This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1. Boulogne-sur-Mer, France — [illegible]
2. " " " — [illegible]

B
G1.14
C25

1897

D. HAIGNERÉ

RECUEIL HISTORIQUE

DU BOULONNAIS

(NOTICES, ARTICLES, ÉPHÉMÉRIDES)

1845-1893

ANNOTÉ, DOCUMENTÉ ET ILLUSTRÉ

PAR

A. DE ROSNY

TOME PREMIER

I

BOULOGNE-SUR-MER

G. HAMAIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1897

RECUEIL HISTORIQUE

DU BOULONNAIS

Prieur-Drouin heliog — Lormier photo — Ligny imp

M. LE CHANOINE D. HAIGNERÉ

Secrétaire perpétuel de la Société Académique de Boulogne sur mer

1824 - 1893

ée
al

ou-
la
la
en-
is-
et

,
n
e
.

PRÉFACE

Une grande partie de mon activité littéraire s'est employée à écrire dans les journaux, principalement dans l'*Impartial* de Boulogne-sur-mer.

Archéologie, beaux-arts, bibliographie, histoire, notes courantes sur les évènements de chaque jour, intéressant la religion, la science, les progrès matériels et moraux de la cité boulonnaise, tout cela, et même — pourquoi m'en défendrais-je — les questions d'économie politique et d'administration, y ont fait incidemment, à divers intervalles, l'objet de mes communications.

Mais la plupart de ces compositions, dont quelques-unes, si j'en crois les flatteurs, ne sont pas dépourvues d'un certain mérite, demeurent enfouies, presque introuvables, dans le fatras de collections inaccessibles. Moi-même, pour les consulter, j'ai souvent de la peine à m'y reconnaître ; et cependant, j'ai pour ces fruits nombreux d'un long et obscur travail une tendresse particulière.

Écrites au jour le jour, à la hâte, sous l'impression du moment, avec une chaleur, ou une conviction qui n'eut jamais rien de factice, ces pages pourraient être utilement consultées

par celui qui devra composer l'histoire civile, ou religieuse, des évènements contemporains. Elles sont de la plus pure sincérité ; et, avant de les buriner sur la feuille volante du journal, je les ai vécues, senties, pensées, avec assez de réflexion pour n'en regretter, ni en rétracter aucune. Elles mériteraient donc de ne pas rester ensevelies dans l'oubli où la course du temps les a plongées.

Si Dieu m'avait donné la fortune, ou si j'avais su mieux pratiquer la moderne maxime du *struggle for life,* je ferais, comme ceux qui furent mes modèles et mes maîtres, un recueil de *Mélanges* ou d'*Épaves*, dans lequel mes premiers travaux seraient réimprimés, pour être sauvés d'un infaillible naufrage. (1).

Puisque je ne saurais prétendre à me payer ce luxe, je me contente de faire, comme les contemporains du vieil Homère, une œuvre de *Rhapsode,* en cousant ensemble, de pièces et de morceaux, un exemplaire de ce que j'ai ainsi écrit, ruminé, pensé, pendant quarante années d'une vie consacrée à l'étude du vrai, du beau et du bien.

Puisse cet enfant perdu de ma plume, ce déshérité, trouver quelque part un asile à côté de ses aînés, pour y vivre de longs jours, s'il est possible, et parler de moi à ceux qui ne m'auront point connu :

Forsan et hæc olim reperire *juvabit !*

Menneville, 1887.

D. H.

(1) Pour répondre au désir et aux regrets exprimés dans cette préface, nous avons voulu réunir en volumes les notices et articles intéressants pour l'histoire boulonnaise. Nous laissons dans les colonnes du journal les articles de polémique, administrative ou politique, estimant que ces productions, toutes d'actualité, n'offrent aucun intérêt historique.

On ne trouvera ici aucun des articles parus dans les *Mémoires et Bulletins de la Société Académique de Boulogne* et de la Société des *Antiquaires de la Morinie.* Il eut été bien inutile de les reproduire, puisque dans ces recueils, à la portée de tous, les productions de M. l'abbé Haigneré sont à l'abri du naufrage.

Le lecteur bénévole voudra bien excuser l'éditeur d'avoir ajouté quelques notes et illustrations, et considérer le tout comme l'hommage d'un boulonnais reconnaissant à celui qui a tant fait pour l'histoire de Boulogne.

A. DE ROSNY.

BIOGRAPHIE

DE

M. le chanoine D. HAIGNERÉ

Né à Bellebrune, dans le canton de Desvres le 18 décembre 1824, M. Jacques-Marie-Daniel Haigneré a passé les premières années de sa vie à suivre les cours du magister de son village et à garder les bestiaux dans les champs. Il ne se souvient pas d'avoir jamais appris à lire ; mais dès l'âge de cinq ans, il dévorait tout ce qui lui tombait sous la main, les *Almanachs de Liège* dont il se formait une collection, un roman ou deux de Ducray-Duminil, un volume dépareillé de la *Jérusalem délivrée*, *les Contes du chanoine Schmid*, et pour assaisonner le tout, les *Quatre Fils Aymon*, *Jean de Paris*, d'autres volumes de la bibliothèque bleue, et deux ou trois fragments des œuvres lilloises de Brûle-Maison.

A l'école, en ce temps-là, on n'avait guère de livres autres que le *Catéchisme*, *l'Histoire sainte*, la *Civilité puérile et honnête*, les *Devoirs du chrétien*, la *Vie de N.-S. Jésus-Christ*. On copiait soi-même sa *Grammaire*, son *Arithmétique ;* pour le reste on ne s'en occupait pas.

Le futur abbé ne tarda pas à en savoir plus que ses camarades, plus même que son maître. Il lisait toujours, même aux champs, assis, comme Tityre, sous les hautes futaies, et, quand il jouait, c'était à des jeux sérieux. Il jouait au curé, il jouait au soldat. Tantôt, il faisait des processions, disait la messe et y prêchait le *Sermon naïf* de Brûle-Maison ; tantôt il bâtissait avec des mottes de terre et des branchages, dans les éteules, des maisons, des châteaux-forts, des églises, qu'il s'amusait ensuite à renverser dans des expéditions guerrières dont il se faisait le narrateur et le héros. Il se plaisait alors à enterrer ses morts, à leur

élever des tombeaux, à leur composer des épitaphes, à tenir de tout cela des registres en règle, des chroniques en miniature, où le sacré et le profane, le réel et le chevaleresque se mêlaient, se coudoyaient, se heurtaient dans le plus beau désordre : « Toutes les fois, nous disait-il un jour, que je pense à tout ce que j'ai fait en ce genre, à l'âge de douze, treize, quatorze, quinze ans, j'ai peine à concevoir comment j'étais arrivé à développer en moi une si riche et si féconde imagination ! »

C'était la vocation de l'écrivain et de l'historien qui se dessinait ainsi et qui se mariait heureusement à celle du sacerdoce, à cause de l'affinité naturelle de cette dernière profession pour la vie calme, retirée, studieuse du presbytère.

Grâce à quelques relations que sa famille avait à Boulogne, grâce aussi (c'est justice de le dire) à l'intelligence du vénérable M. Bochent, son curé, qui lui donna ses premières leçons de latin, le jeune écolier de Bellebrune fut mis en pension chez M. l'abbé Haffreingue, à la rentrée des classes du mois d'octobre 1840. Il y entrait en septième, et il en sortait le 19 août 1846, *emenso curriculo,* après avoir rempli, chaque année, de l'éclat de ses lauriers scolaires, les plus belles pages du palmarès de l'institution.

M. Haffreingue, qui savait retenir à son service, pour l'aider à continuer son œuvre, les sujets qui lui paraissaient avoir le plus bel avenir, garda auprès de lui, comme répétiteur, puis comme professeur, le jeune homme distingué qu'il avait eu pendant six ans comme écolier. Formé, dans sa raison, par l'éminent maître de philosophie qui s'appelait l'abbé Barbe, dans l'art du style et de la composition, par le professeur habile et disert qui était l'abbé Clabaut, M. Haigneré se trouvait prêt à remplir dans l'établissement les plus hautes fonctions. Aussi, après avoir été pendant un an professeur de quatrième, monta-t-il bientôt (1849) dans la chaire de rhétorique, où il enseigna pendant dix ans, cet art de bien dire dont il donnait l'exemple dans ses écrits.

Car l'abbé Haigneré se mit de bonne heure à écrire. Tourmenté par la muse archéologique, ayant à sa disposition la bibliothèque de l'institution, où l'on comptait dix mille volumes et plusieurs précieux manuscrits d'archives, il commença par illustrer de petites monographies diverses églises des environs ; puis comme il avait appris l'anglais durant le cours de ses études classiques, il s'appliqua à vulgariser, dans la *Voix de la Vérité* de M. l'abbé Migne, les doctrines du célèbre architecte Pugin pour la restauration du mobilier des églises. Entre temps, il rédigea (1851) — ce fut alors son œuvre la plus considérable, — une monographie de la crypte de Notre-Dame de Boulogne, dont il suivait assidûment les fouilles, chaque hiver.

Ses études privilégiées l'avaient préparé depuis longtemps à des labeurs de ce genre. Qu'on nous permette une anecdote, qui est typique, et que nous tenons de la bouche même de celui qui en fut le héros. Il y avait, dans la modeste église de Bellebrune, une pierre qui portait une inscription réputée indéchiffrable. C'était une épitaphe de l'an 1307, écrite en lettres onciales du temps. L'enfant de chœur d'autrefois l'avait maintes fois considérée, sans y rien voir de satisfaisant. On disait dans le village que ce devait être de l'hébreu ! L'écolier curieux résolut d'en avoir le cœur net. N'étant encore qu'en cinquième où, par parenthèse, il étudiait le grec dans un NOVUM TESTAMENTUM imprimé en ligature, — histoire de se faire la main, — il consacra une des sorties mensuelles à faire une visite à la bibliothèque de la ville, pour copier, dans Fabre d'Olivet, un alphabet hébraïque ; puis, se souvenant, pour l'avoir eu quelques heures entre les mains, que l'historien Henry, dans son *Essai historique* sur Boulogne, avait donné en fac-simile l'inscription de la bancloque de cette ville, écrite en caractères de forme antique, il se fit communiquer l'ouvrage, transcrivit l'inscription et en dressa l'alphabet. Muni de ces précieux renseignements, il courut, à la sortie suivante, jusqu'à l'église où gisait l'énigme, et goûta, en la déchiffrant avec la plus grande facilité, une des plus douces jouissances que puisse rencontrer sur sa route un esprit chercheur. C'était au commencement de 1842, et l'auteur de cet exploit venait à peine d'entrer dans son dix-septième printemps !

Bientôt rompu à l'ampleur et à l'exactitude des recherches historiques, grâce aux leçons d'Antoine-François Dufaitelle, le plus patient investigateur que possédât le département du Pas-de-Calais ; — initié aux mystères de la diplomatique et à la science des manuscrits par le savant bénédictin, honneur des lettres françaises, qui devint le Cardinal Pitra, et qui compta le jeune professeur au nombre de ses correspondants privilégiés ; — favorisé des affectueux conseils que lui donna avec sa haute compétence le R. P. Cahier, durant les vacances de l'année 1854, qu'il consacra tout entières au soin des cholériques dans la paroisse de Saint-Martin-Boulogne, à défaut du curé malade, M. l'abbé Haigneré, qui avait été ordonné prêtre en 1853 par Mgr Parisis, se préparait à des publications plus considérables.

M. François Morand, son ami, l'ayant recommandé au maire, M. Fontaine, pour les archives de la ville, il se vit mettre à la tête de ce dépôt par un arrêté du 31 mars 1854 ; et bientôt il publiait (1856) sa remarquable *Etude sur l'existence d'un siège épiscopal dans la ville de Boulogne avant le* VIIe *siècle*, suivie, la même année, par la monographie du célèbre évêque de cette ville *Mgr de Pressy*, ouvrage qui fut couronné par l'académie d'Arras.

Peu après, son vénérable supérieur, qui travaillait avec un zèle infatigable et un succès merveilleux à relever de ses ruines le sanctuaire de la Vierge, lui demanda une nouvelle édition de *l'Histoire de Notre-Dame*. M. l'abbé Haigneré se mit résolument à l'œuvre. L'ancienne *Histoire*, écrite en 1681, avait été jusque là réimprimée, à diverses reprises, telle qu'elle était sortie de la plume du chanoine Le Roy. A peine y avait-on fait quelques additions pour en continuer le récit jusqu'à la révolution française. Il y avait mieux à faire, et M. Haigneré n'épargna rien pour y réussir. Les études historiques avaient progressé, des documents nouveaux avaient été mis au jour, d'autres gisaient dans les arcanes des bibliothèques et des archives : le nouvel historien les utilisa. Ce fut tout une révélation. L'ouvrage parut en 1857, au moment de la grande procession qui se fit pour l'inauguration de la statue de l'Immaculée-Conception de Bonnassieux, sur le dôme de la Cathédrale. L'auteur reçut de toutes parts les félicitations les plus chaleureuses, et se vit, dès lors, posé, comme archéologue, au rang des premiers écrivains de la contrée.

Il y avait beaucoup à travailler dans les archives de la ville de Boulogne, non seulement pour le classement de la partie ancienne, mais encore pour la mise en ordre des papiers administratifs qui s'y accumulent chaque jour. L'abbé Haigneré se consacra à cette besogne avec ardeur, et bientôt il dut, pour y faire face, abandonner ses fonctions de professeur. Ce ne fut pas sans regrets qu'il dit adieu à Horace, à Virgile, à Cicéron, qu'il se plaisait à interpréter savamment, à la grande joie de ses jeunes auditeurs, qui ont gardé à leur ancien maître une affection filiale, mais le travail des archives répondait mieux à ses aptitudes et à sa vocation. Les encouragements, du reste, ne lui manquèrent pas : plusieurs fois il reçut du ministre de l'intérieur, pour ses travaux professionnels, sur le rapport des inspecteurs, MM. de Stadler, Françis Wey, Eugène de Rozières, les plus honorables félicitations. Ses cadres de classement, sa méthode, son activité étaient cités comme des modèles. Dès l'année 1861, il commençait la publication de l'*Inventaire des archives communales antérieures à 1790*, dont il fit imprimer trente feuilles grand in-4° à deux colonnes, sans négliger pour cela le service assujettissant des archives modernes.

Au milieu de cet immense labeur, il avait le temps de rédiger une multitude d'autres travaux, parmi lesquels il faut citer son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne*, dressé d'après les chartes, les terriers, les actes des notaires, les titres de propriété, les annonces judiciaires, le cadastre des communes, composition pleine de science qui lui mérita un second prix au concours des Sociétés savantes

en la même année 1861, et qui posa pour les travailleurs de l'avenir les bases les plus sûres d'une histoire du Boulonnais. Polémiste vigoureux, il soutenait au congrès scientifique de Dunkerque, contre le recteur de l'Université de Louvain, la naissance boulonnaise de Godefroi de Bouillon ; il soutenait contre M. de Saulcy et contre la commission de topographie des Gaules la thèse du PORTUS-ITIUS à *Boulogne*, aux applaudissements de l'Empereur Napoléon III, qui le félicitait d'avoir réuni, avec le célèbre Mariette, « les meilleurs documents sur la question. » De concert avec M. de Boyer de Sainte-Suzanne, qui fut sous-préfet de Boulogne, il fondait dans cette ville la Société Académique, dont il est resté depuis vingt-cinq ans le secrétaire perpétuel et le collaborateur aussi assidu qu'infatigable. Le journalisme même le tenta, — c'était pour lui un moyen de servir l'administration municipale, en se faisant, par la voie de la presse, le défenseur de ses actes et le promoteur de ses projets, en appuyant même, au besoin, contre les critiques de ses adversaires, — mais c'était une situation pleine de périls, et l'opposition le lui fit bien voir lorsque, par suite de la révolution du 4 septembre, on le révoqua de ses fonctions d'archiviste (31 janvier 1871).

Mis sur le pavé, l'abbé Haigneré ne désarma pas : il fouailla même plus fort, en comptant sur une réaction politique qui ne vint pas. Après deux ans de ce jeu, son évêque, Mgr Lequette, voulant complaire à M. Lombard de Buffières, comte de Rambuteau, alors préfet du Pas-de-Calais, qui réclamait son éloignement de Boulogne, brisa la plume aux mains du savant fourvoyé, et l'envoya planter des choux dans le presbytère rural de Menneville. C'était une leçon qui, pour méritée qu'elle pût être, n'en était pas moins des plus dures...

ALCIUS LEDIEU.

(*Revue du Nord de la France*, tome Ier, p. 129, août 1890, et tome II, page 60, mars 1891).

Cette biographie n'ayant pas été continuée dans la *Revue du Nord*, nous ne pouvons en donner la suite et nous renverrons le lecteur au tome XVII des *Mémoires de la Société Académique*, en tête duquel se trouve la biographie très complète du chanoine Haigneré par M. le chanoine F.-A. Lefebvre.

I

Sceau du Mayeur de Boulogne-sur-Mer

(1269)

Fragment de sceau rond, de 70 mill. — Arch. de l'Emp. J, 1126.

Un cavalier galopant à droite, une baguette à la main.

SIGILL.....ONIE

(Sigillum maioris et communionis Bolonie)

Contre-Sceau

Un rais à huit branches.

✠ NOBISCVM DEVS.

Appendu à une charte datée du Jeudi après la Pentecôte (16 mai) 1269, par laquelle la ville de Boulogne règle les droits que Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne prétendait sur elle.

(*Inventaire des Sceaux*, par Douët d'Arcq, n° 5, 747.)

Voyez *Mémoires de la Société Académique*, t. IX, p. 135.

Janvier

1er Janvier 1796.

ARRÊTÉ SUR LES BRASSERIES

Voici ce qu'on lit à cette date (11 nivôse an IV) dans les registres de l'administration municipale du canton de Boulogne. C'est du plus pur et du plus enviable libéralisme :

« On donne lecture d'un arrêté en date du premier de ce mois, portant que toutes les brasseries, amidonneries et génièvreries existantes dans le département seront et demeureront fermées jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, et que, dans le jour de la réception du présent arrêté, les municipalités dans les communes de 500 habitants et au-dessus, et les agents municipaux dans les autres seront tenus d'apposer les scellés sur les établissements de ce genre, situés dans l'étendue de leur ressort, et d'y constater en même temps par experts et par procès-verbaux les quantités de grains qui pourront s'y trouver, en distinguant ceux qui seront reconnus propres à la fabrication du pain d'avec ceux qui seront braisés et ne seront plus susceptibles d'être employés à cette destination. — L'administration municipale, le commissaire du Directoire exécutif entendu, pour mettre à exécution le présent arrêté, nomme les citoyens Lemaire, Thiébault et le Coutre, commissaires de police, qui seront tenus d'apposer, dans le jour, les scellés sur toutes les brasseries situées en cette commune et nomme le citoyen Sannier, boulanger, commissaire expert pour reconnoître les grains qui se trouveront chez les brasseurs propres à la panification, pour être portés ensuite sur les marchés, d'après l'article 3 dudit arrêté, et y être vendus conformément aux lois. »

Fallait-il avoir confisqué tant de biens d'église, supprimé tant de couvents, réuni au domaine public une si grande quantité de bois, de terres, de châteaux, de fortunes d'émigrés, et se voir obligé de renoncer à la bière, à l'amidon et au genièvre, pour ne pas manquer de pain !

(*Impartial*, 1er Janvier 1870).

2 Janvier 1849

ÉGLISE DE CREMAREST

Parmi les monuments, trop peu connus encore, qui peuvent servir à l'histoire de l'art dans notre pays, il n'en est peut-être pas de plus intéressant que nos vieilles églises. Entourés du respect des populations, entretenus par la piété des fidèles, ces édifices séculaires ont traversé les âges, toujours relevés, sinon toujours debout. Le château fort est abattu par la colère du vainqueur, la ferme des champs vit à peine autant que le chaume qui la couvre, l'église semble défier la main du temps. Etudions ces débris d'un autre âge, interrogeons ces murs sculptés par des artistes inconnus; recueillons ces faits du passé, ils nous feront oublier un peu les préoccupations du présent.

Le village de Cremarest, situé dans la fosse Boulonnaise, à trois lieues de notre ville, est arrosé par la Liane qui serpente à travers ses belles prairies; les paysages les plus riants, les vues les plus pittoresques s'y déroulent de toutes parts, et captivent agréablement l'attention. Au pied des collines qui entourent le village, on peut apercevoir une tour massive, qui indique de loin le toit bénit, où les fidèles se réunissent pour la prière. C'est vers cette église que les mariniers de la côte boulonnaise se rendaient autrefois pour implorer le secours de la Mère de Dieu, ou pour la remercier de la protection qu'elle leur avait accordée au jour du péril. Elle devait être bien intéressante la procession des pieux mariniers, déployant sa pompe rustique sur les bords fleuris de la Liane, et chantant un dévotieux cantique à la Vierge Etoile de la mer.

Au quartorzième siècle, ils avaient fait bâtir dans cette église une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Grâce. Cette chapelle, construite sur le modèle de celle de Boulogne, renfermait une statue de la Très-Sainte Vierge toute semblable à celle que l'on vénérait dans la cathédrale. Le chanoine Le Roy, dans un manuscrit inédit auquel nous allons emprunter beaucoup de détails nous dit : « qu'elle tenoit son petit enfant sur le bras gauche, et estoit en la mesme position et grandeur, où il semble que Dieu ait eu quelque egard, car elle n'a pas evité la rage des Anglois et des calvinistes, qui luy ont rompu la teste et le bras droit, et abattu la teste et le bras droit de son petit enfant, comme nous voyons qu'ils ont fait à l'image miraculeuse de Boulogne. Il y avoit anciennement deux anges aux deux costez de l'image de Cremarest, et deux cierges allumez, temoin ce que l'on fit refaire de nouveau en 1530. »

Le même auteur ajoute que « cette chapelle est fort grande, belle et

spacieuse ; outre une lampe ardente qui estoit devant l'image, il y avoit un candelabre ou bassin contenant six gros cierges, et l'autel estoit orné de colonnes ; le tout estant fait de cuivre d'airain, avec le benistier. La porte par laquelle on y entre, est encore à present differente de celle de l'eglise où cette chapelle est enclose ; car au dehors, on y voit son clocher et sa clochette à part, où il y avoit anciennement dedans une image de la Vierge faite de plomb, longue de deux pieds. On voit encore à cette chapelle, au-dessus du portail, une image de la Vierge faite en plomb, à l'exemple de celle qui est au-dessus de la porte de l'eglise Nostre-Dame de Boulogne-sur-Seine, et de la mesme grandeur. »

« On y voyoit anciennement, ès jours des fetes, aborder les nautonniers de tous costez, et ils avoient chacun leur equipage, qui estoit un gros cierge que chaque maistre de navire et ses officiers entretenoient avec certains droicts qu'ils payoient à la confrerie pour se guarantir des ecueils de la mer et afin d'eviter les naufrages. Ils faisoient celebrer des messes et services devant la Sainte Image pour leurs compagnons decedez ; et tous les jours on y disoit un salut, où le curé, le chapelain et le clercq, assistoient avec le peuple pour prier pour les confreres qui estoient alors sur la mer, outre la messe qu'on disoit à ce dessein tous les samedis. »

Les divers donations que la piété des fidèles avait faites à cette église furent si considérables, qu'on dut former un *cartulaire* pour en conserver les titres. Ce cartulaire, écrit au commencement du quinzième siècle, « estoit remply de rentes, terres et legs pieux, laissez à cette eglise par plusieurs fideles et seigneurs de qualité, qui y sont couchez au long, les uns en date de l'an 1352, 1384 et 1391 ; les autres, au nombre de 14 ou 15, qui ont esté faits dans le siecle 1400 ; ces donations consistoient la plus part en fonds de terres. »

« Outre cecy, il se faisoit divers presents devant l'image, comme de beurre, fromages, pigeons, poulets, jambons, qu'ils vendoient pour orner l'eglise dont on avoit grand soin. Et les festes de la Vierge, où les pelerins arrivoient en foule, on faisoit venir des chantres exprez, pour entretenir le peuple en une plus grande devotion. Le Seigneur de Hardenthun a fait une donation en l'an 1418, avec obligation à l'eglise et aux marguilliers de presenter tous les ans à ses heritiers un bouton de rose vermeille ; et une femme laissa en mourant, son anneau de mariage, pour estre mis dans le doigt de l'image de la Tres-Sainte Vierge de Cremarest. »

Ce cartulaire, d'où le chanoine Le Roy a extrait tout ce que nous venons de citer, existait encore à la fin du dix-septième siècle ; mais il « avertit les Boulonnois que les livres de l'eglise de Cremarest sont fort en danger d'etre perdus, faute de les retirer d'entre les mains d'un justi-

cier de Boulogne, nommé Dauvergne, qui pretend quelque argent que les marguillers de cette eglise luy doibvent. »

Les craintes de notre chroniqueur n'étaient que trop fondées ; nous ne savons si les livres ont été *retirés d'entre les mains du justicier*, toujours est-il qu'aujourd'hui ils n'existent plus. Ces livres devaient être bien curieux ; outre le cartulaire dont nous avons parlé, il y avait encore « un ancien registre commençant en 1499 jusqu'en 1540, qui est environ le temps que les Anglois commencerent d'investir le Boulonnois. » Ce registre contenait les comptes-rendus par les marguilliers (1).

C'est de ces deux livres qu'Antoine Le Roy a tiré tout le détail des miracles de Notre-Dame-de-Grâce de Cremarest, qu'il a fait entrer dans son histoire de Notre-Dame de Boulogne (2).

Voici comment il en parle dans son manuscrit : « ce qui est digne de remarque, c'est que plusieurs enfants nouveaux nez y ont recouvré la vie et receu le bapteme devant la Sainte Image ; ce dont il est fait mention chacun an parmy les comptes des marguilliers à qui les parents donnoient 5 sols par reconnoissance, si bien que presque tous les ans il s'y en trouve deux ou trois enfants, et jusques à 5 en l'an 1504, et 4 en l'an 1510, qui ont esté apportez à grace ; » c'est ainsy que parle le registre.

Cette chapelle existe encore dans l'église de Cremarest ; mais elle n'a plus sa vieille image, ses colonnes d'airain, sa statuette de plomb ; la construction elle-même, qui est terminée à l'orient et à l'occident par trois pans de forme octogonale, ne présente plus aucun caractère du quatorzième siècle ; car ses fenêtres sont privées de leurs meneaux, les ogives sont sans caractère, la porte est bouchée, les voûtes ont depuis longtemps croulé sous les coups des ennemis, dans les guerres nombreuses qui dévastèrent notre territoire. Le clocher est encore visible à l'intérieur ; mais on ne sait ce qu'est devenue la clochette.

On entre dans l'église de Cremarest par une tour faisant porche voûté, et renfermant les fonts baptismaux. Le chanoine Le Roy nous dit : « Il s'y trouve une grande tour de grandeur admirable, qui fut commencée l'an 1518, le 7e jour d'avril, appelée dans les registres du nom de *beffroy ;* elle est voutée, et bastie en entier par les aumosnes des pelerins. En 1520 on y mit des cloches dont l'une se nommoit *Gabrielle.* » Ces cloches

(1) Le Cartulaire de Cremarest, retrouvé depuis cette époque a été vu par M. l'abbé Haigneré, mais on ne lui a pas laissé le temps d'en prendre copie intégrale : l'original après avoir été pieusement conservé depuis le XVIIe siècle jusqu'à ce jour par tous les curés de cette paroisse, a été ravi à leurs bons soins et doit se trouver égaré aux archives du département.

(2) Edit. 1681, p. 43.

n'existent plus ; celle qui les remplace a été fondue en 1754, et a eu pour parrain « haut et puissant seigneur messire Auguste, Charle, Cesart de Flahault, chevalier, seigneur de la Billarderie, La Frenoy, Norlinghen, etc. »

La nef n'a rien de remarquable ; mais le chœur doit attirer toute notre attention. Lors des incendies et des dévastations qui renversèrent les vieux monuments, les colonnes et les arcades intérieures, selon la judicieuse remarque de plusieurs archéologues, éprouvèrent toujours moins de dommage que les murs extérieurs. L'état actuel de l'église de Cremarest fournirait au besoin la preuve de cette assertion, car les murailles sont d'une époque bien postérieure à celle qu'on peut assigner aux arcades. La chapelle de la sainte Vierge, au nord, et celle de saint Nicolas, au sud de l'église, sont séparées du chœur par une série d'arcades qui peuvent remonter au quatorzième siècle. Ces colonnes et ces arcades ont un profond caractère d'originalité.

Les colonnes, les unes octogonales, les autres carrées, n'ont pas de chapiteaux proprement dits : cet ornement architectural est remplacé par une espèce de corniche courant tout autour du fuseau, sous laquelle rampent et s'entrelacent les feuilles de vigne, les griffons, les chimères, les dragons, les centaures symboliques, que le quinzième siècle renouvela de l'époque byzantine.

Parmi les feuillages, ce qui domine est le cep de vigne, orné de ses feuilles et de ses fruits ; le chou s'y rencontre aussi. Un groupe sculpté sur la corniche de la première colonne, à gauche, attire l'attention de tous ceux qui visitent cette église ; on y voit plusieurs hommes tenant par les oreilles et la queue une truie que tette un autre homme couché sur le dos : image de la vie du pécheur que les compagnies mauvaises entraînent au vice, selon cette parole de l'Ecriture : Mon fils, si les pécheurs *cherchent à vous allaiter*, fuyez leurs caresses (1) ; » et encore : « L'homme méchant *allaite* son ami, et le fait marcher dans une voie mauvaise (2). » C'est toujours dans l'Ecriture, ou dans la Légende des Saints, que nos vieux sculpteurs allaient chercher le thème de leurs compositions ; ils s'adressaient par là à l'imagination et à l'intelligence du peuple, qui n'avait alors d'autre livre que les « *imageries du bon Dieu* ».

Les autres ornements sont des fleurs de lys, des têtes couronnées semblables à celles que l'on donne à nos *vieux rois chevelus* sur les médailles ou les sceaux. Le type de ces têtes pourrait fort bien être « *le*

(1) Proverb, I, 10.
(2) Ibid., XVI, 29.

bon Roy Sainct Loys », dont nos aïeux aimèrent longtemps à multiplier le portrait.

L'intrados des arcades est orné de gorges profondes où sont sculptés des groupes, des personnages, des animaux de toutes sortes, des feuillages enroulés. Une de ces arcades est surtout remarquable par la variété des sujets : ce sont des statuettes superposées, représentant divers saints, parmi lesquelles on peut reconnaître sainte Marguerite sortant du corps du dragon, saint Laurent portant le gril instrument de son martyre, et plusieurs figures portant des attributs divers, tels que les justes avec un palmier : « Le juste fleurira comme le palmier, il se multipliera comme le cèdre du Liban (1) ». L'une de ces statuettes est posée sur la tête en bas, ce qui pourrait faire croire que ces arcades ont été démolies, et que les pierres ont été replacées sans intelligence (2).

La partie centrale du transept était autrefois voûtée en encorbellement ; il ne reste plus que les consoles qui ont supporté les nervures ; sur ces consoles sont sculptés les attributs des quatre évangélistes, tenant des phylactères ; le lion et le bœuf sont ailés, et l'aigle tient, en outre, une écritoire de forme antique.

Il ne reste plus de voûtes dans cette église, si ce n'est celle de la chapelle de saint Nicolas, où l'on peut voir un *agneau de Dieu* sculpté dans la clef principale.

Les autels actuels de l'église de Cremarest sont en bois sculpté dans le style du dernier siècle, et ne font pas partie du domaine de l'art. Il y avait et il y a encore dans cette église des autels fixes, en pierre, qui sont ensevelis sous les autels portatifs dont on se sert aujourd'hui. L'autel du chœur est accompagné d'une piscine couronnée d'une ogive surbaissée dans le genre du xve siècle.

Le curé de cette paroisse, nommé autrefois par MM. les chanoines d'Ypres, jouissait des dîmes, qui lui faisaient un revenu de près de 500 livres ; on lui adjoignait un vicaire pour desservir la chapelle de Reclinghen, située dans le hameau de ce nom. Le chanoine Le Roy nous apprend qu'après avoir visité la chapelle de Cremarest, « le peuple alloit à la chapelle de Reclinghen, qui n'en estoit pas eloignée ; on y avoit fait divers presents et legs pieux, comme il se voit en l'an 1430, par le sieur Du Jardin, escuier, où le tiltre porte qu'il a fait ce legs à la chapelle de

(1) Ps., XCI, 12.

(2) Nous croyons que cette arcade représentait les divers degrés de la hiérarchie des saints : les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges, les justes, et peut-être même quelques vertus morales. Mais l'ordre primitif étant bouleversé et plusieurs des statuettes mutilées, il est difficile de bien se rendre compte de tout.

Reclinghen, en consideration de la devote place de N.-D. de Grace de Cremarest. » Cette chapelle a été complètement détruite en 1793.

Les seigneurs du village de Cremarest étaient MM. de Tingry ; mais il y avait en outre une foule de petits fiefs possédés par d'autres familles, La Frenoy, La Caurie, La Billarderie, etc., qui portaient souvent très haut leurs prétentions. Vers l'an 1675, « il y eut des meurtres de gentilshommes, dans l'église, à l'occasion du pain benit, » dont la paroisse fut privée pendant plus de cinquante ans.

D. HAIGNERÉ.

(*Almanach de Boulogne*, 1849).
(*Bibliographie des œuvres de M. l'abbé Haigneré*, I, n° 1).

(Voir au 1er avril).

---

3 Janvier 1581.

OFFRANDE A LA SAINTE VIERGE.

On lit à cette date dans le *livre noir* du Chapitre :

« André Verdure et Nicolas Bersin, paroissiens de l'eglise paroissiale de Saint-Nicolas au bourg de Boulogne, ont offert et presenté devant l'image de la sainte Vierge Marie deux cierges pesant chacun une livre ; lesdits cierges dus annuellement par les paroissiens de ladite eglise, et ce en presence de MM. Gilles Bochot, receveur de la fabrique et François aux enfants. »

(*Arch. Comm.* G 33, registre par Firmin Caffier, 1564-1614).
(Ephéméride inédite de M. l'abbé Haigneré).

---

4 Janvier 1567.

NICOLAS FRAMERY, MESSAGER DE LA VILLE

L'échevinage de Boulogne, réuni « en loy » c'est-à-dire en assemblée de ville, le samedi 4 janvier 1566 *vieux style*, alors que l'année 1567 ne devait commencer qu'à Pâques, arrêtèrent que « Nicolas Framery serait reçu messager juré de la ville. » Nous ne saurions pas bien définir quelle était la nature, ou plutôt en quoi consistait le privilège de ces fonctions. Elles avaient nécessairement quelque importance; car dans un des comptes aux deniers communs pour une autre année, nous trouvons que la ville habillait à ses frais celui qui en portait le titre ; et la dépense

pour « la casaque du messager » relate qu'on y employait plusieurs aunes de drap, agrémentées de passements, le tout aux couleurs de la ville, et ne coûtant pas moins de 30 livres, somme considérable à cette époque. Une disposition particulière de nomination du nouveau titulaire était l'obligation qu'on lui imposait « de faire part de la juste moictié du « proffict du gaing qu'il ferait, audit estat, à la veuve de feu Jehan Wai- « gnart, en son vivant messager ». C'était une manière fort simple d'assurer une pension à la veuve de l'ancien titulaire, sans bourse déller. Une autre disposition nous montre quelle était alors la stabilité des emplois, même de ceux qui appartenaient, comme celui-ci, à un ordre fort secondaire. Ne voulant pas se donner l'odieux de le révoquer, au cas où l'on aurait eu raison de le faire, on lui imposa le devoir « de passer obligation que, quand il plaira à mesdits sieurs, ilz le pourront demectre dudit estat et y commettre en son lieu tel que bon leur semblera ». Il semble vraiment que, sans cette précaution, le titre de messager de la ville aurait été plus inamovible que ne le sont aujourd'hui les fonctions publiques les plus sérieuses.

(*Impartial*, 4 janvier 1871).

---

5 Janvier 1735.

ABATTAGE D'ARBRES A CLENLEU

Le chapitre de Boulogne délègue deux de ses membres pour s'entendre avec M. d'Auvringhen, maître des Eaux et Forêts, touchant un abattage d'arbres dans les bois de Clenleu. C'était une des plus anciennes propriétés de cette respectable corporation, et l'une des meilleures sources de son revenu. Mais alors comme aujourd'hui les bois étaient placés sous la surveillance de la Maîtrise, dans un intérêt d'ordre public et l'on ne pouvait y toucher sans accomplir les formalités nécessaires. A cette époque, le chapitre avait besoin de bois de charpente, pour la réparation des combles de la cathédrale. De plus, on travaillait aux fortifications de Calais ; et, comme c'était un travail d'intérêt général, on avait taxé les bois de fabrique à fournir leur contingent, qui venait en tant moins de la somme à trouver par le trésor royal. Cent vingt-deux chênes furent sacrifiés, cette année-là, dans ce but ; et ils servirent à mettre la ville de Calais en état de défense contre les ennemis du Royaume.

(*Impartial*, 5 janvier 1870).

5 janvier 1845.

VISITE A LONGUEVILLE

Dire que nous sommes encore au temps de la féodalité le 1er janvier 1845 ; dire que nous sommes encore au temps de la féodalité vous paraîtra à tous, bons Boulonnais, bien étrange et bien paradoxal, oui, et à moi aussi, qui vous écris ces lignes. Pourtant rien n'est plus vrai, vous allez voir. Dans une des belles journées de septembre 1844, j'allais à l'aventure, de village en village, de site en site avec un bon et poétique ami. J'allais ainsi rêvant, admirant les beautés de la nature, m'extasiant çà et là sur un point de vue pittoresque, sur une église gothique enchâssée comme une perle au milieu de la verdure. En allant ainsi toujours, et toujours aussi *infatigués* qu'infatigables, nous arrivons à Longueville. C'est comme chacun sait un petit village situé près de la route de Saint-Omer, sur le penchant d'une colline qui porte son nom. Côtoyant la colline, mon ami et moi, nous entrâmes de prime-abord dans le cimetière, par un petit sentier bien fleuri et bien verdoyant, comme disent les poètes. O joie ! nous voyons s'épanouir devant nous une belle petite église gothique que nous nous mettons à inspecter au dehors ; à la vue des contreforts ciselés sur pierres blanches, à la vue de plusieurs fragments d'architecture gothique, nous brûlons de visiter l'intérieur, une inscription cependant nous arrête. Elle nous apprend que l'église délabrée depuis longtemps avait été restaurée par les soins de monseigneur l'évêque de Boulogne en 1770 :

JAM PRIDEM RIMIS LAPSUQUE VETUSTA VIDEBAR
PRÆSULIS EN NOSTRI CURIS RENOVATA CORUSCO.

ANNO 1770.

C'était évidemment la date de la réparation des contreforts et de plusieurs parties extérieures. L'instituteur nous prêta avec obligeance la clé (*sic*) de l'église. Au bruit que nous fîmes en ouvrant la porte un frémissement bruyant, je dirais même un fracas épouvantable se fait entendre, nous crûmes pour le moins que le clocher nous allait tomber sur le dos ; il n'en fut rien. C'était une nuée de plus de cinquante pigeons que notre bruit avait fait sortir du clocher sous le poids d'une terreur panique. Quand nos esprits furent un peu remis, nous entrâmes. Nous ne fûmes pas trompés dans notre attente, l'église avait son vieil autel du dix-septième siècle, elle avait ses saints avec des légendes *Gauloises* : *Saint-Julien priez pour nous*. Elle avait ses murs percés en niches élégantes, çà et là avec des blasons, elle avait ses pierres sépulcrales du XVIe siècle ; bref c'était une église charmante, dès longtemps nous n'en

avions vu de si belle dans nos courses. Elle avait pourtant un grand défaut qui tient sans doute à l'éloignement où Longueville est de Boulogne, et à sa position tant soit peu escarpée, c'est que cette église avait une voûte ou plutôt un plafond en planches, et qui placé en plan parallèle au-dessus du pavé, peut coïncider dans toutes ses parties avec ce dernier. Un plafond carré dans une église gothique !!!

Ces gens-là sont évidemment un siècle ou deux ou trois en retard. Mais est-ce là cette féodalité, me direz-vous, Boulonnais ! non, non, pas encore, patience, nous y arrivons. Après avoir visité l'intérieur nous voulûmes monter au clocher. Nouvelle clé demandée à l'instituteur. Les antiquaires sont ainsi faits, c'est tout comme *l'auri sacra fames* de Virgile. L'instituteur n'avait pas de clé. — Où est-elle donc ? est-ce M. le curé qui l'a ? — Non. — M. le maire ? — Non. — Qui donc ? — M. X. — Et par quel hasard M. X. a-t-il la clé du clocher ? — Il l'a. — C'est donc à lui tous ces pigeons que nous avons fait envoler en ouvrant la porte ? — Oui. — Et on souffre ça ? — Que voulez-vous, M. X. est riche, il dit toujours qu'il fera bâtir un pigeonnier chez lui, ce ne sera pas encore cette année... Le soir approchait, nous dimes un adieu bien triste à ce *clocher-pigeonnier ;* nous aurions voulu interroger l'airain sacré qui convoque ses fidèles à la prière, nous aurions encore cueilli là-dessus une vieille date, c'eut été la fleur de notre petite visite. Mais hélas ! au XIXe siècle, en 1844, Longueville est encore sous le régime féodal. Croyez-vous maintenant à la féodalité au siècle des lumières, de la liberté et de l'égalité, quand vous voyez que M. X. fait un pigeonnier du clocher de l'église de Longueville et qu'il en tient la clé chez lui. On dit même, le fait n'est pas sûr, que le curé qui précéda celui qui y est maintenant, a été changé pour avoir voulu déloger du clocher les pigeons de M. X. Dites maintenant si Longueville n'est pas deux siècles ou trois et demi en retard sur l'état de la civilisation actuelle.

S. M. D.

(*La Colonne* et *l'Observateur*, n° 1, 11e année, 5 janvier 1845, Imprimerie Henri Delahodde, 7, Grande-Rue).

(*Bibliographie*, II, n° 1).

Le lecteur trouvera peut-être que cet article n'est pas à sa place en ce recueil. Il détonne un peu, c'est vrai. Mais on voudra bien remarquer qu'il est d'un jeune homme de vingt ans, et se reporter au 1er avril 1850, où l'on trouvera un autre article sur le même sujet, écrit cinq ans plus tard. On pourra y voir les progrès accomplis par l'auteur en si peu de temps : *Quod erat demonstrandum.*

A. R.

5 janvier 1882.

Lettre de M. l'abbé Haigneré sur les Archives de Licques

Menneville, par Desvres, 5 janvier 1882.

A F. LOUIS DE GONZAGUE, PRÉMONTRÉ,

VÉNÉRÉ MONSIEUR,

Je profite du premier moment libre qui m'est donné, pour répondre à votre lettre du 31 écoulé.

Les archives de l'abbaye de Licques, confisquées révolutionnairement en 1790-91, ont été déposées au district de Calais, où elles ont été absolument dilapidées. Quelques dossiers et quelques paperasses, sauvés du naufrage, ont été, il y a une douzaine d'années, transportés aux archives du département. J'ai vu ce qu'il y a : c'est absolument insignifiant au point de vue général ; et l'on n'en peut profiter que pour une histoire détaillée, qui entrerait dans les infiniments petits.

Pour connaître ce que nous avons perdu dans cette dilapidation, il reste un *Inventaire*, dressé en 1776, qui est manuscrit, dans la Bibliothèque communale de Calais, et un second inventaire plus détaillé, qui est de 1784 et qui contient plus de mille pages, dans la Bibliothèque communale de Boulogne. J'ai lu tout cela ; mais je n'y ai rien trouvé sur les rapports de l'abbaye avec l'Angleterre. Tout ce que j'en sais, c'est qu'elle possédait dans ce pays une terre dite de *Cavenebi*, où était établie une CURTIS, avec des pâturages pour sept cents moutons, donnée par une dame nommée Aulés et par son fils Robert, avec l'approbation de l'évêque de Lincoln, avant l'an 1164. Je n'y ai vu nulle part aucun autre indice de rapports quelconques avec l'Angleterre.

M. l'abbé Rozé, autrefois curé d'Hardinghen, a rédigé et présenté à la *Société des Antiquaires de la Morinie*, une notice sur l'abbaye de Notre-Dame de Licques, qui ne se retrouve pas dans les archives de la docte compagnie. Peut-être M. l'abbé Lecointe, curé de Licques, saurait vous en donner des nouvelles. Cette notice, qui date de 1861, est absolument introuvable, et j'ai dû m'en passer pour composer l'article LICQUES du *Dictionnaire historique* du Pas-de-Calais, tome III, qui est imprimé chez Sueur, à son rang dans le canton de Guines. Je puis vous dire seulement que M. d'Herbinghen, conseiller à la Cour d'Amiens, en possède une copie ; mais je n'ai pu l'avoir.

J'ai recueilli de droite et de gauche, à Paris, à Arras et ailleurs un cartulaire de Notre-Dame de Licques, de 1132 à 1299, qui se compose d'environ

D'autres étaient encore inédits. Tous sont désormais accessibles au lecteur, qui pourra enfin y rencontrer ce qu'il cherche avec le plus de sollicitude, un texte bien établi, qui permette de s'y asseoir pour trouver la vérité.

II

C'est le cas de la chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy. Le public n'en a longtemps possédé qu'une partie, dans un vieux livre écrit par Le Laboureur, sur l'histoire de Charles VI, en 1663. Le reste n'a vu le jour qu'en 1826, dans la collection de documents historiques due aux soins de M. Buchon ; et cette édition était faite d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Boulogne.

On ne peut se dissimuler que les publications dues à l'initiative de M. Buchon n'offrent pas, sous le rapport de la correction des textes, toutes les garanties désirables. C'était une œuvre de vulgarisation, je dirai presque de *pacotille*, qui a rendu de grands services, malgré ses défauts, mais à laquelle on ne pouvait pas s'en tenir, surtout pour la chronique de Jean Le Fèvre. Aussi, la Société de l'Histoire de France, qui ne pouvait manquer d'y porter son attention, résolut-elle de publier cette chronique à nouveau, avec toute l'exactitude consciencieuse qu'elle apporte dans sa mission d'éditeur, et elle en chargea M. François Morand.

III

Elle ne pouvait avoir la main plus heureuse. M. François Morand est, en effet, l'esprit le plus judicieux, le travailleur le plus patient, l'érudit le plus sagace, non-seulement que la ville de Boulogne, mais encore que notre province ait eu l'honneur de posséder depuis longtemps. Ses études précédentes — les productions qu'il a données au public en font foi, — le mettaient à même d'entreprendre sérieusement cette tâche ingrate, et de s'en acquitter à la satisfaction des gens les plus difficiles.

J'ai appelé ce travail une tâche ingrate, et j'accentue ma pensée. C'est une tâche ingrate, de collationner des textes écrits dans la langue incertaine et flottante du xve siècle, et de choisir, au milieu d'insipides variantes, le mot véritable et correct qui doit rester. C'est une tâche ingrate , de chercher la vraie ponctuation des phrases dans des copies où elle n'a été mise qu'au hasard par des transcripteurs inattentifs et souvent inintelligents. C'est une tâche ingrate, de vérifier des dates, de démêler l'identité ou la différence des noms propres d'hommes, qui apparaissent à chaque page sous l'accoutrement orthographique le plus bizarre et le plus varié. C'est une tâche ingrate, enfin, de comparer les uns aux autres tous les récits de fêtes, de batailles, d'intrigues politiques et d'évé-

nements divers, qui se succèdent dans le développement d'un ouvrage historique, afin de mettre le lecteur à même de juger du mérite d'un écrivain.

IV

C'est pourtant là ce qu'a fait M. François Morand. Il a établi d'une manière irréprochable le texte de Jean Le Fèvre, d'après le manuscrit de Boulogne, avec le secours d'un autre manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, en indiquant soigneusement les variantes au bas des pages ; puis il s'est demandé quelle était la valeur du témoignage dont il venait ainsi de déterminer l'exacte déposition. Que valent les récits de Jean Le Fèvre ? Question difficile et délicate, qui ne pouvait laisser dans l'embarras l'ancien juge d'instruction du tribunal de Boulogne.

Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, naquit, probablement à Abbeville, en 1395 ou 1396, et il mourut à Bruges, le 16 juin 1468. Dès l'âge de dix-neuf ans, il assistait à la bataille d'Azincourt. Nous le voyons ensuite attaché à la fortune des ducs de Bourgogne, Jean sans Peur et Philippe le Bon ; et quand ce dernier eut fondé l'ordre célèbre de la Toison d'Or, ce fut Jean Le Fèvre qui en devint le premier roi d'armes. Il fut donc mêlé à tous les événements de cette époque, sous ce grand règne du duc Philippe, qui est une des périodes les plus brillantes de nos annales, et il a toutes les qualités requises pour en être un témoin fidèle.

V

A première vue Jean Le Fèvre n'est pas un écrivain original : il copie Monstrelet, dont il semble qu'il n'eut voulu faire qu'un abrégé. On lui trouve aussi des ressemblances avec Jean de Wavrin. Que faut-il penser de ces rencontres ? Notre auteur n'est-il qu'un plagiaire obscur, dont l'œuvre n'a aucun mérite personnel ?

Tel n'est pas l'avis de M. François Morand. Dans les *Appendices* du second volume, il a comparé minutieusement, chapitre par chapitre, la chronique de Jean Le Fèvre avec celle de Monstrelet ; et il n'est pas nécessaire de lire ce travail jusqu'au bout, pour remarquer au profit du premier les traits d'originalité et les nuances d'informations qui le distinguent de son contemporain. Je me trompe fort, ou bien l'on reconnaîtra avec moi que cette partie du labeur de M. François Morand est de nature à porter une vive lumière sur ce qui fait le mérite particulier de notre chroniqueur. Ce serait-là aussi qu'on trouverait, s'il en était besoin, la justification de la préférence accordée par la société de l'histoire de France à l'édition de Jean Le Fèvre, sur d'autres ouvrages du même genre, dont la publication est attendue par le monde des travailleurs. Il fallait préciser le degré de

confiance qu'on pouvait mettre dans les assertions du roi d'armes de la Toison d'Or, et faire voir de quel secours son œuvre pouvait être pour l'histoire de son époque. Quant à Wavrin, M. Morand démontre que Jean Le Fèvre lui a fourni une bonne part des informations dont il s'est fait l'écho. C'est un témoignage indirect, rendu à sa mémoire, en même temps qu'une indéniable affirmation de son mérite.

VI

Ici, encore la tâche de l'éditeur était des plus ingrates ; et il nous raconte lui-même avec une candeur touchante, les déboires qui, pendant cinq ans, sont venus entraver la composition de son travail. Il y en a de personnels, qui sont inséparables de la vieillesse, de ses chagrins et de ses infirmités ; mais il y en a qui tiennent à la sottise d'autrui, et devant lesquels il garde une sérénité incomparable. Croirait-on, par exemple, que l'administration communale de la ville de Douai n'ait pas cru pouvoir confier à son honorabilité d'ancien magistrat la copie que la bibliothèque de cette ville possède de la chronique de Jean Le Fèvre ? Ces républicains du Nord sont vraiment imbus d'un féroce esprit de conservation ! N'est-ce pas pour la science, pour l'érudition française, pour l'utilité générale des travailleurs, que les manuscrits sont conservés dans les dépôts publics ? Et quand, une fois par hasard, tous les cent ans peut-être, l'occasion se présente de les publier, pourrait-on y mettre trop de complaisance ! Et l'honneur que s'acquiert le savant qui en fait l'entreprise, ne rejaillit-il pas sur la ville où repose le document précieux qui fait l'objet de la publication ? C'étaient-là jadis des principes élémentaires ; mais... mais nous avons changé tout cela.

VII

Que dirai-je de plus, si ce n'est que M. Morand, avec une exactitude et une patience dont il a le secret, a enrichi cette édition d'une table analytique qui ne comporte pas moins de soixante-quinze pages à deux colonnes, où l'on trouve, sous chaque mot, toutes les références dont on a besoin pour utiliser, en vue d'une étude particulière, la chronique de Jean Le Fèvre. Veut-on savoir, par exemple, ce que cet ouvrage renferme de notions qui puissent servir à l'histoire du Boulonnais, qu'on ouvre la table aux mots *Boullenois*, *Boulogne* (*Comté*), *Boulogne* (*ville*), *Boulogne* (*pèlerinage*), *Boulogne* (*Jeanne comtesse de*), *Calais*, *Guisnes*, *Samer*, *Wissant*, on y sera renseigné sur des détails dont nos historiens locaux les plus récents et les mieux informés auraient pu faire leur profit. Que serait-ce, si je voulais appliquer cette remarque à l'ouvrage, pour-

tant si renommé, que M. de Barante a publié, il y a cinquante ans, sur l'Histoire des ducs de Bourgogne !

VIII

Mais j'oublie que j'écris pour les lecteurs d'un journal, et non pour les membres d'une compagnie scientifique. Il est temps de mettre fin à cette causerie, devenue peut-être un peu longue : je la clorrai donc ici, en exprimant l'espoir que M. François Morand ne s'en tiendra pas à cette publication ; et je fais des vœux pour que, surmontant toutes les douleurs physiques et morales qui sont venues l'assaillir en ces derniers temps, il retrouve assez de force et de santé pour doter encore de plusieurs autres pages aussi belles l'histoire littéraire de notre pays Boulonnais.

D. H.

(*Impartial*, même date).

(*Bibliographie*, II, n° 264).

---

7 janvier 1885.

BIBLIOGRAPHIE : LE SIÈGE D'ARDRES, PAR M. V.-J. VAILLANT.

Du plus petit détail jusqu'au commentaire le plus développé, tout est à refaire, en histoire. C'est désespérant pour l'honneur des muses ; mais il n'y a pas à y contredire. Clio se montre trop souvent plus coquette que fidèle. Sa trompette sonne faux ; son livre, d'ailleurs fermé, contient des pages suspectes.

Dans notre siècle de photographie et de lumière électrique, il semble qu'on ait entrepris, comme si l'on sentait arriver la fin du monde, l'inventaire de tout le passé, la liquidation des œuvres de l'humanité tout entière.

Tout le monde y travaille : chacun refait l'histoire à sa fantaisie. L'un ajoute, l'autre retranche, quelques-uns corrigent et redressent, tous s'accordent à mettre au pilon les narrations de leurs devanciers.

On s'écriait naguère :

Dans son intégrité rétablissons l'histoire !

Ce n'est pas si facile à faire. Il y faut du temps, de la sagacité, de la persévérance, il y faut, surtout ce qu'en termes vulgaires on appelle de *la chance* ; c'est-à-dire qu'il y faut, en somme, des qualités fort rares, des conditions difficiles à réaliser.

M. V.-J. Vaillant possède ces qualités, et il a été assez heureux pour rencontrer *la chance* sur son chemin. Il a découvert je ne sais où, dans

le cabinet d'un riche amateur, une narration inédite, contemporaine des événements, écrite par un acteur qui a pris part au drame,

Quorum pars magna fui,

et il a reconstitué avec cela une petite page de l'histoire de France (car c'est tout bonnement de l'histoire de France que ce siège d'Ardres par les Espagnols, en compagnie du grand Condé, au temps de ses égarements politiques).

Et autour de cette page, comme pour l'encadrer, quelle richesse d'érudition ! Tous les personnages qui y sont nommés voient leur personnalité reconstituée dans les notes savantes qui illustrent le bas des pages. La topographie s'y éclaire des lumières les plus précises, à l'aide d'un plan établi sur les données les plus sûres et fort bien dessiné.

Rien ne manque à cette publication, qui intéresse les antiquités boulonnaises autant que celles de nos voisins du Plat-Pays. N'est-ce pas, en effet, un de Bavre qui y joue un des rôles les plus remarqués ? Et peut-on prononcer ce nom, sans éveiller des souvenirs et rappeler des parentés qui vivent encore toutes fraiches au milieu de nous ?

L'ouvrage de M. Vaillant se subdivise en sept parties, ou chapitres, dont voici la nomenclature : I. *Le manuscrit*, son origine, sa nature, sa provenance. — II. *Avant le siège*, exposé de la situation politique du moment, position respective des troupes françaises et des troupes espagnoles. — III. *Relation du siège d'Ardres* (26 août 1657), texte du manuscrit. — IV. *L'auteur et sa famille*, recherches biographiques dans les sources manuscrites les plus inabordables et en apparence les plus stériles. — V. *Ardrésiens*, commentaire géographique sur les bourgeois d'Ardres qui se sont distingués pendant ce siège.— VI. *Boulonnais*, commentaire biographique sur Charles de Montcornet de Caumont et sur François de Bavre, avec des échappées humoristiques sur certains détails romanesques dont l'auteur signale l'invraisemblance.— VII. *Fortifications et gouverneurs*, description de la ville d'Ardres, dans son état ancien, le marquis de Rouville. — VIII. *Iconographie*, notice et description de toutes les estampes, vues et plans, consacrés à représenter la ville d'Ardres, pendant les trois derniers siècles, sans oublier les médailles frappées en souvenir de l'événement que raconte la brochure :

ARDA OBSIDIONE LIBERATA
MDCLVII

M. Vaillant n'oublie rien de ce qui peut illustrer son sujet ; mais on sent, à ce dernier chapitre, où sont ses plus chères prédilections, l'art, sous toutes ses formes.

(*Impartial*, m. d.).

(*Bibliographie*, II, n° 275).

8 janvier 1651.

ANDRÉ SAUBOS, MÉDECIN.

Claude Lesseline, sieur de la Maloterie, pour lors maïeur de Boulogne, prononce l'admission d'un médecin pensionnaire de la ville, en remplacement de maître Antoine Balhan, décédé depuis déjà longtemps. Le nouveau titulaire était maître André Saubos, ou de Saubois (il signe *Saubos*) bachelier en l'université de Montpellier et docteur en l'université d'Orange. L'acte nous apprend qu'il exerçait depuis deux ans à Boulogne, au grand contentement du public ; mais il avait formé, dit-on, le dessein de s'en aller ailleurs. C'est pourquoi, MM. de l'échevinage qui jusqu'alors n'avaient pas songé à remplacer Antoine Balhan, jetèrent les yeux sur lui pour se l'attacher en qualité de médecin de la ville, en lui donnant un encouragement qui l'engageât à y rester. C'était peu de chose que les 150 livres dont la caisse aux deniers communs lui faisait la générosité ; mais cela lui donnait une certaine prééminence parmi ses confrères, et le mettait à même d'être employé de préférence pour les constatations officielles, où il y avait toujours quelques émoluments. Pourtant les charges qui en retour lui étaient imposées, ne laissaient pas d'être lourdes. Il lui fallait « emploïer ce qui despendra de ses fonctions et de son ministere, libera- « lement et gratuitement, aux pauvres tant de l'hospital de cette dicte « ville qu'aultres personnes miserables, » ce à quoi il s'engageait par serment prêté entre les mains du maïeur.

Avec l'insigne pauvreté qui régnait alors et les maladies contagieuses dont les invasions périodiques affligeaient les cités, il devait y avoir fort à faire pour prendre soin des misérables, malgré le secours que venait apporter en ces sortes de circonstances un autre fonctionnaire d'un degré inférieur, le chirurgien-saigneur des pestiférés. Aussi, plus tard, en 1665 et en 1671, la ville fut-elle obligée d'élever le traitement de son médecin ordinaire à la somme de 200 puis de 250 livres, qu'elle prenait sur la recette de l'Hôtellerie (1).

(*Impartial*, 8 janvier 1870).

(1) André Saubos, mourut au commencement de 1663, et le 12 novembre 1664, M. Jacque Fontaine fut choisi par Mgr d'Aumont pour le remplacer.

(*Note mss. P. Latteux*).

A. R.

8 janvier 1870.

L'ESPRIT DE DÉPLACEMENT.

Une des grandes causes qui amènent la misère et la démoralisation des classes populaires, c'est l'esprit de déplacement. Personne n'est plus content, s'il ne cherche à sortir de la voie dans laquelle ont marché ses pères. Autrefois, les gens de métier s'efforçaient d'élever leur famille dans les traditions de l'atelier paternel. Aujourd'hui il semble que l'on soit honteux de ne pouvoir aspirer plus haut. Tout aussitôt que les garçons savent lire un peu couramment et commencent d'écrire d'une manière supportable, on en veut faire des commis, des clercs de notaire, des médecins ou des avocats. C'est une tendance générale, et il faut être absolument déshérité pour que l'on consente à leur faire manier, comme leur père, la truelle ou le rabot.

Du petit au grand, c'est la même chose. On dirait qu'une vague inquiétude s'est emparée des familles, dans le but de se soustraire à la loi générale du travail manuel pour courir au plus vite après un bien-être impossible à réaliser.

*
* *

Il en résulte que les carrières libérales sont encombrées de bacheliers sans places, et que les professions commerciales, industrielles ou agricoles manquent de bras.

C'est surtout dans les campagnes que les inconvénients de cette situation anormale se font le plus sentir. Les ouvriers des fermes, les journaliers des villages, qui vivaient du travail agricole et qui parvenaient à élever tout doucement leur famille, au milieu des mille petites ressources qui pullulent à l'ombre de la ferme, n'ont plus de repos jusqu'à ce qu'ils viennent s'établir en ville, pour gagner davantage. On les y voit arriver petit à petit, traînant après eux leur femme, leurs enfants et leur pauvre mobilier. Le travail de la ville les séduit par l'élévation comparative des salaires. Ils s'imaginent que la fortune les y attend à bras ouverts ; et trop souvent ils n'y trouvent qu'une misère affreuse et des déceptions sans nombre.

Parqués dans des chambres étroites, dans des réduits malsains qu'on leur loue à prix d'or, ils y voient dépérir lentement leur robuste santé. La maladie leur enlève les enfants sur lesquels ils comptaient pour le pain de leur vieillesse. Ils luttent sans cesse contre un dénûment irrémédiable ; et à la fin ils sont trop heureux lorsque la charité publique vient leur

assurer, dans un hospice ou chez les Petites-Sœurs des pauvres, un asile où ils pourront mourir sans désespoir.

*
* *

A la campagne, les salaires sont modiques ; mais aussi, avec le prix que coûterait en ville un simple galetas, ils ont une chaumière en torchis, flanquée d'un jardinet passable. Au lieu que leurs femmes aillent en journée dans les fabriques, elles trouvent à ramasser, au milieu des blés verts, de quoi nourrir quelques bestiaux. Quand vient la moisson, elles vont glaner dans les éteules quelques gerbes de pur froment. Le bois dont elles se chauffent l'hiver gît partout en débris épars, qu'il suffit de savoir ramasser. Sans avoir presque un sou vaillant, elles se procurent les choses nécessaires à soutenir leur existence ; et le frais visage de leur jeune famille contraste avec les traits amaigris et la figure étiolée des enfants des citadins.

Et puis il y a le marché, où chaque samedi l'on peut apporter le beurre, le lait et les œufs. On y fait argent de tout, des fleurs du parterre, des légumes du jardin, des pommes du verger, des fraises du bois, des volailles qu'on engraisse, du veau que la vache donne annuellement. Chaque saison produit ainsi ses revenus qui aident à trouver le prix du loyer, et la somme nécessaire pour avoir chaque quinzaine quelques boisseaux de blé à faire moudre au moulin.

Il y a bien peu de ménager, — si peu que je n'ose vraiment bientôt pas dire qu'il y en ait — qui ne puisse mettre chaque année un porc au saloir, et qui ne puisse avoir un verre de piquette de cidre à boire le dimanche.

On n'y manque pas non plus de linge ni de vêtements, lesquels, pour être souvent rapiécés et déteints, n'en sont pas moins propres, solides et décents.

Où trouver tout cela chez les pauvres des villes ?

*
* *

La moralité, l'éducation honnête, les sentiments de probité, de respect mutuel, de fraternelle assistance ne sont point non plus à comparer. Dans cette vie des champs, si retirée et si modeste, les enfants n'ont sous les yeux que des exemples de travail, d'économie, de sobriété. Ils n'y vagabondent pas comme en ville, pour prendre les leçons des plus vauriens et des plus vicieux. L'influence du père et de la mère, de la mère surtout, n'y est contrebalancée par aucun mauvais principe. Dans les catéchismes simples et familiers, par lesquels le pasteur du village les a préparés à la première communion, ils ont puisé les plus sérieuses notions

de ce qui doit faire la règle de la vie. A l'école, où, peu nombreux, ils ont eu part aux plus actives sollicitudes d'un instituteur dévoué, ils ont appris des connaissances utiles, appropriées à leur âge et à la profession qu'ils devaient suivre.

Ont-ils de mauvais instincts et voudraient-ils s'émanciper à mal faire? Ils en seraient empêchés par la crainte de se faire montrer au doigt et de s'attirer le blâme de tout le monde. C'est qu'en effet, s'il y a un respect humain qui empêche quelquefois de faire du bien, il y en a aussi un qui retient de faire le mal.

Tout concourt donc à mettre l'ouvrier des champs dans une situation morale, supérieure à celle qui est faite à l'ouvrier des villes.

*
* *

Celui-ci, en effet, n'a guère de relations qu'avec ses compagnons de travail et ses amis d'atelier. Hors de là, il vit dans l'isolement. Toutes ces masses mouvantes d'hommes affairés qui sillonnent les rues, passent indifférentes, maussades et renfrognées, sans faire attention à celui qu'elles coudoient. Pas de ces relations de voisinage, de ces réunions en familles, de ces soirées animées, où l'on se retrouve et où l'on s'égaie autour de l'âtre pétillant. On vit sous le même toit ; l'on n'est séparé l'un de l'autre que par une mince cloison, quelquefois sur le même carré, et l'on se connait à peine. Le seul point de ralliement, c'est la tabagie du cabaret borgne, où l'on dissipe trop souvent en orgie le gain de la semaine, tandis que la pauvre femme pleure au pied du berceau de ses enfants dans la mansarde nue où le froid pénètre avec le vent pluvieux du soir.

La nécessité qui force la mère de famille à se rendre à la fabrique, ou à chercher des journées en villes, lui fait abandonner le soin de sa famille et la met dans l'impossibilité de bien tenir son ménage. L'ouvrier n'a plus d'intérieur. C'est à peine si l'on a le temps de se parler quand on rentre le soir. Les enfants sont au lit, quand il revient ; ils y sont encore quand il repart le matin. Tout le jour, ils sont à l'asile et à l'école, quand ils ne sont pas dans la rue. Que voulez-vous qu'ils deviennent? Quelle affection voulez-vous qu'ils aient pour leurs parents, avec lesquels ils vivent si peu? Quelle influence voulez-vous qu'ils en reçoivent? Que devient la famille, lorsque les premiers et les plus saints devoirs qui en sont en quelque sorte le fondement et l'essence, se trouvent ainsi forcément négligés?

*
* *

Ce que je viens de dire s'applique surtout aux familles ouvrières qui se transplantent dans les villes pour y chercher fortune, après être sorties

de la campagne. Mais ce qui est vrai des familles l'est bien plus encore des individus isolés.

Ecoutons à ce sujet un homme dont la compétence est grande, bien qu'il fasse pitié à certains économistes, et citons ce passage des *Mémoires d'Antoine*, dus à la plume facile et sûre de M. Antonin Rondelet.

Voici quelle a été d'après lui, l'impression de son ouvrier modèle, au moment où il entra pour la première fois dans une ville :

« Lorsque je vis, dit-il, tout ce monde empressé, inquiet, affairé, poussant les voisins à droite et à gauche, comme si personne n'avait assez de temps pour arriver ; cette foule où nul ne prenait garde à moi et ne songeait seulement à ce que je pouvais devenir, j'eus peur ; je me sentais plus isolé que dans un bois ; je pensais au pays, où l'on ne se rencontre jamais sans se dire ou bonjour ou bonsoir. Cette impression m'était restée dans le cœur ; je trouvais les maisons tristes, les rues étroites ; j'étouffais, je ne voyais personne qui eût l'air d'un paysan ; on aurait dit que, passé les portes des remparts, il n'y avait plus que des messieurs.

« Aujourd'hui, je suis bien vieux, j'ai beaucoup vécu à la ville et aussi à la campagne ; je trouve que ces premières impressions étaient justes et que j'avais raison.

« Aussi, quand je vois tant de pères s'épuiser en sacrifices pour enlever leurs enfants à la charrue et pour en faire des ouvriers ; les envoyer tout jeunes en apprentissage, pour ne les voir jamais revenir au pays et mourir tout seuls abandonnés dans leur lit, je ne puis me contenir, et, malgré moi, il me faut leur dire ce que je pense.

« J'ai été ouvrier, ainsi je sais bien ce que je dis : travailler pour travailler, il ne faut pas croire que le bon Dieu ait fait pour le laboureur toute la peine, et pour l'artisan des villes tout le plaisir. J'ai vu à Lyon des ouvriers en soie assis sur une banquette en bois large comme mes deux mains et longue comme ma canne, sans bouger du matin au soir non plus que s'ils avaient été cloués sur la planche et construits avec le reste du métier. Le paysan travaille, c'est la vérité ; mais le matin, quand le soleil se lève et que les oiseaux chantent, on s'en va aux prés ou aux champs ; il fait beau, on se sent le cœur joyeux et l'âme réveillée.

« A la ville, lorsque venait le dimanche, je voyais toutes les voitures se remplir, tout le monde prendre la fuite et les rues demeurer désertes ; on s'en allait à la campagne, et il n'y avait pas jusqu'au plus petit marchand qui ne voulût avoir fait quelques pas sur l'herbe avant de se mettre dans son lit. Je songeais alors à ceux qui pouvaient habiter toute leur vie ces champs et ces prés couverts de fleurs, qui ont un frère, un père au village, et dont les biens languissent ou se vendent parce qu'on ne les cultive qu'à demi. Il est vrai qu'ils portent des souliers au lieu de

galoches, des habits à la place d'un bourgeron ; qu'ils ne traversent point les rues leur veste sur l'épaule, et qu'ils mangent de la viande à leur dîner ; mais avec ces dépenses, s'ils gagnent beaucoup ils n'amassent guère ; leur bourse a deux ouvertures et l'argent en sort aussi facilement qu'il y est entré.

*
* *

« Je ne voudrais pas que personne se crût malheureux d'être né à la ville et d'y être resté ; fils d'ouvrier, apprenti de son père, venu là, comme auprès de l'arbre le rejeton, rien de mieux ; mais que nos paysans des campagnes se gênent ou se ruinent pour envoyer leur fils dans les grandes villes, où ils ne seront pas heureux, où ils apprendront plus vite à désirer qu'ils ne viendront à bout d'avoir, où l'habitude leur ôtera le plaisir de posséder, et l'ambition le temps de jouir, où leurs ressources paraîtront diminuer à mesure qu'ils se sentiront plus de besoins et qu'ils en deviendront moins les maîtres, voilà ce que les pères devraient avoir devant les yeux.

« Le bonheur de notre enfant ne dépend pas, après tout, des vêtements qu'il porte et des plats qu'il mange, mais de l'avenir que son travail assure à sa vieillesse, de la paix que la bonne conduite donne à son cœur, de la tranquillité que lui apporte la vie. Quand j'étais jeune, tous les métiers s'exerçaient dans les villes ; on aurait volontiers abandonné les campagnes aux oiseaux du ciel ; aujourd'hui je vois que bien des ouvriers reviennent s'établir au pays natal ; s'ils vont encore chercher leur ouvrage en ville, c'est parmi nous qu'ils le font. »

*
* *

Ainsi parle M. Antonin Rondelet, dans les *Mémoires d'Antoine*, ouvrage couronné par l'Académie française et recommandé par M. le ministre de l'intérieur aux sociétés de secours mutuels. C'est l'un des plus simples et des plus raisonnables traités d'économie sociale que nous ayons jamais vus ; et, dans un temps comme le nôtre, on devrait le répandre à profusion dans toutes les familles ouvrières, afin d'y redresser un peu toutes les masses d'idées absurdes qu'on y colporte chaque jour.

Il est temps qu'on y prenne garde et qu'on y cherche quelque remède ; car le mal est grand. Ses résultats s'en font sentir à tous les degrés de l'échelle sociale ; mais c'est principalement la politique intérieure qui en souffre. Tant que le peuple ne sera pas en repos, il n'y aura point de stabilité, et le peuple ne trouvera le repos que dans le bien-être relatif et le calme de la vie.

Tant que l'ouvrier sera pénétré du désir immodéré de sortir de sa

sphère, pour atteindre, comme but unique de ses efforts, non plus l'aisance, mais la fortune ; tant qu'on cherchera le travail où souvent il n'est pas, en refusant de le prendre où il est ; tant qu'on dédaignera systématiquement de gagner son pain au village, pour venir faire le monsieur dans la ville, un malaise indéfinissable continuera de régner dans les familles, au grand détriment de la paix sociale.

*
* *

A qui voulez-vous qu'il ne s'en prenne pas de l'inflexibilité de son sort, cet ouvrier qui a quitté la campagne, où il vivait heureux, pour venir en ville où il gagne trois fois plus et n'arrive pas, comme on dit, à mettre les deux bouts ensemble ? Hier il avait peu, et il était riche ! Aujourd'hui il a beaucoup, et il est pauvre ! D'où vient cela ?

Ah ! cela vient de ce que généralement les ouvriers qui ont quitté les champs pour la ville, séduits par l'attrait d'un salaire plus élevé, n'ont point agi de la sorte par une pensée d'épargne et d'économie. Ce qu'ils ont entrevu au bout de leurs rêves, c'était le luxe des vêtements pour eux, leurs femmes et leurs filles ; c'étaient les repas meilleurs et les morceaux plus fins ; c'était en un mot la vie plus agréable, plus abondante et plus confortable, avec un travail plus doux, plus facile et moins assujétissant.

Voilà d'où cela vient. Mais n'espérez pas le leur persuader.

Ils vous auront bientôt répondu que cela vient de l'impôt qui les écrase, de l'octroi qui les épuise, du patron qui les exploite, du propriétaire qui les pressure, du fournisseur qui les vole, et enfin du gouvernement, seul coupable de les laisser ainsi écraser, épuiser, exploiter, pressurer et voler ! Donc, à bas le gouvernement, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes !

*
* *

Tel est le raisonnement qui fait que, lorsqu'arrivent certaines circonstances, le peuple se porte, pour ainsi dire, en masse, vers les urnes du scrutin, afin d'y déposer sa protestation. Il est mécontent ; il est mal à son aise ; la fortune n'arrive pas ; l'égalité sociale n'est qu'une chimère ; le hideux paupérisme défie tous les calculs et déroute tous les problèmes. « Quand donc est-ce qu'il n'y aura plus de pauvres et que tout le monde sera riche ? » Jusqu'à ce que nous arrivions à obtenir un gouvernement qui sache découvrir ce secret important, mille fois plus précieux que celui de la pierre philosophale, nous les remettrons tous périodiquement au creuset pour les refondre.

C'est ainsi que, par l'effet du malaise général, qui résulte de ce que les familles sont dévoyées, tout est mis en péril.

Et qu'on ne nous accuse pas d'exagération ; car nous soutenons hautement et nous mettons en fait que toutes les idées de liberté, de parlementarisme, de gouvernement du pays par le pays, de responsabilité ministérielle, et en général, tout ce que vous voudrez de ces grands principes dont on nous assourdit les oreilles, le peuple n'en connaît pas un traître mot, et cela lui est bien égal. Je me trompe, il en connaît quelque chose. Avec le sagace instinct qui le guide, et la pénétrante perspicacité qui le distingue, il s'aperçoit que toutes ces réformes sont de nature à opérer des changements ; il sait que les changements compromettent toujours la solidité des édifices ; — et voilà pourquoi il vote tout ce que les réformateurs lui proposent.

Mais, si vous voulez avoir la véritable raison de sa conduite, pénétrez dans son intérieur, et voyez qu'il n'y est pas content. Cela suffit à tout expliquer.

J. Dubucq.

(*Impartial*, 8 et 12 janvier 1870).

---

9 janvier 1868.

M. L'ABBÉ CAZIN.

Une douloureuse nouvelle ! Ce soir (1), à trois heures, M. l'abbé Cazin, premier vicaire de la paroisse Saint-Joseph, a été frappé d'apoplexie foudroyante. La mort a été soudaine, presque instantanée. C'est une grande perte pour les pauvres qu'il soulageait, pour les nombreux fidèles qui se pressaient chaque jour à son confessionnal, pour les bonnes œuvres qu'il avait entreprises et qu'il savait conduire avec persévérance.

Né à Acquin, le 27 mars 1812, Auguste Cazin avait été ordonné prêtre le 24 août 1837, et allait achever sa cinquante-sixième année. Il avait encore, le matin, rempli l'office de diacre au service solennel de M. le comte O'Mahony, sans aucune apparence d'indisposition. Trois heures après, il n'était plus.

Son premier poste fut la cure de La Calotterie. Nommé curé de Cremarest, il donna ses soins à la restauration et à l'embellissement de son église, avec un zèle au-dessus de tout éloge, sous l'administration intelligente de M. Moleux-Devot, maire de la commune, les ressources ne

(1) Le 7 janvier.

manquèrent pas, et l'on sut obtenir du Gouvernement de Juillet une somme de 12,000 francs. M. Cazin travaillait lui-même, dans ses heures de loisir, à enlever avec des précautions infinies le badigeon qui empâtait les sculptures ; puis, quand les menuisiers de l'atelier de M. l'abbé Sergeant lui eurent construit des autels gothiques, il apprit le métier de doreur pour enrichir les reliefs.

Dans la paroisse Saint-Joseph où Mgr Parisis l'appela, en 1853, pour remplacer M. l'abbé Lebègue, M. Cazin se montra tout à tous, toujours prêt à remplir les devoirs de son ministère, plein de bonté, de condescendance et de charité. Vivant d'une vie fort austère, il ne connaissait point de ménagements pour son corps, ni dans les fatigues auquel il le soumettait, ni dans les privations que lui inspirait son amour de la pénitence et de la mortification.

La ville de Boulogne lui devra la fondation d'un asile, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, dans le quartier du Tivoli, double bienfait temporel et spirituel pour les habitants de cette partie de la cité.

Il laisse inachevée une église (1) qu'il avait commencée au même endroit, afin d'en faire une chapelle de secours, dépendant de la paroisse Saint-Joseph.

Les Petites Sœurs des Pauvres perdent en lui un aumônier dévoué, qui savait trouver, au milieu de ses nombreuses occupations, le temps nécessaire pour travailler encore à l'instruction religieuse des pauvres vieillards qu'elles nourrissent du pain de l'aumône chrétienne.

Frappé avant l'âge, il n'a pu rendre à la religion tous les services que son zèle lui suggérait ; mais Dieu se contente quelquefois de notre bonne volonté. Heureux celui qui travaille assez pour n'être pas surpris les mains vides, et qui se tient toujours prêt à rendre compte de l'emploi du talent que le souverain Maître lui a confié !

D. H.

Boulogne, le 7 janvier 1868.

(Extrait de la *Semaine Religieuse*, t. II, p. 151-152).

(*Bibliographie*, II, n° 138).

(1) Depuis Saint-Michel.

9 janvier 1869.

LE PORT DE BOULOGNE.

Un des marins des plus expérimentés du Portel a bien voulu nous écrire une lettre, à propos de l'article que nous avons publié d'après le *Folkestone Chronicle*, sur le port de Boulogne, dans notre numéro du 28 novembre dernier. Il y approuve de toute l'autorité de son expérience l'idée mise en avant de construire un épi entre Châtillon et le Portel, afin de rompre le courant. On ne saurait, dit-il, rendre un plus grand service au port de Boulogne, et il n'y a rien de plus facile.

D'après notre correspondant, l'endroit le plus favorable pour l'établissement de cet épi protecteur serait le pied de la falaise, à l'endroit dit le *Rieu du Chat*. Il y a là dans la mer une masse de rochers, qui forment comme une sorte de muraille renversée, qu'on aurait pour ainsi dire qu'à remettre en état, ce qui simplifierait considérablement le travail.

En suivant la ligne des rochers, on est conduit dans la jonction extérieure du massif de l'*Heurt*, près du fort de ce nom, et de là jusqu'à l'écueil de l'*Inheurt*, dont une partie découvre à mer basse.

Cet épi, qui serait très robuste à cause de la solidité de ses bases naturelles, ne coûterait pas une forte somme, et briserait le courant de flot dérivé, qui porte en côte avec une extrême violence. Les falaises d'Alpreck cesseraient alors de crouler dans la mer, à chaque grande marée.

Le changement apporté dans la direction du courant se ferait sentir jusqu'à l'entrée du port, dont il diminuerait l'ensablement, et dont l'accès serait rendu plus facile aux navires.

Lorsqu'en effet, le courant de flot est secondé, à marée montante, par la violence d'un vent furieux, soufflant S.-O. ou O.-S.-O., la puissance de l'entraînement est telle, au bout des jetées, que les navires ne peuvent gouverner avec sûreté et se laissent dériver sur la plage de l'Est, comme cela est arrivé tout dernièrement, à propos de l'*Only-Son*, et tant de fois auparavant. En 1849, on en a compté six, en une seule marée !

Au moyen de l'épi du Portel, au contraire, aussitôt qu'on serait entré sous le vent de son action protectrice, il n'y aurait plus de danger à courir, parce que la violence du flot serait rompue et qu'on y jouirait d'un calme relatif, comme dans une sorte de refuge.

Telles sont les idées de notre correspondant. Fondées sur l'observation pratique des choses, elles ne sont pas exposées en des termes scientifiques ; mais elles méritent d'être étudiées par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre port. Nous reviendrons prochainement sur cet intéressant sujet.

(*Impartial*, même date).

(Voir au 28 novembre 1868).

10 janvier 1645.

MORT DU DOYEN GANTOIS (1).

Cette date est celle des obsèques solennelles que le chapitre de Boulogne a faites à l'un de ses doyens les plus illustres et les plus méritants. Fils d'un paysan d'Echinghen, comme le dit, non sans une certaine humeur jalouse, un de nos vieux chroniqueurs, Noël Gantois fut successivement revêtu des plus hautes dignités ecclésiastiques du diocèse. D'abord curé d'Audinghen, à partir de l'an 1609 (et ayant conservé l'administration et les revenus de ce bénéfice, concurremment avec ceux qu'il obtint depuis, jusqu'en 1642), il devint bientôt chanoine de Boulogne, secrétaire du chapitre, puis archidiacre de Flandres le 23 janvier 1627. Les évêques de Boulogne Victor Le Bouthillier et Jean d'Olce, le prirent l'un après l'autre pour vicaire général, et il en exerça les importantes fonctions jusqu'au jour où elles devinrent incompatibles avec la dignité à laquelle il fut appelé par ses confrères. Elu doyen, et par conséquent chef et supérieur du chapitre, le 20 avril 1639, par suite de la résignation de Roger d'Aumont, abbé de Luzarde (2), il dut renoncer à l'exercice d'un pouvoir qui aurait, pour ainsi dire, mis le chapitre sous la juridiction de l'évêque, au préjudice de ses anciens privilèges. Noël Gantois était un homme érudit, et un canoniste habile. Raphaël de Beauchamp, religieux de Marchiennes, cité par Dom Luc Dachery, dans le Spicilège, parle des lettres doctes et agréables qu'il avait reçues de lui, sur des questions d'histoire relatives à l'abbaye d'Andres. Mieux que cela, nous avons de lui un petit opuscule en langue latine qu'il a écrit en 1627, au moment de commencer ses visites archidiaconales dans le diocèse. C'est une plaquette de trente-deux feuillets sans titre et sans pagination, d'un format difficile à définir, quelque chose comme un in-8° en miniature, tiré par demi-feuillets, ainsi que l'indiquent les signatures, et intitulé : *Règle abrégée de la visite archidiaconale, en dix chapitres* (3). Ce travail est dédié à l'évêque Victor Le Bouthillier ;

(1) « Le 10 de janvier mourut à Bologne M. Gantois, grand doyen dudit lieu. Il tomba chartrier (*a*) et fut dix jours sans pouvoir uriner. *Requiescat in pace.* »

(*Nécrologe de Fressin*, par le curé de Bomy, dans *Fressin*, par M. l'abbé Fromentin, 1892, p. 252).

(2) *Aliàs :* d'Uzerche.

(3) Ce volume rarissime a été offert par M. l'abbé Haigneré à la Bibliothèque Nationale, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante :

« *Paris, 27 juillet 1886.*

...« Le petit livre de Noël Gantois, tout maltraité qu'il est, a droit de figurer dans nos collections. Ne renfermât-il que le chapitre intitulé « *De magistro*

(*a*) Il tomba prisonnier... veut dire probablement : il dut garder le lit ou la chambre...

et la dédicace est datée du 7 août 1618, c'est-à-dire du endemain de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. On voit que Noël Gantois s'entendait à saisir l'occasion par les cheveux. Quoiqu'il en soit, son opuscule dont nous avons été assez heureux pour recueillir un exemplaire, probablement unique, est un document fort utile à consulter pour l'histoire de la discipline ecclésiastique et pour celle du mobilier des églises dans nos contrées (1).

(*Impartial*, 10 janvier 1871).

---

10 janvier 1667.

LES MINIMES DE BOULOGNE.

(1642-1791).

L'ordre religieux, connu sous le nom de *Minimes*, a été fondé au xve siècle par saint François de Paule, le thaumaturge renommé que Louis XI fit venir du fond de la Calabre pour lui demander la prolongation de ses jours. Les Minimes se livraient à la prédication, menaient une vie fort austère et observaient un carême perpétuel. Leur établissement dans la ville de Boulogne eut lieu pendant les dernières années du règne de Louis XIII.

A cette époque, pour que des religieux pussent fonder une maison dans une ville comme celle de Boulogne, il leur fallait obtenir l'approbation de l'autorité ecclésiastique, l'agrément du gouverneur et de la municipalité, puis enfin solliciter des lettres-patentes du Roi. Les Minimes firent successivement toutes ces démarches, auprès de l'évêque Jean d'Olce, du

scholarum », il mériterait d'être remarqué, et je vous assure que votre cadeau ne sera dédaigné par aucun de mes collègues. Les opuscules de ce genre dont les exemplaires ont été rarement recueillis dans les anciennes bibliothèques sont difficiles à rencontrer et il faut s'estimer heureux de les ramasser même avec les blessures qu'ils ont reçues.

Je vous remercie bien d'avoir eu la pensée de nous offrir l'opuscule de Gantois dont la mention va être insérée dans nos catalogues... ».

L. Delisle,

Administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

On a donné au volume la cote D. 80,885.

(1) Voir la notice sur Gantois dans les *Doyens du chapitre de Boulogne*, p. 318, t. XVII, *Mémoires de la Société Académique.*

A. R.

gouverneur Antoine d'Aumont, et du maïeur Amadis de la Planche. Ils demandaient à venir dans la ville afin d'y « faire ung petit etablissement », sous la protestation et avec l'engagement formel « de n'estre à aucune « charge, ny à la ville en general, ny à aucuns des habitans d'icelle en « particulier, au contraire, d'y contribuer de leur possible à l'avancement « de la gloire de Dieu et au bien des ames. »

Ces conditions furent agréées par les intéressés; et, sur le vu des permissions accordées par les autorités locales, Louis XIII signa « au mois de may, l'an de grace 1642 », les lettres-patentes de fondation.

Une personne charitable avait fourni les fonds nécessaires pour les frais de premier établissement et pour la subsistance des religieux. C'était une dame Antoinette Martin, femme de Pierre Huart, notaire au Châtelet de Paris, et veuve de Jean Prevost, laquelle avait offert mille livres de rente annuelle et perpétuelle pour cet objet, à condition que le couvent projeté fut dédié « soubz le tiltre de S. Joseph, comme principal patron et titu- « laire, dont on y feroit tous les ans la feste solempnelle avec predication « de ses louanges. »

D'autres donations vinrent en aide à cette œuvre; et, dès le 4 février 1643, les PP. Minimes se rendirent acquéreurs de plusieurs propriétés, entr'autres d'un grand jardin, enfermé de murailles, situé entre la rue de *Tirwicq*, ou des *Potiers* (rue des Vieillards) et la rue du *Cul-de-Sac*, aujourd'hui supprimée. Ils y élevèrent leur église et les bâtiments claustraux qui furent terminés en peu de temps. L'église était bien décorée. Nous avons encore le plan et le devis des boiseries du chœur, exécutées en chêne, dans ce style abondant et riche qui distingue l'architecture du siècle de Louis XIV, et que l'on dédaigne beaucoup trop aujourd'hui. L'entreprise, à laquelle mirent la main, comme sculpteurs, deux ouvriers boulonnais, Claude Papillon et Guillaume Hennuyer, fut confiée, moyennant la somme de 1,266 livres tournois, à Pierre Gaillard, dit *Berrichon* ou *Joli-Cœur*, natif de Bourges et soldat au régiment d'Espagny, de la compagnie de M. de Moux. Pour cette modeste somme, Pierre Gaillard livra aux RR. PP. Minimes le rétable de leur grand autel, le tabernacle, les gradins, le « pas de l'autel » et le lambris, avec chapiteaux ioniques, pilastres cannelés, festons de toutes sortes, grappes de fruits, feuilles de chêne, fleurons et consoles, figures de chérubins, etc., etc. ; ce qui fut réglé et soldé par quittance du 3 février 1668 (1).

(1) Ce jourdhuy premier janvier 1667 a esté faict le marché qui sensuit entre les Peres Minimes du couvent de Bologne et Me Pierre Berichon, menuisier pour toute la façon de la retable du grand autel de leur eglise en cette sorte :

Ledict Berichon s'oblige à faire toute la menuiserie, tant de la retable de l'autel que des aisles, qui doivent venir joindre jusques aux deux petits autels,

Je ne relaterai pas ici les libéralités nombreuses dont la communauté fut l'objet de la part de plusieurs familles du pays. Mais je crois devoir mentionner, à cause de son but charitable, celle que fit le président Antoine Le Roy de Lozembrune, en léguant aux RR. Pères une somme de 15 livres de rente, à la charge « de faire à tousjours le catechisme des « pauvres, tous les dimanches de caresme, dans leur eglise. »

Les Minimes de Boulogne avaient fait construire dans leur couvent de

conformément au dessein qui a esté envoyé de Paris et qui a esté livré entre les mains dudict Berichon.

De plus de faire ou faire faire tous les ornemens de sculpture conformement à ce qui a esté commencé. Item de faire le tabernacle, menuiserie et ornemens suivant le susdit dessein.

Et de rendre ledit ouvrage entier et parfaict et placé, sujet à visite d'experts à Pasques prochain venant.

En consideration de quoy les peres Minimes s'obligent de payer audit Pierre Berichon entrepreneur la somme de 1266 livres tournois, qui luy seront distribuées de temps en temps pour la nourriture et pour le payement de ses ouvriers et prendra ledit Berichon en payement la somme de 297 livres 15 s. quil a desja reçeu depuis le commencement de son ouvrage jusques à ce jour, et la somme de 87 liv. 1 s. qui ont esté payés à Me Papillon, sculpteur; et sera ledit Berichon obligé de nous apporter une descharge par escrit dudit Papillon du marché faict avec luy de sa sculpture ; et au cas que ledit Papillon eust plus reçeu que l'ouvrage qu'il a faict, ledict Berichon auroit son recours sur luy, et pareillement si ledict Papillon n'avoit pas assés reçeu pour ses ouvrages faits, Ledict Pierre Berichon sera obligé de le satisfaire entierement sans pouvoir pretendre ny demander aucune chose aux susdicts Peres Minimes que la somme cy dessus marquée à recevoir en la forme et maniere cy dessus cottée, et pour ce qui restera à luy payer à la fin de l'ouvrage, luy sera donné comptant et sans delay.

Nota que la forme de payer ledit Pierre Berichon sera en cette sorte : on luy donnera toutes les semaines six livres et on payera entre ses mains ce quil faudra pour les ouvriers quil emploira à cette ouvrage, et ledit Pierre Berichon ne pretendra aucunes chandelles, mais s'en fournira à ses propres fraits et depends.

Pour ce qui regarde les colomnes, elles seront faictes de bois viollet et canellées selon l'ornement commencé ; et au cas que ledit Pierre Berichon ne rendist pas l'ouvrage faict à Pasques, on luy rabattera 100 livres: en foy de quoy nous vicaire dudict couvent de Bologne et ledit Me Pierre Gaillard, dit Berichon autrement Joly-Cœur, soldat de la Compagnie de M. de Moux du regiment despagny, et natif de Bourge en Berry, avons signé le present escrit aux fins et clauses cy dessus, ce susdict jour premier janvier 1667.

Fr. Antoine Philippes, vicaire.

Pierre Gaillard dict Berychon autrement Joly Cœur.

*
* *

Ce jourdhuy dixieme de janvier 1667 a esté arresté le marché qui s'ensuit entre Me Guillaume Ennuyer me menuisier et sculpteur de cette ville de Boulogne et

vastes caves, avec des magasins, qu'ils louaient au commerce, et dont ils tiraient un assez bon revenu. Ils possédaient une ferme de 129 mesures de terres, à Nabringhen, comprenant cinq fiefs dans la mouvance du marquisat de Colembert, longtemps louée de père en fils à la famille Desombre, moyennant un fermage annuel de 900 livres, porté à 1,500 par bail du 11 mai 1779. Ils avaient en outre deux mesures de terre, louées 40 francs en 1783, au terroir de Wicardenne, sur le chemin d'Audenacre;

Me Pierre Gaillart dict Berichon, autrement Joly Cœur, soldat du regiment despagny de la compagnie de M. de Moux.

Ledict Me Guillaume Ennuyer s'oblige audit Me Pierre Gaillart de faire les ornements qui s'ensuivent.

La couronne du tabernacle et dix chapiteaux dudit tabernacle, et les trois petites figures, et deux petites consoles aux costés dudit tabernacle, c'est-à-dire tout les ornements dudit tabernacle suivant le devis et le dessein :

Plus 3 cherubins au grand cadre du tableau de la contretable,

Plus 2 consolles sur lesquelles doivent estre posées les chasses.

Plus les cherubins au-dessus des chasses qui supportent les bordures des ovalles qui sont aux deux costés de l'autel.

Et au dessus des ovalles des festons de pente de fruicts ;

Et tailler les ovalles de feuilles de chesne.

Plus tailler la bordure de l'attique de feuilles de chesne.

Plus les consolles et fleurons aux pilastres de l'attique.

Plus les deux festons qui tombent aux costés de l'attique à l'arrière corps des pilastres.

Plus les deux festons qui sont au-dessous de la croix de l'attique.

Plus les modelons de la corniche et une partie des oues (oves) qui ne sont pas faites.

Plus quatre chapiteaux Ioniques des pilastres du lambris qui seront canelées suivant celles de l'autel.

Le tout suivant le dessein.

Et d'un autre costé ledit Me Pierre Gaillart s'oblige à luy donner pour tout l'ouvrage cy dessus la somme de 58 escus qui luy seront delivrés par le pere vicaire des Minimes, selon l'ouvrage et à mesure qu'il se fera, et cela de l'advis et consentement dudit Me Pierre Gaillart, qui declarera audit pere vicaire ce quil luy faudra donner selon l'ouvrage faict, et pour lors le dict pere vicaire s'oblige à luy payer ce qui luy faudra suivant son ouvrage et en deduction des 58 escus.

En foy de quoy tous ont... en ce jour et en (ce) que dessus.

GUILLAUME HENNUIER.

PIERRE GAILLARD.

F. ANTOINE PHILIPPES, vicaire.

Suit la quittance de Pierre Gaillard..., compagnon menuisier, de la somme de 1,206 livres pour ce travail, donnée le 23e febvrier 1668.

(*Arch. Comm.*, H. 266). A. R.

sept maisons en ville, louées par baux emphytéotiques, et rapportant environ 300 livres ; sans parler de plusieurs rentes de faible importance. Quelques-unes de ces rentes étaient assises sur des immeubles situés près de Paris, à Issy, Pierrefitte, Villiers-le-Bel, etc. Leur comptabilité accuse aussi, pour une certaine époque, un dividende d'actions de la Compagnie des Indes, estimé 50 livres.

En 1789, leurs revenus ne s'élevaient plus qu'à la somme de 1978 livres, 16 sous, 8 deniers, dont vivaient trois religieux, savoir : le frère Jean-Baptiste Sombret, Correcteur, c'est-à-dire supérieur de la communauté ; le frère Armand-Louis-Marie d'Escarsin, et le frère Jean-François Tachon, qui tous trois prêtèrent le serment constitutionnel et déclarèrent vouloir se retirer dans leur famille, pour obéir aux décrets de l'assemblée nationale.

Les archives des Minimes ont échappé au vandalisme révolutionnaire, et sont aujourd'hui conservées à l'Hôtel-de-Ville (1). On y trouve de curieux renseignements. En 1755, les religieux donnaient à leur jardinier 12 livres par an « pour tailler et palissader les arbres du jardin, » et ils lui abandonnaient la moitié des produits, trouvant cela plus économique, disaient-ils, que de payer « la nourriture d'un homme qui, dans ces « malheureux temps, coûte pour le moins 200 livres et 25 ecus de gages. » Plus tard, 1771, ils lui donnaient 60 livres, à la condition « de fournir « toutes les graines, excepté celles d'oignons, de haricots, pois et feves, « de ratisser les allées, de tailler les arbres, d'arroser et de cercler, sans « avoir le droit de rien emporter. »

Le barbier de la maison avait 15 livres par an, pour raser les frères et les domestiques, deux fois la semaine, savoir : « les mercredi et samedi « en été, et les mardi et vendredi en hiver. »

Marie Delattre, loueuse, profitait d'un sou sur quatre, pour sa peine de quêter les chaises à l'église principalement à la messe d'onze heures, la plus fréquentée par les fidèles.

Les RR. PP. avaient leurs fournisseurs attitrés. Leleu, brasseur à Alincthun, leur amenait de la bière, au prix de 9 livres la gonne. Lhote, apothicaire, Moleux, cloutier, Chélu, chaudronnier, Legros, tailleur de pierres, Noulart, tailleur d'habits, Delporte, marchand de bois, Dubrœuil, marchand d'ardoises, Roussel, boulanger, sont cités dans les comptes en qualité d'*officiers de la maison.*

Les médecins Raimbaut et Traversier avaient longtemps reçu 12 livres par an, pour toutes leurs visites, « telles qu'elles pussent être. » Ce traitement fut porté plus tard à 15 livres en faveur de M. Souquet ; mais

(1) H. 266.

on n'en venait pas quitte à si bon marché avec le chirurgien Daunou, lequel suivant le P. Millot, faisait « payer ses saignées un peu cher. » Le même Père nous a laissé, du reste, dans le compte de 1775, ses appréciations sur les ouvriers qu'il employait. Les jugements qu'on y rencontre sur les caractères ne manquent pas d'un certain intérêt rétrospectif. En voici quelques-uns : « Mercier, notre maçon, *homme de bon* « *conseil ;* — Haigneré, orfèvre, notre cirier, *porté à nous obliger ;* — « Prenel, l'aîné, notre serrurier, *homme d'accommodement ;* — Quenet, « notre couvreur, *excellent ouvrier ;* — Duhamel, notre vitrier, *il tra-* « *vaille solidement mais on a bien de la peine à l'avoir ;* — Capet, notre « cordonnier, *non-seulement il est ouvrier, mais il est toujours prêt* « *à nous rendre service ;* — Beauchêne, notre menuisier, *à la journée* « *il travaille fort, mais il faut convenir avec lui pour les ouvrages* « *en détail ;* — M. Gallet, notre épicier, *il est à ménager ;* — Charles « Bourguignon, notre jardinier, *universellement estimé de tous ceux* « *pour qui il travaille, etc., etc.* »

L'inventaire du mobilier de la maison des Minimes, dressé les 4 et 7 avril 1791 par les officiers municipaux, prouve que l'esprit de pauvreté avait présidé à l'ameublement de ces bons religieux. La chapelle, seule, présentait, en ornements et en vases sacrés, une certaine richesse. On y signale quelques tableaux : huit, encastrés dans les murs du réfectoire, représentant « des pêcheurs et des fruits ; » quelques autres dans l'église et la sacristie. J'y remarque *un Couronnement d'épines*, un *Sauveur du monde*, un *Saint-Michel*, un *Saint-Martin*, un *Ange*, une *Vierge*, deux *Saint-François de Paule*, les *Noces de Cana* et un grand *Christ* peint sur toile avec encadrement de bois doré.

Le clocher contenait deux cloches.

La bibliothèque se composait de 291 in-folio, 228 in-quarto, 530 in-octavo, 65 in-12, traitant de différentes matières, reliés partie en veau et partie en parchemin. Il s'y trouvait aussi, dit-on, un manuscrit sur l'histoire d'Angleterre. On a le catalogue de ces divers ouvrages, dressé en 1757.

L'église renfermait trente sépultures, dont la plus ancienne remontait à 1672 et la plus récente à l'année 1739. C'étaient, entr'autres, dans le chœur, celles des RR. PP. Charles Le Vasseur, René Chaillou, Antoine de Disquemue, successivement Correcteurs de Boulogne, et celle du P. Antoine Vaillant, doyen de la province, mort à quatre-vingt-sept ans en 1732 ; dans la chapelle de la Vierge, deux membres de la famille Martin; dans la chapelle de S. François-de-Paule, M. Le Roy du Quesnel, major de Boulogne, décédé en 1695, sa femme et deux autres personnes; dans la nef « Madame Marie-Magdelaine Le Volant, veuve de feu M. Nicolas de

Forceville », des frères, des membres du tiers-ordre et les domestiques du couvent.

Il y eut, en outre, deux religieux, le P. Millot et le P. Collin, qui furent inhumés dans le jardin du cloître, près de l'église, en 1783 et en 1784.

Les Minimes de Boulogne n'ont produit, à ma connaissance, qu'une seule œuvre littéraire (1). Je veux parler du *Poëme héroyque sur l'histoire de l'image miracvlevse de Nostre-Dame de Boulongne, par le F. Jacques d'Auvergne*, imprimé à Lille, chez J.-Chrisostome Malte, en 1681 ou 1682. Descendant de cette famille historique qui a tenu si longtemps avec honneur et probité le greffe de la ville, parent par alliance avec les Scotté de Velinghen, le F. Jacques d'Auvergne avait l'ambition de faire des vers. Dans ses loisirs, entre deux prédications, après « la Dominicale de Rouen et la station à la Cathédrale de Boulogne », il montait sur le Parnasse, évoquait Apollon, et alignait des mots. Plusieurs de ses pièces, qualifiées du titre de *Sonnets, Ballades, Rondeaux, Odes* et *Chants royaux*, sont imprimées à la suite du Poème héroïque, avec un *Abrégé des Reigles de la poésie françoise*. Quelques-unes, à ce qu'il nous apprend lui-même, ont remporté les prix aux Académies de Rouen, de Caen et de Dieppe. Heureux temps que celui où l'on encourageait ainsi les poètes, sur la simple exhibition de leur bonne volonté !

Quoi qu'il en soit, le petit recueil publié par le F. Jacques d'Auvergne est une rareté bibliographique très difficile à rencontrer. C'est de plus un document fort intéressant pour le culte de la Vierge de Boulogne ; et, à ce titre, je l'ai réimprimé dans les appendices de mon *Etude sur la Légende de Notre-Dame*.

Il ne reste plus aucun vestige de l'église des Minimes, qui s'étendait sur l'emplacement occupé par la cour et les dépendances de la maison numéro 4 de la rue des Vieillards ; mais une partie des bâtiments claustraux, qui ont servi de préfecture maritime sous l'Empire, et où Louis XVIII est descendu en 1814, subsistent encore dans la même rue, à l'état d'habitation particulière.

(*Bibliographie*, I, n° 41).

(1) Nous avons retrouvé un second ouvrage à mettre à l'actif des R. P. Minimes de Boulogne.

C'est un opuscule de 32 pp. in-12, publié en 1786, sans nom d'imprimeur et intitulé : *Essai sur les passions de l'homme*, en vers, dédié à Mgr F.-J.-G. de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, par son très humble et très obéissant serviteur *Fr. Duchateau, le Jeune, minime* de la maison de Boulogne.

A. R.

11 janvier 1861.

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES.

Il y a aujourd'hui quarante-neuf jours qu'arrivait dans notre ville, sans bruit, sans éclat, sans prétention, une petite colonie charitable, qui s'installait humblement dans deux petites maisons de la rue Royale, nos 92 et 94, prises à loyer pour quelques années. C'étaient les Petites Sœurs des Pauvres. Elles venaient sans informations de *commodo vel incommodo*, fonder un établissement de charité, du caractère le plus populaire. Pas de projet ni d'avant-projet ; pas d'emprunt ni de souscription ; pas de publicité ni de réclame. Voilà sept semaines qu'elles ont pris possession de leur maison et qu'elles ont commencé leur œuvre, et pas un journal n'en a dit mot. Si nous venons en parler aujourd'hui, c'est le plus spontanément du monde et sans que qui que ce soit, de près ou de loin, nous ait prié de le faire. Ce n'est même pas sans une certaine appréhension que nous nous décidons à troubler en quelque sorte le silence divin dans lequel cette œuvre nouvelle vient de prendre racine parmi nous. Mais la presse a des devoirs à remplir dans notre siècle de publicité : heureuse est-elle, toutes les fois qu'il lui est donné de parler d'après ses propres inspirations, et de n'être pas réduite au rôle misérable d'écho complaisant.

Qu'est-ce que les Petites Sœurs des Pauvres ? A cette question, nous n'hésiterons pas de répondre, c'est l'une des institutions les plus merveilleuses et les plus délicatement maternelles que la charité chrétienne ait produit au XIXe siècle.

Une des plus grandes plaies de notre époque est sans contredit le relâchement des liens de la famille dans les classes pauvres de la société. Nous ne disons pas que ce malheur est causé par le vice, parce que le vice est de tous les temps et que les temps passés n'ont point vu ce que nous voyons. Le malheur dont nous constatons l'existence, est le produit de la révolution que les progrès de l'industrie ont amenée dans la condition des classes laborieuses. Il ne nous appartient pas d'en apprécier le caractère, encore moins d'en prévoir les conséquences sociales ; nous disons ce qui est, sans le comparer avec ce qui a été, sans prophétiser ce qui sera. Mais les liens de la famille se sont relâchés, principalement dans les grands centres industriels, depuis que la femme, au lieu de travailler à domicile, va travailler dans les fabriques. Il s'en suit naturellement que les petits enfants sont abandonnés et que les vieillards sont délaissés.

Or, la religion chrétienne, qui a des consolations pour tous les maux et des remèdes pour toutes les souffrances, s'est immédiatement mise à l'œuvre. Elle a créé des crèches et des asiles, où des femmes sublimes, à

qui l'amour de Dieu tient lieu de tout amour, se sont faites les mères des petits enfants des pauvres et des ouvriers. Les vocations ne manquent point ; elles se multiplient même, comme le pain de l'Evangile, pour suffire à tous les besoins. Puis, comme à l'autre bout de la vie, il y a les mêmes misères, les mêmes faiblesses, le même délaissement, la religion a suscité les Petites Sœurs des Pauvres dont la mission spéciale est de recueillir les vieillards, de les nourrir, de les soigner avec la tendresse d'une fille, ou plutôt avec les inappréciables sollicitudes d'une mère. Les deux œuvres se complètent ainsi l'une l'autre, en accordant secours et protection à ces deux enfances qui forment les extrémités de la vie humaine.

L'œuvre a été commencée en Bretagne, dans la petite ville de Saint-Servan, sous la direction d'un humble vicaire, par deux pauvres ouvrières et une pauvre servante, il y a eu vingt ans le 15 octobre dernier. Ce ne fut qu'au bout de six ans que l'on tenta de s'établir ailleurs et que l'on essaya de multiplier les fondations. A la fin de 1850, les Petites Sœurs avaient dix maisons dans différentes villes ; elles en ont aujourd'hui près de soixante en France et en Belgique. En 1846 il n'y avait que quatre personnes qui eussent embrassé leur règle et leur genre de vie ; aujourd'hui elles se comptent au nombre de près de mille. Quelle multiplication rapide et quel accroissement merveilleux ! C'est bien là le grain de sénevé qui devient un grand arbre.

La nature des services rendus à la société par l'institution des Petites Sœurs peut expliquer en partie la magnificence du résultat : mais, en définitive, il y faut voir une bénédiction particulière de la divine Providence. Les sacrifices immenses que les bonnes Petites Sœurs font pour Dieu reçoivent ainsi comme une récompense, comme une auréole de glorification devant les hommes ; et la fécondité dont est doué leur institut est une preuve de la vie qui règne dans le vieux tronc de l'Eglise catholique. Qu'une autre communion chrétienne essaye d'en faire autant !

Les Petites Sœurs ont pour mission de recueillir les pauvres vieillards des deux sexes qui se trouvent sans asile et sans pain. Elles les vêtissent, les entretiennent et les nourrissent ; elles les moralisent, ramènent dans leur âme le sentiment de la dignité humaine, et réveillent dans leur cœur la foi qui éclaire et qui sauve. Elles adoucissent les chagrins de l'âge par les charmes de leur parole, par les mille inventions de tendresse charitable dont elles ont seules le secret. Au milieu de ces soins assidus, de cette sollicitude de tous les instants, les bons vieux renaissent à la vie, à la gaîté, à la joie du cœur, et ils descendent doucement les derniers degrés de la vie, heureux, contents, bénissant ce soleil doré qui éclaire le soir de leur existence.

« Sous ces impressions bienfaisantes, dit M. L. Aubineau, ainsi choyées, caressées et paisibles, ces pauvres créatures s'habituent à aimer et à goûter Dieu. Dans ce calme et dans cette joie, si pauvres et si respectables, elles préparent leur bienheureuse éternité et la regardent approcher avec une inaltérable douceur. J'ai vu une de ces pauvres vieilles le jour même où elle venait d'être administrée. On lui demanda comment elle se trouvait : Bien heureuse, bien heureuse, répondit-elle ; j'espère que Dieu me donnera une place dans son paradis et que j'y serai bientôt. Elle demanda qu'on priât pour elle. Elle était dans son lit blanc, les mains jointes et le chapelet entre les doigts, d'un air si vénérable et si reposé qu'on pouvait envier la grâce d'une pareille mort. Elle avait été recueillie à l'asile au moment où elle venait d'être chassée par ses enfants, qui ne voulaient plus la nourrir. Elle ne voulait pas leur pardonner cette cruauté ; mais avec les Petites Sœurs, elle s'était instruite aux leçons du Divin Maître. Elle mourut le pardon dans le cœur, la joie et l'espérance sur les lèvres, douce, calme, et comme elle le disait avec un admirable accent, bien heureuse ! »

Pour ressources, elles font appel à la charité publique, il est vrai ; mais c'est à la charité la plus facile et la moins coûteuse à exercer. Elles ramassent partout autant qu'elles le peuvent, et autant qu'on veut bien le leur donner, tout ce qui ne peut plus servir à personne.

« Ce que d'autres repousseraient avec mépris, dit l'éloquent historien des Petites Sœurs, se transforme entre leurs mains et devient une ressource considérable. Dans toutes les maisons, le marc du café, ce résidu dont on a extrait le suc, devient l'élément d'un repas qui est une bien grande douceur pour les pauvres vieillards. Aucun café ne se refuse à donner ce marc, où la Providence a soin de conserver, en faveur des hôtes des Petites Sœurs, un peu d'essence et d'arome. A ce qu'on peut en extraire on joint un peu de lait ; et des croûtes de pain recueillies de toutes parts, dans les maisons les plus diverses, les pensionnats, les collèges et les casernes, complètent le déjeuner. Cent, deux cents, jusqu'à trois cents vieillards, dans une seule ville, trouvent ainsi tous les jours un repas friand avec ces deux ressources misérables. Après le déjeuner, il restera encore des croûtes pour servir au dîner. » Et les Petites Sœurs elles-mêmes, pendant que les vieillards vivent des restes des tables publiques, se nourrissent des restes de la table de leurs vieillards.

Elle vont aussi dans les marchés, où l'on s'empresse de leur offrir quelques poissons, quelques débris de viande, un peu de légumes. Cela coûte si peu à chaque étalage, de mettre une pomme de terre ou deux dans le panier des Petites Sœurs. La première fois qu'elles parurent sur le marché de Rouen, elles firent presque une émeute. On les connaissait

déjà, chacun les appelait, se précipitait vers elles et voulait leur apporter son offrande. On fut obligé de régler administrativement les choses. Elles font maintenant le tour du marché, et chacun leur remet en passant la petite aumône qu'il a préparée pour elles, l'accompagnant de bonnes paroles de reconnaissance et de cordialité.

Mais ce n'est pas tout de la nourriture ; après avoir triomphé d'une délicatesse légitime à l'égard de cette nourriture, composée des débris ramassés de toutes parts, il faut à chaque instant pourvoir aux meubles les plus nécessaires à la vie. Les lits, les paillasses, les draps, les chaises, les plats et les assiettes, tout manque, au début des fondations; mais aussi tout vient à point et tout leur est bon. Au lieu de verres, vous y trouverez des tasses de toute dimension, des pots à confiture, des pots à moutarde, le tout ébréché, cassé ; n'importe, tout sert, en attendant mieux. La Providence s'en mêle, et petit à petit, sans qu'on y pense, l'ameublement se fournit. Le meilleur et le moins rapetassé est pour le service des maîtres, les pauvres; le plus mauvais est pour l'usage des servantes, les Petites Sœurs.

Lorsque les Petites Sœurs arrivèrent à Boulogne, le 23 novembre dernier, il n'y avait dans leur maison que les quatre murs. Tout le mobilier consistait en un petit pot de terre, pour faire la soupe. Il aurait fallu les voir, assises par terre, suivant leur habitude quand il n'y a de chaises que pour les pauvres, et se disposant à manger leur soupe, je ne sais comment, les cuillers n'arrivèrent, envoyées par la Providence, que juste au moment où on allait désespérer d'en avoir. Depuis lors, elles ont été fournies d'un petit mobilier qui leur vient pièce à pièce, tout vieux ou tout neuf, selon l'inspiration des bienfaiteurs, mais toujours tout pauvre.

Elles ont aujourd'hui dans leurs deux maisons trois vieux hommes et sept vieilles femmes, en tout dix pauvres vieillards qui ont table commune, salle de récréation, dortoir, et un beau jardin pour promener au soleil quand il n'y aura plus de neige. Une chambre a été réservée pour faire une petite chapelle, bien modeste, dans laquelle depuis quelques jours, un prélat napolitain, exilé pour sa foi, vient offrir le saint sacrifice de la messe.

Souhaitons la bien-venue à ces bonnes Petites Sœurs, qui viennent apporter dans notre ville l'exemple de tant de dévouement, et le bienfait de tant de charité envers les malheureux. Le gouvernement, qui prohibe la mendicité, a fait une exception en leur faveur, puisqu'un décret impérial du 9 janvier 1856, approuvant leurs statuts, les a admises à jouir des bénéfices de la reconnaissance légale. Il est facile à tout le monde de coopérer à cette bonne œuvre par des offrandes en nature et par des aumônes en argent. Bien plus, j'oserai le dire, sans m'écarter de l'esprit

de leur institut, on leur peut être utile en leur envoyant des vieillards à soigner et à nourrir. Il y a place pour trente lits dans les deux maisons ; c'est donc encore vingt pauvres que les Petites-Sœurs attendent pour avoir leur mobilier complet (1).

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, n° 67). (*Impartial*, 11 janvier 1861).

(Voir le 12 juin 1869).

---

11 janvier 1883.

Lettre de M. L. Delisle

Administrateur général de la Bibliothèque Nationale,
à M. l'abbé Haigneré.

... J'ai reçu le second volume de votre *Dictionnaire de l'arrondissement de Boulogne*, qui m'a paru tout aussi intéressant que le premier. Heureuse la région dont l'histoire et l'archéologie sont exposées avec le soin dont vous donnez l'exemple et auquel je serai empressé de rendre hommage pour faire obtenir à votre œuvre les récompenses dont elle est si digne !...

L. DELISLE.

---

12 janvier 1849.

SERVICE DES DÉPÊCHES PAR BOULOGNE.

Depuis un an, et par suite de l'ouverture de la ligne d'Amiens à Boulogne, le service des dépêches entre la France et l'Angleterre se faisait par notre port, au moyen d'une malle de nuit, concurremment avec la malle de jour qui passait par Calais, et cela dans un intérêt de vitesse facile à comprendre et à justifier. Mais ce n'était qu'une expérience, et bien qu'elle eût été entièrement favorable, elle ne devait pas continuer. Notre Conseil municipal s'en était ému, et dès le 4 janvier, il avait envoyé à Paris une députation de trois membres auprès de M. Passy, ministre des

(1) On peut voir dans l'*Impartial* du 18 juillet 1861 un intéressant article sur le même sujet par M. l'abbé Devin, missionnaire.

A. R.

finances et de M. Amédée Thayer, directeur général des postes. Ces fonctionnaires étaient pour nous ; mais ils avaient à compter avec les résolutions de leurs collègues d'Angleterre, et il leur fut impossible de les amener à composition.

Le rapport de la commission est consigné dans le procès-verbal de la séance tenue pour ce sujet, à la date de cette éphéméride. L'administration des postes était entièrement pour nous. Elle désirait le maintien de la mesure prise et, bien plus, elle offrait d'en partager les frais ; mais le Post-Office de Londres et l'Amirauté anglaise apportaient à la chose un refus formel et positif, fondé sur une résolution irrévocable. « Cette résolution, disait l'un de MM. les agents supérieurs des postes « françaises, a été prise contrairement à nos représentations. Le service « de Boulogne à Douvres a été fait pendant l'année qui vient de s'écouler « avec une régularité remarquable, l'expérience a sanctionné nos prévi- « sions. Nous regrettons vivement que le Post-Office de Londres ne se « soit pas rendu à nos instances. Nous n'avions été préoccupés d'aucun « intérêt local : l'intérêt général a été notre seul mobile. Calais restait en « possession du service du jour ordinaire, Boulogne n'avait qu'un service « de nuit rigoureux, mais d'une grande utilité pour le commerce. Tous « les intérêts étaient sauvegardés. » M. Thayer avait aussi expressément déclaré que : « la régularité du service, en présence des difficultés qu'il avait à surmonter l'avait particulièrement frappé, et l'avait naturellement conduit à faire entre les deux ports de Boulogne et de Calais une comparaison qui était loin d'établir la prétendue infaillibilité du dernier où un service fait *de jour* et dans les circonstances les plus favorables, avait cependant payé un large tribut aux cas de force majeure, les seuls auxquels on devait attribuer les rares irrégularités du service de nuit de Boulogne. »

Devant l'inflexibilité de l'Amirauté anglaise, il n'y avait rien à faire pour Boulogne, et l'on dut en rester là.

(*Impartial*, 12 janvier 1870).

---

12 janvier 1860.

SYSTÈME NOUVEAU DU PLAIN-CHANT.

Encore un ouvrage sur le plain-chant ! Mais cette fois ce n'est pas de la théorie, c'est de la pratique. On n'y disserte point sur le mouvement, on marche ; on n'y discute point l'origine, on n'y pèse point la valeur des diverses éditions qui se partagent aujourd'hui les diocèses de France, on fait mieux en allant droit à l'exécution. Plain-chant de Dijon, dernière étape des éditions routinières ; plain-chant de Rennes, expression des livres du XVIIIe siècle ; plain-chant de Digne, de M. Repos, de Malines, etc., reproduction variée des livres du XVIe et du XVIIe siècle ; plain-chant du Rév. P. Lambillotte, mutilation capricieuse des cantilènes manuscrites ; plain-chant de Reims et de Cambrai, restauration des textes du XIe ou du XIIe siècle ; il n'est pas ici question de les apprécier, de les préférer l'un à l'autre, il s'agit seulement de les suivre, quels qu'ils soient, dans les humbles lutrins des pauvres campagnes, et là de leur donner un ornement dont ils sont trop dépourvus, un accompagnement d'orgue aussi simple et facile que suffisamment correct et de bon goût.

Ce n'est pas tout, en effet, de mettre aux mains des chantres un livre qui renferme d'agréables mélodies. Sans parler de l'expression que tout le monde n'admet pas, il faut encore, du moins, qu'on les exécute avec justesse. Or, dans la plupart des paroisses de campagnes, où l'on n'a point d'instruments à sons fixes pour régler l'intonation, pour diriger les voix, pour les empêcher de monter ou de descendre, pour les former dans l'enfance et les soutenir dans la caducité, que devient le chant ? que deviennent les saints offices aux jours solennels ? Et, par suite du déplorable abaissement, de l'effrayante barbarie où tombe le chant ecclésiastique, combien n'y a-t-il pas de chrétiens qui voudraient voir enseveli pour jamais dans l'oubli ce lambeau méconnaissable de notre vieille gloire !

Et pourtant le plain-chant est la musique traditionnelle du culte, la seule forme spéciale et proprement liturgique de la prière modulée. On ne réussira jamais, quoique l'on fasse et que l'on dise, à le bannir de nos temples, parce que l'Eglise s'en est faite la gardienne ; parce que les Souverains Pontifes de tous les temps l'ont voulu protéger de leurs décrets ; parce que tous les pieux évêques et tous les saints religieux l'ont illustré de leurs lumières, réchauffé de leur amour, vivifié de leur influence. Dans notre siècle, où l'on a beaucoup détruit, mais où l'on s'est aussi beaucoup occupé de restaurations en tout genre, le plain-chant, trop méprisé (rendu aussi, il faut l'avouer, trop méprisable par l'inepte brutalité de son exécution), semblait devoir être détrôné par la musique. Il n'en sera point ainsi. De même que le progrès des sciences humaines

est utile au développement et à l'exposition des vérités religieuses, de même aussi le progrès de l'industrie et de l'art sera utile au développement des magnificences du culte. Sans faire d'innovation, on revêtira de splendeurs nouvelles la grave majesté des choses anciennes; les ressources de l'harmonie moderne viendront relever de leur richesse la sévérité mélodique du vieux plain-chant: ici comme ailleurs on verra se vérifier une fois de plus l'axiôme catholique : *Philosophia ancilla theologiæ.*

Autrefois les grandes églises des villes ou des opulentes bourgades étaient seules à même de pouvoir se procurer un orgue ou de faire les frais d'une maîtrise et d'un organiste. Aujourd'hui, depuis l'invention des orgues à lames métalliques, appelées communément *harmoniums,* il n'est pour ainsi dire pas de chapelle, de communauté, il n'est plus d'église rurale, si pauvre soit-elle, qui ne puisse arriver à placer un de ces instruments dans le sanctuaire ; mais ce qui empêche de le faire, ce qui paralyse toutes les bonnes volontés et les condamne à l'impuissance, c'est la difficulté de former un organiste.

Pour s'asseoir à l'orgue, il ne suffit point de savoir déchiffrer la musique écrite, ni d'avoir la pratique du clavier. Il ne suffit pas non plus de savoir composer un air et de pouvoir l'accompagner à l'aide d'une harmonie régulière, il faut de plus accompagner le plain-chant, et, pour cela, il est nécessaire d'avoir recours à toutes les ressources harmoniques; il faut, pour ainsi dire, avoir pénétré tous les mystérieux secrets des combinaisons et des relations qu'exige l'enchainement des accords afin d'être capable de suivre convenablement dans sa marche capricieuse la tonalité des vieilles mélodies. En un mot, il faut être plus qu'un exécutant ordinaire, il faut être un harmoniste. Pour y arriver, il faut de longues études, et celui qui les a faites en attend la rémunération. Voilà ce qui empêchera toujours les paroisses pauvres de mettre à profit, pour les pompes du culte divin, les nouvelles inventions de l'industrie moderne.

Eh bien! si l'art et l'industrie sont parvenus à simplifier l'orgue, pourquoi ne simplifierait-on pas la méthode? Pourquoi ne tâcherait-on pas de mettre la science, comme on l'a fait des instruments, à la portée de tout le monde? on l'a beaucoup tenté déjà. Il a été question de boites à cylindres, d'orgues *harmonista*, dans lesquels un mécanisme appelle les accords à mesure que le doigt frappe une touche; mais tout cela obtient peu de faveur et en mérite encore moins. D'un autre côté, M. Adrien de la Fage a publié une méthode dite de *Routine* (1), pour apprendre à

(1) *Routine pour accompagner le plain-chant, ou moyen prompt et facile d'harmoniser à première vue le plain-chant pris pour base, sans avoir étudié l'harmonie et sans le secours d'aucun maître, à l'usage de tous les diocèses.* Chez Régnier-Canaux.

broder sur le plain-chant, sans savoir la musique, une harmonie convenable. Je ne m'arrêterai pas à en examiner la théorie non plus que la valeur scientifique, auxquels je ne prétends rien contester : je ferai seulement remarquer que dans cette méthode le chant est mis à la basse, que ce seul fait rend la théorie plus compliquée et la pratique plus difficile, et qu'enfin pour les voix peu exercées, ce genre d'harmonie est loin d'être un appui et un guide fidèle. Au reste, là-dessus comme en beaucoup d'autres matières du même ressort, les goûts, les systèmes, les opinions sont divisés, et ceux qui aiment le chant à la basse pourront se satisfaire avec la *Routine* de M. de la Fage.

Un autre organiste, M. Léon G. Dalmières, de Saint-Etienne (Loire), qui veut le chant à la main droite, a publié en 1856, une autre méthode (1) par laquelle l'accompagnement du plain-chant est réduit à cinq formules harmoniques ; mais dans cet ouvrage il y a plus de théorie que de pratique ; pour s'en servir, il faut apprendre l'harmonie par principes. La méthode est brève, mais il en faut dévorer les longues aridités, se meubler la tête de détails techniques ; savoir les tierces, les quartes, les quintes, les toniques, les renversements, les consonnances, les dissonnances, les affinités ; digérer tout un traité de mathématiques condensées, avant d'arriver à pouvoir accompagner l'*Inviolata*. Je parle ici par expérience : je suis un des souscripteurs, et j'avais bonne intention de profiter du service que M. Dalmières offrait à ceux qui désiraient simplifier l'étude de l'orgue. Il y a en outre, dans cette méthode, un grave inconvénient : c'est d'avoir mis le chant seul à la main droite, et d'avoir laissé à la main gauche le soin de jouer les trois notes d'accord, avec une basse à la pédale, ce qui donne sur l'harmonium une harmonie incomplète.

La méthode dont je viens vous entretenir aujourd'hui se distingue des précédentes par une plus grande sobriété de principes, elle est plus mécanique, plus routinière et surtout plus pratique. On n'y apprend rien qui ne trouve immédiatement son emploi. Le jeu des mains sur le clavier y est réglé de manière à présenter le moins de déplacement possible. Trois notes (le chant et deux notes d'accord) sont placées à la main droite ; la basse, qui complète l'harmonie, est à la main gauche, solidement assise sur une octave, ce qui donne à l'esprit peu de distractions.

Au lieu de laisser son élève bâiller et pâlir sur des principes abstraits, s'ennuyer et se dégoûter à mi-chemin, l'auteur le fait passer immédiatement, dès le début de la première leçon, à un exercice pratique. Prenant

(1) *Le Plain-Chant accompagné au moyen de notions les plus simples, réduites à cinq formules harmoniques, par Léon G. Dalmières.* A Saint-Etienne, chez l'auteur.

dans le vaste répertoire du plain-chant des morceaux faciles, susceptibles de s'harmoniser à l'aide des notions les plus rudimentaires, il les donne au débutant, qui voit ainsi dès la première heure les résultats pratiques de son étude ; comme le professeur d'anglais, par la méthode Robertson, encourage son écolier en lui faisant faire des thèmes et en engageant avec lui une conversation où reviennent les mots de la première phrase étudiée. Qu'on me permette d'entrer ici dans quelques détails.

M. C.-L. Hanon a voulu écrire son œuvre avec la seule pensée de la faire servir au plain-chant ; aussi ne suppose-t-il pas que ses élèves sachent même lire la musique. Quoique l'ensemble de la méthode enseigne, en définitive, toute l'harmonie des accords parfaits, mêlés de quelques accords de sixtes, ce n'est pas un traité d'harmonie qu'il a voulu faire, c'est un traité pratique d'accompagnement du plain-chant. Pour cela, il était nécessaire d'étudier avec soin les lois qui ont présidé à la composition de ces naïves mélodies, d'en observer les allures, d'en discerner avec intelligence les éléments constitutifs, pour les ramener à des formules aussi brèves et aussi peu nombreuses que possible. C'est ce qu'a fait l'auteur en dix années de tâtonnements et d'expériences.

Dans son travail, les éléments mélodiques du plain-chant sont ramenés à six échelles de six ou sept notes, susceptibles chacune d'être accompagnées par une seule formule harmonique et quelques accords supplémentaires.

Il commence par la formule qu'il appelle du sixième ton, parce qu'elle lui sert à l'accompagnement des principaux éléments de ce ton. L'élève, du moment qu'il sait lire les notes du clavier et celles du livre, peut se mettre à l'œuvre et jouer la formule jusqu'à ce qu'il la sache imperturbablement par cœur. Ce premier exercice n'est pas bien ardu : sept accords successifs, en *fa* majeur, ne sont pas bien longs à apprendre. Avec trois, on accompagne un psaume du sixième ton ; avec les sept, on joue en entier l'*Inviolata*. C'est un peu simple encore, un peu enfantin, un peu monotone ; patience ! c'est un résultat. On accompagnera de plus, si l'on veut, un psaume de premier ton ; on jouerait un introït, une communion, une antienne, une hymne, si le sixième ton s'y renfermait dans l'échelle que l'on a eu sous les yeux. Mais, comme ce ton a souvent une étendue plus grande dans les notes au-dessous de *fa*, il faut avoir recours à la seconde formule, dite du cinquième ton, en *ut* majeur. Elle ne comprend aussi que sept notes, sept accords, qui viennent compléter les ressources du débutant. Et alors, quel trésor de connaissances, quelle précieuse routine ! Avec les ressources combinées et successives des deux formules, vous accompagnerez la messe de Du Mont, du sixième mode, tout entière ; vous tenez à peu près la clef de tous les morceaux du

sixième et du cinquième ton qui se présentent dans le Graduel et dans l'Antiphonaire, en les exécutant comme ils sont écrits et en les ramenant au diapason des voix par le moyen d'un clavier transpositeur. Quelque simple et naïf que soit votre accompagnement, il suffirait déjà pour donner de la solennité aux offices de votre pauvre église rurale. Continuez ; étudiez la troisième formule du huitième et du septième ton, en *sol* majeur ; fondez-la avec les précédentes, suivant les règles et les exemples progressifs que l'auteur vous propose. Ne vous inquiétez pas de ce que je nomme ici le majeur et le mineur ; c'est le langage du savant ; l'auteur n'en dit mot. Passez à la quatrième formule, du premier ton, en *ré* mineur ; à la cinquième, du deuxième ton, en *la* mineur ; à la sixième, du troisième ton, en *mi* mineur et en *la* mineur ; mettez-vous au bout des doigts ces six formules ; pénétrez-vous bien des règles suivant lesquelles il faut les combiner, règles en exemples, expliquées par des applications et non par des phrases théoriques, et vous serez à même, après deux mois d'études auxquelles vous aurez consacré une heure par jour, d'accompagner honorablement le plain-chant de votre lutrin.

Les principes de l'auteur, les six formules, tiennent en une page in-4° de musique ordinaire, et sauf quelques causeries tout le long du chemin, il vous donne en exercices soixante pages de plain-chant, toutes les messes du graduel, les introïts des principales fêtes, les hymnes, les proses, les tons des psaumes, les morceaux des saluts, etc. C'est un vrai répertoire de l'organiste. L'accompagnement n'y est pas écrit. Il faut le faire soi-même, de mémoire, en y employant les formules qu'on sait, et à mesure qu'on les apprend. Par là, on s'habituera à accompagner sans avoir sous les yeux autre chose que le texte pur et simple. Seulement, dans la méthode, l'auteur vous guide par un système d'accolades qui encadrent chaque groupe de notes et renferment le chiffre du ton ou de la formule à employer. Il y en a de deux sortes, une au-dessus de la portée, qui indique l'harmonie progressive la plus riche et la plus variée, une autre au-dessous, qui, pour les moins hardis et les plus faciles à contenter, donne une harmonie plus simple, moins compliquée, plus primitive, en quelque sorte, quoique d'un effet satisfaisant. Après qu'on aura joué toute la méthode, on n'aura plus besoin de ce guide, de ces lisières d'enfant ; et il est impossible qu'on ne sache pas distinguer dans un morceau de plain-chant quelles sont les phrases qui requièrent l'emploi d'une formule ou d'une autre.

Toutes ces promesses de l'auteur ne sont plus à l'état de rêve et de conception imaginaire ; le système a été mis en pratique ; des élèves ont été formés à la ville et à la campagne. Des enfants de dix ans, des prêtres de cinquante ont réussi en peu de temps à apprendre cette routine, sans

aucune disposition extraordinaire pour la musique, ils prennent place à l'harmonium et dirigent le chant du chœur. C'est une amélioration considérable dans la célébration des divins offices. Par ce moyen, des maîtrises se formeront; un enfant de chœur tiendra l'orgue ; et sans être un Dietsh ni un Lefébure, il charmera par l'honnête correction de sa modeste harmonie.

Que veut-on de plus ? Ni les chantres de village ne sont des virtuoses, ni les oreilles rustiques du laboureur ne sont blasées aux jouissances de l'opéra. Quelque chose de décent, de convenable, sans fautes d'harmonie, ne suffit-il pas pour plaire à ces hommes simples, pour donner aux louanges de Dieu un caractère plus riche, plus noble, plus majestueux, et même, au point de vue de l'art, pour s'adapter mieux à l'austérité native du plain-chant. L'auteur s'est du reste rallié, autant qu'il l'a pu, sinon dans les débuts, du moins dans les conclusions de son travail, à l'opinion de MM. Niedermeyer et d'Ortigue sur l'homogénéité des accords dans l'accompagnement des mélodies ; et si l'homogénéité parfaite ne lui a pas paru toujours possible, parce qu'elle exige trop de science, ni toujours supportable, parce qu'elle heurte trop les habitudes reçues, il s'en est rapproché de manière à rendre hommage à la vérité des principes sur lesquels elle est fondée.

L'approbation sympathique de l'autorité religieuse n'a pas manqué à M. C. L. Hanon. Mgr Parisis, dont on connaît les travaux sur le chant ecclésiastique et le zèle pour tout ce qui touche à la gloire de la maison de Dieu, a jugé que cette méthode donnait le moyen d'accompagner le plain-chant « d'une manière très satisfaisante pour les oreilles du plus grand nombre, et conséquemment très utile à la digne célébration des offices publics. » De son côté, un homme qui a beaucoup travaillé à la réforme du chant et qui a fait avec beaucoup de goût et de savoir une guerre persévérante aux mauvaises doctrines en musique et ailleurs, M. F. Danjou, s'est prononcé sur la valeur scientifique de ce travail dans des termes qui sont pour l'auteur un précieux encouragement : « Je reconnais, dit-il, que cette méthode peut donner de bons résultats, sans encourir le reproche d'empirisme et de charlatanisme... En somme, je la crois propre à seconder la bonne volonté des personnes qui, munies d'un harmonium, veulent accompagner le plain-chant et ne peuvent apprendre les règles de l'harmonie... Il y aura bien quelques incorrections peut-être de temps en temps, mais c'est un détail. Il s'agit d'un moyen de simplification et non d'une méthode scientifique. »

Qu'ajouterai-je à ces paroles et à celles de Mgr Parisis, sinon le témoignage de ma propre expérience ? Je sais que l'on peut, en possédant bien cette méthode, après quelques mois d'exercices réguliers, sur un orgue

transpositeur, accompagner le plain-chant, non certes comme les artistes qui ont fait une longue étude de l'harmonie, mais du moins comme la généralité des organistes ordinaires le fait ; cette persuasion est pour moi fondée sur ce que j'ai vu et entendu, et sur ce que j'ai moi-même essayé de faire. Je me permets donc de recommander en toute connaissance de cause le système de M. Hanon à ceux qui n'ont pas le temps d'apprendre théoriquement un art long et difficile. Je lui souhaite et je lui crois de l'avenir.

L'Abbé Daniel HAIGNERÉ,
Archiviste de la ville de Boulogne-sur-mer.

(*Univers*, 8 janvier 1860).

(Extrait dans l'*Impartial*, 12 janvier 1860).

---

13 janvier 1851.

JOURNAL DES FOUILLES A NOTRE-DAME DE BOULOGNE DANS LA GRANDE-NEF (1).

L'an 1851 et le treizième jour du mois de janvier, je commence le journal des fouilles qui sont faites sous la grande nef de l'ancienne cathédrale de Boulogne. Tout me porte à croire que nous rencontrons un monument romain, et c'est le motif qui me fait prendre la plume.

Notre église actuelle a une nef de six travées (non compris la 1/2 travée qui se trouve entre le mur du portail et la première colonne). Je numéroterai les travées à partir de la croisée ou transsept.

La première travée est occupée par le corridor très connu qui terminait la crypte à l'ouest.

La seconde travée n'a rien offert de remarquable, si ce n'est quelques tombeaux anonymes, tous défoncés et une auge en pierre de craie, tombée en pièces « et huit boules de pierres ; dans les débris de la dernière église, contre la fondation qui soutient les colonnes de la rangée sud. 14 janvier. »

« A l'entrée de la seconde travée finit par deux énormes pierres de taille le mur romain. Ces pierres sont un peu engagées dans le mur du corridor (2).

Quelques débris de tuiles dans le sol. 23 janvier. »

(1) Voir au 14 mars 1850.

(2) Les notes (que nous mettons entre « ») ont été ajoutées en marge successivement et respectivement les jours suivants.

La troisième travée, dans laquelle (ainsi que je le ferai remarquer pour elle comme pour les autres), on a creusé jusqu'au sable jaune, presque plus bas que le reste de la crypte, nous offre d'abord ce magnifique chapiteau, qui dès le premier abord m'a paru antique, et une modification élégante du style dorique ou toscan. Ce chapiteau enterré presque debout dans le sol, au-dessous de la plus profonde couche de morts, gisait appuyé sur le mur de fondation, de manière cependant à n'avoir pu être rencontré par ceux qui ont creusé le fossé où sont assises les fondations.

« On vient de laver le chapiteau qui est très élégant. Une des faces du tailloir est couverte d'oves et de langues de serpents très accusées et très romaines ; il n'y a plus de doute possible. Les deux autres faces qui paraissent avoir été latérales sont couvertes d'une série de feuilles en guillochage. La face postérieure n'offre que quelques traits indécis. La doucine qui se trouve sous le tailloir est couverte de feuilles profondément fouillées ; feuilles de chêne ? 14 janvier. »

Déjà l'on avait trouvé à une profondeur plus grande encore des débris de tuiles, autrement dites pannes, que je crois romaines. J'oublie de dire que ce n'est pas bien loin de là qu'a été trouvée la curieuse et indéchiffrable inscription CoRIOI, etc. M. Haffreingue m'a dit hier qu'on l'avait rencontrée dans la première travée (1).

« Les pannes romaines trouvées ont de plus que celles données par M. de Caumont une rigole près de leur rebord. La panne entière que j'ai recueillie est encore percée un peu sur la gauche: un fragment présente un clou. 19 janvier. »

J'ai assisté aujourd'hui à la découverte d'un morceau de moulure très évidemment romaine, à la même profondeur que le chapiteau et à très peu de distance. J'ai recueilli au même endroit un fragment d'amphore, que j'ai emporté dans la bibliothèque.

« Beaucoup d'autres débris tassés partout : charbon de bois, terre brûlée, pannes cassées et mêlées derrière le mur, plus qu'à l'intérieur. Poteries. 23 janvier. »

« L'ouvrier Delattre a recueilli un fragment de poterie noire, 15 janvier. »

Les fouilles ont aussitôt été entreprises dans la sixième travée qui est actuellement presque vidée ; ce qui en reste est l'extrémité ouest. Nous devions y rencontrer le corps de Messire Pierre de Langle, mais rien ne nous a indiqué sa présence. Un fragment d'étoffe (ou pour mieux dire une poignée de fils) d'argent, s'est échappé d'une tombe où il ne se trouvait qu'un peu de terre ; était-ce là le linceul du janséniste ?

« Rien de remarquable qu'un dessus de niche du XVIe siècle encore noirci par l'incendie et une pierre des meneaux, XVe siècle, bien sculptée. 19 janvier. — Une volute romane, 23 janvier. »

Dans cette sixième travée, à peu près à l'alignement des colonnes qui la

(1) M. l'abbé Haigneré a donné une *note* sur cette inscription dans le *Bulletin de la Société Académique*, t. Ier p. 17, à laquelle nous prions les lecteurs de se reporter.

séparent de la cinquième, se trouvait une suite de pierres larges et longues, sur peu de profondeur, dans le milieu desquelles on voit un creux ou rigole, destiné à l'écoulement des eaux ; puis un massif de pierres maçonnées de terre, de niveau avec ces rigoles, allant joindre un mur transversal un peu incliné sur l'axe (transversal) des travées, allant passer dans la travée correspondante de l'aile sud et se perdant sur la première chapelle sud-ouest (où est le tombeau, avec l'inscription d'Ansel Bise). Ce mur, qui est dans le premier tiers Est de la cinquième travée, est assis sur fondations, pierres et terres.

« Ces rigoles sont de $0^m,30$ à $0^m,33$ d'ouverture sur pierre de la largeur de $0^m,70$ environ. 19 janvier.

Les rigoles trouvées dans l'intérieur de l'édifice sont plus embarrassantes. 23 janvier. »

Au-dessus est une assise d'énormes pierres de taille carrées et carré-long sans mortier ; ensuite le mur s'élevait jusqu'à une hauteur moindre que le sol de l'ancienne église et se composait de moellons de pierres de toute forme, noyées dans un mortier rougeâtre, formé de chaux, de sable, de briques et de coquillages pilés ; on y remarque aussi des morceaux de charbon de bois (1).

« Cette assise était formée de pierres ayant pour la plupart un demi-mètre d'élévation. 19 janvier.

Cette assise n'existe que dans le mur sud (le mur sud-nord qui lui est perpendiculaire est en pierres ordinaires). 22 janvier.

Cette assise n'existe pas précisément partout, il n'y a qu'un massif à chaque coin. 15 février. »

Le mur était assez irrégulier et ne paraissait pas avoir eu ses flancs bien crépis, ni placés en bon alignement. Beaucoup de pannes romaines ont aussi été trouvées dans cette partie. Le mur remonte parallèlement aux fondations nord de la nef (je suppose toujours que l'église est bien orientée), nous l'y suivrons avec attention. — « Le mur présente aussi des pannes cassées, logées dans les interstices des pierres, mais sans aucune régularité. 19 janvier.

On rencontre des pannes romaines un peu partout, quelques-unes même dans le sable. »

Je reviens à la troisième travée, à l'entrée de laquelle on a trouvé le chapiteau dont il était question ci-dessus. Nous rencontrâmes là aussi deux pierres creusées en rigole semblables à celles de la sixième travée ; elles se trouvent de niveau avec d'autres pierres extrêmement larges qui forment une sorte de pavé, interrompu çà et là, et qui nous annonceraient presque la même plate-forme que dans la travée d'en bas.

« Ce pavé se retrouve sur le devant de l'édifice, il a presque trois mètres de largeur. Je ne le trouve pas sur la longueur.

L'édifice ne se trouvait pas autrement pavé que par les larges pierres, sur lesquelles des tombeaux s'établissaient. »

(1) J'en ai emporté un échantillon où se trouvent des coquillages et du charbon.

Y rencontrerons-nous un mur transversal parallèle à celui que l'on a détruit dans la cinquième travée, là est la question. Ce n'est que d'avant-hier que je suis sur la trace de ces ruines, comme romaines.

« Il n'y a pas de mur transversal ; le mur correspondant devait se trouver à peu près avec la fondation de l'ancien jubé. 19 janvier. »

24 janvier. Le mur romain est aussi élevé que le niveau du sol de l'ancienne cathédrale. Derrière le mur longitudinal, j'ai pu analyser le sol, et voici le résultat de mes observations: un pied à peu près (tantôt un peu plus, tantôt un peu moins), de terre végétale formée par alluvion ou plutôt par formation, au-dessus du sable, puis pannes, faitissures, charbon de bois, terre brûlée, un demi-pied l'un dans l'autre, puis deux à trois pieds de terre grasse de formation, puis les premières couches d'enterrement et les terres friables dans lesquels ils étaient faits, jusqu'au rez de la voûte qui correspond à l'ancien sol de la nef. 25 janvier.

« Mesure du mur : longueur du sud au nord, 20 mètres.

— — de l'ouest à l'est, 10 —

Fondations : 1m,20.

Hauteur du mur: 1m,40 ; largeur ou épaisseur, au pied : 1m,80, en haut: 1m,20. Il est fait en talus des deux côtés.

Hauteur totale du sol : sous voûte 4m,20.

Jusqu'à l'ancien sol : 2m,90.

Distribution : 1° terres, 1m,20 ; les tuiles étant entre 0m,50 et 0m,60 : le reste 1m,70.

Dernière pierre large et de taille : 1 mètre de long sur 0m,50 de carré. »

Nous avons rencontré quelques débris informes de cuivre : un fragment de tore d'astragale ou de base ; dans le fond.

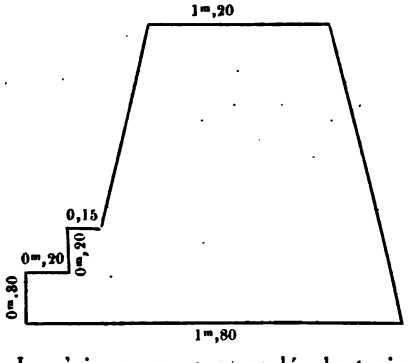

Le mur à l'extérieur se retire sous forme de deux marches dont voici la mesure.

30 janvier.

Je n'ai pas encore parlé de trois sarcophages recueillis et brisés en partie.

1° Au milieu de la troisième travée, un sarcophage découvert, d'une certaine composition petriforme, roussâtre, en plusieurs pièces, recouverte intérieurement de mortier blanc. Nous n'y avons rien trouvé. Ce sarcophage très friable n'a pu être sauvé que par morceaux ;

2° Un sarcophage en pierres de Marquise, brisé en partie, dont nous avons un fragment notable, était situé dans la quatrième travée au coin sud-ouest, près du pilier, en dedans de la nef ;

3° Un autre sarcophage qui n'est pas encore déplacé et qui est couvert d'une

pierre longue, en dos d'âne, était situé entre celui dont nous parlons et le mur de fondation des piliers, tout à fait parallèlement. Bien qu'il soit en partie brisé et par la fondation dans laquelle il est engagé, et par la pioche qui ne le connaissait pas, bien qu'il soit fêlé en plusieurs parties, nous espérons le conserver.

L'inscription CORIOI, gravée sur une moitié de colonne, coupée dans sa hauteur, était placée à une hauteur assez grande, 1 mètre ou 2 du sol actuel dans le mur ouest de la sixième travée de l'aile ouest, où elle se trouvait maçonnée, les lettres dans le mur.

26 janvier. J'inscris ci-dessous le compte-rendu d'une découverte déjà faite depuis quelque temps entre les deux piliers vis-à-vis l'ancienne chapelle de Saint-Maxime.

Parmi les corps qui s'y trouvaient on rencontra une tête enveloppée d'étoffe de soie brochée d'or, et accompagnée d'un écu de pareille matière que je ne puis blasonner que de la manière suivante :

Ecartelé au 1 et 4 de .... au .... d'or.

au 2 et 3 d'argent, au lion rampant de gueules couronné et lampassé d'or.

mi-partie d'or à 4 pals de ..... et d'argent, taillé et tranché du précédent .....

à la pointe de l'écu, d'argent, chargé de ..... (couleur et or).

Je ne sais si ce ne pourrait pas être William Ingleby, gentilhomme anglais, enterré en 1724, vis-à-vis le pilier qui est devant la chapelle de Saint-Maxime ? C'est à enquérir (1).

7 février. On achève de détruire ce qui reste du mur romain à gauche et on retrouve dans la nef du sud les bases du mur parallèle.

(1) Ces armes sont celles de Jeanne d'Arragon, fille de Ferdinand, roi d'Arragon, de Naples et de Sicile, et d'Isabelle, reine de Castille et de Léon.

C'est elle qui la première réunit en sa main tous ces royaumes, c'est donc elle qui, seule, eut le droit d'en porter les armes assemblées.

Mariée le 18 ou le 21 octobre 1496 à Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, Jeanne résida avec lui à la cour de Malines de 1496 à 1501 : elle partit alors pour l'Espagne, où elle devint reine après la mort de sa mère, le 26 novembre 1504.

Son mari ne régna que deux ans et mourut empoisonné en août 1506.

D'après les *Sceaux des comtes de Flandre*, d'Olivier de Vrée, tous les écussons de Philippe le Beau sont écartelés, des armes de Bourgogne, de Flandres, de Lorraine, etc., et de celles d'Arragon. Il est probable qu'après la mort de son mari, Jeanne continua de porter, comme régente, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, son fils aîné, les armes d'Espagne écartelées avec les siennes.

On sait quelle fut sa triste fin : elle mourut privée de raison, *loca*, disent les Espagnols, le 4 avril 1555.

Nous croyons qu'elle a dû porter les armoiries ci-contre, soit avant son mariage (1496), soit avant de monter sur le trône d'Espagne (1504).

D'après la forme particulière des lions, on peut supposer que la broderie est

Dans la nef de l'ouest on vient de rencontrer une certaine construction demi-circulaire dont je ne sais pas encore la destination : elle a $0^m,50$ d'épaisseur (1).

On remet les os des morts dans deux rangées parallèles aux murs de la nef, dans le sable, assez près des murs et dans la plus basse moitié.

Les fouilles, qui entrent sous la quatrième travée de l'aile nord n'amènent aucun résultat. J'y ai recueilli quelques fragments de pannes assez singulières, que l'on conserve avec soin.

Un denier d'argent de Louis (x ?) roi de France, frappé à Tours. D'un côté, une croix et ces mots : + L V D O V I C V S R E X ; de l'autre, le signe monétaire de la ville de Tours, le château, avec ces mots : T V R O N V S C I V I s (civi(ta)s). 17 février.

On vient de trouver aujourd'hui dans la quatrième travée de l'aile sud un calice à coupe évasée, tige très basse, brisé en partie, en étain oxydé ; c'est un calice tumulaire qui peut remonter au XIIIe siècle, ou même plus haut, à raison de sa forme. 18 février.

Je viens d'assister à la découverte de l'ancien bénitier de l'église (devant la porte du cimetière), d'une base et d'un chapiteau roman d'assez belle conservation. 1er mars 1851. D. H.

(*Journal mss.* inédit, 6 f. in-fol.).

Le *Journal* s'arrête ici : le reste des fouilles a été décrit dans la *Notice Archéologique sur la Crypte* qui a eu trois éditions, 1851, 1859 et 1863. Les curieux voudront bien s'y référer.

A. R.

un travail flamand, fait à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. En voici la description :

Ecartelé
- Aux 1 et 4 : contrécartelé, 1 et 4 DE CASTILLE, de gueules au château d'or, sommé de trois tours d'or.
  - 2 et 3, DE LÉON : d'argent au lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'or (lion de pourpre, selon O. de Vrée).
- Aux 2 et 3 : parti : D'ARRAGON : d'or à 4 pals de gueules ; et DE SICILE écartelé en sautoir, le chef et la pointe d'or, au pal de quatre pièces de gueules ; les flancs d'argent, à l'aigle de sable couronné d'or, membré de gueules.
- Enté d'argent à une grenade d'or, soutenue et feuillée de sinople, ouverte et grenée de gueules.

Paillot dit « grenade de gueules », et Olivier de Vrée : « grenade de sinople : sur la broderie, elle paraît être d'or.

C'est grâce à la complaisance de M. Edouard de Jenlis, notre parent, que nous pouvons donner la planche ci-contre. Avec une patience et un talent remarquables, il a pu reproduire fidèlement la vieille broderie, et, tout en renouvelant les couleurs éteintes, a su conserver à l'écusson un cachet ancien qu'on appréciera. On ne sera donc pas étonné que nous lui adressions ici nos remerciements et nos compliments. A. R.

(1) En Y du plan ichnographique, publié dans la *Notice sur la Crypte, 1851.*

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

14 janvier 1715.

MORT DE M. ANTOINE LE ROY, archidiacre.

« Monsieur Maître Antoine Le Roy, archidiacre et chanoine veteran de « cette eglise, est mort ce jourd'hui, après avoir reçu tous les sacre- « ments, et a eté enterré le 15 janvier, avec toutes les ceremonies ordinaires « dans le tombeau de sa famille, proche l'autel de la paroisse. » Ainsi s'exprime le registre capitulaire (1). Toujours dévoué à cette église dont il s'était fait l'historien et qu'il a contribué plus qu'aucun autre à illustrer par ses recherches et par le fruit de ses veilles (2), il lui laissait comme souvenir deux flambeaux d'argent « pour servir sur l'autel du chœur, quand le Saint-Sacrement y est exposé, à condition qu'on ne pourroit les changer pour un autre usage, tant qu'ils pourroient servir comme ils sont. » De plus, ses sœurs offrirent encore, en son nom, au chapitre de la cathédrale, un calice avec sa patène, une chasuble, étole et manipule, une bourse avec un corporal, une aube à dentelle avec amict et ceinture, qui avaient été à son usage. L'église Notre-Dame lui devait déjà plusieurs fondations (3). Sa mort fut l'occasion d'une autre libéralité de même nature,

(1) Arch. comm., G 35, fol. 151.

(2) Outre son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, dont il sera parlé au 8 septembre, voici ce que les registres capitulaires nous apprennent sur ses travaux.

En 1667 et 1671, il est chargé avec le doyen et deux autres chanoines, MM. de la Planche et Morel, de « travailler à faire un *martirologe* des obits et messes de fondations. » *G 54 et 61.*

Le 10 février 1670, M. le doyen remercie « M. A. Le Roy, chanoine, d'avoir dressé un *factum* fort ample et bien faict pour faire voir que cette eglise cathédrale est de fondation royale... » *G 58.*

Si ce travail a été fait, il a dû servir à MM. Chastillon, doyen, Morlet et André Scotté, chanoine, pour le *Martyrologe* qu'ils ont composé en 1680 et qui n'a été imprimé qu'en 1694.

Après avoir travaillé à Paris pour les affaires du chapitre en 1673 et 1674, Antoine Le Roy dressa « un autre *Factum* touchant la fondation Royalle de cette église cathédralle », que MM. du chapitre « ordonnent de faire copier au plus tost, 17 juillet 1675 ». *G 65.*

En 1686, le 14 may, « M. le doyen (L. Chastillon), l'archidiacre A. Le Roy, MM. les chanoines de la Haye, Scotté et Le Roy du Quesnel sont priés d'examiner les anciens statuts de Therouane et les anciens registres du chapitre pour sur iceux composer les *Statuts* de cette eglise pour les faire observer à tous ceux qui ont l'honneur d'en estre. » *G 69.*

(3) Le 15 septembre 1679, M. Antoine Le Roy, chanoine, fonde douze messes de onze heures.

— 4 mars 1686, Messieurs du chapitre permettent audit M. A. Le Roy, de

consistant dans la somme nécessaire pour assurer à sa mémoire un obit avec vigiles, à perpétuité, le jour de son décès, ou au plus prochain jour non empêché. Né, ou du moins baptisé le 29 mars 1641, fils d'Antoine Le Roy, pour lors seigneur de Belle-Verdure et bailly de Boulogne, plus tard lieutenant général, seigneur de Lozembrune, Mont-Obert et autres lieux, il avait eu pour mère Madeleine Scotté. Destiné de bonne heure à la cléricature, il avait été fait chanoine de Boulogne à quatorze ans, en 1655, avant même de commencer ses études ecclésiastiques, qu'il fit à Paris avec assez de distinction pour y obtenir le grade de bachelier en théologie. A son titre de chanoine il joignit quelque temps celui de prieur commendataire de Saint-Urbain au diocèse de Châlons, qu'il échangea en 1680, contre celui d'archidiacre du côté droit, ou du Boulonnais, qui lui fut résigné par le chanoine, Louis Chastillon. Il exerça auparavant, sous l'épiscopat de Mgr Ladvocat-Billiad, les fonctions d'official du diocèse. Le titre de chanoine vétéran qui lui est donné dans l'acte de sa sépulture, s'explique par le fait qu'il avait résigné, en 1702, son canonicat à son neveu, André Le Roy. Il se démit également, avant sa mort, de ses fonctions d'archidiacre, dans lesquelles il fut remplacé, le 9 mai 1714, par le chanoine François Abot.

(*Impartial*, 14 janvier 1871).

faire poser à la table d'autel de la chapelle de S. Anthoine, autrement dit Saint-Nicolas, un tableau dudit saint, son patron, qu'il a fait faire et qu'il y donne avec un quadre ou bordure dorée pour plus grande decoration de ladite chapelle. » *G 69*.

— Comme archidiacre du côté droit, il était chargé d'ordonner les travaux à faire dans cette partie de l'église : en cette qualité il substitua, sans en avertir le chapitre, un tableau de sainte Thérèse qu'il avait fait faire à celui de saint Pierre crucifié qui était en mauvais état. Ce changement ne plut guère à messieurs du chapitre qui ordonnèrent, 9 juillet 1689, de remettre « dans sa place le tableau de saint Pierre après avoir esté raccommodé ». On lui permit plus tard, en 1693, de placer son tableau de sainte Thérèse au-dessus d'une table d'autel en bois de chesne qu'il offrait à la chapelle du Nom de Jésus. Ses confrères, revenus à de meilleurs sentiments, poussèrent même la politesse jusqu'à le remercier « du bien que par là il faisoit à la fabrique de l'eglise ».

Enfin le 23 octobre 1702, il donne 4 livres 18 sols 6 deniers pour la fondation d'une messe de sainte Thérèse à l'autel de Nom de Jésus.

(Voir au 8 septembre 1869).

A. R.

14 janvier 1858.

Lettre au Courrier du Pas-de-Calais.

Fouilles d'Echinghen.

Boulogne-sur-mer, 10 janvier 1858.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 6, vous avez donné au public des renseignements assez exacts sur une découverte qui a été faite à Echinghen, près Boulogne. Je regrette qu'on ait prématurément ébruité ces détails : mais, puisque l'indiscrétion a été commise et que l'*Impartial* (1) de Boulogne (après avoir pris l'avis de personnes très bien renseignées !) a cru devoir traiter la chose de « canard archéologique » il est bon, dans l'intérêt de la vérité, que l'auteur de la découverte intervienne, afin de préciser les faits.

Pendant *la dernière semaine de novembre* 1857, les ouvriers que M. Blaquart-Leroy emploie à l'extraction de la pierre à chaux dans ses carrières d'Echinghen, rencontrèrent sous leur pioche trois corps humains, enterrés avec soin et avec régularité dans des fosses distinctes, séparées par la distance d'un mètre environ. Ces corps, réduits à l'état de squelette, étaient couchés dans la direction de l'est-sud-est, les pieds à l'orient d'hiver. Votre correspondant s'est trompé en voyant là un indice de christianisme : l'orientation a été une pratique à peu près universelle. Les ouvriers n'auraient peut-être pas attaché une grande importance à cette trouvaille, sans la présence des armes qui accompagnaient les corps. Après les avoir montrées à leurs amis et connaissances, ils donnèrent la plus grande de ces armes à une famille anglaise qui habite le voisinage (2). Le petit objet dont parle votre correspondant et qui doit être non pas l'*umbo* d'un bouclier mais une forte boucle de ceinturon, eut le même sort. Quant aux petits morceaux de fer et au sabre-poignard de moindre dimension, M. Blaquart-Leroy les recueillit, pour me les offrir. J'étudiai ces objets, je les soumis à l'appréciation du plus savant homme de Boulogne en ces matières, M. le Président de l'administration du Musée, et il ne fut pas difficile d'y reconnaître, à première vue, une lame de *scramasaxe* bien caractérisé. M. l'abbé Cochet, dans sa *Normandie souterraine* (planche XVI, fig. 7) en donne un parfaitement semblable, moins la rainure, à celui qui est en ma possession. Cette arme terrible, qui rappelle les mœurs féroces des barbares, a 5 centimètres de largeur sur une longueur d'en-

(1) *Impartial* ou plutôt M. A. d'Hauttefeuille, rédacteur de l'*Impartial*.

(2) « Mesdames Abney, au château de Baincthun ont, chez elles, la plaque, le crâne et la mâchoire du troisième squelette, ainsi que le sabre trouvé à côté du premier. »

viron 45 centimètres. Les petites lames de fer que l'on a ramassées à côté des grandes paraissent avoir appartenu à de petits couteaux tels que ceux qui sont signalés par M. l'abbé Cochet sous le nom de *caqueux*.

Le 3 décembre, je me rendis à Echinghen. Les ouvriers me montrèrent l'emplacement occupé par les tombes, sur la déclivité du Mont-Lambert, vis-à-vis la ferme de Pincthun. Ces champs arides, au pied desquels s'ouvre un ravin profond, sont parfaitement en rapport avec la situation que les Francs donnaient ordinairement à leurs cimetières. Le temps n'étant pas favorable pour permettre de faire des fouilles suivies, je remis au printemps prochain les explorations que j'avais résolu de faire, afin de compléter ces découvertes.

Quelques jours après, je fus informé que les ouvriers venaient de signaler la présence de deux autres tombes. J'y allai encore, le 15, accompagné de quelques personnes honorables de notre ville, et, en particulier d'un médecin anglais, M. le docteur Murphy. Les ouvriers m'avaient attendu, afin d'ouvrir les sépultures en ma présence. Ces deux tombes n'étaient pas sur l'alignement des trois premières, et l'orientation inclinait davantage vers l'est. La première renfermait un sujet mort dans la force de l'âge, mais dont il ne nous fut pas possible d'avoir le crâne entier, à cause de l'humidité du terrain, et parce que les os, devenus très friables gisaient dans une couche de glaise argileuse tenace et compacte. Je trouvai, non pas à la gorge, mais à la hauteur de la ceinture, un couteau de fer, de moyenne dimension, fortement oxidé, mais dont le caractère est bien nettement dessiné. Le second sujet était moins âgé et ne nous offrit rien de particulier. D'après l'avis du docteur, ces corps ont été inhumés à une époque très reculée ; ce qui confirme les renseignements donnés par la nature des armes et permet de faire remonter ces inhumations au temps où les Mérovingiens dominaient dans nos contrées.

Des fouilles ultérieures nous en apprendront peut-être davantage. Si vous croyez que ces détails soient de nature à intéresser vos lecteurs et à répondre aux dénégations de l'*Impartial*, veuillez les insérer dans un de vos prochains numéros.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'abbé D. Haigneré,
Archiviste de la ville de Boulogne.

(*Impartial*, du 14 janvier 1858).

(*Bibliographie*, II, n° 43). Voir le 4 avril.

Cf. *Quatre Cimetières Mérovingiens du Boulonnais*, Mémoires de la Société Académique de Boulogne, t. Ier.

15 janvier 1552.

LE MAXIMUM.

Nos pères n'étaient pas embarrassés pour remédier aux accidents qui provenaient de la disette, soit par suite de la mauvaise récolte, soit par suite de la stagnation des affaires commerciales. Ils recouraient bien vite au *maximum*, et tout était dit. C'est ainsi qu'à la date sus-indiquée, nous lisons dans le registre aux délibérations de la ville la mention suivante, dont le laconisme ne laisse pas d'être éloquent :

« Deliberé que deffenses seront faictes de rechef à tous cabaretiers de ne vendre biere plus de 4 ou 6 deniers le pot (2 litres), à paine de 100 sous parisis d'amende, et que commandemens seront faictz aux brasseurs de faire bonne biere à peine de 20 livres parisis d'amende, et de prison. »

Mais pourquoi alors ne pas taxer aussi les prix des grains sur le marché ? Ne pas punir d'amende et de prison les cultivateurs qui tenaient la dragée trop haute aux brasseurs ? Ne pas décréter enfin, que si le grain était trop rare, et même s'il n'y en avait pas, les paysans en apporteraient tout de même ?

« Que *tous vins* ne se vendront plus de 2 sous 9 deniers le pot, à peine de 100 sous parisis d'amende.

Que attaches (affiches) seront mises en la ville et bourg touchant le prix du vin, pain, biere, fagotz et journées de chevaulx.

Qu'il sera publié que les bouchers viennent estaller en la ville et boucherye, aux jours de marché, comme à l'accoustumé, à peine de 100 sous parisis d'amende. »

On le voit, c'est le maximum et la contrainte sur toute la ligne. Le petit pain blanc pesant huit onces devait se vendre 4 deniers. Les charretiers ne pouvaient prendre plus de deux sous pour « la blenée » d'argile, ni plus d'un sou pour celle de sablon. On avait le petit fagot à 4 deniers et le grand fagot à 8 deniers. Impossible de les vendre plus cher sous peine d'amende.

Quant aux brasseurs ils étaient les plus récalcitrants ; car on les avait déjà semoncés à cet égard, et le 20 novembre 1551, on leur avait strictement commandé de « brasser meilleure byere qu'ils n'ont accoustumé ; » mais ils n'en n'avaient pas tenu compte. Dame ! il ne leur était pas facile de faire, en temps de cherté, la meilleure bière du monde pour le prix de 2 ou 3 deniers le litre ; et l'on ne doit point perdre de vue qu'il fallait 12 deniers pour faire un sou !

(*Impartial*, 15 janvier 1870).

15 janvier 1852.

ENTRÉE SOLENNELLE DE MONSEIGNEUR PARISIS A BOULOGNE.

La journée de vendredi (1) a été pour notre ville une véritable fête, une de ces fêtes populaires comme la religion seule a le pouvoir d'en faire. Mgr Parisis faisait sa première entrée dans la vieille cité boulonnaise. Les plus grands préparatifs avaient été faits pour recevoir dignement l'illustre pontife ; et la population presque tout entière remplissait les rues par lesquelles devait passer le cortège d'honneur. A deux heures après midi, le clergé s'est rendu processionnellement à la porte Gayole, ou porte de Paris, par laquelle sa Grandeur allait entrer. Comme les autres portes de notre ville, la porte Gayole avait reçu ce jou-là la statue de notre Patronne la Bienheureuse Vierge Marie, avec la devise chère aux catholiques boulonnais : *Patrona nostra singularis.* C'est une heureuse pensée d'avoir reçu le prélat dans la haute-ville, bien que l'église principale ne soit plus dans la cité. La haute-ville est toujours la ville mère, la ville historique, la ville d'honneur ; c'est là que se relève la cathédrale, le palais de justice ; c'est là que se trouve l'Hôtel-de-Ville et le vieux beffroi de nos libertés communales.

Au moment où Mgr Parisis descendit de sa voiture, une immense acclamation salua son arrivée. Le prélat fut reçu dans les salons de M. Adam fils (2) où il se revêtit de ses habits pontificaux. Après avoir pris la mitre et la crosse, sa Grandeur s'agenouilla sur le prie-Dieu qui lui était préparé, et baisa le crucifix qui lui fut présenté par M. le doyen. Cette cérémonie terminée, Monseigneur, accompagné de ses grands vicaires, MM. les chanoines Parenty et Bérault des Billiers, prit place sous le dais qui était porté par quatre prêtres en dalmatique et par quatre membres des fabriques de nos deux paroisses. Le dais était suivi par MM. les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Devant le dais marchaient d'abord les chanoines, puis les autres membres du clergé, précédés de la croix de la paroisse Saint-Nicolas, qui était portée par un clerc en dalmatique. Le reste du cortège était formé par les différentes corporations religieuses de la ville, les Frères des écoles chrétiennes, les enfants des écoles et de l'hospice, etc., etc., portant les bannières les plus variées. La garde nationale et les élèves du collège communal faisaient la haie.

Les rues où s'étalait la procession offraient l'aspect le plus animé et le plus pittoresque. L'immense déploiement du cortège sacré dont les ban-

(1) 9 janvier.
(2) Ancien hôtel des ducs d'Aumont, remplacé par le couvent des Ursulines.

nières flottaient au vent, les tentures dont les maisons étaient revêtues, les décorations dont elles étaient ornées, ces flots de peuple avide de contempler les traits de son premier pasteur et de s'incliner sous sa bénédiction paternelle, donnaient à cette cérémonie ce je ne sais quoi d'émouvant et de solennel qui atteste la présence d'une influence divine, et qui est le cachet des fêtes catholiques.

Bientôt la cloche municipale s'ébranla dans le Beffroi séculaire, et ce vieux monument retrouva, comme au temps de sa jeunesse, comme au siècle de Louis IX, la puissance de ses échos, pour les prêter au service de l'immortelle religion que professe la France.

Un arc de triomphe magnifique, dessiné par M. de Bayser, était dressé à l'entrée de la place d'Armes. Les devises dont il était orné rappelaient des souvenirs chers au Prélat, et témoignaient de l'affection des Boulonnais pour leur vénéré Pasteur. La clé du cintre de l'arc central portait les armes du bien-aimé pontife, armes symboliques, *d'azur à la bande d'or chargés de trois croix de gueules, accompagnée en chef d'un ancre renversée, d'or, et en pointe d'une étoile d'argent*, avec la devise : *Spes mea in Deo est* (mon espoir est en Dieu). Ces armes étaient surmontées de l'inscription : *Benedictus qui venit in nomine Domini* (heureux celui qui vient au nom du Seigneur). Les deux arcades rappelaient l'*archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche*, instituée à Saint-Dizier, diocèse de Langres, par Mgr Parisis, et l'*Œuvre de la sainte enfance*,dont il est le président général. Les inscriptions : *Sit nomen Domini benedictum* (que le nom du Seigneur soit béni), et *Sinite parvulos venire ad me* (laissez venir à moi les petits enfants), qui sont les devises de ces deux associations. Au-dessus de l'arc central planaient les armes de Pie IX, surmontées de la tiare et accompagnées des deux clés d'or et d'argent, symboles de la double puissance du vicaire de Jésus-Christ. La devise : *Sanctam Romanam Ecclesiam magistram et matrem agnoscimus* (Nous reconnaissons la sainte Eglise Romaine pour notre maitresse et notre mère), était une délicate allusion au premier acte solennel de Mgr Parisis dans son nouveau diocèse, le rétablissement de la liturgie romaine, acte béni par le clergé et le peuple, et fécond en résultats pour le bien de la religion.

A chaque pas le Prélat rencontrait des souvenirs et des devises chères à son cœur. Il était visiblement ému, priait avec ferveur et répandait ses bénédictions sur la foule qui se pressait à ses côtés et sur les groupes qui s'inclinaient religieusement aux fenêtres des maisons. Le portail de l'église Saint-Joseph présentait l'inscription suivante : *Elegit eum Dominus sacerdotem sibi* (le Seigneur a fait de lui un pontife d'élection). Sur la porte des Dunes,au-dessous d'une statue de la Sainte Vierge, on

lisait l'invocation : *Regina sine labe concepta* (Reine conçue sans péché), allusion au mémoire que Mgr Parisis a écrit sur la question de l'Immaculée Conception.

Lorsque le cortège déboucha dans la Grande-Rue, l'aspect de la procession et de l'immense foule qui se déployait autour d'elle, était vraiment imposant. Le rempart était couronné d'une multitude de curieux et de fidèles auxquels Monseigneur envoyait avec amour ses bénédictions.

Les arcs de verdure qui s'élevaient auprès de la Sous-Préfecture, rappelaient les paroles du texte sacré que Monseigneur a pris pour texte dans l'allocution qu'il a adressée aux fidèles de sa ville épiscopale, lors de la prise de possession de son siège : *Impendam et superimpendam ipse pro animabus vestris.* (Je dépenserai tout, je me dépenserai moi-même pour le salut de vos âmes) ; *Non quæ vestra sunt, sed vos quæro* (Ce n'est pas vos biens que je cherche, c'est vous-mêmes).

Toute la Grande-Rue était décorée avec profusion. Les tentures et les tapisseries offraient un coup-d'œil magnifique. Quelques maisons se faisaient remarquer entre toutes les autres par la richesse et le bon goût qui avait présidé à leur ornementation. Au milieu de cette rue, les catholiques anglais qui résident parmi nous avaient élevé un arc de triomphe dont voici les inscriptions. Elles témoignent plus que nous ne pourrions le dire de la foi et du dévouement de cette intéressante portion du troupeau que Mgr Parisis est appelé à gouverner.

AU TRÈS RÉVÉREND
MONSEIGNEUR
PARISIS
LES ANGLAIS CATHOLIQUES
DE BOULOGNE.
A HEARTY WELCOME FROM THE ENGLISH CATHOLICS
TO THEIR BELOVED BISHOP.

LONG LIFE
OUR HOLY FATHER.
HIS EMINENCE CARDINAL
WISEMAN
AND THE CATHOLIC HIERARCHY OF ENGLAND.
SAINTE-MARIE, SAINT-GEORGES, PROTÉGEZ L'ANGLETERRE.

Arrivé devant la porte de l'église Saint-Nicolas, Monseigneur fut reçu sous une tente formant un porche improvisé, décoré avec goût. M. le doyen présenta l'aspersoir à sa Grandeur, qui, après avoir répandu l'eau sainte sur les assistants, fut encensée de trois coups. Après l'accomplis-

sement de cette cérémonie, M. le doyen (1) adressa à Monseigneur l'allocution suivante, que nous reproduisons d'après le journal la *Colonne*.

« Depuis longtemps, Vénérable Pontife, vous souteniez avec une sainte énergie les combats du Seigneur et répondiez aux divers besoins de l'époque avec une distinction telle qu'elle excitait au loin l'admiration de tous les cœurs catholiques.

« Votre Grandeur poursuivit jusque dans les régions les plus élevées des affaires publiques le succès de ses généreux efforts, lorsque tout-à-coup l'Insigne Eglise d'Arras vit descendre dans la tombe, son Illustre Epoux, après une heureuse union d'un demi-siècle.

« Justement éplorée, elle tourna de suite ses regards vers le Ciel, puis, vers Vous, Monseigneur. Votre Grandeur voulut bien entendre ses vœux, nous ses enfants, jaloux de sa gloire et saintement fiers de ses espérances, nous répétons depuis cette époque mémorable : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Et aujourd'hui nous allons chanter à Saint-Nicolas, l'Hymne de la reconnaissance : *Te Deum.*

« Monseigneur a répondu :

« Que sans doute il avait selon ses forces, combattu les combats du Seigneur ; mais que le ministère pastoral, dans cette importante cité où tant d'étrangers affluent et où l'intelligence est si développée, exigeait également des combats continuels ; qu'il savait que M. le doyen les avait sontenus avec prudence et zèle, et qu'il était heureux de lui adresser ses félicitations dans cette circonstance solennelle. »

Puis, se tournant vers le peuple qui remplissait toute la place Dalton, Monseigneur témoigna aux Boulonnais sa satisfaction, et dit combien il avait été touché des marques de respect, de vénération et d'amour qu'il avait rencontrées sur son passage.

La procession s'avança ensuite dans l'église au chant du *Te Deum*, après lequel M. le doyen monta sur les degrés de l'autel et chanta les prières prescrites par le Pontifical, pour implorer la protection de Dieu sur le nouveau Pasteur. Après que sa Grandeur eut admis les ecclésiastiques au baiser de l'anneau et chanté une prière au Patron de la Paroisse, elle monta en chaire où elle fit une allocution pleine d'éloquence et d'onction pastorale. Elle a remercié de nouveau avec effusion la population de notre ville, son clergé, ses magistrats, des témoignages qu'ils lui avaient donnés de leur affection. Elle a dit que l'Evangile ferait le bonheur de tous, si tous savaient le pratiquer ; que si les enfants, les pères de famille, les magistrats, les subordonnés, les maitres et les domestiques,

(1) M. Le Comte.

les artistes, les écrivains pratiquaient l'Evangile, la société n'éprouverait pas les commotions qui l'ébranlent ; puis dans une invocation pathétique, Elle a demandé au Seigneur de bénir cette cité qui, au milieu de tant de séductions se montrait toujours si catholique, si digne des temps où elle avait un siège épiscopal, illustré par tant de saints et savants prélats.

Monseigneur donna ensuite la bénédiction solennelle, et fut conduit processionnellement au presbytère où M. le Sous-Préfet et le Conseil municipal l'attendaient pour le complimenter. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire l'allocution de M. le Sous-Préfet et la réponse de sa Grandeur. En l'absence de M. le Maire (1), ce fut le premier adjoint, M. F. Morand, qui porta la parole au nom de l'administration municipale, en ces termes :

« Monseigneur,

« Les intérêts de ses administrés ont forcé le Maire de Boulogne de prolonger son séjour à Paris, et ils le privent en ce moment, à son bien grand regret, de l'honneur de vous recevoir à votre bienvenue.

« En vous portant la parole à sa place, Monseigneur, c'est nous qui recueillons cet honneur. Nous l'apprécions hautement, sans nous dissimuler toutefois ce que l'absence du premier magistrat municipal ôte à l'effet de cette réception, pour être plus digne de votre Grandeur.

« Mais, Monseigneur, ce que rien ne saurait diminuer ni affaiblir en nous, c'est le profond sentiment de bonheur que nous éprouvons à voir dans nos murs le Prélat éminent qui doit gouverner notre Diocèse avec autant de science que de sagesse.

« Monseigneur, nous vous assurons que ce sentiment est celui de la population de la ville de Boulogne tout entière. »

Ensuite, M. le Sous-Préfet introduisit auprès de Monseigneur tous les corps constitués de la ville, les membres du tribunal civil, les officiers de la garde nationale et de la ligne, la douane, la chambre de commerce, la Société d'Agriculture, le collège communal, etc. Monseigneur a reçu tout le monde avec la plus gracieuse affabilité, et trouvait un mot d'exquise amabilité pour chacun.

Le lendemain sa Grandeur administra le sacrement de Confirmation dans l'église de Saint-Nicolas, et, dans l'après-midi, Elle visita avec M. le Sous-Préfet, tous les établissements de la basse-ville. Nous voudrions pouvoir rendre compte de chacune de ses visites, où Monseigneur fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang, et où il se montra toujours plein de bonté, témoignant à tous l'intérêt affectueux que son cœur leur portait.

(1) M. L. Fontaine.

Une solennité imposante, et qui laissera un souvenir impérissable dans les annales religieuses de notre cité, termina la journée de samedi. Nous avons oublié de dire que la veille, quatre marins, dont trois étaient décorés, conduisaient une députation de matelottes revêtues de ce costume traditionnel, dont l'éclat pittoresque embellit nos solennités religieuses. Ces femmes, respectables par leur âge et leur gravité, marchaient dévotement sous la bannière de leur fidèle Patronne, Notre-Dame de Boulogne. Elles avaient été admises à complimenter Monseigneur et lui avaient offert un magnifique bouquet, en lui exprimant le vœu de le voir à l'église de Saint-Pierre, pour recevoir sa bénédiction. Monseigneur s'est rendu gracieusement à leur désir. Samedi, vers quatre heures et demie, sa Grandeur montait à pied la rue du Calvaire, au milieu d'une foule empressée ; Elle tenait à la main le bouquet qu'on lui avait offert la veille et répandait sur les fidèles, qui s'agenouillaient à ses pieds, la bénédiction pastorale. Arrivé dans l'église, où la foule se précipitait à flots pressés, et où M. le Sous-Préfet dut faire lui-même la police pour empêcher les accidents qui auraient pu se produire dans le tumulte et l'encombrement de la multitude, Monseigneur monta en chaire, félicita les marins de leur foi et de leur piété : « Vos vœux sont exaucés, leur dit-il, nous constituons au spirituel cette paroisse. » A ces mots, l'église retentit des applaudissements du peuple, et Monseigneur lut un mandement donné à Boulogne, ce jour-là même, 10 janvier, par lequel il constitue *au spirituel* la paroisse de Saint-Pierre, statuant qu'à partir de ce jour, on y fera l'office paroissial, et qu'on y exercera toutes les fonctions du ministère pastoral. Ensuite, il nomma M. l'abbé Sergeant, précédemment aumônier de l'hospice, curé de Saint-Pierre. Ces deux résolutions furent accueillies par de nouveaux applaudissements et les cris de *vive Monseigneur*. Nous publierons ce mandement aussitôt que nous aurons pu nous en procurer une copie. Avant de quitter Saint-Pierre, Monseigneur donna la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Les marins ont fait à sa Grandeur, au sortir de l'église, une véritable ovation. Tous se précipitaient à ses pieds pour recevoir sa bénédiction ; toutes les mères lui apportaient leurs enfants à bénir : la religion seule compte de pareils triomphes et sait inspirer de tels sentiments.

Dimanche, Monseigneur assista à la messe basse qui fut dite en présence des autorités de notre ville et qui fut suivi du *Te Deum* solennel en action de grâces de l'élection du Président de la République.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur visita le couvent de la Visitation, la nouvelle Cathédrale, la Crypte, et l'Institution catholique de M. l'abbé Haffreingue. Elle chanta un salut solennel dans la chapelle de cette maison.

Le soir, notre ville était illuminée avec la plus grande magnificence,

en l'honneur de Louis-Napoléon et du triomphe de l'ordre sur l'anarchie qui nous menaçait. Le Beffroi orné d'une couronne de feu, l'Hôtel-de-Ville illuminé au gaz, la Sous-Préfecture, la Grande-Rue, offrait, malgré le vent et la pluie le spectacle le plus pittoresque. Les rues étaient remplies de curieux et de promeneurs.

A huit heures du soir, Monseigneur qui se rendait à l'Ecole des Frères où se trouvaient réunis quatre cents ouvriers, qui forment sous la direction des membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul une association connue sous le nom de Saint-François Xavier, Monseigneur, dis-je, a pu voir qu'une partie de l'illumination avait été faite en son honneur, car l'arc de triomphe de la Haute-Ville resplendissait de lumières. Touché de ces marques d'attention, ému des acclamations du peuple qui saluaient son passage, étonné du nombre et de l'importance de l'association qu'il visitait, Monseigneur adressa à cette intéressante assemblée une de ces allocutions qui vont droit au cœur et laissent une impression profonde. Aussi fut-il reconduit à sa voiture au milieu des acclamations chaleureuses de tous les membres.

Lundi, au matin, Monseigneur est parti pour Calais et Saint-Omer, où de nouveaux triomphes l'attendaient. L'aimable bonté, la charité ardente, l'affection si vive que Sa Grandeur a montrées pour notre ville et ses intérêts religieux, ont laissé à Boulogne, dans le cœur de la population toute entière, une impression qui ne s'effacera jamais.

D. HAIGNERÉ.

(*Impartial*, 15 janvier 1852).

(*Bibliographie*, II, n° 14).

---

15 janvier 1857.

ŒUVRE DE LA SAINTE-FAMILLE A BOULOGNE-SUR-MER.

Parmi les diverses réunions charitables ou religieuses que Mgr Parisis a honorées de ses encouragements et soutenues de son approbation dans la visite qu'il vient de faire à la ville de Boulogne, il n'en est peut-être pas de plus intéressante que l'Œuvre dite de la Sainte-Famille, établie par les RR. PP. de la Congrégation du très saint Rédempteur. Cette œuvre diffère en plusieurs points de celle qui est connue sous la même dénomition à Paris et dans plusieurs autres villes de France : c'est là ce qui nous a déterminé à en dire quelques mots pour compléter les détails que l'*Univers* a donnés, il y a peu de temps, sur le même sujet.

L'Œuvre de la Sainte-Famille est née en Belgique, quelques jours avant l'explosion du mouvement révolutionnaire de 1848. Frappé des maux que cause à la société l'oubli des devoirs religieux dans les classes laborieuses, un capitaine du génie, en résidence à Liège, résolut d'y apporter remède, suivant l'étendue de ses forces et de son influence. Il avait observé avec douleur que l'enfant du peuple, trop souvent abandonné à lui-même aussitôt après avoir fait sa première communion, cherche à se soustraire de bonne heure à la tutelle du prêtre, délaisse les pratiques religieuses et ne conserve qu'un bien vague souvenir de sa première éducation chrétienne. Après avoir passé sa jeunesse dans l'oubli de Dieu, sans jamais avoir travaillé à traduire en actes les enseignements du catéchisme, il devient chef de famille ; et, comme il lui faut alors une règle de morale pour remplir ses devoirs de père et d'époux, il se fait une espèce de religion humaine dont l'honneur est le Dieu, dont la probité, l'intérêt ou l'économie est la loi, espèce d'hérésie indifférentiste, dans laquelle vivent malheureusement de nos jours un grand nombre de chrétiens. Une certaine routine d'actes religieux : la prière quelquefois le soir ; une messe basse le dimanche omise sous le moindre prétexte ; le respect de la piété que manifestent les enfants dans leurs premières années ; la tolérance accordée à l'action du prêtre pour le baptême, la première communion et la bénédiction de la dernière agonie ; tels sont, pour beaucoup d'entre eux, les liens qui les rattachent encore à la foi de leurs mères.

L'insuffisance de l'enseignement religieux, l'ignorance qui en résulte pour la masse de la population, l'exemple de tant d'honnêtes pères de familles, qui, vivant presque sans Dieu, se sont acquis néanmoins, à l'aide de la morale naturelle et de quelques traditions chrétiennes, une réputation de probité, d'honneur et de vertu, sont évidemment la cause de ce mal funeste qui se perpétue et s'étend chaque jour davantage. C'est ce qu'avait compris l'homme de foi, de zèle et d'activité, qui est le véritable fondateur de l'Œuvre de la Sainte-Famille. Il commença par réunir dans un atelier quelques hommes avec qui il s'entretint de la religion et des devoirs qu'elle impose à l'homme. Cette entreprise réussit à merveille. La curiosité d'abord, ensuite l'exemple de ses camarades, l'impression que l'exposé des vérités de la foi produit sur sa raison mûrie par l'âge, tout attire et captive l'ouvrier qui assiste à ces réunions. Ce n'est pas le prône du curé, ni le sermon du prédicateur stational qui auraient bouleversé cette âme simple et l'auraient aussi nettement éclairée sur ses devoirs.

L'affluence fut telle aux conférences du capitaine X..., que bientôt son zèle ne put suffire à la tâche. Les RR. PP. Rédemptoristes furent appelés à continuer l'Œuvre que Dieu avait fait fructifier avec tant de succès. Pour la consolider et en assurer désormais l'existence, ils demandèrent et

obtinrent qu'elle fût érigée en association religieuse, avec le titre d'archiconfrérie, par S. S. le Pape Pie IX, en 1848.

Depuis cette époque, l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille s'est établie dans toutes les villes où les Révérends Pères ont une résidence, et dans plusieurs autres localités, en France, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique.

Aussitôt qu'ils eurent pris possession de leur maison de Boulogne-sur-mer, les RR. PP. Rédemptoristes songèrent à fonder dans cette ville l'Archiconfrérie des ouvriers. Boulogne renferme une population nombreuse, industrielle, laborieuse; là, comme ailleurs, beaucoup de probité, d'honneur, de vertus sociales et domestiques, mais aussi une grande indifférence vis-à-vis des devoirs religieux. D'un autre côté, beaucoup de familles sont à l'aise et ne peuvent être atteintes par les efforts, toujours si salutaires, de la charité matérielle. L'Œuvre de la Sainte-Famille, en réunissant les ouvriers le soir, pour leur donner l'instruction chrétienne et les initier à la prière et aux exercices religieux, comble cette lacune. A Paris, on les réunit pour leur distribuer des secours, et par là on n'a d'action que sur la classe pauvre. Les réunions de l'Archiconfrérie sont exclusivement religieuses et s'ouvrent à toutes les conditions : c'est en cela principalement que l'œuvre des Révérends Pères se distingue des autres. Des allocutions familières, des catéchismes, la prière en commun, des cantiques chantés avec la verve des réminiscences du jeune âge : voilà les exercices qui sont l'âme de ces réunions.

Le bien qu'elles sont appelés à produire est immense ; déjà le nombre de ceux qui les fréquentent est très considérable. Mgr Parisis, profondément ému à la vue de ces hommes de toutes les classes de la société que le banquet eucharistique avait réunis le matin, et qui accouraient entendre avec avidité la parole de leur premier pasteur, venait donner, le 30 novembre dernier, sa bénédiction pastorale à l'œuvre naissante. L'espace nous manque pour retracer l'allocution que Sa Grandeur adressa à ces bons ouvriers : « Le siècle où nous vivons, dit-il, a opéré une scission dans l'homme : les intérêts de ce monde ont été séparés de ceux de l'âme. Il est important de réunir ces intérêts et de faire dominer les tendances spirituelles. C'est là ce qu'opéreront ces réunions, où l'on est heureux de voir tant d'hommes qui s'efforcent de ranimer entre eux la vie de l'âme, étouffée trop souvent sous les accablantes préoccupations de la terre. »

Il n'y a pas plus de six mois que les RR. PP. Rédemptoristes sont établis à Boulogne-sur-mer, et déjà le bien qu'ils y ont fait est incalculable. Leur chapelle, où ils se livrent à l'exercice du saint ministère en anglais et en français, est très fréquentée ; le clergé séculier trouve en eux

un puissant auxiliaire ; et les conquêtes de la foi s'étendent de plus en plus dans cette ville, qui n'est que trop exposée aux séductions de l'indifférence.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Impartial*, 15 janvier 1857, extrait de l'*Univers*).

(*Bibliographie*, II, n° 39). Voir au 31 juillet 1856.

---

16 janvier 1739.

TONNERRE TOMBÉ SUR LA CATHÉDRALE.

Le chapitre de la Cathédrale délibère sur l'action de grâces qu'il convient de rendre à Dieu « de ce qu'il luy a plu de preserver l'eglise du feu du tonnerre, tombé sur le clocher de cette eglise et dans l'allée de la sacristie de la chapelle Nostre Dame, hyer sur les onze heures et demie de la nuit. » Le clocher avait été endommagé en plusieurs endroits. Dans l'allée de la sacristie, la foudre avait percé la maçonnerie « au-dessus de la fontaine », et brisé la fenêtre, sans avoir allumé d'incendie. Pour remercier Dieu, on résolut « de dire chacun en particulier une messe, de celebrer solennellement la grande messe du jour de la Purification, de faire une procession generale après vespres, où les corps seront invités, de chanter le *Te Deum* au retour de la procession, dans laquelle sera portée la *grande image* de la Sainte Vierge », suivant ce qu'on avait décidé en pareille occurrence le 15 janvier 1727. Informé de ce qui avait été arrêté à ce sujet par son chapitre, l'évêque, Mgr d'Hervilly, promet de s'associer à cette pieuse manifestation en officiant à la grand'messe et à la procession au jour marqué.

D. H. (Inédit.)

(*G 35*. Registre, folio 116. La délibération capitulaire est du 23 janvier 1739).

---

16 janvier 1867.

DÉCÈS DE M. L'ABBÉ H. DE RUDEVAL.

Hier matin, l'église de Saint-Joseph a vu s'accomplir une bien triste cérémonie. Tous les prêtres de la ville, en habit de chœur, plusieurs magistrats, une foule nombreuse d'hommes de tout rang et de toute profession, qui ne pouvaient qu'à grand peine trouver place dans l'enceinte trop étroite de cet édifice, y venaient assister aux funérailles

d'un prêtre universellement aimé, dont la mort prématurée a plongé dans le deuil la paroisse tout entière.

Né à Licques, le 8 mars 1833, M. l'abbé *Louis-Henri* Raoult de Rudeval descendait d'une ancienne famille, maintenue par Louis XIV sur l'état de la noblesse de Picardie. Il fit ses études dans l'établissement de Mgr Haffreingue, reçut la prêtrise des mains de Mgr Parisis le 22 décembre 1860, fut quelque temps, à cause de sa mauvaise santé, précepteur dans une maison particulière, devint ensuite vicaire de Notre-Dame, à Saint-Omer, et fut transféré en cette qualité à Saint-Joseph de Boulogne, après le départ de M. l'abbé Coquempot, en novembre 1862.

Dire ce que M. l'abbé de Rudeval a fait dans la paroisse de Saint-Joseph, pour le bien des âmes, le soulagement des pauvres et l'accomplissement de tous ses devoirs de vicaire, serait l'objet d'un long panégyrique. Qu'il nous suffise de rappeler cette aménité agréable que rien ne pouvait troubler, cet enjouement plein de grâce et cet esprit de gaie finesse qui ne lui faisait jamais défaut, enfin cette bonté de cœur qui savait si bien trouver le chemin de la misère et de la douleur pour y aller porter des secours et des consolations.

On l'a vu à l'œuvre, avec une admiration et une pitié respectueuses, durant le dernier choléra. Malgré la consomption lente qui depuis longtemps minait ses forces et semblait le condamner au repos, il se dévoua comme ses autres confrères, sans vouloir se ménager en rien. Son vénérable curé dut s'interposer d'autorité pour l'empêcher d'étendre son zèle au-delà des limites de la paroisse. M. de Rudeval obéit, comme il obéissait toujours, avec la plus complète soumission, mais il redoubla d'efforts et de peines pour se dépenser plus abondamment au service des malades dans son quartier. Soins temporels et spirituels, consolations de son ministère et secours pécuniaires, il n'attendait pas qu'on les lui vînt demander, il les offrait avec une sainte prodigalité. Le trait suivant suffit à le peindre : Un jour, dans la rue de Flahaut, on le vit sortir d'une cave, tenant dans ses bras, comme un autre Vincent-de-Paul, un petit enfant qu'il allait porter lui-même à l'hospice, afin de l'arracher au foyer pestilentiel qui dévorait sans miséricorde une pauvre famille !

Il tomba pour ne plus se relever, le 17 novembre dernier, un samedi soir, au sortir du confessionnal. Mgr Lequette, avant de quitter Boulogne, le jeudi suivant, lui alla donner un témoignage particulier de son affectueuse estime, en le visitant sur son lit de douleur ; et le soir même, les yeux mouillés de larmes cruelles, M. le curé de Saint-Joseph lui portait solennellement le Saint-Viatique. Le pauvre malade ne fit plus que languir, pendant cinquante jours, en attendant avec une pieuse

résignation l'heure de la délivrance qui sonna pour lui, samedi dernier, 12 de ce mois.

Dans cette prostration complète de ses forces, et alors qu'il n'avait plus qu'un souffle de vie, il songeait encore à ses pauvres, donnait l'ordre de payer à leurs échéances le loyer de ses chers protégés, et de distribuer double portion, parce que ce serait la dernière !

Mgr Haffreingue, qui a voulu hier assister, malgré le froid et la neige, aux obsèques de son ancien élève, perd en lui un zélateur bien dévoué de son œuvre ; M. le curé et MM. les vicaires de Saint-Joseph perdent en lui un confrère d'un commerce agréable, d'une amitié sûre, d'une vertu éprouvée ; les pauvres de la paroisse perdent en lui le plus charitable et le plus tendre des pères ! C'est le meilleur éloge qui puisse être fait d'un prêtre.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Licques, où se trouve la sépulture de la famille.

D. H.

(*Impartial*, 16 janvier 1867).

(*Bibliographie*, II, n° 124).

---

16 janvier 1869.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TERRAIN DU FRANC-MARCHÉ A BRÈQUERECQUE.

Les travaux de construction du nouvel égout qui doit conduire les eaux de l'abattoir dans la grande artère du boulevard de l'Impératrice ont amené la découverte de plusieurs sépultures de l'époque romaine, situées dans le voisinage de l'abattoir. Grâce à la vigilante intervention de M. l'ingénieur Leblanc, on a pu prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que les objets qui y pourraient être rencontrés soient conservés intacts et remis à l'administration du Musée. On nous signale en particulier la découverte d'un cercueil en plomb de $0^m,25$ de longueur, sur $0^m,33$ de largeur et $0^m,24$ de hauteur, composé de feuilles qui n'ont pas 6 à $0^m,008$ d'épaisseur. Il renfermait des ossements ayant appartenu, suivant toute apparence, à un jeune homme de douze à quinze ans. M. l'abbé Haigneré, vice-président de l'administration du Musée, s'occupe de poursuivre, sur ce point des explorations minutieuses, qui ont pour but de recueillir tous les indices de nature à intéresser la science archéologique. On sait que l'ancienne voie romaine d'Amiens à Boulogne traverse tout l'emplacement du franc-marché, en suivant une ligne parallèle à la route impériale, pour

venir se perdre sous les bâtiments de la fabrique de plumes métalliques, vers l'extrémité de la rue Royale. Il n'est donc pas étonnant que l'on trouve des tombeaux dans le voisinage. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces sépultures soient précisément établies sur l'extrême bord du rideau de terrain qui formait à cet endroit l'enceinte du port naturel, avant que les travaux des riverains ne l'eussent rétréci de ce côté.

(*Impartial*, m. d. 1869).

(*Bibliographie*, II, n° 167).

(Voir le 23 janvier et le 26 juillet).

---

17 janvier 1866.

M. L'ABBÉ LE COMTE.

La ville de Boulogne vient de faire une perte sensible dans la personne de son vénérable grand doyen. Frappé d'une paralysie générale progressive qui l'avait forcé depuis trois mois de suspendre l'exercice de ses fonctions pastorales, il s'est éteint pieusement dimanche dernier, à deux heures et demie du matin, après avoir demandé la veille au soir avec instance et reçu avec beaucoup de foi et d'édification les sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu demain, à onze heures, avec toute la solennité qui est due au rang élevé que le défunt a occupé dans la hiérarchie ecclésiastique.

Antoine-Jean-Marie-Messidor Le Comte était né à Selles, dans le canton d'Henneveux, le 28 messidor an II, 16 juillet 1794, d'une famille honorable de cultivateurs aisés. Ordonné prêtre après de sérieuses études, le 18 décembre 1819, il fut successivement vicaire à Desvres et à Aire, puis desservant de l'importante paroisse de Roquetoire. Mgr de La Tour d'Auvergne, qui distingua de bonne heure son mérite, ne tarda pas à l'élever plus haut, et la cure de Saint-Joseph de Boulogne étant venue à vaquer par le décès de M. l'abbé Macrez, il y appela M. l'abbé Le Comte, qui en prit possession le 20 avril 1836. C'était un poste de confiance, où l'évêque avait besoin d'un homme de haute capacité administrative, puisque les curés de Saint-Joseph avaient toujours été jusque là investis du titre de grands-doyens d'arrondissement et revêtus du pouvoir de vicaires généraux du diocèse, tandis que les curés de Saint-Nicolas n'avaient jamais été que simples doyens de canton.

Le passage de M. l'abbé Le Comte dans la paroisse de Saint-Joseph fut de peu de durée, mais il ne fut pas moins marqué par des actes

utiles, qui décelaient un véritable administrateur. Je ne citerai que la réforme intérieure de la fabrique — grosse affaire dans laquelle les journaux du temps prirent parti pour et contre, non sans quelque violence de langage, — et enfin un remaniement au profit de la haute-ville, dans la circonscription des deux paroisses. La réunion qui venait d'être faite de Capécure à la paroisse de Saint-Nicolas, la nécessité de pourvoir à la décence du culte dans l'église de Saint-Joseph, la construction de la Cathédrale, pour les besoins futurs de laquelle il fallait songer à procurer des ressources, furent les principaux motifs de cette mesure, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 4 avril 1838 et sanctionnée par ordonnance royale du 6 juillet suivant. De cette manière, la population de la paroisse de Saint-Joseph, prise en bloc, fut portée de 3,169 à 6,306 habitants, pendant que celle de Saint-Nicolas en conservait encore 20,898.

Sur ces entrefaites, le doyen de Saint-Nicolas, M. l'abbé Dissaux ayant été nommé chanoine titulaire de la cathédrale d'Arras, Mgr de La Tour d'Auvergne offrit cette cure à M. l'abbé Le Comte, en lui conservant le titre de vicaire général et de grand-doyen. M. Le Comte accepta et fut installé en cette qualité le 1er octobre 1838.

Il y avait beaucoup à faire dans cette grande paroisse, pour le bien des âmes, longtemps négligé sous le gouvernement un peu trop facile de l'ancien doyen feu M. Roche. M. Le Comte y continua avec zèle l'œuvre de M. Dissaux. Je n'entrerai pas dans le détail des sages réformes et des améliorations intelligentes qui marquèrent les vingt-sept années de son administration. Faut-il rappeler le soin de l'instruction religieuse, l'appropriation de l'église, ornée de peintures et de vitraux, l'éclat donné au culte par la bonne tenue du chœur, par la création d'une excellente maitrise dont M. Guilmant père fut l'organisateur avec M. Jules Vervoitte, en attendant que M. Alexandre Guilmant en devint la gloire ? Qui ne se souvient de ces brillantes stations d'avent, de carême et de jubilé, qui attiraient à Saint-Nicolas l'élite de la population, au pied de la chaire des prédicateurs les plus en renom ? Tout le monde n'a-t-il pas présentes à la mémoire ces belles processions du Saint-Sacrement que M. Le Comte eut le courage de rétablir en 1841, malgré l'attitude fort hésitante de l'autorité civile ?

Dans ses rapports avec le clergé soumis à sa juridiction, M. l'abbé Le Comte montra constamment les qualités les plus recommandables, une charité affectueuse, une obligeance toujours serviable, une discrétion à toute épreuve dans les affaires. Il fut toujours dans les meilleurs termes avec les autorités civiles, sans y rien perdre de sa dignité et de son indépendance, au milieu de conjonctures parfois difficiles.

Sous son administration, on a vu se créer successivement les paroisses

de Saint-Pierre, de Saint-Vincent de Paul et de Saint-François de Sales, démembrées de la paroisse Saint-Nicolas. Ce serait déjà faire assez son éloge que de dire qu'il ne s'y est pas opposé. Certes, il savait trop bien apprécier les intérêts de la religion pour se porter à l'encontre des prêtres zélés qui entreprirent ces œuvres, conséquences nécessaires du développement énorme que la ville de Boulogne a pris depuis trente ans ! Il fut l'un des premiers et des plus actifs promoteurs de la construction de l'église Saint-Pierre, qu'il fit ériger tout d'abord en chapelle de secours, pensant que cette mesure pouvait suffire au but qu'on se proposait, sans en faire une paroisse distincte. Il avait même acheté de ses deniers, dans le voisinage, une maison qu'il destinait à une communauté de pères Lazaristes, qui auraient desservi cette église pour le spirituel, en laissant à la fabrique de l'église principale le soin du temporel. C'était une illusion, il faut bien l'avouer, mais c'était après tout une illusion fort excusable de la part d'un pasteur, animé du désir de ne point laisser déchoir en ses mains l'importance de sa paroisse. Un des plus vénérables prélats de notre époque, Mgr Bouvier, évêque du Mans, n'avait pas d'autres raisons pour s'opposer au démembrement de son diocèse et à la création de l'évêché de Laval.

Aujourd'hui qu'il n'est plus et que sa modestie n'aura pas à s'en alarmer, nous pouvons dire que M. l'abbé Le Comte eut une grande part dans l'établissement à Boulogne des PP. Rédemptoristes, qu'il regardait comme d'indispensables auxiliaires pour le clergé paroissial. Ses charités, quoique abondantes, n'ont pas eu l'éclat de celle de ces prêtres héroïques, d'une simplicité légendaire, qui déchaussaient leurs souliers et se dépouillaient de leur manteau pour les distribuer aux pauvres. Et pourtant, nous le savons, M. Le Comte donnait beaucoup et libéralement. Son nom était toujours honorablement inscrit en tête de toutes les souscriptions publiques. Les nombreux quêteurs qui viennent de toutes parts à Boulogne, chaque année, pour diverses œuvres, recevaient de lui des aumônes en rapport avec sa position. S'il n'aimait pas à donner à ces mendiants parasites qui assiègent les familles pieuses afin de vivre à ne rien faire, aux dépens des vrais indigents, il se plaisait, lui, à secourir les pauvres honteux, à payer le loyer des ouvriers malheureux, à relever par de généreuses avances le petit commerce ou l'atelier qu'une ruine imminente allait plonger dans la misère.

Sa mort est un deuil pour la paroisse, aussi bien que pour le clergé de l'arrondissement, dont il était universellement aimé.

D. H.

(*Bibliographie*, II, n° 113). (*Impartial*, 17 janvier 1866).

18 janvier 1794.

FAMINE : Bienfaits de la Convention.

On nous vante les douceurs du régime républicain, et l'on célèbre sur tous les tons les glorieux bienfaits de la Convention. Tout cela est fort beau peut-être, au point de vue de ceux qui se sont enrichis en pillant les églises, les châteaux, les monastères, et en vidant les caisses publiques au profit de leur ambition personnelle ; mais, pour le peuple, que de larmes et que de misères ! Voici ce qu'écrivait la commune de Boulogne au district, il y a aujourd'hui soixante-dix-sept ans. On était au 29 nivôse.

« La famine menace fortement les citoyens de cette Commune. Pas un grain de blé sur le marché de ce jour ; et il en faut encore 97 septiers pour remplir celui du 23 de ce mois.

« Nous gémissons de voir des mères de famille passer leur temps pour se procurer leurs subsistances ; il en est parmi elles qui se sont présentées cinq ou six fois au magasin, sans qu'on ait pu les satisfaire, elles sont éplorées et excitent vivement la sollicitude des magistrats du peuple.

« Voilà, citoyens administrateurs, voilà quelle est notre position ; elle est pénible et cruelle. Venez à notre secours, nous vous en conjurons, en faisant usage des moyens que vous croirez propres à pourvoir promptement à la nourriture de nos concitoyens. La quantité de bled nécessaire à leur consommation, tant pour le dernier marché que pour celui-ci, est de 500 septiers. »

Ce qu'on demandait au district, c'était de prêter du blé à la Commune, sur le fond de l'approvisionnement général, à charge de le remplacer aussitôt que possible. Ce n'était pas une chose facile. On ne trouvait plus de blé à acheter nulle part, ni sur les marchés des districts ni chez les cultivateurs. Tout ce qu'on pouvait se procurer c'était du scorion, dont le prix montait à 60 livres la rasière, ou les trois quarts du septier communal. Il fallut bien en passer par là, et dans une délibération prise à la même date, le Conseil autorisa le citoyen Dézenclos, commissaire des subsistances, à acheter, à défaut de froment, tout le seigle et le scorion qu'il pourrait découvrir et à quelque prix que ce fût. Il fallait bien ne pas mourir de faim !

(*Impartial*, 18 janvier 1871).

18 janvier 1865.

AVENUE DE LA COLONNE.

Les lecteurs ont pu remarquer, à la quatrième page de l'*Impartial* du 17, une insertion de purge d'hypothèques légales, dans laquelle intervient S. Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. L'acte qui motive cette insertion, est un contrat d'acquisition (1) de terrain pour la régularisation des abords de la Colonne Napoléon, et pour la création d'une avenue, qui permette d'accéder en ligne droite au square, dans lequel s'élève ce monument.

Le plan primitif, dont on peut voir au Musée une des rares et belles gravures, comportait cet embellissement. Une avenue de près de 64 mètres

(1) Vente au profit de l'Etat de terrains pour l'élargissement de l'avenue de la Colonne de la Grande-Armée, par :

1° Mademoiselle Marie-Aimée du Blaisel, propriétaire, à Boulogne, 1 hectare 10 ares, en quatre parcelles ;

2° M. Prosper Loppe, propriétaire et dame Agathe Joan, son épouse, 32 ares 62, en cinq parcelles ;

3° M. Bernard-Augustin Gros, avocat, et ses deux fils, 38 ares 42, en trois pièces ;

4° M. Eugène Lorge, propriétaire à La Poterie, et dame Marie-Euphroisine Géneau de la Marlière, son épouse ;

5° M. Robert-Ernest de Bonnière de Wierre, premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople ;

— Dame Robertine-Victorine de Bonnière, épouse de M. Louis-Marie Baudouin, propriétaire à Nantone, arrondissement d'Auxerre.

— M. Robert de Bonnière, propriétaire, demeurant au château du Mas, commune de Davayat, canton de Cambronde (Puy-de-Dôme), et dame Louise-Armantine Lecourt de Saint-Aigues, son épouse ;

— Dame Robertine-Elise de Bonnière, épouse de M. Pierre Foissac, docteur en médecine, à Paris ;

— Dame Robertine-Hermine de Bonnière, épouse de M. Félix-Hippolyte Desprez, sous-directeur du ministère des affaires étrangères ;

— M. Robert-Louis de Bonnière, propriétaire et dame Aglaé-Françoise Faure, son épouse, à Paris ;

— M. André-Robert-Eugène de Bonnière de Wierre, avocat, à Paris ;

— M. Jules de Bonnière de Wierre, demeurant à Wierre-au-Bois ;

6° M. Hercule Adam et Madame Rose Wissocq, son épouse ;

7° M. Louis Delahodde, propriétaire, à Wimereux et dame Mélanie Pruvost, son épouse ;

8° Dame Rosalie-Joséphine Loppe, en religion sœur Monique, supérieure des religieuses hospitalières de l'hôpital civil de Boulogne.

(Extrait des publications judiciaires, *Impartial* du 14).

de largeur, plantée de quatre rangées d'arbres, devait relier le square à un rond-point, dans lequel passait la route impériale de Boulogne à Calais. Mais la construction du fort du Moulin à l'huile vint rendre impossible l'exécution de ce plan, en étendant les fossés de ses bastions sur une partie du sol que l'avenue aurait occupé, et en faisant reporter la route impériale à une plus grande distance à l'est. Aussi, quand le gouvernement de la Restauration eut achevé la Colonne, et l'eut inaugurée,— à sa manière, — la ville de Boulogne, qui avait acheté, pour les offrir à l'Armée, les terrains nécessaires à l'exécution des plans primitifs, fut-elle régulièrement autorisée à rendre à leurs propriétaires les parcelles autrefois destinées à l'avenue. Il en resta cette petite voie si étroite, que chacun connaît, qui avait servi au transport des matériaux, et qui, s'embranchant sur le tronçon mutilé de l'ancienne route, devant l'entrée du fort, conduit, avec une élégance de chemin rural, vers l'enceinte du glorieux monument.

La sollicitude de l'Empereur Napoléon III n'a pas voulu que cet état de choses, par trop mesquin, durât plus longtemps. M. Bouloch, architecte du gouvernement, fut chargé d'étudier un projet qui pût se concilier avec les changements survenus dans la configuration primitive du sol environnant. Ce projet qui consiste en une avenue de 30 mètres de largeur, reliant la route impériale au square de la Colonne, sur un parcours de 533 mètres, a été adopté ; les terrains sont achetés ; les formalités légales s'accomplissent ; et l'on va bientôt mettre la main à l'œuvre. Ce sera pour la Colonne, un incontestable embellisement. Jusqu'ici, elle pouvait paraitre, pour ainsi dire, isolée dans les champs, n'étant accessible que par de petits chemins auxquels il fallait arriver par des détours. Si l'on prend soin de la planter comme l'ancienne devait l'être, et comme le square l'est lui-même d'une manière si gracieuse, la nouvelle avenue augmentera le nombre des promenades agréables dont les environs de Boulogne sont favorisés.

Mais en voyant exécuter ce projet, il est permis de regretter qu'on n'ait pas songé de préférence à revenir à l'ancien. Le fort du Moulin à l'huile, ce fort dont la mauvaise assiette excita, dit-on, vivement l'humeur et les plaisanteries mordantes de Napoléon (1), ce fort qu'on laisse tomber en ruines, ne sera-t-il pas vendu un de ces jours, comme inutile, par le génie militaire ? En ce cas, n'aurait-on pu le vendre de suite, y remettre la route de Calais dans son ancien tracé si naturel et si régulier, et revenir ainsi au plan original de la Colonne ? C'eût été plus grandiose,

(1) Nous avons du moins entendu rapporter, à ce sujet ce mot de l'Empereur : « *Qui m'a bâti ce fort-là, je le prendrais avec des pommes cuites !* »

sans être pour cela plus dispendieux ; mais il faut compter, sans doute, là comme ailleurs, avec les nécessités qu'exige la défense de la place....

Quoiqu'il en soit de ces observations, qui se présentent naturellement à l'esprit, à la première inspection du nouveau plan, cette large avenue sera d'un bel effet ; et elle recevra un complément utile dans l'élargissement des deux voies qui conduisent de la façade du square au Chemin vert, du côté de Boulogne, et au chemin de la Poterie, du côté de Wimille.

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, n° 106). (*Impartial*, 18 janvier 1865).

---

18 janvier 1882.

DE L'ORIGINE ET DE LA CONSTITUTION INTIME DU LANGAGE, PAR L'ABBÉ VAN DRIVAL.

L'origine du langage est une question bien ardue, sur laquelle on a beaucoup déraisonné. Il n'en est pas, philosophiquement, de plus importante. Suivant qu'on la traite avec plus ou moins de méthode, en prenant les choses sous leur point de vue le plus étendu, ou bien d'une manière restreinte et superficielle, on arrive à ce résultat, d'apporter un argument à deux causes fort contradictoires, celle de l'unité, ou celle de la puralité d'origines, de l'espèce humaine.

Il est de mode, aujourd'hui, sous couleur d'une étiquette scientifique, de parler à tort et à travers de ce que l'on appelle la multiplicité, ou la diversité des centres de création. On interroge les pierres, au lieu de faire parler les hommes. On inspecte minutieusement les différences crâniologiques des races, et suivant qu'on y remarque les caractères de la brachycéphalie, ou de la dolicocéphalie, suivant qu'on les trouve plus ou moins orthognathes ou prognathes, on en conclut qu'elles n'appartiennent pas à la descendance du même premier père et que chacune d'elles dérive assurément d'une souche différente. Voilà ce qui s'affirme communément de nos jours, non seulement comme vérité scientifique, mais comme vérité républicaine, et malheur à l'ignorantisme arriéré qui cherche à y contredire !

I

M. l'abbé Van Drival est bien connu de nos lecteurs. C'est un homme qui ne s'est jamais résolu à accepter une idée toute faite, avant d'en avoir contrôlé l'exactitude. Tandis que d'autres étudient la configuration des crânes vides qu'on arrache au mystère des tombeaux, il s'est attaché, lui,

à interroger les monuments articulés de la pensée humaine, consignés dans le langage des différents peuples qui ont habité la terre. S'il n'a pas l'avantage de pouvoir faire parler les hommes des temps préhistoriques, il a du moins la certitude d'avoir affaire, quelque part que ce soit, à un certain nombre de leurs représentants. Cela lui suffit pour rendre complète l'analyse scientifique à laquelle il se livre, en empruntant à la science moderne ses procédés favoris d'observation et d'expérimentalisme. Mais, combien les résultats auxquels il arrive sont différents de ceux que prônent chaque jour les prédicateurs attitrés du matérialisme officiel !

II

Pour l'observateur vulgaire qui jette un coup-d'œil sur une page de chinois, de turc, d'hébreu, de grec, d'allemand, ou de français, il semble qu'il n'y ait aucune relation possible de ressemblance ou de parenté entre des idiômes aussi éloignés les uns des autres. Mais, quand on a bien examiné la forme de ces caractères, en apparence si divers, et qu'on y distingue une série de types communs, à peine déformés ; quand on a scruté la constitution intime des mots qui composent ces langues dont les peuples ne peuvent plus s'entendre, et qu'on arrive à y reconnaître un fonds très reconnaissable de racines identiques ; alors, l'admiration s'empare de l'observateur, et il se demande s'il n'est pas le jouet d'un rêve, tant le résultat de son investigation paraît contraire à ce que l'on devait présumer d'après la première inspection des choses !

III

C'est ce qui arrivera aux lecteurs qui ouvriront ce nouvel ouvrage du docte chanoine d'Arras.

Ils seront certainement frappés de voir que, non-seulement pour les onomatopées, c'est-à-dire pour les cris spontanés de l'âme humaine, dont la ressemblance dans des idiômes divers ne préjugerait rien, mais pour les idées les plus abstraites et même pour le mécanisme grammatical, toutes les langues parlées sur le globe témoignent d'une conformité qui ne peut être l'effet du hasard. Je ne puis entrer ici dans les détails qui seraient nécessaires pour mettre cette vérité en évidence ; mais, quand on suit, par exemple, avec M. Van Drival, les transformations et les sens divers du mot hébreu *qene*, dont la signification est celle de roseau, chaume, ou *canne*, et que l'on retrouve partout la même, en grec, en latin, en chinois, en vieil égyptien, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a là une rencontre absolument remarquable. Chose étonnante, ce

même mot qui, sous la forme *kân*, sert à dénommer en chinois un jonc, un roseau, une canne de promenade, une lance, les grands os des bras et des jambes, etc., etc., signifie encore dans la même langue, comme dans tous nos idiômes indo-germaniques, un *vase à boire*, parce qu'une tige de bambou, prise d'un nœud à l'autre et creuse, a pu servir à cet usage. On sait que les Anglais ont le mot *can* (1), dont le diminutif nous est resté dans *canette*. Qui se douterait que nos ménagères de la campagne donnent une leçon d'hébreu ou de chinois, quand elles expliquent à un citadin ce que c'est qu'une *quenne* ?

IV

Les rapprochements de ce genre ne se trouvent qu'accidentellement dans le volume dont nous annonçons la publication. L'auteur les a réservés pour la seconde partie, dont celle-ci n'est pour ainsi dire que l'introduction et la préface. Il lui fallait avant toutes choses s'occuper des formes grammaticales, seul moyen d'arriver à la classification des langues.

On y trouvera des remarques excessivement curieuses, qui annoncent chez l'auteur une rare perspicacité, en même temps qu'une vaste érudition linguistique. On n'analyse pas ces choses-là. Pour en donner une idée, il faudrait faire des citations dont le caractère serait trop technique pour trouver place dans les colonnes d'un journal. Nous renvoyons donc le lecteur à l'étude des chapitres où sont examinées comparativement l'une à l'autre les formes des pronoms personnels, la manière d'être des parties du discours dans les différents groupes de langues, les règles générales qui dans chacun de ces groupes ont présidé à la composition des mots, les procédés à suivre et les précautions à observer pour en rechercher la racine primitive, pour en retrouver le *nucleus* au milieu de la gangue de flexions et de désinences, de préfixes et de suffixes qui l'enferme et l'étouffe. C'est un peu ardu à lire et à suivre, parce que l'auteur n'écrit pas dans un but de vulgarisation, mais, tout au contraire, scientifiquement, pour un public spécial à qui ces études sont familières.

V

Néanmoins, j'ai tenu à entretenir le public boulonnais des conclusions de cet intéressant travail. Elles sont que, d'après l'observation attentive des différents idiômes connus, soit qu'on les considère dans leur compo-

(1) Il doit venir du normand *cane*, ou *canne*. Le vieux français avait aussi ce mot ; mais on l'a abandonné, ne gardant que ses dérivés *canon* et *canette*.

A. R.

sition intrinsèque, soit qu'on les examine dans le mécanisme de leurs flexions grammaticales, tout y dénote une commune origine, conforme au récit de la Génèse. Il n'y a eu d'abord qu'un seul langage et les mêmes mots sur les lèvres de l'homme primitif ; mais plus tard, au pied de la tour de Babel, Dieu a confondu, mêlé, brouillé la parole humaine ; et de là sont venues, par de lentes et successives altérations, les langues diverses qui existent aujourd'hui.

Au milieu de la déroute que les prétendus docteurs de la science moderne cherchent à mettre dans les idées les plus anciennement reçues et les plus authentiques, cette conclusion vaut la peine qu'on la signale et qu'on la retienne !

D. H.

(*Bibliographie*, II, n° 265). (*Impartial* m. d.)

---

19 janvier 1621.

LE VINGT ET UNIÈME A LA HAUTE-VILLE.

Un arrêt (1) du parlement confirme, à cette date, la coutume où l'on était alors de ne prendre que dans la haute-ville le vingt et unième élu des assemblées municipales. Il n'y a plus rien aujourd'hui qui ressemble aux usages de ce temps-là. C'est de l'histoire ancienne plus inconnue que celle des Grecs et des Romains. Il n'y avait d'électeurs que les bourgeois, duement reçus, et l'on n'en sait seulement pas le nombre. Tous réunis dans une grande salle, ils répondaient à l'appel de leur nom, puis ils prêtaient le serment « de se bien et fidelement comporter au fait de l'election. » Cela fait, ils nommaient dix élus pour la basse-ville, et dix pour la haute, plus un vingt et unième et leur rôle était fini.

Alors commençait le devoir des vingt et un, qui devaient choisir un maire, un vice-maire et quatre échevins pour reconstituer la magistra-

(1) Un autre arrêt du 29 janvier 1626 dit que pour « l'eslection des maire et Eschevins, (on fait) assemblée des Bourgeois lesquels tous ensemble nomment esleus asscavoir dix de la haute ville et dix de la basse, lesquels ont pouvoir d'eslire et nommer un maire et quatre Eschevins, et pour esviter la concurrence des voix, l'on a coustume de nommer un vingt et unieme esleu : Cette personne est considerable pour ce que c'est celle-là qui collige les voix, apres l'eslection duquel les vingtz disparaissent et luy demeure et entre au corps de ville, est mandé à toutes les affaires et consequemment est chef durant toute l'année, c'est pourquoy ceste personne a tousjours esté prise de ceux residens en la haute ville... »

(*Archives Communales*, 1014).

ture municipale. Une fois les nouveaux fonctionnaires installés, les vingt et un leur prêtaient le serment, puis ils leur présentaient une requête indiquant d'une manière sommaire les griefs principaux dont ils avaient à se plaindre, « pour le fait de police, » c'est-à-dire de l'administration générale de la cité. Ce n'était pas le mandat impératif d'aujourd'hui, qui s'impose à la conscience envers et contre tout ; mais c'était la respectueuse remontrance du chemin à suivre, pour celui qui ne voulait pas décevoir l'attente des électeurs. Avec le mandat impératif, l'élu n'est plus qu'un exécuteur automatique et irresponsable ; avec la remontrance et la requête, présentées au lendemain de l'élection, la faculté lui est donnée de ne suivre que les inspirations de sa conscience.

Le vingt et unième élu, organe et président des vingt, s'associait généralement aux quatre échevins pour prendre sa part des travaux administratifs ; mais on arriva insensiblement à le choisir dans la basse-ville aussi bien que dans la haute ; et l'arrêt que nous avons cité ne fut pas une loi inviolable.

(*Impartial*, 19 janvier 1870).

---

19 janvier 1889.

M. L'ABBÉ SENET.

M. l'abbé Senet, Justin-Adolphe, qui vient de mourir (1) curé de Saint-François de Sales, était né à Guines le 1er janvier 1823. Dès l'abord, il s'était mis à l'étude de la pharmacie, dans le dessein d'exercer cette profession, mais il préféra entrer dans la carrière ecclésiastique. Il avait vingt ans accomplis lorsqu'il s'y décida, en venant s'asseoir sur les bancs de la classe de quatrième, dans l'institution de Mgr Haffreingue, à la rentrée de 1843. Il suivit ses cours avec application et y remporta des succès, dont témoigne l'inscription de son nom dans les *Palmarès* des années qui suivirent ; et il termina ses études classiques en 1848, avec le premier prix d'instruction religieuse, le premier accessit d'excellence, le premier prix de physique et d'autres nominations honorables, en philosophie.

Ainsi préparé, il pouvait aborder les cours de théologie, qu'il alla suivre au Grand-Séminaire, pour revenir ensuite, après avoir reçu la prêtrise (4 juillet 1852), mettre son activité intelligente et son expérience déjà

(1) Le 15 janvier.

mûre au service du vénérable supérieur de l'institution que la nouvelle cathédrale, chaque jour grandissante, abritait sous son ombre.

C'était l'époque où commençait à éclater de toutes parts, à la suite du mouvement généreux de 1848 et sous la protection d'un gouvernement qui s'inspirait de la liberté plus que de l'autorité, la plus magnifique efflorescence de sève religieuse qui se soit vue en France depuis le commencement du XVIIe siècle : fondation d'églises et de paroisses, résurrection des ordres religieux, rétablissement des anciens pèlerinages, organisation d'œuvres charitables de toute nature, germant partout, au soleil de la liberté politique, comme jamais la génération précédente ne l'avait vu, et comme hélas ! jamais peut-être la génération actuelle ne le reverra !

M. l'abbé Senet, inspiré et conduit par Mgr Haffreingue, prit part à toute cette action et mit la main à toutes ces œuvres, principalement à celle de l'organisation des solennelles processions générales du 15 août 1853, 1854 et 1855, qui donnèrent le branle au mouvement des processions paroissiales, lesquelles, se répétant d'année en année, créèrent le courant des pèlerinages et l'étendirent peu à peu, de proche en proche.

C'était aussi l'époque des Camps, des « œuvres de soldats », de l'Hôpital militaire des Casernes, où celui qui est maintenant archevêque de Chambéry (1), et qui était alors vicaire de Saint-Nicolas, se dépensait tout entier — avec quel dévouement et au prix de quelles fatigues, je le pourrais dire, car je l'y ai vu de près ; — c'était l'époque de la fondation de la paroisse de Saint-François de Sales, dont l'église allait être installée entre les quatre murs d'un magasin au charbon...

M. l'abbé Senet, en même temps qu'il servait les desseins du restaurateur de la Cathédrale, concourait à ceux de l'aumônier militaire en faveur du quartier déshérité qui s'appelait Brèquerecque, où les Augustines de la Caserne venaient de s'établir pour y ouvrir un asile et une école.

Cette coopération passagère et secondaire à des œuvres qui n'étaient pas les siennes, inspira à M. l'abbé Senet le désir d'entrer pour son compte dans le plein du ministère ecclésiastique, et il se mit pour cet objet à la disposition de Mgr Parisis, qui le nomma vicaire d'Aire (1855).

C'était un autre Boulogne, pour les œuvres de religion et de piété, avec un autre Mgr Haffreingue — Mgr Scott — pour directeur. L'abbé Senet s'y perfectionna ; puis, dès l'année suivante (16 juillet 1856) il fut envoyé à Saint-Omer, pour y devenir, avec un de ses condisciples de Boulogne, M. l'abbé Belin, aujourd'hui curé de Moulle, l'auxiliaire du vénéré doyen presque septuagénaire qui régissait l'importante paroisse de Saint-Sépulcre,

(1) Mgr Leuillieux.

et y voir arriver à sa place (18 août 1857), comme successeur dans sa cure et dans son doyenné, un autre boulonnais, M. l'abbé Lœuillet, qui avait été longtemps vicaire à Saint-Joseph.

Le bien que fit M. l'abbé Senet durant son séjour à Saint-Omer, fut tel qu'il le désigna, après quinze années d'exercice, à la bienveillance de Mgr Lequette, pour remplacer, à Boulogne, Mgr Leuillieux dans la cure de Saint-François de Sales (4 août 1871).

« Cette promotion, disait alors l'*Indépendant du Pas-de-Calais*, atteint un prêtre d'un grand mérite, dont le talent était depuis longtemps connu et apprécié... M. l'abbé Senet est un prêtre aussi modeste que distingué, qui a acquis par son talent et par son zèle une légitime influence dans sa paroisse, et s'est concilié l'estime et la sympathie de toute la ville. Tout en regrettant le départ de ce digne ecclésiastique, nous applaudissons au choix que vient de faire Mgr Lequette. »

Tel il avait été à Saint-Omer, tel M. l'abbé Senet se montra à Boulogne, tout entier à ses devoirs, peu répandu au dehors, passant presque toutes ses journées à l'église, absorbé dans la prière et la méditation; un peu froid en apparence, ce qui était une qualité plus appréciée à Saint-Omer qu'ici, mais en réalité un homme animé des meilleures intentions et des sentiments les plus charitables.

Installé, s'il m'en souvient, le deuxième dimanche d'août 1871, nommé bénéficier de première classe le 12 dudit mois, puis chanoine honoraire à la fin de l'année suivante, il fut, dit-on, proposé pour remplir le grand doyenné de Notre-Dame, après la mort de M. l'abbé Wallet. C'est un honneur pour lui que le bruit en ait couru, car l'opinion publique, en général, ne s'occupe que de ceux qui en sont dignes (1).

Depuis longtemps atteint de souffrances internes qui ne pardonnent pas, M. l'abbé Senet devait y succomber prématurément ; mais tous ceux qui l'approchaient et qui depuis longtemps le savaient, lui rendent ce témoignage qu'il les supportait en vrai chrétien, non-seulement avec patience, mais avec une inaltérable sérénité. Il n'y a que les vaillants et les forts qui soient capables de cet héroïsme, et qui sachent ainsi faire plier la nature sous le joug de la résignation parfaite à la volonté de Dieu!

D. H.

(*Impartial*, 19 janvier 1889, et tirage à part, 5 pp. in-12).

(*Bibliographie*, I, 89).

(1) C'est à sa générosité que l'on doit la seconde édition de l'*Histoire de Notre-Dame du Saint-Sang*, par M. l'abbé Haigneré, en 1884.

A. R.

20 janvier 1853.

ÉGLISE DE CAPÉCURE

Dimanche (2 janvier), la population de Capécure, à laquelle s'étaient réunis beaucoup d'habitants des haute et basse villes, se pressait aux abords du *Prado*, non plus pour y goûter les bruyants plaisirs du monde et s'y enivrer des jouissances qu'on y cherchait autrefois, mais pour assister à une cérémonie religieuse, attendue avec un vif intérêt. On sait avec quel empressement les hommes qui se sont dévoués à la tâche si difficile, mais pourtant si consolante, de servir les intérêts religieux des populations, ont facilité l'accomplissement des projets de la municipalité, du clergé et du peuple, pour l'établissement d'une église à Capécure. Les lecteurs de l'*Impartial* connaissent déjà les premiers actes qui ont, par leur spontanéité, réjoui le cœur de l'éminent prélat qui gouverne ce diocèse. Que ne nous est-il donné de faire ici l'énumération de toutes les démarches, de tous les sacrifices, que tant d'âmes généreuses et chrétiennes ont faits dans les deux mois qui viennent de s'écouler, pour hâter la réalisation du grand acte religieux dont nous essayons de rendre compte ? Nous signalerions à la reconnaissance du pays, cette activité persévérante, ce zèle fort et invincible, cette charité ardente et infatigable ; mais nous offenserions la rare modestie qui rehausse tous ces mérites, et qui leur donne un lustre qu'on nous saurait mauvais gré de faire disparaître.

Les travaux d'appropriation du local, provisoirement destiné au culte catholique dans le quartier de Capécure, étaient à peu près terminés, les objets les plus nécessaires à la célébration des SS. Mystères avaient pu être rassemblés, grâce au concours de plusieurs personnes de dévouement, lorsque Monsieur le grand-doyen vint bénir la chapelle, assisté de Monsieur le curé de Saint-Pierre, de M. l'abbé Haffreingue, et de plusieurs membres du clergé de la ville. Le saint Sacrifice a été ensuite célébré devant une assistance nombreuse et recueillie, dans cette vaste salle, qui, avec ses tribunes, peut contenir presqu'un millier de personnes.

C'est un haut et moral enseignement pour la population que la conversion de ce temple du plaisir en une chapelle chrétienne : c'est de plus un grand bienfait. M. l'abbé Rémont, que Monseigneur l'évêque d'Arras a désigné pour remplir à Capécure les fonctions pastorales, a prononcé une touchante allocution qui a vivement impressionné l'auditoire. Après avoir payé un juste tribut d'éloges à l'autorité civile « qui ne respire que le bien-être moral du pays, » à « ces hommes honorables dont les généreux sacrifices prouvent la foi sincère, » au « vénérable doyen de Saint-Nicolas,

dont le concours si bienveillant » a encouragé cette entreprise, il a fait connaître aux ouailles qui lui sont confiées, la mesure que l'autorité épiscopale avait prise pour assurer leur bien-être spirituel, et les espérances que l'administration municipale lui avait permis de concevoir. « Le titre de paroisse, dit-il, avec tous les privilèges qui en découlent, la concession d'un cimetière assez voisin de vous pour que chacun puisse y aller prier sur la tombe d'un parent ou d'un ami ; l'érection d'une église en rapport avec vos besoins, sur une place magnifique dont la ville vous gratifie, viendront bientôt donner une pleine satisfaction à vos désirs, récompenser votre inviolable attachement à la foi de vos pères, et la sainte horreur avec laquelle vous avez toujours repoussé de votre innocente et paisible localité les foyers de corruption qu'une spéculation immorale n'osera plus y fixer. »

Après ces paroles, qui sont, pour la population boulonnaise en général, et la population de Capécure en particulier, un éloge que tous les cœurs catholiques leur ont depuis longtemps décerné à cause de leur fidélité à résister aux séductions du protestantisme, et aux tentations du vice, M. l'abbé Rémont a rappelé, avec cette conviction qui n'appartient qu'au prêtre, quels étaient les devoirs du pasteur et ceux du troupeau. Donner de bons exemples, prier pour tous, instruire et catéchiser, faire preuve d'un dévouement qui ne se rebute jamais ; tels sont les devoirs du premier. Mais si le devoir du pasteur est d'instruire, les devoirs des ouailles sont de venir aux instructions, d'y envoyer leurs enfants, de seconder le prêtre dans l'accomplissement de cette œuvre sainte : « Pères et mères, s'écriait le prédicateur avec toute l'énergie de sa foi, voulez-vous faire éviter à vos enfants les conséquences fatales de l'ignorance religieuse, impiété, libertinage, intempérance, avilissement moral, brutalité de caractère, haine implacable de toute subordination domestique et politique, abolition de la propriété, de la famille, de la société, résultats inévitables d'une éducation qu'on abandonne à la nature, envoyez vos enfants au catéchisme. Voulez-vous échapper à la funeste tentation de maudire le jour où vos enfants naquirent, les préserver eux-mêmes d'une postérité pire que celle de Caïn, épargner à vos cheveux blancs les injures, les outrages les plus douloureux pour des parents trop tard désabusés, envoyez vos enfants au catéchisme. » Puis, rappelant les enseignements de la religion et les secours spirituels qu'elle offre pour le développement et l'entretien de la vie morale dans l'homme, il termina son discours par une exhortation pathétique à la pratique des devoirs de la religion.

Les paroles que nous venons de citer prouvent mieux que nous ne pourrions le dire, les avantages et les immenses résultats que les instructions spéciales d'un prêtre et les secours religieux de son ministère pourront apporter dans ce quartier de notre ville, trop éloigné de l'église

paroissiale pour ne pas céder à la tentation de négliger ses devoirs religieux.

La nouvelle église n'a pas encore de patron. Plusieurs sont proposés à l'élection des fidèles : saint Jean-Baptiste, ancien vocable d'une église de la haute ville, qui a donné son nom à la rue Saint-Jean ; saint Roch, dont la protection a été invoquée par la piété, contre les maladies contagieuses, et qui est honoré spécialement dans le diocèse d'Arras ; saint Vincent de Paul, dont l'immense charité s'est étendue jusque sur notre pays, grâce à l'amitié intime qui l'unissait avec un vénérable évêque de Boulogne, François de Perrochel. Nous ferons connaître aux lecteurs de l'*Impartial* le nom qui sortira de l'urne du scrutin, d'après l'usage antique de l'Eglise.

Comme nous l'avons annoncé, le nom à donner à la nouvelle église de Capécure a été, selon une ancienne coutume de l'Eglise, soumis à une élection populaire. Cette élection, qui a eu lieu quelques jours après la bénédiction de l'église, et à laquelle ont pris part la majorité des habitants de Capécure, a donné le plus grand nombre de suffrages au nom si populaire, si vénéré des classes laborieuses, de Vincent de Paul. L'église de Capécure se trouve donc placée sous l'invocation de l'illustre patron des Enfants trouvés.

Un des professeurs de musique de cette ville a voulu venir en aide à la nouvelle église de Capécure d'une manière aussi agréable pour les assistants qu'efficace pour les besoins de l'église elle-même. Deux fois déjà, depuis la création de cette paroisse, ce professeur a fait chanter par ses élèves, à l'office du jour, une messe en musique qu'il a accompagnée lui-même sur l'harmonium. C'est une idée aussi généreuse qu'intelligente, et les accents graves et mélodieux de la musique sacrée dans ce temple provisoire ne peuvent que faire très heureusement oublier l'insuffisance de la décoration intérieure et la nudité des murs.

D. H.

(*Impartial*, 6 et 20 janvier 1853).

(*Bibliographie*, II, n° 17).

---

20 janvier 1862.

Lettre à M. F. de Saulcy.

Camp d'Averlot.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 18 est venue, à ma grande satisfaction dégager entièrement votre cause de celle de la *Revue archéologique* dont la renommée publique vous donnait quelque peu le patronage.

Je n'avais du reste fait appel à la publicité de la revue que pour le fait relatif au *Camp d'Averlot* et pour l'*annonce* du travail que je me propose d'écrire sur l'ensemble de votre étude.

Messieurs les éditeurs sont libres d'insérer dans leur recueil ce qui leur plaît, et personne n'a le droit de s'en plaindre, j'en conviens ; mais je ne laisse pas de trouver qu'ils auraient bien pu se donner la peine de me dire s'ils acceptaient ou non. Cette mise au panier pure et simple a quelque chose de cavalièrement dédaigneux qui n'est pas de mon goût : de là le motif qui m'a fait prendre à ce sujet un peu d'humeur.

Quoiqu'il en soit, vous m'exprimez le désir d'avoir des renseignements plus précis : 1° sur la *tradition* relative au camp d'Averlot ; 2° sur les fouilles qui y devaient être faites et qui seules vous paraissaient décisives. Je m'empresse de vous donner sur ces deux points les résultats les plus positivement exacts et les plus positivement négatifs.

1° La Tradition. — Je dis qu'il n'existe pas de tradition sur l'existence du camp d'Averlot. Et d'abord, subsidiairement, la seule tradition *positivement ancienne* qu'il y ait à Wissant sur l'époque romaine est celle qui concerne le chemin de côte, venant du Calaisis, qu'on appelle le *chemin des Romains*.

Quant à la tradition du souvenir de *César* appliquée au camp, ou fort, qui défendait l'entrée du *Rieu de Sombres* et où vous avez placé le détachement commandé par Sulpicius Rufus, c'est une tradition née au XVIIIe siècle, inconnue même de du Cange, et qui s'est établie dans le pays sous l'influence des savants qui ont visité les lieux. J'en ai la preuve dans le nom réel, ancien, populaire qu'a porté et que porte toujours cet ouvrage. Ce nom est motte *du Chastel*, comme le dit du Cange, et motte ou mont du Catez, du Chatel, du Castel, suivant la fantaisie orthographique des divers titres de propriété du XVIe au XVIIIe, inclusivement. Dans la bouche des gens du peuple, quand ils parlent leur patois, c'est encore de nos jours la motte du Catez. La désignation de *motte Julienne* est totalement inconnue dans le pays, et celle de *Camp* ou *fort César*, que l'usage y a introduite depuis cent cinquante ans au plus, ne se trouve que dans les livres, et jamais dans les titres de propriété.

Ceci établi préalablement, je passe au *Camp d'Averlot*. De tous les auteurs, et ils sont nombreux, qui ont parlé des antiquités de Wissant et qui l'ont fait après avoir visité les lieux, et y avoir interrogé la tradition, afin d'affirmer ou de combattre l'opinion qui y place le Portus Itius, vous êtes le premier, Monsieur,

qui ayez signalé et qualifié de certaine l'existence d'un camp sur ce mont. Aussi l'année dernière je me suis rendu à Wissant expressément pour m'assurer de la tradition, et pour explorer le camp retranché qu'un vieillard de l'endroit vous avait offert de vous montrer.

Je me mis en route pour le mont d'Averlot, en compagnie du curé, homme intelligent et instruit qui vit depuis longtemps au milieu de cette population, d'un autre prêtre professeur de littérature dans un établissement d'instruction secondaire, qui a sa famille à Wissant et qui y passe toutes ses vacances, enfin en compagnie de M. L. Cousin, président de la Société Dunkerquoise, chargé par vous de fouiller les fossés du camp et *chargé avec moi*, par la Société française d'Archéologie, de faire d'autres fouilles dans la localité.

Chemin faisant nous eûmes le bonheur de rencontrer votre vieillard, le nommé Pierre Dufour, cultivateur à Sombres, lequel voulut bien nous accompagner la bêche sur l'épaule. Pierre Dufour, interrogé par nous, avoua qu'il vous avait piloté dans ses sables, et qu'il vous avait annoncé un camp sur le mont au pied duquel nous étions arrivés. Il fit plus, il nous montra ce qu'il prétendait en être les fossés ; c'étaient des rideaux incultes, dessinés, autour du mont, par la culture, sorte d'abatis abruptes, sur lesquels le laboureur laisse croître l'herbe parce qu'ils sont trop escarpés pour que la charrue y puisse mordre, et échelonnés de distance en distance, non seulement sur le mont, mais sur toutes les collines environnantes, dans tout le pays. Il ne peut entrer dans l'esprit de personne de regarder sérieusement ces rideaux comme des ouvrages militaires. En conséquence, nous ne pûmes que hausser les épaules en voyant le sang-froid avec lequel le présomptueux vieillard s'applaudissait de sa découverte. Venons à la tradition.

Mais, Monsieur, lui dis-je, comment savez-vous qu'il y a eu là un camp de César ? Où et par qui avez-vous entendu affirmer ce fait ? — Parbleu ! me répondit-il, c'est dans le Dictionnaire géographique. — Ah ! repris-je, et que dit ce dictionnaire ? — « Wissant, ancienne ville ou bourg du Boulonnais ; on croit que c'est le Portus Itius où César s'est embarqué pour la Grande-Bretagne. » — Eh bien, continuai-je, qu'est-ce que cela prouve pour le camp d'Averlot ? — Ce que cela prouve ! Vous savez bien que César avait avec lui une armée de quarante mille hommes ; pour les loger il fallait un camp, et où voulez-vous le mettre ailleurs qu'ici ? — Cela, répliquai-je, est une autre question. Mais dites-moi je vous prie, si c'est une tradition dans le village, si vous avez entendu dire cela par les anciens, ou si c'est vous qui l'avez découvert. — Je ne l'ai entendu dire à personne, me répondit Pierre Dufour, c'est mon opinion à moi.

Et voilà, Monsieur, comme quelquefois on établit des traditions !

D'ailleurs une enquête sérieuse faite par moi, près de ceux que j'ai pu trouver, notamment près de la famille de M. Admont, de Sombres, laquelle de père en fils cultive les terres du mont d'Averlot, a produit sur l'existence de cette prétendue tradition le résultat le plus négatif.

Vous voudrez bien, Monsieur, me permettre maintenant de regarder la chose comme démontrée, en ce qui touche ce point, et souffrir que je passe à la seconde preuve, celle des fouilles.

Le cultivateur du terrain m'a positivement affirmé que le sol n'a jamais été remué sur aucun point ; et que partout la pointe de la charrue effleure le tuf. Ce sont de très mauvaises terres, peu productives, autrefois à usage de *riez* et qui maintenant donnent à regret quelques maigres épis. La couche végétale en est peu profonde et l'on peut facilement vérifier si le sous-sol est vierge de travaux antérieurs.

C'est ce que M. Cousin a fait de son côté par les fouilles qu'il a dirigées sur ce point. Je l'ai laissé seul agir afin que l'autorité de son témoignage ne se confondit pas avec celle des faits que j'avais recueillis d'une autre manière. Si M. Cousin n'a pas eu jusqu'ici le loisir de vous adresser son mémoire, cela tient à la lenteur qu'il apporte nécessairement dans toutes ses opérations, vivant à Dunkerque, fort loin de Wissant, et étant surchargé d'autres besognes. Mais je sais par lui que les fouilles, sondages, etc., qu'il a fait exécuter sur le Mont d'Averlot ont abouti à un résultat identique à mes conclusions.

Maintenant, Monsieur, il vous est facile de tirer une conclusion, c'est que le vieillard, à qui vous avez accordé trop de confiance vous a trompé. Vous avez eu la malheureuse chance de tomber sur un hâbleur émérite...

Voilà, monsieur, ce que j'aurais voulu pouvoir dire sur un théâtre un peu retentissant parce que l'autorité de votre science et de votre nom est trop grande pour que ma faible voix puisse atteindre jamais, si elle parle seule, la publicité qui est d'avance acquise à toutes vos œuvres; parce que la question n'est pas uniquement entre nous deux, mais entre la vérité que je me suis efforcé d'établir, et l'assertion erronée que vous avez recueillie et à laquelle vous avez donné des ailes pour parcourir le monde.

Nescit vox missa reverti ! D. H.

(Voir 17 octobre 1861).

---

20 janvier 1866.

QUESTION DU GRAND DÉCANAT.

Les assertions les plus inexactes étant répétées chaque jour sur ce sujet, qui fait l'objet des conversations de tout le monde, depuis la mort de M. le Grand-Doyen (1), nous croyons devoir rétablir, d'après les documents les plus authentiques, la vérité des faits.

Avant la Révolution la cure de Saint-Joseph n'était pas, comme on l'a dit, une cure ordinaire. L'église de Notre-Dame, dans laquelle cette cure avait son siège, était depuis les temps les plus reculés la mère paroisse de toute la ville. Le Chapitre de la cathédrale, succédant aux privilèges de

(1) M. Le Comte.

l'Abbaye, se disait avec raison curé primitif et faisait défense aux autres curés notamment au curé de Saint-Nicolas, de porter l'étole dans les processions générales. Que l'on aille consulter au greffe du tribunal les plus vieux registres de catholicité de la basse-ville, on y verra que les titulaires de cette paroisse se donnaient encore au XVIe siècle le nom fort modeste de *vicaires perpétuels*.

On se fait également une fausse idée des anciens décanats du diocèse de Boulogne. Ce n'étaient pas, comme aujourd'hui, les curés des chefs-lieux qui étaient doyens, c'était celui des prêtres du décanat à qui l'évêque en accordait le titre, suivant son bon plaisir. Les curés de Wimille, d'Echinghen même, furent quelquefois doyens du décanat de Boulogne. La cure de Saint-Nicolas n'avait pas plus que d'autres, avant 1789, le droit exclusif au titre de doyenné.

Il en fut de même, après le Concordat, quoi qu'en dise *la Colonne* dans son numéro du 18, où les inexactitudes sont accumulées à plaisir. Pour le dire en passant, si Mgr de la Tour-d'Auvergne conserva M. Roche dans la cure de Saint-Nicolas, qu'il n'avait presque pas cessé d'occuper depuis 1791, et dans laquelle il avait rétabli le culte en 1797, ce fut pour se conformer aux vues conciliatrices du gouvernement et du Saint-Siège. Les curés constitutionnels avaient leurs partisans qui auraient bien pu faire une insurrection, mais qui ne la firent point, parce qu'on eut assez de politique pour éviter de leur en fournir l'occasion ; et d'ailleurs le gouvernement du Premier Consul ne permettait pas ainsi les insurrections. Bref, M. Roche fut conservé dans la cure de Saint-Nicolas, cure de première classe, mais non doyenné, car il n'y en avait plus alors, tout l'ancien ordre de choses ayant été supprimé.

En outre, les pouvoirs extraordinaires qui furent confiés à M. Allan constatent bien, à la vérité, le peu de confiance des non constitutionnels en M. Roche, pour ce qui est de l'administration de la paroisse, mais ces pouvoirs n'avaient rien à faire avec l'administration des choses diocésaines. Pour ce dernier objet, l'évêque avait chargé le desservant de Saint-Joseph, alors M. Denissel, des fonctions de pro-vicaire général, et cela suffisait, sans que M. Allan eût le moins du monde à s'en occuper.

Plus tard (juin 1805), les doyennés furent rétablis ; mais il n'y en eut d'abord que huit dans tout le diocèse. A Boulogne, cette dignité fut donnée à M. Denissel, puis à M. Voulonne, tous deux vicaires-généraux et desservants de Saint-Joseph, non à M. Roche qui resta simple curé. Vers 1814 seulement, la plupart des cures de canton ayant été érigées en doyennés, M. Roche devint enfin *doyen du canton* de Boulogne. C'est alors que les anciens doyens d'arrondissement reçurent par compensation le nom de *grands-doyens*. MM. Mathon, Macrez et Le Comte, successivement curés

598162B

de Saint-Joseph, portèrent ce titre, qui est loin d'être simplement honorifique, mais auquel sont attachés de grands devoirs et d'importantes prérogatives, surtout depuis la suppression des vicaires-généraux d'arrondissement.

L'honneur que Mgr de la Tour d'Auvergne avait fait à la paroisse de Saint-Joseph, en y plaçant le plus haut dignitaire ecclésiastique de l'arrondissement, avait sa raison d'être dans les traditions historiques de la haute-ville, dans le souvenir de la cathédrale et des évêques, et non dans une simple défiance contre le constitutionnalisme d'ailleurs fort soumis de M. Roche. Quand M. Dissaux, si aimé de son évêque, était curé de Saint-Nicolas, il a vu mourir successivement, en 1830 et 1835, MM. Mathon et Macrez, grands-doyens, sans que le premier pasteur du diocèse songeât à lui donner ce titre, et à priver l'église de Saint-Joseph d'une dignité qui paraissait devoir lui être acquise par une longue possession. Cela suffit bien à démontrer ce me semble que M. Roche ne doit pas être mis en cause, autant qu'on l'a voulu faire, à ce propos.

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, II, n° 114). (*Impartial*, 20 janvier 1866).

---

21 janvier 1795.

SATURNALES RÉPUBLICAINES.

Parmi les exécrables saturnales dont ils doivent compte à l'humanité, à la justice et à l'histoire, il faut compter les fêtes publiques qui ont été instituées par les conventionnels, pour célébrer comme un glorieux anniversaire le crime du 21 janvier 1793. Bien que ce temps soit assez éloigné de nous, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, l'année dernière (1870), à Paris, il s'est trouvé des républicains assez dépourvus de sens moral pour se réunir, à pareil jour, dans un banquet commémoratif.

Voici le programme de ce que fut à Boulogne cette hideuse cérémonie, en l'année que nous avons indiquée. Le procès-verbal a été rédigé par le secrétaire de la municipalité d'alors, le citoyen Patenaille, ex-gardien des Cordeliers, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'orthographe particulière, toute pleine de fantaisies libérales et démocratiques.

2 pluviôse an II.

« Toutes les autorités constituées, d'après l'invitation qu'elles en avoient reçu (*sic*) se sont réunies (*sic*) à la maison commune pour célébrer l'anniversaire du juste supplice du dernier roy des François, se sont

rendus à l'arbre de liberté planté sur la place de la maison commune, où les citoyens réunis ont chanté diverses chansons patriotiques. De là on s'est rendu à la Société Populaire, où après avoir exécuté différentes pièces de musique, le maire a prononcé un discours analogue à la fête qui a été couvert d'applaudissements, de nouveaux chants civiques ont recommencé, après quoy ont s'est rendu au bruit des tambours et de la musique à l'arbre de liberté planté sur la place Nicolas où a été renouvellé par touts (*sic*) les citoyens le serment de vivre libre ou mourir, et d'après la cérémonie terminée par les cris chéris de Vive la République, Vive la Convention, les citoyens et les citoyennes se sont retirés dans différentes salles de danse qui avoient été désignées par les commissaires préposés pour l'ordre de cette fête civique. »

Ce fut le district qui dut payer les frais. La mairie lui envoya la note, se montant à la somme de 560 livres, savoir :

« Pour 30 livres de chandelles à 4 livres 10 sous, 135 livres ; pour les sonneurs, 18 livres ; pour les tambours, 45 livres ; pour les appariteurs qui ont surveillé les bals, 15 livres ; pour de la braize aux musiciens 1 livre ; pour 15 violons, le loyer d'une des salles de danses et 9 bouteilles de vin pour les musiciens à 4 livres la bouteille, 286 livres ; enfin pour loyer de la salle de Baret père et frais d'avoir rétabli le plancher, 60 livres. » Il est bon de remarquer que déjà, par suite de la rareté du numéraire et de l'émission des assignats, le prix de toutes choses s'était élevé au-dessus du taux normal.

(*Impartial*, 21 janvier 1871).

---

22 janvier 1759.

PATURAGE DES TINTELLERIES.

Nous l'avons déjà dit dans quelqu'une de ces éphémérides (1) : l'ancien pâturage communal des Tintelleries s'étendait tout d'une pièce depuis les fortifications jusqu'au fond du ravin aujourd'hui voûté, qui a donné naissance au boulevard. Il y a deux cents ans, on ne voyait pas une seule maison dans tout l'espace qui est circonscrit de nos jours par les rues du Prince-Albert, de la Barrière-Saint-Michel, de Belterre, du boulevard des Tintelleries, du Jeu-de-Paume et de la Tour-Notre-Dame. Tout cela était absolument désert et livré à la jouissance publique, pour la nourri-

(1) 2 octobre 1854.

ture de quelques vaches et de quelques brebis, « blanc bestial » comme on disait alors, et appartenant à de pauvres gens.

Plus tard, vers le milieu du siècle dernier, lorsque la basse-ville se développa, les maïeurs et échevins songèrent à tirer parti de ces terrains improductifs et ils les cédèrent, par portions, à qui en voulait, pour y établir des maisons et des jardins de plaisance, à l'exception du grand carré central qui fut réservé pour servir de *promenade* au public.

Un des actes les plus importants qui furent passés, sous ce rapport, entre la ville et les particuliers fut celui qu'on arrêta en assemblée générale, à la date sus-indiquée, c'est-à-dire la cession de la bande de terrain sur laquelle sont bâties les maisons numéros pairs du boulevard et celles numéros impairs de la rue Basse-des-Tintelleries. On partagea cette bande de terrain en deux portions, séparées l'une de l'autre par un espace suffisant pour l'ouverture d'une rue, qui est devenue la rue Mutinot ; et l'on règla que chacune des deux portions mises en adjudication servirait à établir quatre maisons uniformes, avec une étable à vaches et un jardin de 25 verges. Le prix que la ville devait retirer de cette affaire était fort minime ; et, du reste, elle s'engageait à l'employer en travaux d'embellissements pour le meilleur profit du quartier.

Les premières maisons qui furent bâties en cet endroit le furent conformément au plan primitif, du côté du boulevard. Mais peu à peu on jugea convenable d'en vendre les jardins, pour établir d'autres constructions, et les huit lots primitifs se sont subdivisés en bien des parcelles durant l'espace de cent dix ans. La ville s'applaudissait, en 1759, de pouvoir se débarrasser de ce terrain, qu'elle appelait la portion *la plus ingrate* du communal : c'en est aujourd'hui la plus belle incontestablement et la plus riche par la multiplicité des constructions.

(*Impartial*, 22 janvier 1870).

---

23 janvier 1869.

DÉCOUVERTE SUR LE TERRAIN DU FRANC-MARCHÉ.

Plusieurs sépultures antiques ont encore été découvertes dans la tranchée creusée pour l'établissement de l'égout de l'abattoir. Le cercueil de plomb dont nous avons parlé a été transporté au Musée ; il ne pèse pas moins de 90 kilogrammes. Deux vases en verre, dont un d'une grande beauté et d'une dimension remarquable, ont été trouvés tout auprès, ainsi qu'un plat en terre rouge, d'une bonne fabrique, malheureusement un peu

ébréché. A quelque distance de là, on a rencontré quatre autres petits vases en verre, qui n'ont pu être extraits qu'en morceaux ainsi qu'une potiche samienne, d'une pâte très-fine, ornée de fleurages en relief. Plus loin, un autre vase en terre rouge, genre *Lagena* était accompagné d'un petit gobelet en verre et d'un autre en terre noire. Les vases en verre ont gardé, sur leurs parois intérieures, des sédiments rougeâtres, qui paraissent provenir de la dessication du vin qu'ils ont dû contenir. On croit que les anciens déposaient ces vases dans les sépultures, pour fournir des provisions de voyage aux défunts.

Les tombeaux que l'on a rencontrés en cet endroit sont, à n'en pas douter, de l'époque Constantinienne, durant laquelle on a cessé de brûler les corps. C'est du reste le temps où l'antique cité de *Bononia* parait avoir joui de sa plus grande prospérité. On nous assure que l'administration du Musée se dispose à faire des fouilles régulières en cet endroit, avant que la construction du boulevard de l'Impératrice ne vienne remblayer le terrain d'une manière définitive.

(*Impartial*, m. d.).

---

24 janvier 1792.

PREMIER MANDEMENT DE CARÊME DE P. J. PORION, ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL.

Pierre-Joseph Porion, évêque du département du Pas-de-Calais, « par la libre élection du peuple », publie son premier mandement de carême. C'est un réquisitoire en règle contre les émigrés. Porion n'était pas tranquille sur le siège qu'il avait usurpé. Le spectre des trois évêques d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer,—celui de Mgr Asseline particulièrement,— se présentait sans cesse à ses yeux. Pour les combattre, il ne trouva rien de mieux à faire que de les calomnier, en les dépeignant comme des ennemis du peuple et en leur imputant des manœuvres auxquelles personne de sensé ne pouvait croire: « C'est par promesse et par argent, dit-il, qu'on a acheté la résistance de tant d'ecclésiastiques, on les séduit par l'esprit d'une contre-révolution qui n'aura jamais lieu, et que vous attendrez aussi vainement que les juifs attendent le Messie. Vous avez déserté la France, vous en avez emporté l'or et l'argent, pour y amener la disette du numéraire. » Un tel langage est indigne d'un homme qui prétendait au titre de ministre de l'Evangile. Les malheureux ecclésiastiques qui, pour ne pas sacrifier leur foi et mentir à leur conscience, avaient

préféré l'exil à l'apostasie, ont eu partout besoin de recourir à la charité pour vivre sur la terre étrangère ; et le mercenaire qui avait pris leur place a le courage de les accuser d'agir par amour de l'argent ! c'est une honte !

(Voir *Dictionnaire hist. du P.-de-C.* Boulogne, I, p. 352).

(Voir au 1er mai).

---

25 janvier 1825.

ÉTABLISSEMENT DU MONT-DE-PIÉTÉ.

C'est à cette date que le Conseil municipal de Boulogne arrêta définitivement, pour l'adoption d'un corps de statuts, l'établissement d'un Mont-de Piété dans notre ville. Ce n'était pas la première fois qu'on en délibérait dans l'assemblée communale. Au sortir de la Révolution, lorsqu'on avait à réorganiser un peu la bienfaisance publique, on s'en était occupé dans l'intérêt des classes pauvres ; mais on y avait trouvé plus d'inconvénients que d'avantages : « Le goût du peuple pour les plaisirs et pour « les loteries publiques et particulières est tel aujourd'hui qu'il y aurait « du danger à lui donner les moyens de le satisfaire aisément, ce qui « arriverait infailliblement s'il avait les facultés de se procurer de l'argent « à un taux modéré. » Le tout n'est pas de faire de beaux raisonnements : il faudrait avoir la puissance nécessaire pour en imposer la pratique à ceux à qui on les prêche. Faute de procurer au peuple le moyen d'emprunter sur gages à un taux modéré, on l'expose à devenir la proie des spéculateurs, et, par la crainte d'un défaut, l'on tombe dans un pire. Les législateurs de l'an X ne l'ignoraient pas ; mais ils y trouvaient une raison de plus en faveur de l'austérité de leurs principes : « Considérant, disaient-ils, que si, d'une part il existe à Boulogne des maisons clandestines qui prêtent au peuple à un intérêt usuraire, d'un autre côté, le peu de valeur qu'elles donnent aux effets déposés en nantissement, les conditions dures et excessives qu'elles imposent à l'emprunteur sont souvent un contrepoids qui l'arrête et l'empêche de faire usage d'un moyen qui lui est si funeste et si ruineux, par ces considérations, le Conseil est d'avis qu'il n'y a lieu, quant à présent, à établir un Mont-de-Piété en cette commune. » La question fut remise sur le tapis en 1813, à propos de la maison de prêt tenue par le sieur Pernet, dont le Conseil s'est plu à reconnaitre la parfaite honorabilité. Mais le gouvernement de la Restauration en étant venu à supprimer tous les établissements de cette nature

qui avaient été créés par des particuliers, avec la tolérance et sous la surveillance de l'autorité, il fallut bien arriver à les remplacer par des institutions régulières. C'est ce que fit le Conseil municipal de Boulogne, dans la délibération qui fait l'objet de cette notice. Une somme de 60,000 francs fut consacrée à former le premier noyau du capital nécessaire au fonctionnement du Mont-de-Piété de Boulogne, dont les charges augmentent tous les jours, au fur et à mesure que la ville, en s'agrandissant, voit s'accroître le chiffre de la population ouvrière.

(*Impartial*, 25 janvier 1871).

---

26 janvier 1738.

MORT DE MONSEIGNEUR HENRIAU.

Le 27 était, cette année-là, un dimanche, et la journée fut marquée par une solennité imposante, Mgr Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne, était mort la veille, à sept heures du matin, après quelques jours de maladie et à l'âge de soixante-seize ans. On avait exposé son corps dans la chapelle épiscopale, à l'Evêché, où, depuis cinq heures jusqu'à dix, les Cordeliers et les Capucins avaient été invités à célébrer des messes basses sans interruption.

A dix heures, le Chapitre qui venait de terminer la psalmodie des offices du jour, se rendit solennellement au Palais Episcopal, accompagné du clergé de la basse-ville et des communautés religieuses, pour lever le corps et le porter à la cathédrale, où le semainier de l'extraordinaire devait célébrer la messe d'enterrement. Toutes les autorités y avaient été invitées, au nom du Chapitre, notamment M. Conti de la Pierre, commandant de la place, MM. les officiers de la sénéchaussée et les maïeur et échevins.

L'évêque fut enterré vis-à-vis la porte de la chapelle de la Vierge, au bas de la grille de fer qui en fermait l'entrée ; mais rien dans les fouilles de la Crypte, en 1850, ne permit de distinguer sa tombe parmi celles qui furent trouvées en cet endroit.

Cette éphéméride est nécessairement trop brève de sa nature pour que nous y retracions, ne fut-ce qu'en un court sommaire, une notice sur le prélat décédé. Disons seulement qu'à sa mort les jansénistes respirèrent ; que le 3 février suivant, le chanoine Griboval, un de ceux qu'il avait fait punir, vit arriver la main levée de sa lettre de cachet ; et que, chose plus caractéristique, la mairie de Boulogne put enfin faire placer un marbre commémoratif et une inscription funéraire sur la tombe de Pierre de

Langle, ainsi qu'il résulte d'un mandat sur la caisse communale, délivré par le maïeur Mutinot, en faveur du sieur Tucquet, marbrier, sous la date du 3 avril.

Les vicaires capitulaires, nommés pour administrer le diocèse jusqu'à la prise de possession du futur évêque, furent MM. Claude-Henri Fusée de Voisenon, doyen du Chapitre, Guillaume Dieuset, archidiacre, et Charles Regnault, chanoine théologal, avec Charles-André Abot de Bazinghen pour vice-gérant de l'officialité, et Jean-Jacques Libert pour garde du sceau pendant la vacance du Siège Episcopal.

(*Impartial*, 26 janvier 1870).

(Voir au 6 juillet).

---

26 janvier 1854.

LA CHARITÉ SAINT-PIERRE

ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS ENTRE LES MARINS.

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de l'*Impartial* du projet d'*Association de secours mutuels*, fondée par les marins de Boulogne, à l'instar de Dieppe et de Dunkerque, sous le haut patronage de S. M. l'Impératrice Eugénie. Nous croyons pouvoir annoncer sous peu de jours la nouvelle de la constitution définitive de cette association. Nous nous demandons à cette occasion sous quel patronage sera mise l'association de notre ville. Les marins de Dieppe ont choisi *N.-D. du Bon Secours*, leur patronne ; celle de Dunkerque, *N.-D. des Dunes* ; à Boulogne, il serait naturel que l'on choisit *Saint-Pierre*.

Outre que c'est le titre paroissial de l'église des marins, et que toujours saint Pierre a été le patron de pêche, il existe selon nous un motif puissant de s'arrêter à ce choix. L'histoire de notre ville nous présente en effet, sous le titre de « CHARITÉ DE SAINT-PIERRE » une institution très remarquable dont les commencements furent héroïques ; c'est une des plus belles pages de nos annales.

Nous allons raconter, d'après des témoignages contemporains, l'origine de cette *association de charité* qui a rendu beaucoup de services, tant qu'ont duré les besoins qui lui ont donné naissance ; et nous demandons qu'on veuille bien consacrer le souvenir des vertus de nos ancêtres, en mettant sous le même patronage la nouvelle *association de secours mutuels*, qui, si elle n'a pas le même but que l'ancienne confrérie, n'en est pas moins inspirée par les mêmes principes.

En 1596, après la prise de Calais par les Espagnols, et à la suite des nombreuses guerres qui avaient ravagé toute la Picardie, la peste se déclara avec violence dans la ville de Boulogne. La misère était au comble ; tous les pauvres habitants de Calais s'étaient réfugiés dans notre ville, où la disette, le manque de travail, l'insalubrité des logements, donnèrent facilement naissance à ce terrible fléau. La peste commença à la fin du mois de juin ; et « y eut une telle mortalité que la plus grande partie des corps demeuroient sans sépulture. « Le clergé de Boulogne se dévoua. Me Marin Boullenger, curé de Saint-Nicolas, mourut de la peste dès les premiers jours. Philippe Glachon, curé de Thiembronne, qui lui succéda, mourut aussi de la contagion le 18 août suivant. Le 1er du même mois, « Messire Nicolas Maugis, prêtre clercq habitué de l'église, » avait succombé ; un autre prêtre habitué, Jehan Le Maire, les suivit dans la tombe le 14 septembre. Un troisième curé, Fr. Jehan Marès, religieux de Saint-Germaïn-des-Prés, quitta la paroisse d'Etaples pour venir occuper le poste de Saint-Nicolas, dont il prit possession le premier jour du mois d'octobre.

Cependant, un service était organisé pour la sépulture des morts. Un homme s'était dévoué d'abord, « Adrien des Camps, dit Trincquebalain, qui avait la charge de l'Hospital, s'employait lui seul à ce charitable office, et portait les corps sur une brouette à l'Hospital. » Bientôt, « ceux de la confrérie de Saint-Pierre de Calais, qui estoient dédiés pour enterrer les pestiférés, s'assemblèrent » à l'effet de se faire autoriser canoniquement par l'autorité diocésaine ; et le 18 du mois d'août, sous la conduite d'un chapelain nommé Frère d'Auberny, ou de Bergny, de l'ordre de Saint-Dominique, ils commencèrent leurs pieux exercices. « Ce jour-là furent enterrés vingt-cinq corps, dont une partie d'iceulx commençoient à estre pouris, comme y aiant dix à douze jours qu'ils estoient morts. » Jehan Marès fit approuver cette confrérie, ou plutôt cette « charité » par l'Evêque de Boulogne (Claude-André Dormy), qui, depuis 1587, faisait habituellement sa résidence à Montreuil. Deux confrères de la charité, Simon Lateur et François Prevost, « bourgeois de ceste ville, qui s'estoient fait recepvoir, comme plusieurs de la basse-ville », allèrent à Montreuil à cet effet. « Ledit evesque loua et approuva leur devotion et sainte volonté, et leur donna puissance d'exercer ladite charité en ladite paroisse de Saint-Nicolas, et ès environs. » Le dévouement des confrères, qui furent bientôt au nombre de trente, se montra digne des sentiments religieux qui l'inspiraient. La tâche était rude, puisque le 1er octobre ils n'eurent pas moins de « soixante-douze corps » à porter au cimetière. Plusieurs succombèrent, entre autre Saint-Nicolas d'Argny, premier maître de la Charité, « qui estoit, dit la chronique, un homme fort paisible et qui fut

fort regretté », son successeur Guillaume de Bouche, Jehan Joly, Pierre Haultcœur, Philippe Falize, Jehan de Le Pierre, « Les maistres chirurgiens » Jehan Molan et Louis de Laboulois, moururent aussi victimes de leur zèle.

L'organisation de cette confrérie, dont les exercices avaient lieu « dans la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur, quy appartenoit aux maistres de navires, » fut réglée définitivement le 31 juillet 1598, avec l'approbation de l'évêque et du curé. Nous n'avons pu retrouver encore les règlements qui furent dressés à cette époque, ni même aucun des règlements qui suivirent.

Cependant un très grand nombre de paroisses du diocèse imitèrent l'exemple donné par la ville de Boulogne ; et aujourd'hui encore la « sainte charité de Saint-Pierre » pour le soin des pauvres et l'ensevelissement des morts, existe dans plusieurs communes de l'arrondissement, notamment à Desvres.

Cette confrérie devint très importante à Boulogne. Nous avons recueilli deux planches, qui ont servi à graver les « images » de l'association : l'une est signé P. Battut, 1681, l'autre P. Le Sueur, 1679 (1).

En 1695, le lieu des exercices fut transféré à l'hôpital, afin que les confrères pussent « se livrer davantage au soin des pauvres. » L'ordonnance épiscopale, donnée à cet effet par les vicaires généraux, est conservée dans les registres du secrétariat de l'évêché.

Je ne sais pas la date de la suppression de « la Charité de Saint-Pierre ; » mais c'est une chose qui importe peu. Les besoins changent avec les temps ; les œuvres anciennes font place à des œuvres nouvelles : la religion demeure pour consacrer de son autorité sainte tous les efforts de la charité. Le patriotisme demeure aussi, pour rattacher le présent au passé, animer les fils par l'exemple des pères, en montrant que la bienfaisance a été un devoir compris dans tous les temps.

L'abbé D. Haigneré.

(*Impartial*, m. d. 1854).

(*Bibliographie*, II, n° 22).

(1) En mémoire de cette pieuse et très utile confrérie nous donnons une réduction d'une de ces « images », dont il ne nous a pas été possible de retrouver les planches.

A. R.

CHARITAS
LA SAINCTE CHARITE DE S^T PIERRE :
P.Battue

26 janvier 1854.

BENOIT LABRE.

Le 10 janvier dernier, à Rome, chez S. E. le cardinal Pratizi, a eu lieu une réunion des cardinaux et des consulteurs de la Sacrée Congrégation des Rites, SUR LE SUJET DES MIRACLES du vénérable Benoît-Joseph Labre. La cause de la béatification et canonisation du serviteur de Dieu vient d'être reprise, après de longues interruptions. Une lettre particulière de Rome nous apprenait, il y a quelque temps, qu'on ne peut se faire une idée des prodiges nombreux qui ont eu lieu de nos jours par l'intercession de cet illustre héros de la pauvreté.

Ces nouvelles doivent intéresser à un haut degré le public religieux de notre ville. Aussi nous empresserons-nous de faire part à nos lecteurs de tout ce que nous pourrons apprendre touchant la marche de cette affaire.

On sait que le vénérable B.-J. Labre, né à Amettes (canton de Norrent-Fontes), dans l'ancien diocèse de Boulogne, le 26 mars 1748, est mort à Rome, en grande réputation de sainteté, le 16 avril 1783. Les informations ecclésiastiques sur la vie et les vertus de celui que la voix populaire proclamait digne des autels, commencèrent presque simultanément à Rome, à Lorette et à Boulogne-sur-mer, dans les dernières années de l'épiscopat de Mgr de Partz de Pressy. Dès le 23 avril 1783, l'abbé Fontaine, lazariste, qui avait été professeur de théologie au séminaire de Boulogne, et qui se trouvait, pour les affaires de sa congrégation, à Rome où il fut témoin des funérailles du serviteur de Dieu, écrivait au vénérable prélat pour lui faire part de « la mort précieuse d'*un de ses diocésains.* » Le 4 juin suivant, il lui mandait encore : « Votre *diocésain* « continue toujours ici de faire beaucoup de bruit... On parle d'une mul- « titude innombrable de miracles opérés sur son tombeau et par l'ap- « plication de ses images... L'empressement et l'unanimité avec laquelle « on concourt à honorer un homme qui, la veille de sa mort, était « regardé comme la boue de cette ville, présente certainement quelque « chose d'extraordinaire. »

En effet, la vie du serviteur de Dieu faisait un contraste éclatant avec les mœurs de son époque. Il y aurait un parallèle saisissant à établir à ce sujet ; mais ce n'est pas dans les colonnes de ce journal qu'il convient de montrer le haut enseignement religieux que donne cette vie toute de pauvreté et d'abjection, en face du sensualisme et de l'effroyable mollesse du XVIIIe siècle.

Le Saint-Siège décidera, dans l'infaillible sagesse de son autorité spirituelle, la question des miracles du vénérable serviteur de Dieu. Pour nous, nous n'avons qu'à nous incliner d'avance devant son jugement

définitif, qui est celui de l'Eglise même. Ces guérisons innombrables, opérées au tombeau du vénérable Benoît-Joseph Labre, à la fin du siècle dernier, se présentèrent comme des phénomènes si évidemment surnaturels, qu'ils subjuguèrent plusieurs esprits forts de l'Italie, et domptèrent même la résistance d'un savant ministre presbytérien de Boston, John Thayer, homme de tête et de cœur, qui devint *le premier converti des Etats-Unis.*

Le diocèse de Boulogne a donc ainsi la gloire d'avoir posé la première pierre du bel édifice religieux que le catholicisme a établi dans la grande République américaine. M. Thayer, ordonné prêtre à Paris en 1787, fit un court séjour dans notre ville, auprès de Mgr de Partz de Pressy, et s'y appliqua même « à instruire beaucoup de demoiselles anglaises protes- « tantes, pensionnaires dans les couvents des religieuses Annonciades et « Ursulines. Son zèle y fut couronné d'heureux succès, par les salutaires « impressions qu'il fit sur plusieurs d'entr'elles. » Mgr de Partz de Pressy en parle dans ses ouvrages : il l'appelle « un homme d'une grande piété, « jointe à un grand désintéressement ; un homme très instruit et fort « éclairé. »

Si nous insistons sur ces détails, c'est que la conversion de M. Thayer, par les miracles de notre vénérable serviteur de Dieu, est une des preuves les plus frappantes de l'authenticité de ces faits. « Aussi, les *Mémoires* « *secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres,* » imprimés à Londres, dans un esprit peu favorable au catholicisme, écrivaient-ils sous la rubrique du 16 septembre 1783 : « Voilà qui va bien « mettre en déroute vos Diderot et vos d'Alembert. »

Rome procède avec lenteur. La cause fut étudiée depuis 1783 juqu'à 1807 ; reprise en 1825, puis en 1828, 1836 et 1841. Enfin, le 22 mai 1842, Grégoire XVI promulgua le décret solennel *sur les vertus théologales, cardinales et autres annexées,* pratiquées au degré héroïque par le vénérable serviteur de Dieu, Benoît-Joseph Labre. Reste maintenant l'examen des miracles, qui doit être fait dans trois séances solennelles, dont la première vient d'avoir lieu.

On compte sur la solution prochaine du procès de canonisation, et l'on espère voir arriver bientôt une sentence du Saint-Siège, qui fera la gloire du diocèse d'Arras, et particulièrement de la ville de Boulogne ; car on lit encore en tête de tous les décrets de la Sacrée Congrégation, comme aux portes de Saint-Pierre de Rome : ROMANA *seu* BOLONIEN. *Beatificationis et canonizationis ven. Dei B.-J. Labre* : Cause *Romaine* et BOULONNAISE de canonisation.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, n° 23). (*Impartial*, m. d.)

(Voir le 23 février, etc.).

27 janvier 1864.

LETTRE SUR LA TOUR D'ORDRE.

C'était un incomparable monument que la Tour d'Ordre, édifice pyramidal, qui avait soixante-quatre pieds de diamètre à la base, et qui portait à deux cents pieds vers le ciel ses douze étages, bâtis en retraite, percés de fenêtres nombreuses, et composés d'assises de pierres jaunes, de briques rouges et de pierres grises, symétriquement alternées. Nos historiens boulonnais ont tous consacré quelques lignes à la description de ce phare, que la puissance romaine avait élevé sur notre falaise, pour guider les vaisseaux qui allaient des Gaules dans la Grande-Bretagne, et pour montrer les rivages des Gaules à ceux qui venaient d'Albion ; mais il manquait une monographie qui résumât tout ce que l'on sait sur l'histoire de cette majestueuse construction. C'est ce qu'après Dom Montfaucon M. Egger a jugé intéressant d'entreprendre.

Son travail, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été inséré dans la *Revue archéologique* ; et les éditeurs, cédant aux vœux des amis de notre histoire, l'ont tiré à part, en une brochure in-8°. Ceux qui voudront avoir la satisfaction de lire une notice mûrement étudiée, élégamment écrite, sobrement pensée — qualités rares en archéologie — s'empresseront de se procurer cette brochure, qui est en outre d'un intérêt patriotique tout-à-fait local. En effet, si, par son séjour dans notre ville, durant la dernière saison des bains, M. Egger a été l'un de nos hôtes, on peut dire aussi que, par l'aimable affabilité de son caractère et par l'étude assidue de nos antiquités, il a été l'un de nos concitoyens. C'est à cet amour de Boulogne et de son passé historique qu'est due la *Notice* dont nous venons rendre compte. Notre cité doit être reconnaissante de voir un homme aussi considérable porter assez d'estime au souvenir d'un de ses monuments, pour en faire l'objet d'une étude spéciale, et pour en entretenir si longuement l'une de nos plus sérieuses Académies.

De la Tour d'Ordre, il ne reste à Boulogne qu'un souvenir, attaché à l'emplacement où elle a existé, et, depuis 1807, à la rue qui y conduit (1). Sur la falaise, deux massifs de maçonnerie en briques rouges, ouvrage de fortification construit au XVI° siècle, passent aux yeux du vulgaire pour les ruines de la Tour, tandis que les vrais débris de ce monument romain gisent depuis longtemps sous les sables de la plage. M. Egger pense qu'il en est resté quelque chose sur les pentes de la falaise : sa conjecture peut n'être pas tout-à-fait improbable ; mais Henry dit expressément (p. 78 de son *Essai*) qu'après un coup de mer qui avait enveloppé la jetée du *Pidou* ou du *Machicoulis*, il a vu « *le rivage couvert des* « *débris de la Tour d'Ordre* et des roches qui supportaient la falaise de 55

(1) Cette rue, qui s'appelait auparavant *Rue Neuve des Moulins*, a été appelée *Rue de la Tour d'Ordre* par délibération municipale du 10 juillet 1807, sur la proposition des officiers supérieurs de la marine, pour conserver le souvenir du phare de Caligula.

« mètres de hauteur sur lesquelles cette Tour se trouvait assise. » Or, en présence de ce témoignage précis de l'historien-géographe, quel espoir peut-on maintenant former de retrouver, sous une couche de dix mètres de sable, les briques mutilées du phare de Caligula ? Il serait néanmoins à souhaiter qu'on tentât l'épreuve, ne fut-ce que pour savoir si l'on peut inscrire sur les images de ce monument la lugubre sentence : *etiam periere ruinæ !*

M. Egger n'est pas entré dans la discussion de la forme orthographique du nom de cet édifice. Il se contente de dire qu'on l'appelle « Tour d'*Ordre*, ou plutôt d'*Odre* », et il ne se prononce pas sur la question de savoir si ce nom, qui est aussi celui d'un territoire voisin, a été emprunté à la Tour par le territoire, suivant l'avis de Du Cange, ou si c'est la terre qui a donné son nom au monument. Il est difficile sans doute de rien affirmer positivement à ce sujet. Tout ce qu'on sait, c'est que, dans un manuscrit du xe siècle, le phare de Caligula est désigné sous le nom d'*Odrans Farus* ; et que la famille d'*Odre* (*Odrenses*) doit être mentionnée parmi les premières qui apparaissent dans les origines encore légendaires de notre histoire féodale, lorsque l'un de ses membres, Hemfrid, ou Hemfroi, pour venger son père outragé, se révolta contre la tyrannie du comte Régnier. La chronique d'Andres, aux années 1084 et 1116, cite Gotcelin *de Odre* ou *de Odera*, le même qui est appelé Gozelin *de Odra* dans une bulle d'Innocent III de l'an 1208, où sont rappelées les donations qu'il fit à Notre-Dame de Boulogne. On connaît encore Robert *de Odera* qui vivait en 1184, et Guillaume *de Odere* ou *de Odra*, l'un de ses descendants, qui est repris dans un acte de l'an 1221.

Cette famille tirait son nom du domaine territorial d'Odre, l'une des douze baronies du Boulonnais. C'était un lieu-dit, dont la dénomination s'est conservée jusqu'aujourd'hui, et qui était parfaitement distinct de la Tour. En 1208, Notre-Dame de Boulogne y possédait des terres et des tenanciers : (*in* Odra *terram et hospites.*)

Il n'est pas facile de deviner quelles raisons Du Cange a pu avoir de penser que le domaine d'Odre aurait tiré son nom de la Tour : le contraire nous paraît plus probable, surtout quand nous retrouvons ce radical *Odre* employé dans la formation d'un autre nom de lieu sur nos côtes, *Audresselles*, qui s'écrivait autrefois *Oderselle* ou *Odreselle*.

Au commencement du xive siècle, on disait encore *Odre* et non *Ordre*. Une charte de l'an 1314 parlant du chemin vert qui conduit de la Tour d'Ordre à la route de Calais, l'appelle « le verde voie qui moet de le Tour d'*Odre* à le Crois-« Galopin. » Le Terrier de l'abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne, dressé en 1506, écrit aussi constamment *Odre*. Mais, d'un autre côté, un compte des aides de la cour de Bourgogne, de 1392, et un Aveu de 1395, conservés aux archives de l'Empire, inaugurent la forme *Ordre* qui est restée le nom de la seigneurie, surtout quand le titre en fut passé aux mains des Saint-Blimont et des du Wicquet. Quoi qu'il en soit, les historiens et les rédacteurs d'actes notariés ont continué d'écrire indifféremment *Ordre* et *Odre*.

Les archives de la ville fournissent sur la Tour d'Ordre quelques renseigne-

ments dont M. Egger n'a pas été à même de tirer parti. On nous permettra d'y chercher quelques particularités qu'il est peut-être à propos de rappeler, à l'occasion du travail de l'érudit académicien.

L'usage de ce phare, au XVIe siècle, était à peu près restreint à l'époque de la pêche d'hiver. On lit, en effet, dans les *Comptes aux deniers commungs*, que la ville faisait « faire feux à la Tour d'Ordre, depuis le jour St-Michel jusques au jour de Pasques en suivant, » non pas toutes les nuits, mais seulement quand il en était « mestier, » c'est-à-dire besoin. Cela s'appelait « le foyer de la harenguison » ; et, pour concourir à la dépense, chaque maître de bateau des ports de Boulogne, Outreau et Le Portel, était assujetti à payer chaque année 4 sols tournois (1). Cette redevance, plus importante autrefois sans doute, était devenue fort insuffisante, puisque le compte de 1564, le plus ancien que possèdent les archives, accuse de ce chef une recette de 3 livres 4 sols, tandis que la caisse municipale avait consacré 15 livres 12 sols au paiement de 26 sommes de bois employées « à faire feu pour enseigner les navires et vaisseaux estans sur la mer. » Minutieusement étudiés dans toutes leurs parties, ces comptes donneraient mille détails utiles à l'histoire de la Tour d'Ordre, à propos de questions sur lesquelles les historiens sont restés muets. Ainsi, relativement au mode d'éclairage, le compte de 1568 contient les mentions suivantes : « Pour avoir « faict au moyen falot de la Tour d'Ordre ung nouveau front, et une broche pour « tenir les nouveaulx treteaulx, et avoir livré les cercles dudit falot, 18 sols ; — « pour avoir faict ung grand falot de la Tour d'Ordre, et une broche, et avoir « rivé les cercles dudit falot, 20 sols. »

M. Egger s'est montré un peu sévère à l'encontre des magistrats municipaux dont l'imprudence ne s'est point bornée à laisser crouler la Tour, mais qui ont encore eu la mauvaise pensée de tirer parti de sa chute pour essayer de libérer la ville d'une redevance de harengs saurs, dus au seigneur baron de Baincthun. Ces faits, que M. Egger a trouvés dans Regnard, méritent d'être examinés à la lumière des documents que possèdent les archives.

Il faut reconnaître que l'exploitation des carrières de pierres, qui formaient la base de la falaise, fut imprudente; mais il y avait longtemps que cette imprudence durait, puisque toutes les constructions de l'époque romaine dont nous avons pu rencontrer des vestiges à Boulogne, sont faites en pierres de mer. Les efforts de la municipalité (nous en avons des preuves de 1552 à 1631) tendirent à restreindre le plus possible cette exploitation. On voulut d'abord réserver ces carrières pour le service des travaux publics (1564) ; mais, comme les ordonnances tombèrent peu à peu en désuétude, malgré la peine du bannissement et l'amende de 10 livres,

(1) Le compte de 1416, aux Archives de l'Empire (*Sect. Hist.*, *K.*, *280*), mentionne une recette de 76 sous pour le même objet, payés par « chacun maistre de « nef tant de le ville comme de l'ille d'Outre-Aywe (Outreau), allans en pesquerie « et aussy les (bateaux) *bruians* qui prendent mansion à terre. » — Les dépenses du « foier de herenghison » ne s'élèvent qu'à 27 sols 8 deniers. (Ce compte a été publié par M. Ed. Dupont dans les *Mémoires de la Société Académique*, t. VII, p. 28).

édictées contre les délinquants, l'industrie particulière recommença bientôt de saper la falaise, non-seulement à l'endroit de la Tour d'Ordre, mais encore sur tout le littoral, au Moulin-Wibert, Moulin à Cresche, à l'Avoine, jusqu'à Honvault, c'est-à-dire jusqu'aux limites de la banlieue. En 1604, la ville y mit une taxe ; en 1607, elle prohiba, sous peine de prison et de 20 livres d'amende, l'extraction de certaines pierres, permettant l'extraction du tuf « aux lieux non dommaigeables » ; enfin, en 1618, elle obtint de Louis XIII des lettres patentes, qui l'autorisèrent à prélever une sorte de dîme, au profit de la réparation du port, sur les pierres à bâtir et à paver, autrement dites « pierres à parquet », qu'on enlevait par bateaux pour les exporter à l'étranger, et sur les pierres de « mer, ou billouets », dont on faisait aussi un grand commerce.

Se préoccupa-t-on des dangers que courait la Tour-d'Ordre ? les actes dont nous venons de rappeler la substance ne le disent pas (1). Il y aurait lieu cependant de croire que ce monument ne manqua point, par quelque indice, de faire pressentir la catastrophe qui se préparait ; car, en 1606, nous voyons qu'on y fit « boucher et massonner douze fenestres et une porte », ce qui a tout l'air d'un travail de consolidation. Au reste d'autres causes que l'extraction des pierres, vinrent précipiter un malheur qu'il eût été, selon nous, impossible de prévenir. On ne pouvait étançonner la falaise. L'eût-on fait, on ne pouvait remédier à la destruction du cap d'Alpreck, et surtout on ne pouvait arrêter les effets désastreux produits par la construction de la dunette. Tout le monde sait que cette longue muraille, élevée par les Anglais dans le chenal, pour le partager en deux, changea la direction de l'entrée du port, amena l'ensablement de sa partie occidentale, et porta le flot sur le pied de la falaise de la Tour-d'Ordre, avec une violence inaccoutumée.

Il n'était pas, du reste, besoin du travail des hommes pour amener ce désastre. Depuis la rupture de l'isthme qui a dû joindre l'Angleterre à la France, la mer n'a jamais cessé d'élargir l'étroit espace, ou, comme on l'appelle si bien, le *Pas* qui les divise. En parlant du bord de la falaise sur laquelle était la Tour d'Ordre, l'auteur d'un mémoire rédigé en 1549, constate que, par suite de « l'impétuosité « de l'eaue, tous les jours il dimynue en l'iver, de sorte que la terre dimynue et « tumbe dedens la mer (2). » Comme il y avait encore, à cette époque, quarante pieds de distance entre le grand fort des Anglais et le bord de la mer (3), et

(1) Ou, du moins, ne le disent pas formellement. Mais il est permis de le présumer, en voyant l'insistance qu'on met à défendre l'extraction des pierres, non pas en général sur la côte, mais toujours expressément, et en particulier, à la Tour-d'Ordre.

(2) *L'advis de la qualité de ceulx qui sont dedans Boullongne*, mémoires du règne de Henri III (Ms. Fr. 3127 à la Bibliothèque Impériale). D. H.

Ce document a été publié depuis dans le *Bulletin de la Société Académique* de Boulogne, t. I, p. 432. A. R.

(3) Ce n'est pas très exact : voir les plans anglais dans l'*Album historique du Boulonnais* et, dans ce recueil, la planche de « *The Citadel* » au 22 février. A. R.

comme aujourd'hui, le petit fort en briques, dont il ne reste que les deux boulevards de face, et qui était construit au centre du grand fort, a disparu tout entier, on peut apprécier au juste la quantité de terrain que l'impétuosité des flots a fait disparaitre.

Charles Regnard, dans son manuscrit de 1658, rapporte que la ruine de cet édifice fut la cause d'un « grand procès » entre la ville et le baron de Baincthun. L'assertion est à tout le moins inexacte. La rente de harengs saurs, autrefois servie au seigneur de Baincthun, à cause de la Tour d'Odre, avait cessé d'être payée depuis longtemps ; et cette Tour d'ailleurs, quoique ébranlée, n'était pas encore à terre, lorsque René Gouffier, sieur d'Espaigny, au nom de Philippe de Créquy, sieur d'Offeu, titulaire de la seigneurie de Baincthun, intenta devant la chambre des Requêtes une action contre la mairie de Boulogne, en paiement d'arrérages et continuation de ladite redevance. L'arrêt de 1656, dont une copie signée Du Tillet, existe aux archives, dit que Créquy était demandeur aux fins d'une commission du 17 juillet 1641. Le procès traîna en longueur : il est parlé d'une requête verbale du 19 août 1643, d'une défense présentée en 1652, et enfin d'une sentence du 19 mars 1654, faisant droit à la demande.

Pendant le cours du procès, lorsque la Tour eut croulé (1), l'échevinage se porta incidemment demandeur, et il se rejeta sur la destruction du monument, afin d'avoir un motif de plus pour refuser le paiement de la rente. Mais la cour ne voulut point s'occuper de ce moyen de défense ; et, malgré l'appel que la ville interjeta, le parlement confirma purement et simplement la sentence de 1654 par l'arrêt cité du 1er juillet 1656, qui nous fournit ces détails, sans laisser percer aucune des considérations facétieuses qu'on lit dans Regnard. La ville paya les deux milliers de harengs, même après que les Créquy en eurent vendu la créance, transformée en un titre de 50 livres de rente annuelle, qui fut éteinte par remboursement le 16 avril 1754.

Les comptes communaux manquent, de 1616 à 1680, et par conséquent il est impossible de savoir ce que la municipalité put faire dans l'intérêt de la Tour d'Ordre, à l'époque de sa ruine. Il est néanmoins à penser que cet édifice était de trop d'utilité à la ville pour qu'elle le vît crouler sans regret. Longtemps après sa chute, on ne cessait point d'allumer des feux sur la falaise, où quelque partie de sa base existait encore. Le compte de 1687 porte en dépense une somme de 11 livres, payée « pour maçonnerie à la Tour d'Ordre ; » et enfin celui de 1693 accuse l'emploi d'une somme de 8 livres, payées à un menuisier, « pour une lanterne et une porte fournies pour la Tour d'Ordre. »

Comme phare, néanmoins, elle ne suffisait plus depuis un siècle à indiquer l'entrée du port. Les ruines de la dunette formaient sur la plage un écueil dangereux, qu'on dut signaler aux navires, en 1572, au moyen d'une « chandeille ardente » enfermée dans une « grosse lanterne » au haut d'un mât. Toutes les nuits, à l'heure de la marée, un « maronnier de Capescure », nommé Philippin

(1) A propos de la chute de la Tour, voyez *Mémoires de la Société Académique*, t. XVII, p. 449 et suivantes. A. R.

Begin, avait la charge d'allumer cette « chandeille » ; et les marins durent payer ce luxe d'éclairage par une imposition de cent harengs frais sur chaque bateau. Plus d'un siècle après, le compte de 1681 mentionne au nombre des fermes de la ville « la Ferme de la Lanterne qui se met à l'entrée du hâvre, pour donner connoissance aux navires pescheurs, » et qui rapportait alors 20 livres à la caisse municipale.

Nos temps modernes ont vu se perfectionner merveilleusement le système des phares, pour le plus grand bien de l'humanité ; mais, sur notre falaise de Boulogne, on aimerait à contempler le vénérable monument qui avait vu défiler à la lueur de ses feux les galères de l'Empire romain, les flottes de Charlemagne et les vaisseaux de Philippe Auguste !

Si le mémoire de M. Egger n'entre point dans ces détails historiques, c'est que l'auteur a voulu concentrer son attention sur la description du monument. Sous ce rapport, rien ne manque à son travail. Les origines de cette admirable construction y sont discutées de même, avec une sagacité prudente et pleine de réserve.

Il est certain, d'après le témoignage formel de Suétone, que la Tour d'Odre a été bâtie, ou du moins fondée, par Caligula. Cette fondation contraste singulièrement avec la folie de son auteur ; « Mais, dit M. Egger, l'histoire de l'Em-
« pire Romain est pleine de contradictions semblables ; plus d'un monstre ou
« d'un fou s'y présente comme l'auteur de sages décrets qui méritaient d'ho-
« norer le règne d'un sage. »

Charlemagne a réparé cet édifice, dont les chroniqueurs ont rappelé à cette occasion l'utilité comme phare, pour diriger la marche des navigateurs dans le détroit.

Au moyen âge, on l'entoura d'un mur, de manière à en faire une espèce de fort, dont la construction fut attribuée à César, comme celle de la Tour elle-même. Wace, dans son Roman de Brut, au XIIe siècle, le dit expressément :

A un mult bon angigneor
Fist sor la mer faire une tor.
Em Boloigne siet, Ordre a non.
N'en sai nule de tel façon ;
Par cele tour conquist la terre
Que nous appelons Engleterre,
Et boin mur fist environ faire.
Illuec fist son avoir atraire.
Faite fu d'estrange compas :
Desos fu mult lée, el plus bas,
Puis ala tosjors estraignant
Si com ele aloit sus montant.
Maint stage i ot et maint estre ;
Si ot desus mainte fenestre.
Une pierre tant solement
Covri le plus halt mandement.
Iloc fait ses tresors garder
Et ses chiers avoirs aporter ;
Il meisme dedens gisoit

Car de traïson se cremoit.
Deus ans en Flandres sejourna
La tor fist d'Ordre et atorna.
Si a par les cités assis,
Et par les teres, ses amis,
Qui as treus recoivre soient
Et tos en Ordre les envoient,
En ces deus ans s'aparilla.
Et sis cens grans nés assambla (1).

C'est-à-dire : « César par un très bon ingénieur, fit sur la mer faire une Tour ; « à Boulogne elle est, Ordre est son nom ; je n'en connais aucune de semblable « façon. Par cette Tour, il conquit le pays que nous appelons Angleterre. « Autour (de cet édifice) il fit faire un bon mur. Il y fit amener tous ses biens. « Cette Tour était de forme étrange. Au bas elle était très large, et puis elle « allait toujours en rétrécissant, à mesure qu'elle montait. Il y avait maint étage « et mainte chambre (2), et il y avait aussi mainte fenêtre. Une seule pierre cou- « vrait la plus haute plate-forme. C'était là que César faisait garder ses trésors, « et qu'il faisait apporter ce qu'il avait de plus précieux. Il y couchait même, par « crainte de trahison, etc. »

C'était de l'imagination, inspirée par la tradition du *Portus Itius* ; mais, depuis Wace jusqu'au XVIIe siècle, Geoffroi de Monmouth, le Religieux de Saint-Denis, Jean d'Aucy, G. Lesueur, Charles Regnard, Duval d'Abbeville, répètent à l'envi que le phare de Boulogne remontait à Jules César ; et M. Egger, après avoir constaté l'existence de cette opinion, se borne modestement à ajouter qu'elle ne lui « paraît pas soutenable devant le silence absolu « des *Commentaires.* »

Les figures que nous avons de ce monument sont en général inexactes ; et il faut malheureusement signaler comme telle celle qu'a publiée Henry, et que le *Magasin Pittoresque* a reproduite. M. Egger donne avec une scrupuleuse attention, et après de minutieuses recherches, l'indication de tous les dessins connus (3), qui ont la prétention de représenter la Tour-d'Ordre, et il en discute la valeur, suivant leur plus ou moins de concordance avec les détails contenus dans les descriptions écrites. Il en résulte que suivant lui la meilleure représentation de notre vieux phare est, malgré de notables défauts, celle qu'a exécutée C. Chastillon, ingénieur du roi Henri IV, et que l'on peut voir au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale. Il est à regretter que la *Revue Archéologique* n'ait pas jugé à propos de publier ce dessin (4).

(1) *Li Romans de Brut*, t. I, p. 203-204.

(2) Le mot *estre*, a beaucoup de significations ; outre celle de chambre, il est quelquefois mis pour *âtre*, et signifie : foyer, feu. Ne serait-ce pas le sens qu'il a ici ? A. R.

(3) Nous renverrons les curieux aux planches IX, X, XI, XII, XV, XVI, XVIII, de l'*Album historique du Boulonnais*, qui donnent des vues de la Tour d'Odre, inconnues à M. Egger et à M. l'abbé Haigneré. A. R.

(4) Voir *Album historique*, planche XX.

M. Egger suit de même, sur les anciens plans de Boulogne et de son territoire, les traces de plus en plus effacées de la Tour-d'Ordre et des forts qui l'environnaient : et nous nous associons de grand cœur au regret qu'il exprime de voir « qu'on n'ait pas essayé d'en restaurer quelques parties, ou au moins « d'en recueillir quelques pierres, pour les défendre d'une entière destruction. » Ça été là, et c'est encore trop généralement dans notre ville, le malheureux sort des vieilles choses. Que n'a-t-on pas perdu, et que n'a-t-on pas détruit ! Que ne continue-t-on pas de perdre et de détruire chaque jour ! Des découvertes d'objets antiques ont lieu sur tous les points de notre territoire ; et, malgré la création d'un musée public, qui devrait les recevoir, pour les conserver à la postérité, ces objets s'en vont enrichir les collections particulières des amateurs français et anglais, qui les ravissent, les accaparent et les séquestrent pour leur propre satisfaction. Des médailles, des objets curieux, trouvés au XVIIIe siècle dans les ruines de la Tour d'Ordre, et en d'autres endroits, avaient été rassemblés dans les cabinets de M. Dauphin d'Halinghen, de M. de Colembert, etc. Que sont devenus ces cabinets ? Où retrouver les monuments qui étaient allés s'y enfouir ? M. Egger estime qu'on en pourrait rencontrer encore en fouillant dans les alentours. Cependant, de grands travaux ont été faits sur le plateau d'Ordre par la Société *la Prévoyante*, pour la recherche, l'aménagement et la canalisation des eaux ; et nous n'avons pas entendu dire que ces travaux aient amené de découverte authentique. Les madriers dont M. J. Bright a exposé le modèle dans les vitrines du Musée, n'ont été reçus par cet établissement que sur la foi de l'inventeur, et il paraît bien difficile qu'ils aient pu séjourner dans la terre pendant dix-huit cents ans.....

Quoi qu'il en soit, l'ingénieux et docte auteur des *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* a bien mérité des lettres boulonnaises, en consacrant à l'étude de nos antiquités des recherches et des soins qui s'appliquent ordinairement à de plus grandes choses. Cette sollicitude de sa part nous est une preuve de l'importance exceptionnelle du monument qui en est l'objet ; et elle nous fait espérer qu'il voudra bien, pour la même raison, nous pardonner de nous être occupé de ce monument plus que de lui-même et de son travail. La matière cependant n'est pas encore épuisée. Pour finir, nous ajouterons aux détails donnés sur l'histoire de la Tour d'Ordre un détail nouveau, tout à fait inconnu de nos compatriotes, c'est que cet édifice passe pour avoir été le berceau de saint Patrice. Le fait est raconté dans de vieilles traditions bretonnes, recueillies par M. Hersart de la Villemarqué, sous le nom de *Légende celtique*. D'après ces traditions, le père du grand apôtre de l'Irlande, Kalfurnius, officier romain, aurait eu à Boulogne la charge de veiller à l'entretien du feu de la Tour. Si la légende dit vrai, le Phare de Caligula n'aura pas seulement illustré l'histoire de Boulogne romain ; il devra trouver dans les annales de l'Eglise chrétienne un plus glorieux et plus durable souvenir !

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, I, n° 31).

(*Impartial*, 27 janvier, 3, 10 et 17 février 1864).

(Voir au 6 février 1864).

28 janvier 1760.

VIANDE DE CARÊME.

L'administration municipale avait coutume, sous l'ancien régime, de mettre comme un privilège le droit de vendre de la viande pendant le carême. Cette pratique était venue de l'interdiction qui pesait, pendant toute cette période, sur le commerce de la boucherie, à une époque où les lois civiles se confondaient avec la loi religieuse ; mais c'était en même temps une mesure d'ordre. Comme on faisait maigre durant tout le carême, sans en excepter même les dimanches, et qu'hormis les malades, les convalescents et les gens de santé trop délicate, personne ne faisait usage de viande, il eût été impossible aux bouchers de se tenir tous assez convenablement approvisionnés pour conserver leur clientèle. L'administration y pourvoyait donc, au moyen du privilège dont il s'agit. C'était le seul moyen qu'il y eût d'assurer à la population un approvisionnement suffisant pour ses besoins, et, au moyen d'assez fortes redevances stipulées en faveur de l'hôpital, au moyen aussi de la taxe sévère qui venait empêcher l'adjudicataire d'abuser de sa position, les intérêts de tous étaient aussi bien sauvegardés que possible. A la date ci-dessus indiquée, le privilège de la *viande de carême* fut adjugé à Pierre Picquendaire, comme plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant l'obligation de payer à l'Hôpital une somme de 900 livres. Les conditions de ce traité étaient en outre de fournir à MM. les officiers et bourgeois, savoir : « le veau à 5 sous la livre, le bœuf à 6 sous et le « mouton à 7 sous ; le carré passant sur le pied de 18 sous ; — pour les « soldats et les Canadiens (alors réfugiés à Boulogne) le veau et le bœuf « à 3 sous 6 deniers, — et toute la viande nécessaire tant pour l'hôpital « que pour les pauvres infirmes de cette ville, au prix de 3 sous la livre « tant veau que bœuf et mouton, le tout de bonne qualité. » L'hôpital devait recevoir en outre 500 livres de suif, à titre gratuit, et l'on stipulait que l'adjudicataire tiendrait ouverts deux étaux, un à la haute-ville, et l'autre à la basse-ville, pour la commodité des habitants. Malgré toutes ces charges et ces dures conditions, le *boucher de carême* trouvait le moyen de faire quelque bénéfice. Mais sous le rapport du prix de la viande, que les temps sont changés depuis cent onze ans !

(*Impartial*, 28 janvier 1871).

28 janvier 1863.

Bijou à l'Image de Notre-Dame.

« Il vient de me tomber entre les mains un fort joli bijou en émail monté sur argent, représentant d'un côté la vierge de Boulogne dans sa nef gothique, et au revers le couronnement de la Sainte Vierge. Une légende gothique l'accompagne et porte ces mots : Notre-Dame de Boulogne.

« ARTHUR FORGEAIS. »

(Extrait d'une lettre à M. l'abbé Haigneré).

M. A. Forgeais est l'auteur des *Plombs historiés trouvés dans la Seine* : sa collection a été achetée par le Musée de Cluny.

C'était l'usage à Boulogne, aussi bien à l'échevinage qu'au Chapitre de la cathédrale, d'offrir en présent des bijoux ou des boîtes à l'image de Notre-Dame. Nos archives, toutes incomplètes qu'elles sont, nous en conservent quelques traces.

Par deux délibérations du 9 juin et du 24 juillet 1567, le Conseil arrête « qu'il sera fait une image de nostre dame, ou telle autre chose qu'il sera advisé par le pourtraict qui s'en fera, et que l'argentier furnira la somme de 54 livres pour la valleur de cette image pour faire un present à la Royne mere (Catherine de Médicis), à sa prochaine entrée en ceste ville. » Etaient présents : sire Robert de Parenty, maïeur, Jacques Willecot, Galliot Boullengier, Nicolas le Machon, Jacques Postel, Jehan du Bos, Hugues le porcq, Jehan Fontaine, Claude Regnel, Adrien le Moine, Josse Lardé, échevins, et Jacques le fort, argentier. (Arch. Comm. (1013, fol. 75 v°).

La Reine ne vint pas et le bijou resta dans les coffres de la ville, où il fut oublié jusqu'en 1623 : le 6 septembre « il a esté deliberé et arresté que pour recongnoistre monseigneur le conestable et luy donner occasion de se resouvenir des affaires de la dicte ville suivant le placet et memoires quy luy ont esté presentés et delivrés, il sera faict present à madame sa femme (1) de l'image d'or où est figurée une nostre dame quy estoit dès y a longtemps au coffre de la ditte ville : ce quy a esté faict et effectué le dit jour. Signé : MONET, CARPENTIER, HIBON, LE ROY, J. CAILLIETTE.

— Arch. Comm. 1014. (Registre).

Les archives du chapitre, où il manque plusieurs plumitifs et beaucoup de registres, ne nous offrent que quelques exemples :

1669, 6 novembre : « Faut bailler ordonnance au sieur Vaillant, le Jeune, pour estre payé de 100 solz pour avoir livré une boitte garnie d'une image de

(1) François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair, maréchal et connétable de France depuis le 29 août 1622, marié à soixante-douze ans à Marie Vignon, marquise de Treffort, le 16 juillet 1617.

nostre Dame de boulongne que Messieurs ont resolu de donner au secretaire de Mgr le duc d'Elbœuf pour avoir expedié l'ordre du dit seigneur d'Elbœuf (touchant la nomination d'un garde pour les bois de Clanleu). » — G 58.

1669, 10 décembre : « M. de la Planche est prié de faire faire une boette d'or d'une pistolle ou environ avec une petite image de Notre Dame pour estre donnée à M. de Mouchy, capitaine des gardes de Mgr le duc d'Elbœuf. » — G 58.

1670, 6 octobre : « Messieurs ont jugé à propos de presenter à M. Cointrel, leur procureur au parlement de Paris et à Mademoiselle sa femme, de present à Boulogne, chacun une boite d'or *emaillée* garnie d'une Image de Notre Dame de Boulogne, chacune de neuf à dix livres. » — G 59.

1675, 27 octobre : « M. Scotté, chanoine, est prié d'acheter une boete d'or d'une pistolle ou environ où il y ait une petite image de nostre Dame pour estre presentée à madame Boistel (femme de M. Boistel, intendant à Dunkerque) » — G 65.

A. R.

(Voir au 6 octobre 1670).

---

28 janvier 1871.

LE DOCTEUR LEMATTRE.

Une assistance nombreuse et tristement émue accompagnait avant-hier au cimetière de l'Est un jeune homme plein d'avenir, trop tôt ravi de ce monde où les hommes de sa trempe ne sauraient vivre trop longtemps. M. Gustave Lemattre, en effet, était un de ces travailleurs infatigables qui croient n'avoir jamais assez appris tant qu'il reste quelque chose à apprendre. Appliquée à l'étude de la médecine, une telle faculté devenait d'autant plus précieuse qu'il se destinait vraisemblablement au professorat plutôt qu'à la pratique. Il s'était initié de bonne heure au sérieux des études, et ceux qui l'ont connu chez Mgr Haffreingue se rappellent combien déjà le courageux écolier avait la passion du travail, jusqu'à se priver de plusieurs heures de sommeil pour prolonger les moments consacrés à la poursuite du savoir.

Nous ne le suivrons pas dans ses études de médecine où il a remporté des succès exceptionnels, ni dans les publications déjà remarquées auxquelles il attachait son nom. Une plume de plus d'autorité que la nôtre en ces matières a bien voulu nous promettre à ce sujet une notice que nous serons heureux de publier.

Mais ce que nous devons dire encore, c'est que la guerre étant venue avec ses horreurs, ses mutilations et ses fièvres, M. Gustave Lemattre

n'hésita pas. Il laissa là ses livres, et malgré la délicatesse d'une frêle santé, il courut au plus fort du péril et fut s'enfermer dans Metz, où il supporta bravement les privations du siège, en se dévouant autour des blessés et des malades (on sait qu'il y en avait 22,000). Son dévouement fut de tous les instants et il s'y distingua de telle sorte que le général en chef lui décerna la croix de la *Légion d'honneur*.

On a peine à concevoir comment il put résister aux fatigues presque surhumaines qu'il lui fallut endurer pendant ce siège de si douloureuse mémoire ; et c'est miracle qu'on l'ait retrouvé vivant au milieu de tant de morts.

Il revint à Boulogne, où ceux qui l'aimaient ont pu espérer un instant qu'il se remettrait du délabrement effroyable où sa santé fut réduite ; mais il était mortellement atteint, et il vient de succomber, à trente-deux ans, laissant un souvenir héroïque et des regrets cruels.

Au moment où tant de sang humain coule sur la terre par la méchanceté et la barbarie des hommes, il est particulièrement douloureux de voir porter si prématurément au tombeau ceux qui font profession de fermer les blessures et de disputer à la mort les malheureuses victimes des batailles !

(*Impartial*, 28 janvier 1871).

(*Bibliographie*, II, n° 220).

---

28 janvier 1885.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE M. F. MORAND.

La date à laquelle nous publions cet article, 28 janvier, est pour l'*Impartial* et pour les lettres boulonnaises un douloureux anniversaire. C'est à pareil jour de l'année dernière qu'est mort M. François Morand...

A cette occasion qu'il nous soit permis de déposer encore une couronne sur sa tombe vénérée. Nous trouvons dans le discours qu'un illustre savant a prononcé le 20 mai 1884, devant l'assemblée générale de la *Société de l'Histoire de France*, les lignes suivantes, qui sont un hommage précieux à la mémoire du laborieux écrivain auquel la ville de Boulogne s'honore d'avoir donné le jour. Voici en quels termes s'est exprimé à son sujet l'éminent paléographe dont la renommée est européenne et que toute la France érudite voit avec orgueil à la tête de notre premier établissement scientifique et littéraire, la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle a dit de M. François Morand :

« Le dernier confrère auquel je dois apporter ici le tribut de nos regrets fut un modeste magistrat de province, exempt d'ambition, qui partagea son temps et ses affections entre la famille, la justice et la science. François Morand, dont la vie, le caractère et les travaux ont été fort bien mis en lumière par son ami, M. l'abbé Haigneré, s'est fait connaître par d'assez nombreuses publications, qui toutes sont frappées au coin du goût et de l'exactitude. Je n'ai pas à examiner ici les textes inédits qu'il a fait sortir de l'oubli, les problèmes d'histoire littéraire et de bibliographie qu'il a résolus, les chapitres d'histoire locale qu'il a écrits et les questions de critique qu'il a abordées. Mais il est un ouvrage de François Morand que je ne puis me dispenser de citer : l'édition de la *chronique de Le Fèvre de Saint-Remy*, qui remplit deux volumes de votre collection. Les récits de ce chroniqueur ne se recommandent point par des qualités de premier ordre ; mais il n'en fallait pas moins les présenter sous leur forme originale, et distinguer ce qui lui appartient en propre, ce qu'il a emprunté à ses devanciers, et ce qui lui a été pris par ses émules. C'est là ce qu'a fait M. Morand et les comparaisons qu'il a établies sont aussi utiles pour la critique de Monstrelet et de Wavrin que pour celle de Le Fèvre de Saint-Rémy. »

(*Impartial*, m. d. 1885).

(Voir au 5 février).

---

29 janvier 1834.

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

Si nous ne craignions de faire un mauvais *concetti*, plus digne de l'emphase italienne que de la gravité française, nous dirions que cette date a été *lumineuse* pour la ville de Boulogne. C'est, en effet, le 29 janvier 1834 que le Conseil municipal, sur le rapport de M. Dessaux, l'un de ses membres, et sur la proposition de M. Al. Adam, maire, a voté l'éclairage de la ville par le gaz.

Avant cette époque, on se contentait de lanternes suspendues dans lesquelles brûlait une huile fumeuse, dont la lumière se réverbérait sur des plaques métalliques pour tâcher de luire un peu. Une corde à poulie traversant la rue dans toute sa largeur, servait à descendre et à remonter ces lanternes qui se balançaient au-dessus de la tête des passants, et qui souvent laissaient tomber sur la voie publique une partie de leur contenu. Par économie, on s'abstenait de les allumer en été, principalement les jours où l'almanach prédisait un clair de lune. Dans les temps de gelée, on était réduit à ne pas les allumer du tout.

Bien que ce fût un progrès qui n'avait pas alors cent ans de date,

l'institution était d'un rétrograde achevé, et il fallait à tout prix que les temps modernes inventassent quelque chose de mieux. On inventa le gaz, et ce fut chez nous une importation anglaise.

Pour l'installer, on fut obligé de changer tout le système. Les lanternes devinrent fixes, de mobiles qu'elles étaient, et on les fixa sur des candelabres, ou bien on les attacha sur des branches cramponnées aux murs des maisons. La dépense de ce matériel ne fut remboursée à la Compagnie que petit à petit. Quant à celle de la canalisation, la ville n'eut pas à la payer.

L'éclairage à l'huile, malgré ses intermittences, coûtait 12,000 francs à la commune. Pour avoir le gaz, elle s'engageait à en payer 15,000 ; et elle obtenait l'avantage de l'avoir en permanence, avec une augmentation de 10 °/₀ sur le nombre des réverbères existants.

Mais tout cela fut encore plus de trois ans à s'organiser. Il fallait faire approuver le traité avec la Compagnie, créer l'établissement, transformer le matériel, et l'on ne fut pas en mesure d'en faire l'installation définitive avant la fin de l'été de l'année 1837.

(*Impartial*, 29 janvier 1870).

---

29 janvier 1870.

LEÇON DE FRANÇAIS.

Le *Journal de Calais* a un correspondant qui se montre fort susceptible en fait de grammaire. Suivant lui, M. Thiers s'est rendu coupable d'une « grosse faute de français, » lorsqu'il a dit dans son discours sur la protection commerciale : « Il faut... que l'homme se « *revêtisse.* » Suivant lui, l'illustre académicien aurait dû dire : « que l'homme se *revête.* » C'est se montrer bien rigoureux. Le verbe *vêtir*, d'après la grammaire usuelle et le dictionnaire de l'Académie, est irrégulier au présent de l'indicatif et au subjonctif qui en dérive, et il fait *je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*, *que je vête*, *qu'il vête.* Mais, si tel est l'enseignement de la grammaire, telle n'est pas la pratique des grands écrivains. Voltaire a dit que « le cocotier ombrage, loge, *vêtit*, nourrit les enfants de Brahma. » Buffon n'a pas craint d'écrire que « le poil du chameau sert aux Arabes à faire des étoffes dont ils se *vêtissent* et se meublent. » Enfin Delille a dit :

De leurs molles toisons les brebis se *vêtissent.*

De quel droit les grammairiens prétendraient-ils condamner comme de « grosses fautes » les formes verbales autorisées par les meilleurs écrivains de notre langue ? Que les puristes écrivent, s'il leur plaît, *il vêt* et *qu'il vête* ; ce ne sera jamais déroger que de dire, d'une manière plus élégante, plus harmonieuse et plus regulière, *il vêtit* et *qu'il vêtisse !*

C'est ainsi que, dans son *Dictionnaire des synonymes de la langue française,* imprimé pour la première fois en 1858 chez Hachette, M. Lafaye, doyen de la faculté des lettres d'Aix, a pu écrire, comme M. Thiers, les phrases suivantes : « Vous donnez à un pauvre les habits « inutiles ou que vous ne mettez plus, afin qu'il les *revêtisse*... ; vous donnez des habits à un pauvre, pour qu'il s'en *revêtisse,* » etc., etc.

Le correspondant du *Journal de Calais* nous permettra de lui dire que, si quelqu'un a le droit de *faire la langue*, au lieu de la subir, ce sont les académiciens. Les routiniers de la grammaire auront beau s'en plaindre : en ce temps de libéralisme, qui voudrait les écouter ?

J. D(UBUCQ).

(*Impartial*, m. d. 1870).

(*Bibliographie*, II, n° 201).

---

30 janvier 1633.

OBSÈQUES DE GILLES FOLIE, chanoine.

Les chanoines de Boulogne célèbrent les obsèques de leur confrère Gilles Folie, décédé le 28. Gilles Folie, que je crois originaire de la basse-ville de Boulogne (1), où il y avait au XVIe siècle une famille de ce nom, avait été pourvu d'une chapellenie royale dans l'église de Notre-Dame le 11 mars 1602. Je le trouve curé de la paroisse de Saint-Joseph en 1608, sans pouvoir dire depuis quel temps il était investi de ces fonctions. L'évêque Claude Dormy, dont il eut la confiance et qu'il servit en qualité de grand-vicaire, lui donna un canonicat dont il prit possession le 19 juin 1609, sur la résignation de Bernard Dormy, parent du prélat. Gilles Folie montra un grand zèle pour la restauration du culte de Notre-Dame de Boulogne, pour la vérification de l'authenticité de la sainte Image retrouvée au château d'Honvault, et pour la reconstruction de

(1) Il est vraisemblable qu'il était fils de Laurent Follye, marguillier de Saint-Nicolas en 1578 et de Marguerite Le Vasseur, et frère de Laurent Follye, marchand de vin en 1631. A. R.

l'ancienne chapelle, détruite depuis l'occupation de Boulogne par les Anglais. Il donna à cette chapelle un vitrail de couleur dans lequel il s'était fait représenter, et il fit placer à ses frais un autre vitrail dans la nef de la paroisse. Les registres de catholicité de cette époque nous apprennent qu'il eut pour vicaire Marc Ricouart, grand chapelain du chœur, et pour prêtre auxiliaire Jehan Meurin, chapelain du Cantuaire de Saint-Adrien, portant le titre de « clercq de la paroisse. » Gilles Folie fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame.

D. H.

---

30 janvier 1869.

OBSERVATIONS SUR LE PROJET D'UNE CARTE ITINÉRAIRE DE LA GAULE AU Ve SIÈCLE.

Dans cette substantielle brochure, où l'esprit critique le plus sûr et le plus impartial sert à l'auteur de flambeau pour arriver à la vérité, M. L. Cousin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, discute la situation qu'occupaient au ve siècle, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, diverses voies anciennes qui devront être rectifiées ou restituées dans le projet de carte itinéraire de la Gaule. Les observations d'un érudit aussi autorisé que M. L. Cousin ne peuvent manquer d'être prises en sérieuse considération par la commission de la topographie des Gaules, avant la publication définitive de son important travail. Il est à remarquer, entre autres indications d'une valeur incontestable données par l'auteur, que sur le projet de carte joint à sa brochure, M. Cousin place définitivement *Portus Itius* à Boulogne et non à Wissant. Sur ce point, l'auteur se trouve en désaccord avec plus d'un savant, mais il est en parfait accord avec un nombre non moins grand d'autorités, parmi lesquelles il faut placer l'illustre historien de la *Vie de César* (1). Ce dernier ayant eu, comme on sait, à sa disposition les éléments les plus complets et les plus certains d'appréciation historique, on ne saurait, ce semble, contester son opinion sans avoir soi-même à son service un arsenal de raisons ou d'inductions plus sûres, ce qui serait difficile.

Le travail de M. Cousin, extrait du compte-rendu des séances du congrès archéologique de France (Caen — Session de 1867), est une nouvelle preuve de la vitalité du mouvement intellectuel des provinces, et du goût

(1) Napoléon III.

particulier qui, dans chaque arrondissement, porte aujourd'hui les esprits élevés et curieux vers les études historiques. A l'aide de ces recherches locales, partant de tous les coins du pays et dirigées vers un même but, un grand écrivain peut naître qui concentrera dans quelque immense ouvrage — comme en un tableau — une histoire générale de l'ancienne France plus parfaite qu'aucune de celles publiées jusqu'à ce jour. Dans tous les cas, les aperçus partiels, les avis raisonnés et les observations judicieuses émanant d'auteurs spéciaux et consciencieux de l'école de M. L. Cousin, deviennent une source de consultations précieuses, où les écrivains peuvent puiser à coup sûr relativement aux faits, aux dates, aux lieux et aux hommes, les notions les plus exactes. C'est surtout en matière historique que l'imagination doit être sacrifiée à la réalité, et que l'esprit d'invention et de fantaisie doit céder à la froide critique, qui n'avance aucune proposition sans examen et ne détermine rien sans contrôle : tel est le caractère des écrits de M. L. Cousin.

L'*Autorité* de Dunkerque, à qui nous empruntons cet article, ajoute en note :

Un nouvel argument peut maintenant être ajouté à ceux qui ont été déjà présentés contre Wissant, dans la grande question de l'emplacement de *Portus Itius* :

« Le gouvernement prenant en considération la déplorable position des « marins de ce village, qui sont réduits à laisser leurs bateaux de pêche « sur le sable à l'endroit où l'eau ne monte pas (tout près des dunes), à « les y traîner, et à les en ramener, a fait établir en 1867, sur la plage « de Wissant, une estacade longue d'environ 150 mètres. On pensait « qu'elle serait très utile, en offrant un abri pour ces bateaux et en « permettant de les y amarrer, mais la mer est tellement mauvaise sur « cette partie de la côte qu'elle passait par-dessus le nouvel ouvrage ; elle « n'a pas tardé à le couper en deux en en détruisant au moins un tiers : « la partie qui est restée debout ne rend aucun service ; il y aurait même « pour les navires du danger à en approcher ; du reste, sa destruction est « imminente. En voyant cette ruine si promptement consommée et en « apprenant ce qui s'est passé, on éprouve une pénible impression, qui « augmente encore quand on songe qu'une population maritime si digne « d'intérêt n'a rien gagné à des travaux exécutés à grands frais pour elle.

« On comprend, au surplus, que la mer soit mauvaise à Wissant ; le « détroit de la Manche ayant là moins de largeur qu'à quelques lieues de « distance, les flots qui ont été plus resserrés et par conséquent plus « comprimés, lors du flux et du reflux, n'en sont que plus impétueux en « pénétrant dans une anse dont les écueils sont d'ailleurs bien connus.

« Ces considérations toutes physiques dont l'une était déjà, dont l'autre

« est devenue manifeste par la destruction d'une estacade établie sous la « direction de l'administration des Ponts et Chaussées, sont assurément « de nature à fixer l'attention ; elles seront décisives pour tous les « hommes impartiaux, d'autant plus que le port *Itius* où Jules César s'est « embarqué pour l'Angleterre était, d'après ses commentaires (*C. Julii « Cæsaris Comm.*, lib. V, c. II), le *meilleur et le plus commode des « ports de la Morinie*, ce qui n'est pas applicable à celui de Wissant « dont l'infériorité vient d'être constatée par un événement bien inat- « tendu. »

(*Impartial*, m. d. 1869).

(*Bibliographie*, II, n° 168).

---

31 janvier 1888.

Lettre à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

J'ai l'honneur de vous adresser, pour être soumis à votre approbation, à titre de Règlement intérieur, l'ensemble des articles qui, sur ma proposition et celle de mes collègues du Bureau, ont été adoptés par la Commission départementale des Monuments historiques, dans sa séance ordinaire du 12 de ce mois.

Cette Commission est toujours régie, à titre statutaire, par les deux arrêtés préfectoraux des 3 mars 1846 et 16 août 1871, qui ont déterminé le fonctionnement de l'institution, principalement comme rouage administratif.

Bien que ces arrêtés soient fort sobres de réglementation, la Commission n'a pas eu besoin d'autres statuts pendant une période déjà longue de sa laborieuse existence : la coutume, l'usage, certaines traditions et la présence du Président, résidant à Arras, y suppléaient.

Au début de son organisation, comme elle n'avait à sa tête qu'un vice-président élu et un secrétaire inamovible, il lui était même impossible de constituer un Bureau.

Aussi, dès sa première séance, obéissant à l'article 5, paragraphe 3, de l'arrêté du 3 mars 1846, elle pourvut à cette difficulté en nommant, à l'élection, un comité de cinq membres, qui, avec le vice-président et le secrétaire, seraient chargés « de centraliser et de diriger les études, et de recevoir, pendant l'année, les communications de ses membres. »

Rien n'était plus correct. Les membres de la Commission, tant ceux du chef-lieu que ceux du dehors, tous nommés au même titre et jouissant

des mêmes droits, déléguaient, dans l'Assemblée générale annuelle — la seule qui fut réglementaire, — leurs pouvoirs à un Comité permanent, chargé de les représenter, de diriger leurs études, d'être, en un mot, le gouvernement de l'institution pendant le reste de l'année.

Ce Comité directeur — que par une désignation impropre on appela le Comité central, — élu pour la première fois le 24 juillet 1846, fut réélu successivement les 12 août 1847 et 15 août 1849. Les séances étaient ouvertes aux autres membres de la Commission ; mais ceux du Comité étaient les seuls qui eussent voix délibérative (1).

Mais le 1er août 1850, cet état de choses fut renversé, sans que le procès-verbal de la séance en fasse connaître le motif. Au lieu d'élire, comme les années précédentes, un Comité directeur, l'Assemblée décida que désormais la Commission serait dirigée par un Comité central, dont tous les membres résidant à Arras, ou dans un rayon rapproché, feraient seuls partie.

Les autres membres, formant plus de la moitié en nombre de la Commission, restèrent éloignés du cénacle, sans convocations, autrement que pour l'Assemblée générale, et sans voix délibérative ; aussi, la plupart d'entre eux — le *Bulletin* et la *Statistique* en font foi — se désintéressèrent-ils presque complètement des travaux auxquels ils n'étaient appelés à prendre part que comme membres honoraires ou simples correspondants.

Heureusement, l'arrêté préfectoral du 16 août 1871 vint rompre la muraille de Chine qui divisait les membres de la Commission en deux catégories. Ce fut un acte de véritable décentralisation. Sans avoir l'air de porter atteinte à l'existence du Comité central, « composé de tous les membres de la Commission résidant à Arras, » il en conserva le nom, mais il supprima la chose, en ouvrant l'accès des quatre séances trimestrielles « à tous autres membres » qui seraient fortuitement « de passage en cette ville » et même à ceux « qui y viendraient exprès pour la réunion. »

Le nouvel arrêté ne tarda pas à porter ses fruits. Peu à peu l'élément extérieur s'infiltra dans le Comité central et en modifia profondément la constitution, jusque là que l'on en vint à convoquer tous les membres à toutes les séances, et — chose invraisemblable — à élire pour Président un membre qui résidait à plus de trente lieues d'Arras.

(1) « L'Assemblée décide que tous les membres qui résident à Arras, ou dans les environs, seront invités d'assister aux séances du Comité central et y auront voix consultative; elle décide encore que les séances du Comité central auront lieu à l'avenir le premier lundi de chaque mois. »

Dans ces conditions, vous comprendrez, Monsieur le Préfet, que les traditions, les usages et les coutumes, dont vivait le Comité central, ne peuvent servir absolument de règle à une situation qui n'est plus la même.

Appelé à diriger, de là où je suis, les travaux, les études et l'administration d'une Commission aussi importante que l'est celle des Monuments historiques, je ne pouvais, quelle que fût ma confiance dans le bon esprit, le dévouement et l'intelligence de mes trois autres collègues du Bureau, les charger de porter à eux seuls tout le poids d'une responsabilité qui m'incombe ; aussi, n'ai-je pas cru pouvoir mieux faire que de leur adjoindre trois assesseurs, nommés à l'élection, pour ressusciter en quelque sorte l'ancien Comité directeur, qui avait fonctionné dans les premiers jours de l'œuvre naissante. Toujours sur la brèche, toujours prêt à recevoir les communications qui pourraient lui être faites, ou à proposer une mesure d'urgence, ce Comité s'assemblera, comme l'ancien, le premier lundi de chaque mois, pour expédier les affaires courantes. Il sera l'âme de la Commission, véritablement « chargé d'en centraliser et d'en diriger les études, » par voie de proposition avant les séances, et par voie d'exécution lorsque les résolutions auront été prises, en se gardant d'usurper les attributions de la Commission elle-même ou de substituer, comme il arrive trop souvent, son action à la sienne.

Sur cette base qui n'est ni nouvelle, ni insolite, j'ose espérer que la Commission des Antiquités départementales saura, Monsieur le Préfet, mériter la continuation de votre confiance, gagner de plus en plus celle du public, et assurer dans la mesure de ses forces, suivant le vœu de la loi française du 30 mars 1887, la conservation de tant de monuments et de débris historiques, qui sont les témoins toujours vivants des siècles passés et qui, suivant l'oracle du poète, en donnent, mieux que les livres, l'enseignement aux siècles futurs :

> Segnius irritant animos demissa per aurem,
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ
> Ipse sibi tradit spectator.

Le nouveau Règlement, comme il vous sera facile de vous en convaincre, ne s'est inspiré que des usages généralement adoptés pour les associations de même nature, et j'ai voulu qu'on y conservât, en les codifiant, tout ce qu'il y avait d'utile à recueillir dans les résolutions déjà formulées au sein de la Commission.

Veuillez agréer...

Le Président,

D. Haigneré.

31 janvier 1891.

COUPE EUCHARISTIQUE EN VERRE.

Au cours des années 1888 et 1889, un industriel, M. Lelaurain, a entrepris à Boulogne des fouilles archéologiques dont l'importance a été considérable. Les terrains explorés sont ceux qui portent le nom de *Vieil-Atre* au S.-O. du cimetière de l'Est. Déjà, de 1869 à 1872, l'ancienne Administration du Musée avait exécuté des travaux analogues dans une partie de ce vaste emplacement, et en avait extrait une quantité considérable de vases funèbres, en terre et en verre, qui ont enrichi ses incomparables collections. Chargé de diriger et de surveiller ces fouilles, j'avais dû les interrompre, lorsque les circonstances me forcèrent de quitter Boulogne pour devenir curé de Menneville. Je n'en publiai jamais le résultat scientifique ; et tout ce que j'en ai dit se borna à un court aperçu que je fis paraître en 1887, dans le Bulletin de la Commission des Monuments Historiques, sous le titre : *Le Sarcophage du Musée de Boulogne* (t. VI, pp. 231-238) (1).

C'en était assez pour exciter l'attention publique sur l'existence de cette inépuisable nécropole, et c'est sans doute ce qui détermina M. Lelaurain à y venir faire des recherches, dans le but d'y trouver des objets anciens qu'il pût revendre aux amateurs.

Un savant archéologue boulonnais, M. V.-J. Vaillant, a eu la bonne fortune de pouvoir suivre en amateur les explorations de M. Lelaurain, et il a publié le compte-rendu de ses observations dans son Epigraphie de la Morinie, recueil de 150 *inscriptions gallo-romaines sur pierre, métal, verre et terre cuite*, ouvrage orné de planches hors texte et de nombreuses figures dans le texte, in-8° jésus de 262 pp. (Boulogne, imprimerie Simonnaire, 1890). C'est un travail *di primo cartello*, qui place son auteur au premier rang des archéologues de notre région du Nord, et qui tresse à l'antique renommée de la ville gallo-romaine de Boulogne une couronne que rien n'égale.

Le sujet est trop vaste et touche à trop de matières pour que j'en veuille entreprendre une complète analyse ; mais il me paraît utile d'en détacher un chapitre, le meilleur peut-être, qui est d'une suprême importance pour les annales ecclésiastiques de notre pays. Il s'agit d'une coupe hémisphérique en verre, sur laquelle est gravée, avec le monogramme du Christ, la scène du sacrifice d'Abraham. Elle a été trouvée dans la terre, au milieu des sépultures qui paraissent se rapporter à cette partie du *Vieil-Atre* que les anciens cueilloirs de l'abbaye urbaine de Saint-Vulmer appellent le *Lacq Chrétien*. Or, si l'on considère que ce précieux monument d'archéologie chrétienne, qui est entré dans le cabinet d'antiquités d'un riche collectionneur, remonte à l'époque des premières prédications de saint Martin dans les Gaules, au temps où florissait saint Hilaire, où naissaient saint Ambroise et saint Augustin, on ne peut assez admirer que la

(1) Voir ci-après au 4 juillet 1887.

Providence nous ait conservé, dans les archives sépulcrales dont elle a la garde, une preuve aussi vivante et aussi palpable de l'existence d'une chrétienté à Boulogne, vers le milieu du IVe siècle.

Je laisse ici la parole à M. V.-J. Vaillant, qui a classé cette pièce sous le n° 74, p. 210 et suiv. de son recueil.

I

« Les monuments épigraphiés qui remontent aux premiers siècles du Christianisme et portent, soit dans leurs légendes, soit dans leur décor, la preuve indéniable de leur origine chrétienne, comptent parmi les plus précieux de l'archéologie française. En dehors de quelques grands centres privilégiés, tels que Lyon et Arles, ils sont forts rares dans la Gaule ; ils le deviennent d'autant plus que l'on s'éloigne davantage du bassin de la Méditerranée, et ne se sont révélés qu'exceptionnellement dans le nord de la Gaule romaine, vers les limites septentrionales de l'Empire.

« On peut donc regarder comme une fort importante trouvaille celle d'une coupe en verre qui a permis de constater dans l'antique Morinie l'existence d'une chrétienté, aussi peu nombreuse que l'on voudra, mais certaine et incontestable : cette découverte eut lieu le 21 octobre 1888 dans le *Vieil-Atre* de Boulogne. Avec divers objets qui composaient le mobilier d'une tombe et qui ne présentaient aucun caractère particulier, on exhuma une coupe apode, en verre blanc et épais de 3 à 4 millimètres ; elle a le galbe d'une calotte sphérique dont la flèche mesure 52 millimètres et le diamètre 192 — grand disque creux qui a la plus frappante analogie avec la coupe sans pied, destinée aux sacrifices, que les Grecs appelaient une φιάλη, phiale.

« Sur la partie convexe de cette section de sphère, un graveur a entaillé une des scènes de l'Ancien Testament qui a souvent exercé la main des sculpteurs, des peintres et des graveurs des temps anciens, comme aussi du moyen âge et de l'école moderne : c'est le sacrifice d'Isaac par Abraham sur le mont Moria.

« Étudiée dans sa partie concave, elle laisse voir, à gauche, le patriarche jeune, sans barbe, revêtu de l'*exomis* (tunique courte et étroite), debout, en pied, le bras droit baissé, la main droite armée d'un couteau dont la forme est identique à celle de l'arme qui se rencontre dans les sépultures gallo-romaines depuis la fin du IIIe siècle, c'est-à-dire une lame large et épaisse, à double courbure, à manche droit, court et terminé par une boule — *culter* dont le type s'est perpétué jusque dans les tombeaux francs du Ve siècle. Cette main est ramenée à proximité de la cuisse droite, dans la position qu'elle prend pour frapper en remontant le coup. Le bras gauche est étendu, la main ouverte, et l'index désigne la victime.

« Isaac occupe la droite ; il est debout, imberbe, nu, les mains liées derrière le dos au moyen d'une cordelette dont l'artiste a nettement indiqué les deux bouts flottants. Il s'approche d'un autel quadrangulaire à la romaine, sur lequel flambe le bois destiné à consumer l'holocauste. Ici l'auteur s'est mis en désaccord avec le texte de l'Ecriture-Sainte qui mentionne non pas un autel architectural, de

forme absolument païenne, avec base, dé et chapiteau, mais un amas de pierres brutes rassemblées par le patriarche — irrégularité qui se retrouve fréquemment dans les représentations gravées, peintes, sculptées et autres de cette scène, qui ont été exécutées dans les premiers siècles du christianisme, par exemple dans la coupe de Trèves. A la droite extrême, un arbuste grêle, au pied nourri, rappelle sans doute les hauts lieux, ou le martyre dont il est l'emblème et qui prélude à la victoire de la vie éternelle. Plusieurs verreries chrétiennes qui reproduisent cette scène, portent également ce motif décoratif ou symbolique.

« On doit noter encore une étrange dérogation à l'un des canons de l'hagiographie qui ont persisté jusqu'à la fin du moyen âge. La règle, on le sait, était de proportionner la taille des personnages à leur importance hiérarchique. Or, ici, Isaac est représenté d'une taille plus élevée qu'Abraham, tandis que son père aurait dû conserver sa supériorité sur son fils, en figurant avec une stature plus haute (1).

« Du milieu des nuées qui occupent la zone supérieure de la phiale, un bras vêtu descend, dont la main, étendue non loin de la tête du patriarche, rappelle graphiquement l'intervention directe de Jéhovah pour empêcher la consommation du sacrifice. La victime substituée est prête ; le bélier symbolique qui va être immolé s'approche d'Abraham, tourne les yeux vers lui et semble se présenter pour recevoir le coup de la mort. L'artiste n'a pas indiqué qu'il soit arrêté par les cornes dans les broussailles dont il est question dans le récit biblique (*Gen.*, XII, 13). L'absence de ce détail caractéristique n'a pas lieu d'étonner. M. Ed. Le Blant, dans son étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, p. XI, signale comme fréquents sur ces monuments les exemples du bélier sans cornes, et comme exceptionnels ceux où la victime propitiatoire était représentée arrêtée par les cornes dans les ronces. Le type était encore flottant et ne s'était pas fixé : « L'initiative individuelle avec ses fautes et ses fantaisies,... l'action libre des artistes, » s'affranchissant d'un symbolisme exagéré, expliquent amplement, à ses yeux, ce qui pourrait paraître autant d'infractions à l'interprétation graphiquement rigoureuse des textes écrits, ou des traditions.

II

« Au-dessus du bras de Dieu, dans le pourtour du vase, entre deux lettres de l'inscription dont je m'occuperai bientôt, un groupe de hachures forme une touffe triangulaire que l'on prendrait dans d'autres circonstances pour une touffe d'herbes. Mais quand on la compare avec celles d'autres coupes analogues — celles de Trèves et de Vermand — qui occupent la même place dans l'ordonnance générale du décor, on y reconnaît une flamme de feu. Or, on sait que l'iconographie chrétienne avait adopté une flamme, ou langue de feu, comme l'un des

(1) Cette dérogation à la règle s'expliquerait peut-être par le fait que la victime, Isaac, étant le type de Jésus-Christ, devait être présenté comme supérieur à Abraham, qui remplissait simplement ici le rôle de sacrificateur. D. H.

symboles de la présence et de l'action de la divinité ; dans la coupe de Trèves, c'est une véritable langue dont le bas est arrondi et qui monte en forme de flamme.

« Le champ de la conque est rempli d'un semis de flèches qui symbolisent sans doute le rayonnement de la majesté divine. Parmi ces flèches sont introduites trois rosaces composées d'annelets circulaires, ou disques évidés ; de ceux-ci on compte sept dans deux des rosaces, et six seulement dans la troisième, laquelle est placée entre Abraham, Isaac et le bras du Tout-Puissant.

« Le décor que je viens de décrire, occupe environ les trois quarts de la coquille, et se trouve limité dans le bas par une ligne droite qui forme terrasse. Le segment ainsi déterminé montre à gauche du spectateur le soleil rayonnant, à droite le croissant de la lune entouré d'un semis de douze étoiles à huit rais — quatre petites lignes se coupant à angle droit — et, par-ci, par-là, quelques flèches. Ces deux emblèmes sidéraux du jour et de la nuit, de la lumière et des ténèbres, que le polythéisme européen avait empruntés aux religions solaires de l'Asie (1), dérivent de la décoration des sarcophages païens, dans les angles supérieurs desquels les sculpteurs introduisaient souvent des mascarons figurant le soleil et la lune ; l'art chrétien les modifia peu à peu et les remplaça par les têtes ou les profils des apôtres Pierre et Paul. Dans la partie médiane de la terrasse, entre les deux luminaires, se présente un grand chrisme dont le *rhô*, de fort beau style, ne mesure pas moins de 13 millimètres de hauteur.

« Le monogramme divin inscrit sur la coupe du *Vieil-Atre* équivaut presque à une date. On sait, en effet, surtout par les travaux de M. de Rossi et Ed. Le Blant, que la présence de la croix et du chrisme sur les sarcophages indique une époque postérieure au triomphe du christianisme, que le premier exemple du ☧ (P, I) qui se soit rencontré en Gaule appartient à l'an 347 et que le premier qui ait été découvert à Rome remonte à l'an 322. Or, ce que ces savants ont pu établir pour les sarcophages et d'autres monuments lapidaires, doit être d'une application incontestable à tous les autres témoins du passé, quelle que soit la substance qui porte le monogramme chrétien, qu'il s'agisse d'or, d'argent, de bronze, ou bien de verre, de terre cuite ou bien de gemmes. La seconde moitié du IVe siècle se trouve donc indiquée comme date vraisemblable de cette coupe.

III

. . . . . .

« Sur le pourtour de la coupe, au-dessous de la lèvre, se développe, en majuscules d'environ 9 millimètres, l'inscription suivante qui commence au-dessus du bras de Jéhovah,

(1) N'y aurait-il pas plutôt ici, comme dans l'ordonnance des plus anciennes *crucifixions*, le symbole de la translation des Testaments? On sait qu'en figurant sur le bras droit de la croix, le soleil, et sur le bras gauche, la lune, à l'inverse de la position naturelle de ces deux astres, les anciens iconographes voulaient montrer que Jésus-Christ avait transporté aux nations du Nord la lumière de la foi, retirée à la synagogue qui n'en avait plus que l'ombre. D. H.

VIVAS IN ETERNO Z.

Une flamme de feu lui sert de point final.

« Le caractère de l'alphabet est à noter, car il fournit une indication chronologique qui concorde avec les deux autres déjà fournies par le couteau d'Abraham et le chrisme. Les Ā qui sont barrés, se composent de trois traits ou membres; les deux jambages obliques ne se coupent pas au sommet de l'angle, mais sont simplement reliés par une barre horizontale ; encore celle-ci n'est-elle pas rectiligne : elle forme une petite courbe concave, — particularité que l'on observe également dans le commencement des jambages des N et des V, ainsi que dans les traverses horizontales des E ; dans la lettre R, non seulement la languette finale et le corps de la boucle sont courbes, mais la boucle elle-même ne se ferme point et se termine près de la haste par une courbure qui se relève en crochet. Ce sont là des détails de graphique à signaler comme autant de déformations caractéristiques de l'alphabet romain des hautes époques, et autant d'acheminements progressifs vers l'alphabet oncial : elles appartiennent à la fin du IVe siècle de notre ère.

« Le texte de l'inscription est emprunté aux formules spiritualistes des suprêmes adieux et implique la croyance à l'immortalité de l'âme, En dehors du motif biblique qui constitue l'élément décoratif de la coupe , ce vase porte donc en soi un caractère chrétien irrécusable, que le chrisme vient d'ailleurs confirmer par surcroît.

« La légende est pour ainsi dire unique dans la série aussi abondante que variée des acclamations funèbres. Païenne ou chrétienne, l'antiquité se complaisait dans les souhaits qu'elle formulait pour le bonheur et la paix sans mélange de ceux dont elle escortait la dépouille mortelle jusqu'au bûcher ou à la tombe, et dont elle se faisait un devoir d'honorer la mémoire en leur élevant des monuments et en leur prodiguant de pieuses offrandes. Avant la découverte de la coupe de la collection Bellon, on n'avait rencontré qu'une seule fois, il y a deux siècles au moins, le souhait VIVAS IN ETERNO : il est donné, à ce que je lis dans Martigny, par Fabretti (*Inscriptionum antiquarum explicatio*, Rome, 1699, in-f°), sous la forme : DIOSCORE VIBE IN ETERNO, où l'on peut remarquer ETERNO inscrit avec la même orthographe, — E pour A E —, que dans le texte du *Vieil-Atre* qui date sans doute de la même époque.

« Si l'on a relevé sur plusieurs monuments l'acclamation VIVAS IN DEO, ou EN ΘΕΩΖΗΣΗΣ, qui a le même sens et la même portée religieuse, la légende de notre phiale est la seconde qui inscrive *Aeternus* comme synonyme de *Deus*, absolument comme on a pris plus tard et de nos jours l'habitude de remplacer *Dieu* par l'*Eternel* dans les livres, les sermons et la conversation. *Puisses-tu vivre dans l'Eternel !* est la traduction la plus naturelle et la plus vraisemblable que l'on puisse donner de cette formule (1)... »

(1) Quant au Z final, on y voit l'initial du mot grec Ζησης, traduction du mot *Vivas*, ce qui rend l'inscription bilingue.

IV

Que l'auteur me permette d'interrompre ici le commentaire auquel il se livre de la formule VIVAS IN ETERNO. C'était certainement, dans l'usage ordinaire, avec ses variantes VIVAS IN DEO, AETERNUM VIVAS IN XPO, une acclamation usitée dans les inscriptions sépulcrales des premiers chrétiens, et jusqu'à un certain point même sur des monuments païens. Mais la coupe du *Vieil-Atre* est-elle donc un monument funèbre ? N'y a-t-il pas une distinction nécessaire à poser entre cette œuvre artistique et les plaques de pierre, de marbre ou de terre cuite, qui fermaient les *loculi* des catacombes et qui offraient à lire au visiteur le nom des morts et les derniers souhaits de ceux qui les y avaient ensevelis ? Est-ce uniquement pour l'enfouir dans un cercueil, hors de la vue de tous, que l'on avait ciselé une pièce aussi remarquable, en y gravant une inscription que personne ne lirait, jusqu'au jour où elle sortirait par hasard de terre, après quinze cents ans ? Il est permis d'en douter.

Aussi, après avoir comparé la coupe de Boulogne avec deux pièces analogues trouvées en ce siècle, l'une à Trèves, l'autre à Vermand, M. Vaillant nous donne-t-il, sur l'usage que l'on pouvait faire de ces précieux et délicats produits de l'art chrétien, une suggestion qui est de nature à donner à l'inscription VIVAS IN ETERNO un sens plus haut et plus satisfaisant que celui d'une acclamation funèbre.

« En vertu, dit-il (1), d'une autorisation du pape Zéphyrin (202-214), le pain et « le vin qui servaient à la communion des fidèles, pouvaient leur être distribués « dans des patènes et dans des calices en verre par les évêques. Ce qui restait « des éléments eucharistiques après la cérémonie sacramentale était conservé par « les prêtres et par les diacres dans des vases de verre. En verre également étaient « ceux qui étaient destinés à la communion domestique. En verre, d'ailleurs, « sont les calices de l'église copte actuelle. Aux époques de persécution, les « fidèles pouvaient conserver la Sainte-Eucharistie dans leurs maisons et se « communier par eux-mêmes ; c'est alors qu'ils faisaient plus particulièrement « usage des patènes ou des calices en verre. On sait qu'ils enveloppaient les « éléments de la communion dans de fines étoffes de lin et les renfermaient dans « des cassettes de prix. Saint-Jérôme note que l'on se servait aussi, à cet effet, « de corbeilles d'osier...

« S'appuyant sur ces données historiques, certains archéologues ont pensé « que la coupe de Trèves, par exemple, qui porte une inscription et un sujet « chrétien, a pu avoir cette dernière destination, c'est-à-dire servir à conserver « les éléments eucharistiques réservés pour la dévotion domestique, en temps de « persécution. A plus forte raison pourrait-on attribuer la même destination « religieuse à la coupe de Boulogne qui, outre son sujet et son inscription, porte « le monogramme sacré. »

A la bonne heure ! nous sommes ici, suivant toute apparence, en présence

(1) Page 224.

d'une patène, ou d'un *canistrum* eucharistique. Le sujet y concorde à merveille, puisque le sacrifice d'Abraham était le type de l'immolation du « véritable Isaac » Jésus-Christ, dont le nom se lit sur la coupe, en son monogramme, escorté du type des deux Testaments, la lune pour l'ancien, le soleil, *sol justitiæ*, pour le nouveau. Ne sont-ce pas aussi les pains sacrés, multipliés par la puissance divine, que ces groupes d'annelets disposés par sept et par six, les sept corbeilles, les douze paniers, *septem sportas*, *duodecim cophinos*, pleins des fragments recueillis par les apôtres après les miraculeux repas faits au désert? Et l'acclamation VIVAS IN ETERNO ne serait-elle pas, sous une forme énigmatique, commandée par le secret dans lequel étaient encore cachés les mystères, un commentaire de cette parole de l'Évangile selon saint Jean : *Ego sum panis vivus qui de cœlo descendit : si quis manducaverit ex hoc pane* VIVET IN ÆTERNUM (*Joann.*, VI, 51, 52)? On avouera que le souhait, ou le commandement (au subjonctif, c'est tout un), est ici en situation.

Donc, après avoir servi aux usages religieux d'une famille chrétienne, la coupe du *Vieil-Atre*, probablement déjà fêlée par quelque accident (on l'a trouvée fendue en deux parties), et rendue impropre à l'office auquel on l'avait destinée, a été déposée dans la tombe de ses maîtres, à titre de mobilier funèbre, avec les autres objets que l'on avait coutume d'y réunir, suivant une pratique vieille comme le monde.

Laissons maintenant la parole à M. Vaillant pour les déductions historiques qu'il y a lieu de tirer de cette importante découverte.

« La présence d'un vase d'un caractère franchement chrétien dans une tombe fait nécessairement présupposer l'existence d'une famille chrétienne , celle qui l'y avait déposé comme un suprême témoignage de sa foi et de ses regrets. On peut, sans dépasser les bornes de la vraisemblance, admettre que cette famille n'était pas la seule qui suivît les préceptes du Christ dans la ville romanisée de Gésoriac, à l'époque où elle rendait les derniers devoirs au membre qu'elle venait de perdre. Elle faisait partie du cercle, — grand ou petit — des adeptes de la religion nouvelle, que leurs devoirs professionnels, civils ou militaires, ou des intérêts privés y avaient conduits ; le Christianisme devait y compter un certain nombre de fidèles, et parmi eux quelques personnages importants ou riches : l'importance ou la richesse se déduisait ici de la nature précieuse de l'offrande commémorative et symbolique qui avait été précieusement mise dans le cercueil. Tout semble indiquer que la pratique du nouveau culte y avait été tolérée, que ses cérémonies de fête ou de deuil se célébraient ouvertement à la lumière du jour, et que ses fidèles jouissaient, dans le grand port de la Morinie, des franchises que leur avaient values la faveur de Constantin.

« Outre une église, devant l'autel de laquelle la chrétienté primitive de Gésoriac assistait à la célébration des saints mystères, elle devait posséder un cimetière destiné à recevoir les restes mortels de ceux de ses membres qui venaient à mourir. Respectueuse des lois de l'Empire, elle les inhumait en dehors de l'enceinte de la ville, ainsi que le prescrivaient, d'ailleurs, la coutume judaïque et la loi des Douze Tables. Mais, faisant aux fidèles trépassés l'application des

réserves qu'elle imposait aux vivants dans leurs rapports avec les idolâtres, elle maintenait dans le champ de repos, entre ses frères et les sectateurs des faux dieux, une séparation aussi stricte que les circonstances le permettaient dans la vie civile. Les chrétiens ne dormaient donc pas leur dernier sommeil pêle-mêle et confondus dans la foule des païens : ils avaient un lieu de sépulture distinct et isolé, où leurs co-religionnaires se réunissaient aux anniversaires et aux commémorations qui se célébraient en commun à leur honneur. Cette mesure ne put être prise néanmoins, que dans les villes où les communautés chrétiennes comptaient un nombre suffisamment considérable de fidèles ; semblablement l'application en fut suspendue aux époques de persécution : de là la juxtaposition de sépultures païennes et de tombeaux chrétiens. Ceux-ci se distinguaient d'ordinaire par l'absence de mobilier funéraire, autre que des vases. »

A la suite de ces considérations, l'auteur conclut à l'existence, dans la nécropole du *Vieil-Atre*, d'un cimetière particulier, réservé à la communauté chrétienne ; et la tradition vient confirmer en partie cette conjecture par la dénomination de *Lac Chrétien*, dont j'ai parlé plus haut et dont M. Vaillant cherche à déterminer l'emplacement (1). Espérons que le *Vieil-Atre* n'a pas encore révélé tous les secrets recélés dans son sein, et qu'il réserve encore, soit à nous-mêmes, soit à nos arrière-neveux, d'autres surprises non moins inattendues que celle dont M. Vaillant a eu la bonne fortune de pouvoir esquisser l'important résultat.

VI

Si je n'avais voulu m'en tenir à justifier l'énoncé de mon titre, j'aurais bien eu autre chose encore à signaler, ou à discuter, dans l'abondante notice qui m'a fourni la matière de cette étude.

Il a été trouvé, en effet, d'autres inscriptions, dont le caractère semble appartenir comme celui de la coupe de verre, au vocabulaire de l'épigraphie chrétienne. Telle, celle que M. Vaillant a décrite sous le n° 71, où se voit dessinée une palme à la suite d'une salutation adressée à un être chéri, qualifié d'*âme douce et tendre*, ANIMULA DULCIS ; telles les acclamations bilingues, qui sont inscrites sur des *pocula*, et qui se terminent par l'initiale Z du mot Ζησης, familière aux textes chrétiens : PIE Z ; VTERE FELIX Z (nos 72 et 73) ; mais la plus importante est celle du triérarque Domitianus.

Cette dernière se lit sur le dé d'un magnifique *cippus* en pierre, d'une conservation parfaite, trouvé le 27 octobre 1888, dans le cours des mêmes fouilles, non loin du lieu qui recélait la coupe Eucharistique, on y lit en caractères superbes :

D — M
FILIS PAR
BVLIS —
DOMITI
ANUS
TR

(1) Voyez, sur l'emplacement de ce lac, une note au 4 juillet 1887.

C'est-à-dire, *sous les auspices des Dieux mânes, le triérarque Domitianus a érigé le monument à la mémoire de ses petits enfants.*

L'épitaphe semble païenne. Seulement il faut savoir que l'expression *D.-M.*, *Diis Manibus*, est susceptible de recevoir une double interprétation. Elle peut signifier *Deo magno* ou *Deo maximo*; et dans le sens caché, familier aux chrétiens elle se trouve modifiée, là où nous avons mis un tiret, par la figure d'un poisson, ΙΧΘΥΣ, symbole hiéroglyphique du nom de *Jésus-Christ, fils de Dieu sauveur*, ou Ιησους Χριστος Θεου Υιος Σωτηρ. Dès-lors, au lieu de *Diis Manibus*, aux *Dieux Mânes*, il faut lire *Deo Jesu Xpisto maximo*; et cette dédicace est d'autant plus en situation que les enfants de Domitianus étaient chrétiens, ainsi que nous l'apprend le même hiéroglyphe inscrit à la fin du mot *parbulis*, ou *parvulis*, comme qui dirait : *Domitianus a érigé ce monument à ses enfants régénérés dans le Christ* ; c'est-à-dire *baptisés !*

Que ce soit là le sens de l'épitaphe gravée sur le cippe funéraire, cela ne fait pas doute, si l'on considère l'inscription en elle-même. C'est la signification ordinaire du *poisson*, en tant que figuré comme hiéroglyphe et formant corps au milieu d'un groupe de lettres. A ce titre, nous aurions donc là un nouveau témoignage de l'existence d'une chrétienté à Boulogne sous la domination romaine, à une époque beaucoup plus haute que celle de la coupe Eucharistique, puisque l'épitaphe en question remonterait à la fin du IIe siècle, par exemple aux environs des années 180 à 200 ! C'est précisément l'époque où le pape saint Eleuthère envoya des missionnaires dans la Grande-Bretagne, sur la demande du roi Lucius. Par où ces hommes apostoliques se rendirent-ils à la cour du roi des Bretons, sinon par Boulogne, unique port d'embarquement par où il leur était donné de pénétrer dans cette île ; et comment n'y aurait-il pas eu de chrétiens dans ce port, trait d'union de la foi chrétienne entre les deux terres sœurs, le continent gaulois et les rivages britanniques, où la présence des prédicateurs était attendue avec tant d'impatience ?

Ajoutez à cela que la famille de l'empereur Domitien était remplie de sectateurs de la religion nouvelle....

VII

Mais il y a une objection dont je ne me dissimule point la gravité. Sur le lieu même où l'on a rencontré renversé sur le sol le *cippus* aux poissons, la fouille du terrain contigu a fait découvrir, mêlé à des ossements d'enfants, un certain nombre d'objets portant le plus irrécusable témoignage de mœurs et de croyances absolument païennes, et cette circonstance arrête court, au milieu de ses déductions, la plume de notre éminent épigraphiste.

Loin de moi la pensée de lui en faire un reproche. La critique a ses lois, qu'il faut suivre, sous peine de verser dans le romanesque.

Pourtant, comme le *cippus* ne se présentait pas dans un état d'isolation, mais avait été dressé au milieu d'un champ semé de sépultures, qui peut dire avec certitude où étaient les ossements des enfants de Domitianus, dessous, devant, derrière, ou à côté du monument ? Les fouilles de M. Lelaurain ont-elles eu

sous ce rapport toute la précision et toute la publicité désirable ? C'est douteux.

Qu'il n'y ait point, malgré la double inscription de l'ἰχθύς, certitude absolue sur la religion de celui qui l'a fait élever, soit. Mais il reste une présomption, favorable au caractère chrétien de l'épitaphe ; l'objection contraire n'est pas absolument dirimante, et je veux m'y tenir, en raison surtout de la découverte, authentique celle-là, de la coupe Eucharistique. L'avenir, en amenant au jour d'autres monuments du même genre, dira si mon opinion aura été plus ou moins judicieuse, ou téméraire.

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, I, n° 101, v). (*Impartial*, 31 janv. 7, 11 et 25 févr. 1891).

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — I. — Collection Forgeais.

C'est une plaque de plomb, ou d'étain, découpée à jour, et représentant sur un bateau la Vierge assise nimbée entre deux personnages, dont l'un tient une rame à la main, et l'autre, monté sur le château de proue, semble diriger la marche du frêle esquif. Autour, sur un listel, se lit l'inscription :

✠ HVE : MARI..... DOMINVS : TECVM : BENEDITH : TV :
IN : MVLI...

Cette enseigne, qui porte les caractères d'une œuvre du XIVe siècle, a été trouvée dans la Seine, près du Pont-au-Change, en 1855. M. Forgeais l'a décrite et publiée dans sa *Collection de plombs historiés*, deuxième série, 1863, p. 7 et suivantes.

Les pèlerins du temps cousaient ces *enseignes* sur leur chaperon ou sur quelque autre partie de leurs vêtements. (D. H.)

FER DE RELIEUR

aux armes de la ville de Boulogne : d'or à trois tourteaux de gueules, chargé en abîme d'un écusson de gueules au cygne d'argent becqué et membré de sable.

Ce fer, dont M. l'abbé Haigneré a recueilli une empreinte, était employé au siècle dernier pour les livres de prix, offerts au collège de l'Oratoire par les *syndics de l'administration.*

On n'en connaît jusqu'ici qu'un seul exemplaire, sur les plats d'un volume, dont le feuillet de garde porte cette note manuscrite : « *Ex munificentiâ clarissi-* « *morum Provinciæ Boloniensis syndicorum in collegio S. S. Oratorii D. J. hoc* « *secundum Amplificationis Præmium meritus ac consecutus est... Datum Bolo-* « *niæ Die Augusti 18, anno 1740, sub chirographo sigilloque nostro.* » Le sceau est disparu.

Le maieur et les échevins donnaient aussi des volumes en prix au collège de l'Oratoire, et les faisaient timbrer du cachet de l'échevinage, qui portait : d'or, à trois tourteaux de gueules. Le fer en est grossier et ne mérite pas la réimpression ; du reste, il y en a encore un certain nombre en circulation.

(Voir au 23 octobre).

A. DE R.

Février

1er février 1861.

LES OUVRIERS DES VILLES ET DES CHAMPS.

Dans la saison rigoureuse où nous sommes, les pauvres ont beaucoup à souffrir. Plusieurs fois déjà vous avez fait appel à la charité publique en faveur des malheureux. M. le Préfet du Pas-de-Calais vient d'adresser à MM. les Maires des communes de son département des instructions pour les prier d'organiser des secours exceptionnels, et de venir en aide à la détresse d'un grand nombre de familles qui sont sans pain et sans feu, parce qu'elles sont sans ouvrage. Les exhortations du premier magistrat de ce département seront facilement entendues dans notre ville, où la charité est si grande, si prompte et si généreuse. Je ne viens donc pas ici commenter les instructions de M. le Préfet, non plus que les avis pratiques insérés dans votre dernier numéro par un homme plus expérimenté que moi dans les affaires administratives. Telle n'est pas mon ambition. Il y a plus de dix ans, lorsqu'une crise sociale qui tenait à d'autres causes amena les mêmes besoins et provoqua les mêmes efforts pour y porter remède, j'avais préparé une étude sur la condition des ouvriers dans les villes et dans les campagnes. Peut-être ne sera-t-il pas inopportun d'en publier aujourd'hui quelques extraits.

I

C'est surtout dans les villes que les besoins sont grands. Tout manque dans la mansarde quand l'atelier chôme, et quand les travaux publics font défaut. Nous ne parlons pas des plus pauvres, de ceux qui n'ont jamais rien, qui vivent toujours, aussi bien l'été que l'hiver, aux dépens du public et aux frais des institutions de bienfaisance. Nous parlons des ouvriers, de ces courageux travailleurs qui, du matin au soir, battent le mortier, cassent les pierres, creusent les fossés, remuent et charrient la

terre ; de ceux qui gagnent chaque jour leur petite journée, de laquelle vit une femme, cinq ou six enfants, quelquefois encore un vieillard ou deux. Pour ceux-là, un jour de chômage leur cause un préjudice pour ainsi dire irréparable : il leur faudra trois semaines pour remettre leur budget en équilibre. Une semaine sans gain et sans salaire les ruine à tout jamais. Nous avons vu ces choses, nous n'exagérons point. Que faire alors ? Les plus hardis iront mendier ; ils viendront le soir des nuits sans lune, au coin le plus obscur d'une rue peu fréquentée, épier la rencontre d'un homme connu pour sa charité, et à voix basse, la sueur au front, le cœur palpitant, lui exposer leur misère et demander une aumône furtive.

Mais combien n'ont point ce courage, et combien souffrent et pleurent en silence ? Combien d'autres sont *surpris par les agents de l'autorité et subissent une condamnation qui est loin de donner du pain à leur famille ?* Combien encore se laissent aller à des pensées coupables et cherchent à se procurer par des moyens illicites le pain qui leur manque ? Demandez au casier judiciaire la cause de bien des vols ; allez lire sur les registres où se font inscrire de pauvres filles, la cause de leur déshonneur !

II

Les pauvres sont en plus grand nombre dans les villes que dans les campagnes. Bien plus, les pauvres des campagnes émigrent souvent dans les villes. Quel est le motif qui les rassemble ainsi dans les centres industriels ? La question est bien simple, à mon avis, c'est l'abondance du travail et la multiplicité des entreprises. Lorsqu'on a, par exemple, ouvert les travaux du bassin à flot, est-ce la seule population ouvrière de Boulogne qui est venue y prendre part ? Il est bien évident que beaucoup de jeunes gens des campagnes sont alors arrivés pour y être employés. Une fois établis dans la ville, ils s'y marient et y forment une famille nouvelle qui compte sur l'avenir pour vivre. Bien des familles dont les membres s'occupaient aux travaux de la campagne imitent leur exemple. Que l'on fasse la statistique des nouveaux arrivants qui viennent planter leur tente pour six mois ou un an dans les petites maisons d'ouvriers des faubourgs de Brèquerecque et de Capécure ; et qui, de logement en logement, font d'année en année le tour de la ville et de la banlieue, et l'on aura une idée de ce flot mouvant qui pousse les habitants des campagnes vers les centres industriels.

Il en est de même à Paris, à Lyon, à Saint-Etienne, à Lille, à Rouen ; et, dans toutes ces villes, le fait existe sur de bien autres proportions qu'à Boulogne.

III

Quand viennent les maladies causées par les logements malsains, où toute une famille étouffe dans la même chambre, par insuffisance de nourriture saine, par excès de travail dans la boue, la vase et l'eau du port ; quand vient le chômage dans la saison morte, et qu'il faut tout acheter, depuis le premier morceau de bois jusqu'à la dernière pincée de sel, il faut bien que l'on apporte du soulagement à ces infortunes. Des accidents de toute nature arrivent dans cette milice du travail, comme il en arrive dans la milice guerrière ; et personne ne peut s'exempter de payer une indemnité de secours à l'invalide du travail, aux blessés de l'industrie, aux veuves et aux enfants des ouvriers, comme l'Etat en accorde aux invalides des batailles, aux militaires blessés, aux veuves et aux enfants des défenseurs de la patrie. Il y a solidarité entre les maîtres et les ouvriers, entre les fabricants et les commerçants, entre les consommateurs et les producteurs. Tout se tient dans la vie sociale. Les plus riches aussi bien que les moins riches profitent des avantages que l'industrie et l'activité publique procurent aux villes ; ils en doivent également supporter les charges.

On nous dira qu'elles sont plus lourdes dans les villes que dans les campagnes. Nous répondrons d'abord que, si l'on ne considère les choses que proportionnellement à la population, l'objection qu'on soulève peut être vraie. Mais si on les considère proportionnellement à la richesse relative et à la fortune de la population, l'objection devient fausse et n'a plus de fondement.

Les communes les plus chargées sous le rapport de l'assistance publique sont les communes rurales voisines des villes. Là s'agglomèrent des populations ouvrières, improductives pour le lieu de leur résidence, portant au dehors toute l'énergie de leur travail. C'est ainsi que la commune de Saint-Martin, par exemple, nous envoie chaque jour un bon nombre d'ouvriers qui travaillent dans nos chantiers, comme aussi un bon nombre d'ouvrières qui trouvent de l'ouvrage dans nos fabriques. En cas de détresse, c'est aux ressources communales de Saint-Martin que ces familles trouvent des secours.

IV

Il faut reconnaitre cependant que beaucoup de ces ouvriers préfèrent habiter la ville, afin d'être plus rapprochés du lieu de leurs occupations journalières. Faut-il s'en plaindre ? Doit-on regarder cela comme un malheur ?

Cette question est délicate, et elle présente plusieurs points de vue.

Ce n'est pas un malheur pour les villes de recevoir ce surcroît de

population, par la raison que ce n'est pas un malheur pour les villes d'être prospères et de trouver facilement un grand nombre de bras pour exécuter promptement les plus vastes entreprises. Si les villes ne devaient être que des agglomérations d'hommes opulents, vivant dans le luxe et dans le rien-faire, on concevrait que les ouvriers et les pauvres y fussent à charge. On concevrait la création d'une nouvelle escouade de préposés d'octroi, barrant tous les chemins et ne donnant de passe-debout qu'aux mobiliers somptueux ; on concevrait l'institution d'un nouveau genre de passeport, à l'effet d'interdire l'entrée de la ville à tous ceux qui ne jouiraient pas d'un certain revenu. Mais, avant que les doctrines de Pierre Leroux et de feu Cabet, de socialiste mémoire, aient pris racine dans le sol, il nous faut supporter l'inégalité des fortunes, des industries et des conditions, en un mot il nous faut supporter d'avoir, suivant la parole de l'Evangile, des pauvres parmi nous. Jusqu'ici, par la grâce de Dieu, les citoyens français sont libres de choisir leur domicile à la ville ou à la campagne. Et comme les villes offrent beaucoup de ressources pour le travail, il est tout naturel qu'au lieu de demeurer à Baincthun, à Questinghen et à La Capelle, les ouvriers préfèrent s'établir à Boulogne.

Est-ce un malheur pour la campagne ? Nous le pensons, parce que l'industrie, quelles que soient sa valeur et son importance, nous paraît devoir céder le pas à l'agriculture. L'émigration des ouvriers des campagnes vers les villes affaiblit les ressources de la production agricole, qui ne peut plus livrer à aussi bon marché qu'elle le ferait, si les bras ne lui manquaient point ; et ce défaut d'équilibre, dont les résultats ne se sont peut-être pas encore beaucoup fait sentir, aura tôt ou tard une funeste influence sur la fortune publique. Ce n'est pas tout de fabriquer promptement et à bon marché les choses qui servent au luxe de la vie, il faut aussi que la production des choses nécessaires ne vienne pas à s'affaiblir.

Si à ce point de vue l'émigration des ouvriers vers les villes offre un danger réel, il n'en est pas de même au point de vue de l'industrie, à moins qu'en prenant des développements excessifs l'industrie elle-même ne devienne un péril. Jusque-là donc, si les villes ont pour leurs pauvres de plus grandes charges que les campagnes, elles ne doivent pas s'en plaindre, puisque ce sont ces pauvres qui font valoir les capitaux des compagnies industrielles et qui exécutent les travaux publics dont tous doivent tirer profit.

V

Est-il avantageux aux ouvriers de quitter la campagne pour venir s'établir dans les villes ?

En général, je puis, il me semble, répondre négativement, parce que j'ai été à même de comparer la vie morale et la vie matérielle dans les deux situations. Je m'occuperai d'abord de la vie matérielle.

Je parle des ouvriers proprement dits, qui sont mariés, qui ont une jeune famille à élever, leurs vieux parents à soutenir, et qui travaillent à la journée. Ce sont ceux-là que je comprends en général sous le nom de pauvres. Les gens qui vivent sans ressource aucune, mendiant leur pain quotidien, incapables de se livrer à quelque occupation que ce soit, forment une exception. Leurs besoins sont de chaque jour, de l'été comme de l'hiver. Une fois inscrits sur les listes des bureaux de bienfaisance, ils y restent jusqu'à leur mort ; ce sont les rentiers de la misère.

Occupons-nous donc des familles ouvrières qui se suffisent à elles-mêmes en temps ordinaire, mais qui deviennent nécessiteuses lorsqu'un accident quelconque vient les priver des ressources que le travail leur procure.

A la campagne, les salaires sont peu élevés, et les hommes seuls, la plupart du temps, sont appelés à le gagner. Les femmes travaillent peu au dehors. Elles ne le pourraient que difficilement, parce que l'industrie mécanique est concentrée dans les villes ou dans les gros bourgs, et qu'il n'y a guère de travaux auxquels leur faiblesse leur permettrait de se livrer d'une manière suivie. Sans doute elles prennent quelque part aux semailles des mars et aux labeurs du jardinage ; plus tard elles aident à la récolte des foins et à la moisson des céréales ; mais ces services ne sont que momentanés, tandis que dans les villes il y a des industries qui réclament d'elles des soins journaliers.

Sous le rapport des salaires, il semble donc de prime abord que les ouvriers ont un grand avantage à venir habiter les villes. Aussi, est-ce la raison qui les y pousse avec un entraînement déplorable.

L'homme des champs n'est pas un grand économiste. Il calcule beaucoup, mais il calcule souvent très mal, parce qu'il se laisse trop éblouir par l'éclat de l'or. Il compte pour rien les mille ressources que la terre lui fournit. Il ne sait pas ce que c'est que ces murs et ces pavés des villes où tout est froid, nu, improductif. Entrons dans le détail de la vie des champs ; visitons cette humble cabane où habite la famille du bûcheron, du garçon de ferme, du casseur de pierres, de l'artisan, dans toutes les conditions les plus laborieuses. Pour la décrire, il faudrait une idylle.

VI

Elle est située aux confins des bois, le long d'une eau claire, au milieu des arbres verts, des haies fleuries et des blés qui jaunissent au soleil d'août. Il y a de l'air, de la vie, de la lumière, un ciel pur, des sentiers

qui serpentent à travers les plaines, des oiseaux qui chantent, de frais ombrages, une paix, une harmonie, une tranquillité douce et calme qui fait à elle seule la moitié du bonheur de la vie.

Le chef de famille est parti le matin pour son travail de la journée. Les enfants jouent sur l'herbe avec les fleurs de la prairie, sous la garde du chien fidèle. Ou bien ils suivent à petits pas leur mère qui va aux champs recueillir les herbes parasites. Elles abondent dans les prés dont elles étouffent le soyeux gazon, dans les blés verts dont elles arrêtent l'épanouissement, dans les cultures de mars où elles occupent une place qui doit être réservée au bon grain. Les arracher, en purger la terre, sera un service rendu au fermier en même temps qu'une ressource intarissable pour le pauvre, pendant toute la durée du printemps et de l'été. Plus tard, ce sera la feuillée de l'orme et du frêne, puis la vaine et libre pâture dans les éteules des moissons.

Revenue des champs, courbée sous sa charge de verdure, la femme du bûcheron en rassasie les hôtes de l'étable : la vache aux riches mamelles dont le lait succulent fournit à la famille une grande partie de sa nourriture journalière ; le porc pétulant, qui vit de son, de lait et de feuilles, et qui s'ébat en turbulence dans la cour au milieu des jeunes couvées.

Le *courtillage*, jardinet attenant à la cabane, coupé par des haies de buis, embaumé de fleurs odorantes, étale dans ses plates-bandes une ample provision de légumes pour toute la saison.

Quand les chaleurs du solstice ont blanchi la toison des prés et ramené les faucheurs dans les plaines, la mère de famille, armée du rateau, va recueillir les brins d'herbe laissés par les faneurs, et les épis dorés qui s'échappent des javelles. C'est sa moisson, à elle, la moisson du pauvre, celle de Ruth dans les champs de Booz.

A l'automne, vient la récolte de bois pour l'hiver, la ramée de branches mortes et de menues broussailles, les débris laissés par la cognée du bûcheron qui abat les grands arbres, et de l'ouvrier de la ferme qui émonde les haies.

Dans l'hiver, les travaux sédentaires autour de l'âtre enflammé ; le rouet tourne et file le lin qui vêtira les enfants. Si le froid sévit et ferme le sein de la terre, le bûcheron, avec l'osier, la ronce et la paille, tressera des ruches pour les abeilles bourdonnantes, et des meubles utiles pour le cellier. C'est le moment de lier en faisceau les tiges flexibles des genêts et du bouleau pour les usages de la ville. C'est le moment attendu pour égrener sous les coups du fléau les gerbes de la grange.

VII

Entrainé par la poésie de mon sujet, j'ai peut-être orné trop les choses (1), mais cependant elles sont vraies. J'ai passé ma jeunesse au milieu des scènes que je dépeins par le souvenir, sans y mettre d'imagination. Sans doute, je n'ai pris que le beau côté des choses (2), mais il me semble que c'est le plus ordinaire, *pourvu* que l'ouvrier soit rangé, économe, laborieux.

On ne se fait pas une idée des petits profits qui, à la campagne, viennent compenser la moindre élévation des salaires. Il y a peut-être, sous ce rapport, des villages où la condition n'est pas la même. Mais, en somme, peu de familles sont hors d'état d'avoir un porc, des poules et une vache. Donnez-leur ces ressources ; et, à moins d'accident extraordinaire, elles seront toujours, en travaillant, dans une aisance relativement bien supérieure à celle des familles de même condition dans les villes.

Puis le chômage n'est jamais si rude. A la campagne, on n'achète pas ordinairement au jour le jour, on s'approvisionne. Les pommes du verger donnent pour l'hiver un tonneau de cidre ; le porc, engraissé sans frais, remplit le saloir. On a le lait, le beurre, les œufs. Puis l'homme des champs est à lui-même son boulanger, et il y a toujours un morceau de pain dans la huche et quelques quartiers de froment dans le grenier. N'étant pas à proximité des marchés, il lui faut aussi des légumes en réserve ; et quand la neige vient faire le siège de la cabane, il est en état de soutenir le blocus et de se suffire pendant quelques jours.

Les loyers sont moins chers. On a une cabane et un petit jardin à meilleur compte que deux chambres dans la rue de Samer.

Aux détails que j'ai donnés plus haut, et dans lesquels j'ai voulu montrer comment, sans terre, sans prairie et sans pâture, la mère de famille pouvait nourrir les hôtes de son étable, joignez les profits pécuniaires. La vache ne coûte presque pas à entretenir ; ou du moins elle paie son propre entretien, et on a pour bénéfice net les aliments gratuits qu'elle procure. On la mène paître au revers des fossés, dans les champs en jachères, sur les banquettes des rues et des grandes routes. Il n'y a pas longtemps que la tolérance des fermiers permettait qu'un enfant ou qu'un vieillard la conduisit pas à pas autour des haies, pour brouter l'herbe qui y pousse, auprès des moissons en croissance. Un cent de blé, un lopin de warats de fèves, quelques bottes de foin suffiront à la nourrir pendant la saison morte, avec l'aide de quelques produits du jardin.

En regard de ce qu'elle coûte, mettez les services qu'elle rend ; le veau

(1 et 2) Oh oui !

sans paille. C'est aux portes de Boulogne, sur le mont de Saint-Martin, que j'ai trouvé, il y a six ans, ce lamentable tableau de la misère, dans laquelle une pauvre fille allait expirer, râlant la fièvre du choléra !

J'ai hâte de dire, à l'honneur de la charité publique, grâce aux entrailles paternelles du prêtre, à qui le pauvre ose confier sa détresse, grâce à nos sœurs admirables de Saint-Vincent-de-Paul, à nos conférences, à nos sociétés de secours, à la généreuse intelligence de nos administrations, le fait que je viens de citer n'est qu'une exception heureusement assez rare. Mais si l'exception descend dans les villes à un degré que les campagnes ne connaissent point, c'est que le niveau ordinaire de l'indigence y est aussi à un degré plus bas.

X

Ce qui contribue fortement à mettre les pauvres des villes dans une position pire que celle des campagnes, c'est encore la différence qui existe dans la condition morale de l'ouvrier. Je n'entrerai pas ici dans de grands détails, il me suffira d'un demi-mot pour être compris.

D'abord l'ouvrier des champs est par nature plus casanier, et il conserve à un degré supérieur l'esprit de famille. Les occupations de la cabane et le soin de la petite exploitation qui le fait vivre, le rappellent au logis aussitôt qu'il a satisfait à ses obligations de la journée. *Il n'y a point à chaque pas d'estaminets où il ait chance de rencontrer ses camarades, pour y dépenser en liqueurs abrutissantes le salaire de la semaine.* Chacun vit chez soi. On ne travaille pas non plus généralement le dimanche ; de sorte qu'il peut consacrer un jour sur sept au repos de son corps et à la culture de son âme. Plus religieux que l'ouvrier des villes, il ne déserte point l'église ; il oublie moins facilement les préceptes de la loi divine ; et, en entendant expliquer plus souvent l'Evangile, il court moins le risque de voir les gendarmes lui appliquer le code pénal.

Il y a des villages sans doute qui ne valent pas mieux que les villes sous ce rapport ; je le concède. Mais, en somme, je veux dire que l'ouvrier des champs, dans son village, est exposé à moins de séductions, à moins de tentations de tout genre ; que l'activité de la vie ouvrière y est moins accablante pour l'esprit et pour le corps ; qu'il n'y a pas une aussi grande nécessité de chercher des distractions ; que le spectacle du luxe, des fêtes, des plaisirs de toute nature, n'est pas là pour détruire aussi complètement la simplicité du cœur ; que la convoitise y est moins excitée, parce que les désirs n'y sont point portés aussi haut ; en un mot, que les vertus morales n'y sont pas aussi difficiles à conserver.

Parlerai-je de l'éducation de l'enfant ? A la campagne, sous l'œil

vigilant de la mère, s'initiant dès le plus bas âge à l'amour du travail, il apprend à en connaître le prix. Il voit d'où lui vient le pain qu'il mange, ce que coûte à sa mère le lait de la vache, ce qu'il faut de soins pénibles pour mettre au bout de l'an le porc au *saloir*. L'ambition du luxe et le désir du rien-faire entrent bien plus vite dans l'âme de l'enfant des villes à la vue continuelle de ces promeneurs désœuvrés, qui lui paraissent jouir seuls du bonheur de la vie. Dès ses premières années, il aspire après le moment où il pourra comme eux se vêtir avec élégance, s'accorder les plaisirs bruyants de la table et du vin, et comme eux s'affranchir de la dure et humiliante condition du travail. Incapable d'apprécier la nécessité qui lui incombe de préparer dans sa jeunesse par une vie économe, rangée, tempérante, le bonheur de ses vieux ans, il dissipera en vaines fumées les forces vives de son âge, il sera un mauvais père de famille, et il viendra grossir de son nom la liste déjà si longue des malheureux.

Je m'arrête à ces considérations, qui, plus étendues feraient un livre. Il y aurait beaucoup à dire encore. Je pourrais comparer le robuste enfant de la campagne, nourri d'air pur, ayant poussé comme les plantes sous les rayons vivifiants du soleil, avec le maladif enfant des villes, respirant un air étouffé, pâlissant à l'ombre des grands murs, trop souvent destiné à passer sur la terre une existence courte et souffreteuse ; mais je ne veux pas abuser de mon sujet et vais traiter de la charité dans les deux conditions de la vie ouvrière.

XI

Je crois pouvoir indiquer deux manières différentes, mais toutes deux également louables, de faire la charité aux pauvres. J'appellerai la première, charité préventive, la seconde, charité de secours.

La meilleure charité préventive est le travail, donné à ceux qui cherchent de l'occupation. C'est un moyen indirect de venir en aide aux pauvres familles, aussi bien dans la ville que dans la campagne. On comprend que les entrepreneurs ne peuvent garder leurs ouvriers, si leurs ateliers n'ont pas de commande, ou si la nature de l'ouvrage est incompatible avec les accidents de la saison. Mais ce que l'entrepreneur, ouvrier lui-même, ne peut faire, les familles opulentes le peuvent toujours. Aussi, parmi les traits les plus admirables que l'histoire ait conservés de la vie de Mgr de Perrochel, évêque de Boulogne, on lit qu'il faisait faire et défaire continuellement mille choses, sans nécessité, au château de Brunembert, toutes les fois que les pauvres étaient sans travail. Ce que faisait le plus saint de nos évêques, formé à la charité par les exemples et les leçons de saint Vincent de Paul, dont il était l'ami, tout le monde peut le faire. Les

ateliers nationaux de 1848 eurent de graves abus ; mais du moins en principe ils avaient cela d'utile que l'assistance publique était distribuée sous forme de salaire, et qu'ils se rattachaient par là à la charité préventive.

Mais si, dans les villes, le travail est la seule charité qui soit à la disposition de l'ami des classes ouvrières, il n'en est pas de même à la campagne. Ici c'est toujours de l'argent, ou des objets en nature, qui passent des mains du propriétaire dans celles du travailleur. Là, c'est une infinité de choses sans maître, de choses inutiles, même de choses nuisibles qui peuvent servir à faire la charité au pauvre. Dans les fermes, au milieu de cette abondance des biens de Dieu que la nature produit d'elle-même et dont le cultivateur n'a pas de profit à tirer, combien une pauvre famille ne trouve-t-elle pas à recueillir? Je l'ai dit plus haut, à l'endroit où j'ai parlé des plantes parasites, et de l'herbe inculte, et de l'épi qui se perd, et de l'éteule qui hérisse le champ, et des broussailles que le bûcheron dédaigne, et de tous ces riens dont le pauvre, à la longue, se fait une richesse.

Il y a là pour le fermier une facile et abondante aumône à faire, sans qu'il lui en coûte. Je n'ai rien dit des pâtures communales, qui disparaissent partout, au profit momentané des communes, au profit encore de la dotation des bureaux de bienfaisance, c'est possible, mais, selon moi, au détriment des ressources de la charité préventive.

Du reste, à mesure que les vieux fermiers, ceux dont les familles cultivaient de père en fils les mêmes terres, colons inféodés à la métairie, disparaissent du sol, ruinés par les exigences des propriétaires et victimes du renchérissement parfois excessif des loyers, la condition des pauvres de la campagne se modifie et les ressources qui les faisaient vivre leur deviennent inaccessibles. J'ai dépeint avec trop d'amour peut-être la vie du pauvre campagnard ; mais j'avouerai qu'un sentiment profond de mélancolique tristesse m'inclinait à poétiser mes souvenirs. Trente ans ne sont pas écoulés depuis que j'ai vu de près ces détails, et ce court laps de temps a suffi pour altérer la couleur au point que beaucoup ne reconnaitront plus la scène.

XII

Et pourtant c'est cet harmonieux enchainement du petit au grand, ces liens d'union entre le ménager et le laboureur dans l'aisance, cette fraternité séculaire entre le seigneur du domaine et le fermier qui le cultive, c'est cette hiérarchie de la vie qui fait la force de la société. Il en est de même dans toute l'économie de la nature, à tous les degrés de la création. Les êtres les plus petits trouvent une abondante pâture dans ce que les plus grands n'ont pu recueillir.

Que les propriétaires fonciers comprennent l'importance de leurs devoirs sous ce rapport ; qu'ils ne pressurent point les familles vénérables et pour ainsi dire patriarcales, auxquelles est confiée l'exploitation des fermes ! Sans qu'elles amassent des fortunes, il faut qu'elles vivent, et surtout qu'elles soient à même de laisser vivre le pauvre autour d'elles. C'est là ce qui a fait la constitution de tant de hameaux qui couvrent le pays. Si les villes se sont formées aux pieds des châteaux forts, à l'ombre des abbayes, à l'embouchure des rivières où s'abritaient les barques des pêcheurs ; si les villages, surtout dans nos contrées, sont nés à l'abri de la lance féodale, auprès du clocher de l'église, au bord des routes qui sillonnent le territoire ; les hameaux se sont bâtis à côté des fermes. C'est là que s'assemblent trois ou quatre familles d'ouvriers, vivants de cette vie laborieuse et pastorale dont j'ai essayé de retracer le caractère. Qu'un jour on leur retire ces facilités d'existence qu'elles trouvent, sans gêner personne, dans les avantages que leur fait la tolérance de la charité préventive, alors il faudra dans la saison difficile aviser à répandre sur elles les bienfaits de la charité directe, moins efficaces et plus dispendieux. Alors on soulèvera les haines sociales qui naissent de la fermentation des esprits irrités ; on aura la nécessité de réprimer les bandes nocturnes d'hommes au visage noirci qui iront, cela s'est vu de nos jours, heurter à la porte des fermes sur l'heure de minuit pour demander impérieusement du pain. La charité préventive, surtout dans les campagnes, est un moyen sûr d'empêcher ces malheurs de se produire. C'est pourquoi je ne saurais trop insister pour qu'on n'en affaiblisse point le sentiment dans les cœurs, et surtout pour qu'on ne la rende point impossible à pratiquer, en élevant outre mesure le prix des fermages.

XIII

Il y aurait bien encore quelques considérations d'un autre genre à faire valoir, pour exposer sous un jour plus complet les avantages que les ouvriers des champs procurent au pays, en se maintenant dans la situation matérielle que j'ai décrite. Je veux parler des avantages qui en résultent pour l'agriculture. Il est un fait, inconnu peut-être de la génération actuelle, c'est que le Boulonnais, autrefois renommé pour ses pâturages, et pour ses riches productions dans l'industrie laitière, est aujourd'hui complètement déchu sous ce rapport. Cela tient sans doute à ce qu'on a affecté beaucoup plus de terres à la culture des céréales ; mais cela ne tient-il pas aussi à l'affaiblissement progressif de cette vie pastorale des ouvriers des champs, qui doublait, ou peu s'en faut, les richesses que la

ferme offrait à cet égard, pour une partie considérable de l'alimentation dans les villes et dans les campagnes.

La chose vaut la peine qu'on s'y arrête, par la raison qu'une plus grande abondance de lait suppose une plus grande abondance de bétail, et par suite la viande à meilleur marché.

Molinet, qui vivait sous Charles VIII, constate ce fait dans je ne sais plus quel opuscule, où il parle du sobriquet de *veau* appliqué aux enfants du *Boulenois,* à cause de la prédilection du pays pour le laitage; et, du reste, à une époque plus rapprochée de nous, en 1658, Regnard a des phrases qui nous étonnent: « Quant aux vallées, dit-il, outre les grains « qui s'y depouillent, elles produisent des herbages en telle abondance « qu'elles nourrissent une infinité de bestiaux de toutes especes, qui se « transportent hors le païs; se font des nombres infinis de très bon « bœurre, dit de Boullenois, et fromages gras dits de Henneveux, les « delices de Messieurs de Paris, où l'on en envoye de prodigieuses « quantités tous les ans. »

On croirait rêver à entendre ces choses, dans le Boulonnais, où l'on n'estime plus que le beurre de Flandre. Que sont devenus les « fromages d'Henneveux, délices de Messieurs de Paris, » et les « prodigieuses » quantités qu'on en expédiait sur la capitale ? Que sont devenues « ces quantités de miel » que l'on portait jusqu'en Hollande, à la même époque ? Et comment se faisait-il que malgré cela les montagnes du Boulonnais produisissent, au rapport du même auteur, « des blés très excellents en « très grande abondance dont elles fournissaient non seulement les vallées, « mais les provinces circonvoisines, sçavoir : St-Omer, Aire, Montreuil, « Calais et Ardres, » en même temps qu'elles fournissaient aussi partout « des bois de toutes sortes soit pour bastir, soit pour chauffage » en un temps où le charbon de terre était inconnu ?

Est-ce que l'agriculture est, dans les temps modernes, à ce point déchue de son antique splendeur? N'est-ce pas plutôt parce que les conditions de la vie ouvrière ont changé? Je puis poser, mais je ne sais pas résoudre le problème ; et, ma digression faite, je reviens à mon sujet.

XIV

Je ne dirai qu'un mot sur la charité que j'ai appelée de secours. Dans les villes, elle est pratiquée sur une grande échelle, et elle est plus communément nécessaire qu'à la campagne. Je n'examinerai point ce qu'on doit faire pour opérer une plus égale répartition des bienfaits de l'assistance: il y a des hommes spéciaux qui s'en occupent, et si ce n'est

pas à moi qu'il appartient de leur donner des conseils, je me garderai plus encore de leur adresser des critiques.

Il ne faut pas oublier à quel point de vue je me suis placé. Je me demandais si l'ouvrier, si le pauvre est plus heureux dans la ville que dans les campagnes. Ici encore, pour ce qui est de la charité de secours, je répondrai négativement. Non, l'ouvrier des villes, quelle que soit l'abondance des secours qu'il reçoit à domicile, n'est pas soulagé aussi efficacement que l'ouvrier des champs. Qu'il y a loin de la cordiale aumône des fermes, où dans l'hiver on fait la fournée de pain pour le pauvre ; où on l'accueille comme un hôte pour ranimer au coin de l'âtre flamboyant ses membres raidis par le froid ; où on lui donne sa place à table, à l'heure du repas frugal, et souvent un gite pour la nuit quand la neige sévit au dehors et que les sentiers ne marquent plus dans la plaine; où l'on fournit de pain frais, de lard et de légumes sa besace vide ; où les petits enfants respectent sa misère et le regardent comme un homme sacré par le malheur ; qu'il y a loin de cette charité patriarcale à la philanthropie administrative ! A Dieu ne plaise que je mésestime cette dernière. Sous quelque forme qu'elle se présente, la bienfaisance est un des plus nobles sentiments et une des plus pures jouissances du cœur humain, mais encore une fois quelle différence !

J'ai connu des villages où plusieurs fermes à la ronde se formaient en association pour nourrir des pauvres. Le vieillard à barbe blanche, la veuve sans ressource, étaient accueillis, un jour de chaque semaine, au foyer domestique, et traités comme de vieux parents ; le lendemain ils émigraient vers la ferme voisine, trouvant chaque jour comme une famille nouvelle, aussi empressée à les servir, aussi respectueuse que celle dont le ciel les avait privés. N'est-ce point là l'aumône du cœur, telle que les peuples primitifs l'ont pratiquée aux époques patriarcales.

Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul imposent à leurs membres l'obligation de visiter l'indigent, de s'asseoir à son modeste foyer, de s'entretenir avec lui de ses besoins, de ses affaires, de ses chagrins et de ses peines. L'isolement dans lequel vit le pauvre n'est pas la moins poignante de ses détresses ni la moins cruelle de ses souffrances. Il cherche un consolateur et un ami, qui lui prête quelque chose de ce qui ne se donne pas ; qui le relève à ses propres yeux en rapprochant les distances entre celui qui donne et celui qui reçoit, en comblant l'abîme effrayant que le dénuement creuse entre celui qui possède et celui qui n'a rien. Dans les villes, le bienfaiteur visite le pauvre ; à la campagne c'est le pauvre qui visite le bienfaiteur. Les moyens sont différents, mais le résultat est le même : c'est de part et d'autre l'œuvre de l'Evangile, plutôt que le produit de la civilisation.

Voilà la vraie charité de secours, celle qui ne se propose pas seulement de soulager les maux du corps, mais qui songe aussi aux privations de l'âme ; celle que la religion dépose pour ainsi dire à l'état inné dans le cœur de l'homme des champs, et qu'elle fait pratiquer aux plus dévoués de ses fidèles dans les grandes cités.

XV

Tout ce qui constitue la force de la charité préventive à la campagne, et tout ce qui donne à la charité de secours, dans les mêmes conditions, l'efficacité qui la distingue, c'est l'esprit de famille, tel que le christianisme l'a fait. Aussi, à mesure que cet esprit disparaît de nos mœurs, sous l'influence délétère des nouvelles théories sociales, le paupérisme s'accroît de jour en jour. Il ne suffit pas d'interdire la mendicité. Cette interdiction est une mesure d'ordre public qui protège tant bien que mal les promeneurs des rues contre les obsessions des mendiants, et qui ôte à certains pauvres la faculté de spéculer sur leur misère pour vivre dans la fainéantise ; mais ce n'est après tout qu'un faible palliatif, impuissant à guérir la plaie du paupérisme.

Ceux qui traitent de l'économie sociale fulminent volontiers des anathèmes contre les gouvernements qui toléraient la mendicité ; mais je ne sais pas en quoi les mendiants du temps passé pouvaient être plus dangereux que les ouvriers sans travail dans les temps modernes. Il me semble qu'on ne voit rien dans l'histoire qui égale ce que nous voyons de nos jours. On citera des faits particuliers, isolés, rares accidents produits par des calamités extraordinaires, mais on ne me montrera nulle part cette permanence de pauvreté qui fait le caractère actuel des familles ouvrières dans les villes. La moindre hausse dans le prix du pain, la plus légère insuffisance dans les récoltes, la plus petite diminution, ou plutôt la plus courte stagnation dans l'accroissement graduel du chiffre des salaires, suffit à causer une sensible perturbation dans les conditions d'existence du travailleur. Les bonnes années ne sont plus pour lui que des années moyennes. Quels que soient l'abondance du travail, le bon marché des subsistances, l'élévation des salaires, rien ne le tire de sa gêne, rien ne le fait entrer dans une aisance qui lui permette de faire face à la disette prévue pour une année prochaine. D'où vient cela, et quelle est la cause de cette irrémédiable faiblesse de constitution qui met ainsi une grande partie de la classe ouvrière dans la nécessité d'être perpétuellement secourue par la charité publique? C'est un problème qui vaut la peine d'être étudié ; et par-dessus tout c'est une situation qui

sollicite au plus haut degré l'attention de ceux que préoccupe l'avenir des sociétés.

XVI

Entre mille causes diverses qui concourent à produire cet effet désastreux, je puis, sans crainte d'être démenti, signaler l'affaiblissement de l'esprit de famille. J'en ai déjà dit un mot l'autre jour, à propos des Petites-Sœurs des pauvres. Les liens de la famille se dissolvent principalement dans les classes laborieuses de la société des villes, par la facilité des mœurs, par la multiplication des unions banales ou illicites, par le défaut d'éducation des enfants, par l'indifférence de ces derniers à l'égard des auteurs de leurs jours, par l'ardeur excessive et la funeste intempérance qui pousse les cœurs vers la recherche du luxe et du plaisir. Tout cela mène naturellement à détruire l'esprit de prévoyance et d'économie qui est le seul fondement assuré d'un bien-être durable. Comment des pères et des mères dont l'union n'est que temporaire et révocable, auraient-ils souci d'amasser pour eux et leurs enfants des réserves dont la jouissance n'est assurée ni à l'un ni à l'autre ? Comment des enfants qu'on laisse errer sur le pavé de la ville, sans surveillance et sans morale, et qui arrivent à l'âge de douze ans sans connaître ni de près ni de loin ce que c'est que le travail, feront-ils jamais des ouvriers laborieux ? Aussitôt qu'ils seront en état de gagner quelque petit salaire, ils l'appliqueront entièrement à leur propre usage ; ils feront ce qu'ils ont vu faire ; ils dépenseront au jour le jour, suivant le gré du plus futile caprice, l'argent qui pourrait apporter un peu d'aisance au foyer paternel ; ils ne connaissent point l'esprit de famille.

Que dirai-je du luxe et des plaisirs ? Je ne puis point reprocher à l'ouvrier de se vêtir de drap fin, de porter des bottes vernies, de permettre à sa fille un attirail de toilette semblable à celui des plus grandes dames, de s'accorder chaque quinzaine, dans l'été, une promenade en fiacre jusqu'aux bosquets du Pont-de-Briques ou d'Echinghen ; de mettre, suivant le vœu du bon roi, la poule au pot le dimanche ; de s'abonner au *Journal pour tous ;* de fréquenter les estaminets pour lire le *Siècle* et se tenir au courant des nouvelles d'Italie. Notre siècle démocratique m'accuserait d'être un tyran du peuple et de vouloir le replonger dans les ténèbres du moyen âge. Mais, tout en n'ayant rien à dire contre ce progrès des lumières et contre ces apparences de richesse qui font, au mois de juin, l'orgueil des économistes, je puis faire observer que souvent le Mont-de-Piété voit arriver dans ses magasins ces brillantes dépouilles, que trop souvent aussi le Bureau de bienfaisance est obligé l'hiver de venir en aide à ces

fashionables de l'été, et que ces prodigalités imprudentes mènent, aussi bien que l'inconduite, à un dénuement final.

XVII

Ce n'est pas certes que les institutions manquent pour aider l'ouvrier à se maintenir dans les voies de l'économie. Il y a les Monts-de-Piété, dont les prêts sur gage lui donnent le moyen de faire face à un embarras momentané ; la Caisse d'épargne, qui reçoit et qui fait fructifier ses économies ; les sociétés de Secours mutuels, qui lui apportent des ressources dans les maladies et qui se chargent de payer le médecin et le pharmacien. La religion recueille les enfants dans ses crèches et dans ses asiles ; elle leur donne par les frères de ses écoles l'instruction chrétienne ; elle les surveille par ses œuvres de patronage et par différentes institutions préservatrices. Les Sociétés de Saint-François-Régis travaillent à la réhabilitation des mariages. Tout est mis en œuvre pour conserver l'esprit de famille et pour en réparer les ruines. Mais que peuvent les institutions les plus belles et les plus utiles, si celui pour qui elles fonctionnent ne se met pas en devoir d'en profiter ?

Reste donc forcément l'emploi, pour ainsi dire exclusif, de la charité de secours envers un grand nombre de familles. Voyons quels sont les moyens de l'exercer avec le plus de fruits.

XVIII

Ce que la plupart des familles ouvrières tombées dans l'indigence préféreraient en fait de secours, ce seraient des aumônes en argent dont elles pourraient disposer à leur gré. Mais ici tout le monde s'accorde à regarder comme dangereux l'emploi de ce moyen. Se peut-il en effet que ceux qui n'ont pas su administrer convenablement la petite fortune que le travail avait mise en leurs mains, fassent un usage éclairé des sommes qu'on mettrait à leur disposition ?

On leur accordera donc des secours en nature : des vêtements modestes mais solides et chauds, des bons de pain, de viande, de bois, de charbon. Ils viendront, à des jours déterminés, chercher ces provisions, qui suppléeront à l'insuffisance de leurs ressources. Quelles que soient les causes de leur misère, ils auront droit à l'assistance : la société ne peut laisser ses membres mourir de faim ni de froid. Mais est-ce tout ? N'y a-t-il rien autre chose à faire ? Ne voit-on pas que c'est comme le tonneau des Danaïdes, qui reçoit toujours et ne s'emplit jamais.

Il ne suffit pas de donner à l'indigent des secours en nature, il faut encore, si l'on veut remédier à sa misère d'une manière vraiment charitable, ne pas l'habituer à compter uniquement sur l'assistance publique. Il est nécessaire qu'on stimule son apathie et qu'on excite en lui l'amour du travail. Qui dit *secours* et *assistance* ne suppose pas que l'assisté ne fasse rien. Malgré l'interdiction de la mendicité pour les hommes valides, l'autorité administrative n'en autorise pas moins l'aveugle à chanter sur la voie publique, ce qui est un travail, pour y gagner une aumône. Mais, jusqu'à ce que le pauvre soit définitivement, comme infirme, recueilli dans un hôpital, il lui faudra travailler suivant ses forces à gagner son pain. La société lui viendra en aide, s'il ne peut se suffire à lui-même : c'est toujours le vieil adage : *Aide-toi, le Ciel t'aidera !*

Pour arriver à ce résultat, il faudra que le secours soit proportionné à la pauvreté de l'indigent, sans toutefois que cette assistance devienne un encouragement à la paresse. De là suit naturellement la nécessité de visiter le pauvre, de faire discrètement une enquête intime sur sa misère, non d'une manière vague et superficielle, mais avec assez d'attention pour apprécier convenablement l'étendue de ses besoins. C'est là un point difficile où la bonne volonté ne suffit pas toujours. Il y faut l'expérience, le dévouement et des connaissances spéciales qui ne s'acquièrent pas en un jour.

XIX

Nul ne peut s'improviser médecin. Un sentiment spontané de compassion porte naturellement l'homme à venir au secours de tous ceux qui souffrent. Mais, pour les malades du corps, après quelques soins donnés par une main d'autant plus dévouée qu'elle se défie davantage de son inexpérience, on appelle l'homme de l'art. Je crois qu'il en est de même des maladies sociales, et en particulier du mal qui nous occupe, le paupérisme. La liberté de la parole fait que tout le monde peut dire ce qu'il en pense. La liberté de la propriété fait que tout le monde peut disposer de son bien en faveur de ceux qui n'en ont pas. Cependant le gouvernement n'a pas laissé aux seules inspirations de la charité personnelle le soin de soulager les pauvres.

Il a créé, sous le nom d'*Administration de l'assistance publique*, une commission spéciale, qui dépend du ministère de l'intérieur, et qui est à Paris chargée de diriger, de surveiller et de réglementer la bienfaisance officielle. Il a institué, ou fait instituer, dans toutes les villes de l'Empire, un *Bureau de Bienfaisance*, dont les administrateurs doivent être les intermédiaires entre la société et les pauvres pour la distribution

des secours publics. C'est dans ces administrations, où se trouvent des hommes dévoués qui font de la charité leur étude de chaque jour, qu'on peut espérer de rencontrer les plus intelligents dispensateurs de l'assistance. Mais, quoi qu'ils fassent, ils en sont venus, par toute la France, à reconnaître que la moralisation des classes ouvrières est le meilleur remède qu'on puisse apporter à l'accroissement progressif du paupérisme. De là à appeler la religion à leur aide il n'y avait qu'un pas : ce pas a été franchi.

XX

C'est ainsi, par exemple, qu'à Boulogne, l'administration municipale, en 1849, a favorisé de tout son pouvoir l'établissement des sœurs de la charité. Les admirables filles de Saint-Vincent-de-Paul, sur ce champ de bataille du paupérisme, comme sous les murs de Sébastopol ou dans les plaines de Solférino, conquièrent par un merveilleux dévouement la renommée la plus populaire. Elles soignent avec un égal dévouement le Russe, l'Autrichien, le Turc et le Français. Les blessés de l'industrie, comme les blessés de la guerre, à quelque nationalité et à quelque religion qu'ils appartiennent, reçoivent d'elles la même assistance. On les voit aller à la recherche de l'infortune dans les réduits obscurs où se cache la misère ; elles donnent des soins aux malades, des conseils à la mère de famille, des encouragements à la jeune fille qui chancelle sur le seuil de la vertu ; elles se rendent compte des petits calculs du ménage, et, comme on me le disait il y a quelques jours, on ne saurait s'imaginer le parti qu'elles tirent d'une simple pièce de dix sous. Elles enseignent à tout ce peuple désolé la grande science de l'économie, la réparation des désastres passés, et la précaution contre les désastres à venir. Le bien qu'elles font est immense ; et la coopération qu'elles apportent à la sage administration des secours publics ne saurait être appréciée. Un des progrès les plus utiles que puissent faire les institutions de bienfaisance, est assurément d'employer de tels auxiliaires pour s'aider à répartir avec le plus de fruit possible les bienfaits de l'assistance parmi les malheureux.

XXI

J'aurais beaucoup de choses à dire encore sur cet inépuisable sujet qui touche à toutes les questions de l'économie sociale. Je me contente d'une réflexion, et c'est par là que je termine.

On ne peut sans la religion apporter un remède durable, que dis-je ? on ne peut sans la religion apporter un remède efficace aux dangers du

paupérisme. La religion seule peut déposer dans les âmes ce certain poids dont parle Bossuet, qui seul est capable de retenir les cœurs.

L'INDIGENCE EST AVANT TOUT FILLE DU VICE ET DE L'INCONDUITE. La paresse, l'insouciance, l'imprévoyance ont pour résultat ordinaire de faire oublier aux enfants leurs devoirs envers leurs parents, aux parents leurs devoirs envers leurs enfants. Ramenez l'esprit de famille, l'amour de la famille, l'antique passion de la famille, qui ont fait faire des prodiges dans les siècles de la civilisation chrétienne, et vous tarirez la plus grande partie des sources de la misère.

Aux pères, qui consacrent au travail les efforts de leur courage et les forces de leur maturité, apprenez l'amour de leurs enfants, de leur femme et de leurs vieux parents. A la mère qui dépense en frivolités inutiles le salaire gagné pendant la saison laborieuse, enseignez l'importance de l'économie domestique. A la jeunesse, nature de cire qui prend si facilement l'empreinte de ce qui se passe au dehors, montrez le sérieux de la vie et les devoirs de la piété filiale. A tous, faites voir que ces devoirs reposent, non sur de prétendues nécessités sociales, nuageuses chimères sans consistance et sans autorité ; non sur des raisonnements sonores, des phrases pompeuses, des systèmes philosophiques ; mais sur les principes immuables des lois éternelles, qui ont Dieu pour auteur, lois imprescriptibles dont le Maître de toutes choses s'est réservé la sanction. En d'autres termes, ramenez la génération actuelle à la science et à la pratique de la religion, et vous aurez moins de pauvres parmi vous.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, n° 68).

(*Impartial*, 18, 22, 25, 29 janvier et 1er février 1861).

---

2 février 1814.

IMPOSITION EXTRAORDINAIRE.

Il y a quelquefois de bien pénibles circonstances dans la vie d'un État. On en était là, au commencement de l'année 1814. L'ennemi menaçait les frontières, et la France n'avait plus ni homme ni argent pour organiser la résistance. On en trouva pourtant. Tous les citoyens valides, de vingt à quarante ans, célibataires ou mariés, peu importe, furent enrôlés en légions départementales ; et, à défaut de trésor public, on avait la bourse des contribuables. C'est pour cela que le Conseil municipal s'assembla, le jour dont nous avons inscrit plus haut la date ; et il eut à chercher le

moyen de fournir au gouvernement, pour l'approvisionnement de guerre des places de Dunkerque et de Bergues, 92,760 litres de vin de Bordeaux, ou la valeur représentative, estimée 71,425 fr. 22 centimes.

Le moyen qui parut le meilleur au conseil fut celui qui consistait en une imposition extraordinaire et d'urgence, répartie sur les habitants, au marc le franc des contributions foncière et mobilière, avec exemption en faveur des individus présumés hors d'état d'y concourir, lesquels furent estimés former à peu près un cinquième du nombre total. Un rôle fut dressé, qui dut être approuvé par le Conseil et par l'autorité supérieure. La perception devait en être opérée par tiers, de huitaine en huitaine, et les locataires étaient tenus d'en faire l'avance pour les propriétaires, en cas d'absence de ces derniers.

Ce n'était de la part de tous, qu'une avance faite au gouvernement, une sorte d'emprunt temporaire non productif d'intérêt ; mais, en somme, il était bien difficile de rentrer dans ses déboursés. Le gouvernement fit payer, pour cet objet, un à-compte en 1824, et encore, s'il m'en souvient, quelque chose un peu plus tard ; mais le vin était bu et les fournisseurs étaient soldés : c'était bien là le principal.

(*Impartial*, 2 fév. 1870).

---

2 février 1889.

BIBLIOGRAPHIE : CLASSIS BRITANNICA ET SAUMON DE PLOMB, PAR M. V.-J. VAILLANT.

Un des recueils scientifiques les plus autorisés qui se publient en France, la *Revue historique*, dans son dernier numéro paru, a parlé en termes flatteurs de deux opuscules de notre concitoyen, M. V. J. Vaillant. Rendant compte des travaux publiés en France sur les *Antiquités Romaines*, M. Salomon Reinach mentionne avec éloge deux notices dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, celle relative à la *Classis Britannica*, dont le port d'attache était Boulogne, et celle qui concerne un *Saumon de plomb*, trouvé à Saint-Valery-sur-Somme et portant l'estampille de l'empereur Néron.

Parlant de la première, l'érudit *Reviewer* constate que, quoique « travaillant en province, loin des grandes bibliothèques, M. Vaillant est « néanmoins très bien informé. Sa dissertation, dit-il, occupe un rang « honorable parmi les monographies locales dont les escadres romaines « ont été l'objet ». Il ne se peut rien de plus flatteur, et l'on doit féliciter

M. Vaillant d'avoir mérité cette appréciation. La commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, qui a imprimé cette dissertation dans ses *Bulletins*, s'en trouve honorée elle-même : elle n'est pas souvent à pareille fête !

Quant au *Saumon* de Néron — une trouvaille rare, s'il en fut ! — M. Vaillant l'a fait imprimer directement sans le concours d'aucune société savante régionale. Il n'en est pas plus mauvais ; car l'auteur a pu donner pleine carrière à son goût pour les monographies, qu'il aime complètes, exubérantes, *more germano.* Heureux, qui peut agir ainsi, sans que personne lui mesure l'air et l'espace ; et comme je souhaiterais que M. Vaillant, dont le portefeuille regorge de richesses inédites en érudition archéologique *boulonnaise*, n'ait pas à attendre, pour en faire la publication, la bonne volonté plus ou moins capricieuse des petits dictateurs, qui tiennent quelquefois les cordons de la bourse dans l'économie des sociétés de province !

Profitant de sa liberté d'allures, M. Vaillant a saisi l'occasion qui se présentait de dire tout ce que l'on sait des *Saumons* épigraphiés. Il a fait ainsi ce que M. S. Reinach appelle « un petit *Corpus* des saumons de plomb ». Que croit-on que l'on en ait pensé à Paris ? Qu'on ait dit : « C'est bien long, bien encombrant ? » — Non pas ! « *Bon exemple*, dit « M. Reinach, *qui mérite d'être suivi*. Ces antiquailles-là sont comme « les épitaphes, elles ne prennent de l'intérêt qu'en nombre. »

C'est sur ce mot que je veux clore cette note, en complimentant notre concitoyen pour l'honneur que lui font les hautes appréciations dont ses travaux sont l'objet. Il n'y a donc pas que les Allemands qui s'occupent des monuments romains de la Gaule !... Puissent beaucoup d'archéologues français, principalement en province, suivre l'exemple de M. Vaillant, travailler comme lui avec exactitude et scrupule, se tenir comme lui au niveau des progrès de la science, et ne rien négliger pour soutenir dignement l'honneur de l'érudition nationale.

D. H.

(*Bibliographie*, II, n° 324).

(*Impartial*, 2 février 1889).

2 février 1890.

Lettre de M. L. Delisle.

... Je me suis donné le plaisir de lire ou de parcourir les opuscules que vous faites paraître concurremment à l'édition des Chartes de saint Bertin, et qui nous apportent toujours quelque chose de nouveau et d'intéressant. Je rassemble soigneusement tout ce qui vient de vous pour en former un recueil par lequel votre vie laborieuse sera convenablement représentée dans les collections de la Bibliothèque nationale...

L. Delisle.

---

3 février 1684.

VIEUX RELIQUAIRE.

« M. Maître Antoine de Louën, chantre... vuide ses mains et se descharge de ce qui s'est trouvé d'or et d'argent doré dans la maison mortuaire de feu M. Maître Mathias Morlet, chanoine et penitentier, lorsqu'il vivoit, de ladite eglise et fabricien d'icelle lors de son decedz, conjointement avecq M. Maître André Scotté aussi chanoine de la mesme eglise, ledit or et argent provenant d'un ancien reliquaire tombé par pieces par la pourriture du bois qui en faisoit le corps et qui estoit couvert dudit or et argent avecq quelques pierres ou d'agates ou semblables, — dont Mesdits sieurs (du chapitre) ont prié le suppliant... de vouloir demeurer depositaire jusqu'à nouvel ordre. »

Arch. Comm., G 68, fol. 30. A. de Louën.

Quinze jours après l'Evêque fait proposer au chapitre, qui accepte, d'acheter à M. de Louën, « son baston de chantre, qu'on paiera des deniers provenans de l'or et argent doré et non doré d'un ancien reliquaire de la tresorerie tombé en pieces par la pourriture du bois qui en estoit couvert ». On acheta le bâton 312 livres, et le chanoine A. Scotté fut chargé de porter et vendre à Paris ces débris de reliquaire, dont le produit devait aussi servir à faire l'acquisition « d'un drap des morts et d'une chasuble noire. »

Nos pauvres chanoines poussaient si loin le mépris de ce qui était « antique », qu'au lieu de faire réparer, comme c'était leur devoir, ces vénérables joyaux, ils les envoyaient impitoyablement à la vente ou à la fonte. *Ab uno disce omnes*. Ce n'est malheureusement pas le seul exemple, et c'est ainsi que le trésor de Notre-Dame a disparu peu à peu, détruit ou dilapidé par ceux qui en avaient la garde ! Triste ! Triste ! A. R.

3 février 1869.

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE CAFFIERS.

L'industrie moderne, en déplaçant les centres d'activité, modifie profondément l'état et les besoins des populations. Jusqu'à ces derniers temps, Caffiers n'était qu'un fort pauvre village, rattaché comme secours à la paroisse de Landrethun avant la Révolution française, et plus tard à la paroisse de Fiennes. Il n'y avait point de presbytère, ni même d'école, et pour toute église une misérable chapelle, sans architecture, pouvant contenir un peu plus de cinquante personnes. Il paraît que cela pouvait suffire, dans le temps passé, puisqu'on ne s'en plaignait point et qu'on se résignait.

Pourtant Caffiers a grandi, grâce à l'active exploitation des carrières du Haut-Banc et du Bois de Beaulieu, grâce aussi aux débouchés que les nouveaux chemins sont venus donner à l'agriculture. La population, qui, en 1800, n'était que de 276 habitants, s'élevait à 475, presque le double, en 1866. Depuis quelques années, le gouvernement l'a érigée en succursale; et le curé qui la dessert actuellement, gémit de ne pouvoir y faire le bien que son zèle lui suggère, faute d'avoir un local convenable, pour y instruire ses ouailles et même pour leur permettre à tous l'assistance aux saints offices.

De plus, la population principale habite loin de l'église actuelle, au hameau des Carrières, et comme il est de toute nécessité de leur donner une église nouvelle, en rapport avec le nombre toujours croissant de ceux qui doivent la fréquenter, il s'ensuit qu'il est tout-à-fait désirable de la construire sur un autre emplacement.

On sait d'ailleurs que le chemin de fer de Boulogne à Calais possède une station dans cette commune, et que, dans l'avenir, cette station doit nécessairement attirer à elle toute la population agglomérée de l'endroit. C'est une nouvelle raison de chercher à en rapprocher aussi le centre religieux qui est situé à l'extrémité tout opposée de la commune.

M. l'abbé Quehen, qui a laissé de bons souvenirs dans les paroisses où il a jusqu'ici exercé le ministère pastoral, à Camiers, à Bainghen, à Menneville, a résolu de consacrer tous ses efforts, en même temps qu'une partie de ses épargnes personnelles, à la reconstruction de son église de Caffiers. S'inspirant des exemples si nombreux que le clergé de nos campagnes boulonnaises a donnés de toutes parts pour les œuvres de cette nature, M. l'abbé Quehen s'est mis à la besogne : il a pris le bourdon de pèlerin et la besace du quêteur, et il va frapper à toutes les portes, exposant à tous la pauvreté de sa misérable chapelle, et la nécessité de donner à son

Dieu et à son peuple une maison de prière plus digne de sa haute destination et plus en rapport avec les besoins moraux de la localité.

Un religieux propriétaire, dont le dévouement aux bonnes œuvres est assez connu, M. Lorgnier veut bien donner à la commune, pour cet objet un vaste terrain, assez grand pour y construire la nouvelle église, avec ses dépendances naturelles, le presbytère et l'école. Les carriers de l'endroit se sont engagés à tailler gratuitement chacun quelques pierres; les propriétaires des carrières ne se feront pas faute de fournir une grande partie des matériaux; les cultivateurs feront des corvées; mais tout cela ne suffit pas.

La souscription est donc ouverte sous l'approbation de Mgr Lequette, et voici ce que le vénérable prélat écrivait au digne curé, dès le début de ses démarches pour cet objet :

Arras, le 5 juin 1868.

Mon cher Curé,

Loin de m'opposer aux démarches que vous vous proposez de faire en faveur de votre église et de votre presbytère, je vous en félicite et je serais heureux que vous trouviez dans la pieuse générosité des personnes auxquelles vous croiriez devoir vous adresser les ressources qui vous seront nécessaires pour mener à bonne fin ces deux œuvres.

Agréez, mon cher curé, etc. † J. B. J. Ev. d'Arras.

En tête de la liste, Mgr Haffreingue s'est inscrit pour cent francs, avec sa libéralité ordinaire, et il y a quelques jours, l'honorable député de notre arrondissement, M. Pinart, a souscrit pour une pareille somme, en écrivant aux promoteurs de l'œuvre une lettre que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Paris, le 30 janvier 1869.

Monsieur Boutillier, maire, et M. Quehen, desservant à Caffiers,

J'ai sous les yeux la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la date du 23 janvier et par laquelle vous m'invitez à prendre part à la souscription que vous ouvrez, pour vous aider dans la grande œuvre que vous entreprenez, pour la création d'une église, d'une école et d'un presbytère à Caffiers.

Certainement une pareille entreprise mérite d'être encouragée; aussi je vous prie de vouloir bien vous présenter chez M. L. à C., qui veut bien se charger de vous remettre cent francs pour moi.

Veuillez, Monsieur le Maire, ainsi que vous, Monsieur le Curé, agréer l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Signé : Pinart.

Cette œuvre est assurément bien intéressante; et nous ne doutons pas que M. l'abbé Quehen ne trouve parmi nos concitoyens l'accueil le plus sympathique.

Un Ami de la Religion.

4 février 1661.

BANC A LA CATHÉDRALE.

« ... Messieurs (du Chapitre) ayant esgard à la requisition de M. Achilles d'Isque, escuier, seigneur d'Assonval et du Manoir et damoiselle Marguerite Mouton, son espouse, leur suppliant qu'il leur pleust leur accorder un bancq au prez du grand autel tout joignant la chapelle de Saint-Nicolas du costé du sepulcre de Nostre Seigneur, luy ont accordé ledit bancq, à la charge et condition que dame Barbe Mouton, espouse de messire Michel de Maulde, chevallier, seigneur de Colembert, y aura sa place... »

(*Arch. Comm.*, G 45, fol. 9).

---

5 février 1659.

LES PÈRES DE L'ORATOIRE.

On lit à cette date dans les délibérations du Chapitre de Boulogne :

« Sur la plainte faite aujourd'huy en Chapitre par M. le Sindicq, disant que le bruit est tout commun dans la ville et dans ce païs, que les R. P. de l'Oratoire, regentz du college de ceste dite ville ne veullent plus recevoir d'escoliers pour commencer leurs rudimentz dans leur dit college, quoyqu'ilz y soient obligez, ce qui tourne au grand prejudice du publicq et specialement des gens de mediocre et basse condition, tant de laditte ville que de la campagne, qui n'ont pas le moïen de bailler des precepteurs à leurs enfans, les mettant ainsy dans l'impuissance d'estudier aux bonnes lettres, et privant par ce procedé les eglises du Boulenois de prestres et d'officiers pour y servir Dieu, » — Messieurs, après avoir mis l'affaire en délibération, « et ayant recognu qu'il leur est très important de ne pas souffrir cet abus, attendu qu'ils fournissent à ce college une prebende preceptoriale, ont eté et sont d'avis de chercher au plus tost les moïens d'obliger lesdits Reverendz Peres regentz à recevoir dores en avant tous les enfants de ce pays qui y voudront commencer leurs estudes, par le rudiment, comme ilz les y ont tousjours receus depuis l'institution de l'Oratoire dans l'abbaye de S. Vulmer de cette dite ville, et ainsi que l'ont tousjours pratiqué leurs predecesseurs regentz audit college devant leur dite institution, — et à faute de ce faire, les priver du revenu total de ladite prebende. »

C'était l'instruction secondaire gratuite dans son étendue et sur toute son échelle. La ville fournissait le local des classes, et en entretenait le bâtiment. L'abbaye servait au logement des Pères ; et les écoliers demeuraient en ville chez leurs parents, ou dans des pensions bourgeoises, comme ils l'entendaient. Il n'y avait point alors d'internats d'aucune sorte, même pour ceux qui étudiaient pour l'état ecclésiastique.

Les PP. de l'oratoire vivaient du revenu de quelques anciennes fondations de l'Ordre, consistant principalement en dîmes et dîmes [illegible] Chapitre. Le tout montait à la somme de [illegible] livres ; ce qui était bien peu de chose [illegible] le traitement de neuf prêtres [illegible]

[illegible] pourvus ; et c'est ce qui explique [illegible] de [illegible] les charges de le [illegible] occuper, [illegible] que l'un d'eux, Nicolas [illegible] obtenir sa cessation d'appartenir à le [illegible]

FRANÇOIS MORAND

MUSICIEN

[illegible]

AMÉ-FRANÇOIS-LOUIS MORAND

historien et magistrat boulonnais

1808-1884

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Disons tout de suite que, s'il avait voulu se mettre à la disposition du ministre de la justice, et entrer dans le *roulement* qui l'aurait ballotté de ville en ville, au hasard des mutations et suivant les chances du tableau d'avancement, sa carrière eut été plus rapide et plus glorieuse ; mais c'est ici précisément qu'éclate son esprit de patriotisme et d'abnégation. Monsieur Morand ne consentit jamais à quitter sa chère ville de Boulogne !

Sainte-Beuve, plus volage et plus infidèle, qui, une fois sorti de sa ville natale, n'y revint jamais, aurait pu dire de lui, comme de l'abbé Barbe :

Il est trois fois béni, celui qui dans sa ville,
En province resté, comme au siècle tranquille,
Y grandit, y mûrit, intègre et conservé ;
Dans la même maison qui l'avait élevé
Devient maître, puis prêtre en cette église même
Où sa communion se fit, et son baptême.
Il n'a pas tour à tour de tout astre essayé ;
Chaque vent ne l'a pas tour à tour balayé.

Six ans plus tard, une ordonnance royale du 16 juillet 1845 l'appelait aux fonctions gratuites de juge suppléant au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Deslandes ; et ce ne fut qu'en 1852, par un décret du 22 mai, qu'il parvint enfin au traitement annuel de 400 francs, par sa nomination au titre de juge suppléant chargé de l'instruction !

On ne dira certes pas que les gouvernements de ce temps-là achetaient à prix d'or le dévouement de leurs serviteurs !

Monsieur Morand était heureux néanmoins de servir son pays, quelque précaires que fussent les émoluments qu'il en retirait. Son cœur était trop haut placé pour se faire des fonctions publiques un marchepied vers la fortune. Il était presque pauvre ; mais comme nos anciens gentilshommes il savait que la vraie marque de noblesse était de faire la guerre à ses dépens.

Il s'en dédommageait en donnant son concours à toutes les institutions locales, sans marchander ni son temps ni sa peine, et en faisant de sa vie toute entière, comme l'a si bien dit en 1862, M. Ignace Brunet, auteur de l'*Almanach de Boulogne*, « une vie de dévouement absolu à la chose publique ».

C'était, d'ailleurs, pour lui comme un héritage patrimonial. Quand son père mourut, après être resté quarante-cinq ans à la tête du bureau des hypothèques, les feuilles publiques lui rendirent le même hommage. Ils louèrent sans réserve son extrême obligeance, son amour des fonctions gratuites, les services innombrables qu'il avait rendus à ses concitoyens (mars 1851).

Monsieur Morand marchait sur ses traces. Il fut élu membre du Conseil municipal les 4 juillet 1843, 9 août 1846, 4 août 1848, alors, comme il l'a dit un jour, que « c'était quelque chose, et qu'il s'y attachait de la considération ».

Ce ne fut pas pour lui une sinécure. Les registres des délibérations et les dossiers des affaires témoignent à diverses reprises de la grande attention et de la sérieuse étude avec lesquelles il examinait, avant de se prononcer, les questions

soumises à son appréciation. Il y a notamment certain budget, dont il fit le rapport avec une étendue, une pénétration, une connaissance du jeu des rouages administratifs, une compétence enfin et une intelligence, dont il y avait eu jusque-là bien peu d'exemples, en la matière.

On a de lui, pour cette période, et dans cet ordre d'idées, des *Observations* qui furent imprimées, et qu'il rédigea *au sujet de la garantie d'intérêts votée le 9 août 1844, en faveur de 6,000 actions du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, par le Conseil municipal de cette dernière ville* (16 pages in-8°, vers 1850). J'y relève ces nobles paroles, qu'on dirait écrites d'hier :

« Sommes-nous les seuls que le malheur des révolutions ait atteints dans leurs « biens ! Sommes-nous d'ailleurs frappés pour toujours ; et ajouterions-nous « aux inquiétudes du présent le désespoir de l'avenir ? Ce n'est pas ainsi qu'on se « relève du malheur. Espérons, au contraire ; et dans le naufrage momentané « de notre fortune sauvons du moins l'honneur ! »

Par leur connexion avec les choses de l'ordre judiciaire, ces discussions des affaires administratives allaient à son tempérament ; et il s'y laissa gagner jusqu'à accepter, avec l'honorable M. Baret-Ternaux, les fonctions d'adjoint au maire, après la retraite de MM. Le Roy-Mabille et Cazin, 26 décembre 1851. C'est en cette qualité, qu'en l'absence du maire, M. Louis Fontaine, il eut l'honneur de complimenter Mgr Parisis à la première entrée de ce prélat dans la ville de Boulogne, le 9 janvier 1852.

Avec cela, nous le trouvons dans toutes les commissions locales. Il est du comité de l'instruction primaire en 1840, de la délégation communale en 1850, de la délégation cantonale, dont il fut le président, en 1860 ; — il entre en 1854 dans le bureau d'administration du collège, en qualité de secrétaire, et il y gagne successivement les palmes d'officier d'Académie, puis celles d'officier d'Instruction publique, 10 août 1864 ; — il est membre du comité d'administration de la Bibliothèque, depuis la première constitution de ce bureau, jusqu'en 1862 ; — membre de la commission administrative du Mont-de-Piété, 1844, — de la Caisse d'Epargne 1848-1854, — de l'hospice Saint-Louis, 1855-1862 ; — de la commission d'organisation et de surveillance de l'Ecole de musique, 1845-1862 ; et partout il se multiplie pour donner des marques effectives de son action et de son influence, dans l'intérêt de chacune des institutions à la tête desquelles il avait été appelé par la confiance de M. Alexandre Adam et de M. Louis Fontaine.

Ce n'était pas assez de ces multiples sollicitudes. Dès 1852, il avait recherché et obtenu de l'estime des électeurs le titre de conseiller d'arrondissement qu'il conserva jusqu'au 8 octobre 1871 (1). Dans ces fonctions, peu importantes en apparence, mais qui, envisagées dans leur ensemble, impliquent parfois une très grande responsabilité, M. Morand retrouva ce qui venait de lui faire défaut à la mairie, l'occasion de s'occuper des affaires administratives. On lui avait contesté le droit de cumuler les fonctions gratuites d'adjoint au maire avec les fonctions

(1) Il avait eu pour concurrent, à ce début, M. le Dr Cazin père, et, après la chute de l'Empire, il laissa le champ libre à ceux qui convoitaient la place.

rétribuées (400 francs) de juge d'instruction ; et comme il préférait avant tout rester magistrat, il avait résigné l'écharpe tricolore, et renoncé aux dangereux honneurs de l'Hôtel-de-Ville.

Le conseil d'arrondissement, dont l'accès ne lui fut pas interdit par le garde des sceaux, fut pour lui une compensation. La supériorité qu'il y apportait sur la plupart de ses collègues eut bientôt déterminé ceux-ci à lui donner la présidence de leurs assemblées ; et pendant cette période de vingt ans qui imprima une si grande impulsion à la prospérité publique, jusqu'à l'époque des grandes trahisons, M. Morand eut la satisfaction de prendre part aux diverses mesures qui furent alors proposées pour le développement matériel et moral des intérêts les plus vitaux de Boulogne et de son arrondissement.

Ces préoccupations ne lui faisaient pas oublier celles de ses fonctions judiciaires. Parvenu enfin au terme de ses désirs et de son ambition par la création d'un quatrième siège de juge au Tribunal civil, et par le décret qui l'appelait à le remplir (2 mars 1861) ; resté chargé de l'instruction jusqu'au 6 août 1863 ; puis, consciencieusement occupé des devoirs de son état et des intérêts des justiciables, il se retira peu à peu des diverses commissions dont il avait fait partie et auxquelles, disait-il, il avait payé sa dette. Les administrateurs qui l'y avaient appelé quittaient d'ailleurs la scène publique les uns après les autres, et l'on respirait partout quelque chose comme le souffle d'un vent nouveau.

M. Morand ne s'y laissa pas subjuguer. Les idées nouvelles n'avaient aucune prise sur son esprit. Son idéal ne changeait pas. On se tromperait du tout au tout, en faisant de lui un orléaniste décidé, ou un bonapartiste proprement dit, quoi qu'il ait fidèlement servi Louis-Philippe et l'Empire. C'était un *Libéral*, à la mode de 1828, toujours mal satisfait, je devrais dire toujours irrité, lorsqu'on manquait de respect à son idole, la *Liberté !*

Aussi, avec quel soin jaloux défendit-il en toutes circonstances, au point de jouer même sa place et sa popularité, l'indépendance et le libre exercice de ses fonctions judiciaires ! avec quelle fermeté se refusa-t-il toujours aux compromissions, de quelque genre qu'elles fussent, avec les fonctionnaires de l'ordre administratif, sans jamais leur permettre de glisser le moindre petit bout d'oreille dans son cabinet de juge instructeur. Il semble qu'il avait toujours présent à la pensée le mot si vrai de Tacite : *Minui jura, quoties gliscat potestas* (1) et nous l'avons vu avec émotion, en 1881, allant couvrir de ses protestations discrètes, mais sympathiques, l'expulsion de ces mêmes Jésuites contre lesquels il avait jadis aiguisé plus d'une mordante épigramme. C'est que, s'il les avait soupçonnés en 1825 de vouloir opprimer la Liberté, il reconnaissait à la fin que c'était, au contraire, la Liberté qu'on allait opprimer dans leur personne, au mépris des principes les plus sacrés du véritable libéralisme.

Telle a été sa religion politique ; et il n'en a pas changé, quel qu'ait pu être le nom du régime qui ait succédé à un autre, pendant tout le temps de sa vie. Au-dessus de toute chose, il mettait l'honneur du caractère, l'honnêteté des vues, la

(1) *Annal.*, III, 69.

dignité de la vie, la sincérité et la franchise, sans lesquelles il n'y a aucune sécurité pour personne, pas plus dans les relations de l'intimité que dans la conclusion des affaires. Toujours constant avec lui-même, *Justum ac tenacem propositi virum*, il n'a pas varié davantage envers ses amis. Sa fidélité à leur égard, son amitié pour eux, n'a jamais cessé d'être inviolable, agissante, vengeresse de toute insulte, et à l'abri de toute défaillance. Il aurait donné sa propre vie, plutôt que de se laisser aller à ces lâchetés, à ces trahisons, de quelque nom qu'on en décore la noirceur, à ces capitulations de conscience, devenues si communes de nos jours.

Tel il était, lorsqu'on 1826 il organisait des comités et provoquait des souscriptions en faveur de la délivrance des Grecs opprimés par les Turcs, tel on le retrouvait en 1878, lorsque la limite d'âge le vint faire descendre de son siège, pour lui donner la retraite et l'honorariat.

Un moment, il salua cette heure avec satisfaction et il poussa un soupir de soulagement : « Me voilà, disait-il, libre de toutes fonctions, ce qui est d'un prix « inestimable dans les temps où nous vivons, sans parler de ceux où nous « allons ! » Et il se promettait de consacrer encore de longues heures au travail sédentaire de l'érudition et du cabinet. « La santé, ajoutait-il, c'est la vie, c'est « le goût à toutes choses ; » mais il comptait sans les chagrins qu'amène brusquement l'inconstance du sort, et sans les infirmités qui arrivent à grands pas au-devant de tout septuagénaire.

L'hiver 1879-1880 lui fut surtout fatal. Il ne put s'y livrer à aucun travail, pas même de lecture. Puis cette situation s'aggrava, par l'effet du chagrin profond qui vint en quelque sorte le foudroyer, lorsqu'il eut l'inconsolable douleur de perdre une de ses filles, Madame Lefebvre, qu'il aimait tendrement.

Il chercha alors dans les prières de l'Église un adoucissement à sa peine. Les hymnes fériales du Bréviaire Romain le charmaient par dessus tout. Il y trouvait un parfum d'antiquité qu'il s'indignait de voir altéré par des corrections « selon la mesure *humaine ;* » et il me conviait un jour à en donner une édition qui en eût rétabli le texte original. « Si j'étais plus jeune et plus savant, me disait-il, « j'aimerais à me vouer à un semblable travail (1). »

Il ajoutait (4 décembre 1880) : « Malgré mes tristesses et ma pauvre santé, je « lutte néanmoins comme un homme qui serait valide et heureux ; *et j'attends « la fin.* »

Sainte-Beuve, qui mourut en 1869, lui avait écrit en 1866 : « Les soins des « dernières dispositions commencent à m'occuper : *il faut s'y prendre d'avance « pour n'être pas surpris* (2).

M. Morand fut plus diligent encore et s'y prépara d'autre façon. Tout aussitôt qu'il eut atteint ses soixante ans, il saisit l'occasion qui se présenta pour lui de

(1) C'est sous l'influence d'un sentiment analogue qu'il avait pieusement réédité les *Traductions de fragments sacrés*, dus à l'inspiration poétique de son beau-frère, M. Léon Noël (in-16 de pp. 124, Boulogne, veuve Ch. Aigre, 1878).

(2) *Les Jeunes Années*, p. 104.

revenir à Dieu ; et, pourquoi ne le dirai-je pas, chaque année il faisait ses Pâques à Notre-Dame, franchement et simplement, sans ostentation, comme sans fausse honte. L'année dernière, à la première visite de Mgr Meignan à Boulogne, il voulut que ce prélat lui administrât le sacrement de confirmation, que par suite de diverses circonstances il n'avait pu recevoir dans sa jeunesse, cérémonie touchante qui s'accomplit dans les appartements de M. le grand Doyen, et qui tira des larmes d'admiration de ceux qui en furent les témoins !

Aussi, lorsque l'heure suprême arriva, le lundi 28 janvier, ce grand et ferme caractère ne se démentit pas une minute. Fier de son passé, confiant dans l'avenir et comptant avec une foi vive et sincère sur l'infinie miséricorde de Celui qui avait voulu, avant de le rappeler à Lui, l'éprouver par la souffrance, il reçut d'un cœur allègre, au milieu des larmes de sa famille éplorée, les dernières consolations par lesquelles l'Église chrétienne prépare ses enfants au grand passage du temps à l'Éternité.

Ses obsèques ont eu lieu à Notre-Dame, sa paroisse, où ses nombreux amis se sont empressés de venir lui rendre leurs derniers devoirs. La municipalité avait fait tendre l'Hôtel-de-Ville et même le Musée. Un piquet de troupes stationnait devant la maison mortuaire. Le Tribunal, au grand complet, avec MM. les avocats et la corporation des avoués, y assistait en robe.

Le deuil était conduit par ses deux gendres, M. Houcke, magistrat démissionnaire, et M. Lefebvre, percepteur à Acy (Oise), accompagnés par MM. Desmyttère et Bary. Le coussin était porté par M. Alexandre Adam, ancien trésorier-payeur, représentant son vieux père nonagénaire. M. Livois, ancien maire de Boulogne, et ancien député, Me Madaré, bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Carré, juge et M. Eugène Martel, bibliothécaire de la ville, tenaient les cordons du poële et entouraient le cercueil, sur lequel reposait la robe de juge, avec la toque, la croix de la Légion d'honneur et les insignes d'officier de l'Instruction publique.

Au cimetière de l'Est, quand le corps eut été descendu dans la tombe que le défunt avait fait creuser pour lui, auprès de celle de sa fille adorée, M. Martel prononça une émouvante et sympathique allocution, dans laquelle il rappela quels étaient les titres de M. Morand à la reconnaissance et à l'estime de la cité boulonnaise, comme magistrat, comme homme public et surtout comme érudit. Il n'oublia pas de rendre hommage aux sentiments religieux qui ont marqué d'un éclat si vif la vie de ce « chrétien de la première et de la dernière heure, » de ce « père de famille modèle, qui a prodigué à tous les siens des trésors d'affection ; » et tous les organes de la presse boulonnaise ont voulu s'associer dans un commun témoignage de vénération respectueuse, à des éloges si bien mérités.

Tant il est vrai de dire que, malgré le conflit des dissentiments politiques, l'honneur et la vertu commandent toujours le respect ; et que ceux-là même à qui leurs principes n'ont pas permis de transiger avec leur conscience, restent, en définitive, les plus dignes et les plus considérés !

COUP-D'ŒIL RAPIDE SUR LES TRAVAUX DE M. F. MORAND.

Dans une carrière aussi bien remplie que l'a été celle de M. Morand, sous le rapport des fonctions publiques, il semble qu'il n'y ait plus de place pour d'autres études et pour d'autres préoccupations ; et, cependant, ce que nous avons dit de la féconde activité de notre concitoyen, n'est rien en comparaison de tout ce qu'il reste à en dire. Ce n'est point par ces qualités que son nom méritera d'être inscrit à un rang supérieur dans le souvenir de la postérité. Grâce à Dieu, dans notre France,

Magna parens frugum, *Gallica* tellus
Magna virûm,

et jusqu'au sein même de nos provinces, nombreux ont été, et malgré l'affaissement des caractères, nombreux sont encore les magistrats laborieux et intègres, les fonctionnaires désintéressés, les citoyens dévoués au service de leurs semblables, qui descendent dans la tombe entourés de l'estime générale, après avoir marché persévéramment dans le sentier de l'honneur. Ce m'est une satisfaction de le reconnaître, et un devoir de le dire.

I

Mais M. Morand a eu un autre genre de valeur qui, en ce siècle, à Boulogne, ne peut lui être disputé par personne, et qui consacrera sa mémoire : il a été un littérateur d'un goût fin et délicat, un amateur éclairé des beaux-arts, un érudit constamment appliqué à la recherche et à la vulgarisation des connaissances historiques. A ce titre, et sous ce rapport, il a fait le plus grand honneur à sa ville natale (1), et c'est par là surtout qu'il s'est distingué entre tous ses concitoyens.

De ses études littéraires proprement dites, le public d'aujourd'hui sait peu de chose. Il semble que leur auteur ait eu quelque crainte d'en dévoiler le mystère aux curieux. Toutes les perles de cet écrin sont dispersées çà et là dans la collection des journaux pour lesquels il les composa. M. Ernest Deseille, dans son *Histoire-revue du journalisme boulonnais* (2), en signale quelques-unes, qui appartiennent aux débuts de l'écrivain. C'est la chronique théâtrale de l'*Annotateur* de 1832 à 1838, où il rencontre une « aptitude » remarquable pour la critique du genre. « Musicien, dit-il, homme de goût, sévère quelquefois, il apportait dans ses jugements un fonds de connaissances variées difficilement rencontrées depuis à un même degré... On ne peut s'empêcher de lui reconnaître les bonnes qualités d'un journaliste, de l'esprit, du trait, l'épigramme facile... Il conserva haute et ferme la dignité de l'écrivain. Qui avait à s'en plaindre, rencontrait en

(1) Le mot est de M. Eugène Martel, dans son discours au cimetière.
(2) *Mémoire de la Société Académique*, t. II, p. 227.

lui l'homme ferme dans ses opinions. Il traita également la critique littéraire. Des études solides, une lecture infinie guidaient sa plume (1).

Une lecture infinie! et celui dont le secrétaire annuel de la Société Académique a dit cette parole n'avait pas trente ans !

C'est que M. Morand eut pendant toute sa vie la passion des livres. On ne pouvait jamais aller chez son vieil ami François Battut, la providence des collectionneurs, sans l'y rencontrer, ou sans l'y voir arriver, furetant dans tous les recoins, à la recherche d'une édition *princeps*, d'une brochure introuvable, d'un exemplaire grand de marges, ou d'un précieux elzévir. Il savait sur le bout du doigt, comme s'il les avait composés lui-même, son Brunet, son Quérard, et son Barbier. Aussi, bien différent de tant d'autres qui se croient bibliophiles parce qu'ils entassent dans leurs greniers un fatras de volumes indigestes, M. Morand s'en tenait à la qualité et non pas au nombre, pour former de ses trouvailles une bibliothèque de choix, digne d'un véritable amateur, et que l'on ne rassemblerait plus aujourd'hui sans une extrême difficulté, même avec le secours des nombreuses *librairies anciennes* de Paris.

Il ne se contentait pas d'aimer les livres: il les lisait. On en trouvera la preuve dans le *Bulletin du Bibliophile*. Il aurait voulu s'appliquer à faire de la bibliographie une véritable science, la science de l'histoire des livres « qu'on aimerait, disait-il, par goût pour la littérature, bien plus que par ce désir qui porte à les rechercher avec luxe pour les garder sans utilité. » Comme exemple, et comme spécimen de ce qu'il y aurait à en faire, il a publié en un petit volume (2) « plus érudit qu'il n'est gros », suivant la remarque de M. Paul Foucher (3), une étude sur les *livres à cartons*, et une autre sur *les accusations de plagiat littéraire*, où Sainte-Beuve, si connaisseur en un tel sujet, a trouvé « bien des particularités curieuses (4). » Que n'y aurait-il pas à y ajouter, si jamais l'on réunissait toutes les notices qu'il a écrites au courant de la plume, et qui sont disséminées çà et là dans les colonnes de l'*Impartial*, où il avait la modestie de ne pas se faire connaître du vulgaire des lecteurs, en se contentant du suffrage discret de quelques amis d'élite.

II

Il en est de même du culte qu'il professait pour les beaux-arts. Qui se souvient aujourd'hui de tout ce qu'il a fait pour encourager le développement à Boulogne du goût de la bonne musique ? de tout ce qu'il a écrit en fait de critique, sur cet art si charmant et si délicat, soit à propos des concerts de l'ancienne Société

(1) On peut consulter, pour cette période, le recueil factice qui reste de ces écrits, dans la collection intitulée *Annales du Théâtre de Boulogne*, conservée à la Bibliothèque publique sous le n° 4991.

(2) *Notices de Bibliographie et d'Histoire Littéraire*, in-12 de pp. 63, 1868.

(3) Feuilleton de *La France*, 28 juillet 1868.

(4) Lettre XXI.

Philharmonique, soit à l'éloge des artistes éminents qui y ont pris part, et dont sa *Notice sur Ole B. Bull*, dès 1835, nous donne la note émue et le ton d'une si parfaite justesse (1).

Aussi ne faut-il pas s'étonner de le trouver au premier rang, parmi les membres administrateurs de cette compagnie de *dilettanti*, qui a si bien mérité de notre ville de plaisance, pendant la longue période de son utile et féconde existence !

On ne s'étonnera pas non plus de remarquer sa présence, en qualité de secrétaire-adjoint, dans le Comité directeur de notre ancienne Société des *Amis des Arts*. Il y était chez lui, par son goût pour les bons tableaux, par ses connaissances en peinture (2), qui en faisaient un juge excellent sur le mérite des œuvres présentées aux expositions, et sur les choix qu'il y avait à en faire, en vue des récompenses à décerner à leurs auteurs, ou du choix des toiles destinées à être réparties par le sort entre le Musée et les souscripteurs.

J'ai nommé le Musée. C'est à ce titre qu'il y entra, sur la présentation des membres de l'Administration, pour remplacer M. de Rincquesen, en 1852. Il y eut pour département la galerie de peinture, sur laquelle il rédigea, avec le soin qu'il apportait à toutes choses, une *Notice* descriptive (7 juin 1860), précédée d'une introduction qui en retrace l'histoire et les diverses vicissitudes (in-16 de pp. XVI, 60).

On chercherait en vain, dans toutes les branches de l'activité humaine qui concernent la culture de l'esprit, quelque point où M. Morand n'ait pas excellé. Durant les quinze années pendant lesquelles il m'a été donné d'être son collègue au sein de cette Administration du Musée, véritable Académie boulonnaise, dont les fauteuils, quand il en venait un à vaquer, ne se remplissaient que par le libre choix des survivants, j'ai été à même de le voir prendre part à toutes nos délibérations, et je puis lui rendre en toute sincérité cet hommage, que je l'ai toujours entendu parler avec compétence sur les sujets les plus divers. Aussi, lorsque les anciens eurent successivement disparu, quand les Bouchard, les Pollet, les Dutertre-Delporte, ne furent plus là pour occuper la présidence, le premier qui les remplaça dans cet honneur, avec le triste destin d'en être le dernier titulaire, à l'heure cruelle du renversement de l'institution, ce fut M. Morand...

III

Il avait heureusement d'autres titres encore à la considération de ses concitoyens, et ceux-là, nul ne pouvait songer à les lui ravir.

En dehors de la coopération qu'il apportait aux manifestations de la vie artistique, il avait une vocation innée pour l'investigation patiente des choses de l'histoire. Cette passion, — car c'en était une — remonte aux premiers temps de

(1) Brochure in-8° de pp. 21.

(2) Voir *Le Salon*, dans son *Journal d'un Boulonnais à Paris*, 1835, in-8° de pp. 14.

sa jeunesse, Pendant qu'il faisait son droit, à Paris, Dom Bétencourt, son grand-oncle maternel, ancien religieux d'Auchy-les-Moines, ami de Dom Brial et de notre illustre Daunou, l'introduisit et le guida dans le dédale, alors peu accessible, des archives nationales. Le jeune étudiant, initié de bonne heure aux mystères de la paléographie, s'occupa dès lors de prendre des notes et de copier des pièces dont il sut tirer parti.

Revenu à Boulogne, hôte assidu de la Bibliothèque, dont son ami M. Gérard lui confiait les clefs, il y passa de longues heures dans la fréquentation des *in-folio*, dans le dépouillement des manuscrits ; et bientôt il se trouva en mesure de faire part au public de ses découvertes. Il fit plus. Les archives l'attirèrent dans leur retraite inexplorée. Sous la poudre qui les couvrait dans le noir grenier de l'ancien Hôtel-de-Ville, il en rassembla les feuillets épars, les registres mutilés, les liasses rongées par l'humidité qui suintait de toutes parts à travers les ardoises disjointes de la toiture. Peu secondé dans cette mission par les employés du secrétariat qui n'en pouvaient comprendre l'importance, il obtint à grand peine, grâce à la bienveillance particulière de M. Alexandre Adam, un recoin obscur, une étroite mansarde, où il put loger tant bien que mal ces précieuses épaves ; et, après y avoir jeté un coup d'œil sommaire, il s'empressa d'attirer l'attention de l'administration et du public sur la valeur historique de ce dépôt, par la *Notice sur les Archives de la Ville de Boulogne-sur-mer*, brochure de 10 pages in-8°, sans date.

Ce fut alors que, pour l'autoriser par un titre officiel dans la continuation de ses fructueuses recherches, M. Alexandre Adam le nomma archiviste de la ville (3 juin 1837).

C'était le moment où M. Augustin Thierry s'attachait, sous le patronage du ministre de l'instruction publique, à recueillir de toutes parts des *Documents pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*. On venait de constituer à cet effet une Commission d'histoire, chargée de provoquer les recherches, de les centraliser et d'en tirer parti. Des correspondants furent désignés dans toutes les provinces, pour prendre part à l'œuvre, et M. Morand fut un des premiers à en faire partie, au grand chagrin de Daunou, qui n'aimait pas le chef de la nouvelle école historique, et qui dès lors bouda quelque peu son jeune protégé.

Je ne sais quelle a été l'importance des communications que M. Morand a pu faire alors à la Commission, pour répondre aux vœux du ministre ; mais il voulut profiter de la circonstance pour provoquer une mesure générale de conservation à l'égard des nombreux dépôts d'archives, dites communales, qui n'étaient rattachées par aucun lien aux dépôts officiels des départements. Il aurait voulu que l'on créât, dans les chefs-lieux d'arrondissements, un service spécial pour cette catégorie de documents, afin d'en empêcher la dilapidation et d'en faciliter l'étude. Ce fut l'objet de trois lettres qu'il écrivit successivement, en 1838 et en 1839, à M. Augustin Thierry. On les prit en considération. Le Conseil général du Pas-de-Calais, saisi de la question, l'appuya d'un rapport favorable. M. Morand alla plus loin. Il adressa à la Chambre des Députés une pétition qui, sur le rapport de M. Taillandier, fut renvoyée au ministre de l'intérieur ; mais si les choses

restèrent ce qu'elles étaient, notre concitoyen n'en avait pas moins soulevé une idée fort juste, et qui aurait mérité de recevoir un autre accueil (1).

IV

Pendant qu'il s'attardait à ces détails, son activité ne chômait pas. Il avait publié en 1837, en un volume in-8°, les œuvres d'un boulonnais d'adoption, Jean-Baptiste Bertin-Aloy. En 1841, il rendait un service plus éclatant à la littérature nationale, en éditant les lettres écrites pendant la Révolution par J.-J. Leuliette. Il multipliait les articles et les brochures. En juillet 1837, paraissait une étude sur les *Institutions municipales à Boulogne, du* XVIe *au* XVIIIe *siècle* (2) ; en septembre, même année, *Boulogne-sur-mer*, vue d'ensemble sur l'histoire de cette ville, pour servir de rectification à un article du *Magasin Pittoresque* ; en 1838, une *Notice sur le cartulaire de l'Abbaye d'Auchy-lez-Hesdin*, œuvre savante de Dom Bétencourt ; en 1839, *un Rapport au ministre de l'Instruction publique sur les archives municipales de la ville d'Aire* : en 1841 un *Essai bibliographique sur les principales impressions boulonnaises des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles, précédé d'une notice sur l'établissement de l'imprimerie dans la ville de Boulogne* (in-8° de 45 pp.) ; en 1842, une *Notice sur M. le baron Vattier*, et une autre *sur l'ancienne et la nouvelle cloche du Beffroi* ; en 1843, une *Notice* sur le Beffroi lui-même ; en 1844, une *Notice sur le Château* (3) ; en 1845, une *Notice sur l'établissement de l'Imprimerie dans la ville d'Aire aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*.

Au milieu de toutes ces publications fugitives se détache, à la même époque, la magnifique étude qu'il rédigea en 1844, à la prière du vénérable doyen d'Aire, Mgr Scott, et qui parut en un volume in-folio, orné de huit planches, vues, perspectives, plans et coupes lithographiés, sous le titre d'*Esquisse scénographique et historique de l'église de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys*, imprimée à Cambrai, chez Lévêque.

C'est que là, dans cette ville si littéraire et si riche en vieux documents, il trouvait la satisfaction de remuer de vrais parchemins et de faire bien des découvertes importantes, soit dans les *Mémoriaux* de l'échevinage, soit dans les *Plumitifs* capitulaires, soit dans les *Minutes* du greffe ; et peu s'en faut qu'il n'y ait fixé sa demeure ! Il venait d'y choisir la compagne de sa vie, au sein de cette honorable famille Delalleau, dont il se plut à s'associer le nom, comme recom-

(1) Il serait difficile de retrouver, même à la Bibliothèque, toutes les pièces de cette affaire, dans leur texte original. Heureusement leur auteur a eu la bonne pensée de les réimprimer, avec un *avertissement*, en 1877, sous ce titre : *Lettres à Augustin Thierry, et autres documents relatifs à un projet de Constitution des Archives communales, proposé en 1838 et années suivantes*, in-8° de pp. 76.

(2) *Annotateur* du 13 juillet, inachevé.

(3) Devenues très rares en plaquettes, ces trois notices se trouvent plus facilement dans les *Almanachs* de Boulogne de M. I. Brunet, années 1842, p. 107, 1843, p. 98 et 1844, p. 83.

mandable entre tous. Mais, fort heureusement pour nous, il n'y avait pas à Aire de Tribunal où l'on pût être avocat, ni juge ; et M. Morand nous revint, pour continuer à s'occuper des choses boulonnaises, dont l'attrait ne cessa jamais de fasciner son patriotisme.

Depuis longtemps déjà les compagnies savantes avaient inscrit son nom sur leurs tablettes : la *Société des Antiquaires de la Morinie*, dès 1833, puis l'ancienne *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Boulogne*, en 1836. Il était du *Comité des arts et monuments* établi à Boulogne en 1843, et il fut choisi l'un des premiers pour faire partie de la *Commission des Antiquités départementales*, instituée par le préfet du Pas-de-Calais, M. Desmousseaux de Givré (3 mars 1846).

Le tome Ier de la *Statistique Monumentale*, publiée par cette commission, qui depuis sa création, a compté dans son sein les hommes les plus distingués du département par leur compétence et leur savoir en fait d'histoire et d'archéologie, renferme, de M. Morand, une monographie de l'église de Saint-Léonard, près Boulogne, imprimée sous le n° 19, avec une vue intérieure de l'édifice, gravée par M. L. Gaucherel. Une autre monographie, celle de l'église de Dannes, attendue et réclamée par la Commission, ne paraît pas avoir été rédigée.

V

A ces travaux, dont le caractère dominant est l'archéologie, M. Morand fit succéder un certain nombre d'études qui appartiennent plus spécialement à l'histoire proprement dite et à l'histoire littéraire. Nous voyons paraître, dans ce genre, en 1847, une *Notice sur* le poète boulonnais *F. J. Marteau*, dit de Gossonville ; en 1848 et dans les années qui suivirent, des *Notices sur les écrivains boulonnais inconnus*, sur *François Le Bon*, mort curé de Saint-Nicolas, sur *Michel Dubuisson, le chevalier de Nœufville-Brugnobois*, le chanoine *Jean du Crocq*, *Thomas du Wicquet*, *Jacques Fonteyne*, *Sulpice Charlemagne*, *Philippe Luto*, *Mathéolus* (1). Toutes ces études demandaient d'incroyables recherches, et avaient nécessité, de la part de leur auteur, un rare esprit de sagacité, joint à d'immenses lectures.

Ce n'était rien que ces *plaquettes*, auprès des œuvres que nous allons voir éclore.

Dans les *Annales Boulonnaises*, dont la publication commença au mois de janvier 1851, il réédita *Mathéolus*, en le complétant par une étude sur Jehan Le Fèvre, son traducteur et son imitateur. Ce travail, où l'on remarque une connaissance profonde de la littérature du moyen âge — tour de force presque

(1) Ces études sont disséminées dans les Almanachs de Boulogne de M. I. Brunet, pour 1848, p. 84, 1849, p. 110, 1850, p. 101, 1851, p. 63 (et aussi dans les *Archives du Nord* d'Arthur Dinaux, t. XIV, XV et XVI, 1852, 1854, 1855, qui contiennent, en plus que l'Almanach, une notice sur F. L. Duquesne de Clocheville). Il y a encore quelque chose sur les origines du Théâtre à Boulogne dans l'Almanach de 1852, p. 85. — M. V. J. Vaillant a complété cette notice en 1894, *Maître Mahieu*, d'après une édition des *Lamentations de Mathéolus*, donnée par M. Van Hamel.

incroyable chez un provincial qui n'avait pas les précieuses ressources que l'on trouve à Paris, — a été reproduit quelques mois après dans le *Bulletin du Bibliophile* de M. Techener.

M. Morand y commença, en outre, une étude sur J.-J. Leuliette, malheureusement interrompue et laissée inachevée, à la suite du dissentiment regrettable qui le força de renoncer à la collaboration qu'il apportait à cette revue : — elle en est morte, sans parvenir à son douzième numéro !

C'est là encore qu'il publia, sous le titre d'*Ephémérides de l'Histoire de Boulogne* (1), la première esquisse du travail qui se transforma, s'étendit et se compléta pour devenir l'*Année historique*.

C'est peut-être la plus importante, au point de vue boulonnais, — c'est du moins la plus populaire et la plus appréciée, des œuvres qu'il consacra à la vulgarisation de l'histoire de Boulogne.

L'*Année historique* dont la première livraison parut mois d'avril de l'année 1858, fut, pour beaucoup, une véritable révélation. Sainte-Beuve s'en montra enchanté : « Vous avez, lui dit-il, fécondé le vieux champ boulonnais, « que je croyais stérile. Vous m'avez rajeuni par quantité de souvenirs de 1808 à « 1814. Savez-vous que j'assistais à cette dernière revue du 20 ou du 22 septembre « 1811, et que je me la rappelle comme aujourd'hui ? J'étais à vingt pas du « grand homme, avec des militaires, et en *petit hussard*. Vous me ramenez à « l'enfance... (2) » Et le grand littérateur profitait de l'occasion pour lui donner des notes sur d'autres boulonnais inconnus, sur le P. Le Porcq, de l'Oratoire, sur le passage à Boulogne d'Isaac Casaubon, en 1610, etc., etc.

L'ouvrage eut un tel succès qu'on lui en demanda un second volume. Les éléments, répondait-il, en étaient rassemblés ; la rédaction, qui laissait bien quelque chose à finir, en était presque prête ; mais on aura le regret de voir qu'il s'en est allé de ce monde sans y avoir donné la dernière main (3) !

Cette publication marque un grand progrès dans sa manière d'écrire. Son style, jusque là moins correct et moins serré, y prit une forme plus souple et plus facile. La phrase y est brève, coupée, pleine de surprises, de remarques fines, de sous-entendus malicieux, semée de traits piquants, de rapprochements imprévus, d'ironie calculée et d'antithèses qui sont des jugements sans appel. C'est assurément, de l'avis de tous les critiques, ce qu'il a fait de mieux.

Et quelle érudition ! quelle sûreté d'information, d'exactitude quant aux faits, aux noms et aux dates. Il faut avoir assisté, — comme je l'ai fait dans les archives de la ville dont il mettait les nombreux dossiers sens dessus dessous, — il faut

(1) Elles furent réimprimées dans les *Archives du Nord*, et mises en *plaquette* de pp. 36, in-8°, à Valenciennes, chez Prignet.

(2) Lettre IX.

(3) M. Morand a repondu lui-même à ce passage par un article, inséré dans l'*Impartial* du 2 août 1882, intitulé : Pour quelles raisons la publication de l'*Année historique* de Boulogne ne s'est-elle pas continuée ? — La raison en est simple : Connaissant par expérience l'indifférence et la parcimonie du public boulonnais, il a craint pour le second volume le succès du premier. A. R.

avoir assisté à la composition de ce travail, à l'éclosion de cette savante production pour pouvoir apprécier ce qu'elle lui a coûté de recherches, de pénétration et de soins de toute nature.

VI

A partir de ce moment, le cercle de ses études s'élargit. Devenu membre non résident du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (26 août 1858) il porta son activité sur ce que j'appellerai la grande érudition.

S'il continua de rédiger quelques *plaquettes* d'érudition locale, telles que, en 1860, une lettre à M. A.-J.-H. Vincent, ouvrant de nouvelles vues *sur le nom et l'âge de l'ancienne cloche du Beffroi* ; en 1865, dans la *Revue littéraire de Boulogne*, une étude sur les *chronogrammes* (1), en 1866, dans la *Revue des Sociétés Savantes*, une édition des *chroniques du siège de Boulogne*, de 1544, par le prêtre A. Morin ; en 1873, une lecture aux séances annuelles de la Sorbonne, intitulée : *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française ;* d'autres brochures, parmi lesquelles je ne dois pas oublier celles qui parurent la même année, à propos de la *Question du Musée*, œuvres de polémique, dont la dernière semble empruntée aux meilleures pages de Paul-Louis Courrier,

Facit indignatio versum ;

— puis dans ces derniers temps, la publication des lettres du célèbre aéronaute, *Pilatre de Rosier* (*Impartial* de 1877) ; et celle qui a pour titre : *Les derniers baillis et procureurs d'office des justices seigneuriales, ressortissant au siège de la sénéchaussée du Boulonnais* (1883), toutes ces études, qui sont d'excellentes monographies, témoignent d'une constante préoccupation dont il ne pouvait se distraire.

Mais, parallèlement à ce courant, nous en avons un autre à suivre. C'est d'abord celui qui l'entraîna dans l'orbite des documents inédits provenant de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin. Dès 1856, il signalait au ministre de l'instruction publique l'importance d'un manuscrit (le 723 de cette bibliothèque) récemment entré dans le dépôt communal de Boulogne. Il y trouvait le moyen de compléter et de rectifier, pour la partie composée par l'abbé Simon Ier, le *Chartularium Sithiense* de M. Guérard. C'était entrer de plein-pied et comme en maître, dans les sources de l'histoire de France. Il le fit en 1867, en donnant à l'imprimerie impériale, sous le patronage du Comité des Travaux historiques, son *Appendice au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin* (2), travail complété, en

(1) Sainte-Beuve la distingue comme un *filon d'érudition qu'il ne connaissait pas* (Lettre XVI).

(2) In-4° de pp. III, XVIII, dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.* — Un savant allemand, M. O. Holder-Egger, dans le dernier volume paru des *Monumenta Germaniæ historica de Poertz* (SS., t. XIII), mentionne avec éloge ce travail de notre érudit compatriote.

1872 et en 1878, par ses deux vies métriques du saint fondateur de l'abbaye audomaroise, l'une, *Vita metrica prior*, antérieure au xe siècle (1), l'autre *Vita metrica*, due à la plume de l'abbé Simon, ou de l'un de ses collaborateurs (2). Il y joignit, pour les *Nouveaux Mélanges*, édités par le comité, ses *Définitions du chapitre de Cluny*, de l'an 1323, dont il avait eu la bonne fortune de rencontrer le manuscrit, à Boulogne même, chez une vieille revendeuse de la rue Désille, qui le tenait de quelque chiffonnier inconnu (3).

Ces publications, et celles qu'on devait déjà à sa plume si vaillante et si ferme, lui ouvrirent les portes de la *Société des Antiquaires de Londres*, qui lui décerna le brevet de membre honoraire.

Il ne négligeait pas les choses de la littérature, qui le captivèrent jusqu'au dernier moment, et il s'y enfonça jusqu'aux plus profondes obscurités du moyen âge : Telles ses *Questions d'histoire littéraire au sujet du Doctrinale metricum d'Alexandre de Villedieu :* son étude sur un *Opuscule de Guiard des Moulins;* sa publication de *six lettres inédites du Pape Alexandre III*; communications insérées dans la *Revue des Sociétés Savantes*, sans parler de la *Notice* sur les travaux de son grand'oncle, Dom Bétencourt, dont M. Bachelin-Deflorenne a fait précéder le premier volume des *Noms féodaux*, réimprimés en 1867-1868 (4).

Il en était là de ses publications et de ses études, lorsque le ministre de l'instruction publique voulut en récompenser le mérite par une suprême distinction, en lui faisant décerner par le Chef de l'État, la croix de la Légion d'honneur. C'était le 21 avril 1870, dans les solennelles assises scientifiques de la Sorbonne. M. Morand y reçut, en qualité de membre du comité des travaux historiques, les insignes de cette décoration, qu'à tant de titres il était si digne de porter.

VII

Ce fut un beau jour dans sa vie ; mais ce n'était pas pour lui le couronnement de sa carrière. Il continua de travailler à ses chères études, malgré les douloureuses préoccupations qui marquèrent cette année lamentable. Il préparait alors et il publia en 1872, à la librairie Académique de Didier, *les Jeunes Années de Sainte-Beuve* (5).

Avec quel amour il a traité ce sujet ! Quel charme pour lui, d'avoir pu donner au public les dix-huit lettres écrites à M. l'abbé Barbe, de 1818 à 1865, par le grand critique qui y a mis le meilleur de son cœur ! C'était vraiment comme une

(1) Plaquette in-4° de pp. 39, Imprimerie Nationale, 1876.
(2) Plaquette in-4° de pp. 43, 1872.
(3) Plaquette in-4° de pp. 38, 1872.
(4) Cette notice occupe 15 pp. in-8°.
(5) In-8° de pp. 153, XXIII. M. Morand, qui avait connu Sainte-Beuve, à Boulogne, dans sa jeunesse, mais qui n'est venu qu'après lui à l'Institution Blériot, n'est entré en relations avec lui qu'en 1841 (*Notice préliminaire*, p. IX).

cueillette de fleurs parfumées, tout imprégnées de rosée matinale. Avec quelle délicatesse il les interroge, il les déplie, il les donne à savourer au lecteur après les avoir illustrées de tout ce qui peut contribuer à les faire valoir ! Si l'*Année historique* est son meilleur travail d'historien, les *Jeunes Années de Sainte-Beuve* sont le joyau le plus fini de ses compositions littéraires.

Aussi, avec quel soin jaloux les défendit-il contre toute défloration et toute insulte ; d'abord dans le mémoire judiciaire qu'il publia en 1880, et qu'il faut lire (1), puis dans la brochure, *une Causerie sur Sainte-Beuve* (1883), qui ajoute de nouveaux développements au point capital de la question !

Je me hâte, et cependant je n'ai pas tout dit. M. Morand, en effet, a terminé cette longue et féconde carrière en donnant à la *Société de l'Histoire de France* en deux forts volumes in-8°, une nouvelle édition de la *Chronique de Jehan Le Fèvre de Saint-Remy*, chroniqueur estimé, dont les récits contiennent les renseignements les plus précieux sur une des époques les plus agitées des annales de notre pays. Il en a éclairci et justifié le texte avec une patience et une érudition peu communes, et il l'a fait suivre d'une table très complète et très détaillée, grâce à laquelle aucun point n'en peut rester ignoré du lecteur. C'est le dernier service qu'il ait pu rendre à la science historique, pour laquelle il a tant travaillé, et pour laquelle il travaillait encore lorsque la mort est venue briser sa plume dans sa main laborieuse.

Nous faisons des vœux pour que sa famille, qu'il a aimée d'un amour tendre, et qui était si fière de la gloire qu'il s'était acquise, lui élève un monument posthume, en compulsant avec soin les matériaux dont il a rempli son cabinet, pour voir s'il n'y en a pas quelques-uns qu'il ait *mis au point*, et qui soient digne de continuer, après lui, la longue série des œuvres dont j'ai essayé de dresser ci-dessus le religieux inventaire. Sa renommée, peut-être, est assez grande pour pouvoir se passer de ce regain d'outre-tombe ; mais je ne crois pas me tromper en disant que l'attention du public lettré, toujours en éveil lorsqu'il s'agit de choses exquises, et que, plus encore, la légitime curiosité du public boulonnais, toujours avide de connaître les moindres particularités qui se rattachent à l'histoire de la patrie locale, accueilleraient ces productions inédites avec la même estime et le même empressement qui ont salué l'apparition des précédentes. C'est ma confiance, et c'est mon espoir.

5 février 1884. D. Haigneré.

(*Bibliographie*, I, n° 65).

(*Impartial*, 2 et 6 févr. 1884. — Brochure, 32 pp., in-8°).

(1) *Une Atteinte à la Propriété littéraire*, in-8° de pp. 31.

Donnons en *post-scriptum* l'extrait d'une lettre de M. Léopold Delisle, le savant administrateur général de la Bibliothèque Nationale, qui appréciait M. Morand à sa juste valeur :

A. R.

Monsieur l'Abbé,

Je vous félicite de la promptitude avec laquelle vous avez fixé comme il devait l'être, le souvenir de l'excellent ami que nous avons perdu. Vous avez peint son caractère, rappelé ses travaux et apprécié les services qu'il a rendus avec la mesure, l'exactitude et le sentiment que M. Morand aurait voulu voir dans toutes les notices de ce genre. Je vous remercie de m'avoir envoyé deux exemplaires d'un opuscule qui m'intéresse aussi vivement et qui sera goûté en dehors du cercle des amis de M. Morand.

L. Delisle.

---

6 février 1864.

Lettre de M. Egger.

Monsieur,

Je ne sais qui a dit :

« Un livre est un moyen de faire un meilleur livre. »

Vos deux articles me sont une preuve nouvelle de cette vérité. Ma petite notice en excitant l'attention, peut-être endormie, au sujet de votre tour d'Odre, a provoqué des études et des recherches dont le public n'aura qu'à s'applaudir ; c'est le plus solide et le plus agréable succès que j'en pouvais attendre.

Agréez votre part de mes justes remerciements. Si vous n'aviez pas été malade pendant mon séjour à Boulogne, j'aurais sans doute publié une dissertation plus complète en m'éclairant de documents qui me sont restés en partie inconnus avant la publication des articles que ma notice a provoqués. Mais peu importe, ou plutôt ces renseignements nouveaux ne peuvent que gagner à la signature d'un savant placé comme vous à la source même de l'histoire sur ces matières.

Au sujet du mot *Odre*, il me semble que j'ai, dans une note de la page quatre, accepté d'avance l'opinion que vous soutenez avec toute vraisemblance...

E. Egger.

A M. l'abbé Haigneré, archiviste.

(Voir au 27 janvier).

---

6 février 1874.

L'ABBÉ JUSTE LEFEBVRE.

MONSIEUR L'EDITEUR,

Vous me pardonnerez le long retard que j'ai mis à répondre à vos désirs. Des occupations impitoyables, une absence que j'ai dû faire, en sont la cause. Pourtant, il ne faut pas manquer à nos habitudes, ni laisser partir de ce monde un homme de bien, sans dire au public, au moins en quelques mots, ce qu'il a été. Plusieurs le connaissaient sans doute, mais le cercle où s'est passée sa vie était de ceux où le vulgaire a peu d'accès, et d'ailleurs sa modestie était si grande qu'il est resté inconnu de beaucoup.

M. l'abbé Juste Lefebvre est né à Boulogne, dans la Haute-Ville, en 1814, d'une famille où étaient en honneur les vertus chrétiennes et les principes de la plus exacte probité. Ayant perdu ses parents dès l'âge le plus tendre, il fut élevé dans la famille de sa mère, chez M. Quandalle-Cary, dont la maison si honorable continuait pour lui toutes les traditions du foyer domestique. Ajoutez à cela la salutaire influence d'une éducation vraiment chrétienne, reçue dans le collège de Mgr Haffreingue dont le souvenir est dans tous les cœurs et qui était alors à l'apogée de sa réputation, et vous ne vous étonnerez pas que M. Juste Lefebvre, aussi bien que son frère un peu moins âgé que lui, soient entrés dans la carrière ecclésiastique.

La vie pour ainsi dire claustrale qu'il avait vu suivre à ses maitres et qui est pleine d'un si grand charme de pacifique retraite, unie à une activité continuelle, le tenta. Par suite de diverses circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, ce fut à Fribourg, en Suisse, dans un collège de la Compagnie de Jésus, qu'il trouva son premier emploi. Il y eut la surveillance des *vétérans*, qui, leurs classes finies, restaient encore une année sous la direction de leurs maitres, afin de se perfectionner dans les différentes branches de leurs études. C'était une tâche qui avait ses difficultés, que celle de gouverner cette jeunesse d'autant plus impatiente du frein qu'elle se sentait déjà presque émancipée. Il fallait pour cela trouver le tempérament que cherchent en vain les politiques du jour, l'alliance intime d'un pouvoir fort et d'une liberté sans limites ; et c'est ce que le jeune professeur possédait, à ce qu'on assure, au plus haut degré. Croyons-en l'expérience de tous ceux qui ont vécu alors sous son autorité, et qui, de tous les points de la France et de la Belgique, ont conservé avec lui, dans la suite, les plus cordiales relations. Chaque jour, son frère affectionné, Mgr Jules Lefebvre, en reçoit encore les témoignages douloureusement émus.

Il en coûta beaucoup à M. Juste Lefebvre de quitter cette intéressante ville de Fribourg, où, sans cesser d'appartenir au diocèse d'Arras, il avait reçu l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Marilley ; mais les radicaux de Bâle et de Soleure, jaloux, suivant leur incorrigible habitude, de faire preuve d'intolérance à l'encontre de la religion catholique, dévastèrent à main armée le collège des P.P. Jésuites et firent main basse sur tout ce qui s'y trouvait. On était à la veille de notre révolution de 1848, et l'on peut dire que la défaite du *Sunderbund* en était le prélude.

M. Juste Lefebvre, qui était absent de Fribourg au moment de ce brigandage, eut le chagrin de savoir que sa petite chambre avait été pillée comme les autres ; mais il s'en consolait, en pensant que cette épreuve l'associerait aux mérites de ceux qui souffrent persécution pour la foi.

Il revint alors à Boulogne, afin d'y chercher un abri dans la tourmente, et Mgr Haffreingue, qui se connaissait en hommes, l'y retint pour se l'attacher en qualité de préfet, ou de directeur de la division des plus jeunes enfants, connue sous le nom de Petit-Collège. C'est là que nous l'avons tous vu, pendant près de vingt-quatre ans, tout entier à ses modestes fonctions, dans lesquelles il a fait à une nombreuse jeunesse appartenant aux meilleures familles un bien incalculable. Exact, sévère même sur la discipline, il savait se faire toujours obéir en se faisant aimer. Quelle sollicitude il montrait pour tout ce qui intéressait la petite famille dont la surveillance lui était confiée ! Quelqu'un me disait l'autre jour qu'ils retrouvaient, auprès de lui, des soins d'un caractère tout à fait maternel. Toute sa conduite était animée d'un profond esprit de foi ; aussi avait-il voulu se réserver le privilège de faire lui-même à ses jeunes élèves les catéchismes préparatoires à la première communion.

Dans ses rapports avec ses confrères et collègues, il apportait le plus constant esprit de franchise et de cordialité qui, avec une inaltérable bienveillance, suffit à maintenir toujours entr'eux la plus parfaite harmonie. Mais que c'est là encore un art difficile, et combien peu y réussissent ! Les hautes qualités de bon ton et d'urbanité qu'il apportait dans ses relations avec le public, n'étaient pas moins remarquables. Il avait ses entrées partout dans le monde, mais il en usait peu, par discrétion, si ce n'est dans quelques maisons très respectables où l'attiraient d'anciennes habitudes de familière intimité.

Tout entier à ses devoirs, il sortait peu. En revanche, lorsqu'arrivait le temps des vacances, il bouclait bien vite une valise et s'en allait voyager. On l'attendait à Paris, à Londres, à Rome, à Cologne, à Munich, et partout il trouvait des visages épanouis à l'idée de pouvoir lui offrir une reconnaissante hospitalité. A raison précisément des fonctions qu'il avait

remplies à Fribourg et de celles qu'il exerçait encore à Boulogne, grâce aussi à la haute position que son estimable frère occupait en Italie, M. l'abbé Juste Lefebvre avait au dehors les plus nombreuses et les plus belles relations.

Il s'en servait pour le bien. C'est ainsi que, pour aider à la réalisation d'un projet longtemps rêvé par Mgr Haffreingue et fortement patronné par M. le Grand-Doyen Le Comte, M. Juste Lefebvre se chargea d'aller faire à Rome, auprès du général des Rédemptoristes et même auprès du S. Père, les démarches nécessaires pour obtenir la fondation à Boulogne d'une communauté de cet ordre. On le croyait seul capable de faire aboutir l'entreprise, et il y réussit, en effet, malgré des obstacles qui paraissaient insurmontables et dont il eut l'habileté de triompher.

Que d'autres services n'a-t-il pas rendus aussi à l'œuvre de Notre-Dame de Boulogne, aussi bien qu'à d'autres religieuses entreprises ! On ne le saura jamais, car il était, sous ce rapport, d'une modestie et d'un silence presqu'incroyables.

Il fuyait les honneurs avec le même soin que beaucoup d'autres semblent mettre à les rechercher.

Lorsque le docte et pieux évêque d'Aquila, Mgr Filippi, pour témoigner que du fonds des Abruzzes il savait reconnaître le mérite et récompenser la vertu, le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale, avec l'agrément de Mgr Parisis, on ne put jamais le décider à prendre ce titre, encore moins à porter la *Cappe* violette qui en est l'insigne distinctif.

Après la mort de Mgr Haffreingue, en 1871, M. Juste Lefebvre, déjà maladif et d'une faible santé, se retira d'abord au sein de sa famille, où l'attendaient les soins les plus délicats et les plus dévoués ; mais il craignit de n'y pas retrouver toute la solitude dans laquelle s'était écoulée la plus grande partie de son existence, et il alla se fixer dans un petit appartement de la rue Belterre, à proximité de l'église des Rédemptoristes, dont il s'était fait, en quelque sorte, depuis quelque temps, le prêtre habitué. C'est là qu'il est mort le 6 janvier dernier, après avoir supporté ses longues souffrances avec une chrétienne résignation.

Sa mort a révélé ce qu'une modestie jalouse avait toujours caché au monde, même à ses intimes et à ses proches, je veux dire son inépuisable charité. Il secourait beaucoup de pauvres honteux, payait des loyers à l'ouvrier honnête chargé de famille et à tout cela il mettait une condition rigoureuse, le silence le plus absolu, sous peine de suspension.

Ses funérailles qui ont eu lieu à Notre-Dame, le 13, y ont été suivies par un grand concours de prêtres et de fidèles. Tous s'empressaient de venir rendre un dernier hommage à la dépouille mortelle du prêtre modeste et vénéré dont je viens d'esquisser la vie si méritante, et en

même temps, ils avaient à cœur d'apporter une suprême consolation à son digne frère qui, soudainement frappé dans ses affections les plus chères, était accouru de Nice, oubliant ses propres souffrances, pour accompagner jusqu'au tombeau ce frère bien-aimé, à qui il disait, d'une voix entrecoupée de sanglots, avec un si bel accent de foi religieuse : « Adieu, mon frère, ou plutôt, non, au revoir ! »

(*Impartial*, 7 février 1874).

(*Bibliographie*, II, n° 243).

---

7 février 1872.

AURORE BORÉALE.

Dimanche soir, le ciel s'est illuminé de la plus magnifique aurore boréale qu'il nous ait été, depuis longtemps, donné de contempler. Ce phénomène a été remarqué dans toute l'Europe. On l'a vu à Constantinople et à Rome, aussi bien que dans nos contrées du Nord.

Dès six heures du soir, le ciel s'empourprait de larges taches d'une lumière rougeâtre, semblables à celles que produit la réverbération d'un vaste incendie. Ces taches, qui variaient d'intensité, se formaient graduellement, puis s'effaçaient pour reparaître sur un autre point, mais principalement dans l'Est et dans l'Ouest. Bientôt apparurent de longs rubans de lumière blanche, qui paraissaient émerger d'un point central situé à peu près au zénith, d'où ils rayonnaient vers l'horizon boréal. Cela ressemblait à la section verticale d'un vaste dôme, dont les arêtes eussent été des lanières de feu. Un large bandeau rougeâtre allant de l'Est à l'Ouest coupait exactement l'hémisphère céleste en deux parties. Quelques lueurs passagères se montrèrent aussi parfois dans le Sud-Ouest.

Ce phénomène a causé pendant toute la soirée de grandes perturbations dans le service des télégraphes. Le même fait avait été observé le 24 octobre 1870, lors de l'apparition de la grande aurore boréale qui a si vivement impressionné nos populations.

Cette circonstance est la preuve la plus certaine que l'on puisse donner à l'appui de l'opinion qui attribue l'aurore boréale à des manifestations électriques, dont le sujet se trouve sur les limites extrêmes de l'atmosphère terrestre, à une hauteur qui varie de 100 à 200 kilomètres.

L'aurore boréale est le soleil de longues nuits polaires ; c'est l'orage ordinaire de ces contrées, une combinaison tranquille et lente du fluide électrique de la terre avec celui de l'atmosphère, une sorte d'éclair

silencieux et continu qui se prolonge pendant des heures entières, et dont les plus extraordinaires sont les seuls qui se laissent apercevoir dans notre ciel.

(*Impartial*, m. d. 1872.)

---

8 février 1851.

Etudes d'Archéologie religieuse dans le Boulonnais.

Traditions archéologiques sur l'ameublement des églises, pendant les deux derniers siècles.

Depuis quelques années, l'archéologie religieuse a fait en France, et dans l'Europe entière, d'immenses progrès. Sans abandonner l'étude des monuments de la Grèce et de Rome, ni la recherche des antiquités de l'Amérique et de l'Inde, nos savants ont enfin conçu le désir de connaître ce qui s'était passé chez eux. Certes ce désir était légitime. On s'est dès lors aperçu que nous avions sur notre terre de France, des antiquités nationales, vraiment dignes d'intérêt, des monuments admirables, vrais chefs-d'œuvre de l'esprit humain, une littérature brillante de génie, de verve, d'inspiration. en un mot une vie, et nous dirions presque une civilisation glorieuse, mais ignorée. Dès lors, ceux au cœur de qui Dieu avait soufflé l'amour du passé, se mirent à l'œuvre et fouillèrent les ruines amoncelées par le temps sur le sol de notre patrie. Arts, histoire, littérature, tout reparut au vrai jour de la lumière. Longtemps méconnue, l'architecture fut la première à être étudiée, appréciée. On lui rend aujourd'hui pleine justice ; on fait plus, on commence à l'imiter.

Notre ville elle-même ne vient-elle pas d'élever, au sommet de ses collines, une preuve vivante de la révolution qui s'est faite par rapport à l'art ogival ? Lorsque, reculant de vingt années, on se prend à songer que M. l'abbé Haffreingue malgré son vif désir n'a pu rencontrer, ni un architecte qui sut profiler une ogive, ni un ouvrier qui sut tailler un clocheton, on peut se faire une idée de la rapidité avec laquelle le goût et les habitudes d'un peuple savent changer de nature, et combien peu coûte le triomphe de la vérité morale, quand Dieu inspire à des hommes d'action la propagation d'un principe.

Nous avons pour notre part commencé l'étude des monuments de notre pays, de tous ceux dont on peut dire

« Un peu d'art a passé par là ».

En attendant le moment d'aborder ce qui est proprement le sujet de notre travail, nous avons cru bon de publier quelques articles préliminaires, sur ce que nous appellerons la *tradition archéologique* dans le Boulonnais.

L'archéologie religieuse a les plus étroites liaisons avec la liturgie sacrée. Le temple n'est-il pas le lieu où se doivent exercer les sublimes fonctions du culte ? N'est-il pas la tente dressée dans le désert de cette vie, le tabernacle où l'homme entre plus intimement en communication avec l'Auteur de son être ? Le temple doit donc, par la nature même de sa destination, être adapté aux exigences de la liturgie, de l'exercice régulier du culte divin.

C'est pour cette raison que l'Eglise intervenait autrefois dans la construction des édifices religieux. Elle en réglait la forme, la distribution, l'ameublement. L'Evêque, chef de la communauté diocésaine, se chargeait de veiller à l'exécution des saintes lois portées à ce sujet par les conciles provinciaux, ou généralement adoptées par un usage traditionnel. Des chanoines, revêtus de la dignité d'archidiacres, partageaient avec l'Evêque le soin de la visite des paroisses, et veillaient à ce que dans les moindres églises de village rien ne dérogeât aux saintes coutumes des âges précédents. C'est donc dans les prescriptions des Evêques et des Archidiacres que nous devons chercher des renseignements qui puissent éclairer la marche des antiquaires au milieu des variations du passé. C'est dans ces écrits que nous devons étudier l'histoire des anciennes coutumes et le temps qu'elles ont vécu. L'archéologie vient de faire une magnifique découverte qui est de nature à jeter un grand jour sur ces questions, à faire voir jusqu'où allait, aux époques de foi, la sollicitude de l'autorité ecclésiastique pour tout ce qui touchait, même de loin, à la liturgie et à la tradition archéologique. C'est le registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269), publié par M. Bonin, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

Pour nous, dans notre ancien diocèse, nous ne pouvons espérer de rencontrer une pareille richesse, nos archives ayant été dévorées par le temps, par les guerres et l'incurie des hommes. Cependant, il reste quelques traces des prescriptions de l'autorité ecclésiastique, sur des matières qui ont trait à l'archéologie ; et c'est ce que nous allons essayer de consigner ici, pour servir de bases aux recherches qui restent à faire touchant les monuments religieux du Boulonnais. L'archidiacre de Boulogne en 1628,

Noël Gantois a fait imprimer, pour être distribué aux curés du diocèse, un opuscule (1) rempli de détails intéressants sur l'état archéologique de l'ancien diocèse de Boulogne, au commencement du XVIIe siècle. Nous allons en publier une analyse. Quelques notes recueillies dans les registres du chapitre, dans un procès-verbal de la visite de l'archidiacre François Abot de Bazinghen (2) en 1715, et dans un compte-rendu de l'état des paroisses du diocèse (3) en 1725, nous serviront à compléter les renseignements qui nous sont fournis par Noël Gantois. Nous n'avons pas la prétention d'épuiser la matière, et nous nous contenterons de donner ce qui nous a paru mériter d'entrer dans cet aperçu général.

Règle abrégée, ou forme de toute la visite archidiaconale, en dix chapitres.

CHAPITRE Ier

De la Visite du Très Auguste Sacrement de l'Eucharistie.

« Avant que l'archidiacre, dans le cours de ses visites, arrive à l'Eglise paroissiale, le curé du lieu préalablement informé du jour et même de

(1) *Compendiara totius visitationis Archidiaconalis Norma, seu forma quædam decem capitulis adumbrata* (auctore Natali Gantosio, Insignis Ecclesiæ cathedralis Boloniensis canonico et archidiacono), in-16, de 62 pp. non chiffrées. Le titre manque ; l'ouvrage a été probablement imprimé à Saint-Omer.

On y lit d'abord une dédicace : Illustrissimo ac Reverendissimo Domino D. Victori Bouthillier Morinensium Boloniensium episcopo; puis une lettre de l'auteur à tous les doyens de chrétienté, prêtres, vicaires, etc, datée de Boulogne le 7 août 1628.

Noël Gantois, déjà chanoine de Boulogne en 1625, fut secrétaire du chapitre pendant la vacance du siège, à partir du 9 décembre 1626, archidiacre l'année suivante (13 janvier 1627), curé titulaire d'Audinghen depuis 1609 jusqu'en 1642, vicaire général de l'évêque Jean Dolce depuis 1632 jusqu'en 1639. Il fut élu doyen du chapitre le 20 avril 1639, prit possession de cette dignité le 23 du même mois et mourut le 10 janvier 1645. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

L'exemplaire de cet ouvrage qui est en notre possession, appartint à l'archidiacre Guillaume Dieuset, puis à M. Antoine Coze, ancien curé d'Outreau. (M. l'abbé Haigneré a donné ce volume rarissime à la Bibliothèque Nationale en 1886, où il a été coté sous le n° D 80, 885). — Voir au 10 janvier.

(2) Ces notes sont conservées dans la riche Bibliothèque patrimoniale de l'un de nos collègues, M. Abot de Bazinghen. Ce trésor de sciences et d'antiquités nous a été ouvert avec une libéralité, à laquelle nous nous faisons un devoir de rendre ici un hommage public et mérité.

(3) 2 vol. in-f°, Bibliothèque de M. l'abbé Haffreingue.

'heure à laquelle se fera la visite, devra, le dimanche précédent les faire connaître au peuple du haut de la chaire, afin que lui, le sacristain (*sacellanus*), les maîtres des écoles et les marguillers, puissent se trouver à l'église pour entendre les avis, les conseils et les ordonnances de l'archidiacre.

« Après le chant du *Veni Creator* et l'oraison du Saint-Esprit, l'archidiacre fera la visite du Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie. Il examinera, si les hosties que contient le ciboire sont gardées avec soin et avec respect ; si le vase où elles sont renfermées, est dans un état convenable non seulement pour la matière, mais encore pour l'art et le travail (*ea sit materiæ et operis dignitate, quâ veri Salomonis Reclinatorium constratum decet*). S'il n'est pas d'or ou d'argent, qu'il soit au moins d'un métal de valeur (*ex insigniori metallo*), doré ou argenté.

« Il en est qui, pour veiller avec plus de soin à la conservation des Espèces consacrées, les renferment dans une pyxide d'ivoire ou d'argent, qu'ils mettent dans le ciboire ; nous louons et approuvons leur piété, désirant que leur exemple soit suivi. »

Ceci avait lieu surtout quand on n'avait que des ciboires de cuivre. Nous avons trouvé dans le compte-rendu de 1725, et dans le procès-verbal de 1715, plusieurs notes qui confirment cet usage. Voici celle qui concerne l'église de Longueville : « Il y a une boëte d'argent, dorée en dedans, qui renferme les espèces sacrées, laquelle boete est renfermée dans un grand ciboire de cuivre aussi bien doré en dedans et au dehors. »

« Il doit veiller à ce que le ciboire ferme bien, pour résister à l'injure de la pluie et aux efforts du vent, lorsqu'on portera le Saint-Viatique aux malades.

« Il verra si le saint tabernacle du Très auguste Sacrement est décent et convenable, et s'il est facile d'y avoir accès au moyen de gradins, ou d'une poulie (*Trochleis commodis aut gradibus adeundum*). »

Ce passage prouve assez — on le verra, du reste, plus loin — que le tabernacle n'était pas toujours alors sur l'autel, comme il y est aujourd'hui, presque partout. Il y avait évidemment, dans les villages, plusieurs églises où l'on conservait le Saint-Sacrement dans des tabernacles isolés, suspendus aux murs latéraux du chœur, ainsi qu'on le voit à Louvain.

Mais nous avons hâte de dire que les tabernacles suspendus existaient encore. Au moyen âge, en effet, le tabernacle n'était pas « cette armoire lourde et carrée, basse, cachée, perdue, plus ou moins mal emmanchée avec les gradins de l'autel. Autrefois, au XIIIe siècle, c'était, comme à Arras, une custode en forme de tour, suspendue pour ainsi dire entre le ciel et la terre, entre le sol et la voûte de l'église et qui, tenue, apportée en quelque sorte par un ange ou par le Saint-Esprit lui-même sous la

forme d'une colombe, semblait descendre du ciel. Entre la boîte d'aujourd'hui (ce qu'on appelle le tabernacle), et la *suspension* d'autrefois, il y a, comme en architecture, toute la distance de la plate-bande écrasée ou du cintre poussif à l'ogive aérienne. »

C'est ce qui avait lieu dans l'ancienne cathédrale de Boulogne. Les délibérations suivantes que nous extrayons des registres du chapitre, en fourniront la preuve, avec tous les détails désirables.

7 Aout 1656. — « Aujourd'hui, en chapitre, a esté convenu avec Antoine liesse, maistre sculpteur, lequel a promis à messieurs de faire une crosse de bois de chesne, ou *clapou*, pour servir à suspendre le Saint-Sacrement, au-dessus du grand autel du chœur ; s'obligeant de fournir le dict bois pour cet effet, et de rendre ladite crosse blanche, polie, luisante, faite et parfaite, et conforme à l'albâtre ou marbre blanc dont sont faits les deux anges qui tiennent les armes du roy de France, sur le dict grand autel ; et ce moyennant la somme de 60 livres. »

30 Aout 1658. — « Il faut renouveller la sainte hostie qui est dans le ciboire suspendu sur le grand autel, et faire faire au plustost une corde de soye ou de chanvre pour servir à la crosse où est suspendu le dit ciboire. »

12 Aout 1666. — On ordonne de la renouveler tous les mois.

19 Janvier 1660. — « Aujourd'hui, lecture ayant eté faite de la reponse des cardinaux de la congregation des rites et ceremonies romaines, sur la difficulté proposée, sçavoir, si dans le chœur de cette eglise, où l'on fait l'office selon l'usage romain, et où le très Saint-Sacrement est suspendu à une crosse, on doit faire les genuflexions, ou seulement des inclinations profondes ; ensemble de l'exposé sur lequel la dite reponse a esté faite ; et, s'estant trouvé quicelle reponse suppose en termes formels que le très Saint-Sacrement n'est elevé au-dessus de l'autel que de huict palmes, ou environ, au lieu que le dit exposé porte formellement neuf pieds de distance, lesquels font un tiers d'elevation plus que huict palmes, Messieurs ont estimé qu'il estoit necessaire d'avoir sur cette difficulté une response qui supposast la verité de l'exposé ; et, paravant que de passer outre, qu'il falloit, à ce sujet voir Monseigneur de Boulogne pour en resoudre definitivement avec luy. »

2 Mars. — On convient de « s'en tenir à l'ancien usage et possession immemoriale de ceste eglise et des cathedrales voisines du royaume, auxquelles on se doit conformer par les propres termes de la bulle d'erection de cette dite Eglise cathedrale, sur l'innovation entreprise par deux ou trois particuliers des chanoines, pour introduire les genuflexions devant le grand autel, où il y a seulement une croix posée sur le second gradin, au lieu des inclinations profondes que tout le clergé est en possession d'y faire, de tout temps, depuis la dite creation. »

16 Septembre 1661. — « Messieurs declarent devoir s'en tenir à la rubrique romaine d'y faire la genuflexion. »

22 Juin 1674. — « Messieurs les chanoines fabriciens sont priés de faire accommoder le petit ciboire d'argent doré et le rendre propre à être suspendu au grand autel, au lieu de celuy qui n'est que de cuivre, et qui n'est pas assez decent pour cela.

« L'archidiacre verra si le tabernacle est placé dans un lieu élevé et exposé à l'adoration de tous. Pour moi, dit-il, je voudrais le voir au milieu du maître autel suivant la coutume ancienne et l'usage actuel de l'Eglise. Il verra si le vénérable sacrement repose dans le tabernacle sur un corporal, et s'il y est gardé avec non moins d'honneur que sur l'autel saint. »

Il n'est pas encore ici question d'examiner si le tabernacle est revêtu de doublures de soie, à l'intérieur. C'est une innovation qui ne s'est introduite que plus tard. On adaptait au ciboire un voile, ou pavillon de soie, qui le recouvrait en entier. Nous retrouvons une trace de l'ancienne discipline dans le procès-verbal de 1715, déjà cité : « Dans l'eglise de Questinghen (paroisse absorbée aujourd'hui par celle de Baincthun), le tabernacle n'est pas doublé : il y a une espece de petit pavillon de soie, qui couvre un petit ciboire d'argent. » Les recommandations de Noël Gantois au sujet du tabernacle, produisirent une révolution dans cette partie de l'ameublement ecclésiastique. On s'empressa d'obéir à ses injonctions, et, en 1715, l'archidiacre Abot mentionna, comme une singularité, la présence à Outreau d'un *tabernacle ancien*.

CHAPITRE II

De la Visite de l'Autel et de ses Ornements, ainsi que de tout ce qui concerne le Service Divin.

« On doit traiter les autels avec beaucoup de respect, et les couvrir de trois nappes de lin. L'archidiacre verra donc s'ils sont entretenus dans la plus grande propreté, couverts de trois nappes, ornés d'images décentes, qui ne soient pas mutilées, ni rompues, ni scandaleuses (les images qui conviennent le mieux à la décoration d'un autel sont celles de Notre Seigneur crucifié et de la Sainte Vierge mère de Dieu) ; si l'on possède un tableau de papier, vulgairement appelé *canon*, si les autels ont deux chandeliers ; s'ils sont munis et ornés de courtines et de rideaux (nommés ailes), dont on a coutume de les environner sur le devant et les côtés. *Sint ne altaria peripetasmatis sive cortinis* (*alas nominant*) *ceterisque*

ornamentis, quæcircum anteque altaria tendi aut appendi solent, instructa et ornata. Il s'informera diligemment si ces autels sont consacrés par l'Evêque, ou si ce sont au moins des autels portatifs. »

Autels de Pierre.

On peut voir assez, sans que nous insistions sur la valeur des termes, que l'usage d'avoir des autels en pierre consacrés sur place, dans l'Eglise même, de la main de l'Evêque, subsistait encore à Boulogne, au moment où l'archidiacre écrivait ces lignes.

Les registres du chapitre, lors de la reconstruction de l'autel majeur, dans la cathédrale, contiennent les deux délibérations suivantes :

1er Septembre 1656. — « M. de Louen est supplié d'escrire à Monseigneur pour sçavoir de luy s'il desire que la structure de l'autel soit de bois ou de pierre. »

3 Octobre. — « Après avoir ecrit à Paris à Monseigneur, on a decidé que la structure du grand autel seroit de bois, en attendant la commodité d'en faire quelque jour un de pierre. »

Ciborium, Rideaux.

Une autre délibération du chapitre nous laisse croire qu'à cette époque, le grand autel de la cathédrale de Boulogne était surmonté d'un baldaquin ou *ciborium*, tel qu'on en voyait dans beaucoup d'églises au moyen âge. En effet, les registres contiennent (6 novembre 1656), la note suivante : « payé à Odent, peintre, 6 livres pour avoir repeint *le dais du grand autel.* » Nous voyons d'ailleurs dans l'*Histoire de Notre-Dame* (édit. 1681, p. 167), que les mêmes registres « font mention de *parements, courtines* et *dais*, pour le grand autel, achetez des deniers qu'avait donnez Antoine d'Estrées, gouverneur de Boulogne. »

On ne doit pas s'étonner que Noël Gantois prescrive encore les rideaux autour des autels, en 1628. Ils étaient alors d'un usage habituel dans le nord de la France ; et toutes les gravures de ce temps, qui représentent les cérémonies de la messe, nous montrent l'autel couvert d'un dais, accompagné de ces riches tapisseries, destinées à protéger les cierges contre le vent, et à dérober la vue des mystères à ceux qui se trouvent sur les côtés du célébrant.

Devants d'Autel.

Nous les avons trouvés ordonnés jusqu'à la fin du dernier siècle. On en avait de toutes les couleurs prescrites par la liturgie, selon la nature et la qualité des fêtes. En 1715, un certain nombre d'églises sont signalées

comme n'en possédant que *de méchants, en cuir doré*. A Bezinghen, le devant d'autel était *en sculpture*.

Canons.

Il faut remarquer que l'archidiacre n'en demande qu'un seul. C'était même, alors, une innovation, produite par le rétrécissement graduel de l'autel, rétrécissement causé par l'adoption des gradins sur lesquels on plaça les deux chandeliers. Le prêtre fut alors forcé d'écarter davantage sur la gauche le missel qu'il mettait auparavant presqu'en face de lui. On remédia à cet inconvenient en écrivant une partie du *canon de la messe* sur un tableau de papier, qu'on appuya sur le gradin, sous les yeux de l'officiant. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici l'origine des deux autres cartons.

Rétables.

On appelle ainsi l'ensemble du lambris au-dessus d'un autel adossé. Le panneau de ce lambris, formé par un tableau ou par un bas-relief, se nomme *contre-rétable*. Noël Gantois n'en parle point dans son livre ; ils n'apparurent en effet dans le Boulonnais, que plus tard, vers 1680.

Une révolution s'opérait alors dans l'ameublement de nos églises : une invasion d'artistes sculpteurs s'était répandue dans nos contrées, renversant et détruisant les vieilles boiseries du moyen âge ou de la renaissance, pour y substituer de *belles œuvres*, modelées sur l'antique. Des peintres en bâtiments se chargèrent de transformer en marbre précieux les chênes et les ormes de nos forêts boulonnaises ; de telle sorte que l'archidiacre, dans sa visite de 1715, ne rencontra que « *autels marbrés, rétables marbrés, tabernacles, chaires et confessionnaux marbrés.* » L'exemple de toutes ces marbrures avait été donné par l'église cathédrale, où pour le jubé, l'autel et la clôture du chœur, on avait adopté, en plusieurs choses, l'idée de farder ainsi le bois.

Les plus anciens rétables que nous connaissons dans ce genre sont ceux de l'église de Saint-Nicolas, dans la Basse-Ville (1) et de l'église de Saint-Omer, de Belle, qui datent l'un et l'autre de 1682. Ces fastueux anachronismes qui dressent avec tant d'orgueil leurs frontons grecs sous les voûtes ogivales de nos chœurs, en brisent l'harmonie ; et leurs colonnes ioniques, doriques ou corinthiennes semblent protester contre *la barbarie gothique*, avec toute la rancune que le XVIIe siècle lui portait. On devrait pourtant songer que ces prétendus monuments, qui font un tel contraste avec les églises où ils subsistent encore, ont eu le

(1) Voir au 17 septembre : Le Marché du Maitre-Autel de Saint-Nicolas.

funeste pouvoir de faire murer la fenêtre absidale, ouverture mystérieuse, destinée à livrer passage aux rayons du soleil d'orient, symbole du divin Rédempteur. Nous croyons pouvoir aussi leur attribuer un autre résultat non moins fâcheux, celui d'avoir fait détruire la verrière orientale de plusieurs de nos églises. Au village de Wirwignes, où l'on voit encore un très bel autel de la renaissance, dans le genre des autels dit *à la romaine*, le vitrail, épargné par la main des hommes, a resisté en partie aux outrages du temps.

Au reste, les archidiacres stimulaient eux-mêmes le zèle réformateur de l'époque. François Abot signale, en 1715, comme une particularité choquante, la présence, à Longvilliers, d'un ancien rétable, où se voyait « en relief la vie de saint Nicolas. » A Audresselles, dit-il, « il n'y avait sur l'autel qu'un tabernacle seul ; à Outreau, il n'y avait pas de contretables (*sic*) bien que monseigneur l'eut ordonné. » Aussi, dans son rapport sur l'état de la paroisse, en 1725, le curé de Baincthun mentionne avec orgueil le maître-autel qu'il a fait construire dans son église, cette année là même, par le *sculpteur Joseph Gallet.*

« Y a-t-il des calices avec leurs patènes ? Sont-ils selon les lois de l'église, d'or, d'argent et d'étain ?

« L'archidiacre visitera tous les linges de l'autel, et tous les vêtements qui servent aux prêtres pour la célébration du sacrifice ; il se fera représenter tous les livres liturgiques, en un mot, tout ce qui appartient à la célébration des offices de l'Eglise. »

Anciens Calices.

Le curé de Tubersent, se plaint en 1725 de n'avoir « qu'un calice, qui n'est pas très propre à cause de la coupe qui est trop large ; il est à craindre, dit-il qu'on n'epanche les ablutions en disant la messe. » Il est donc probable qu'on avait encore, dans cette paroisse, un calice de forme antique. A Guisy, on conservait « le calice de saint Thomas de Cantorberie, et sa croix pectorale. » Pierre de Langle, évêque de Boulogne, voulut l'interdire parce qu'il était fait d'une manière particulière, et d'une coupe trop peu profonde et trop large ; mais il ne le fit point, lorsqu'il sut que c'était un don de saint Thomas (*Note marginale du ms. de Luto, Bibl. de Boul.*, n° 167, p. 108).

Anciennes Chasubles.

L'église d'Outreau gardait aussi une relique du même saint : c'était deux chasubles qu'on y voyait encore du temps de Luto et qui étaient « d'une etoffe assez riche, faite dans l'ancien goût ». En voici l'origine,

d'après une tradition rapportée par cet historien : « Deux matelots du Portel, qui se trouvaient à Cantorberie, lors du martyre de saint Thomas, tandis qu'on vendait les habits du saint, y acheterent deux de ses chasubles dont ils firent present, à leur retour en France, à l'Eglise d'Outreau leur paroisse. » (*Ms. sup. cit.*, ibid.).

Ostensoirs ; Exposition du Saint-Sacrement.

Noël Gantois ne parle pas des ostensoirs : il devait y en avoir très peu dans les églises des paroisses. Les expositions du Saint-Sacrement ne se faisant alors que pendant l'octave de la Fête-Dieu, on se contentait généralement des ciboires, et l'usage des monstrances n'était pas aussi répandu qu'il l'est aujourd'hui.

Voici deux délibérations du chapitre concernant un ostensoir qu'on fit exécuter pour la cathédrale :

1er Mai 1658. — « Messieurs ont eté d'avis d'envoier (à M. de Coulanges, à Paris) un vieil encensoir et quelques vieilles images de la Tresorerie » pour faire un soleil.

26 Juin 1658. — « Messieurs ont tiré de la Tresorerie onze marcqz deux onces et demie d'argent fretin provenant d'un mediocrement grand reliquaire de bois couvert d'argent, avecq trois images, rompu, brisé et dissipé, couché en l'inventaire de la dite tresorerie, article quatorze ; — item, ont encore tiré quatre marcqz quatre onces et demie d'argent fretin de la dite tresorerie provenant d'un certain tableau de bois en forme de livre qu'on appeloit jadis le texte de l'Evangile, couché audit inventaire, article quinze (1).

« Messieurs après meure deliberation ont auiourdhuy resolu de faire faire un grand soleil d'argent vermeil doré, accompagné de deux anges

(1) Ce reliquaire en forme de faux livre, couvert de plaques d'argent d'un travail remarquable, n'a pas échappé au vandalisme du chapitre. Pour faire un soleil de vermeil tout neuf, le doyen, Jean Moucque, et les chanoines n'hésitèrent pas à envoyer à la fonte une œuvre attribuée à saint Eloi !

Trente ans après (1680), un doyen moins barbare, Louis Chastillon, fit réparer ce qui restait du reliquaire en le revêtant de plaques d'argent et de vermeil, où étaient représentés « une image de Notre-Dame de Boulogne et deux anges dans un bateau. » C'est ce reliquaire recouvert à neuf que l'on montra en 1717 aux religieux bénédictins, en ayant soin de leur dire que c'était une œuvre de saint Eloi ! C'est encore le même que l'on retrouve, avec les restes de la Bible qu'il contenait, dans l'*Inventaire de la Cathédrale de 1791*. — Voir *Mém. Sté Acad.*, t. XVI, p. 200, et *Album Historique du Boulonnais*, p. 17 et 18 du texte.

A. R.

aussy d'argent, ainsy que le tout est specifié dans la derniere lettre de Monsieur l'abbé de Coulanges. »

Les reposoirs, qui se voient aujourd'hui, sur les tabernacles, pour l'exposition du Saint-Sacrement, sont d'origine assez moderne. Le 15 mars 1680, les chanoines arrêtèrent le devis suivant, qui ne manque pas d'intérêt :

« Le reposoir du Saint-Sacrement sera d'un gros brocard d'or des plus riches, relevé de quelques fleurs de couleur vive et esclatante, et relevées pareillement d'or, qu'il soit faict sur quelque modele des plus beaux de Paris, de maniere neantmoins que les rideaux puissent s'ouvrir et fermer, comme ceux à peu près qui sont au reposoir dont on se sert en cette eglise ».

Pour clore ce chapitre, n'oublions pas de dire que le curé de Samer, en 1725, écrivait à son évêque « il y a (dans l'église de Samer) un très beau soleil d'argent doré, *des plus à la moderne* ».

CHAPITRE III

De la visite des Fonts sacrés et des Saintes Huiles.

« Il faut d'abord examiner tout le *petit edifice* (totum ædificiolum), qu'on bâtit pour protéger les fonts sacrés ; s'il est solide, ne menace pas ruine ou chute, et s'il est entouré de grilles convenables.

« L'archidiacre verra si les huiles saintes sont renfermées dans une *armoire honnête fabriquée avec art*, et si elles y sont protégées par une serrure, dont le prêtre seul ait la clef... »

Le rituel romain prescrit aussi cette armoire *ad hoc* pour enfermer les saintes huiles. On la retrouve dans quelques-unes de nos églises, et dans plusieurs, il serait facile d'en avoir encore. Très souvent, quelque ancienne piscine, hors d'usage, ou bien l'ancienne *armoire murale* de la sainte Eucharistie, pourrait être adoptée pour recevoir les saintes huiles. On sauverait par là une foule de petits monuments que l'amour de la régularité fait souvent disparaître pour toujours.

Quant au *petit édifice* des fonts nous n'en avons trouvé nulle part aucune trace. Ils étaient pourtant d'une *monumentalité sévère*, ces hauts clochetons découpés à jour, qui couronnaient la coupe baptismale, ces grilles splendides, riches de couleur et d'or qui fermaient l'enceinte sacrée du Baptistère !

CHAPITRE IV

Des Choses qui sont dans le Temple, ou qui au moins doivent s'y trouver.

« D'abord y a-t-il des armoires ou des coffres pour enfermer tous les ornements de l'église pliés avec soin. »

Ce paragraphe nous fait penser qu'il n'y avait guère alors de *sacristie* dans nos églises de village. La disposition actuelle des autels majeurs dans ces églises est relativement récente. En 1715, dans l'église du Wast, les ornements étaient encore « renfermés dans une armoire à côté de l'autel. »

« Y a-t-il, pour recevoir honnêtement et commodément les confessions des pénitents, *des sièges ornés*, placés en lieu ouvert et évident, munis de leurs grilles ou petites fenêtres ? »

Telle est l'origine du *confessionnal*. Des sièges ornés (*aliquæ sedes ornatæ*), dont le dossier élevé reçut un dais, dont les grillages peu exhaussés d'abord, rejoignirent le dais, formant ainsi un petit édifice qui plus tard fut fermé d'une porte ; c'est là la marche naturelle et progrès des choses, si toutefois on peut appeler cela progrès.

Les six autres chapitres concernent la *visite de la construction ; les qualités que doit avoir le curé, le sacristain ou vicaire, le maître d'école, le maître de la fabrique, ou marguillier ; enfin de ce qui regarde les paroissiens.* Nous y puiserons, quelque jour, d'autres détails. Dans cet article nous ne nous sommes proposé d'autre but que celui de citer les faits archéologiques qui peuvent avoir quelque importance, et de contribuer par là à la résurrection des vieilles et vénérables observances de nos pères.

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, II, 5).

(*Voix de la Vérité*, de M. Migne, 1849).

---

9 février 1839.

TOMBE DE J.-F. HENRY, HISTORIEN.

Dans le cimetière de notre ville, au milieu d'anciennes concessions temporaires dont le délai ne tardera pas à expirer, se trouve une tombe massive, énorme bloc de marbre du pays, taillé en forme de cénotaphe antique, et situé vers le milieu, tout proche de la route de Saint-Omer ;

c'est là que repose l'historien Jacques-François Henry, une des illustrations littéraires de notre cité. La Société d'Agriculture de Boulogne, lorsqu'elle unissait à son titre celui de Société des lettres et des arts, lui a fait élever ce monument que la mousse envahit et dont les nombreuses inscriptions se lisent à peine, sous l'épaisse verdure des grands thuyas qui l'ombragent. Ne serait-il point patriotique de s'occuper un peu de cette tombe, afin de l'entretenir dans un état décent? afin que l'étranger qui nous visite et qui nous demandera de l'y conduire, puisse voir que les fils ont conservé la mémoire de celui dont leurs pères avaient honoré les funérailles. Serait-ce trop demander à notre jeune Société Académique (1), par exemple, et ne pourrait-elle pas se concerter sur ce point avec la Société d'Agriculture?

Quoiqu'il en soit, il est bon de dire que le tombeau de J.-F. Henry constitue une concession à perpétuité.

Le Conseil municipal, en 1839, précisément le 9 février, il y a juste aujourd'hui trente et un ans, en a délibéré dans les termes suivants :

« Un membre expose qu'à la mort de M. Henry, ancien officier du génie de la place de Boulogne, auteur de recherches historiques très estimées sur le Boulonnais, et l'un des fondateurs de la Société d'Agriculture, cette Société lui avait fait élever au cimetière un monument qui, d'après l'ordre des inhumations, est sur le point d'être démoli; que la Société avait le projet d'en assurer la conservation, en achetant de la ville l'emplacement sur lequel il repose; mais qu'il avait pensé que le Conseil municipal, dans le but d'honorer la mémoire d'un de ses meilleurs citoyens voudrait bien faire hommage de ce terrain à sa famille et à la Société d'Agriculture, comme un témoignage de respect et de vénération pour un homme dont toutes les pensées ont été dirigées vers le bien de son pays. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité. »

D. H.

(*Impartial*, 9 février 1870).

(1) La Société Académique n'est point restée sourde à cet appel. Lorsque ses ressources le lui ont permis, elle a fait restaurer le monument qui a été inauguré le 15 juillet 1884. A cette occasion, M. E. Deseille a donné dans le tome XIV des *Mémoires de la Société*, une notice bio et bibliographique, ornée d'un bon portrait.

Voir aussi le *Bulletin*, t. III, pp. 308-319. A. R.

10 février 1659.

VIEILLE SACRISTIE.

« Messieurs le Doyen et l'archidiacre Maquet ont esté auiourd'hui priez de « voir de la part (du chapitre) Monsieur et Madame (de Maulde) de Collembert, « et leur faire entendre qu'ils ont pour agreable leur proposition touchant la « *vieille sacristie* et la nouvelle qu'ilz offrent de bastir aux conditions alleguées « par mondit sieur le Doyen, disant que mondit sieur et ma dame de Collembert « demandent à mesdits sieurs et chapitre le lieu où est presentement leur « sacristie pour y faire une chapelle qu'ilz veulent fonder et au lieu d'icelle en « faire une autre nouvelle sacristie à leurs dépens. »

(*Arch. comm.*, G 42, fol. 3.)

Et 28 février 1735.

« Sur ce qui a eté remarqué que l'obit du Lucquet qui se chante tous les mois à la chapelle de Saint-Jean ne s'est celebré anciennement dans cette dite chapelle que parce qu'elle etoit la plus voisine de l'*ancienne sacristie du chœur* qui estoit dans la chapelle de Saint-Louis, et ayant remarqué qu'il estoit moins embarassant tant pour le peuple que pour les officiants de celebrer dores en avant ledit obit dans la chapelle de Saint-Nicolas qui est actuellement la plus voisine de la nouvelle sacristie, la compagnie a ordonné que ledit obit sera, dans la suitte celebré dans la dite chapelle de Saint-Nicolas. »

(*Arch. comm.*, G 36). P. c. c. A. R.

---

11 février 1569.

DISPENSES DE CARÊME.

Le chapitre de Boulogne accorde pour le carême la dispense ordinaire de lait et beurre, excepté le mercredi des Cendres, les Quatre-Temps et le Vendredi-Saint, à condition que chaque famille paiera un « carolin » au curé de sa paroisse, applicable par moitié aux besoins des églises paroissiales et aux réparations de l'église Notre-Dame, dévastée récemment par les Huguenots. Se figure-t-on bien ce qu'était alors le carême, quarante jours d'abstinence, non seulement sans viande, mais même sans œufs et quelquefois sans lait ni beurre ? On fut longtemps à se relâcher de cette discipline. En 1720, le vicaire général de l'évêque Pierre de Langle, Claude Monnier, est le premier à ma connaissance qui ait permis de manger des œufs durant la sainte quarantaine. Sous l'épiscopat de Mgr de Pressy, cette permission des œufs, d'abord restreinte à plusieurs jours, ne comporte plus d'autre exception que celle du

jour des Cendres, des vendredis et des quatre derniers jours de la semaine sainte. Ce fut Porion, l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais qui, en 1792, promulgua dans nos contrées l'usage de manger de la viande « les dimanches, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, depuis le premier dimanche de carême jusqu'au dimanche des Rameaux », et qui étendit l'usage des œufs à tous les jours, excepté le mercredi des Cendres et les deux derniers jours de la semaine sainte.

D. H.

(Voir le 28 janvier, et le 3 avril).

---

12 février 1845.

UN LYCÉE A BOULOGNE.

C'était un beau projet (1) que celui qui fut présenté au Conseil municipal de Boulogne par M. Alexandre Adam, maire, à la date que nous venons d'inscrire. Il était question de créer un Lycée dans le Pas-de-Calais, et la ville de Boulogne se mettait sur les rangs pour l'obtenir. On devait, pour cet effet, offrir au gouvernement non seulement l'internat du collège actuel, mais encore tous les bâtiments du grand-séminaire augmentés de quelques constructions nouvelles. Les dépenses d'appropriation avaient été estimées à 305.000 francs.

Comme cette disposition avait pour effet de ne plus laisser de place pour le Musée, ni pour la Bibliothèque, on avait projeté de construire, pour ces deux établissements, un édifice spécial, mieux approprié à leur convenance; et un devis de 460.000 francs avait été dressé pour la réalisation de ce projet. L'emplacement qu'on avait choisi pour cet effet était le jardin des Tintelleries, seule propriété communale que l'on trouvât disponible.

C'était donc en tout une dépense d'au moins 765.000 francs que la ville aurait eu à s'imposer, probablement par voie d'emprunt, pour venir à bout de l'entreprise.

Malheureusement, on avait compté sans son hôte ; et ce fut la ville de Saint-Omer qui obtint le Lycée.

Cependant, l'état de choses signalé alors comme défectueux, tant pour le collège que pour le Musée et la Bibliothèque, n'a fait que s'affirmer de

(1) Belle idée en effet, de vouloir agrandir, doubler presque, un collège qui coûtait au moins 50,000 francs par an à la ville et qui ne servait qu'à des boursiers ou des étrangers !

plus en plus comme regrettable. Aucun des trois établissements n'est à son aise dans le grand séminaire, où les divers services ont à souffrir de leur juxtaposition. On trouvait alors qu'ils étouffaient « dans les locaux « étroits, disgracieux, construits pour une tout autre destination et tellement « resserrés qu'une partie de nos richesses artistiques et littéraires étaient « ensevelies dans les greniers. » Que ne peut-on pas dire aujourd'hui, après vingt-cinq ans, pour corroborer ce qu'on disait à cette époque !

Aussi la question est-elle toujours pendante, et nos administrateurs s'en préoccupent à juste titre. C'est pourquoi, lorsqu'on possède les anciennes casernes, lorsqu'on est à la veille peut-être de voir déplacer l'hospice, ne doit-on pas désespérer de pouvoir réaliser quelque jour sinon le projet de 1845, qui avait le tort de sacrifier les Tintelleries, du moins un autre projet quelconque, moyennant l'exécution duquel chacun de nos trois principaux établissements publics sera mis à même de recouvrer son indépendance.

D. H.

(*Impartial*, 12 février 1870).

---

13 février 1794.

SUBSISTANCES.

Nous commençons aujourd'hui dans l'*Impartial*, avec l'intention de la continuer, la publication des souvenirs rétrospectifs, empruntés aux annales civiles ou religieuses de Boulogne. Ce sera, pour chaque numéro, une sorte d'*éphémeride*, rappelant avec plus ou moins de détails quelque menu fait de notre histoire.

Pour aujourd'hui, nous donnons l'extrait d'une délibération prise, à cette date, par le conseil général de la commune de Boulogne. On était aux abois, par rapport aux subsistances. Les paysans cachaient soigneusement le peu de grains qu'ils avaient ; et toutes les réquisitions du district ne parvenaient guère à en amener plus de cent septiers par semaine sur le marché. C'était le quart de la consommation publique. Comment avoir le reste ? On députa le citoyen Sauvage-Comboauville vers le représentant du peuple Florent Guyot, afin de le prier d'aviser aux moyens de faire cesser la disette.

Comme on le verra dans la délibération qui va suivre, le hareng avait manqué aussi et s'était vendu fort cher. Il n'importe, c'est une singulière transaction que celle sur laquelle le conseil général fut appelé à se prononcer :

Séance du 25 pluviôse.

« On fait lecture d'une lettre du citoyen Garde, de Paris, en date du 21 pluviôse, portant qu'il a proposé un échange de farine contre des harengs, sçavoir 275 livres de farine pour deux barils de harengs de 1010 poissons chaque, rendus à Franciade (S. Denys) près Paris.

« Le conseil général, considérant qu'il luy seroit très difficile pour ne pas dire impossible de trouver du hareng en ce moment ; considérant en outre que le prix excessif où vient de se vendre ledit hareng, celui de 150 livres le baril, à Boulogne même, il en résulteroit que la livre de farine reviendroit à la commune à plus de 35 sols la livre ; Arrête, après avoir ouï l'agent national, que l'on passera à l'ordre du jour sur ladite lettre, motivé sur ce qui vient d'être considéré. »

(*Impartial*, 13 février 1869).

---

13 février 1869.

BIBLIOGRAPHIE : LES MÉMOIRES DE MON ONCLE, PAR CH. D'HÉRICAULT.

C'est un charmant conteur, que notre compatriote M. Charles d'Héricault, lorsqu'il veut bien sortir de ses hautes études et descendre au terre à terre de l'historiette, pour se délasser de ses profonds labeurs de critique littéraire. Seulement, il nous semble que, même parmi ceux qui se piquent d'accorder quelque chose aux travaux de l'esprit, il y a peu de gens à Boulogne qui connaissent les publications dont nous voulons parler. Elles méritent pourtant au plus haut degré l'attention de nos concitoyens, parce qu'on y retrouve la peinture fidèle, originale, animée, pittoresque, des mœurs et des coutumes du temps jadis.

Les paysages dans lesquels sont encadrés ces scènes vivantes reproduisent dans toute leur exactitude les profils de nos campagnes ; les noms propres des personnages appartiennent, de si près que c'en est trop peut-être, aux familles principales du pays ; le langage, les idées, la physionomie morale des hommes et des choses sont tout à fait du cru ; et nous nous y retrouvons, à quelque temps en arrière, dans une société dont tous les visages nous sont connus.

Il nous a paru intéressant de donner à nos lecteurs une idée de ces récits rétrospectifs, où la réalité des situations se présente d'une manière si ingénieuse sous la trame d'une fiction habilement conçue. On y trouvera, nous en sommes certains, outre l'attrait particulier qui s'attache aux

productions d'un esprit fin et délicat, ce je ne sais quoi d'intime et de familial, que recèle au fond de sa nature tout ce qui se rattache au passé du pays natal.

II

Les *Mémoires de mon Oncle* ont pour but de peindre le tableau des mœurs de l'ancien régime, au moment où la Révolution française allait éclater pour les faire disparaître. Ils se divisent en trois sections : — un village en 1787, — la Révolution aux champs, — la Terreur dans les champs. Tous les événements se groupent autour de la personnalité imaginaire de Claude-François de Ricault, curé de Zotinghem et grand décimateur de Laudincthun, villages de fantaisie, situés quelque part aux environs de Samer. Les voyages que le digne pasteur fait à Boulogne, dans la vieille carriole du marquis, conduite par le brave Pierre en se tirant à grand'peine des cahots et des ornières, sur les affreuses routes de ce temps-là, nous mettent en rapport avec les principaux personnages du clergé et de la noblesse de la ville.

Quant au village, nous y trouvons, autour de messire Claude-François, les membres de l'aristocratie locale, les hobereaux de noblesse récente, usurpateurs enrichis, qui donnent dans l'impiété et le philosophisme ; le marquis authentique et de vieille souche, seigneur châtelain et haut-justicier, qui vit à la cour, et ne met jamais les pieds dans le village, où il se fait représenter par un intendant qui le vole ; — puis ce sont de vieux fermiers, qui portent « de grands bas bleus roulés sur le haut de « chausse, au-dessus des genoux ; » — le berger du village, « vieillard « joyeux, avec une besace et un manteau troué, comme un philosophe, « qui revient le soir en jouant du chalumeau, et qui contrefait, aux « veillées, pour le plaisir des fileuses, le bailli, le clerc et jusqu'au « curé; » — le milicien du pays, « avec ses épaulettes noires, son collet « rose, ses boutons blancs, ses revers et parements cramoisis, » tout fier « d'avoir deux sols et demi de solde par jour et le pain à discré- « tion; » — le soldat congédié, qui a son épée suspendue au manteau de « la cheminée, qui court après les passants pour savoir des nouvelles, « qui n'a point un sol vaillant, mais se trouve heureux d'apprendre que « les mers sont libres et que les bourgeois de Boulogne pourront manger « de la morue, en dépit des Anglais. » Ajoutez à tout ce monde la sorcière Marie-Josèphe, avec son lot de pratiques supersticieuses ; le chirurgien du village, qui fait ses visites à pied et porte ses médicaments dans sa poche ; le colporteur, ou libraire ambulant, qui apporte les publications du jour, et qui cache sous son manteau les pamphlets à la

mode. Toute la vie des champs est là condensée en peu de lignes, avec une brève esquisse de ses institutions, de ses mœurs et de ses usages.

III

Il y a des portraits bien tracés. Tel est celui de M. de la Croix du Quenne :

« Cet honnête gentilhomme, froid et orgueilleux, qui, tout charitable qu'il fût, tenait à ses privilèges avec une implacable rigueur. Il était l'ennemi acharné des braconniers ; tuait sans rémission tous les chiens errants sur ses terres ; faisait fouetter les enfants qui venaient dénicher des nids dans ses bois ; faisait condamner à de grosses amendes les paysans qui cueillaient des épines dans ses haies. Il avait même poursuivi devant le bailli le brave Pierre, qui était venu pêcher dans son ruisseau un plat de goujons pour M. le curé. Celui-ci lui avait pardonné bien volontiers cette sévérité ; mais il était fort triste de voir que, pour le chevalier, la religion était quasi affaire de pure cérémonie ; car s'il assistait dévotieusement aux messes où son orgueil trouvait satisfaction, où il y avait offrandes, encensements, pain bénit et recommandations nominales, il s'abstenait toujours des offices ordinaires, où il n'y a que le *memento* commun. »

On lira avec plaisir, ne fut-ce que par amour des contrastes, ce que le curé de Zotinghen dit de son maître d'école.

« Vous daignez, M. l'official, me dire que Monseigneur s'inquiète de la situation des maîtres d'école, et me demande des renseignements sur le mien. J'ose espérer qu'il s'estime heureux et mérite de l'être. Je l'ai admis après un concours où dix concurrents disputèrent, devant moi et les notables du village, d'escriture, d'arithmétique et de plain-chant. Ce fut lui qui dressa la plus belle page d'école, résolut le plus promptement sa règle de trois et chanta le plus proprement une antienne. Il ne se tire pas seulement à merveille de la lettre batarde, mais il connoit (ce qui est rare) la ronde ou financière. Il ne se borne pas, comme beaucoup de ses confrères, à mettre les enfants au fait de leur signature et de leur psautier. Je lui ai persuadé qu'un homme de bonne volonté, qu'on a négligé d'instruire, est proprement un membre qu'on a retranché inhumainement de la société. Il gagne cent livres par an, reçoit trois sols par mois de ceux de ses élèves qui n'écrivent pas, cinq sols des autres. Il est aimé. Chaque riche fermier l'engage à diner au moins deux fois l'an. On lui envoie quelques primeurs du jardin, le bon beurre de mai, le fromage fait sans épargne. Il est propre avec son pourpoint d'espagnolette, ses

culottes de bon drap et ses guêtres de serge. Et enfin, chaque année, à la fin de juin, quand il fait son petit discours en fermant la classe et en renvoyant ses élèves travailler à la moisson, il s'exprime correctement et sans accent patois. »

IV

Le clergé rural y figure dans la personne du vicaire perpétuel de Laudincthun, saint homme de prêtre, tout entier à ses devoirs, « misé-« ricordieux comme un capucin, mais sévère sur l'exercice de ses droits. « Il n'est pas bien riche ; il n'a jamais d'autre gâteau que le pain bénit « du dimanche, ni d'autre pain blanc que celui des purifications, » c'est-à-dire des relevailles ; « mais il n'a jamais éconduit le voyageur « pauvre ou égaré, et chaque année, selon l'usage, à la fête de la paroisse, « il reçoit fort dignement les gentilshommes, les curés et les riches fer-« miers du voisinage. »

Le tourment du curé de Zotinghem vient de son jeune vicaire, qui lit les gazettes, s'occupe du mouvement politique, et menace de tourner aux idées nouvelles.

Où allons-nous ? se demande Claude-François. Est-il vrai que le Roi songe à rendre aux protestants l'exercice de leur droits civils, ainsi que l'abbé Haigneré (Furcy), secrétaire du chapitre, l'écrivait naguère à M. de la Croix du Quenne ? Est-il vrai que le Roi serait sur le point de convertir la corvée en une prestation d'argent, ce qui lui aliénerait l'esprit des campagnards ? — Telles étaient les graves questions qu'on se posait à cette époque, avec une grande anxiété. Cependant Claude-François se rassurait en disant : « Je puis bien présumer, par ce qu'on « lit dans les gazettes, que Sa Majesté a dans le gouvernement de la « France plus de soucis que je n'en ay dans la direction de ma paroisse. « Mais le Roy a l'âme pleine de sagesse, de vertu ; pourquoi ne veut-on « pas lui laisser le soin et le temps de remédier aux maux ? »

V

Toute la première partie des *Mémoires de mon Oncle* n'est qu'une exposition, une entrée en matière qui définit un cadre d'une grande étendue, dans lequel il ne tiendrait qu'à l'auteur de faire mouvoir un grand nombre de personnages pour une action importante et suivie. Malheureusement l'action manque, ou plutôt elle n'est qu'indiquée dans une brève esquisse. On dirait que l'auteur n'a pas eu le temps de donner

à son œuvre les développements qu'elle comporte. Cela est regrettable ; car, avec sa grande faculté d'assimilation, M. Ch. d'Héricault aurait pu nous retracer d'une manière magistrale le véritable tableau de la Révolution et de la Terreur aux champs. Au lieu d'une bluette, écrite sous la charmille, presque sans livres et au courant de la plume, durant les heures humoristiques de la villégiature, nous posséderions une sorte d'histoire populaire de cette grande époque dans laquelle la France en travail enfanta le monde moderne. Mais M. Ch. d'Héricault ne l'a point voulu, et nous devons nous contenter des quelques traits épars, un peu confus (lui-même l'avoue) qui forment la trame de son œuvre.

VI

Messire Claude-François est donc censé n'avoir laissé que des fragments incomplets, qui sont analysés plutôt que reproduits *in extenso* par son neveu. Tels qu'ils sont, on les lit avec intérêt, en suivant pas à pas l'épanouissement des idées nouvelles. Ce sont de bonnes intentions d'abord, comme toujours, pour la réforme des abus ; puis arrive peu à peu la démolition de tout l'ordre social existant. Il y a des pages qui sont des mieux écrites et vigoureusement pensées. Telles sont, par exemple, celles dans lesquelles l'auteur nous dépeint la manière opposée dont on appréciait, à la campagne, les événements qui se pressaient sous l'action fiévreuse de l'Assemblée constituante. Les pessimistes disaient :

« Ce n'est pas la nation qui nous dirige, mais le tiers-état qui avoit été nommé comme corps et non point comme nombre, et qui abuse du nombre pour annihiler le reste de la France, la royauté, la noblesse, le clergé. *Ce n'est point même le tiers qui nous mène, mais la canaille parisienne, devant laquelle tout tremble.* Si bien que les destins de la religion et de la monarchie sont remis aux mains de quelques libertins comme ce vicomte de Mirabeau, dominés à leur tour par tout ce qu'il y a de plus ignorant, de plus crapuleux, par les ivrognes, les débauchés, les bavards, les ambitieux et les méchants des faubourgs parisiens. Vous connoîtrez l'arbre par les fruits ; et voyez comme les blasphémateurs et les impies lèvent la tête et menacent de la faire baisser aux honnêtes gens. Ce sont les bons qui tremblent. On nous a pris nos dismes, nous en faisons volontiers le sacrifice ; mais après avoir détruit les dismes, on détruit la religion. »

Les optimistes de leur côté, « quelques vieux curés de campagne, « pieux, simples et charitables, se montraient, sinon partisans de tout ce « qui se faisait, du moins pleins d'espérance » :

« Ils n'étoient point contents sans doute de ceci, qu'au lieu de se borner à accorder à l'erreur la tolérance, on lui accordait la même protection qu'à la vérité. Mais le fond de la Révolution leur plaisait, car ils y voyoient la fraternité, l'amour des pauvres, le soulagement des humbles, la justice pour les petits, l'égalité, c'est-à-dire la même chance pour tous de profiter des dons de Dieu et des quelques joies répandues en cette vallée de larmes. Mon curé de Laudincthun, qui étoit à la tête de cette petite bande, faisoit valoir avec force tout ce qui, dans les déclarations de l'Assemblée, prouvoit qu'elle s'inspiroit des pures doctrines chrétiennes et des enseignements que l'Eglise avoit toujours cherché à faire prévaloir. »

Ce n'était pas seulement le curé imaginaire de Laudincthun qui était à la tête de ce parti. Avec un peu plus de recherches et d'érudition locale, M. Ch. d'Héricault aurait pu voir que cette idée était celle qui se faisait jour à chaque page des nombreux mandements publiés avant sa mort par le saint évêque de Boulogne, Mgr de Partz de Pressy. On dit même que le chapitre en conçut quelque alarme et qu'à la mort du prélat, arrivée presque subitement le 8 octobre 1789, on s'empressa de supprimer quelques-unes de ses publications qui étaient alors sous presse.

VII

Si les optimistes avaient pour eux le bénéfice de la droiture du cœur et la foi aux bonnes intentions de l'assemblée constituante, les pessimistes eurent avec eux l'inexorable logique des faits. Il y avait trop de violence dans l'esprit des réformateurs, et trop de faiblesse dans les résolutions du pouvoir. Voici comment en parle un des parents de Messire Claude-François :

« Vous avez entendu parler de toutes ces violences, de tous ces crimes, de ces incendies, de ces assassinats. C'est le commencement. L'autorité hésite à les réprimer aujourd'hui ; demain elle n'osera plus ; après demain elle les commandera, parce que ce sont les brigands qu'on ne punit pas aujourd'huy qui deviendront les seigneurs, les maîtres et les juges. Ils jugeront au nom de leur brigandage, à cette heure impuni. C'est leur méchant instinct qui sera la loy bientôt, et ce seront les honnêtes gens qui seront les coquins ; on les enverra sur les galères du Roy ou on les pendra uniquement à titre d'honnêtes gens. »

En effet, les événements se précipitent. L'assemblée rend un décret sur la constitution civile du clergé. Tous les prêtres honnêtes sont obligés de fuir, sans asile et sans pain, laissant la place aux créatures du pouvoir, dont l'office consiste bientôt, « à assister, chaque décadi, à la revue de la

« garde nationale, à lire les bulletins de guerre, à entonner les chants « républicains en dansant autour des places publiques, et à se rendre « ainsi dansant à l'église » où l'on hurlait à tous propos des *Te Deum* sacrilèges. Les religieux furent chassés de leurs monastères et privés de tous leurs biens. Les religieuses qui s'étaient consacrées à l'instruction des enfants du peuple se virent fouettées toutes nues sur les places publiques. La guillotine se dressait partout à la voix de Joseph Lebon ; les prêtres, les nobles et les plus humbles roturiers payaient de leur vie leur attachement plus ou moins prouvé à l'ancien ordre des choses ; et les premières victimes étaient précisément ceux-là qui avaient eu le plus de confiance dans l'innocuité des idées nouvelles.

Messire Claude-François disparaît dans la tourmente et nous arrivons à la troisième partie du récit qui nous occupe, et qui s'intitule : La Terreur dans les champs.

VIII

La Terreur aux champs est une suite d'extraits à bâtons rompus, qui sont censés tirés d'un manuscrit rédigé par le neveu de Messire Claude, le grand-père de l'auteur. Ils contiennent un certain nombre d'épisodes, émouvants ou burlesques, qui se groupent autour des hôtes de la ferme des Camps-Greslins à Questrèques. Ce sont des scènes d'arrestations, dans lesquelles figurent tour à tour des prêtres, des nobles, des déserteurs, des suspects en tous genres. Les caractères y sont variés, et bien suivis, mais indiqués comme en un canevas, plutôt que dessinés en pleine lumière. Il y a là divers personnages, avec lesquels on aimerait à faire plus ample connaissance ; tels sont Pansu Vasseur, agent national de Samer, Camarade, le fou malin qui sert de commissionnaire aux suspects pour correspondre entre eux, Marc Déricault, le conscrit rebelle qui déroute les gendarmes et leur fait arpenter à sa poursuite la forêt de Tingry ; il y a le récit des fêtes nationales, dans lesquelles on brûle les saints, les calvaires, les titres de noblesse et les cueilloirs des archives, en présence des déesses décolletées qui, vêtues de robes blanches, éternuent à tue-tête et s'enrhument sur l'autel, par une journée pluvieuse de Nivôse, an II ; il y a la charrette fatale, sur laquelle sont entassés les malheureux que la populace insulte et qui sont conduits à Arras, pour desservir la guillotine ; et tout cela, jusqu'au chien Monaux, le fidèle compagnon de Camarade et de Messire Claude, tout cela, dis-je, est palpitant d'intérêt.

Pourtant, j'y voudrais quelque chose de plus. C'est en vain, en effet, que j'y cherche le tableau des angoisses du pauvre fermier et de l'infortuné cultivateur, à qui la réquisition vient prendre son blé dans son

grenier, sa vache dans son étable, ses porcs et ses poules dans sa basse-cour, afin d'approvisionner le marché de la ville. Ce n'étaient que visites domiciliaires, gendarmes et soldats en campagne, pour aller fouiller les plus sombres recoins et sonder les cachettes les mieux dissimulées. Pour prix de ses denrées et de ses bestiaux, le malheureux était forcé d'accepter le papier national, les assignats, qu'on lui offrait en retour et qu'il mettait tristement dans son coffre, en attendant le jour, — qui est encore à venir— où il pourrait échanger ces valeurs fictives contre de l'argent comptant. Combien alors furent ruinés sans retour ! Il faut avoir joué, dans son enfance, avec les liasses jaunies de cette monnaie patriotique, pour savoir ce que la Révolution a causé de désastres dans la classe laborieuse des cultivateurs et des fermiers. La Terreur aux champs ! Elle était telle, qu'au dire de ceux qui ont vécu à cette époque misérable, les bêtes elles-mêmes semblaient avoir conscience de la situation ; et l'auteur de cette revue a entendu raconter aux anciens que les animaux domestiques s'abstenaient de bouger et de remuer dans leur cachette, pendant que les agents du district faisaient leurs perquisitions pour les découvrir.

IX

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'exposé du sujet traité par M. Charles d'Héricault ; mais j'ai besoin de revenir sur des détails de forme et de dire à cet égard toute ma pensée.

Comme imitation du style de l'époque, comme expression fidèle des idées qui régnaient alors, comme peinture de mœurs et d'usages locaux, l'œuvre est bien pastichée : cependant j'ai des réserves à faire. Il y a dans les *Mémoires de mon Oncle* des détails tellement précis, avec dates et noms propres, qu'on les prendrait pour de l'histoire exacte et véridique. Tant que ces noms propres se meuvent dans un milieu probable, et qu'on ne leur prête que ce qui est rigoureusement possible, les lois du roman historique sont sauvegardées. Mais, ce n'est pas toujours ce qui a lieu.

L'auteur fait naître son héros à Bellebrune, en 1730, dans le domaine de la Houssoye, qui était alors habité, en effet, par la famille de Ricault ; mais quand il nous dit que le curé d'Alincthun, dont Bellebrune était le secours, était un pauvre curé à portion congrue de 300 livres par an, cela n'est plus exact. La cure d'Alincthun n'était pas à portion congrue : c'était même une des plus riches du doyenné de Boulogne, attendu que son revenu net *minimum* était estimé à la somme de 594 livres, sans le casuel et les profits accessoires.

C'est également contre toute vraisemblance que M. Charles d'Héricault

a cru pouvoir attribuer au curé de cette paroisse la pensée de retirer le jeune Claude-François de chez les Oratoriens de Boulogne, pour le mettre au collège des Jésuites de Saint-Omer. Le curé à qui il attribue cette démarche, était Pierre Friocourt, un janséniste ardent et intraitable, qui, à l'époque où ces faits sont censés avoir eu lieu, avait été dépossédé de sa cure et relégué par lettre de cachet dans l'abbaye de Blangy, où il mourut sans vouloir se soumettre, en 1754. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* en font un des martyrs du parti.

En un autre endroit, pour avoir le droit de faire des antithèses, M. Charles d'Héricault nous raconte qu'en 1777, lorsque Claude-François fut reçu chanoine de Boulogne, et que, suivant l'usage particulier à notre ancienne cathédrale, il tira le sort des saints en ouvrant au hasard le psautier, M. Giblot du Bréau amena le verset 12 du psaume XXI, où il est dit : *Circumdederunt me vituli multi, etc.* ; je trouve qu'il est fâcheux qu'on lise dans le procès-verbal un tout autre texte qui est : *Congregate illi sanctos ejus* et le reste, d'un tout autre psaume. De même, pour les textes tirés par M. Flament, en 1778, et par Coquatrix en 1781, les documents officiels démontrent que les citations manquent totalement d'exactitude.

En outre, j'accepte très bien l'invention d'un vieux curé, tel que celui de Laudincthun, quoiqu'il soit difficile de justifier le titre qui lui est donné de *vicaire perpétuel.* Mais je ne puis m'empêcher de réclamer en faveur de la vraisemblance, lorsqu'on vient me dire que ce curé de Laudincthun n'était autre que l'abbé Butiaux, guillotiné à Boulogne, sous les yeux de Joseph Lebon, en 1793. Ici la licence va trop loin. Appelez votre curé imaginaire, de tel autre nom que vous voudrez ; dites-moi qu'il fut guillotiné à Boulogne, comme le pauvre abbé Butiaux ; je n'y vois rien à reprendre, et je vous concède largement tous vos droits de conteur. Mais, de grâce, ne l'appelez pas Butiaux ; car cet abbé Butiaux je le connais d'ailleurs ; je sais qu'il était né à Parenty, qu'il fut tonsuré en 1778 et prêtre en 1780, qu'il fut vicaire à Embry pendant cinq ans, puis à Tournehem aussi pendant cinq ans, et que la Révolution le trouva dans la même position à Hucqueliers, en 1790. Je sais encore qu'il ne voulut point prêter le serment constitutionnel, qu'il refusa d'émigrer et qu'au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité on le fit monter à trente-huit ans sur l'échafaud devant le sanctuaire de la justice, à Boulogne. Tout cela me gâte votre histoire du vieux curé qui aurait régi plus de quarante ans la cure de Laudincthun, et je ne puis m'empêcher de vous demander : « Pourquoi m'éveillez-vous dans mon rêve ? pourquoi me « faites-vous ainsi apercevoir que ce que vous me racontez n'est que le « produit de votre imagination ? J'aimerais à me laisser bercer par votre

« conte ingénieux. Je le prenais pour de l'histoire très sincère et très « authentique. Laissez-moi donc mes illusions ! »

J'arrête-là mes critiques, en glissant cette dernière remarque, à savoir que les *Mémoires de mon Oncle* sont peut-être un peu trop complaisamment remplis de détails sur la généalogie, les alliances et la parenté des ancêtres de l'auteur. Mais, étant donné que tout le récit est extrait de ses papiers de famille et a été rédigé sur des notes écrites par des gens qui vivaient sous l'ancien régime, cette préoccupation continuelle de cousiner à droite et à gauche ne fait qu'ajouter à la vraisemblance de la fiction.

Quoiqu'il en soit les *Mémoires de mon Oncle* sont dignes d'être rangés parmi les plus intéressantes publications modernes qui sont relatives à notre pays : je serais heureux si je réussissais à les faire apprécier comme ils le méritent, et à leur faire prendre la place qui leur est due sur les rayons de toutes les bibliothèques boulonnaises.

Die Frei Sprecher.

(*Bibliographie*, II, n° 170).

(*Impartial* du 13 février, 5 et 23 juin 1869).

(14 février 1869).

LA SAINT-VALENTIN.

C'est demain la Saint-Valentin, cette fête si originalement célébrée par nos voisins de la Grande-Bretagne. D'après un usage antique et traditionnel, les fils et les filles de la vieille Angleterre s'envoient ce jour-là par la poste un flot de missives énigmatiques, renfermant des plaisanteries, des coq-à-l'âne, des provocations joyeuses, des déclarations d'amour, mille intrigues bouffonnes, qui se croisent, s'appellent, se répondent, comme un vrai feu de peloton. C'est une coutume essentiellement nationale, et l'on peut voir aux vitrines des libraires le plus curieux choix de devises et d'emblêmes, d'images de toutes sortes, qui portent le nom de *Valentines*, et dont chacun s'approvisionne suivant ses goûts et la tournure particulière de son esprit. Nous n'avons rien de semblable en France ; seulement, il existe dans nos campagnes une opinion populaire qui, de près ou de loin, peut y avoir rapport. Nos paysans prétendent, en effet, que, le jour de saint Valentin, les oiseaux des champs choisissent leur compagne, et s'appareillent en vue des couvées du printemps qui approche. On les voit, disent-ils, se rassembler ce jour-là, en troupes bruyantes, sur les toits des villes et sur les branches des grands arbres,

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Claude-André Dormy

1er Evêque de Boulogne

1570-1600

se parlant en leur langage avec une vive animation, s'ébattant avec allégresse et se poursuivant avec de petits cris joyeux. Cette opinion, qui doit remonter fort loin dans les traditions primitives, n'est peut-être pas sans avoir un rapport intime avec la coutume anglaise des *Valentines*.

(*Impartial*, 13 février 1869).

---

15 février 1599.

MORT D'ANDRÉ DORMY, 1er évêque.

« Ce jourdhuy 15 febvrier 1599 mourut Reverend Pere en Dieu messire André Dormy, premier evesque de Boullongne, après avoir regné en la dignité episcopale trente-cinq ans. »

(*Premier registre de catholicité de Saint-Nicolas*).

D. H.

NOTES SUR LA FAMILLE DORMY (1).

24 janvier 1852.

... La famille Dormy est fort ancienne en Bourgogne; originaire du Charolais, où vivait en 1330 Nicolas Dormy, écuyer, sieur de la Motte et Salornay, fiefs de cette contrée, elle s'est établie à Bourbon-Lancy. La famille descend du frère cadet de Nicolas, nommé Hugues.

Voici un fragment généalogique (du XVIIIe siècle) qui donne les noms des Dormy de la branche de Vinzelles :

I. François Dormy eut pour fils à la fin du XVe siècle :

(1) Le portrait que nous donnons ici, est la reproduction du premier tableau de la collection des Evêques, qui se trouve maintenant au presbytère de Notre-Dame. Les douze tableaux de cette collection ont été décrits vaille que vaille par M. l'abbé Van Drival, en septembre et octobre 1849, dans le *National Boulonnais*.

Il est regrettable que cet auteur, prolixe et peu exact, ait fait précipitamment ces articles, et se soit mêlé de faire une histoire des évêques de Boulogne « où, comme dit l'abbé Haigneré, il a défloré d'une manière regrettable, dans un récit anecdotique incomplet, puisé à des sources banales, un sujet qui, mieux traité, aurait demandé plusieurs volumes... »

Le portrait est-il bien authentique ? nous n'en savons rien, ne connaissant ni l'auteur du tableau, ni la date à laquelle il a été peint. Nous le donnons tel quel, parce que c'est le seul qui ait la prétention de rappeler les traits du premier évêque de Boulogne, après le rétablissement de l'évêché.

A. R.

II. François Dormy, président à la chambre des enquêtes du Parlement de Paris, qui eut de Claude Serre, sa femme :

1 Pierre Dormy, chevalier, baron de Vinzelles, bailli de Mâcon, marié à Claude de Seyssel ; il vivait en 1577.

2 Charles François, baron de Vinzelle et Beauchamps, secrétaire du Roy ;

3 Jean qui suit :

4 Claude, prieur de Marcigny.

5 Françoise, femme du sieur de Saint-Paul.

III. Jean Dormy, chevalier, receveur général de Picardie qui eut pour enfants :

1 Mario qui suit :

2 Magdeleine, femme du sieur de la Noue.

IV. Mario Dormy, baron de Vinzelles et Beaucamp ? épousa N. D'escrots d'Estrées, dont :

1 Claude François Dormy, baron de Vinzelles et de Beauchamp, marié à Marie d'Escorailles, mort sans enfants.

2 François Charles, baron de Vinzelles et Beauchamp.

3 Louis, sieur de Romans, mort sans enfants.

4 Plusieurs filles.

BRANCHE CADETTE.

II. N. Dormy (frère de François II, président à la chambre des Enquêtes), eut deux fils :

1 Claude qui suit :

2 *Claude André, évêque de Boulogne.*

III. Claude Dormy, sieur de Loché, greffier en chef de l'Election de Mâcon, fut marié 1° à Cassandre Conte ; 2° à Françoise Bernard, dont :

1 Claude, mort jeune.

2 Marie, femme de Nicolas Bernard, sieur de Chatenay.

3 Françoise, femme de N. d'Escrivieux, sieur de Charbonnières.

La famille de Dormy habite encore les environs de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) (1). Cette famille porte pour armes : d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux perroquets affrontés de sinople, et en pointe d'un tourteau de sable.

Vinzelles est un château assez beau, datant du XVIe siècle, à deux heures de Mâcon. Loché est un village près de Vinzelles.

Comte GEORGES DE SOULTRAY.

(1) Le château d'Eschamps, par Autun (en 1891).

15 février 1882.

BIBLIOGRAPHIE : LA CHARTREUSE DE N.-D.-DES-PRÉS, PAR L'ABBÉ LEFEBVRE.

La statistique du mouvement littéraire en France pendant l'année qui vient de s'écouler, accuse une infériorité notable sur les productions des années antérieures. C'est un symptôme regrettable de l'influence que les préoccupations politiques exercent sur l'intelligence de nos contemporains. Nous vivons à une époque de fièvre et d'agitation, peu favorable à l'expansion calme et réfléchie de la pensée humaine. Les grands siècles de la littérature sont nés de la paix publique, alors que les esprits, reposés et tranquilles, pouvaient se replier sur eux-mêmes dans la sereine contemplation du beau, du vrai et du bien. Où trouverait-on aujourd'hui cette paix, cette tranquillité de l'ordre, comme l'appelle saint Thomas d'Aquin, au milieu des compétitions des partis, quand les plus solides fondements de la vieille société française sont battus en brêche par le marteau des démolisseurs, quand les croyances religieuses sont minées de toutes parts par les fanatiques du matérialisme, quand tout ce qui existe menace de s'effondrer pour faire place à un avenir tumultueux et incertain ? Ne voyons-nous pas les écoliers eux-mêmes se désintéresser de leurs pacifiques études, pour aspirer à faire acte de civisme, en prenant une part active à des luttes et à des manifestations qui ne sont pas de leur âge ?

I

Sans doute, il y a de nobles exceptions, surtout parmi les membres de nos sociétés savantes, si généreusement appliquées à l'encouragement des travaux de l'esprit ; mais je crains que là même on ne se laisse envahir peu à peu par la maladie du siècle. Toutefois, quoi qu'il puisse arriver, s'il reste dans la patrie française — je parle pour l'avenir — une classe d'hommes qui se maintiendra toujours à l'abri de cette funeste décadence, ce sera surtout le clergé. Lui seul, en effet, de nos jours, malgré l'action dissolvante des programmes universitaires, sans cesse remaniés par un expérimentalisme qui n'a pas de frein, lui seul, dis-je, a conservé dans ses collèges et ses petits séminaires l'ancienne et vigoureuse organisation des études. Aussi, les élèves qui en sortent, sont-ils à peu près les seuls qui ne jettent pas leurs livres au feu le lendemain du jour où ils ont conquis leurs grades. Ils se plaisent au travail intellectuel, ils continuent de lire et d'étudier, et toujours on trouve quelqu'un d'entre eux cueillant des palmes et gagnant des couronnes, parce que l'Eglise,

même dans les siècles les plus agités, même, faut-il le dire, quand on la persécute, est un asile de paix, à l'abri duquel la culture des belles lettres est toujours florissante.

II

Ces réflexions, qui paraîtront peut-être un peu ambitieuses, et qui ne sont que justes, naissent d'elles-mêmes à la vue du livre que j'ai sous les yeux. Ecrit par un prêtre, par un simple desservant de campagne, il se présente au lecteur avec un luxe d'érudition qui étonne, une sûreté de vues qui s'impose, une fermeté de principes qui devient de plus en plus rare. C'est l'histoire d'un couvent, dont l'auteur prend à tâche de ressusciter la mémoire ; et ce couvent est une ancienne fondation des comtes de Boulogne, qui l'établirent au sein de notre pays, à Neuville-sous-Montreuil. Les niveleurs de 93 en avaient dispersé les débris au vent de la tempête et au feu des enchères. Mais les moines sont revenus ; ils ont racheté leur antique domaine, ils ont rebâti leur église et leurs cellules, ils sont là vivant de la vie religieuse, anachorètes et solitaires, comme au temps de saint Bruno, exposés à de nouvelles confiscations et à de nouvelles tempêtes. En attendant, ils prient, ils contemplent, ils jeûnent et ils travaillent, faisant l'aumône aux pauvres et semant autour d'eux mille bienfaits.

III

C'est là le spectacle, doux et serein comme une aurore de printemps, que M. l'abbé Lefebvre vient de mettre sous les yeux du lecteur français. Il a raconté la vie de ces moines dans le passé, depuis que le comte Robert VII, en 1324, par acte daté du château d'Hardelot, a donné la première impulsion à leur établissement, jusqu'au jour où Mgr Lequette a consacré leur nouvelle église et prononcé la clôture du nouveau cloître, en 1875. Mais quelle profusion de détails l'auteur a su trouver pour meubler son sujet ! Je sais ce que c'est que le travail à la campagne, loin des sources où l'érudition a besoin de s'alimenter, loin des archives et des bibliothèques où l'on aurait besoin d'aller tous les jours, tandis qu'on peut à peine y séjourner une heure en passant ; et je déclare que, dans ces conditions, l'ouvrage publié par M. l'abbé Lefebvre est un surprenant tour de force.

IV

Autrefois, dans les premières années du second Empire, même peut-être un peu plus tôt, il s'est trouvé dans le diocèse de Belley un prêtre,

modeste desservant rural, qui a aussi composé un livre d'une immense érudition. C'était l'abbé Gorini, auteur d'une *Défense de l'Eglise* dans laquelle étaient redressées mot après autre toutes les erreurs historiques — hélas si nombreuses — qui fourmillaient dans les livres de nos maîtres les plus renommés, Augustin Thierry, Ampère, Guizot, Villemain, Amédée Thierry, etc.

Pour écrire un semblable travail, il avait fallu compulser une montagne d'*in-folios* et remuer des livres par milliers. L'abbé Gorini, non plus que l'abbé Lefebvre, n'avait aucune de ces richesses dans son presbytère ; mais en ce temps-là, les bibliothèques publiques étaient administrées d'une façon libérale, et l'abbé Gorini en profitait. Chaque semaine, quand le bûcheron rentrait le soir portant sur ses épaules sa charge de ramée, il se croisait sur la route avec son curé, revenant de la ville voisine courbé sous le poids d'un lourd ballot de livres. C'était l'héroïsme de la science !

V

Il est vrai de dire, en ce qui concerne l'histoire de la Chartreuse de Neuville, que M. l'abbé Lefebvre a dû tirer grand profit de la Bibliothèque de cette maison, où il a trouvé au complet les ouvrages spéciaux relatifs à l'histoire de l'Ordre. C'était assurément un grand avantage, qu'il n'aurait rencontré nulle part ailleurs dans les bibliothèques de province ; mais, à côté de cela, il y a ce que j'appellerai le produit de l'érudition locale, et j'en connais assez les sources pour assurer que M. l'abbé Lefebvre en a extrait des trésors de renseignements dont personne jusqu'ici n'a soupçonné l'importance.

Ce n'est pas là pourtant que je place le mérite principal de l'œuvre entreprise et conduite à si bonne fin par notre érudit compatriote. L'écrivain qui, à l'aide de fragments épars et de notules dispersées dans cent volumes divers, compose un travail d'histoire, ressemble à un joaillier à qui l'on mettrait entre les mains un certain nombre de perles et de pierreries provenant d'une parure détruite par le temps. Il faut que, doué d'un goût exquis, il agence de nouveau ces débris déshonorés, pour reconstituer, autant que faire se pourra, le primitif ensemble du joyau dont il a rassemblé les éléments. Pour arriver à son but, il s'inspirera des analogies et des ressemblances, il recherchera dans les musées et dans les collections d'amateurs les modèles qui y seront conservés de l'orfèvrerie ancienne, et il arrivera ainsi à rétablir l'ordonnance de la composition originale.

VI

Ainsi fait l'écrivain qui veut reconstituer les annales d'une province, d'une maison religieuse, d'un village ignoré. Il y a quelques années, M. l'abbé Lefebvre accomplissait ce travail pour la paroisse d'Halinghen, dont il est le pasteur aussi zélé que méritant. C'était une brochure in-8° de 184 pages, copieuse monographie dont le noyau tiendrait sur la tête d'une épingle, et qui s'est étendue jusqu'à ce point sans que l'auteur s'écartât le moins du monde de son sujet. Il faut, pour en arriver là, un merveilleux talent d'assimilation, qui sache tirer parti du moindre mot, commenter les circonstances, sertir la perle, tailler le diamant à facettes et l'enchâsser dans un or pur. Aucun lecteur ne me démentira : jamais ces procédés n'ont été mieux employés que dans l'histoire de la Chartreuse. L'auteur nous y fait voir combien il aime son sujet, combien il en a fouillé tous les recoins. Il y circule une chaleur communicative, qui s'insinue doucement dans l'esprit du lecteur. Tout, du reste, l'éloge comme le blâme, y est distribué avec prudence et réserve, avec une charité vraiment sacerdotale. L'auteur, qui ne recule devant aucune affirmation de ce qu'il sait être le bien, n'éprouve aucune appréhension qui lui fasse dissimuler ce qui est mal. On sent qu'il est toujours intimement pénétré des devoirs que sa qualité d'historien lui impose. En pourrait-on dire autant de tous ceux qui ont assumé sur leurs épaules cette mission de justice et de vérité, qui demande une si grande circonspection ?

VII

La monographie de Notre-Dame-des-Prés sort de l'imprimerie du monastère ; car les Chartreux de Neuville ont une imprimerie, dont les produits ont été honorés d'une récompense à l'Exposition universelle de 1878. C'est un bel *in-octavo* dont il y a deux tirages, un sur papier ordinaire, l'autre sur papier de choix, avec douze gravures phototypiques en pleine page, représentant l'ensemble et les détails de la maison actuelle. L'impression en est faite en magnifiques caractères, genre elzévirienne, avec têtes de pages, lettrines et fleurons dans le goût des éditions du xve siècle. L'auteur y a mis en appendice, outre les pièces justificatives, une notice très intéressante sur le village de Neuville, et quelques pages sur dix autres établissements que possédaient les Chartreux dans la province de Picardie, dans l'Artois et le Hainaut français.

En résumé, l'ouvrage que je recommande à l'attention du public

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

boulonnais, est une splendide publication, qui fera le plus grand honneur à celui qui a eu la bonne fortune de l'écrire. Aussi, Mgr Lequette, qui pour l'ordinaire se montre plus laconique dans ses formules d'approbation, est-il sorti de sa réserve habituelle, en disant de *Notre-Dame-des-Prés* : « C'est une monographie, qui annonce de longues et patientes « recherches et qui dénote chez son auteur un mérite peu ordinaire de « composition et de style. Au moment où la vie religieuse est l'objet « d'attaques aussi passionnées qu'injustes, cette histoire fait revivre dans « sa pieuse vérité, un couvent qui n'a pas été sans gloire pour les « annales de la vie monastique, et qui demeura jusqu'à la fin, pour le « pays, un centre de rare édification et d'inépuisable charité... Cet ouvrage « est donc, tout à la fois, un beau livre et une bonne action. »

De telles paroles, signées du nom de son Evêque, sont pour un prêtre le plus précieux des encouragements.

D. H.

(*Bibliographie*, II, n° 266).

(*Impartial*, 15 février 1882).

P. S. — Sur la planche ci-contre, qui représente le tympan de la porte d'entrée, on voit, à droite, Robert, comte de Boulogne, IIIe du nom (et VIIe) d'Auvergne, offrant à la Vierge la première Chartreuse.

Sur une banderolle on lit : FVNDATA A ROBERTO III COM. BOLON. ANNO DN̄I 1325.

A gauche, le R. P. Dom Charles-Marie Saisson, général de l'ordre, présente à Marie la nouvelle église ; la banderolle porte ces mots : ANNO 1871-77 A R.P.D. CAROLO MARIA RESTAVRATA.

De toute la Chartreuse, c'est la seule planche inédite ; les vues extérieures et intérieures ont été données par les RR. PP. Chartreux dans l'histoire de M. l'abbé Lefebvre ou dans un album tiré à part vers 1890.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette note, d'envoyer un souvenir reconnaissant au R. P. directeur de l'imprimerie, dont on vient de supprimer en partie les presses, pour toutes les peines qu'il a prises lors de la difficile impression de l'*Album Historique du Boulonnais*. A. R.

---

16 février 1680.

VITRAUX A NOTRE-DAME

On a dit souvent que les traditions de la peinture sur verre avaient été interrompues en France au point qu'il fallut, pour ainsi dire, en inventer de nouveau les procédés. C'est une erreur populaire, fondée tout simplement sur la grande désuétude où cet art était tombé ; car on continua

toujours à faire des vitraux et l'on ne cessa jamais d'en commander toutes les fois qu'on en eut l'occasion. Voici ce que nous lisons à cet égard, en plein siècle de Louis XIV, dans les registres capitulaires de Boulogne :

« Il faut faire designer ce qui manque à la grande vitre Royalle qui est au-dessus de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, et en envoier le dessein à Paris ou ailleurs, à un peintre en verre pour avoir une figure d'un Roy à genoux, dans la mesme posture et avec le mesme parsemé de fleurs de lis d'or, de couleur bleue, et tel que celuy de la reine qui est de l'autre costé. »

C'était la grande vitre de Charles IX, qui occupait la fenêtre terminale de l'édifice, au-dessus du grand autel. Il y était représenté à genoux, avec sa femme, Elisabeth d'Autriche, devant l'image de Notre-Dame de Boulogne, et le tout était orné de divers écussons de France, d'Autriche et de Médicis, mi-parti de Boulogne.

Le Chapitre tenait beaucoup à cette vitre, moins sans doute par amour de la peinture sur verre que par des considérations d'une nature plus matérielle. Elle rappelait la part prise par un roi de France à la restauration de la cathédrale ; et c'était là une chose d'un grand enseignement pour leurs successeurs, lorsqu'ils venaient visiter l'édifice. On en prenait occasion tout naturellement, pour rappeler le vœu de Louis XI et la dévotion séculaire de la monarchie envers cette église, dont Clotaire II passait pour être le fondateur. La ruine de la vitre royale équivalait donc à la destruction d'une page d'histoire ; et cela pouvait porter un grand préjudice aux réclamations et aux doléances qu'on avait sans cesse à faire valoir.

(*Impartial*, 16 février 1870).

---

17 février 1766.

PERCEMENT DE LA RUE DE BELTERRE.

La ville de Boulogne était autrefois propriétaire d'un vaste terrain communal, situé entre les glacis des fortifications et le canal des Tintelleries. Successivement elle en aliéna quelques parties, moyennant de faibles redevances. C'est ainsi que cette belle propriété se trouva réduite à ce qui forme actuellement le square ou le jardin des Tintelleries, qu'on appelait jadis la Promenade.

A la date que nous venons d'indiquer, la ville venait de céder à la dame veuve Friocourt, le terrain sur lequel sont bâties les maisons qui

forment d'un côté les numéros pairs du boulevard, et de l'autre la rue Basse-des-Tintelleries ; et dans le contrat de cession, il avait été stipulé qu'une *allée* serait réservée au sud-ouest de ces terrains, pour établir une communication directe entre la Porte Grand-Michel et le Canal. Mais comme la ligne séparative des propriétés concédées à la veuve Friocourt et de celles qui appartenaient au sieur Masson, son voisin, ne suivait pas une direction régulière, il fut fait un accord d'après lequel ces deux propriétaires se sont prêtés, chacun en ce qui les concernait, à l'exécution du projet de la ville. Le sieur Masson, qui possédait comme jardin tout le terrain sur lequel s'ouvre aujourd'hui la rue de l'Enseignement-Mutuel, en céda une partie pour la régularisation de l'allée projetée, et la dame Friocourt s'engagea à lui payer pour cet objet une somme de 150 livres à titre d'indemnité.

« Les comparans, est-il dit dans l'acte, desirans se prester à l'embel-
« lissement et à la decoration de la promenade des Tintelleries, ont
« declaré volontairement ceder et abandonner les dites portions de
« terrain, s'obligeant à diriger leurs hayes conformement au plan, etc., »
mais ce sacrifice était moins généreux qu'il ne pouvait le paraître de prime abord, si l'on considère que les 256 mètres carrés, abandonnés à la voie publique par le sieur Masson, lui étaient payés à 5 fr. 85 c. par la dame Friocourt, ce qui faisait un prix plus que raisonnable, pour des jardins, situés dans un quartier où le plan ne signale d'autre construction qu'une étable à porcs.

L'acte est au long dans les délibérations de la ville, avec le plan ; et il a été passé en présence de MM. Chinot de Chailly, maïeur ; Latteux, Mutinot d'Hostove, Meignot de Mafframbus, Le Cat de Fossendal, échevins, Cavillier, élu de la ville, et Lheureux, secrétaire-greffier.

(Voir au 22 janvier). (*Impartial*, 17 février 1869).

---

18 février 1871.

MONSIEUR DE BOISGUION.

Jeudi dernier, a eu lieu dans le village de Recques, près Montreuil, une cérémonie d'un grave et touchant caractère qui a vivement impressionné tous ceux qui s'étaient réunis pour y assister.

Il s'agissait de rendre les derniers devoirs à M. le vicomte Alfred de Boisguion, capitaine adjudant-major au 2e bataillon de chasseurs à pied, tombé glorieusement au combat de Dury, le 27 novembre dernier, à l'âge de trente-neuf ans.

M. de Boisguion avait épousé la fille unique de M. le comte de

Montbrun, et il habitait ce beau château de Recques où, depuis si longtemps la noble famille boulonnaise, dans laquelle il était entré, se fait bénir comme la providence du pauvre et donne l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, qui sont l'apanage de nos vieilles races chevaleresques. Le nom des Dixmude de Montbrun est inscrit à toutes les pages de l'histoire de Boulogne, dans les magistratures civiles, au Bailliage, à la Mairie, et dans les charges les plus élevées de notre milice provinciale, dans laquelle ils arboraient avec honneur leur fière devise : *Loyaument !*

M. de Boisguion se montra fidèle à ces traditions. Aussitôt que la malheureuse guerre actuelle eut amené l'envahissement de nos contrées, il ne voulut pas rester inactif et il demanda à rentrer dans les cadres de l'armée, où il avait déjà servi. Il avait toutes les qualités nécessaires pour s'y distinguer, du coup d'œil, du sang-froid, un courage éprouvé et l'amour passionné de l'indépendance de son pays. Dans le combat de Dury, où il vit le feu pour la première fois, il sut rester avec bravoure au premier rang et il fit, au milieu des balles qui pleuvaient de toutes parts, une reconnaissance où l'on remarqua son intrépidité. Malheureusement vers la fin de la journée, alors qu'à la tête d'une partie de ses hommes il se préparait à charger les Prussiens, un obus qui vint éclater à quelques pas de lui le couvrit de mitraille et lui fracassa la poitrine. Les siens le ramassèrent mort sur le champ de bataille et transportèrent son corps à Amiens, d'où sa famille vient de le faire revenir pour l'inhumer parmi ses morts les plus chers et les plus regrettés.

La cérémonie était dépourvue de tout appareil militaire. Beaucoup de prêtres des environs, ayant à leur tête le digne grand-doyen de l'arrondissement ; les membres de la famille, des amis nombreux, la population tout entière du village se pressaient autour du cercueil, sur lequel était déposée, comme un trophée d'honneur, la tunique lacérée du brave capitaine. Ces déchirures cruelles, par où la vie s'était échappée avec le sang des nombreuses blessures faites par le fer impitoyable de l'ennemi, parlaient plus haut que tous les discours. Elles disaient que celui dont les restes meurtris gisaient là dans une triple enveloppe de bois et de plomb, avait offert généreusement le sacrifice de sa vie pour la défense de son pays, et qu'il était digne de reposer à l'ombre de la croix libératrice, près des murs de la vieille église, dans le cimetière qui renferme les tombeaux des Dixmude. Les épitaphes séculaires où se voit leur glorieux blason, où se lisent les souvenirs de leur valeur guerrière, s'enrichiront d'une page nouvelle, digne des plus anciennes.

Et à ce propos, pourquoi ne le dirions-nous pas, tout le monde se reportait par la pensée sur le bord d'une autre tombe, située auprès d'une église rurale du Périgord, où repose un autre membre de la même

famille, M. Arthur de Veaux, le cousin de Madame la vicomtesse de Boisguion, tombé à Mentana, tué par une balle garibaldienne, pour la défense de l'Eglise et du Saint-Père. Comme M. de Boisguion, Arthur de Veaux était jeune et brave, et comme lui il s'est arraché au repos du foyer domestique et aux douceurs d'une vie opulente pour aller mettre son épée au service d'une grande et sainte cause. C'est ainsi que ces nobles cœurs savent se dévouer, en ne perdant jamais de vue que « noblesse oblige, » et en se ralliant toujours, comme leurs braves ancêtres, au vieux cri français : Dieu et Patrie !

(*Impartial*, 18 février 1871).

(*Bibliographie*, II, 221).

---

19 février 1801.

BUDGET DE BOULOGNE.

« Petit poisson deviendra grand, dit le fabuliste, si Dieu lui prête vie. » C'est l'histoire du Budget de Boulogne.

Un des premiers Budgets qui aient été dressés pour les recettes et les dépenses de la ville de Boulogne, est celui qui figure dans le registre aux délibérations communales, sous la date du 30 pluviôse an IX. Il se soldait

en dépenses à la somme de	24,062	francs.
Et en recettes à la somme de	1,905	»
DÉFICIT	22,157	francs.

C'était là une situation qui, aux yeux des démocrates d'aujourd'hui, peut paraître admirable, mais qui devait mettre affreusement les administrateurs de l'an X dans l'embarras. 1,905 francs de recettes, ce n'était pas la dixième partie de ce qu'il fallait pour faire face aux dépenses, et quelles dépenses !

En voici le détail :

Entretien des pavés et dépenses de voirie . . .	2,700	francs.
Entretien des propriétés communales	900	»
Frais des registres de l'Etat-Civil	350	»
Aqueducs, ponts, fossés, etc.	1,200	»
Garde nationale sédentaire.	1,000	»
Eclairage public et réverbères	1,900	»
Pompes à incendie.	600	»
Frais de bureau, chauffage, impressions.	1,612	»
Employés de la Mairie	9,650	»
Fêtes nationales	1,200	»
Logement des instituteurs	750	»
TOTAL des dépenses nécessaires.	24,062	francs.

Les recettes venaient tout uniment de trois sources fort modiques, lesquelles fournissaient :

1° Location des places sur les marchés	80 francs.
2° Dixième du produit des patentes	1,400 »
3° Location du Poids de la ville	425 »
TOTAL des recettes	1,905 francs.

Heureusement, on ne saurait trop haut le proclamer, heureusement que le gouvernement, dans sa sollicitude pour le bien public, a autorisé les communes à percevoir des taxes d'octroi, qui sont venues les mettre à même de pourvoir à leurs besoins les plus urgents. Ces taxes ont produit pour la ville de Boulogne, en l'an IX, une somme de 50,506 fr. 13 c., à l'aide de laquelle il a été possible de mieux équilibrer le budget, tout en donnant aux dépenses un développement modeste, mais plus en rapport avec les exigences des différents services.

(*Impartial*, 19 février 1870).

---

20 février 1814.

APPEL POUR UNE COMPAGNIE FRANCHE.

Napoléon Ier venait de combattre à Montereau, en faveur de l'indépendance nationale menacée de toutes parts. L'ennemi envahissait nos frontières du Nord. Il fallait partout faire tête au danger. Dans ces circonstances, dont le souvenir poignant nous émeut encore à plus d'un demi-siècle de distance, le maire de Boulogne, M. Menneville, « considérant que des hordes ennemies menacent les villes voisines et peuvent arriver d'un moment à l'autre à nos portes ; que ces circonstances critiques commandent impérieusement de faire un appel aux anciens militaires, qui sans doute s'empresseront d'entrer dans la compagnie franche qui va être formée ; — arrête ce qui suit : — les habitants de Boulogne qui ont servi et les anciens militaires des communes rurales, ainsi que les hommes de bonne volonté sont appelés, au nom de la patrie et de l'honneur, à se présenter à la mairie pour entrer dans une compagnie franche, dont l'activité cessera après quinze jours au plus; ces militaires seront logés et nourris par billets de logement, et ils recevront une solde de 1 fr. 25 par jour et 3 francs au moment de l'engagement ».

L'élan des populations fut admirable; mais la France était épuisée d'hommes et de munitions ; l'étoile du grand homme avait pâli, et l'on dut subir en frémissant le joug de l'étranger.

(*Impartial*, 20 février 1869).

21 février 1866.

TROUVAILLES A HARDELOT.

On a retrouvé au château d'Hardelot le squelette d'un homme accroupi le long du mur et cela au même endroit, et un peu au-dessous de l'escalier, où il y a quelques années l'ancien propriétaire, sir John Hare, a retrouvé un squelette enchaîné et ayant au cou un collier de fer.

Le nouveau propriétaire a fait arranger une chaussée qui conduit de la route à son château, et en nivelant le terrain a rencontré une voûte, qui, défoncée, a donné accès à un petit caveau où étaient enfermés un poignard bien conservé de forme singulière (le manche est un marteau), puis une cuillère, une fourchette, l'une de cuivre et l'autre d'argent. Le tout en excellent état...

Ce château a dû être assiégé grand nombre de fois, tout indique qu'il a été, à plusieurs reprises, saccagé ; l'incendie a laissé des traces partout. Le sol est rempli de haches en fer, d'étriers, de mors de chevaux, de piques, de hallebardes, d'ossements de toutes sortes, d'hommes, de chevaux, de bœufs, de sangliers, de cerfs, etc. A côté de boulets de pierre ou de fer, on retrouve le javelot, la flèche à pointe ferrée, c'est un désordre complet : les époques les plus éloignées se coudoient...

Je ne doute pas qu'on n'arrive à mettre à jour un grand nombre de curiosités de diverses époques.

Quant aux sépultures et aux armes, lorsqu'on aura creusé sous l'ancien emplacement de la chapelle et dans les souterrains qui l'avoisinent, je ne doute pas qu'on arrive à d'excellents résultats...

HURET-LAGACHE.
Maire de Condette.

Lettre à M. l'abbé Haigneré.

---

22 février.

THE CYTADELL.

Nous avons donné dans l'*Album historique du Boulonnais*, sur cet arsenal, une note que nous allons essayer de compléter.

Aussitôt après son entrée à Boulogne, Henri VIII, soucieux de garder sa conquête, se hâta de prendre des mesures pour l'assurer et fit faire des travaux considérables pour la défendre. En même temps qu'il faisait réparer les brèches de la haute-ville et du château, il ordonnait de construire une enceinte bastillée autour de « The old man » (Tour-d'Ordre), faisait élever le *fort de Paradis* (the young man) et réparer, en l'allongeant, la jetée formant le port, qu'on appelait le *petit môle*.

Voyant que les Français, de l'autre côté de la Liane, ne se contentaient pas du fort d'Outreau et de plusieurs cavaliers et batteries, les Anglais entreprirent malgré les clauses du traité, la construction d'autres ouvrages défensifs.

C'est ainsi qu'en 1546 ils commencèrent « the cytadell » et en 1548 « the pier » (la Dunette).

Malgré les réclamations des ambassadeurs français, on poussa si loin ces travaux, que le roi de France décida de faire le fort de Châtillon. Ce fort et la Dunette n'étant pas repris sur le fragment de carte que nous reproduisons ci-contre (1), par la bonne raison que cette carte est antérieure à leur construction, nous nous abstiendrons d'en parler. Nous dirons seulement que la longue ligne noire, qui se trouve au milieu de l'estuaire en face de la citadelle, et que l'on pourrait confondre avec la Dunette, n'est autre chose qu'une grande et forte palissade que l'on voit mieux dessinée dans la grande vue du siège de Boulogne, gravure de J. Basire, d'après les peintures du château de Cowdray.

La Dunette, en effet, fut construite un peu plus loin vers la mer, sous prétexte d'arrêter les sables de la garenne du Neuf-Soutrain, qui menaçaient de combler la passe.

En réalité, l'intention des Anglais était de confisquer à leur profit exclusif l'entrée du port, et tous les travaux qu'ils y ont fait n'ont eu qu'un but : empêcher les Français de s'en servir.

Voici un texte qui ne nous permet pas le moindre doute à ce sujet : juillet 1548, le duc de Somerset, lord Protecteur, disait à l'ambassadeur de France « que dès le temps dez guerres, le feu roy d'Angleterre avoyt faict faire le commencement du dict môle prez la Basse-Bouloigne, lequel commencement l'on appelle le Petit-Môle, deliberant ledit seigneur de faire au bout et piquant d'icelluy cinq grandes arches par dessoubz lesquelles la mer passeroyt et monteroyt et en s'en retournant demeureroyt d'aultant plus longuement à sortyr et sy sortyroit avec plus de force de façon que le havre en seroyt beaulcoup meilleur, et au bout et tenant des dictes V arches vouloit faire le môle (la Dunette) quy se faict maintenant... » (*Correspondance politique de Odet de Selve*, ambassadeur de France, publiée par M. G. Lefèvre-Pontalis, p. 407).

La première mention que nous trouvons de *la Citadelle* est dans un Ordre du conseil privé du 8 mars 1546 (v. s.) (*Additionnal Paper*, 5476), qui notifie au général anglais de Boulogne et à son conseil diverses instructions relatives aux garnisons, corps d'ouvriers et travaux de fortifications et d'entretien à faire tant à la ville qu'à Ambleteuse (*Newhaven*) et au Grinez (*Blackness*).

« Les travaux en cours d'exécution au fort « the Old man » devront être complétés conformément aux devis arrêtés pendant l'exercice courant. »

« On commencera les constructions : 1° du môle, *The Pier*, sur une longueur de trois cents pieds en maçonnerie de pierres brutes ; 2° d'un épi pour rompre et dévier le courant. »

« Aux citadelles — *the citidelles* — on conservera dans la *great citidelle* 300 hommes et 100 dans la petite ; quant aux deux cents autres, ils seront renvoyés au premier jour de paye. On continuera les travaux de fortifications de la *great citidelle* conformément au devis, etc... »

(1) Extrait de la planche XII, *Album Historique du Boulonnais*.

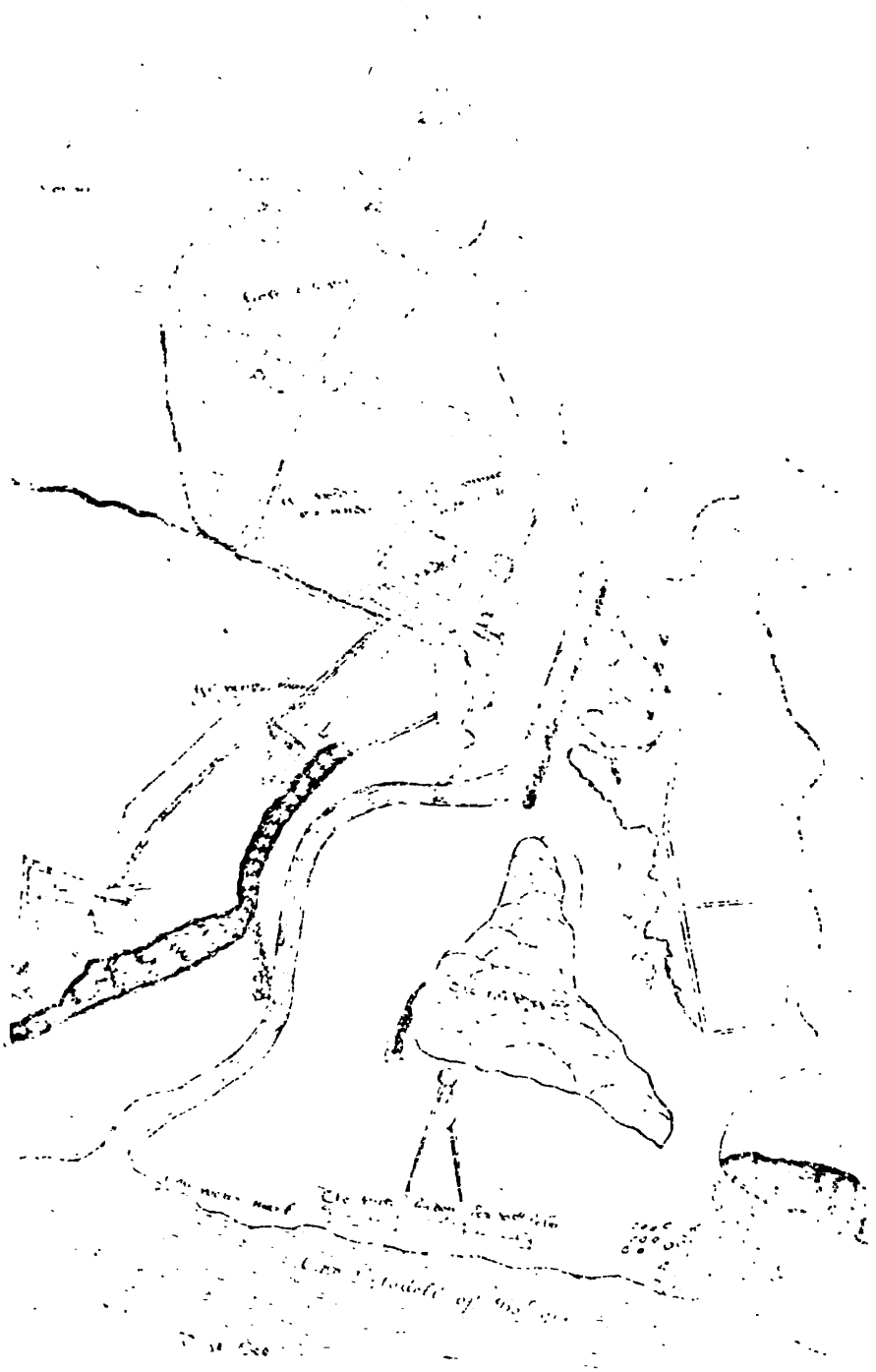

en 1546 ils commencèrent « the cytadell » et en 1548 « the pier.

réclamations des ambassadeurs français, on poussa si loin ces
le roi de France décida de faire le fort de Châtillon. Cette
tant pas repris sur le fragment de carte que nous reproduisons
(1), par la bonne raison que cette carte est antérieure à leur construc-
nous nous abstiendrons d'en parler. Nous dirons seulement que le fort
qui se trouve au milieu de l'estuaire en face de la citadelle, et que
on pourrait confondre avec la Dunette, n'est autre chose qu'une grande et forte
palis
que l'on voit mieux dessinée dans la grande vue du siège de Boulogne,
gravure de J. Basire, d'après les peintures du château de Cowdray.

La Dunette, en effet, fut construite un peu plus loin vers la mer, sous prétexte
d'arrêter les sables de la garenne du Neuf Soutrain, qui menaçaient de combler
la passe.

En réalité, l'intention des Anglais était de confisquer à leur profit exclusif
l'entrée du port, et tous les travaux qu'ils y ont fait n'ont eu qu'un but : empêcher
les Français de s'en servir.

Voici un texte qui ne nous permet pas le moindre doute à ce sujet : juillet
1549 le duc de Somerset, lord Protecteur, disait à l'ambassadeur de France
« que dès le temps dez guerres, le feu roy d'Angleterre avoyt faict faire le
commencement du dict mole prez la Basse-Boulogne, lequel commencement
l'on appelle le Petit-Mole, deliberant ledit seigneur de faire au bout et piquant
d'icelluy cinq grandes arches par dessoubz lesquelles la mer passeroyt et monteroyt
et en s'en retournant demeureroyt d'autant plus longuement à sortyr et sy
sortyroit avec plus de force de façon que le havre en seroyt beaucoup meilleur,
et au bout et tenant des dictes V arches vouloit faire le mole (la Dunette) quy se
faict maintenant... » (*Correspondance politique de Odet de Selve*, ambassadeur de
France, publiée par M. G. Lefèvre-Pontalis, p. 407).

La première mention que nous trouvons de *la Citadelle* est dans un Ordre du
conseil privé du 8 mars 1546 (v. s.) (*Additional Paper*, 5476), qui notifie au
général anglais de Boulogne et à son conseil diverses instructions relatives aux
garnisons, corps d'ouvriers et travaux de fortifications et d'entretien à faire
à la ville qu'à Ambleteuse (*Newbaven*) et au Grinez (*Blackness*).

« Les travaux en cours d'exécution au fort « the Old man » devront
complétés conformément aux devis arrêtés pendant l'exercice courant. »

« On commencera les constructions : 1° du môle, *The Pier*, sur une longueur
trois cents pieds en maçonnerie de pierres brutes ; 2° d'un épi pour
dévier le courant. »

« Aux citadelles — *the citidelles* — on conservera dans la *great cit*
hommes et 100 dans la petite ; quant aux deux cents autres, ils seront
au premier jour de paye. On continuera les travaux de fortifications de la
citidelle conformément au devis etc... »

(1) Extrait de la planche XII, *Album Historique du Boulonnais*.

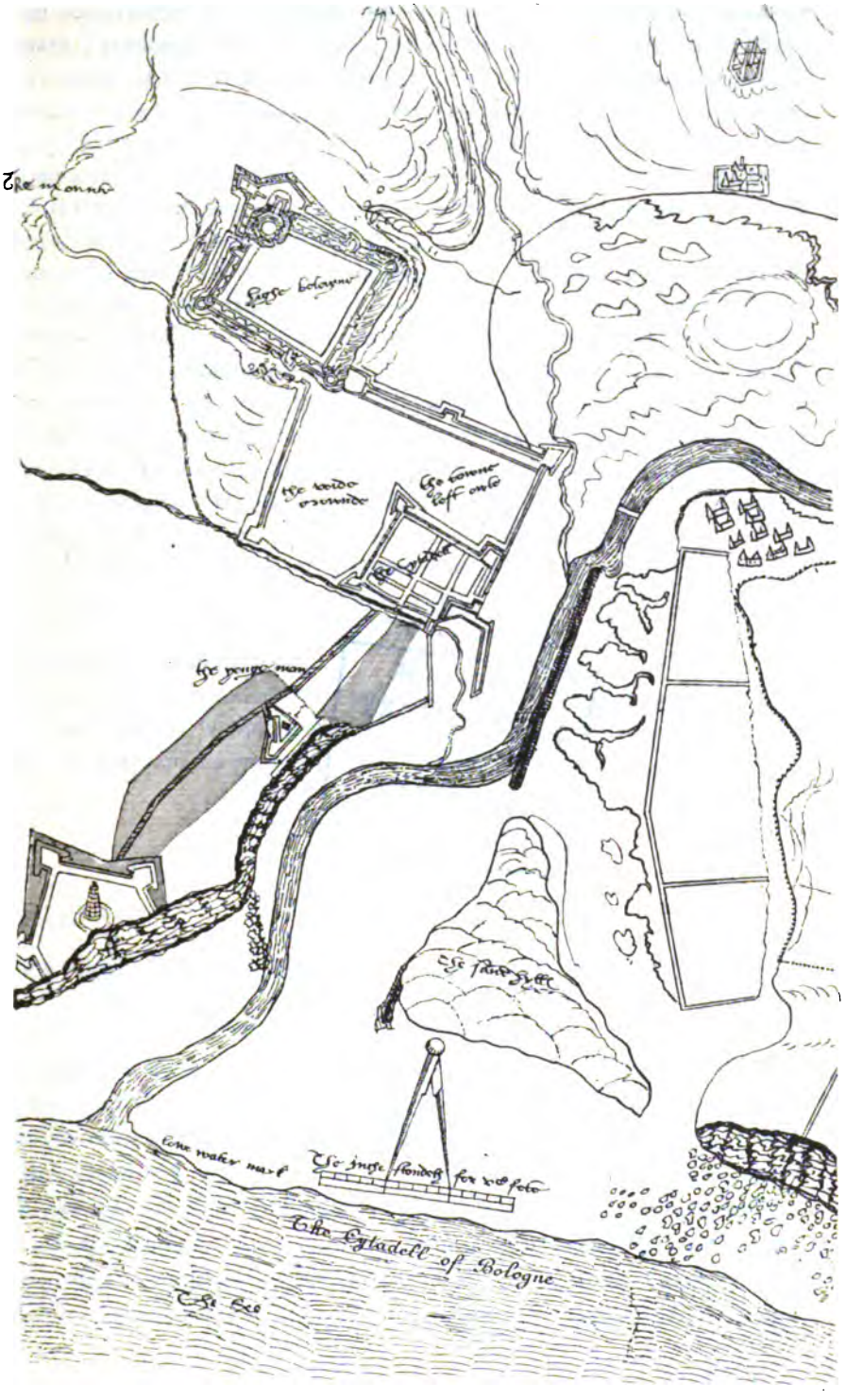

THE CYTADELL OF BOLOIGNE

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Une seconde mention se rencontre dans la *Correspondance* citée plus haut : à la date du 16 novembre 1547, le Protecteur confiait à M. de Selve « que ce seroyt grandement l'avantaige du roy d'avoyr dans demy an ou ung an, ou tel temps qui seroyt advisé, la ville et havre de Boulloigne en l'estat et fortiffication qu'il est de present, avec les fortz d'entour, qui sont en très bon poinct, car il y a la Basse Boulloigne qu'il appelle *la Citadelle*, il y a le fort de la Tour d'ordre et ung aultre qu'on nomme le Petit Paradis entre la dicte Tour et Citadelle, et puys de l'aultre costé le fort du Boulemberg, et qu'en cela consiste toute l'importance du pays de Boullenoys, car tout le demeurant n'est rien... » (*Ibid.*, p. 237).

Guillaume Le Sueur est le seul chroniqueur local qui, dans ses *Antiquités de Boulogne*, parle de cette fortification. Après quelques mots sur la basse-ville et l'église Saint-Nicolas, il cite « un couvent des Cordeliers que les Anglois, l'an 1544, avoient fermé (avec plusieurs maisons i comprinses) de fortes murailles et fossez larges, et basti une forteresse, laquelle depuis la reduction de la dite ville en l'obeissance du Roy, qui advint le jour St-Marc, 25 avril 1550, a esté desmolie, les fossez comblés et les lieux rendus aux propriétaires ». Nous ne ferons pas la description de cet arsenal ; elle nous paraît inutile puisque chacun, avec le dessin sous les yeux, peut se figurer facilement ce qu'était *the Cytadell.*

Les Cordeliers furent remis en possession de leur terrain, rétablirent leur chapelle et leur couvent, mais ne purent détruire entièrement les fortifications. On parle encore en 1615 et même en 1685, dans des actes notariés, « du fort des Cordeliers et des fossés de ce fort. »

Nous ne voulons pas terminer cette note sans remercier cordialement M. V. J. Vaillant, qui, avec sa complaisance accoutumée, a bien voulu mettre à notre disposition les notes qu'il a pu recueillir à ce sujet.

A. DE R.

---

23 février 1624.

FERME DE PITENDAL (Commune de Neufchâtel).

Les maieur et échevins de la ville de Boulogne :

« Sur l'advis à nous donné du deceds advenu de la personne de Maitre Pierre Chiney, prebstre curé de l'eglise de Dannes et Widehen son secours, estant ladite cure à notre presentation, il a esté deliberé, advisé et arresté que Maitre Charles Prevost, prebstre et bachelier en droict canon, sera presenté comme nous le presentons à monseigneur le reverendissime evesque de Boullongne, à ce qu'il luy plaise luy bailler ses lettres de collation pour ce requises et necessaires. Faict en loy l'an et jour dessus dits. *Signé :* Monet (maïeur), Carpentier, Lardé, J. Duquesne, Andryeu Carmier. »

La ferme de Pitendal, située sur le territoire de cette paroisse, est restée

jusqu'à nos jours la propriété de l'Hospice de Boulogne. Elle lui vient de l'Hôtellerie de Sainte-Catherine, à laquelle elle avait été donnée à une époque reculée que la dévastation de nos archives ne nous permet pas de déterminer. A leur qualité d'administrateurs de l'Hôtellerie les maïeurs et échevins joignaient celle de patrons de la cure de Dannes et Widehen, c'est-à-dire qu'à chaque vacance c'était à eux qu'appartenait le droit de nommer le curé. L'évêque n'y intervenait que pour donner à ce dernier les pouvoirs spirituels, et il ne pouvait les refuser, à moins que le sujet présenté ne fût d'une incapacité notoire ou n'eût quelque cas grave à se reprocher. La position des maïeur et échevins vis-à-vis de l'évêque, sous ce rapport, était la même que celle où se trouve aujourd'hui le chef de l'Etat vis-à-vis du Saint-Père, pour la nomination des évêques.

Lorsque l'Hôtellerie de Sainte-Catherine fut supprimée, et que ses biens furent incorporés à ceux de l'ancien hôpital de la Basse-Ville, pour l'organisation d'un nouvel Hôpital général, dans les dernières années du XVIIe siècle, le patronage de la cure de Dannes fut retiré aux maïeur et échevins, pour devenir la prérogative des nouveaux administrateurs.

(*Impartial*, 23 février 1870).

---

23 février 1854.

BENOIT J. LABRE.

Nous empruntons à la *Correspondance de l'Univers* les détails suivants sur la Congrégation anté-préparatoire, qui a été tenue à Rome, le 10 janvier, pour la béatification du vénérable Benoit-Joseph :

« Cette Congrégation s'est tenue dans le palais et en présence de S. Em. le cardinal Patrizi, rapporteur de la cause. Les consulteurs seuls y ont pris part. Bien que le secret sur le résultat soit strictement observé, il a été possible néanmoins de savoir que l'impression avait été favorable. Des prières ont eu lieu, pendant la séance, dans l'église de Notre-Dame du Mont, où repose le corps du serviteur de Dieu, et le Saint-Sacrement a été exposé dans la chapelle du couvent de San-Salvatore-in-Campo, où demeure le postulateur de la cause, Don Francesco Virili, missionnaire de la Congrégation du Précieux-Sang.

« Aux termes des décrets pontificaux, deux miracles seulement sont exigés, parce que le procès sur les vertus a été dressé sur les dépositions de témoins oculaires. Pour plus de sûreté, l'habile avocat de la cause, M. François Mercurelli, a cru prudent d'en présenter trois.

« Les miracles proposés à l'approbation de la Sacrée-Congrégation des

Rites sont trois guérisons instantanées de maladies reconnues incurables par les médecins. Toutes les trois ont eu lieu dans les Etats pontificaux, où la dévotion au vénérable serviteur de Dieu est très répandue et très vive. Nous ne voulons point aujourd'hui en faire le récit; mais nous pensons qu'on lira avec intérêt le détail suivant sur l'un de ces prodiges.

« L'une des trois personnes guéries miraculeusement par l'intercession du Vénérable est une femme qui, dans son enfance, avait connu le serviteur de Dieu, et avait eu un jour l'occasion de lui donner un morceau de pain. Vingt ou trente ans après, cette femme, qui était entrée en religion, tomba dangereusement malade. Abandonnée des hommes, qui ne trouvaient aucun remède à son mal, elle se tourna vers Dieu et invoqua Benoît-Joseph, pour lequel elle avait toujours professé une grande dévotion, et dans lequel elle avait mis une grande confiance. Le souvenir de l'aumône qu'elle lui avait faite pendant qu'il mendiait sur la terre lui revint à la pensée, et se prévalant du droit que ce service pouvait lui donner, elle adressa en toute simplicité au serviteur de Dieu la prière suivante : « Bienheureux Benoît-Joseph, vous devez vous souvenir qu'un jour je vous ai donné un morceau de pain; eh bien! il faut maintenant que vous montriez votre reconnaissance. En retour de l'aumône que je vous ai faite, obtenez-moi l'une des trois grâces suivantes, ou la santé, ou la résignation, ou la mort. » Sa prière ne tarda pas à être exaucée, et le serviteur de Dieu lui rendit aussitôt une santé parfaite. Sa vie s'est prolongée jusqu'à ces dernieres années; et c'est de sa propre bouche que l'avocat a recueilli, il y a cinq ans à peine, toutes les circonstances de sa guérison.

« Il reste encore à tenir deux Congrégations : la préparatoire, qui se tiendra au Palais apostolique et sera composée des consulteurs et des cardinaux, membres de la Sacrée-Congrégation des Rites; et la générale qui se tiendra aussi au Palais apostolique, avec l'intervention des mêmes personnages, et de plus, en présence du Souverain Pontife, qui n'assiste point aux deux premières.

« Si le jugement de la Sacrée-Congrégation est favorable aux miracles qui lui ont été soumis, comme on a tout lieu de l'espérer, la béatification du mendiant français pourrait être célébrée à la fin de l'année 1855 ou dans le courant de l'année 1856. » Signé : Barrier.

(*Impartial*, 23 février 1854).

(*Bibliographie*, II, n° 23).

(Voir au 26 janvier).

24 février 1708.

MORT DU CHANOINE LE MAISTRE.

Ce jour-là, quand ils se réunirent dans la salle capitulaire, au rez-de-chaussée de la maison numéro 6, parvis Notre-Dame, à gauche du grand portail de la cathédrale, les chanoines de Boulogne furent informés que leur confrère Pierre Le Maistre avait rendu son âme à Dieu, sur les cinq heures du matin. Leur premier soin, en cette circonstance, fut de dépêcher deux d'entr'eux, avec leur secrétaire et l'un des massiers, pour apposer les scellés dans la chambre mortuaire, afin de veiller à la conservation des titres et papiers dont le chanoine défunt pouvait être détenteur. Le chapitre, en sa qualité de corps ecclésiastique privilégié, avait sa juridiction propre, au temporel comme au spirituel, et il trouva fort mauvais que le lieutenant-général en la Sénéchaussée se fût mêlé, lui aussi, d'apposer les scellés de la justice, comme s'il s'était agi d'un bourgeois. Ce fut l'occasion d'un conflit de juridiction.

On ne différait guère en ce temps-là l'inhumation. Aussi, le chapitre, après en avoir délibéré, s'empressa-t-il d'arrêter que le service d'enterrement aurait lieu le lendemain, après la grand'messe et que le corps serait inhumé devant la chapelle de Saint-Maxime, c'est-à-dire dans le transept nord de l'église. C'était toujours une cérémonie funèbre des plus solennelles; et l'on chargea les deux chanoines les plus jeunes en réception, d'aller inviter en personne monseigneur l'évêque, monsieur le commandant et les principales autorités de toute la ville.

Le chanoine Le Maistre était originaire du diocèse de Rouen, dans lequel il avait autrefois possédé une cure. Monseigneur Le Tonnelier de Breteuil l'avait pourvu de son canonicat le 18 décembre 1695, et il en prit possession le 29. C'était un homme d'un caractère un peu vif, qui avait eu à subir plus d'une fois la réprimande, au sujet de plusieurs incartades, dont les registres capitulaires ont gardé le souvenir.

L'évêque de Boulogne, Pierre de Langle, ne perdit pas de temps pour le remplacer; il lui donna pour successeur, ce même jour 24 février, un clerc tonsuré du diocèse de Rouen, Pierre-Jean-Alexis Petit de Captot, son neveu. Les principes jansénistes dont cet évêque était imbu, comme on le sait, n'étaient pas aussi rigides qu'on veut bien le dire, puisqu'ils n'excluaient pas le népotisme !

(*Impartial*, 24 février 1869).

24 février 1859.

M. HAFFREINGUE, PROTONOTAIRE.

M. l'abbé Haffreingue vient d'être tout récemment élevé par Sa Sainteté le Pape Pie IX à la dignité de Protonotaire Apostolique *ad instar participantium*, et de Prélat de la Cour Romaine. Le premier de ces titres lui confère l'habit et les insignes épiscopaux, le droit d'officier, à la messe, avec les ornements de la dignité pontificale, tels que la mître, la croix pectorale, l'anneau, la *mantelletta*, etc., etc.; le second lui donne, à la Cour du Saint-Père, diverses prérogatives honorifiques au-dessus desquelles il n'y a que le cardinalat.

Bien que les pièces officielles ne soient pas encore arrivées, la nomination est très certaine, et, dimanche dernier, la nouvelle s'en est répandue dans toute la ville avec la rapidité de l'éclair, en excitant partout la plus vive sympathie. C'est que, par la grandeur de l'œuvre qu'il a conçue, par la persévérance surhumaine qu'il a mise à l'exécuter, par la modestie admirable avec laquelle il s'est effacé lui-même afin de reporter à Dieu tout l'honneur du succès, suivant sa devise favorite, *a Domino factum est istud*, M. l'abbé Haffreingue s'est acquis parmi nous une popularité immense. Aussi, n'est-ce de toutes parts qu'un concert unanime de félicitations. Sans attendre que le nouveau prélat ait reçu, par l'intermédiaire de Monseigneur l'évêque d'Arras, les titres et l'investiture de sa dignité, toutes les notabilités de la ville, les membres du clergé et des communautés religieuses, se sont empressés d'accourir à l'ancien palais épiscopal, pour témoigner au vénérable prêtre toute la joie qu'on éprouve de le voir élevé à ce haut degré d'honneur.

Si notre population tout entière a ressenti une vive satisfaction, quand l'empereur Napoléon III, il y a six ans, a lui-même attaché sur la poitrine de M. Haffreingue l'étoile de la Légion d'honneur, elle est aujourd'hui bien plus touchée encore de voir le successeur de saint Pierre distinguer d'une manière aussi solennelle l'homme qui est l'honneur religieux de notre pays; car, aux œuvres religieuses conviennent surtout les distinctions religieuses. L'inspiration du cœur paternel de Pie IX a été en cette circonstance, comme elle l'est toujours du reste, aussi heureuse et délicate que grande et généreuse. Ce pieux et doux Pontife, qui, de son exil, à Gaëte, en 1849, a béni si affectueusement la ville de Boulogne, l'année même où la foi des fidèles recommençait les pèlerinages de Notre-Dame, a voulu nous bénir et nous encourager encore, aujourd'hui que ces pèlerinages ont acquis une renommée européenne. Cette grande bénédiction, cette approbation magnifique partie du cœur du Pasteur suprême, sera féconde pour l'œuvre de Notre-Dame, nous en avons la ferme confiance. Si, dans l'organisme humain, le sang passe par le cœur, pour se répandre vivifiant et pur dans toutes les veines, bien mieux encore, dans la divine organisation de l'Eglise, les entreprises religieuses reçoivent à Rome, au cœur de la chrétienté, une force et une vie nouvelle, comme une sainte et salutaire consécration qui les confirme et les immortalise. A ce point de vue, la résolution prise par S. S. Pie IX, à l'égard de M. l'abbé Haffreingue, aura pour effet d'aider puissamment à l'achèvement de l'édifice et au succès de l'appel qui vient d'être fait en faveur de l'œuvre.

Réjouissons-nous encore de voir avec quelle respectueuse vénération sont reçues aujourd'hui dans nos contrées les distinctions émanées du Souverain-Pontife. La France, répudiant de trop malheureuses traditions, resserre de plus en plus les liens qui l'attachent à la Sainte Eglise Romaine. Elle se souvient qu'elle en est la Fille aînée, et, qu'à ce titre, elle doit montrer l'exemple aux autres nations. Le pontificat de Pie IX aura contribué, plus qu'aucun autre, à procurer ce résultat heureux, qui réjouit le pasteur, fortifie la foi des fidèles, et permet à l'Eglise d'accomplir avec plus de liberté sa mission divine.

L'abbé D. Haigneré,
Archiviste de la Ville.

(*Bibliographie*, II, n° 45).

(*Impartial*, 24 février 1859).

(Cet article a été reproduit dans la *Revue du Pas-de-Calais*, au 28 février).
(Voir le 31 mars 1859).

---

25 février 1850.

ARCHÉOLOGIE LITURGIQUE.

Mémoire sur l'Histoire de la Liturgie dans l'Ancien Diocèse de Boulogne.

NÉCESSITÉ DES HISTOIRES DES LITURGIES LOCALES. — LITURGIE DU DIOCÈSE DE BOULOGNE, ANCIENNEMENT DE TÉROUANNE. — CE QU'ELLE OFFRE DE PARTICULIER. — OFFICES EN PROSE RIMÉE. — L'ÉVÊCHÉ DE TÉROUANNE DÉTRUIT ET TRANSPORTÉ A BOULOGNE EN 1563, AVEC SA LITURGIE. — LE CHAPITRE NE VEUT PAS CHANGER SON BRÉVIAIRE EN 1628. — IL REÇOIT LE BRÉVIAIRE ROMAIN EN 1635. — LES JANSÉNISTES REPOUSSÉS D'ABORD INTRODUISENT LEUR BRÉVIAIRE DANS CE DIOCÈSE.

Les *Institutions liturgiques*, publiées par le R. P. abbé de Solesmes, ont été jusqu'ici l'objet de critiques assez vives, auxquelles le savant bénédictin a répondu victorieusement. Ces attaques et ces discussions seraient bien plus rares, si, dans chaque diocèse, on s'occupait de l'histoire liturgique *locale*. Un grand nombre de documents concernant cette matière, sont restés enfouis dans les archives des anciens diocèses, déposées dans les établissements publics de chaque ville, ou de chaque département. Il importe, à notre avis, que les antiquaires, les archivistes, consacrent leurs recherches à la mise en lumière de ces documens ; ils sont de nature à

apporter, je ne dirai pas un jour nouveau, mais un jour plus complet sur cette question.

Et d'ailleurs, la liturgie n'est-elle pas une branche importante de l'archéologie ? N'est-elle pas intimement liée avec l'art monumental ? N'est-elle pas la voix qui, jadis si pure, animait nos cathédrales, qui frappait avec harmonie les voûtes de nos belles églises gothiques ? Ne renferme-t-elle pas l'abrégé populaire de la vie de nos saints ? Quoi donc de plus vénérable et de plus sacré !

Nous avons fait, dans les Archives de l'ancien évêché de Boulogne, de longues et patientes recherches sur l'histoire de la liturgie. C'est le résultat de ces recherches que nous offrons au public dans les colonnes de cette revue, sous les auspices de son religieux et savant directeur. Nous remercions M. Bonnetty de la faveur qu'il nous a accordée, de placer notre nom et notre faible travail au milieu de travaux et de noms qui, depuis longtemps sont chers à tous les Catholiques. Puissions-nous, comme eux, rendre quelque service à l'Eglise !

I.

Avant Charlemagne, l'Eglise de Térouanne (dont Boulogne fit partie jusqu'en 1553), suivait, comme les autres églises de France, l'ordre de l'*office gallican*, dont Mabillon a sauvé quelques débris dans son ouvrage *de Liturgiâ Gallicanâ*. Sur cette liturgie, d'origine probablement orientale comme les premiers évêques des Gaules, nous ne répéterons pas ce qu'en a dit dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. Ier, p. 204 ; on peut facilement le consulter.

Il n'entre pas dans notre sujet de rechercher à quelle époque le *rit romain* fut établi à Térouanne (1).

Pépin le Bref et Charlemagne firent tous leurs efforts pour introduire en France les livres de Saint Grégoire ; aidés par les pontifes romains, ils ne tardèrent pas à faire supprimer partout l'ancienne liturgie gallicane, *pour plus grande union avec l'Eglise romaine, et afin d'établir dans l'Eglise de Dieu une pacifique concorde* (2). Toutefois, il subsista toujours quelques vestiges des anciens rits, qui, se fondant avec la nouvelle liturgie formèrent ce que l'on est convenu d'appeler le *rit romain fran-*

(1) Bernard (*Annales de Calais*, p. 482) prétend « qu'Altalph, évêque de Thérouanne, établit dans son église le chant romain et les orgues. » Altalph vivait dans la dernière moitié du VIIIe siècle. Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de ce renseignement.

(2) Dom Guéranger, *Inst. liturg.*, t. I, p. 247.

çais. C'est à cette variété de la liturgie romaine qu'appartient le bréviaire de Térouanne, *breviarium morinense*.

Ce bréviaire imprimé pour la première fois en 1507 (1) a dû subir, dans le cours des siècles, de nombreuses, mais non essentielles modifications. Nous ne pouvons entrer dans aucun détail sur les changemens qui y ont été opérés; car, le seul exemplaire manuscrit qui ait, à notre connaissance, échappé aux ravages du temps, est allé se perdre, comme tant d'autres ouvrages précieux, dans quelque bibliothèque d'Angleterre (2).

Nous ne nous arrêterons pas à faire une longue description du bréviaire de Térouanne, assez différent des bréviaires modernes. Semblable, pour le propre du temps et l'ensemble des offices des saints, au bréviaire non réformé de l'Eglise de Rome (ayant cela de commun avec les autres bréviaires de l'Eglise de France), il s'en écartait comme eux, dans l'admission d'un certain nombre d'offices de saints français, et comme tous les bréviaires de l'univers, dans l'addition des offices des saints locaux. Ces derniers seuls appartiennent à notre histoire; mais nous ne les citerons pas tous. Nous nous contenterons de faire observer que l'édition de 1542 ren-

(1) *Breuiarium insignis Ecclesie morinensis, nouissime castigatum in meliusque reformatum*. Impressum Parisiis per magistrum Andream Bocard, impensis vero Johannis Petit, librarii jurati : Desiderii Maheu et Johannis de Bosco Yvonis Anno quingentesimo sexto supra millesimum. Sexto Kal. Martii. — Le titre porte la date 1507.

Nous avons recueilli la mention d'une édition de 1516 (*Histoire de l'Eglise de Saint-Omer*, p. 345). Les éditions de 1518 et de 1542 sont souvent citées par les Bollandistes (Acta ss. Julii, t. V, p. 81, vita S. Vulmari; et Junii, t. IV, p. 26, vita S. Baini, etc.). Zaccharia (*Bibliotheca Ritualis*), en indique une autre de 1545.

Le missel de Térouanne a été imprimé en 1518 à Paris.

Missale ad usum insignis Ecclesie morinensis peroptimé ordinatum ac diligenti cura castigatum; impressum Parisius per Nicolaum de Pratis, expensis ejusdem de Pratis et Johannis de la Porte, parisius, sub signo cathedre commorantis, XI VII^bris^ 1518, in-4°. On les vend à Paris en la maison Jehan de la Porte, à l'enseigne de la chayre. — Une autre édition également in-4° a paru à Rouen en 1523, chez Raoul Gaultier et Guillaume Hébert.

Nous avons remarqué dans ce missel un grand nombre de proses locales, mais elles ne nous ont pas paru dignes d'être publiées ici. Le chant de la *préface* est un peu différent de celui des anciens missels de Paris, et se rapproche assez de celui de Rome ; mais il est orné de quelques notes qui lui donnent une harmonie particulière, pleine d'une piété suave et douce, que nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs.

(2) M. P. Hédouin, bâtonnier des avocats à Boulogne en 1833, possédait un bréviaire de Térouanne, manuscrit, dont il a publié une description dans l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. Depuis cette époque, ce monument, peut-être unique, a passé dans les mains de l'étranger.

fermait un plus grand nombre d'offices locaux que les précédentes. Parmi tous ces offices, nous choisirons de préférence celui de Saint Maxime, évêque de Riez (1), patron secondaire du diocèse. Plusieurs raisons ont déterminé ce choix : cet office est celui qui a une antiquité plus fixe et plus vénérable ; c'est celui que nos lecteurs se trouveront plus à même d'examiner ; enfin c'est celui qui appartient le plus à l'Eglise de Térouanne, puisque c'est une conception originale et indigène, qu'on peut faire remonter, une partie du moins, à notre vieux pontife du xe siècle, Witfrid, évêque de la Morinie (2).

Outre l'*invention*, la *relation*, l'*ostension* des reliques de Saint Maxime, l'Eglise de Térouanne célébrait avec octave la solennité de sa *mort*, le 27 novembre. L'office qu'elle consacrait à ces fêtes nous a paru remarquable, et nous croyons devoir le faire connaitre comme un des nombreux monumens de cette vieille littérature chrétienne, trop longtemps dédaignée, mais à laquelle on commence à rendre aujourd'hui quelque justice. L'office dont nous parlons est composé dans le style rimé. Les antiennes et les répons peuvent se diviser en deux catégories distinctes : l'une, de prose rimée et cadencée, qui ne renferme que des éloges du saint; l'autre, de vers hexamètres léonins, qui résument un fait de la légende (3). Les hymnes de vêpres et de laudes sont composées de vers de huit syllabes, sans rhythme déterminé; l'iambe final est le seul indice de quelque régularité.

La légende de Saint Maxime, divisée en de nombreuses et courtes leçons, présentait une partie de la vie de ce saint, écrite par le patrice Dyname, au vie siècle, telle qu'on peut la lire dans Surius (4). On y avait ajouté le récit de son apostolat dans la Morinie, dont le patrice Dyname, ni l'homélie sur Saint Maxime, attribuée à Eusèbe d'Emèse (5), ne font aucune mention.

(1) L'Eglise de Térouanne croyait, ainsi que celle de Boulogne, que Saint Maxime, abbé de Lérins, évêque de Riez, était mort à Wîmes (arrondissement de Saint-Omer), après avoir prêché la foi vers la fin du ve siècle. De graves auteurs ont contesté ce fait. Voir Tillemont, *Hist. Eccl.*, t. XV, etc.

(2) C'est l'opinion du P. Malbrancq, jésuite de Saint-Omer, dans son grand ouvrage *De Morinis et Morinorum rebus*, lib. VI, cap. XLVI.

(3) Nous n'avons pu vérifier si ces vers ne sont pas empruntés à quelque auteur de la vie de Saint Maxime. L'*Histoire littéraire de France*, t. II et III, parle de plusieurs hymnes de Saint Maxime, attribuées au patrice Dyname ; n'ayant pas l'ouvrage de Baralli (*Chronol. Lirinens.*), nous ne pouvons rien préciser à cet égard.

(4) Surius, *De probatis sanctorum historiis*. Cologne, 1581. t. IV, p. 648 sqq. On doit lui reprocher d'avoir corrigé et presque totalement changé le style des auteurs originaux.

(5) Surius, *Op. citat.*, p. 643.

Voici quelques antiennes qui donneront une idée du style de ces offices :

OFFICE DE SAINT MAXIME EN PROSE RIMÉE.

1re ANTIENNE DE VÊPRES.

Ave, præsul gloriose,
Ave, sidus jam cœleste,
Decorans, Maxime, cœlum ;
Nos guberna, visens humum,
Quò lætemur triumphantes
Te patronum venerantes.

Salut, glorieux pontife, salut, astre céleste, Maxime, gloire des cieux ; jetez sur nous un regard protecteur, afin que nous célébrions avec joie, votre triomphe, en invoquant votre patronage.

4e ANTIENNE.

Sacerdos christi, Maxime,
Condigne tanto nomine,
Rogamus te, per gratiam,
Quam meruisti maximam,
Ut nos à malis omnibus
Tuis defendas precibus.

Pontife du christ, illustre Maxime, vous méritez justement ce nom de « Très-grand » ; nous vous en supplions par cette grâce que vous avez reçue très grande, défendez-nous de tous maux avec le secours de vos prières.

ANTIENNE A MAGNIFICAT.

Ave, gemma sacerdotum,
Ave, sidus aureum,
Jerusalem cives inter
Refulgens ut Lucifer,
Audi preces, audi vota,
Suscipe præconia,
Et cœlorum regna
Nobis obtine perpetua.

Salut, perle des pontifes, salut, astre d'or, qui brillez comme l'étoile du matin, au milieu des citoyens de la céleste Jérusalem. Ecoutez nos prières, exaucez nos vœux, recevez nos louanges, obtenez-nous le royaume éternel des cieux.

HYMNE DE VÊPRES.

Gaude, Sion hymnidica,
Christo psallens præconia,
A quo percepit hodie
Maximus stolam gloriæ.

Réjouis-toi, Sion, cité de l'harmonie, chante au christ un hymne de triomphe ; Maxime reçois aujourd'hui, dans le ciel, la robe de gloire des élus de Dieu.

Hic, ab annis infantiæ,
Dono cœlestis gratiæ,
Mundi contempsit omnia,
Christi sequens vestigia.

Dès les années de son enfance, secouru de la grâce d'en haut, il méprisa les joies du monde, pour s'attacher à suivre les enseignemens du christ.

Ob sanctitatis meritum,
Electus pastor ovium,
Cum doctrinæ facundia
Virtutum fulsit gratia.

La sainteté de sa vie l'ayant fait élire pasteur du troupeau, il joignit, à la sublimité de la doctrine, le pouvoir d'opérer des prodiges.

O dignum Deo præsulem !
Ad cujus precem humilem,
Cæcis redduntur oculi,
Tres suscitantur mortui.

O pontife digne de Dieu ! lui, dont l'humble prière rend la vue aux aveugles et la vie à trois morts !

Post signorum insignia,
Et agonum certamina,
Carnis deponens onera,
Ovans conscendit æthera.

Après avoir brillé de l'éclat des miracles, après avoir combattu les combats du seigneur, quittant le fardeau de la chair, il monte en triomphe dans les cieux.

O virtus admirabilis !
Elysæo vir similis
Suo tactam cadavere
Defunctam feci surgere.

O prodige admirable ! les reliques de Maxime, comme celles d'Elysée, ressuscitent une morte.

De cœlo, præsul inclyte,
Te venerantes respice,
Et nos à malis omnibus
Tuis defende precibus.

Du haut du ciel, illustre pontife, jetez un regard sur ceux qui vous honorent : et par vos prières, défendez-nous de tous maux.

Sit Trinitati gloria
Laus, decus et potentia,
Cui sine fine Maximus
Conregnat in cœlestibus.

Gloire, louange, honneur, puissance, soient à la Trinité, avec laquelle Maxime règne sans fin dans la splendeur des cieux.

1er RÉPONS DE MATINES.

Pater almus sanctitate
Maximus et nomine
Velut jubar matutinum
Ortus stirpe præclara,
℣ Gemma fulsit sacerdotum
Virtutum præconiis.

Illustre par sa sainteté, grand par son nom, Maxime, issu de noble race, perle des prêtres,
℣ brilla de tout l'éclat des vertus comme un rayon de soleil matinal.

℟ Quia mundi sprevit cuncta
Ambiens cœlestia,
℣ Gemma fulsit.

℟ Méprisant les folles joies du monde, n'ayant d'attrait que pour le ciel,
℣ il brilla...

3e ANTIENNE DU 1er NOCTURNE.

Monachus effectus
Humilis fuit atque modestus,
Ordine posterior,
Sed probitate prior.

Revêtu de l'habit monastique, il fut humble et modeste ; occupant le dernier rang parmi les frères, il était le premier par ses vertus.

5e RÉPONS DE MATINES.

Lux sanctæ fidei, tuba legis, Præco salutis. * Maximus extemplo Reparavit lumina cœco.	Lumière de la foi, trompette de la loi, hérault du salut, * Maxime rendit aussitôt la vue à un aveugle.
Cum crucis auxilio Gessit quam corde benigno * Maximus.	Avec le secours de la croix, qu'il portait sur sa bienveillante poitrine, * Maxime...

2e ANTIENNE DU 3e NOCTURNE.

Pontificis precibus Puer exsurgit redivivus, Gloria, Christe, tibî, Vox resonat populi!	Les prières du pontife rendirent la vie à un enfant. Gloire à toi, Christ, notre Dieu, s'écria le peuple fidèle !

Nous regrettons de ne pouvoir étendre davantage ces citations (1) déjà peut-être un peu trop longues. Nous croyons cependant qu'elles suffiront à faire connaître le style de l'ancien bréviaire de Térouanne.

Les *Antiphonaires* de la Morinie n'ont pas été imprimés et nous n'en connaissons aucun exemplaire manuscrit, de sorte que nous sommes dans l'impossibilité de porter un jugement quelconque sur le chant de cette église. Nous n'avons recueilli non plus aucune mention bibliographique, concernant le *Rituel* et nous ne savons s'il en existe encore quelque vestige. Cette église infortunée était condamnée à disparaître elle-même, et à mourir tout entière, avec les livres, ses traditions, ses monumens, sans même laisser sur la terre une place pour son nom,

DeIetI MorInI !...

Lorsque les Morins, subissant le joug ensanglanté du vainqueur (2), virent passer la charrue sur le sol où avait été Térouanne, et diviser en trois maigres évêchés le glorieux territoire autrefois soumis à un seul pasteur, il ne fut nulle part, sur la terre, si grande et si lamentable désolation. Le corps du saint pontife Maxime fut divisé en trois parts, et

(1) Nous croyons cependant devoir mentionner encore un *répons*, consacré à célébrer Saint Fuscien et Saint Victoric, martyrs, apôtres de la Morinie : « Hodie martyrum flores Fuscianum et Victoricum atque Gentianum persecu- « tionis atrox pruina decoxit; nam pretiosâ nece glorificati, oblati sunt Domino « cum quo gaudent et regnabunt per omnia secula.

« ℣. Donetur nobis, eorum, quæsumus, meritis venia, quorum in tormenta « viguit constantia : nam hodie martyrum, etc. »

(2) Charles-Quint, 1553.

transporté à Saint-Omer, à Ipres, à Boulogne. De tous les corps sacrés des confesseurs et des prêcheurs de la foi au pays Morin, Boulogne n'eut rien, ou presque rien. Sa grande, sa vieille gloire à elle, la madone apportée par les anges, suffisait à l'illustrer.

Le doyen et une partie du chapitre de Térouanne, réfugiés à Boulogne, dans l'abbaye de Notre-Dame, y avaient apporté avec eux la plupart des beaux manuscrits, qui servaient au chœur de la basilique. Quand Saint Pie V eut, par une bulle solennelle du 3 mars 1566, érigé l'évêché de Boulogne, le chapitre de la nouvelle cathédrale, composé des chanoines de Térouanne dont nous avons parlé, réunis aux chanoines réguliers de Saint Augustin, sécularisés par le pontife, ce chapitre, disons-nous, continua de chanter les vieilles modulations des antiphonaires de la Morinie. Les deux premiers évêques du siège Morino-Boulonnais, Claude-André et Claude Dormy, maintinrent le rite et les traditions antiques (1566-1626).

Cependant le concile de Trente avait donné commission au pontife romain de régler, d'une manière définitive, la discipline de l'Eglise, en matière de liturgie ; et par sa bulle de 1568, le même Saint Pie V avait promulgué la constitution liturgique *Quod à nobis*. Le concile provincial à Rheims, tenu en 1583, auquel assista le délégué du chapitre Morino-Boulonnais, et le représentant de Claude-André Dormy, avait décidé que l'on s'occuperait de corriger les anciens bréviaires de la province.

« Tous les rites, ainsi que les formules de prières, étant, dit le con-
« cile, contenus dans le Bréviaire, le Missel et les *Agenda* (Rituels),
« nous exhortons les évêques de notre province à établir une commission
« de deux chanoines, dont l'un sera choisi par l'évêque et l'autre par le
« chapitre, afin d'examiner ces livres et tous les ouvrages de même
« nature ; la commission s'assurera s'ils ne contiennent rien de contraire
« à la doctrine catholique et aux véritables histoires des saints, rien qui
« sente la superstition, ou qui soit de nature à ébranler en quelque ma-
« nière la discipline ecclésiastique et la probité des mœurs. Quand elle
« trouvera, dans les Bréviaires et les Missels, quelque chose de mal dis-
« posé, confus, sans ordre, contraire à la piété, elle prendra soin de le
« réformer le plus tôt possible, selon l'usage de l'Eglise romaine, d'après
« la constitution de Pie V, et de faire réimprimer ces livres aux frais
« du diocèse (1). »

Claude-André Dormy, qu'on avait sommé de se rendre en personne au concile, n'y parut point, et ne montra pas un grand zèle en cette occasion. Aussi, le diocèse de Boulogne garda son bréviaire non réformé jusqu'à ce que parût un évêque disposé en faveur du romain.

(1) Labbe, *Concil.*, t. XV, col. 888.

Victor le Bouthillier, troisième évêque de Boulogne, fit son entrée solennelle dans cette ville le 6 août 1628 (1), et bientôt fit parler au chapitre, de réforme ou de changement liturgique. Voici quelle fut la délibération des chanoines :

6e jour d'octobre 1628. « Messieurs, avertis, en ce chapitre, de la part « du révérendissime seigneur évêque de Boulogne, de délibérer sur la « réformation du bréviaire Morin, ou la réception de l'usage ou du rite du « concile ; après avoir donné leur avis, résolurent de se rendre en corps, « à la fin du chapitre, auprès dudit révérendissime seigneur, pour le prier « de conserver le bréviaire et le rite de l'antique Eglise morinienne. Ce « qui fut fait ; mais ledit seigneur pensa qu'on devait délibérer plus mûre- « ment sur une chose d'aussi grande importance (2). »

Ainsi, dans son amour pour l'antiquité, le vénérable chapitre ne pouvait se résoudre à abandonner les traditions nationales. Bien que le rite romain fût considéré alors comme le rite du *Concile de Trente;* bien que le concile de Rheims eût ordonné de réformer le bréviaire et le missel selon la teneur de l'office romain, on n'en résolut pas moins de s'en tenir au vieux bréviaire de Térouanne, décision qui fut prise le 25 du même mois (3).

Un auteur contemporain, Pierre Maslebranche, chapelain de Notre-Dame-de-Boulogne (4), nous a conservé le texte d'une autre délibération du chapitre en date du 5 mars 1629.

« Messieurs du chapitre, dit-il, arresterent et ordonnerent que l'on « quitteroit l'usage de Teroane, et que l'on prendroit l'office romain, à « cause en partie des mauuais ordres et plusieurs confusions qui se ren- « controient, et qu'on ne recouuroit plus de breviaire ny messele, seruants

(1) La *Gallia Christiana* donne le 13 août. C'est une erreur que nous devons rectifier ici, en nous appuyant sur les registres du chapitre. Au reste, cet ouvrage est rempli d'inexactitudes semblables.

(2) Die 6a octobris 1628. — Moniti Domini mei hoc capitulo de parte Reverendissimi Domini Boloniensis Episcopi, deliberare super reformatione Breviarii Morinensis, vel receptione usus et ritus concilii, dictis ordine sententiis, concluserunt adeundum in corpore dictum Reverendissimum Dominum in fine capituli, rogandum quatenus conservetur Breviarium et ritus antiquæ morinensis Ecclesiæ. — Hoc et præstitum est, sed rem tanti momenti maturius deliberandum dictus Dominus censuit.

(3) Secundo de reformando vel immutando Breviario redintegrata quæstio, sed, dictis ordine sententiis, standum antiquo morinensi pronuntiatum est. *Reg. cap. Bolon.*, 25 octobre 1628.

(4) *Recueil des Mémoires de P. Maslebranche*, du 14 mars 1619 au 20 novembre 1635. *Manuscrit inédit*. (Publié depuis par M. l'abbé Haigneré dans les *Bulletins de la Société Académique*, t. II, p. 512.)

« au dit usage, et afin aussy de garder l'uniformité dans le chœur, plu-
« sieurs ayant desja pris le dit office romain (1). »

Le bréviaire de Térouanne n'avait pas été imprimé depuis le milieu du XVIe siècle, et l'on ne doit pas s'étonner qu'on n'en trouvât plus d'exemplaires. Cette raison, jointe aux instances de l'autorité ecclésiastique, était plus que suffisante pour déterminer le chapitre. Il aurait, en effet, fallu se résoudre à réimprimer non seulement le bréviaire et le missel, mais encore les antiphonaires et les autres livres de chant, dépense énorme pour un diocèse ruiné par les guerres. L'adoption du rite romain était devenue urgente, et l'on ne tarda pas à installer au chœur des livres nouveaux, qu'on fit venir immédiatement de Paris. « Le 18 octobre de la même année, l'on deschargea chez M. le Doyen les antiphonaires pour faire le service à l'usage de Rome et les processionnaires (2). »

Le 26 du même mois :

« Messieurs, assemblez à l'ordinaire ont ordonné que le jour de demain
« veille des saints apostres, Saint Simon et Saint Jude, le service sera
« commencé à l'usage de Rome dedans leur chœur et celui de Therouenne
« laissé d'ores en avant (3). »

Ce ne fut cependant pas sans quelque regret que les chanoines de Boulogne abandonnèrent l'ancien rite. Voici en quels termes l'auteur que nous avons déjà cité raconte cet événement :

« Le 27 octobre, veille de Saint Simon et Saint Jude, l'on commença à ves-
« pres à faire le service divin, selon l'usage de Rome, conformement au concile
« de Trente, et ce par meure et bonne deliberation de messieurs capitulai-
« rement assemblés; et, par acte solennel de leur venerable congregation
« et assemblé, fut eteint et mis à neant pour jamais l'ancien, solennel et
« grave service selon l'usage de jadis Theroane, auquel lieu ont esté pre-
« mierement fondés et establis les chapitres, chanoineries et prebendes
« aujourd'huy translatées à Boulogne, laditte ville de Therouane ayant
« este prise et ruinée par l'empereur Charles-Quint, 1553, au mois de
« juin. »

« Les livres de l'office de Therouane sont les plus beaux qu'on puisse
« voir en quelque chapitre que ce soit : 1° deux graduels écrits à la main
« et sur velin : il ne s'en peut recouvrer de semblable, tant pour l'excel-
« lence de l'ecriture que pour le prix et valeur des lettres capitales qui sont
« de fin or et assure que l'on estime plus que l'or mesme; les marges
« sont enrichies de feuillages et figures; 2° huit antiphonaires de mesme,

(1) *Mémoires de Maslebranche,* déjà cités, p. 540.
(2) *Mémoires de Maslebranche*, p. 543.
(3) *Registre capitulaire*, Archives municipales de Boulogne, G 34.

« les legendiers et messels et autres livres à l'usage des vicaires prestres, « tout en parchemin, livres des epistres et evangiles de mesme, et très « beau, dont on ne se sert plus (1). »

Les manuscrits dont notre chroniqueur vient de donner la description ne furent pas longtemps appréciés. Voici ce que nous lisons à leur sujet dans un acte capitulaire du 21 septembre 1667 :

« Monsieur Rogeau sera prié de s'informer à Paris si l'on peut, par « quelque secret, oster les lettres et nottes d'or des grandz livres en par- « chemin, de chant, à l'usage de Therouane et en rendre le parchemin « propre à estre imprimé, sinon ce qu'on offrira de la livre, en tel estat « qu'est ce parchemin ? »

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce vandalisme brutal (2). Cependant on s'occupa aussitôt à Boulogne de régler les cérémonies, le nombre des fêtes chômées (3), et quelques autres dispositifs du culte, par un « Règlement pour le fait du service divin en lesglise cathedrale de Boulogne, dressé par l'advis de Monseigneur de Boulogne, et en l'assemblée de luy et des deputez du chapitre nommez à cette fin par acte du quinzieme decembre 1631. » Nous ne transcrirons pas ici ce règlement, qui aurait peut-être peu d'intérêt pour l'histoire de la liturgie. Remarquons toutefois qu'on y conserva longtemps beaucoup de pratiques empruntées aux anciens rites de la Morinie. Les fêtes des saints locaux, qui alors étaient peu nombreuses dans les anciens bréviaires de 1507 et de 1515, ne furent conservées qu'avec la plus grande réserve. Six seulement, dont cinq *semi-doubles*, restèrent dans le calendrier. Leurs offices ne furent même pas imprimés, puisqu'on décida qu'on ferait « un cahier à part pour celebrer en l'eglise et dans le diocese le service des saints locaux ez jours de leurs festes. »

(1) P. 543.

(2) Arch. de Boul. — *Reg. cap.*, G 54.

Les mots « vandalisme brutal » sont à peine suffisants pour flétrir les auteurs d'une telle proposition : les noms des barbares qui ont voulu perpétrer un pareil acte, méritent de passer à la postérité, pour que les artistes, les bibliophiles et les archéologues puissent leur adresser les..... bénédictions qu'ils méritent ! — Ce sont : MM. J. Moucque, doyen, L. Chastillon, de Louën, chantre, L. Maquet, trésorier, M. Morlet, A. d'Isque, Ja. de La Planche, A. de Ray, Ja. Morel, A. de La Barre et (hélas !) A(ntoine) Le Roy. A. R.

(3) Les fêtes chômées dans l'ancien diocèse de Thérouanne étaient au nombre de plus de cinquante. Le Règlement dont nous parlons les réduisit à trente-deux. Peu après, M. de Perrochel en diminua encore le nombre, et n'en laissa que dix-huit. Pierre de Langle en supprima quatre autres, vers 1720. Tant la foi s'affaiblissait dans les cœurs !

D. H.

Cette grande sobriété peut s'expliquer par la sévérité des rubriques romaines à cet égard. On se relâcha plus tard en France sur cet article, comme nous le verrons bientôt.

Victor le Bouthillier dont le passage sur le siège de Boulogne ne fut signalé par aucun acte plus important, avait été nommé archevêque de Tours et avait pris congé du chapitre le 12 juillet 1631, avant la promulgation du règlement dont nous venons de parler. Son successeur, Jean Dolce, depuis évêque de Bayonne, ne fit rien que l'histoire liturgique ait à noter.

L'épiscopat de François de Perrochel (1), nous offre d'abord l'impression ou la réimpression du *Rituel*, en un volume in-4°, Paris, 1647. C'est le Rituel romain. Nous n'y avons pu trouver aucune trace du rite morin, qu'un *libera* interpolé. Le mandement placé en tête du volume explique la nécessité de cette édition : « Acceptez donc le livre appelé *rituel* ou « *manuel*, lequel est entre les mains de tout le monde, et qui ne se « trouve presque plus dans aucun lieu de notre diocese, parce que les « exemplaires ont eté usés par la vetusté et par l'usage, ou detruits par le « fleau de la guerre, et qu'enfin nous avons, dans notre sollicitude, retabli « et renové. »

Les offices propres des saints du diocèse, qui n'avaient pas été imprimés, furent longtemps l'objet de la sollicitude du chapitre. Dès 1665 on avait demandé à l'évêque la permission de les faire imprimer. Ils ne le furent qu'en 1673, où ils sortirent des presses boulonnaises de Pierre Battut en un volume in-8° (2).

Voici un extrait traduit du mandement placé en tête de ce volume :

« Bien qu'il convienne de célébrer par toute la terre, avec un égal « honneur, tous les saints que, dans le ciel, le Dieu très bon et très grand « a rendu participans de sa béatitude, l'Eglise, par une coutume assu- « rément fort louable, a permis de rendre un culte spécial à chacun d'eux « dans les contrées où ils prirent naissance et passèrent leur vie, dans « celles qu'illustrèrent leurs prédications et leurs miracles, dans celles « enfin où reposent leurs reliques vénérées.... L'Eglise de la Morinie avoit « plusieurs patrons qu'elle honoroit d'une manière particulière. Mais, « quand la ville de Térouanne eut été détruite et le diocèse divisé, quand « le rite romain fut adopté dans cette partie de l'ancienne Morinie dont se

(1) Compagnon de Saint Vincent de Paul, honoré de l'estime particulière de ce saint personnage, François de Perrochel fut l'un des plus saints évêques de Boulogne (1645-1677).

(2) *Officia propria sanctorum insignis Ecclesiæ cathedralis et diocesis Morino-Boloniensis*, ad formam Breviarii Romani redacta. Boloniæ apud Petrum Battut, 1673.

« compose notre diocèse, on ne célébra plus que dans l'église cathédrale « les fêtes des saints locaux ; encore en a-t-on réduit considérablement le « nombre. Longtems nous avons supporté avec douleur un tel état de « choses, à cause du malheur des tems. Cependant, notre zèle nous ayant « poussé à y mettre ordre, aidé des conseils de nos vénérables frères, les « doyen et chanoines de notre chapitre cathédral, nous avons fait recueillir « dans le bréviaire de Térouanne, dans ceux des autres églises, et dans les « auteurs les plus approuvés, les offices des saints qui ont été spécialement « vénérés dans l'Eglise de la Morinie, et nous avons pris soin de les « confier à l'impression (1). »

Le but et l'esprit du nouveau Propre sont ici assez clairement dessinés. On a conservé de l'ancien bréviaire Morin les antiennes, les hymnes, les répons ; mais on a remanié toutes les légendes. Et, certes, les anciennes liturgies laissaient beaucoup à désirer sous ce rapport. Avant la réforme de Saint Pie V, les légendes du bréviaire étaient composées de lambeaux divers, extraits des vies des saints. Plus tard (et ceci fut une amélioration véritable), les légendes offrirent un abrégé substantiel des vies les plus authentiques. Les faits apocryphes qui se glissent souvent dans ces sortes de récits par l'effet du zèle mal entendu d'un chroniqueur ignorant, ont disparu pour toujours ; et la piété chrétienne, désormais alimentée par la vérité, n'a fait que gagner à cette réforme. Cependant, il y a loin de cette critique sage et retenue, à l'ultra-critique des Baillet, des Launoy, etc. Cette dernière n'eut jamais de prise sur les offices du diocèse de Boulogne.

Les choses restèrent quelque temps dans cet état. M. de Perrochel était mort, après avoir passé en faisant le bien. Nicolas L'advocat-Billiad et Claude Le Tonnelier de Breteuil lui avaient succédé sur le siège de Boulogne, lorsque le chapitre reçut, de son chargé d'affaires à Paris, une proposition concernant l'*office de Saint Maxime.* Santeuil écrivait ses hymnes, et cherchait à les placer (2) ; les jansénistes composaient de nouveaux bréviaires avec des fragments mutilés de l'écriture sainte, et travaillaient à les faire adopter ; la proposition de l'agent du chapitre n'a rien qui doive nous étonner.

Le 24 décembre 1691, les chanoines assemblés en chapitre général, délibérèrent sur ce sujet ; voici qu'elle fut leur résolution :

(1) Mandement placé en tête du nouveau Propre.

(2) On connaît le billet de Santeuil à l'abbé Faïdit : « Vous dites que je ne fais des vers que pour des Saints et des Patrons de village, et que je les vends bien cher aux curés des lieux, et que selon qu'ils me payent, ils ont de belles ou de méchantes hymnes ; j'entends raillerie, je vous le pardonne. »

La Vie et les Bons Mots de M. de Santeuil, t. I, p. 82.

« Messieurs n'ont point approuué l'aduance que M. Durand, leur « deputé, a faitte de son chef touchant le changement des hymnes et de « l'office de Saint Maxime. Ils le prient à l'aduenir de ne rien entreprendre « sans en aduertir la compagnie, et de ne rien faire dauantage sur ce « qui regarde le changement dudit office et les hymnes. Ils le prient aussy « à l'aduenir de mander nettement et simplement l'estat des affaires sans « mestre autre chose (1). »

La propagande janséniste ne se laissa pas décourager, et, pour mieux faire apprécier au chapitre la beauté du nouvel office qu'elle avait composé, elle le fit imprimer et l'envoya à Boulogne. La proposition cessait d'être officieuse, elle importuna le chapitre, qui répondit avec fermeté par la pièce suivante :

« *Du* 29 *octobre* 1692. — Messieurs sont surpris qu'après l'acte qui « a esté envoyé à M. Durand (du 24 decembre et veille de Noel, jour de « chapitre general), par lequel messieurs n'ont point approuué que ledit « sieur Durand fit imprimer aucune chose qui fit aucun changement, « soit dans les hymnes, soit dans l'office de Saint Maxime, il n'ait point « laissé de faire imprimer et envoyer les dites hymnes » ; ils ont en conséquence, « ordonné que le susdit acte fait dans le chapitre general luy « sera de rechef enuoyé, et qu'on luy renuoyera les dites hymnes, pour « en faire tel usage que bon luy semblera ; la compagnie n'entendant « point contribuer à aucun frais, soit pour les dites hymnes, soit pour « l'office, ne voulant faire aucun changement dans ledit office (2). »

Cependant, un des plus forts champions du parti janséniste, Pierre de Langle, arriva sur le siège de Boulogne, 1698. Sa vie nous a été laissée par un chroniqueur de l'époque, Antoine Scotté de Velinghen (3). Nous y trouvons quelques détails sur les tendances antiliturgiques de ce prélat, dont le talent réel eût pu être employé à la défense d'une meilleure cause.

Dans le *bref*, ou *ordo* pour l'an 1720, publié par ordre de Pierre de Langle, on avait supprimé au 2 novembre l'office de l'octave de la Toussaint, pour ne laisser subsister que l'office des morts. Mais, comme dans le Bréviaire romain, ce dernier office n'a pas de *petites heures*, on y avait pourvu à l'aide d'une rubrique spéciale, indiquant les antiennes, les versets et les répons, qu'on devait ajouter aux psaumes ordinaires,

(1) *Reg. capit.*, Archives de Boulogne, G 71.

(2) *Ibid.*, folio 40.

(3) Clerc tonsuré du diocèse de Boulogne, personat de Bezinghen, etc. Auteur d'une *Chronique des évêques de Boulogne*, et de divers *mémoires* manuscrits sur l'histoire du Boulonnais, mort en 1733.

afin de suppléer à ce qui manquait. « Voilà, dit Scotté, un grand changement dans l'office de ce jour, contre l'usage ordinaire ; mais il n'aura pas lieu, et ne sera pas suiuy parce que le chapitre des chanoines de Boulogne a protesté à l'encontre, et a fait signifier la protestation à Monsieur l'eueque. S'il faut que cela ait lieu et que l'on obserue cet article, cela donnera lieu, à Monsieur l'eueque de changer le breuiaire et de faire encore parler de luy. »

Cette dernière remarque de Scotté en dit plus qu'il ne faut pour prouver que Pierre de Langle n'aimait pas trop le Bréviaire romain. L'esprit de la secte est toujours et partout le même ! Toutefois, les protestations du chapitre arrêtèrent ses audacieux projets. Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici la délibération dont parle Scotté ; car les *registres* du chapitre nous manquent depuis 1718 jusqu'à 1721.

Il paraît toutefois que le chapitre avait cédé sur ce point, après avoir fait insérer dans le *bref* la clause *De Consensu capituli.* C'est ce que nous croyons résulter de la pièce suivante, qui tient lieu de celles que nous avons perdues. Elle fut rédigée après la mort de Pierre de Langle, sous l'épiscopat de M. Henriau.

« *Du mercredi* 20 *decembre* 1724. — Sur les representations qui ont « eté faittes plusieurs fois à la compagnie, au sujet de l'office du 2e jour « de nouembre, octaue de tous les saints et commemoraison des morts, « sur lequel il étoit important de preuenir l'eueque, auant l'impression « du bref pour la prochaine année 1725 ; après en auoir plusieurs fois « conferé, et Messieurs s'etant fait representer les protestations faittes à ce « sujet à feu M. de Langle, eueque, notamment celles du 19 octobre « 1720, en consequence des deliberations des 3 janvier et 7 octobre au « dit an; après aussi auoir deputé à ce sujet vers mon dit seigneur, a « eté conuenu que, pour mieux celebrer l'office des morts, on ne feroit « point ce jour là de l'octaue, et que, pour conseruer les droits du « chapitre, on mettroit dans le bref que c'est *de consensu capituli*, au « moyen de quoi toute contestation cessera, aussi bien que les corrections « qu'on etoit obligé de faire dans le bref de la sacristie (1). »

Depuis lors la rubrique de Pierre de Langle resta dans le bref de Boulogne, jusqu'à la révolution. Mais ce n'était pas la seule atteinte que cette église devait porter aux traditions du passé.

Nous arrivons à une nouvelle réforme du propre des saints, exécutée lorsque M. de Partz de Pressy (2) occupait le siège épiscopal de Boulogne.

(1) *Reg. capit.*, Archives de Boulogne, G 73.

(2) Ce prélat est assez connu par ses *Instructions pastorales sur les mystères*, etc. Voir ses *œuvres très complètes*, publiées par M. Migne, 2 vol.

Nous n'avons trouvé dans les registres du chapitre aucune délibération à cet égard ; il est vrai que nous ne possédons plus les *registres plumitifs,* ce qui peut expliquer le silence de ceux que nous avons encore. Le nouveau Propre parut en 1756 (1).

Dans le mandement qui en accompagna la publication nous lisons ce qui suit : *Cum autem horum-ce officiorum editio jam dudum sit exhausta...*

« L'édition du Propre des Saints de notre diocèse étant épuisée depuis « longtemps, nous avons ordonné qu'on en fit une nouvelle. Aidé des « conseils et des vœux de nos vénérables frères les doyen et chanoines de « notre chapitre, nous avons fait quelques changements dans les hymnes, « les antiennes et les répons de Saint Louis et de Saint Maxime, qui, à « cause de la diversité des temps et des mœurs, étaient en faveur autrefois, « et maintenant nous choquent par leur mauvais goût, *quæ olim habuere « gratiam, nunc habent offensionem ;* de plus, nous y avons ajouté un « office propre de la Sainte Vierge (2), pour tous les samedis de l'année... « Et deux autres offices, l'un de l'*Invention* de Saint Maxime, et l'autre « des Saints Fuscien et Victoric... Pour l'arrangement et la composition « de ces offices, nous avons puisé tout, à peu d'exceptions près, dans la « source sacrée des divines Ecritures. »

L'esprit de la nouvelle réforme est assez compris. On a remplacé les naïfs et vieux répons, les mélodieuses antiennes de Saint Maxime, par des centons scripturaires ; on a fait par là même disparaitre les anciens chants : on a détruit le peu qui restait de l'antique bréviaire de Térouanne (3). Les nouveaux offices, élaborés péniblement dans un style sec et froid, ont perdu toute la pieuse fraicheur des temps passés. Les *hymnes de Santeuil* que le chapitre avait refusées si énergiquement en 1692, trônent dans le nouveau propre avec toute l'ostentation de leur phrase prétentieuse et guindée (4). Nous devons toutefois au nouveau Propre cette justice

(1) *Officia propria sanctorum insignis ecclesiæ cathedralis et diocœsis Morino-Boloniensis. Bol. Car. Battut,* 1756.

(2) Cet office osait appliquer à la Sainte Vierge ces paroles d'Holopherne à Judith : *Magna eris et nomen tuum nominabitur in universâ terrâ.* (Judith, XI, 21).

(3) Le manuscrit du chant moderne repose encore, presque intact, aux archives de la fabrique de la haute ville ; tandis que les anciens livres ont servi à relier les nouveaux offices *pour la plus grande diffusion des lumières.*

(4) Maximus prœsul super astra fertur,
Festa cui cœli fremit aula plausu ;
Cohors maligna febrium,
Egensque lucis cœcitas.

que les légendes ont été respectées et qu'on en a retranché quelques défauts historiques qui subsistaient encore. Si le mauvais goût et les instincts jansénistes du siècle, ont inspiré quelques parties de ces offices, la critique orgueilleuse de l'hagiographe Mézengui n'a pu s'y faire jour. Le jansénisme avait été poursuivi avec zèle par M. Henriau ; M. de Pressy se montre l'un des plus ardents défenseurs de la foi catholique, et réussit à guérir toutes les plaies que l'hérésie avait faites à son diocèse.

D'autres travaux liturgiques, deux éditions du Rituel, accompagnées de savantes dissertations, des heures, des offices du Sacré-Cœur, etc., furent imprimées à Boulogne par ce saint et zélé pasteur, qui mourut plein de jours en 1789.

M. Jean René Asseline (1) ne fit que passer sur le siège de Boulogne ; exilé pour la foi, il alla, sur la terre étrangère, souffrir et mourir en saint. Le chœur de la cathédrale fut fermé le 24 janvier 1791. Bientôt le monument lui-même s'écroula sous le marteau du vandalisme; et le siège épiscopal fut supprimé. Ici doit s'arrêter notre notice : *Deleti Morini... !*

L'abbé D. Haigneré,

Membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(Extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XL, p. 200-217, 1848-50).

(*Bibliographie*, II, n° 10).

(Voir le 9 juin 1849).

Mille virtutes comitantur, addunt
Seque triumpho ! !

Ille ne *sœcli male blandientis*
Pestilens mores vitiaret aura,
Sponte Lerini *latuit reductis*
Abditus antris ! !

Et mors *sepulchris incubans*
Tuis fugantur *nutibus.*
Sit Trinitati gloria
Cujus fidem, tres mortuos
Orco retrahens maximus,
Miris modis confessus est.

Voir une excellente critique de la latinité de Santeuil faite par Ménage dans les *Annales de philosophie*, t. VIII, p. 198 (2e série).

(1) Professeur d'hébreu à la Sorbonne, grand vicaire de Paris, évêque de Boulogne en 1790, M. Asseline vit briser par la révolution toutes les espérances qu'il avait de rendre à l'Eglise les services éminents dont il était capable. Il mourut en Angleterre, auprès de Louis XVIII, en 1813.

25 février 1880.

La Fête de Pâques, par Mathieu Laensberg.

Liège, le 23 février 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que je lis assidûment l'*Impartial*, et ce n'est pas à vous qu'il faut que je dise que c'est un journal très judicieux, très sensé, très bien informé des choses de la terre et de la mer. Mais, savez-vous, mon domaine, moi, c'est la plaine étoilée, dans laquelle je tâche toujours, quoique mes yeux aient bien vieilli, de chercher les secrets de l'avenir.

Il paraît que vous me faites concurrence, Monsieur le Rédacteur, car je trouve dans votre feuille un article sur les coïncidences de la fête de Pâques où vous dites que, depuis l'adoption du calendrier grégorien, elle n'avait jamais été célébrée si tard qu'en 1878, où elle tomba le 21 avril.

Cette excursion dans mon domaine me touche singulièrement, savez-vous ; car les lunettes marines sont peu propres « surtout avec la marque J. F. » à l'inspection des rouages célestes. Tout autre que moi vous laisserait dans l'illusion où vous êtes tombé sous ce rapport ; mais comme je vous aime bien, savez-vous, je vous dirai ceci fort en secret, avec prière de ne le communiquer qu'à vos lecteurs, sans le faire savoir à ces grands diables de choux rouges qui ne méritent pas l'honneur de s'occuper d'astronomie :

1° Que, depuis l'adoption du calendrier grégorien, c'est-à-dire depuis la réforme de l'ancien calendrier par le pape Grégoire XIII, en 1582, la fête de Pâques est tombée *huit fois* le 21 avril, dont deux fois déjà en ce siècle, 1867 et 1878 ;

2° Qu'elle a été célébrée *onze fois* le 22, notamment en 1810, 1821 et 1832 ;

3° Qu'elle a été célébrée *deux fois* le 23, en 1628 et en 1848 ; et *quatre fois* le 24, savoir en 1639, 1707, 1791 et 1859 ;

4° Enfin, qu'elle tombe une fois par siècle le 25, ce qui a eu lieu en 1666 et 1734, et ce qui doit se reproduire, comme vous le dites très bien, en 1886 et en 1943.

Qui vivra verra, dit le proverbe en Belgique ; et si nous vivons (moi, c'est douteux, vous c'est plus probable), nous reverrons Pâques le 21 avril en 1889, et le 23 en 1905 et 1916. Nos petits enfants verront en outre Pâques le 21 avril encore en 1935, 1946 et 1957, le 22 en 1962, 1973 et 1984 ; mais personne de ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre ne les reverront le 24 ; car le fait qui s'est produit en 1859 ne se renouvellera plus durant le xxe siècle.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Mathieu Laensberg.

Astronome en retraite.

(*Impartial*, 25 février 1880). (D. H. ?)

26 février 1574.

ENVOI D'ANTOINE LE SUEUR, GREFFIER, A LA COUR DES COMPTES.

Les embarras que fait naître le système moderne de la centralisation administrative ne datent pas d'hier ; et ils ne sont pas non plus, comme on est trop porté à le croire, l'effet du régime introduit en France par la constitution de l'an VIII. A la date de cette éphéméride, l'assemblée municipale de l'échevinage décida l'envoi en cour du greffier de la ville, Antoine Le Sueur, pour différents objets de première importance. Il s'agissait de réclamer auprès de « nos seigneurs de la Cour des Comptes », afin d'obtenir qu'ils voulussent bien admettre les dépenses des « gaiges, « pensions d'officiers, robbes, presentz, guetz, ouvraiges, reparations et « autres affaires necessaires de la ville, comme de tout temps il s'est « accoustumé. » La Cour des Comptes rayait impitoyablement tout ce qui ne lui paraissait pas avoir un caractère d'absolue nécessité ; et l'on conçoit que, placée à distance, loin des lieux et des hommes, elle taillait dans le vif à tort et à travers. Un autre objet de la mission du greffier était d'obtenir, en faveur des marchands de la ville, l'établissement de juges Consuls, comme il y en avait dans les autres villes de Picardie. On le chargeait, en même temps, de faire des remontrances sur « la ruyne, « desmolition et degast » qu'il y avait « en l'eglise Nostre-Dame », ce à quoi l'on ne s'empressait pas de remédier, parce que l'évêque de Boulogne et le chapitre de la cathédrale étaient en procès pour savoir à qui d'entre eux la dépense devait incomber. Plainte devait en outre être déposée contre les chanoines, à cause de l'exemption de droits dont jouissaient les vins de la cave capitulaire, où l'on se permettait de vendre impunément en franchise au public « 50 à 60 thonneaux de vin, chose gran- « dement prejudiciable aux droicts et deniers de la ville, d'aultant « que lesdits deniers de la ville se consistent et prendent seullement sur « le vin qui se distribue en icelle ville. » — Toujours les octrois, comme aujourd'hui. — Ensuite, en considération de l'exiguité des revenus, « de « la longueur du chemin de ceste ville de Boulongne en la ville de Paris, « et pour eviter aux fraiz et mises qui sont grandz par chacun an » pour se rendre à la Cour des Comptes, le greffier devait solliciter le retour à l'ancien état des choses, c'est-à-dire la reddition des comptes par devant le sénéchal de Boulogne, ou son lieutenant, comme cela s'était fait « de « tout temps et antieneté. » Enfin, on avait encore à réclamer le droit de jouir des bois « de la Maison Dieu et Monsieur Saint-Ladre, aultrement « nommée l'Hostellerie, comme de tout temps et antieneté il s'est faict,

« sans payer aulcun droict de tierch denier, etc. » C'était là bien des affaires, et nous doutons fort qu'on en ait fait réussir une seule, à part peut-être l'obtention de quelque adoucissement dans la sévérité des ratures que se permettait la Cour des Comptes.

(*Impartial*, 26 février 1870).

---

26 février 1861.

LE PORT DE BOULOGNE EN 1640.

(Note de M. E. Hamy).

Nous recevons d'un compatriote, qui habite en ce moment Paris, la note suivante, rédigée d'après un manuscrit de la Bibliothèque Impériale :

« Notre port, que les travaux entrepris à Capécure vont considérablement modifier à son avantage, était loin de jouir il y a deux siècles de la prospérité qu'il atteint aujourd'hui. L'immense bassin intérieur, qui avait servi d'asile aux flottes romaines, était envahi et presque comblé par les sables, et il n'était resté de la *station* de Charlemagne, qu'un havre abandonné. Les Anglais, après la prise de Boulogne, avaient élevé au milieu du port une jetée dite *dunette*, qui le séparait en deux parties, le port anglais à l'Est, le port français à l'Ouest. Autour de cette construction s'étaient amassés des bancs de sable qui interdisaient l'entrée du port aux bâtiments de moyenne force.

« C'est dans ce triste état que les commissaires-inspecteurs nommés par Richelieu trouvèrent notre port en 1640. Le grand ministre qui avait donné une flotte à la France, et qui voyait ses efforts contre la marine espagnole couronnés d'un succès éclatant, songeait à tourner ses nouvelles armes contre l'Angleterre. Cette puissance, jalouse des victoires navales des Français, se montrait de plus en plus hostile, et sans en venir à la guerre, cherchait à nuire à sa rivale en secourant indirectement l'Espagne.

« Richelieu avait senti la nécessité de créer sur les côtes de la Manche un port pour la marine royale, et il nomma, en 1639, des commissaires chargés d'étudier le littoral de la Picardie et de la Normandie. Ces commissaires furent : Louis Le Roux, seigneur d'Infreville, conseiller du roi et commissaire général de la marine ; Regnier Janssen le jeune, ingénieur du roi ; et les sieurs De Caen et Daniel, capitaines de marine. C'est du rapport qu'ils adressèrent au cardinal que seront extraits les détails qui suivent.

Ils visitèrent successivement les ports de Calais et d'Ambleteuse, et arrivèrent à Boulogne le 6 janvier 1640. Après avoir tout inspecté par eux-mêmes, ils s'empressèrent de consulter les pilotes Pierre Duval et Jacques Niez, « maistres de bellandes », sur l'état du port et de la rade.

« L'entrée étroite du hâvre, embarrassée « du costé de l'amont » par d'énormes masses de rochers, et la « queste dudit hâvre encore plus longue que celle d'Ambleteuze » les avaient tout d'abord disposés défavorablement ; le rapport des pilotes ne put que les fortifier dans leur première opinion. Il résultait de ce rapport qu'un premier banc de sable, situé en dehors des *ballizes*, barrait l'entrée du port. La plus grande profondeur sur ce banc était de deux brasses de haute-mer. Un second banc dans le port même, le long du chenal, n'était jamais couvert de plus de huit pieds d'eau. Quant à la rade, elle est, disent-ils, très mauvaise de vent d'Ouest, et les pêcheurs ne peuvent pas alors profiter des huitrières nombreuses qu'elle contient.

« Persuadés de l'inutilité d'un plus long séjour, les commissaires quittèrent Boulogne le lendemain 7 janvier. Le seul endroit qu'ils aient jugé propre à établir un hâvre était « un plat païs » — « mais, dit le rapport, « le fond est de sable et par ainsi incapable de souffrir aucun travail pour « creuser et faire un bassin. » Le même examen fait, il y a quelque temps, d'une manière plus sérieuse et plus approfondie, a donné d'autres résultats, et ce bassin dont les ingénieurs du XVIIe siècle regardaient l'exécution comme impossible, est maintenant en pleine construction. D'ailleurs, le fond n'est pas de sable.

« La seule amélioration qui fut proposée alors était de faire « quelque « amendement aux jetées pour la conservation des basteaux marchands « et de quelque moyen vaisseau qui s'y pourrait *par hazard* sauver en « temps de nécessité. » Si nous comparons ces jetées délabrées et ce port désert à nos beaux quais encombrés de marchandises et de voyageurs, si nous mettons en parallèle ces quelques pauvres *bélandes* de nos pères et ces nombreux bâtiments de toute espèce qui balancent dans le port leurs vergues élancées, nous ne pourrons qu'admirer les progrès qui se sont faits parmi nous depuis des siècles, et ce coup d'œil sur le passé ne fera qu'augmenter notre confiance dans l'avenir.

Ern. H. »

Notre correspondant aurait pu faire remarquer que les commissaires-inspecteurs dont il vient d'analyser le rapport, ont été bien prompts à conclure. Peut-être le maître était-il pressé d'obtenir une réponse ; peut-être aussi quelque influence étrangère à celle du cardinal a-t-elle guidé

leur plume? Souvent il arrive que la volonté du chef est paralysée par l'inertie des subalternes.

Quoiqu'il en soit, nous ne saurions trop remercier M. Ernest Hamy de sa communication, et nous en attendons d'autres sur le même sujet. Il y a notamment telle dissertation de dom Grenier sur l'état de notre port au XVIIIe siècle, sur les ensablements dont il a été l'objet, etc., que l'*Impartial* insérera volontiers. Notre correspondant est d'ailleurs à la source et les matériaux ne lui manqueront pas.

D. HAIGNERÉ.

(*Impartial*, 26 février 1851).

---

27 février 1551.

DÉFENSE DE COUVRIR EN PAILLE.

L'échevinage de Boulogne publiait, à cette date, une défense aux habitants de couvrir en paille leurs étables ou leurs maisons. Il ne faut pas croire que cette mesure ne concernât que les jardiniers de la banlieue ; car elle s'adresse expressément d'une manière très nette « à tous habitans, tant de la ville que du bourg », c'est-à-dire à ceux de la Haute-ville comme aux autres. Des couvertures en chaume, par conséquent, suivant la force du mot, des *chaumières* dans la haute-ville, cela peint une époque. Il est vrai qu'il n'y avait pas encore un an que les Boulonnais avaient repris possession de leur patrimoine après le départ des Anglais.

L'arrêté municipal porte que « s'il advient fu par leur faulte » les contrevenants seront passibles de cent sous d'amende, ce qui fait bien à peu près cent francs d'aujourd'hui.

L'échevinage eut cependant pitié du pauvre peuple : il respecta le fait accompli et donna aux couvertures de paille le temps de faire leur service et de s'user à bout, se contentant d'en ordonner la destruction et le remplacement « par dedans 1500 », c'est-à-dire avant la fin du siècle. Mais il déclara que, ce temps une fois passé, lesdites couvertures seraient démolies d'office, aux frais des propriétaires, qui seraient en outre punis d'une amende de dix livres.

Ces ménagements disent assez que le mal était général et que les couvertures de tuiles ou d'ardoises n'étaient pas les plus nombreuses.

(*Impartial*, 27 février 1869).

27 février 1886.

Lettre de Mgr Dehaisnes.

Lille, 27 février 1886.

Mon cher Confrère et Ami,

.....En relisant votre préface (des *Chartes de Saint-Bertin*, t. I), j'ai mieux compris l'importance et l'utilité de votre publication. Votre préface le fait comprendre parfaitement, même à ceux qui n'ont pas l'habitude des travaux d'érudition.

Le plan que vous avez adopté répond à tout ce que les érudits peuvent demander. La publication intégrale des chartes, qui était d'ailleurs impossible, ne leur eut donné que peu de renseignements en dehors de ceux que vous publiez. L'essentiel est toujours donné dans votre Recueil analytique. En publiant le texte intégral ou du moins un extrait textuel des chartes les plus importantes pour l'histoire de notre contrée, vous avez enlevé tout prétexte de réclamations même des plus difficiles ou des moins bien disposés.

Votre table est un monument.

J'en construis un du même genre pour mon *Histoire de l'Art*. Je sais tout ce que cela demande de travail, de soin, d'intelligence et de sagacité.....

Veuillez agréer, etc.

C. Dehaines.

---

28 février 1883.

DÉCOUVERTE A WIMILLE.

I

Nous apprenons de source certaine que des ouvriers, occupés à certains travaux de terrassements sur le territoire du hameau de Gazemetz, près de la gare de Wimereux, ont rencontré des sépultures où se trouvaient des débris d'armes et d'autres antiquités. Le même fait s'était produit, il y a une vingtaine d'années, lorsqu'on a nivelé le terrain sur lequel est assise la gare actuelle. On y avait trouvé des vases romains dont se sont enrichies les collections du Musée. Nous serions curieux de savoir si la commission administrative à qui M. Auguste Huguet a confié la direction de cet établissement, est informée des découvertes récentes qui se sont faites à Wimereux, et si elle a pris les mesures utiles pour que ces découvertes ne soient pas perdues pour la science.

II

Nous recevons de cette localité une nouvelle lettre, relative aux découvertes archéologiques faites à Gazemetz, dans les garennes de Wimereux.

Notre correspondant y pose une question, dont il est intéressant que le public soit saisi :

« Monsieur le Rédacteur, votre numéro de samedi nous apprend, dans le compte-rendu de la Société Académique, que M. Allaud, conservateur du Musée, se trouvant par hasard en excursion dans nos parages, a constaté le caractère mérovingien des trouvailles, et qu'il s'est empressé de recueillir *ce qui restait* sur place, en fait de débris anciens. Malheureusement, il n'en est pas moins vrai que des étrangers, plus vigilants et plus matinals, avaient emporté le meilleur du butin, qu'ils avaient tranquillement acheté la veille.

« M. le conservateur du Musée a fait son devoir en cette circonstance, mais nous voudrions savoir si la commission administrative est disposée à faire le sien, et si quelque mesure a été prise par elle pour empêcher le renouvellement d'un pareil brocantage. On a trouvé *par hasard* deux sépultures; mais n'y en a-t-il pas d'autres ? Va-t-on laisser aussi *au hasard* le soin de les découvrir, aux ouvriers extracteurs de pierres le soin de les effondrer à grands coups de pioche ? Et suffira-t-il à la science que M. le Conservateur aille faire de temps en temps une excursion de ce côté-là ?

« Pourquoi la commission administrative n'entreprendrait-elle pas une fouille régulière afin de s'assurer de la situation, et de procéder scientifiquement à l'ouverture des tombes, s'il y en a encore, comme la chose est probable ? Est-ce que le Conseil municipal, est-ce que le bureau de l'Hôtel-de-Ville, qui tiennent cette pauvre commission dans une si étroite dépendance de leurs volontés, verraient de mauvais œil que, depuis six ans qu'elle existe, elle ait un peu d'initiative ? Il serait grand temps pour elle, et en voici une occasion, de sortir de la quiétude *conservatrice* où elle s'endort, pour entrer dans le mouvement scientifique et faire enfin parler d'elle ! Mais, M. Auguste Huguet le permettra-t-il (1) ? »

(*Bibliographie*, II, n° 269).

(*Impartial* 28 février et 14 mars 1883).

(1) Au moment où l'on va remettre sous presse les articles de M. l'abbé Haigneré sur les découvertes de Wimereux, — articles bien incomplets puisqu'il n'a pu voir par lui-même, — nous apprenons qu'on vient de mettre à jour toute une série de tombes.

Dans l'enclos de la maison appelée le *Châlet du Ballon* s'élevait, il y a quinze ans environ, un tumulus assez grand que le nouveau propriétaire a fait raser pour employer les terres dans son jardin. On découvrit alors une demi-douzaine de tombes. Récemment, le travail fut repris, et l'on mit à jour douze ou treize tombeaux rangés en cercle autour de l'ancien tumulus. Ces tombes, faites de pierres plates, brutes, posées debout et à plat, renferment, au milieu de la terre

29 février 1764.

FERMETURE DES PORTES A LA CATHÉDRALE.

Le chapitre arrête que dorénavant, conformément à l'ancien usage, les portes de la cathédrale seront fermées à sept heures précises du soir en été, c'est-à-dire depuis la veille du dimanche des Rameaux jusqu'à la Toussaint, et immédiatement après le salut, c'est-à-dire beaucoup plus tôt, depuis la Toussaint jusqu'au samedi du dimanche des Rameaux, sauf les samedis et veilles des grandes fêtes, auxquels jours celle du côté de l'abbaye restera ouverte jusqu'à sept heures et non plus. — C'est à peu près l'usage suivi à Rome, et en beaucoup d'autres endroits, où la fermeture des églises a lieu à la tombée du jour.

D. H.

qui les remplit, des ossements, des crânes et quelques fragments de silex éclaté. Pas autre chose : on n'y a rencontré jusqu'ici ni bronze, ni fer, ni poteries, ni verroteries. Elles paraissent donc aussi anciennes que pauvres. La fouille n'est pas finie et peut ménager des surprises. Souhaitons-les à M. le Conservateur du Musée de Boulogne qui a pris la direction des fouilles et qui nous fera bientôt, j'espère, un rapport à la Société Académique.

Contentons-nous donc de signaler la trouvaille sans déflorer le sujet.

A. R.

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

« Dans le champ, la statue de la Vierge miraculeuse dans son vaisseau voguant, conduit par deux anges à l'aide de rames et d'une voile. — Anépigraphe.

« Au revers, les armes de France, couronnées et entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'on sait avoir été fondé par Louis XI, et de la légende suivante en onciales gothiques :

✠ NOTRE · DAME · DE · BOVLONGNE. »

C'est une médaille, ou jeton, qui a peut-être servi de *Merel* aux religieux de Notre-Dame, et dont le travail dénote une œuvre de la fin du XVe siècle, ou du commencement du XVIe. Elle a été trouvée au Pont-au-Change, en 1854.

D. H.

(*Cartul. de N.-D. de B.*, p. 151)

Mars

Notre-Dame de Boulogne

(1300)

Sceau ogival, de 73 mill. — Arch. de l'Emp. J 1128.

La vierge assise avec l'enfant Jésus, auquel elle présente une pomme ou le monde ?

..IGILL. ECCLESIE ...TE MARIE IN BOLONIA.

(Sigillum Ecclesie beate Marie in Bolonia).

Contre-Sceau

La vierge emportant des reliquaires dans un vaisseau voguant.

✠ AVE MARIA GRATIA PLENA DNS TECVM.

Appendu à un échange de biens entre l'abbaye et le comte de Boulogne et d'Auvergne, du 20 janvier 1300.

(*Inventaire des Sceaux*, par Douët d'Arcq, n° 8163).

Dans son *Cartulaire de l'église de N.-D. de Boulogne*, p. 96, M. l'abbé Haigneré, après avoir publié cet acte en entier, rectifie la date qu'il met au 20 janvier 1315 et dit que la vierge, au lieu de reliquaire, tient une église dans la main.

A. R.

(1er mars) 1858.

I

LA CHAPELLE DU SAINT-SANG.

Au pied de la colline d'Ostrohove, sur les limites de la commune de Boulogne, on remarque une petite chapelle, de pauvre apparence, dédiée à la sainte Vierge, sous l'invocation : NOTRE-DAME DE SAINT-SANG, PRIEZ POUR NOUS. Aucun intérêt artistique ne la recommande à la curiosité du voyageur : seule, la piété populaire, fidèle au culte des souvenirs, n'a pas oublié ce lieu de prière. Chaque jour, les habitants des environs s'y arrêtent pour répéter la salutation de l'Ange, et pour y jeter, à travers les ais disjoints de la porte, quelques centimes d'offrande. Naguère encore, nos marins venaient y faire dire la sainte messe pour demander à la bonne Vierge le succès de leur pêche et sa protection sur les flots.

Il nous a paru intéressant de rechercher dans les annales de notre ville quels sont les souvenirs religieux qui se rattachent à la chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang ; et nous venons aujourd'hui, grâces à la bienveillante hospitalité qui nous est offerte dans les humbles pages de l'*Almanach de Boulogne*, faire part au public du résultat de nos investigations.

L'histoire écrite se tait sur les origines de la chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang. En revanche, la tradition, histoire vivante que la mère racontait à sa fille, sous la dictée de l'aïeule, dans les pieuses veillées du foyer domestique, attribue à cette chapelle la plus haute antiquité. Si l'on s'en rapporte aux dires populaires, que le P. Malbrancq recueillit au XVIIe siècle (1), c'est là que fut le berceau du christianisme à Boulogne.

Au milieu du IIIe siècle, l'un des apôtres de la Morinie, Saint Victoric, laissant à Saint Fuscien, son compagnon, le soin d'évangéliser Térouanne, serait venu apporter aux Boulonnais la Bonne-Nouvelle du salut. Après avoir prêché les vérités saintes aux pauvres, aux déshérités de ce monde, qui habitaient les faubourgs de l'opulente ville romaine de *Gessoriacum*, ce pieux missionnaire aurait fondé, à quelque distance de la ville, près des tombeaux qui avoisinaient la route, ce modeste oratoire, où son fidèle troupeau s'assemblait pour adorer le Christ-Sauveur et invoquer la Mère de la grâce et de la miséricorde. Voilà ce que disaient nos pères, quand on leur demandait l'histoire de la chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang.

Avant la révolution française, on voyait, dans la chapelle, un monument destiné à rappeler et à perpétuer les souvenirs traditionnels de la

(1) *De Morinis*, lib. II, cap. XII, t. I, p. 132, an. 274.

prédication de Saint Victoric. En effet, Dubuisson (1) nous apprend que, « sur l'un des tableaux dont cette chapelle était décorée et qui en faisaient le lambris, paraissait un vieillard assis au pied d'un arbre, l'Evangile à la main, et environné d'une foule de peuples auxquels il annonçait la parole de Dieu. La ville haute était d'un côté, avec la Tour-d'Ordre ; un ange descendant du ciel venait couronner de fleurs celui qui prêchait les merveilles de Jésus-Christ, et, au pied du tableau, était écrit : *On tient par tradition que Saint Victoric annonça icy aux Boulonnais la foi de Jésus-Christ; et qu'après avoir élevé cet autel à Dieu, il reçut à Amiens la couronne du martyre, l'an* 303 (2). »

Presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Boulogne depuis deux siècles se sont faits l'écho de ces traditions, qui ne sauraient être sans valeur. Il n'en est pas de même de l'opinion par laquelle on prétendrait que la statue miraculeuse de Notre-Dame de Boulogne aurait abordé sur nos rives, au fond de la Liane, à l'endroit où cette chapelle est érigée. Ce qui a donné lieu à certaines personnes d'y ajouter foi, c'est la procession solennelle que les chanoines de Boulogne faisaient, chaque année, à la chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. Or, cette procession a une autre origine, constatée par une tradition formelle et invariable, corroborée par le vocable même de la chapelle, et indépendante de celle que nous avons rapportée plus haut.

On sait (et des documents authentiques l'attestent), que l'illustre héros de la première croisade, Godefroi de Bouillon, voulant donner à sa ville natale un gage particulier de son affection, envoya de la Terre-Sainte diverses reliques vénérables, qui furent partagées entre les églises de Boulogne et de Lens. Parmi ces saintes reliques, qui furent apportées de la Palestine à Boulogne, probablement par le comte Eustache III, à son retour de la croisade, se trouvait une fiole contenant quelque portion du Saint Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a été conservée dans notre cathédrale jusqu'à la révolution française (3), et qui était, sans contredit le plus riche trésor que Godefroi eût recueilli dans les églises d'Orient. Etait-ce quelque reste du sang précieux que le sauveur des hommes a versé sur le Calvaire, après en avoir arrosé les rues de Jérusalem ? Ou bien plutôt du sang qu'avait répandu le crucifix miraculeux de Béryte et dont, au témoignage du Martyrologe romain (4), il y avait eu

(1) *Antiquités du Boulonnais*, p. 101 (Ms. de la Bibliothèque Communale).
(2) Sanctus Victoricus Christi fidem prædicasse Bononiensibus et ædiculam Deo erexisse traditur; martirio coronatus est Ambiani, anno CCCIII.
(3) Voyez notre *Histoire de N.-D. de Boulogne*, p. 14.
(4) Id. Novemb.

une telle abondance que les églises d'Orient et d'Occident en obtinrent des quantités considérables ? — Ces deux questions sont insolubles pour l'histoire. Nous devons avertir toutefois qu'en adoptant la seconde hypothèse on aura l'avantage de ne point contredire l'Ange de l'Ecole (1).

Les saintes reliques arrivèrent à Boulogne le 24 mai de l'an 1101, suivant la date probable assignée par Dubuisson. Le clergé de l'église de Notre-Dame de Boulogne, accompagné d'une foule de peuple, au milieu de laquelle on remarquait la bienheureuse comtesse Ide, fut au-devant des guerriers croisés qui revenaient de conquérir le tombeau de Jésus-Christ, et qui rapportaient dans leur pays les dépouilles de l'Orient. D'après la tradition qui nous fournit ces détails, le cortège sacré s'arrêta au lieu où se trouve la chapelle dont nous esquissons l'histoire. On prit occasion de ce fait pour réédifier le vieil oratoire de Saint Victoric, qui, du reste, paraît avoir été déjà précédemment rebâti vers l'année 984, si nous en croyons une inscription dont parle l'historien cité plus haut.

Quoi qu'il en soit, en souvenir de la réception des reliques que nous venons de mentionner, le clergé de Notre-Dame institua une procession commémorative, qui avait lieu, chaque année, le deuxième dimanche après la Pentecôte, et l'on déposa dans la chapelle une fiole semblable à celle de la cathédrale, et contenant une partie du Saint-Sang que Godefroi avait envoyé de Jérusalem.

La chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang a eu de la célébrité dans le moyen âge : « Il y avoit, autrefois, dit Luto (2), un concours de peuple qui venoit en pèlerinage à cette chapelle de tous les cantons du Boulonnais, du Pays-Reconquis, du Ponthieu, de l'Artois et de Flandre ; mais qui a été interrompu par les guerres avec l'Espagne, qui ont duré des siècles entiers dans nos quartiers. »

Ruiné par les guerres, souvent dévasté, mais non entièrement détruit, puisque le P. Malbrancq l'a vu debout au milieu du XVIIe siècle, cet édifice a été rétabli en 1700, suivant la date qu'on y voyait sur le frontispice au temps de Dubuisson.

Pendant le XVIIIe siècle, cette chapelle, connue vulgairement sous le nom de la *Capelette*, fut témoin d'une intéressante cérémonie dont nous devons dire quelques mots. Jaloux de procurer à sa cathédrale l'honneur de posséder des reliques des Saints Fuscien et Victoric, apôtres de nos contrées, Mgr de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, avait obtenu du chapitre de Saint-Quentin et du chapitre d'Amiens quelques parcelles des

(1) S. Thomæ Aquin. Summ. theol., III P. q. 54, 2.

(2) *Mémoire sur l'histoire de la ville de Boulogne sur la mer et de son comté*, p. 392 (Ms. de la Biblioth.).

ossements sacrés de ces illustres martyrs. Comme au temps de Sainte Ide et de Godefroi de Bouillon, la *Capelette* fut le lieu où s'arrêtèrent les saintes reliques apportées d'Amiens par le grand-vicaire de Boulogne, l'abbé de Méric de Montgazin. Le 12 septembre 1773 (deuxième dimanche de ce mois), Mgr de Pressy, accompagné de son vénérable chapitre, des différents corps de ville et d'une foule immense de peuple, se rendit en procession à Notre-Dame de Saint-Sang, et de là fit transporter solennellement les reliques dans la cathédrale, où elles furent honorées par une octave de fêtes auxquelles accoururent toutes les paroisses environnantes. Favorisée par un temps magnifique, la cérémonie fut très belle et se passa, d'après un chroniqueur de l'époque, « avec beaucoup de dévotion et de vénération (1). »

La révolution française dévasta la chapelle, qui fut dépouillée de ses ornements, et dont il ne resta plus que les pierres. On la restaura pendant le séjour de la grande armée, et on la transforma en corps de garde.

Après le retour des Bourbons, l'attention religieuse se porta sur le vieux sanctuaire de Notre-Dame de Saint-Sang. Quelques habitants du faubourg de Brèquerecque, et avec eux un sieur Baudouin, qui prétendait descendre des comtes de Boulogne, présentèrent au maire de la ville une pétition tendant à ce que ce petit bâtiment fut rendu à son ancienne destination. Ils offraient de se charger de toutes les restaurations et même des décorations intérieures. Leur demande, favorablement accueillie par le maire, fut approuvée, le 23 août 1814, « par M. le baron-préfet et par monseigneur l'évêque d'Arras. » On se mit à l'œuvre : la chapelle fut agrandie et pourvue des ornements nécessaires au service du culte.

Cependant, le conseil de fabrique de l'église de Saint-Nicolas, dans sa séance du 2 octobre suivant, réclama contre cette décision, qui attribuait implicitement à la ville la propriété de cette chapelle, et, se fondant sur la loi du 7 thermidor an XI, il en revendiqua la possession, comme d'un bien ecclésiastique non aliéné auquel la paroisse avait droit de prétendre. L'affaire traîna en longueur ; mais enfin les malversations du sieur Baudouin ayant fait fermer la chapelle, qui du reste n'avait pas encore été bénite, elle fut remise entre les mains du curé de Saint-Nicolas, par arrêté du préfet, en date du 20 mars 1816.

Depuis lors, la dévotion populaire put reprendre son cours. Le sang de l'Agneau divin fut offert de nouveau sur l'autel, devant une vieille et

(1) Mém. mss. de Jacques Cavillier. — (*Bulletin de la Société Académique*, t. I, p. 418.) — Voyez, de plus, un Mandement de l'évêque de Boulogne, daté du 27 août, et donné à cette occasion.

pauvre statue de Notre-Dame de Boulogne qui avait échappé au bûcher révolutionnaire. La fiole précieuse qui renferme quelques parcelles de la relique envoyée par Godefroi de Bouillon avait été sauvée aussi pendant ces jours néfastes, où nul souvenir religieux n'était toléré. Cette fiole existe encore; et nous espérons que l'autorité ecclésiastique, après en avoir constaté l'authenticité, la rendra à la vénération des fidèles.

Ajoutons que, depuis la création de la paroisse de Saint-François de Sales, Mgr Parisis, évêque d'Arras, a placé la chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang sous la juridiction du curé de cette nouvelle paroisse. Persuadé qu'une divine influence s'attache profondément aux lieux où les générations antiques ont prié, M. l'abbé Leuillieux a réveillé, parmi la population confiée à ses soins, l'amour du vieux sanctuaire. Un pèlerinage paroissial y a été solennellement rétabli et la piété des fidèles s'y porte avec une grande ardeur et une admirable confiance. Bientôt, sur les plans d'un architecte habile et doué du sens chrétien le plus exquis, un édifice nouveau, considérablement agrandi, s'élèvera sur la place de la chapelle délabrée qui s'écroule. L'art du moyen âge y sèmera ses fleurs les plus délicates et les plus pures; les légendes traditionnelles inspireront le ciseau du sculpteur et le pinceau du peintre verrier; les annales du culte de Marie, l'histoire ecclésiastique de nos contrées, Sainte Ide et Godefroi de Bouillon, les gloires les plus éclatantes de notre ville de Boulogne, compteront un monument de plus (1 et 2).

(1) Cet article est à peu près le seul souvenir qui reste de l'ancienne *Capelette*. Il a été suivi de près (1861) de l'*Histoire de Notre-Dame de Saint-Sang*, composée par M. l'abbé Haigneré, à la demande de M. l'abbé Leuillieux pour célébrer la nouvelle chapelle, due à la libéralité de la famille Clifford. Une seconde édition, ornée d'une jolie gravure, a paru en 1884 aux frais de M. l'abbé Senet, curé de Saint-François de Sales. A. R.

(2) **Lettre de M. de Linas sur le Reliquaire du Saint-Sang.**

Bien cher Collègue,

L'industrie byzantine a, pendant longues années, fourni au commerce des boutons d'émail cloisonné que les orfèvres occidentaux sertissaient comme pierres précieuses sur les châsses, reliures et vases sacrés. Je crois qu'on appelait ces pièces *émaux de plicque* (ou d'applique), mais il y a des opinions contraires et j'attends que Gay ait tranché la difficulté pour me prononcer.

Ces boutons sont en général fort petits; il y en a à Conques, à Tournai, à Poitiers et dans cent autres lieux.

Les émaux de Tournai sont assez grands, mais moindres que le vôtre qui me semble énorme. Celui de Poitiers est grand aussi, mais je ne me rappelle pas sa taille, car j'ai lu superficiellement le *Trésor de Sainte-Croix* de M. Barbier de Montault.

Toujours est-il que vous avez en mains une pièce exceptionnelle que je voudrais

RELIQUAIRE DU SAINT-SANG

(Eglise de Brèquerecque)

1891

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B L

II

LA MADELEINE.

A peu de distance de la chapelle qui vient de faire l'objet de nos études, se trouve la ferme de *la Madeleine*, aujourd'hui propriété particulière. C'est une ancienne Maladrerie dont l'histoire n'est pas sans intérêt. Quel est l'homme qui n'a pas senti son cœur ému d'une religieuse compassion, en songeant à ces lépreux du moyen âge, atteints d'un mal terrible et séquestrés de la société ? Qui ne sait, en outre, le respect touchant avec lequel on traitait ces malheureux, tristement exilés dans leur propre patrie? Lisez les pages sympathiques que Xavier de Maistre a consacrées au *Lépreux d'Aoste* ; et puis, venez à la Madeleine, reconstruisez les cabanes solitaires dans les jardins verdoyants et parfumés qu'arrosait une fontaine pure, devant un paysage enchanteur. au bord de la Liane capricieuse dont le génie n'avait pas encore réglé le cours, lorsque la marée, entrant fougueuse et libre dans le port de Boulogne, refluait jusqu'au Pont-de-Briques, et voyez quel délicieux séjour la piété boulonnaise avait offert aux pauvres *Ladres*, et comme la charité chrétienne de nos pères avait pour eux de tendresse et de délicates attentions !

On trouve dans le *Monasticon Anglicanum* (1), une charte, donnée à Rouen par le roi d'Angleterre Henri Ier, qui nous renseigne sur l'origine de cette Maladrerie. En voici la traduction :

bien voir en original, ou tout au moins reproduite exactement. Le champ est, non en verre blanc sur paillon vert, mais en *émail vert translucide;* les Byzantins excellaient dans ce genre, il y a des verts merveilleux sur l'hiérothèque de Constantin Porphyrogenète à Limbourg-sur-la-Lahn (xe siècle) ; on dirait des émeraudes. Les cœurs et trèfles caractéristiques, jaune chamois, blanc, rouge, *doivent* être à coup sûr *opaques*. Le tout est assurément *cloisonné* sur or, les cloisons ayant la ténuité d'un cheveu.

Au XIIIe siècle, les boutons byzantins ont été souvent remplacés par de petites nielles; voir le reliquaire de la Sainte Epine aux Augustines d'Arras.

Tâchez d'avoir une photographie telle quelle de votre pièce; elle viendra toute noire, mais avec de bons yeux on retrouverait le dessin; on indiquerait les couleurs par des chiffres et on pourrait ainsi obtenir un coloriage exact (A).

(Charles-Louis de) Linas.

27 mai 1883.

(A) Nous joignons ici une planche de ce reliquaire, bien qu'il ait déjà paru dans l'*Album Historique du Boulonnais*, pl. IV. Nous avons essayé d'en donner au moyen de l'héliogravure une meilleure épreuve.

A. R.

(1) Edit. Londini, 1661, p. 1013.

« Henry, roi d'Angleterre, à l'archevêque de Canterbury, à l'évêque de « Rochester, aux abbés, aux vicomtes et à tous les barons et fidèles, « Français et Anglais du Kent, salut.

« Sachez que j'ai cédé à Dieu et aux malades de Sainte-Marie-Magdelaine de Boulogne xx livres de revenu sur le manoir de Buxton, ainsi « que le comte Eustache de Boulogne les leur a données et cédées pour « leur nourriture et leur habillement, et ainsi que le comte Etienne, mon « neveu, de qui ce manoir est tenu en fief, les leur a cédées et confirmées par « sa charte. Je veux et fermement j'ordonne qu'ils en jouissent bien et « pacifiquement, tranquillement et honorablement, en droit perpétuel, « ainsi que les deux comtes ci-dessus dénommés les leur ont données, « cédées et confirmées. Fait à Rouen, en présence de Robert de Sceaux ? « (*de Sigillo*) et de William, fils d'Eudes. »

D'après ce document, le seul du reste que nous possédions sur cette époque reculée, la maladrerie de la Madeleine existait donc du temps d'Eustache de Boulogne, IIIe du nom, qui mourut environ l'an 1125. Peut-être même est-ce à lui qu'on doit en attribuer la fondation. Fils d'une sainte, frère des deux premiers rois de Jérusalem, ayant lui-même pris la croix et contribué à la conquête du Tombeau de Jésus-Christ, Eustache aura voulu créer cet asile de paix et de repos pour le soulagement de ses frères d'armes que l'Orient avait infectés d'un mal cruel. Et qu'on ne s'étonne pas si le comte de Boulogne accorde à cette maison des revenus assis sur un territoire étranger : Boulogne avait alors avec l'Angleterre les rapports les plus intimes. En effet, Eustache II ayant aidé Guillaume dans ses luttes victorieuses, avait obtenu son lot dans la part du conquérant ; Eustache III était le beau-frère de Henri Ier et il eut pour gendre, ainsi que pour son héritier de son comté, un petit-fils de Guillaume, Etienne, comte de Mortain, qui monta sur le trône de son aïeul. La possession du manoir de Buxton s'explique ainsi facilement.

Nous sommes maintenant obligé de franchir un espace de plus de quatre siècles, avant de retrouver la trace de la Madeleine dans l'histoire. Au XVIe siècle nous voyons l'administration municipale en possession de gouverner et de régir cette maison de Dieu et des pauvres. La lèpre n'avait pas encore disparu. On vote le 19 novembre 1553 une somme de cent livres « pour commencer à faire maison pour les pauvres lespreulx de la « Magdalaine. » C'est alors sans doute que l'on construisit les « trois ou « quatre logestes » démolies en 1587, et qu'on avait « faict bastir pour « mettre ceulx quy se trouveroient entachés de maladies contagieuses. » En 1554, on y séquestra « gens suspectez de lespre », auxquels on fit signifier de « eulx retirer au lieu de la Magdalaine, lieu ordonné pour les « lespreulx bourgeois. » (Les lépreux non bourgeois étaient confinés à la

Montjoye où l'on avisa le 27 octobre 1568 de faire « bastir logis et deux « demeures pour loger deux mallades ».)

Les Mayeur et échevins de la ville faisaient faire, dans la chapelle de la Madeleine, une prédication solennelle, le lundi de Pâques de chaque année. En 1557 on y convia le prédicateur du chapitre de Térouanne, qui avait prêché l'Avant et le Carême dans l'église de Saint-Vulmer (1).

L'année suivante, on eut à résister aux envahissements du pouvoir royal, lequel, suivant sa coutume, avait essayé de mettre, en quelque sorte, la Madeleine en commende. En effet, par lettres datées de Fontenay en Brie, le 13 mai 1558, Henri II donnait et conférait à Pierre de Rotigoty, « es- « cuyer descuyerie du duc d'Aumale, en raison de ses fidelité, preud- « hommie et bonne diligence, le regime gouvernement et administration « de la Malladerye ou Leprosarye de Boullongne », charge vacante, y est-il dit, par le trépas de feu Huguet Godde, dernier possesseur. Cependant, bien que le mandataire dût prêter serment « de bien et deubement sub- « venir aux paouvres mallades de lespre, qui de present assignez y sont, « ou, par cy-après seront; d'administrer, garder et entretenir le bien et « revenu de la dite malladerye, ou leprosarye, et d'y faire dire et celebrer « le divin service requis et accoustumé; » bien qu'on lui imposât l'obligation « de resider audit lieu ou de faire resider pour luy personne dont « il sera responsable, » et de rendre du tout « bon et leal compte au « grand aulmosnier du Roy, Pierre de Vabres, » la Mairie de Boulogne jugea que le présent qu'on lui faisait était contraire à ses privilèges et dangereux pour ses intérêts. Aussi, lorsque Claude de Hodicq, dit Courteville, « escuier, cappitaine et gouverneur des ville et château d'Estappes, » se présenta à l'audience de la sénéchaussée, muni de lettres de procuration en bonne forme à lui expédiées par Rotigoty, le 26 juin devant bailli royal, à Chauny, sire Jacques Willecot, mayeur de Boulogne, s'opposa à l'enthérinement des Lettres royaux et autres, « disant ladicte administration appartenir ausdicts maieur et eschevins. » L'affaire, en conséquence, fut « portée par devant nos seigneurs les gens tenans le grand conseil du roi, » où nous devons croire qu'elle fut décidée en faveur de la ville, puisque la prise de possession par autorité royale n'eut pas lieu (2).

Une protection d'un caractère moins inquiétant fut donnée dans la suite à l'établissement charitable qui nous occupe. Le 14 juillet 1569, un lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Picardie, le seigneur de Piennes, exempta de logis, fourniture et contributions de guerre « les

(1) Reg. aux délibérations de la Mairie, n° 1.
(2) Reg. du roi, de la Sénéchaussée, n° 2.

maisons pitoyables de la Magdalayne et cense de Pitendalle (autrefois Typendalle, qui dépendait de la Maladrerie), maisons destinées pour la nourriture et soubstennement des pauvres mallades de lespre ». Henri IV, le 11 décembre 1596, donna aussi, pour la Madeleine, des lettres d'exemption, de protection et de sauve-garde : « Permettons, dit-il, faire mectre et apposer noz armes, bastons et panonceaux en tel lieu de leur dicte maison et cense qu'ilz adviseront à ce qu'aucun n'en prestende ignorance (1). » On se reporte involontairement à cet acte, lorsqu'on voit, encore aujourd'hui, une grande fleur de lys en pierre, au-dessus de l'ogive d'une porte condamnée, seul cachet du passé qui soit resté sur une maison dont les modernes possesseurs ont détruit l'antique apparence.

La chapelle qui subsiste encore, quoique vide et dépouillée, a conservé son caractère. Il se pourrait qu'elle fût du XVIe siècle. En la visitant nous avons évoqué le souvenir des vieux chapelains qui la desservirent. Le premier que nous connaissions est Jehan du Bur, « curé de la Magdalaine, » à qui pour des services extraordinaires la municipalité accorda, sur les revenus de la maladrerie, le 6 avril 1565, une indemnité de « cent sols tournois, et le tout sans tirer à consequence pour l'advenir ». Maître Jehan du Bur était originaire de Saint-Omer et devint, le 17 septembre, 1579, curé de Mametz.

La délibération suivante nous apprend quel fut son successeur et nous révèle les charges de ce bénéfice.

« Du lundy xvij febvrier 1567, en loy. Deliberé, sur la requeste presentée par sire Anthoine Pillot, prebstre, que ledit Pillot sera receu pour exercer l'estat de chappelain de la chapelle de la Magdalaine, aux mesmes proffictz et charges qu'en a joy par cy-devant Me Jehan du Bur, dernier possesseur de ladite chapelle, qui est de trois messes par chacune sepmaine ; desquelles messes lui sera paié par le recepveur de la maison trois solz, en furnissant pain et vin par ledit Pillot pour le service divin ».

A la même époque, et depuis 1564, au plus tard, le prêtre « retenu » par l'administration « pour solliciter, confesser et administrer les sacrementz aux pauvres mallades et pestifferez de la ville, bourg et banlieue », était Maître Martin Wastebled, à qui la ville payait le modique traitement « de xij livres tournois par chaque année, hors peste, et vingt solz par mois, en peste. » Ce prêtre étant mort en 1571, dans l'exercice de son ministère, sire Eustace Bernard fut commis pour le remplacer (2).

(1) Archives de l'Hospice Saint-Louis.

(2) Reg. aux délibérations, cité. — Mort en 1581, Eustache Bernard a fondé à Saint-Nicolas un obit et laissé à l'église « la maison où il est deceddé sceant der-

Plus tard, les comptes de la ville nous signalent sire Jehan Le Maire, qui fut d'abord pourvu de la chapellenie de Saint-Etienne dans la cathédrale, le 28 mars 1580, et qui, résignataire le 29 septembre suivant, était chapelain de la Madeleine, au moins en juillet 1581. Citons en son honneur un article du compte de 1583, ainsi conçu : « A Messire Jehan Le Maire, curé de La Magdalaine et commis par les maieurs et eschevins de la ville de Boullongne à confesser les pestifferez, la somme de deux escuz quarante solz tournois (en sus de ses gages ordinaires), à luy ordonnée par lesdits maieur et eschevins.... pour avoir confessé plusieurs et infiniz soldatz et goujatz qui seroient deceddez au bourg de ladite ville retournant de Flandres, et confessé plusieurs mallades pestifferez, jusques au nombre de cent à six-vingtz personnes, mesme administré les sainctz sacremens à aucuns desditz pestiferez, où il a eu plusieurs travaulx et sollicitudes, et s'estre mis en danger de sa personne. »

Jehan Le Maire mourut de la peste, le 14 septembre 1596, probablement toujours chapelain de la Madeleine, quoique les registres de Saint-Nicolas lui donnent le titre de prêtre habitué de la paroisse. Il fut remplacé par sire Jehan Haigneré, chapelain de l'église de Saint-Nicolas, l'un des fondateurs de la confrérie de Saint-Pierre à Boulogne, et de ceux qui affrontèrent avec le plus de courage les horreurs de la peste qui sévissait alors. Jehan Haigneré avait sans doute résigné la cure de Beussent, dont il avait reçu la nomination, lorsqu'il n'était encore que clerc, le 28 septembre 1580. Les comptes nous le montrent persévérant dans son office de curé des pestiférés, jusqu'en l'année 1616, au-delà de laquelle il ne nous a pas été possible de le suivre (1). Le dernier que nous connaissions est Maître Hiérosme Ricouart, désigné comme « pourveu de la chappelle de la Magdeleine », dans un acte de baptême du 10 janvier 1644.

C'est une bien sèche et bien modeste histoire que celle des chapelains de la Madeleine ; mais, si l'on pèse ce qu'il a fallu d'amour de Dieu et du prochain, dans le cœur de ces humbles prêtres, pour les porter à cette vie d'héroïque abnégation et de sacrifice obscur, on nous pardonnera sans doute de les avoir tirés de l'oubli.

Au XVIIe siècle, la Madeleine n'a plus d'histoire. Tombée, par l'édit de 1672, aux mains des chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, puis remise sous la juridiction du mayeur de Boulogne, elle fut définitivement incorporée à l'hôpital général, par arrêt du conseil privé du roi, en date du 18 novembre 1693.

riere ladite eglise et faisant front sur la rue quy maisne du pipot à la plache Saint Nicolas. » *Martyrologe de Saint-Nicolas.* (A. R.)

(1) Reg. du secrétariat de l'Evêché, n° I, et Comptes aux deniers communs.

De nos jours, on a conçu le projet de reporter le champ du franc-marché de Boulogne aux environs de la Madeleine; mais sait-on que là se trouvait autrefois une foire célèbre, au profit de la Maladrerie ? Sait-on que, le 22 juillet de chaque année, d'innombrables marchands venus de tous les cantons voisins affluaient aux abords de la Léproserie, et achetaient, au prix de quelques deniers pour les pauvres, le droit d'étaler en franchise et de vendre les produits de leur commerce (1) ? Qui pense, aujourd'hui, durant notre foire de la Madeleine, aux malheureux en faveur desquels elle fut d'abord instituée ? Il appartient à l'histoire de rappeler ces souvenirs éteints et de redire aux générations modernes ce que firent leurs aînées, en faveur des souffreteuses victimes d'un mal incurable.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 43). (*Almanach de Boul.*, 1858, p. 136-154).

(Voir les 31 mai, 22 juillet et 15 août).

---

2 mars 1563.

HOPITAL DE SAINT-INGLEVERT.

Le conseil de l'échevinage, présents « sire Jacques Willecot, maïeur, « Anthoine Broustal, Nicollas Le Machon, Jacques Caillette, Chrestien « du Somerard, Robert de Parenty, Jacques Postel, Jehan du Bos, et « Jehan de Crendalle, eschevins, Me Jacques Morel et Jehan Dauvergne, « advocat et procureur du Roy de la ville », délibère de laisser l'administration de l'hôpital de Saint-Inglevert aux mains de Guillaume Wanel, prêtre, moyennant la somme de sept vingts livres par an. Depuis que la ville de Calais était rentrée sous l'autorité du roi de France, la municipalité de cette ville avait tenté de s'emparer de cet hôpital, pour en réunir les revenus à son Hôtel-Dieu, et elle avait obtenu à cet effet des arrêts du parlement. Mais la Mairie de Boulogne, qui l'avait régi et administré pendant l'occupation anglaise, revendiqua le droit de continuer à le régir, et elle parvint à avoir gain de cause, non sans de graves difficultés, dont la délibération de ce jour a conservé le détail. L'hôpital de Saint-Inglevert a été fondé au commencement du XIIe siècle par Warin de Fiennes, et les biens qui en subsistent encore sont devenus la propriété de l'hospice de Boulogne, auquel Louis XIV les a réunis en 1693 (2).

(*Impartial*, 2 mars 1870).

(1) Scotté de Velinghen, *mém. mss.*, pp. 62 et 93.

(2) Pour compléter le chapitre de Saint-Inglevert paru dans le *Dictionnaire*

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

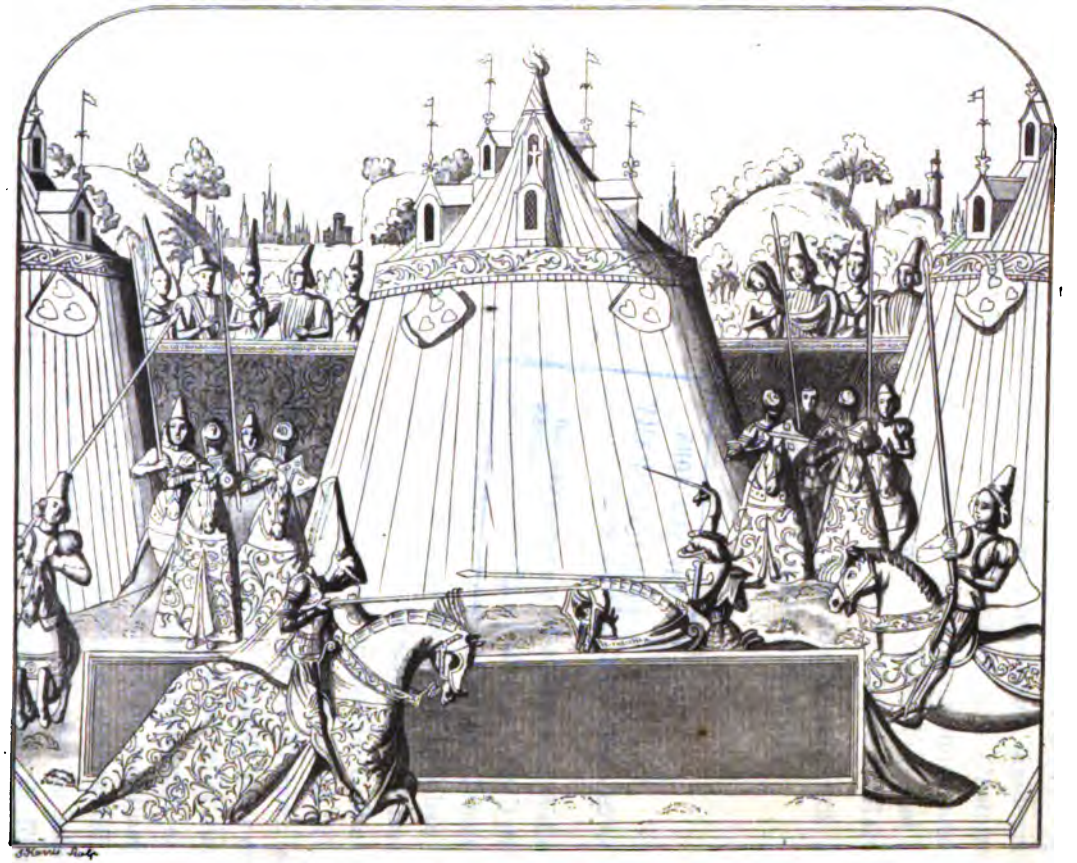

The Tilt field at St. INGLEVERE, near CALAIS, by 3 FRENCH KNIGHTS, against all comers.

3 mai 1567.

BULLE D'ÉRECTION DE L'ÉVÊCHE DE BOULOGNE.

Cette date est une des plus mémorables que puisse enregistrer l'histoire religieuse de notre pays. En effet, c'est ce jour-là qu'a été donnée, à Rome, par le pape Saint Pie V, la bulle qui a érigé l'évêché de Boulogne.

Il y avait près de trois ans que Thérouanne avait été détruite par Charles-Quint. Le territoire soumis à cette vieille capitale des Morins avait été partagé en deux parties, dont l'une servit à l'établissement des deux évêchés d'Ypres et de Saint-Omer sous la domination espagnole, et l'autre à celui de Boulogne, sous la domination du roi de France. Ce ne fut pas sans difficultés qu'on arriva à ce résultat. L'érection de l'évêché de Boulogne fut l'objet de longues correspondances diplomatiques entre Paris, Bruxelles et Rome. L'évêque de Saint-Omer, Gérard d'Haméricourt, intervint aussi dans cette opposition, poussé sans doute par l'espoir de réunir sous sa houlette un plus nombreux troupeau.

Historique du Pas-de-Calais, Boulogne, t. III, p. 251, nous devons signaler trois renseignements qui ont échappé à M. l'abbé Haignere :

1° *Les joutes de Saint Inglevert*, 1389-1390, poème contemporain publié en 1869 par M. le baron Jérôme Pichon, à la suite d'une *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis;*

2° Une note de M. Jules Guiffrey dans son *Inventaire des tapisseries du Roi Charles VI*, vendues par les Anglais en 1422, à propos du n° 148 de cet inventaire, qui se compose d'« un grant tapiz des joustes de saint Ildevert, qui furent faites par trois chevaliers de France contre les Anglois et autres [illegible] de l'île d'Arraz, qui est tout entier, prisé 152 livres ». *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII, 1887.

Cette tapisserie, ou une semblable, se voyait encore en Angleterre au commencement du siècle. M. J. Harris nous en a conservé le dessin, et vu sa rareté, nous le reproduisons ici. — Les écussons nous paraissent de pure fantaisie, puisqu'ils ne donnent aucune des armoiries des trois tenants français : *Jean le Meingre, dit Boucicault*, maréchal de France, portait d'argent à la croix ployée de gueules, becquée et membrée d'azur ; *Regnault de Roye*, avait un écu de gueules à une bande d'argent, au lambel ; et *Jean, sire de Sempy*, chevalier banneret, gouverneur de Boulogne, blasonnait : d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules chargé d'un écu sur l'épaule ;

3° Récit du pas d'armes de Saint-Inglevert, près de Boulogne, du mois de mars 1390, dans une chronique manuscrite par Jehan de Maquelcourt, sieur de Cerchin, étant au château de Tramecourt. La description de ce manuscrit et d'une copie plus moderne est donnée dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. XIX, p. 184, etc.

A. de R.

3 mars 1567.

BULLE D'ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE BOULOGNE.

Cette date est une des plus mémorables que puisse enregistrer l'histoire religieuse de notre pays. En effet, c'est ce jour-là qu'a été donnée, à Rome, par le pape Saint Pie V, la bulle qui a érigé l'évêché de Boulogne.

Il y avait près de trois ans que Thérouanne avait été détruite par Charles-Quint. Le territoire soumis à cette vieille capitale des Morins avait été partagé en deux parties, dont l'une servit à l'établissement des deux évêchés d'Ypres et de Saint-Omer, sous la domination espagnole, et l'autre à celui de Boulogne, sous la domination du roi de France. Ce ne fut pas sans difficultés qu'on arriva à ce résultat. L'érection de l'évêché de Boulogne fut l'objet de longues correspondances diplomatiques entre Paris, Bruxelles et Rome. L'évêque de Saint-Omer, Gérard d'Haméricourt, trempa aussi dans cette opposition, poussé sans doute par l'espoir de réunir sous sa houlette un plus nombreux troupeau.

historique du Pas-de-Calais, Boulogne, t. III, p. 254, nous devons signaler trois renseignements qui ont échappé à M. l'abbé Haigneré :

1° *Les joutes de Saint-Inglevert*, 1389-1390, poème contemporain publié en 1869 par M. le baron Jérôme Pichon, à la suite d'une *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis;*

2° Une note de M. Jules Guiffrey dans son *Inventaire des tapisseries du Roi Charles VI*, vendues par les Anglais en 1422, à propos du n° 148 de cet inventaire, qui se compose d' « un grant tappiz des joustes de saint Ildevert, qui furent faites par trois chevaliers de France contre les Anglois et autres, fait de file d'Arraz, qui est tout entier, prisé 152 livres ». *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLVIII, 1887.

Cette tapisserie, ou une semblable. se voyait encore en Angleterre au commencement du siècle. M. J. Harris nous en a conservé le dessin, et vu sa rareté, nous le reproduisons ici. — Les écussons nous paraissent de pure fantaisie, puisqu'ils ne donnent aucune des armoiries des trois tenants français: *Jean le Maingre, dit Boucicault*, maréchal de France, portait d'argent à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur; *Regnault de Roye*, avait un écu de gueules à une bande d'argent, au lambel; et *Jean, sire de Sempy*, chevalier banneret, gouverneur de Boulogne, blasonnait: d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules chargé d'un écu sur l'épaule ;

3° Récit du pas d'armes de Saint-Inglevert, près de Boulogne, du mois de mars 1390, dans une chronique manuscrite par Jehan de Magnicourt, sieur de Verchin, étant au château de Tramecourt. La description de ce manuscrit et d'une copie plus moderne est donnée dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. XIX, p. 184, etc.

A. de R.

Mais le chapitre de Thérouanne, transféré à Boulogne, luttait activement pour le triomphe de la cause française, malgré les efforts de quelques transfuges qui s'étaient réfugiés à Saint-Omer, au mépris des ordres de leur doyen et de leur archevêque. Il était appuyé avec fermeté par la cour de France, et après avoir été si longtemps sans pasteur, nos populations purent enfin saluer l'aurore de jours plus heureux (1).

(*Impartial*, 3 mars 1869).

---

3 mars 1886.

BIBLIOGRAPHIE :

JEHAN ET RAOUL POCQUES, seigneurs d'Alincthun en Boulonnais, 1510-1600, d'après des lettres inédites, par M. le baron de Calonne, extrait du tome XXVIIIe des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie ;* br. in-8°, 1885.

Parmi les personnages qui, appartenant à la noblesse boulonnaise du cru, ont joué un rôle militaire important durant les années si troublées du XVIe siècle, il n'en est pas de plus renommés que les Pocques.

I

Le premier, Jehan Pocques, était au nombre des défenseurs de Boulogne, en cette année maudite de 1544, où,

Par un jour de Sainte-Croix,
Un Vervins, las de combattre,
Rendit Boulogne aux Anglois.

(1) On connaît trois éditions de cette *Bulle:*

1° 1666, 3 pp. in-4° (rare) « Ordonné à M. le secretaire du chapitre de donner cent solz à M. Le Roy pour avoir fait imprimer la bulle d'erection et tiré une centaine de coppies ». *Arch. Comm.*, G 53, 26 novembre 1666 ;

2° 1694, dans le *Martyrologe des fondations de l'Eglise Cathédrale de Boulogne*, p. 36-37, in-fol. (rarissime);

3° Réimpression de M. Lipsin dans le tome VI des *Mémoires de la Société Académique*, p. 235.

Rectifions en passant un lapsus de datation que M. l'abbé Haigneré eut certainement corrigé s'il l'eut aperçu: la bulle est donnée à Rome le V des nones de mars, et non le V des kalendes; il faut donc lire le 11 mars au lieu du 3.

A. R.

Il y était, et il s'y montra brave, puisque ce fut lui qui, le premier, dénonça au maïeur Eurvin les menées criminelles de ses chefs. Son patriotisme s'indignait à la pensée de cette honteuse capitulation, et il ne tint pas à lui qu'on ne prolongeât une résistance qui eût tout sauvé.

Sorti de Boulogne, il se hâta de reprendre les armes, pour arrêter, s'il était possible, les progrès de la conquête; et ce fut à lui que, dès le 21 octobre suivant, par lettres datées de Montreuil, le dauphin donna la charge de faire une levée de trois cents hommes d'armes dans le pays, pour établir à Desvres, Selles et Brunembert, sur une forte ligne stratégique, une barrière contre l'invasion. Il avait alors le grade de capitaine, avec le titre d'enseigne de la garde de François Ier. Sa réputation était faite et sa bravoure notoire; car le dauphin, en cette occasion, déclare se confier en ses « sens, suffisance, experience et bonne diligence », comme « personnaige en ce congnoissant et qui soit por bien s'en acquicter ».

Mais les châteaux de Desvres, de Selles et de Brunembert n'étant que des bicoques, incapables de soutenir un grand effort, on se résolut bientôt à construire, pour les appuyer, une forteresse considérable qui servit de tête de ligne et qui pût défier l'attaque d'une armée entière, et l'on choisit, à cet effet, l'assiette imposante qu'offrait le solide éperon des collines boulonnaises qu'on appelle le *Monthulin.*

Nous n'avons pas de détails sur la date précise de sa construction, que le chroniqueur audomarois Hendricq fait remonter à l'an 1545; mais il est à croire que Jehan Pocques mit la glus grande diligence; et ce fut lui qui en devint le premier capitaine, ou gouverneur, fonctions qu'il remplissait déjà, lorsque (23 mai 1547), le roi Henri II lui envoyait, de Boulogne-sur-Seine, des instructions secrètes par l'entremise du sieur de Guyencourt.

M. le baron de Calonne ne publie pas moins de dix lettres, écrites à Jehan Pocques, en sa qualité de capitaine du Monthulin, par le roi Henri II, depuis celle que je viens de citer jusqu'à celle par laquelle il le relève de sa charge (25 janvier 1557) en lui accordant le brevet d'une pension de 400 livres tournois, équivalant à la somme de plus de 6,000 francs d'aujourd'hui. Il y a là, pour cette période de notre défense nationale boulonnaise, un heureux supplément d'informations, que l'érudit antiquaire picard a eu la bonne fortune de retrouver dans les papiers de la maison de Forceville, dans laquelle s'est éteinte, au dernier siècle, la descendance directe du vaillant capitaine.

Citons-en une onzième, qui nous dit combien ces rudes hommes de guerre avaient horreur de l'inaction, et comment, déchargé de son laborieux commandement, Jehan Pocques entendait néanmoins servir encore son pays. C'est la pièce numéro douze du recueil de M. de Calonne :

Au cappitaine Jehan Pocques.

Cappitaine Jehan Pocques, jay entendu par ce que ma escript le sire de Saussac, mon lieutenant par delà, la bonne volunté que vous avez de me faire service et loffre que à ceste fin vous lui avez faicte. Dont jay grande occasion de vous scavoir bon gré. Vous pryant suyvant cela donner ordre de faire et executer ce que pour mondit service vous ordonnera et fera entendre de ma part ledit sire de Saussac.

ESTANT ASSURÉ QUE JE NE METTRAY JAMAIS EN OUBLY CE QUE VOUS AVEZ FAICT POUR MONDIT SERVICE, priant Dieu cappitaine Pocques vous avoir en sa garde.

Escript à Amyens, le xxxe jour daoust 1558.

HENRY.

DE LAUBESPINE.

Nous ne savons quel fut l'emploi dans lequel Jehan Pocques eut la fortune de continuer sa carrière militaire, ni même quel genre de mort vint couronner une vie si glorieuse et si utile à la patrie boulonnaise; mais il ne survécut pas longtemps à la nouvelle marque d'estime qu'il recevait ainsi de son souverain; car, au mois d'octobre de l'année 1560, c'est son fils Raoul qui est cité à sa place dans la réunion de la noblesse boulonnaise, assemblée en corps pour nommer un député aux Etats généraux qui devaient se tenir l'année suivante dans la ville d'Orléans.

II

Il eut été fort désirable que M. le baron de Calonne, si bien placé pour connaître les mystères généalogiques de nos vieilles familles, prit la peine de nous apprendre ce que fut Jehan Pocques, au point de vue de ce que nous appelons aujourd'hui l'état-civil. Il y a intérêt à connaître plus à fond une personnalité aussi remarquable.

Si j'interroge les mémoires des hommes spéciaux, si par exemple j'ouvre le recueil des généalogies boulonnaises de M. Eugène de Rosny, je deviens perplexe et ne sais où trouver le fil qui me tirera du labyrinthe. En effet, qui est notre Jehan Pocques, et comment sa lignée se rattache-t-elle à Colart de Poucques, dit de *Houplines*? Est-ce par Jean, époux de Marie d'Auffay, qui s'établit, dit-on, en Boulonnais, où il fut père de Jean l'*aîné*, capitaine et bailli de Desvres, marié à Marguerite de la Haye, d'où Jean le *jeune*, qui prit part à la défense de Boulogne en 1544, et qui épousa Catherine Bertrand de la Marancherie? C'est la tige des Poucques d'Audelan et de Beaurietz : ce ne sont pas là les ancêtres de Jehan de Pocques, bien qu'on les ait affublés de détails qui appartiennent à sa biographie; car, à mon sens, il n'y a que lui qui ait été capitaine de Desvres, ou, du moins, qui ait pris part à la défense de Boulogne.

Reste l'autre branche, celle de Robert, second fils de Colart, qui s'établit aussi en France après la bataille de Nancy, et qui avait épousé Marie de Haussy, ou de Hanssy. Leur fils, nommé Jean, comme son cousin de la première branche, s'est allié à Joachine d'Hespel, et c'est de ce mariage que serait né Jean, sieur d'Alincthun, qui fut gouverneur du Monthulin, et qui suivant l'auteur des *Recherches généalogiques* citées, prit pour femme, en 1529, Marguerite du Quesnoy.

Je regrette de ne pouvoir dire si tout cela est bien établi, quant à la qualité des personnes et quant à l'énonciation des alliances. Il n'y a pas de petit détail, en histoire, surtout quand il s'agit de définir exactement une personnalité.

Jehan Pocques, capitaine de Monthulin, appartenait réellement à la noble famille, d'origine belge, qui tire son nom du village de Poucques, canton de Nevele, dans l'arrondissement administratif et judiciaire de Gand. Leur qualité de chevaliers bourguignons leur donnait le droit de cité dans toute la patrie française, et à ce titre, le Provincial, hérault d'Armes de Charles VII, enregistrait, en 1425, leur blason dans la *Marche de Flandre*, à la suite de la *Marche de Bouloigne et des Bouloignisiens :* « le sieur de Poucques, porte de Flandres, au lion marchant » (Ms de la Bibl. nat., St-Germ., fr. 665, ancien 944, f° 66) ; et malgré l'altération que ce nom a subie dans nos contrées, sous l'influence de la prononciation populaire, on le trouve régulièrement orthographié dans les documents officiels, comme, par exemple, dans le procès-verbal de la réformation des coutumes du Boulonnais, où on lit cette mention, que je transcris d'après l'original : « Jehan de Poucques, escuyer, cappitaine de Monthulyn, en personne. »

Ce point réglé, je me demande qui est *Jean Pocque l'aîné*, âgé de soixante-dix ans ou environ, qui comparait la même année (1550) dans le procès-verbal de reconnaissance de la coutume locale de Desvres ? qui est ce capitaine *Jean Poque* de la Lancherie, dont Alexandre Marmin nous parle dans deux endroits de ses notes sur le poème du baron d'Ordre, et dont M. Eugène de Rosny enregistre également le nom ? je me demande si vraiment, comme l'affirme M. de Calonne, Jehan Pocques est né en 1510, et s'il est vrai qu'il se soit marié en 1529, à dix-neuf ans, ce qui semble peu probable pour un militaire de profession ?

Je me demande enfin comment et depuis quand Jehan Pocques était possesseur de la seigneurie d'Alincthun, dont ne parle aucun des actes publics qui le concernent personnellement ? Le procès-verbal de la Coutume ne lui attribue pas ce titre en 1550. Bien mieux, ce titre était alors aux mains d'un autre, qui ne comparait pas, mais qui est cité parmi les défaillants : « Jehan de la Haye, escuyer, seigneur d'Alinguethun. »

Etait-ce là un membre de sa famille, et au lieu d'être le Jehan Pocques qui a épousé Marguerite du Quesnoy, serait-il le Jehan Pocques qui s'est marié à Marguerite de la Haye ? Tout cela vaudrait la peine d'être éclairci (1).

D'un autre côté, j'ai lu dans le plus ancien registre du Roi de la sénéchaussée de Boulogne que « Jehan de Pocques, lieutenant de la garde du « fort de Monthullin, s'est rendu acquéreur d'un fief de la cense d'Olinc- « thun, — ainsi écrit pour Alincthun, — mouvant du chastel de Desvres », et qu'à cette occasion le roi Henri II l'a exempté du paiement « des droits de quint et autres », relatifs à cette acquisition (19 novembre 1551). Est-ce là le titre primordial de la possession de cette seigneurie, restée dans sa famille plus longtemps que ne le pense M. de Calonne, puisque nous l'y trouvons encore, au milieu du XVIIe siècle, sur la tête de Marie de Poucques, « damoiselle de la Cour », fille d'une « damoiselle d'Alingtun » dont parle le chanoine Le Roy dans son *Histoire de Notre-Dame* ?

Seigneur d'Alincthun, Jehan Pocques l'était aussi de Quesques, « en partie ». Nous en avons le témoignage dans l'inscription de la cloche de cette paroisse, où il est dit qu'il en fut le premier donateur, en 1540, et qu'il la nomma Jeanne. On l'y qualifie de « chevalier, seigneur d'Alinc- « thun, capitaine de trois cents hommes de pieds et premier gouverneur « de Monthulin » ; mais il faut savoir que cette inscription, deux fois refaite (1702 et 1769), ne se réfère que d'une manière historique à ce qu'on lisait dans le texte primitif.

Voilà bien des questions, auxquelles il sera peut-être un jour possible de répondre; mais qui, pour l'heure, restent forcément sans solution.

Passons maintenant à Raoul Pocques.

III

Il paraît certain que Raoul Pocques est le fils de Jehan, bien qu'Alexandre Marmin, dans les annotations citées plus haut, ait dit qu'il pouvait être son frère. Nous le voyons nommer pour la première fois en 1560, au mois d'octobre, où il figure dans un état nominatif de la noblesse du pays :

(1) La réponse à une partie de ces questions se trouve au mot ALINCTHUN, dans les *Recherches généalogiques* de M. E. de Rosny, t. I, p. 25.

« Jean de La Haye, écuyer, est qualifié s^r d'Alinctun en 1550 ; mais le 19 novembre de la même année, le Roi donne la terre d'Alinctun à Jean de Pocques, capitaine du Monthulin, en récompense de ses services, père de Raoul, s^r d'Alinctun : elle valait alors 160 livres de rente. » — Voir le tableau généalogique à la fin de ces notes.

A. R.

« Raoul Pocque, seigneur d'Allingthun ». Nous le savons marié en 1565 à Marie du Hamel. Les actes anciens le nomment ordinairement *Pocque*, ou *Pocques*, à la façon boulonnaise, au lieu de *Poucques*.

Les documents qui le concernent, dans la brochure de M. de Calonne, sont au nombre de dix-neuf, et vont de 1573 à 1597. Il y est constamment appelé « le capitaine Alincthun », ou plus simplement « Monsieur d'Alincthun ».

Trop jeune probablement pour avoir combattu au siège de Boulogne en 1544, comme le voudrait Alexandre Marmin, Raoul Pocques ne semble pas avoir pris de service dans les armes royales avant les dernières années du règne de Charles IX. C'est du 26 février 1573 que date la première des lettres qui le concernent. Il avait demandé un emploi militaire dans le gouvernement de Picardie, et Charles d'Halluin, seigneur de Piennes, lieutenant du duc de Longueville, lui donne la commission de réunir une petite troupe pour la conduire à La Fère. C'est son début.

A partir de cette date, la correspondance ne chôme plus. Après Piennes, c'est Bonivet (François de Gouffier, seigneur de Crèvecœur), c'est Montluc, c'est le duc d'Aumale, c'est Antoine d'Estrées, c'est le roi Henri III, c'est Henri IV lui-même, qui écrivent à « Monsieur d'Alincthun » les lettres les plus flatteuses et les plus instructives. On y trouve un reflet de tous les événements de l'époque et d'utiles renseignements pour l'histoire de la Ligue en Boulonnais. Notre héros, en effet, fut soldat « de l'union catholique », l'un des adversaires et l'une des victimes de celui qu'Antoine d'Estrées appelait avec mépris « le Bernet » : c'était, du reste, militer en bonne compagnie, que de combattre sous les ordres de Montluc-Balagny et de des Essars-Maigneux.

Raoul Pocques s'y employa avec vaillance : « Son dévouement, dit « M. de Calonne, fut à l'épreuve; Rambures n'eut pas de meilleur auxi- « liaire en Boulonnais; aussi, lorsque sonne l'heure des représailles et des « confiscations, le duc de Mayenne le récompense largement, en lui « attribuant le revenu des terres de Ponches et d'Yvrench, appartenant « aux sires de Boufflers, de Landrethun et de Perdaillan, lesquels « tiennent le party des hérétiques (16 mars 1591). »

Cependant, la face des choses ne tarda pas à changer. Eclairé sur les aspirations du sentiment national par le salutaire effort des courageux promoteurs de l'Union, Henri IV reconnait qu'il lui faut professer la foi de Saint Louis pour être digne de ceindre sa couronne ; et tout aussitôt les ligueurs viennent se ranger sous sa bannière. Il n'y eut que les ambitieux et les faux frères qui, méconnaissant les principes au nom desquels ils avaient pris les armes, commirent la faute de prolonger la résistance.

Raoul Pocques fut un des premiers qui se rallia au panache blanc du vainqueur d'Ivry, aussitôt que celui-ci eût donné aux Catholiques les gages que la Ligue s'était proposé d'obtenir. Je ne sais s'il profita jamais des libéralités dont Mayenne le gratifia. Il devait être, à cette époque, fort besogneux. Mayenne constate, en effet, que les gouverneurs de Boulogne et de Calais, Bernet et Gourdan, l'avaient dépouillé du commandement de sa compagnie de gens de pied, et avaient confisqué « sa maison et tous ses biens scituez en Boullenois », ce qui l'avait réduit à la situation la plus précaire.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir qu'une fois le roi légitime assis sur le trône, Raoul Pocques, bien inspiré, désabusé peut-être, lui offrit l'hommage de ses services et de son dévouement. C'était en un temps où régnaient dans tout leur éclat les plus nobles et les plus chevaleresques sentiments de l'honnêteté politique. Quand le vaincu se ralliait au vainqueur, celui-ci lui donnait l'accolade et le traitait comme un frère. Serviteur de « l'Union des catholiques », assez dévoué pour avoir rendu à ce parti les « bons, agreables et fidelles services », dont parle le duc de Mayenne, Raoul Pocques fut reçu à bras ouverts par le généreux monarque dont il avait jadis répudié les enseignes. Loin de le traiter en suspect, ainsi qu'on le ferait aujourd'hui dans certains partis que je n'ai pas besoin de nommer, le Béarnais lui confie un emploi. Comme autrefois Henri II l'avait fait pour son père, il le charge de la défense des frontières contre les Espagnols, et il le met à son service, au fort de Quesques. C'était un poste de confiance, s'il en fut !

La commission que Raoul Pocques reçut en cette qualité est du 7 juin 1596. Qui pourrait, se douter, en la lisant, qu'elle est adressée à un ancien ligueur, à un de ces hommes à qui les écrivains royalistes, moins généreux que le chef de la maison de Bourbon, prodiguent encore tous les jours l'anathème ?

De Par le Roy

A notre bien aimé le s^r dalincthun, salut. Pour la confience que nous avons en votre valeur, vertu et merites, dont il nous a rendu preuve en toutes les occasions qui se sont presentées pour notre service pendant toutes les guerres, voulant iceulx recongnoistre et lhonorer de charges dignes de ses merites, à icelluy pour ces causes avons commis et deputé, par ces presentes commettons et deputtons pour lever et mettre sus une compagnie de deux centz hommes de pied françays, des meilleurs et des plus agueris soldatz que vous pourrez recouvrer, et employer à tous les exploitz de guerre qui soffriront pour notre service..... specialement à la garde et conservation des chateaux de Selle, de Brunamber, les fortz des eglises de Quesques et Lotingan en Boulenois,

desquels il sest emparé pour le bien de notre service..... Donné à Abbeville, le viie jour de juin mil cinq cens quatre vingt seize.

HENRY.

Par le Roy,
POTIER.

Bien mieux, c'est à lui que, le 25 septembre suivant, dans une lettre dont M. de Calonne a mal lu la date, c'est à lui que le bon roi adresse le nouveau gouverneur du Boulonnais, Michel de Campaigno, pour l'accréditer dans le pays. La lettre mérite d'être citée tout au long :

Mons. d'Alingthun, commandant pour mon service au fort de Quesque.

Mons. d'Allingthun, jenvoye le s^r de Campagnol pour commander pour mon service en ma ville de Boulogne et païs de Boulonnois, en attendant que mon cousin le duc d'Espernon s'y rende à mesme fin; et parce que, pour cest effect, je desire que ledit Campagnol ayt toute bonne intelligence et correspondence avec ses voisins, je vous prie le recongnoistre en ladite charge, en l'absence de mon cousin, le comte de Saint-Paul, et du s^r de Saint-Luc, l'assister et lui obeir en tout ce qu'il vous ordonnera pour la deffense de ladite ville et païs et pour le bien de mon service; lequel je masseure que vous avez en telle recommandation quil nest besoing que je vous en face la presente plus expresse que pour vous asseurer que vous ferez en cest endroict chose qui me sera très agreable; pryant Dieu, Mons. d'Allingthun, quil vous tienne en sa saincte et digne garde. Escript à Saint-Germain-en-Laye le xxve jour de septembre 1596 (1).

HENRY.

DENEUVILLE.

Cette lettre n'est pas seulement précieuse pour la mémoire de Raoul Pocques : Elle éclaire un point controversé de l'histoire des gouverneurs de Boulogne, en fixant d'une manière précise la date de la nomination du chevalier noir à cette haute fonction, et en l'attribuant à la haute estime du souverain, au lieu d'en faire un acte du duc d'Epernon. De telles rencontres ne sont pas données tous les jours, même aux chercheurs de profession; et M. le baron de Calonne, qui l'a faite, s'estimera heureux d'avoir été si bien favorisé. On y verra, d'autre part, qu'Henri IV avait, comme on dit, l'œil à tout, et qu'il ne s'en reposait pas sur des subalternes du soin de pourvoir à la bonne administration de son royaume. Il savait le gouverner directement, sans intermédiaire.

(1) Lettre XXIV, que M. de Calonne a datée fautivement de 1581 comme si elle émanait d'Henri III. A cette époque, le duc d'Epernon n'était pas encore gouverneur de Boulogne, et il n'y a que Henri IV qui ait daté de Saint-Germain-en-Laye le 25 septembre. Voir le *Recueil de ses lettres*, publiées par M. Berger de Xivrey, dans les Documents inédits.

IV.

Profitons de l'occasion qui se présente, pour essayer d'éclaircir un point de chronologie relatif aux Campaigno.

M. Bénard a publié le texte d'un acte de catholicité de Saint-Nicolas, du 20 octobre 1625, où il est dit que Michel de Patras de Campaigno, « dict cadet noir », a été « aultrefois gouverneur de ceste ville »; et dans la liste qu'il a dressée de ces fonctionnaires, on trouve inscrit, dès l'année 1591, le même Michel de Campaigno parmi les gouverneurs de Boulogne et du Boulonnais.

Le document publié par M. de Calonne me donne lieu de croire que la nomination du chevalier noir aux fonctions de gouverneur du Boulonnais ne remonte pas si haut.

Il faut se rappeler qu'il y avait gouverneur et gouverneur. L'un, gouverneur en chef, qui était depuis longtemps le duc d'Epernon ; l'autre, gouverneur en sous-ordre, ou pour autrement dire, lieutenant du gouverneur, qui fut en 1586 Raymond-Roger du Bernet, en 1591 le marquis de Rouillac (1), en 1596 le 12 août — je ne connais pas d'intermédiaire —

(1) Tous les historiens de Boulogne donnent avec raison ce titre à Jacques de Goth, seigneur de Blanchefort, Rochefort, Ansau, etc., conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, grand sénéchal de Guyenne, gouverneur de Boulogne et païs Boulonnais, marié le 21 avril 1582 à Hélène de Nogaret, fille aînée de Jean de Nogaret, s^r de la Valette et de Jeanne de Saint-Lary. Lorsqu'il mourut à Boulogne au mois de février ou mars 1594, nos échevins ordonnèrent, le 15 mars, « une somme de cinq ecus, douze sols, pour les funerailles de Monsieur de Rouillacq, gouverneur de la ville. »

Madame de Rouillacq est citée dans le *Livre Vert* (*Arch. Comm.*, 1013, fol. 185), à la date du 5 octobre 1595, à titre de « commandant en ceste ville de Boullongne et pais de Boullenois pour l'absence de monsegneur le ducq despernon, son frere ».

Il y a cependant un autre seigneur de Rouillac, resté inconnu jusqu'ici, qu'il faut ajouter à la liste des gouverneurs de Boulogne, ainsi qu'en témoigne la quittance suivante :

« Nous, Jehan Loys daoust, s^r de Rouilhac, gouverneur de la ville de Boul-
« longne, confessons avoir eu et reçeu comptant de Me Estienne Regnault,
« conseiller du Roy et tresorier general de l'extraordinaire des guerres, La
« somme de 66 escuz deux tiers à nous ordonnée par sa majesté pour nostre
« estat et appoinctement de gouverneur dudict Boullongne d'un mois de la
« presente année commencé le premier jour de janvier et finy le quinziesme jour
« de febvrier dernier, de laquelle somme... nous nous tenons contens et en
« quictons le dict... tresorier. En tesmoing de quoy nous avons signé la presente
« audict Boullongne le cinquiesme jour de mars MV^c quatre-vingt-quinze. »

ROUYLLEHAC.

Original en parchemin, in-4° oblong. Collection de l'éditeur.

A. DE R.

Michel de Patras, enfin en 1597, après la mort de celui-ci, Bertrand son frère.

Mais la plupart de nos historiens et de nos chronologistes, depuis Abot de Bazinghen jusqu'à l'auteur de l'*Etat ancien du Boulonnais*, sont d'accord pour dire que Michel de Patras « fut aussi pourvu de la charge de sénéchal », et que c'est précisément de cette dernière charge qu'il fut commissionné le 12 août 1596, sur la résignation d'Antoine d'Estrées.

Si Michel de Patras avait été envoyé à Boulogne en qualité de sénéchal, étant déjà antérieurement gouverneur, la lettre du 15 septembre 1596, écrite à Raoul Pocques par le roi Henri IV, le dirait certainement. Or, elle se borne à dire : « J'envoye le Sr de Campagnol pour commander pour mon service en ma ville de Boulogne. »

Les fonctions du gouverneur étaient fort distinctes de celles du sénéchal. Le premier était chargé du commandement militaire ; le second était investi d'un pouvoir administratif et d'une prérogative de judicature. L'un portait l'épée, l'autre la toge; l'un présidait aux faits d'armes, l'autre signait les actes de justice. Rien de plus dissemblable.

Rarement, les deux offices se trouvèrent réunis sur la même tête. Je ne vois que Bertrand de Patras, qui ait cumulé les deux emplois (1). Sa renommée au fait de la guerre ne se dessine pas dans son histoire; et c'est sans raison plausible qu'on a pu lui attribuer la part prise par un Campaigno en 1595 dans l'expédition de Calais. Cette part, comme M. H. de Rosny l'a démontré, appartient à Michel.

Nos sénéchaux, du moins ceux de cette époque, n'ont jamais commandé les armées. Ni Jean, ni Antoine d'Estrées, n'ont prêté, autrement que par *intérim*, ou par suite d'occasions exceptionnelles, leur concours à des opérations militaires. C'était un temps misérable ; tout le monde, surtout ceux qui savaient manier une épée, tout le monde était soldat, les sénéchaux comme les autres ; mais ce n'était pas en vertu du devoir ordinaire de leur charge qu'ils agissaient ainsi et qu'ils coopéraient, pour leur part, à la défense commune (2).

(1) On oublie Antoine d'Estrées, baron de Doudeauville, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, *sénéchal* héréditaire du Boulonnais, nommé *capitaine et gouverneur* de Boulogne par lettres du 5 mars 1576, au lieu du s^r de Caillac.

Ce n'est qu'en 1617, selon Jean Scotté, après Antoine de Patras, que la charge de sénéchal devint civile. A. R.

(2) On nous permettra d'émettre un avis différend de celui de M. l'abbé Haigneré. Si le sénéchal avait alors une allure militaire, c'est que la charge avait été donnée à des officiers de l'armée, comme les d'Estrées et les Campaigno, qui restaient avant tout militaires, commandaient leurs troupes, faisaient campagne

Michel de Campaigno, au contraire, n'était pas homme à rester dans un bureau, pour donner des signatures. Il lui fallait l'action au grand air, le casque en tête et la lance au poing. On sait comment il mourut, percé de coups sur le pont de Cuverville, à son poste de commandant militaire.

Antoine d'Estrées, alors, était encore sénéchal, et il ne résigna que l'année suivante, en faveur de Bertrand de Patras, dont les provisions sont du 18 avril 1597, par succession immédiate ainsi que M. Morand l'a fait remarquer dans l'*Année historique*. Ce qui a induit en erreur les autres écrivains c'est la confusion — bien pardonnable — qu'ils ont faite entre les fonctions de gouverneur que Michel exerçait réellement, et celles de sénéchal qu'ils lui attribuent sans raison sérieuse.

Voilà ce que me suggère la lettre du 25 septembre 1596 à Raoul Pocques, et voilà où je me tiens, en attendant qu'on trouve quelque part un acte judiciaire où Michel prenne le titre de sénéchal ; car alors la question serait tranchée dans un autre sens (1).

et abandonnaient la plupart du temps à leur lieutenant la signature des actes judiciaires. A. R.

(1) Depuis vingt ans il nous est passé par les mains quelques centaines d'actes de cette époque, et jamais nous n'avons vu Michel de Campaigno mentionné comme sénéchal.

Nous avons cependant rencontré la minute d'un mémoire, fait vers 1736, qui, à défaut d'autres, peut servir de preuve, attendu qu'il contient des dates assez précises. Cette pièce étant en fort mauvais état et ne pouvant plus résister aux injures du temps, nous transcrirons ici la partie qui mérite d'être conservée.

« MÉMOIRE POUR FAIRE PASSER, SOUS LE BON PLAISIR DU ROY, LA CHARGE DE SENESCHAL DU BOULONNOIS DONT EST POURVEU M. DE PATRAS DE CAMPAIGNO A M. SON FILS AISNÉ (1736). »

« M. Antoine Destrées, chevalier des ordres du Roy et seneschal du Bou-
« lonnois, etant nommé au gouvernement de Paris, resigna cette charge de
« seneschal du Boulonnois le 7 août 1596 entre les mains du Roy Henry quatre
« en faveur de :

« Michel de patras, ecuier, s^r de Campaigno, qui en fut pourveu par lettres
« expediées à monceaux le 12 août 1596, lequel etoit aussy pour lors commendant
« pour le Roy dans la ville de Boulogne et pays Boulonnois. Il fut tué peu de
« temps aprez combattant les ennemis de l'Estat au pont de Cuverville à une
« lieue de Boulogne, où il avoit marché à la teste d'une partie de sa garnizon
« pour s'opposer aux entreprises de plusieurs trouppes sorties des garnizons de
« la ville de Calais qui etoit pour lors aux Espagnols, et de celle de la ville
« d'Ardres qui tenoit le party de la Ligue ; c'est de ce mesme Michel de patras

V

Du reste, les d'Estrées, en abandonnant aux Campaigno les fonctions et le titre de sénéchal du Boulonnais, n'en abdiquèrent pas entièrement la qualification qu'ils regardaient comme un héritage de famille. Barons de Doudeauville, à cause de leur seigneurie de Course, ils se réclamaient de l'archi-pirate Eustache le moine, qui lui aussi avait été sénéchal.

Senescaus fu de Boulenois,
Pers et baillius, che fu ses drois.

Aussi, dans le pompeux énoncé que l'éditeur Daret a fait graver en 1655 au bas du portrait de François-Hannibal d'Estrées, pour indiquer les titres et qualités de son héros, lisons-nous qu'il était « premier baron et sénéchal de Boulenois. »

Il y avait donc, même sous Louis XIV, sénéchal et sénéchal, comme il y avait eu sous Henri IV gouverneur et gouverneur: il faut prendre garde de s'y méprendre !

« de Campaigno dont est fait mention dans les histoires, qui avec une partie « des trouppes de sa garnizon de Boulogne avoit porté le secours à la citadelle « de Calais, assiegée par les Espagnols et y fit une vigoureuse deffense. »

« Le Roy informé de sa mort donna toutes ses charges à

« Bertrand de Patras, son frere, plus agé que luy, qui etoit capitaine au « regiment des gardes françoises et pourveu depuis longtemps du gouverne- « ment de Bourg-en-Bresse ; Bertrand fut ainsy fait (A) gouverneur de Boulogne « sous M. le duc d'Espernon, et capitaine de 50 chevau-legers de ses ordon- « nances ; Ses provisions de la charge de seneschal ont eté expediées le 18 avril « 1597. »

« Il fit sa demission entre les mains du Roy pour la charge de seneschal le 20 « decembre 1615 en faveur de :

« Antoine de Patras, son nepveu ; les provisions en furent expediées le 28 « decembre 1617. Antoine de Patras fit sa demission, sous le bon plaisir du « Roy, de cette charge de seneschal en faveur de:

« François de Patras, son filz aisné, capitaine au regiment de Picardie, qui « en a esté pourveu le 22 novembre 1649. François de Patras a eu trois fils, dont « l'aisné tué à la bataille de Nervinde, capitaine de cavalerie au regiment de la « Valière, les deux autres morts avant l'age (de majorité), la charge de seneschal « ayant esté rendue hereditaire par edit et declaration du Roy du mois d'octobre

(A) Il faut ajouter le mot « lieutenant » qui a été omis peut-être involontairement. M. le duc d'Espernon étant gouverneur, M. de Campaigno ne pouvait être que son lieutenant. Nous pouvons donner comme preuve de ce que nous avançons une quittance de gages du 9 juin 1605, signée B. Campaigno, où il est qualifié « lieutenant pour le Roy au gouvernement de Boullongne. »

A. de R.

VI

J'ai dit qu'en mettant Raoul Pocques à la garde des forts de Quesques, de Brunembert et de Lottinghen, le roi Henri IV lui donnait un poste de confiance. Que n'a-t-on pas rabâché sur les connivences prétendues de la Ligue avec l'Espagne !... Et voyez-vous ce ligueur placé par son souverain au premier rang du péril, sur une frontière incessamment travaillée par les Espagnols !

En 1596, et surtout en 1597, ces remuants voisins faisaient rage dans le Boulonnais. Hendricq, le chroniqueur de Saint-Omer, est plein du récit de leurs déprédations et de leurs exploits. Raoul Pocques eut fort à faire pour les combattre ; mais nous ne voyons nulle part son nom prononcé, si ce n'est dans la dernière lettre de Henri IV, du 7 avril 1597, où ce monarque lui fait don de divers revenus, confisqués par représailles sur les ennemis du royaume.

Henry etc., desirant recongnoistre envers nostre cher et bien aimé Sr d'Allincthun, cappitaine de cinquante chevaulx legers, et commandant pour notre service aux chataulx forts de Quesques, Lotinguem et Scelles en Boullonnoys, les bons

« (1693) au moyen d'une finance a passée aprez le deceds de François de patras « par droit d'heredité à :

« Emanuel de patras, son frere, cy devant capitaine au Regiment de picar- « die ; les provisions en ont eté expedieez le 23 decembre 1694. Aprez le deceds « d'Emanuel (décembre 1703),

« François de Patras son fils aisné, qui avoit eté lieutenant au regiment de « cavalerie de Roquespine, luy a succedé en cette charge : les provisions de « François sont du 15 juin 1704. »

« L'heredité de cette charge se trouvant supprimée par l'arrest du 26 decembre « 1719, François de Patras, actuellement sixieme titulaire et en possession « depuis trente-deux ans, parvenu à l'âge de 60 ans et sujet à de grandes... « infirmités, voyant avec douleur eteindre dans sa famille tous les honneurs et « dignités de cette charge dont ont jouy ses predecesseurs depuis l'année 1596 « avec attachement et fidelité au service des Roys... ledit françois de Patras de « Campaigno a recours à la clemence de sa majesté, le suppliant tres humble- « ment d'avoir pour agreable sa demission volontaire en faveur de Louis Marie « patras de Campaigno son fils aisné, et qu'il plaise à sa majesté conserver « ledit françois de patras, pere, sa vie durant, dans toutes les fonctions, droits, « emoluments, attribuez à la dite charge tant et aussy longtemps qu'il en pourra « jouir, en luy accordant aussy la grace, en cas de predeceds de son fils titulaire, « de luy succeder à tiltre de survivance à la dite charge, pour la posseder tout et « ainsy qu'il en jouit actuellement, et luy octroyer touttes lettres et provisions « necessaires à cet egard... »

(9 pp. petit in-4°. Bibliothèque de feu M. Hector de Rosny.)

A. R.

et fideles services qu'il nous a faitz et rendus, tant en ladicte charge quautres occasions qui se sont presentez durant les derniers troubles, COMME IL CONTINUE JOURNELLEMENT ; à icelluy pour ces causes... faisons don des fruictz et revenus des terres de Quesque, appartenans aux chanoines de St-Pol, de Lotinguem et Turbessant, deppendans de l'abbaye de St-Berthin, du revenu appartenant au duc d'Ascot (Aerschot), au hameau du Verval..., des fruicts et revenus de la terre de Preurelles et Trois-Marquetz, appartenant à Jehan de Maulde, aussi subject du roy d'Espagne, etc., etc.

Donné à Pecquigny, le viie jour davril lan de grace 1597 et de notre regne le huitième.

HENRY.

Par le roy,
DE NEUFVILLE.

VII

Là s'arrête la précieuse correspondance publiée par le docte antiquaire de Picardie.

Elle ne nous apprend pas, et nous ne savons pas d'ailleurs ce qu'est devenu Raoul Pocques. A-t-il trouvé la mort dans quelqu'un de ces guet-apens meurtriers dont Hendricq nous a laissé le triste tableau ? Repose-t-il sous les dalles anonymes et plusieurs fois remaniées qui pavaient jadis le chœur de l'église d'Alincthun ?

Il était mort en 1608, lorsque son fils « Maximilian de Poucques », écuyer seigneur dudit lieu, prenait sur la cloche de cette paroisse le titre de fondateur de l'église, et faisait mettre ses armoiries à la place la plus honorable sur ce bronze sacré, avant celles des Fresnoie, des Monet, des Rentière, des Du Mont, qui s'y étageaient alentour.

Chevaliers sans peur et sans reproche, ces nobles enfants du pays boulonnais mériteraient de trouver un biographe, qui retracerait leurs exploits pour honorer leur mémoire. Çà et là, dans les archives des vieux châteaux, il y a des paperasses inexplorées qui achèvent de pourrir... Qu'on se hâte d'en secouer la poussière séculaire : elle cache souvent des trésors. J'ai publié dans le *Bulletin* de la Société Académique plusieurs lettres d'Henri IV à Palcheux, qui restaient ignorées : voici que M. de Calonne en publie d'autres, qui concernent les Pocques ; un intrépide chercheur boulonnais qui paraît animé du feu sacré, M. Jules Lecat a communiqué déjà divers documents de provenance analogue à M. Ern. Deseille. Tout cela est de bon augure.

L'histoire locale y trouvera son profit. L'histoire générale elle-même, toute grande dame qu'elle soit, se verra obligée de descendre à ces minuties pour être exacte et véridique. Les lettres publiées par M. de Calonne touchent à des points qui intéressent des questions plus hautes que

celles du récit d'un simple fait d'armes ; témoins ces réclamations de l'ambassadeur d'Espagne, à propos « de quelques excès » commis dans le village d'Escœuilles « par aucuns gens de guerre de la garnison de Brunembech » ; témoins, de la part des chefs supérieurs de l'armée, ces recommandations incessantes et répétées qu'ils adressent aux capitaines : de faire vivre leurs gens en si bon ordre « qu'il n'en vieingne aucune plaincte » sous peine de « si griesve pugnition que ce soit exemple à tous autres » ; leur défendant expressément « de ne tenir les champs, ne faire « aucune foulle, ne oppression, aulcuns tortz, exactions, pilleryes, ou « excèz sur le pauvre peuple » ; ce qui était bien difficile, surtout quand on licenciait les soldats et qu'on les renvoyait chez eux. Ajoutez à cela que souvent la caisse de l'épargne était vide, ou en retard, ou n'arrivait pas, ce qui obligeait les chefs subalternes à faire quelquefois vivre leurs gens « chez le bonhomme ».

Il y a dans tous ces détails une peinture naïve et fidèle des mœurs du temps, un tableau pris sur le vif ; et dans cette suite de documents épistolaires, on goûte l'illusion d'entendre comme un écho de voix d'outre-tombe, continuant de dicter des ordres du jour, et de narrer, dans le séjour de là-bas, les exploits de leur valeureuse jeunesse (1).

D. Haigneré.

(*Impartial*, 13, 20 février et 3 mars 1886.)

(1) Nous donnons ici en appendice le tableau généalogique de la famille de Poucques que nous avons pu dresser d'après les *Recherches généalogiques* de M. E. de Rosny, les *Notices généalogiques Tournaisiennes* de M. du Chastel de la Howardries, le *Grand Nobiliaire de Picardie*, etc., et quelques titres. Plusieurs des doutes de M. l'abbé Haigneré y seront éclaircis et beaucoup de ses questions y trouveront leur réponse.

A. R.

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

Sachet en plomb de la fin du xve siècle, trouvé au Pont-au-Change, en 1862.

D. H.

(*Cartulaire de Notre-Dame*, p. 161).

la Famille

partenu à la noble-es, leurs seigneurs souverains, envers lesquels

au lion passant

ure p. 59 A, n° 1

r : Olivier de Pou Bèvere, châtelain de Dixmude et d'Agnès de

environs. , à Lille.

ut fait chevalier, et é de Haussy.

N. de Poucques, prêtre. écuyer, marié à Jacqueline de Haultpas, *alias* Haulchin,

Jehan de Poucq Monthulin ; ses services et fort de mpense de

Françoise de Poucques, mariée en 1525 à Hugues Abraham, s^r de Milencourt et d'Yzangremer.

Raoul de Poucq et homme d' vau-légers ; et de Marie e Pocques, cadette, épouse 1° N. Le Maire ? sgr de Lu- 2° le 23 juillet 1555, Antoine du Blaisel, écuyer, sgr du aisel et de la Lancherie, d'où postérité.

rent de Poucques, s linghen, capitaine du d'Hardelot ; testa le

Gabrielle de Poucques, épouse d'Antoine, *alias* Gabriel Dauvergne, s^r de la Rivière en 1607.

N. de Poucques, mariée à Bertrand de Patras, s^r de Campaigno, sénéchal.

Martin, Attigny, fils gistre de Saint-Josep larcourt, veuve de Ge infanterie.

eva- gons pos-).

Bertrand de chlr, sgr de 31 ans en 16 Quesques le 2

J

ucques, alliée à Geo euvray) d'Ormonville, aisseaux.

le-Marie-François, ba

onseiller à la 1888.

Ma b

ué en 1807, marié en 1866 à dame France ; sans postérité.

ues, né en 1822, allié

nce de Poucques, née uelle de Follenay, an

A. de R. 1897.

4 mars.

LES CORDELIERS DE BOULOGNE.

Les ordres mendiants, si répandus dans l'Europe chrétienne, ne s'établirent que fort tard à Boulogne. Ce fut seulement en 1443 que damoiselle Jeanne Louvel, veuve de Jacques Lescot, jadis maïeur de la ville, y fait venir les Frères mineurs de l'observance de Saint François, plus connus sous le nom de *Cordeliers*. La fondatrice, aidée par la municipalité, leur donna dans la basse-ville, aux extrémités des rues « Seblequin et de Nœufve-Cauchie », dans le voisinage du port, un terrain vague sur lequel ils purent bâtir leur église et leur couvent. Une bulle du pape Eugène IV autorisa cette fondation, qui fut approuvée le 24 juillet 1444 par Philippe le Bon, sérénissime duc de Bourgogne, de Lothier et de Brabant, prince de Limbourg, duc de Flandre, comte de Boulogne, Artois, Hainaut, Hollande et Zélande, palatin, de Namur et marquis du Saint-Empire, suivant l'emphatique intitulé des lettres-patentes expédiées à ce sujet.

On sait peu de chose sur l'histoire de ce couvent, dans ces temps reculés. La maison conventuelle fut bâtie pour vingt religieux, et l'église, assez spacieuse, fut consacrée par l'évêque de Thérouanne et dédiée à Saint Laurent, martyr.

Bien que l'image de Notre-Dame de Boulogne, si vénérée dans le pays, figurât sur le sceau du nouveau monastère, les chanoines réguliers qui desservaient la cathédrale ne paraissent pas avoir regardé d'un œil favorable l'arrivée des enfants de Saint François. Plusieurs conflits de juridiction, dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous, ne témoignent pas précisément d'une bonne entente entre les deux communautés. Les frères mineurs tenaient du Saint-Siège le privilège d'entendre dans leurs églises les confessions des fidèles et même celui d'administrer les sacrements, sans la permission du curé, aux voyageurs qui arrivaient par mer. Ils avaient en outre, — ce qui était encore bien plus grave, — le droit d'accorder la sépulture ecclésiastique aux séculiers dans l'enceinte du monastère. Les chanoines de Notre-Dame, curés primitifs de toute la ville, ne purent souffrir que de pareilles atteintes fussent ainsi portées à leur pouvoir. Pierre Sangate, prieur de l'abbaye, poussa les choses jusqu'à faire exhumer un cadavre que les Cordeliers avaient enterré dans le cimetière de leur couvent. Ce fut une grosse affaire, qui fut portée devant la duchesse Isabelle de Bourgogne et qui alla jusqu'au tribunal du Saint-Siège. Après de longues informations, Pierre Sangate fut condamné, lui et ceux de son parti, sous peine d'excommunication, à

rendre aux Cordeliers le corps de leur défunt et à réparer tout le dommage.

Telles étaient les querelles du temps : ce qui n'empêchait pas les enfants de Saint François de travailler au bien des âmes. La flotte anglaise les troubla dans ce pieux devoir, en 1544. Suivant la chronique, les pauvres religieux furent alors roués de coups et eurent à souffrir de grands opprobres. Rentrés dans les ruines de leur maison (1) avec Henri II, en 1550, ils en furent de nouveau chassés en 1568 par les Huguenots.

Au milieu des troubles civils qui désolèrent cette époque malheureuse, les Cordeliers eurent beaucoup de peine à remettre leur église et les lieux conventuels en état décent. La ville leur vint en aide par des aumônes, prises sur les deniers patrimoniaux (2). De leur côté, les bons pères s'empressaient, par reconnaissance, d'annoncer au peuple « la saincte « parolle de Dieu, durant le Caresme et les Advants. »

C'était le couvent favori de « Messieurs de la Loi, » parce qu'il était à peu près regardé comme de fondation municipale. Chaque année, le jour de Saint François, les maïeur et échevins en robe, assistés de l'avocat de la ville, du procureur fiscal et des quatre sergents à verge, se rendaient chez les Cordeliers pour y entendre la messe solennelle. Là ne se bornait point la fête. On y déjeunait et on y dînait, aux frais de la ville, avec un luxe dont les comptes communs nous ont gardé le détail. Voici par exemple le menu du service, pour l'année 1731, avec les prix du traiteur, Charles Guillain, dit La Pierre :

MÉMOIRE DU REPAS QUE J'AY FOURNY POUR LA SAINT-FRANÇOIS.

Pour le dejeuner :

	Livres.	Sols.
Fourny un patez de lievres	5	»
A reporter	5	»

(1) Voir « The cytadell » au 22 février.

(2) Le rétablissement du couvent des Cordeliers paraît avoir été complet à l'époque du siège de Boulogne par la Ligue. Leur maison était le lieu ordinaire des réunions des catholiques-ligueurs. C'est là en effet que d'après le *Journal historique* de Sulpice Charlemagne se tint « l'assemblée solennelle des trois etats de la province qui s'etait librement tenue le jour de Saint Laurent, 10 aoust 1588, dans le couvent des Cordeliers, afin d'envoyer ses deputés aux Etats generaux convoqués en la ville de Blois » pour le 15 septembre, suivant les lettres patentes de sa Majesté adressées au sénéchal de Boulogne.

Le procès-verbal de cette assemblée est à la bibliothèque de Boulogne.

A. R.

	Livres.	Sols.
Report	5	»
Pour les soupes :		
Fourny deux pieces de bœufs et deux poittrinnes de mouton, avec un coulongner à faire du jus et les lesgumes	4	10
— une poulle et un canard	1	10
— trois carrés de mouton	1	15
Premier service.		
Fourny un cochon de lait farsix	3	10
— une tourte de lapreaux	4	»
— un ragoût de langues	2	»
— deux plats de pijeons au basilliques	3	10
— deux plats de fricassée de poulets	3	»
Pour le rôti.		
Fourny un levreau avec deux douzaines de grives	3	»
— huit perdreaux	6	»
— deux dindons	2	10
— six poulets	3	»
— deux salades	»	12
— deux plats de soufleurs (choux-fleurs)	2	»
Pour le dessert.		
Fourny un plat de peches	1	»
— deux tourtes de pommes	3	»
— deux plats de noits	»	16
— deux plats de poirres	»	10
— deux assiettes de raisins	»	10
— deux fromages de Marolles	»	8
— deux plats *des honsceres* (sic) (1)	1	10
POUR LA TABLE DES FRERES :		
Fourny un cochon de lait	2	»
— une tourte de pijeons	3	»
— trois poulets rôtis	1	10
— quattre pijeons	»	16
— une salade	»	6
— un plat de soufleurs	»	12
Pour le dessert :		
Fourny une tourte de pommes	1	10
— un plat *des honsceres*	»	15
— un plat de noits et un plat de poirres	»	12
Total	64	12

(1) Ne serait-ce pas ce qu'on appelle en Béarnais des *juncées*, jonchées, petit fromage blanc dans une enveloppe de joncs ? A. R.

Arrosez le tout, comme en 1733, de cinquante bouteilles de vin blanc ordinaire, à 7 sols, et de vingt-quatre bouteilles de Beaugency à 12 sols, sorti de la cave de la veuve Auvière, et vous aurez une idée de la manière dont le maïeur Mutinot savait faire les honneurs de la ville, quand une fois par an elle allait, en la personne de ses magistrats, dîner chez les pères Cordeliers.

On appréciait fort, même au XVIIIe siècle, les services rendus à la chose publique par les membres de cette humble communauté. Une attestation en bonne forme, délivrée sous le grand sceau de la ville, le 18 août 1769, constate que l'église des Cordeliers, située à proximité du port et du quartier des matelots, était alors de la plus grande utilité pour tous les habitants de cet endroit, « les pêcheurs ayant singulièrement la facilité « d'y trouver des messes les dimanches et fêtes aux heures qu'ils arrivent « de la mer, ou à celles qui précèdent le moment où ils s'embarquent ». Cette église, suivant l'expression du document officiel que nous citons, formait « une espèce de succursale qui était de toute nécessité. » Quant aux religieux, loin de les trouver inutiles, ou même à charge à la population, on reconnait qu'ils servaient d'aides aux prêtres de la ville et qu'ils soulageaient ceux des campagnes dans les fonctions de leur ministère.

Cependant, à l'approche de la révolution française, le nombre des pères qui habitaient le couvent avait beaucoup diminué. Au lieu de vingt religieux, on n'y en comptait plus que sept, dont cinq prêtres et deux frères. C'était le P. Claude Patenaille, gardien, ou supérieur de la communauté, originaire de Vesoul, les PP. Jacques Hochard, Joseph Facon, Jean-Martin Malhamel et Philippe Lagache, les FF. Charles Lardeur, dit Bon, et Ambroise Hombert. Ils avaient, pour tout revenu, le produit de leurs jardins potagers, contenant environ trois quarts de mesure de terre, et le loyer de quatre petites maisons, d'un magasin et d'un petit jardin, s'élevant à la somme de 184 livres. La charité publique, les honoraires de leurs messes et de leurs prédications, quelques services funèbres chantés dans leur église, au tarif de 3 livres, pour ceux qui s'y faisaient enterrer *faute de quibus*, ainsi que parle un chroniqueur, formaient le supplément nécessaire pour la subsistance de la communauté.

En 1790, les Cordeliers de Boulogne, pour se conformer aux lois édictées par l'Assemblée nationale, consentirent à rentrer dans la vie civile. Ils prêtèrent le serment constitutionnel. Leur supérieur, le P. Patenaille, à qui la Nation servit une rente annuelle de 1000 livres, fut nommé curé de Wimille par l'évêque Porion. Quand la Convention eut décrété la suppression des cultes, il devint secrétaire-archiviste de l'administration cantonale. Rentré en grâce avec l'église romaine lors du Con-

cordat, il fut appelé à la cure de Desvres par Mgr de la Tour d'Auvergne, et il mourut le 26 mai 1806, à l'âge de soixante-quatre ans.

La bibliothèque, composée de 51 in-folios, de 23 in-quartos, d'environ 568 volumes *minori formâ*, de 170 brochures, d'un atlas et de deux globes posés sur des sphères, a été dispersée. Les archives, renfermées dans un coffre en bois de chêne cerclé de fer, ne sont point parvenues jusqu'à nous. Les deux cloches qui sonnaient les offices et qui pesaient l'une trois cents livres et l'autre environ deux cents, ont été envoyées à la fonte. Mais que sont devenus les tableaux ? Il y en avait douze, représentant des sujets religieux, encadrés dans les lambris sculptés de la sacristie ; neuf dans la chapelle ; vingt-deux dans les appartements du Gardien, savoir : quatre sur cuivre, représentant des paysages et des ports ; quatre autres sur bois, représentant des escarmouches de cavalerie, une marine, une foire ; sept sur toile représentant une bataille, un port, un combat naval, une chasse au cerf et au sanglier, deux paysages ; enfin trois pastels avec bordures et glaces, et deux peintures sur marbre (1). On remarquait dans le corridor du couvent, vis-à-vis l'escalier, une pendule à timbre, enfermée dans une boîte de pommier, marquant l'heure, les minutes, les secondes et les jours du mois, ayant pour inscription sur le cadran : *Hamy, horloger à Boulogne.*

Dans l'église on montrait avec orgueil la sépulture de messire Jehan le Gallois, ancien Gardien du couvent, longtemps prédicateur du roi Henri IV, puis chanoine et théologal de Boulogne, décédé à l'âge de quatre-vingts ans, en 1632. L'épitaphe en vers latins, qui se lisait sur cette tombe, avait été composée par un religieux du même temps, frère Louis Cavalli, auteur du *Janua musarum*, et éditeur de plusieurs ouvrages, notamment de ceux de Jean Duns Scot, imprimés à Lyon avec de savants commentaires, en 12 volumes in-folio (2).

Le couvent des Cordeliers, vendu comme propriété nationale (3),

(1) La plupart des tableaux ont été acquis par M. Jean Griset et doivent avoir été conservés par son petit-fils, établi aux environs d'Amiens : les plus intéressants étaient des portraits de religieux de ce couvent. A. R.

(2) Voir l'appendice n° I.

(3) Les archives départementales du Pas-de-Calais contiennent, section Q, Domaines Nationaux, les registres des adjudications faites dans le district de Boulogne. Voici ce qui concerne « les maisons, cloître, sacristie, caves, jardins, etc., ayant appartenu aux ci-devant religieux cordeliers » ; aucune adjudication ne put se faire le 24 mars 1791, date à laquelle ces biens furent mis en vente dans l'assemblée du directoire du district ; mais le 9 avril 1791, les sept lots trouvèrent acquéreurs : les deux premiers qui avaient dû être réunis en un seul « vu la difficulté de procurer un passage au premier lot sans causer préjudice à

s'effaça du sol où il avait subsisté pendant trois siècles et demi. Les jardins ont servi à l'emplacement du théâtre et à l'ouverture de la rue Monsigny. L'église, le cloître et les lieux conventuels ont disparu morcelés dans diverses propriétés particulières. Il n'en reste plus que des vestiges mutilés et méconnaissables, sans que rien en signale la présence ou en rappelle le souvenir... (1).

D. HAIGNERÉ.

APPENDICES

I

Etat de Situation.

IN NOMINE DOMINI AMEN

Nos infrà scripti Guardianus et Discreti Conuentus Boloniensis supra mare, Ordinis Minorum, provinciæ Francipa-

AU NOM DU SEIGNEUR. AMEN.

Nous soussignés Gardiens et discrets du Couvent de Boulogne-sur-mer, ordre des mineurs, province

quelqu'un des autres ». Ce lot comprenait un jardin en marteau dans lequel se trouve un petit cabinet (lequel jardin est situé à l'extrémité du grand jardin), et la moitié du grand jardin sur 266 pieds de longueur : il fut adjugé à M. Marmin, command de M. Mathieu Meunier, négociant, pour la somme de 16,200 livres.

Le second lot, qui comprenait l'autre moitié du jardin, la sacristie, et divers bâtiments, à l'un desquels était adossée la fontaine, le fut au sieur Jean Griset pour 21,000 livres. Il acquit aussi le 3e lot pour 18,500 livres.

Le 4e fut acheté par le s. Coquerel, au prix de 5,200 livres, et le 5e le fut, au prix de 5,450 livres, par Achille Duchochois, loueur de chevaux et de voitures. Enfin le dernier lot fut adjugé à la ve Robert Delacre pour 3,200 livres.

C'est sur les terrains et dans les bâtiments achetés alors par M. Jean Griset que son fils Martial-Sévère Griset-Lefebvre établit avec M. Demarle la première fabrique de sucre de betterave du Boulonnais.

(Note communiquée par M. V.-J. Vaillant).

(1) Auteurs à consulter pour compléter le chapitre des Cordeliers :

Mémoires de M. Maslebranche, chapelain de N.-D. de Boulogne, *Bulletin, Société Académique,* t. II, p. 528 et suivantes.

Le Siège de Boulogne en 1544 par le Baron d'Ordre ; *Notes de M. Marmin*, p. 70.

Antiquitez de Boulongne par G. Le Sueur, 1596. *Mém. de la Société Acad.*, t. IX.

Année Boulonnaise, par E. Deseille, *Ibid.*, t. VIII, *passim*.

Dictionnaire historique du Pas-de-Calais, BOULOGNE, I, p. 219-221, par M. l'abbé Haigneré.

Mémoires pour servir à l'histoire de Boulogne, par J. Scotté, mss. (Il donne l'épitaphe de M. Antoine Du Bois, lieutenant général de la Sénéchaussée, mort en 1555, enterré aux Cordeliers.)

BOULOGNE MONUMENTAL, *brochure* par M. Camille Enlart, p. 22, etc., en attendant le livre en préparation où paraîtra une notice sur ce couvent.

risinæ reformatæ Juxta Mandatum Reuerendissimi patris Ministri Generalis, nobis à Reuerendo Patre Nostro Ministro prouinciali significatum, ea quæ notatu digna de præfato Conuentu, nobis perspecta esse potuerunt, sequenti serie breuiter declaramus.

Fundatur itaque Conuentus prædictus anno Domini 1443 in inferiori oppido Boloniensi non longe a mari. Titularis sanctus Laurentius Martyr; fundatores, prima Domicella Joanna Louuel, vidua Joannis Lescot, posteriores, Philippus Burgundiæ Dux serenissimus, et Cives Bolonienses, adiectione duplicis fundi ad Conuentum. Quod constat ex literis donationum, consensuum, et extinctionum pensionis annuæ, quæ in archiviis eiusdem Conuentus asseruantur.

Diruitur ab hæreticis grassantibus in his Boloniæ partibus anno 1567. Duobus post annis aut circiter piorum adiutorio restituitur.

In Archiuiis asseruantur consensus Domini Episcopi Morinensis continens Bullam Domini Eugenii Papæ IV. virtute cuius fratres recipiuntur et Conuentus construitur, anno D. 1443.

Sententia lata à Domino Petro Abbate Sanctæ Mariæ Middeburgensis ordinis Præmonstratensis, Judice et conseruatore fratrum Minorum de obseruantia prouinciarum Franciæ, Coloniæ seu Burgundiæ in hac parte, cum aliis adiunctis à Sancta sede Apostolica deputato ad instantiam Ducissæ Burgundiæ Isabellæ, qua post multa hinc inde Jurgia super sepulturis et aliis

franco-parisienne réformée, selon l'ordonnance du très révérend Père Ministre général, à nous signifiée par l'ordonnance de notre révérend Père ministre provincial, nous déclarons brièvement dans le rapport suivant, les faits dignes de remarque que nous avons pu connaître sur notre dit couvent.

Le dit couvent a été fondé l'an du Seigneur 1443, dans la Basse Ville de Boulogne, non loin de la mer. Le Titulaire est Saint Laurent, martyr. Les fondateurs sont : d'abord, la Demoiselle Jeanne Louvel, veuve de Jean Lescot ; puis Philippe, sérénissime duc de Bourgogne, et les habitans de Boulogne, qui donnèrent au couvent deux fonds de terre, ainsi qu'il conste des lettres de donations, consentements et extinctions de pension annuelles, qui sont conservées dans les archives du même couvent.

Détruit par les hérétiques, lors du ravage qu'ils firent dans ces contrées, en 1567, il fut rétabli deux ans après ou environ, avec l'aide des fidèles.

On conserve dans les archives : Le consentement du Seigneur Evêque des Morins, contenant la Bulle du Seigneur Pape Eugène IV, par la vertu desquels eut lieu la réception des frères et la construction du Couvent, l'an du Seigneur 1443.

Une sentence portée par le seigneur Pierre, abbé de *Middelbourg*, de l'ordre de Prémontré, juge et protecteur des frères mineurs de l'observance des provinces de France, de Cologne ou de Bourgogne, en cette partie et en d'autres, député à cet office par le Saint Siège apostolique, à l'instance de la duchesse de Bourgogne, Isabelle, sentence par laquelle, après de nom-

functionibus Ecclesiasticis, sub excommunicationis pœna iuiungitur, Petro Sangate Canonico regulari et aliis suæ factionis quatenus corpus Defuncti cuiùsdam iam in loco conuentuali sepultum, sed ab ipsis exhumatum et sublatum, ad eumdem conuentum referant, damna quæ per vim et cum scandalo conuentui intulerant, resarciant, Guardiano ac fratribus satisfaciant. Habuit locum sequentia.

breux débats de part et d'autre sur les sépultures et les autres fonctions ecclésiastiques, il est enjoint sous peine d'excommunication à Pierre Sangate, chanoine régulier et autres de sa faction, de rapporter au même couvent le corps d'un défunt déjà enterré dans le lieu conventuel, mais exhumé par eux et dérobé, de réparer tous les dommages qu'ils ont causés au couvent par violence et avec scandale et de donner satisfaction au gardien et aux frères. La sentence a eu son effet.

Bulla Pauli Secundi irritans pactum et conuentiones initas inter Abbatem B. Mariæ Boloniensis ex una parte et Vicarium parrochialem et Guardianum dictæ domus ex altera, tanquam Ordini et conuentui onerosas, et concedens libertatem sepeliendi quoscumque sæculares in cœmeteriis suis.

Bulle de Paul II annulant l'accord et les conventions faites entre l'Abbé de N. D. de Boulogne, d'une part, et le Vicaire provincial et Gardien de ladite maison, d'autre part, comme onéreuses à l'Ordre et au Couvent, et accordant la liberté d'enterrer tous les séculiers qu'ils voudront dans leurs cimetières.

Protestatio Authentica dicti Abbatis B. M. se nullum habere ius in dictum conuentum fratrum Minorum.

Attestation authentique dudit Abbé de N. D., reconnaissant qu'il n'a aucun droit sur ledit couvent des FF. Mineurs.

Collationes per diuersos Notarios iuridice factæ Bullæ Nicolai V ad conuentus de Sclusa, Dunkerca et Bolonia concedentis facultatem etiam absque parrochorum licentia administrandi sacramenta, ecclesiasticamque sepulturam per mare aduentantibus extraneis.

Collations faites juridiquement par plusieurs notaires de la Bulle de Nicolas V, accordant aux Couvents de l'Ecluse, de Dunkerque et de Boulogne, d'administrer, même sans la permission des curés, les sacrements de la sépulture ecclésiastique aux étrangers qui arrivent par mer.

Bulla Leonis X, qua explicantur privilegia fratrum Minorum.

Bulle de Léon X, dans laquelle sont expliqués les privilèges des FF. Mineurs.

Bulla Julii III, pro immunitatibus hospitalium Tertii Ordinis Sancti Francisci Monasterii Ambianensis.

Bulle de Jules III, pour les immunités des Hospitaliers du Tiers ordre de Saint François, du monastère d'Amiens.

Bulla Eugenii IV contra Articulos à sede Apostolica reprobatos quos temere

Bulle d'Eugène IV contre des articles réprouvés par le S. Siège que soute-

asserebat Magister Joannes de Poliaco, præsertim quoad confessiones, quas à mendicantibus exceptas inualidas affirmabat, in quo nec papam nec Deum dispensare posse dicebat.

nait avec témérité Maître Jean de Pouilly, lequel déclarait nulles les confessions reçues par les religieux mendiants, et disait qu'en cela ni le pape, ni Dieu même ne pouvait dispenser.

Bulla Julii secundi pro reunione Conuentualium, etc., cum fratribus de obseruantia.

Bulle de Jules II pour la réunion des conventuels avec les religieux de l'observance.

Bulla Pii II pro licentia audiendi confessiones in nostris ecclesiis.

Bulle de Pie II pour la permission d'entendre les Confessions dans nos Eglises.

Bulla Concilii Uniuersalis Constantiensis pro promouenda reformatione in prouinciis Franciæ, Burgundiæ ac Turoniæ.

Bulle du Concile Universel de Constance pour exciter la réforme dans les provinces de France, de Bourgogne et de Touraine.

Bulla Confirmationis decreti præfati concilii per Martinum V.

Bulle de confirmation du décret du dit concile par Martin V.

Bulla Eugenii IV qua primum instituuntur duoVicarii generales Observantinorum, Fr. Joannes de Capistrano et Fr. Joannes de Mauberto.

Bulle d'Eugène IV qui institue pour la première fois deux vicaires généraux des observantins : Fr. Jean de Capistran, et F. Jean de Maubert.

Bulla Alexandri Sexti qua vicariis prouincialibus de obseruantia permittitur recipere conuentus fratrum Conventualium (etiam reluctante Guardiano) si fratres alii consentiant.

Bulle d'Alexandre VI qui permet aux vicaires provinciaux de l'observance de recevoir les communautés des FF. Conventuels, même malgré le Gardien, si les autres frères y consentent.

Bulla Julii II qua Conuentuales non possunt recipere Venientem de obseruantia sine licentia vicarii generalis, licet possint obseruantes licentia petita et non obtenta, conuentuales recipere.

Bulle de Jules II qui interdit aux Conventuels de recevoir quelqu'un qui vient de l'observance, sans la permission du vicaire général, bien que les observantins puissent recevoir les conventuels, après en avoir demandé la permission, et sans qu'on la leur ait accordée.

Rescripti Alexandri VI derogatorii, breuis prius à se concessi ministro Generali Conuentualium contra fratres de Obseruantia.

Rescripts d'Alexandre VI dérogatoires au bref qu'il avait accordé au ministre général des Conventuels, contre les frères de l'observance.

Diploma Vrbani VIII concedentis indulgentias plenarias pro festo Sancti Laurentii in Ecclesia dicti Conuentus ad septennium. 1644.

Diplôme d'Urbain VIII qui accorde des indulgences plénières pour la fête de Saint Laurent, dans l'Eglise du dit couvent, pour 7 ans. 1644.

Breue Altaris priuilegiati ad septennium. 1644.

Diploma Henrici IV Francorum Regis quo recollecti arcentur ab inuasione prædicti Conuentus Anno Domini 1602, adiunctis literis Maioris et ædilium Boloniensium.

Diplomata Ludovici XIII Francorum regis et prædecessorum quibus annona lignaria ad duo Jugera conceditur.

Floruit in prædicto Conventu quidam pater nomine Ludovicus qui iam omnino decrepitus ab hæreticis Boloniam grassantibus occisus est anno Domini 1567. De quo Gonzaga, Piquetus, Bosius et alii quod etiam Seniores ejusdem ciuitatis testantur.

Floruit et venerabilis p. fr. Joannes Le Gallois, olim pluribus annis præsertim huius Conuentus Gardianus, Henrico Magno Francorum Regi charus, concionator Regius, ac cathedralis Ecclesiæ Boloniensis canonicus, Theologalis, officio per viginti annos functus, tandem obiit in hoc Conuentu Anno Domini 1632, sepultusque est in medio capituli et sequenti Epitaphio a r. p. fr. Ludovico Caualli fuit donatus.

V. P. Joanni Le Galloys.

Hoc jacet in tumulo Joannes ille Galesus
Ingenio clarus, clarus et eloquio.
Huius Conuentus quondam Custos, reparator
Quique Cathedrali doctor in æde fuit.
Nec non Canonicus bis denos circiter annos
Henrico Magno gratus et ipse fuit.
Tandem dum numerat vitæ feliciter actæ
Lustra bis octo Atropos forcipe fila secat.
Hunc o Xpe precor cœlestibus Orbibus infer
CUMqVe tVIs DIVIs sIt sIne fIne qVIes.
M.D.C. V.V.V.V.V. I.I.I.I.I.I.I. (1632.)

Bref d'autel privilégié, pour sept ans. 1644.

Diplôme de Henri IV roi de France, qui repousse les Récollets dudit couvent, l'an du Seigneur 1602. Lettres du mayeur et échevins de Boulogne sur le même sujet.

Diplômes de Louis XIII et de ses prédécesseurs, qui accorde une provision de bois, de la valeur de deux arpents.

Dans ledit couvent il y eut un Père nommé Louis qui, vieux et infirme, fut mis à mort par les hérétiques dans les ravages qu'ils exercèrent à Boulogne. Gonzaga, Piquet, Bosius et d'autres en font mention. Les vieillards de cette ville attestent encore le fait.

Le vénérable P. Frère Jean Le Gallois, qui a été autrefois Gardien de ce couvent, aimé de Henri le Grand, roi de France, prédicateur du roi, chanoine de l'Eglise cathédrale de Boulogne, et qui y jouit pendant vingt ans de la dignité de Théologal, mourut dans ce couvent, l'an du Seigneur 1632, et fut enterré au milieu du Chapitre. Le R. P. F. Louis Cavalli lui fit l'épitaphe suivante :

Au V. P. Jean Le Galloys.

Sous cette tombe repose Jean Le Galloys, esprit distingué, prédicateur célèbre, autrefois gardien de ce couvent dont il fut le réparateur. Il fut pendant environ vingt années théologal et chanoine de l'église cathédrale, et particulièrement aimé de Henri le grand. Enfin lorsqu'il comptait 16 lustres d'une vie heureusement passée, la parque coupa le fil de sa vie. O Christ, introduis le dans les sphères célestes ; et qu'il repose éternellement avec tes Saints.

Floret et tunc V. p. fr. Ludouicus Cavalli, pietate et doctrina conspicuus. Auctor libri, qui *Janua Musarum* inscribitur, plurium librorum acuratæ editioni præfuit, præsertim operum Scoti cum commentariis nuperrime Lugduni impressorum. Bibliothecas boloniensis et Rothomagensis Conuentuum non mediocriter illustrauit et auxit.

Continentur in Bibliotheca dicti Conuentus trecenta circiter maiora totidemque minora librorum volumina.

In quorum omnium fidem nos iam dicti Guardianus et discreti apposito Conuentus Sigillo manu propria subscripsimus.

Le couvent de Boulogne s'honore aussi du V. P. F. Louis Cavalli, homme d'une piété et d'une science singulière, auteur d'un livre qu'on appelle *Janua musarum;* il fit des éditions exactes de plusieurs ouvrages, entre autres des œuvres de Scot avec des commentaires, récemment imprimées à Lyon. Il enrichit et augmenta considérablement les Bibliothèques des couvents de Boulogne et de Rouen.

La Bibliothèque dudit couvent renferme environ trois cents volumes de grand format, et autant de moindre format.

En foi de tout ceci nous Gardien et discrets dudit couvent, nous avons signé de notre main, après avoir apposé le sceau du Couvent.

Hac die 2 Martii 1647.

F. Abouelle,
Humilis Guardianus.

F. Patrice,
De St Joseph, vicaire.

F. Astier, *sacræ Theologiæ lector.*

F. Jacobus a Sancto Athonio,
Lector philosophiæ.

F. Hilarion Gosse,
Magister Spiritualis.

Ce jour 2 mars 1647.

F. Abovelle,
Gardien.

F. Patrice de St-Joseph,
Vicaire.

F. Astier,
Lecteur de Théologie.

F. Jacques de St-Antoine,
Lecteur de Philosophie.

F. Hilarion Gosse,
Maître.

Au dos : Declaratio Eorum quæ ad fundationem, Archivia, et viros claros huius Conuentus Boloniensis pertinent.

Copié sur l'original en la bibliothèque de M. Ed. Latteux, du Denacre, ce 16 janvier 1856. — 2 ff. in-folio, papier, fragment de sceau (ci-dessus, d'après le dessin de M. C. Enlart).

« Déclaration du Gardien et des religieux des Cordeliers de Boulogne, donnée par ordre supérieur sur l'époque de leur établissement en cette ville et sur les autres faits y relatifs, avec l'état de leurs archives et Bibliothèque. »

(D. H.)

II

Un Souvenir du couvent des Cordeliers.

Le musée de Boulogne vient de s'enrichir des seuls débris connus de l'ancien couvent des Cordeliers de notre ville.

On sait que cette communauté des frères mineurs de l'observance de Saint-François s'établit en 1443 dans les terrains qui occupaient le bas de la rue Siblequin jusques et y compris l'emplacement du théâtre actuel, et que leur chapelle se profilait sur la rue Neuve-Chaussée : elle subit le sort commun à la révolution et fut expropriée.

De ses immenses bâtiments et de son mobilier dont M. l'abbé D. Haigneré a donné un aperçu curieux dans l'Almanach de Boulogne pour 1866, on ne connaissait aucun reste ; rien n'en rappelait le souvenir.

M. le comte Alphonse Wyatt Thibaudeau apprit d'un de ses amis que sa propriété de Mont-Lambert conservait le revêtement sculpté de la fontaine qui ornait le jardin du couvent : il s'empressa d'en faire don au Musée.

Il se compose d'une série de grandes tables de stinkal sur lesquelles s'enlèvent en haut relief des mascarons représentant des Tritons joufflus encadrés de roseaux et de plantes aquatiques. Ces motifs sont traités avec un talent mâle et vigoureux : on retrouverait sans grande difficulté le nom du sculpteur boulonnais qui les a exécutés.

On ne saurait témoigner trop de reconnaissance aux amateurs dont la libéralité augmente ainsi les éléments de la galerie lapidaire qui abritera enfin et coordonnera un jour, il faut l'espérer, les antiquités locales.

V.-J. V.

(*Impartial*, 11 août 1887).

---

5 mars 1619.

LE PRIX DE LA BIÈRE.

On a dit souvent que, quand une denrée quelconque augmente de prix, par suite de la cherté des matières premières, il est fort difficile qu'elle redescende à l'ancien tarif. Cette vérité d'expérience est tellement certaine qu'on en tire des arguments pour soutenir, par exemple, que la suppression des octrois, si l'on venait à la prononcer, ne serait d'aucun bienfait pour le peuple, attendu que les marchands ne diminueraient pas leurs prix de vente pour si peu. C'est ce qui a eu lieu dans tous les temps. Une délibération municipale, prise en échevinage, à la date sus-indiquée, constate que depuis

quelques années les brasseurs s'étaient ingérés « de leur propre autorité », de vendre la gonne de bière double six livres au lieu de quatre, et que les cabaretiers la débitaient deux sous le pot, au lieu de seize deniers. Ils prenaient prétexte, « sur la cherté des grains, disent les magistrats, quoy-« qu'elle n'ait duré plus qu'en aulcun temps, et sans la rabaisser quand elle « a cessé. Oultre que ladicte biere n'est à beaucoup près sy bonne que celle « quy se vendoit au prix anterieur, de sorte qu'ils y gagnent les deux « tiers, au grand prejudice du publicq, et à la foulle du peuple, quy n'en « reçoit la nourriture qu'il en recepvoit cy-devant. » Le pain, que l'on réglait avec plus de soin, était descendu de 14 deniers à 7 ; mais la bière était demeurée en hausse. Et cependant il parait que dans les autres villes et dans les villages, elle avait suivi le cours des grains. Cela tenait à la règlementation excessive qui était dans les usages de ce temps-là. Le peuple, habitué à se conduire d'après la taxe, murmurait, mais payait. Le fabricant, profitant du répit qui lui était laissé, attendait que l'autorité intervint. Il n'y avait de la part de l'acheteur non plus que de la part du vendeur, aucun débat possible, aucune initiative, aucune spontanéité. Personne en somme n'était content, malgré les plus sages et les plus héroïques efforts que pouvaient faire les magistrats pour contenter tout le monde.

(*Impartial*, 5 mars 1870).

---

5 mars 1861.

MI-CARÊME.

C'est jeudi prochain 7 mars qu'a lieu la mi-carême. On appelle ainsi le 23e jour de la quarantaine d'abstinence et de jeûne, imposés par l'église catholique à tous les fidèles de sa communion, comme préparation à la fête de Pâques. Le carême se compose de quarante-six jours, parce qu'on ne jeûne pas les dimanches, et qu'il y a six dimanches dans cette période.

Malgré la docilité avec laquelle ils se courbaient sous le joug de la pénitence, nos vieux chrétiens se réjouissaient à la mi-carême, parce qu'arrivés à ce point, qui est le haut de la montagne, il n'y a plus qu'à descendre. Le cuisinier du monastère apportait ce jour-là quelque adoucissement à la rigueur des jours passés, et l'on prenait dans le cloître quelque récréation.

L'Eglise elle-même, comme pour condescendre à l'humaine faiblesse, invoque le jour de la mi-carême, l'assistance des Saints Côme et Damien, deux martyrs qui avaient pratiqué la médecine et qui semblent venir là pour apporter spirituellement les secours de leur art, en faveur de ceux

qui souffrent de la mortification quadragésimale. La collecte de la messe, commençant par le mot *Magnificet*, a donné son nom au jeudi dont nous parlons, et c'est sous cette forme qu'on le désigne encore aujourd'hui dans nos campagnes, et qu'on le désignait autrefois dans les dates des chartes.

Les Grecs, aussi bien que les Latins, ont célébré la mi-carême, qu'ils appelaient μεσονεστιμε.

C'est à l'occasion de ces réjouissances ecclésiastiques, que sont venus les usages civils actuellement en vigueur. Ils remontent déjà à une certaine antiquité, si nous en jugeons par une gravure du XVIIe siècle, que le *Magasin Pittoresque* a publiée en 1851, page 100 (1).

Les sept semaines que compte le carême (en prenant pour une semaine les quatre jours qui suivent le mardi-gras) y sont l'objet d'une petite composition représentant l'allégorie religieuse et civile de chacune d'elles.

Au milieu de l'échelle, dans la colonne des sujets religieux, on voit une statue de femme, en bois, que deux ouvriers scient en deux parts, de haut en bas ; au-dessous est gravé *my-carême*. Dans le compartiment destiné à la représentation du sujet civil, on voit six femmes, dont quatre portent des bouteilles ; trois exécutent une ronde ; une est couronnée et tient un bouquet à la main ; deux autres marchent. Devant elles sont trois musiciens joueurs de violon et de viole, qui semblent conduire la troupe. Au-dessous est écrit à la main, en écriture ancienne, *harangères faisant la my-carême*.

Cette scène montre qu'au XVIIe siècle, le peuple fêtait comme aujourd'hui la mi-carême par des amusements de son goût. On a souvent profité de cette disposition populaire pour l'exploiter au profit de la charité, au moyen de cavalcades...

D.

(*Bibliographie*, II, n° 70).

(*Impartial*, 5 mars 1861).

(1) Cet utile recueil, où il y a souvent beaucoup de science, a commis à ce propos une singulière erreur. Le premier compartiment de l'échelle du carême représente un prêtre distribuant les cendres à une assistance agenouillée autour de la balustrade de l'autel. — Le rédacteur y a vu un *prêtre administrant la communion des fidèles*. Du reste, il a pris la gravure à rebours pour l'expliquer, et il ne s'est pas aperçu du parallélisme des sujets. D. H.

La gravure n'est pas du XVIIe, mais bien du XVIIIe siècle. Elle a été cataloguée par M. Duplessis sous le nom de CARÊME et sous le n° 6815, tome II de son *Inventaire de la Collection Hennin ;* elle y est mise à la date du 1er janvier 1703 et fait partie du tome LXXVII de cette collection à la Bibliothèque Nationale.

6 mars 1839.

BUTTE DE LA BARRIÈRE SAINT-MICHEL

Il existait à l'angle de la rue de la Barrière Saint-Michel et de la rue Dutertre une butte de terre de l'aspect le plus désagréable, qui gênait la circulation dans un endroit extrêmement fréquenté, et qui servait de réceptacle à toutes les ordures du quartier. A diverses époques, le Conseil municipal s'était occupé des mesures à prendre pour la faire disparaître; mais, comme ce travail, en abaissant le sol de la voie publique, aurait eu pour résultat de déchausser les maisons voisines, la ville se serait vue obligée d'en reprendre en sous-œuvre les fondations et d'y construire des escaliers, ce qui l'eût entraînée à une dépense que l'on n'estimait pas à moins de 4,500 francs.

Cependant, à la fin, les propriétaires riverains comprirent qu'ils étaient les premiers intéressés à l'aplanissement de la butte, et tous, à l'exception d'un seul, ils consentirent à se charger eux-mêmes des frais relatifs aux dommages qui seraient apportés à leurs constructions. Ce rare exemple d'intelligence, ou plutôt de désintéressement, permit enfin de réaliser une amélioration fort désirable. Le devis, qui s'élevait à 1,650 francs, pour l'enlèvement des terres, le pavage d'une banquette et d'un ruisseau, le macadamisage du surplus de l'emplacement nivelé, comprenait en outre une somme de 72 francs pour les travaux que la ville devait faire à la maison du seul propriétaire qui se montrât récalcitrant.

Qu'était-ce que cette butte de terre ? Quelle relation avait-elle avec la Porte Grand-Michel, qui se trouvait dans le voisinage ? Etait-ce un reste de quelque ouvrage militaire ? C'est ce que les antiquaires futurs auront à se demander, sans rien trouver probablement qui les éclaire à ce sujet.

(*Impartial*, 6 mars 1869).

---

6 mars 1856.

MADAME O. DE ROUVROY.

On lit dans l'*Ami de l'Ordre*, journal d'Amiens, du vendredi 20 février :

« Une mort bien prématurée et bien cruelle plonge en ce moment dans le deuil deux familles honorables qui unies, il y a peu de temps, par un mariage contracté sous les plus heureux auspices, se trouvent associées aujourd'hui dans une douloureuse communauté de regrets et de douleur.

« A peine âgée de vingt-deux ans, douée de toutes les qualités, de tous les avantages qui lui assuraient le rang le plus distingué dans la société à

laquelle elle appartenait, Madame Octave de Rouvroy, née Laure-Marie-Joseph Blin de Saint-Quentin, a succombé dans la nuit du 28 à une affection contre laquelle ont malheureusement échoué les ressources de la science unis aux soins les plus tendres et les plus assidus.

« Un époux, des parents désolés, un jeune enfant privé de sa mère, alors qu'il allait comprendre tout le bonheur de l'aimer, des amis dont l'attachement lui était acquis à tous égards, telles sont les affections dont, comme fille, comme épouse, comme mère, madame Octave de Rouvroy a été séparée par l'inexorable loi de la mort, par cette loi fatale qu'elle a subie avec la résignation toute chrétienne qui, dans leur profonde affliction, peut seule soutenir le courage de ceux qu'elle chérissait et qui la pleurent. » E. Yvert.

Madame de Rouvroy a voulu que ses restes mortels fussent déposés dans le cimetière de Bellebrune, près de la tombe de son aïeul, M. le vicomte de Montbrun, à l'ombre de la vieille église où elle avait si souvent prié, non loin du château où s'étaient écoulés, dans une heureuse retraite, les jours de son enfance. C'est là que samedi dernier, au pied de l'autel que ses pieuses mains avaient paré tant de fois, les nombreux amis de sa noble famille se sont rassemblés pour la mystique et consolante cérémonie du dernier adieu chrétien. Les prêtres des paroisses voisines et la population entière du village de Bellebrune dont M. de Rouvroy est maire, se sont empressés de venir verser sur cette tombe sitôt ouverte leurs regrets et leurs prières. Les pauvres pleuraient leur bienfaitrice et gémissaient de voir que le ciel eût ravi d'une manière si prompte et si soudaine celle qu'ils appelaient l'ange de l'aumône.

D. Haigneré.

(*Impartial*, 6 mars 1856).

---

7 mars 1866.

MORT DE Mgr PARISIS.

Mgr Parisis a succombé dans la nuit de dimanche à lundi (4 et 5 mars).

Aussitôt que la triste nouvelle est parvenue à Boulogne, les cloches des églises ont annoncé aux fidèles le deuil dont le diocèse était frappé.

Après la mort du prélat, le chapitre s'est assemblé pour élire les vicaires capitulaires, à qui appartient l'administration diocésaine, durant la vacance du siège. Le choix des chanoines s'est porté sur MM. Parenty, Wallon-Capelle et Lequette, tous trois vicaires-généraux.

Nous remettons à samedi l'insertion d'une notice biographique sur

l'évêque défunt dont les funérailles, nous assure-t-on, auraient lieu mardi prochain.

L'église de France perd en Mgr Parisis un prélat qui l'honorait par ses lumières, son éloquence et ses talents.

D. H.

(*Bibliographie*, II, n° 115).

(*Impartial*, 7 mars 1866).

---

8 mars 1642.

DROIT DE TRAVERS A NEMPONT.

« Est comparu en sa personne venerable et discrette personne Domp Adrien de le Loë, prestre, religieux et grand vicaire de l'abbaye de St-Saulve en ceste ville de Monstrœuil, au nom et comme ayant charge et pouvoir de Mrs les Doyen et chanoines de l'eglise cathedrale de Boullongne », lequel « a faict le bail cy après declaré » au profit de « François du Four demeurant à Nempont Saint Martin ». Ledit bail lui cède « le droit de travers appartenant à iceux chanoines et qu'ils ont droit de prendre audit lieu de Nempont, pour en jouir le temps de trois ans, à la charge de rendre par chacun an ausdits sieurs doyen et chanoines ou leurs commis la somme de 40 livres en deux termes : Saint Remy et my-Mars. Et neantmoings a esté accordé que s'il y avoit passage d'armée ou gens de guerre par les terres de Nempont, et qu'ils puissent empescher ledit preneur de recevoir le droict, le preneur ne sera obligé que de payer chacune année pour lesdicts passages coutumiers la somme de 30 livres pour chacun an... Faict et passé audit Monstrœuil le 8e jour de mars 1642.

Delaloë, Dufour.

Le Pottier et Allard, notaires.

(Communication de M. l'abbé Lefebvre, datée d'Halinghen, 16 mars 1891. Inédit).

---

8 mars 1860.

CLOCHE DU BEFFROY.

A Monsieur l'Editeur de l'*Impartial*,

« C'est toujours bien du bruit pour une cloche qui n'en fait plus. » Vous avez inséré dans votre dernier numéro un nouvel article de M.A.-J.-H. Vincent, en réponse à l'interprétation que M. F. Morand a donnée de l'inscription qu'on lisait autour de l'ancienne cloche du beffroi. L'opinion de M. Morand, telle qu'il l'a formulée dans l'*Almanach de Boulogne*,

était sujette à critique : et, s'il avait alors distribué les vers de l'inscription comme il l'a fait depuis dans l'*Année historique*, je crois que M. Vincent n'aurait point tenté une rectification qu'il eût jugée lui-même improbable.

De quelque manière qu'on la lise, cette inscription se compose de douze vers, régulièrement rimés, dont les neuf derniers sont de huit syllabes, et n'offrent aucune matière à conteste. Je ne les reproduirai pas ici, puisqu'ils sont hors de question. Tout le débat porte sur les trois premiers. Encore même pourrait-on dire que le troisième n'est pas sujet à litige, si ce n'est que M. Vincent me paraît s'être mépris sur le mètre.

Voici les mots qu'il s'agissait de mettre sur pied, et avec lesquels il faut faire des vers rimés : *Estourmie : ai à non Jehans me fist Lisos li pères et li fieus qui à mi faire misent livres de despoise onze mille.* Ce dernier mot rimera avec *ville* du 4e vers : (*Leurens Tailleauwe de le ville*). Où sont, à première vue, les deux autres rimes? Il n'en faut pas chercher trois, ce serait détruire le parallélisme, ni quatre, les mots sont trop peu nombreux. Tout le monde reconnaîtra facilement les deux rimes *père* et *faire*. Distribuez les mots, vous aurez pour troisième vers, *Misent livres de despoise onze mille*, qui est décasyllabique ; *Et li fieus qui à mi faire*, octosllyabique, en donnant deux syllabes à *fieus* quoique ce mot n'en ait qu'une au douzième (*Fieus fu au maistre qui me fist*) ; mais M. Vincent accepte sans hésiter cette licence. Il reste maintenant quelques mots encore, et c'est le plus important. Eh bien ! Prenez d'abord naturellement et sans effort l'hémistiche final : *me fist Lisos li pères*, à quoi il faut joindre, pour le compléter, un hémistiche initial. Torturez-vous l'esprit pour forcer le texte à servir un système, vous aurez ce que vous voudrez, moins ce qu'indique le simple sens littéral, *ai a non Jehans*, j'ai à nom *Jehans* ou *Jean ;* car c'est la même chose, les lettres étymologiques étant parasites et n'ayant jamais compté dans la prononciation. *Ai a nom Jehans*, comme Racine fait dire à Joas avec une naïveté enfantine produite par l'archaïsme : *J'ai nom Eliacin.*

Que faire du mot *Estourmie ?* Le laisser en vedette, comme il l'est sur l'inscription, qu'on peut voir au Musée (1). Ce n'est pas le nom de baptême

(1) Cette inscription n'est plus au Musée : M. Vaillant nous a montré ce qu'elle était devenue dans son *Avant-Propos* de l'*Album Historique du Boulonnais*, p. 10.

« On avait eu soin d'en faire exécuter un moulage en plâtre, afin de conserver sa curieuse inscription et l'une au moins des quatre figurines qui servaient d'anneaux de suspension. Après un stage assez court dans les galeries du Musée, puis après une relégation dans le grenier, ces blocs de plâtres couverts d'un grimoire gothique furent jugés encombrants même pour un grenier à débarras, et bons seulement à servir de décombre et de ballast pour les allées de la cour du Musée : ce jugement aussi sommaire que barbare fut exécuté dans sa teneur : hélas ! »

de la cloche; c'est, à mon sens, son nom de fonction, *estourmie*, cloche d'alarme, cloche de tocsin, cloche de feu, cloche de l'appel aux armes pour conjurer les dangers qui menaçaient la ville. On l'a quelquefois appelée *Bankloke ;* je crois que ce devait être le nom de fonction que portait sa sœur, la cloche du *Ban*, de la proclamation, de l'appel aux élections municipales, du signal des réjouissances et fêtes publiques. Si l'inscription de cette seconde cloche avait échappé au marteau révolutionnaire, je pense qu'on y lirait quelque part *Bankloke*, comme sur l'autre on lisait *Estourmie*.

C'est ainsi que M. F. Morand a compris l'arrangement des vers qui nous occupent : « Après avoir varié, dit-il, dans la manière de les écrire, nous nous déterminons à les ranger ainsi, en les ponctuant grammaticalement :

Estourmie
Ai à non Jehans, me fist Lisos li pères
Et li fieus qui à mi faire
Misent livres de despoise xi m. (*onze mille*)
Leurens Tailleauwe de le ville
Etc., etc.

« De cette façon, le premier et le troisième sont décasyllabiques ; les autres ont chacun huit pieds. »

M. Vincent, frappé du caractère général de la pièce, a cru que tous les vers devaient être octosyllabiques. Aussi, quoique, sur douze vers, dix n'offrent pas la moindre trace d'élision, il en suppose deux dans le troisième vers, qui malgré ses dix syllabes avec hémistiche régulier, se trouve raccourci au niveau des autres. Ce fait, M. Vincent cherche le premier. En prenant les mots *Jehans me fist Lisos li pères*, et en donnant deux syllabes à *Jehans*, il réussit encore à ramener le vers à la règle. Malheureusement je ne vois d'élision que dans les vers douteux, tandis qu'incontestablement il n'y en a aucune dans les dix vers qui sont acceptés de tout le monde. Cela compromet à mes yeux le résultat de l'opération. On ne peut en outre voir la raison de l'inversion insolite *Jehans me fist Lisos li pères*. Il n'y a rien d'analogue dans toute l'inscription.

Combien n'est-il pas plus naturel d'adopter la nouvelle leçon proposée par M. Morand ? Là, pas d'élision, pas de construction forcée, rien qui sente le parti pris. Il est vrai qu'Estourmie reste en dehors ; mais ce mot est également en dehors, et comme en surcharge dans l'original dont le moule existe. M. Vincent n'a pas voulu non plus le faire entrer dans le vers, quelque tenté qu'il put être de débuter par un alexandrin, comme M. Morand l'avait fait tout d'abord. Quant aux vers de dix syllabes, il ne faut pas s'étonner de les rencontrer dans une œuvre du moyen âge; c'est

un des rhythmes les plus anciens qu'il y ait dans la langue française, et il n'y en a peut-être pas un qui lui soit plus sympathique.

De tout cela, je conclus que le plus simple est encore le meilleur ; c'est l'histoire du *pont aux asnes :* il suffisait de lire simplement, sans chercher de difficultés où souvent il y en a moins qu'on ne pense. Les cloches civiles, aussi bien que les cloches religieuses, ont porté des noms de saints. La nôtre s'appelait beaucoup plus probablement *Jehans*, quoique elle fût chargée de sonner l'*estourmie*, ou l'alarme ; et j'estime que M. Morand, avec la prudente sagacité qui le distingue, est arrivé au vrai, dans l'*Année historique*, en corrigeant ce qu'il avait avancé par erreur dans l'*Almanach*. Si M. Vincent triomphe contre la première hypothèse, M. Morand me paraît triompher à son tour dans la seconde (1).

Agréez, etc.

D. HAIGNERÉ,
Archiviste de la ville.

(*Bibliographie*, II, n° 55.)

(*Impartial*, 8 mars 1860).

---

8 mars 1861.

LE BASSIN A FLOT.

Nous trouvons dans l'*Impartial* trois notes de M. D'Hauttefeuille, qui peuvent servir d'introduction à l'article de M. l'abbé Haigneré : on aura ainsi sous la main tout ce qui a été écrit dans ce journal à propos de l'importante question du bassin à flot. A. R.

I

Samedi dernier, des ouvriers employés aux travaux de l'écluse de chasse du bassin à flot découvrirent à $2^m,50$ de profondeur dans le sable un cercueil renfermant des ossements humains. Plus loin furent également trouvés deux squelettes de chevaux et une bride. L'examen de ces ossements donne lieu de croire que la date de leur inhumation remonte à une cinquantaine d'années, c'est-à-dire vers l'époque des premiers camps de Boulogne. Le squelette humain a été porté dans le cimetière de Capécure.

(19 janvier 1860).

(1) Depuis M. l'abbé Haigneré a donné à la Société Académique lecture d'une note sur le nom du fondeur de la cloche (*Bulletin*, t. IV, p. 104), où il propose avec raison

Au lieu de « me fist Lisos liperes et lifieus
Jachob Lisos ches letres fist...
de lire « me fist li sos li peres et li fieus
Jachob li sos ches letres fist. » A. R.

II

La construction du bassin à flot ne tardera pas, croyons-nous, à être mise en adjudication. La forme et les dimensions de cet ouvrage sont aujourd'hui définitivement arrêtés, et l'exécution en est prochaine.

On ne saurait, à moins de l'avoir vu, se faire une idée exacte de l'aspect que présentent en ce moment nos quais de l'ouest et leurs dépendances. Partout ce ne sont que matériaux accumulés, ornières profondes, rails, machines, constructions provisoires, digues, bâtardeaux, etc., etc. C'est le chaos. Le sol est bouleversé de fond en comble, les dunes voisines sont entamées, coupées, morcelées, les wagons chargés de sable roulent au pied de ces monticules, en attendant qu'ils emportent les dunes elles-mêmes ou passent par-dessus ! C'est, en effet, ce qui va avoir lieu dans quelques jours, grâce à une machine à vapeur qui, placée au sommet de la dune, attirera à elle, par sa puissance ascensionnelle, les wagons chargés et les déversera sur l'autre côté de la butte, les renvoyant ensuite à vide, par un mouvement de va-et-vient, au lieu de chargement ; grâce surtout à une autre machine non moins puissante qui va être placée sur une charpente terminée en plate-forme, et qui enlèvera de terre des wagons chargés de sable, lesquels, remorqués par une locomotive, se décharger ont du côté de Châtillon. A ces machines seront joints sept à huit autres appareils à vapeur : machines d'épuisement, machine à battre les pieux, machines à draguer, remorqueurs, etc. Ce chantier ressemblera bientôt à une vaste usine en plein air, toute remplie de fumée et de vapeur.

C'est dire assez que les entrepreneurs du sas éclusé et des quais se disposent à redoubler d'activité. La reconstruction des quais de l'ouest va commencer sur une grande échelle, et nuit et jour les ouvriers seront à l'œuvre. Tous, ingénieurs, entrepreneurs, conducteurs, rivalisent de zèle à accomplir avec rapidité ces grands ouvrages. Ils savent que le gouvernement les secondera puissamment, que l'argent ne fera pas défaut. Ils se disent surtout qu'attacher son nom à un ensemble de travaux aussi important est une bonne fortune et un honneur dans la vie d'un administrateur ou d'un industriel, et ces sentiments si bien compris de toute âme élevée provoquent en eux une émulation et un dévouement dont notre ville doit en particulier leur savoir beaucoup de gratitude.

(29 mars 1860).

III

Les travaux considérables entrepris à notre port paraissent avoir subi un moment de ralentissement dû à des causes diverses, mais ils sont à la veille de recevoir le plus grand et le plus actif développement. Le creusement de l'emplacement de l'écluse de chasse du bassin à flot est arrivé à une grande profondeur, et l'on peut espérer voir jeter dès les premiers mois de l'an prochain les fondations de l'écluse. Les fouilles ont amené, il y a quelques jours, la découverte d'un antique débris de bateau, près duquel se trouvait une amphore romaine. Mis de côté par l'ordre exprès de M. l'ingénieur Leblanc, ces reliques du passé ont été examinées par le savant archiviste de la ville, qui sans doute nous en dira pro-

chainement son avis motivé. Qui sait ? nous aurons peut-être trouvé là le bateau qui portait César et sa fortune lors de l'expédition de Bretagne ?

Les travaux de creusement du bassin à flot vont, nous assure-t-on, commencer très prochainement. Il sera employé pour ces grands déblais des machines dragueuses d'une force aspirante extraordinaire et qui permettront d'enlever en peu de temps la couche limoneuse qui recouvre à une épaisseur notable le sable de fond. En quelques mois d'hiver, tout cela aura disparu, on nous le fait espérer.

La reconstruction des quais de l'ouest se continue avec assez de rapidité. Bientôt toute la partie qui de l'ouverture de l'ancien bassin aboutit à l'entrée du sas projeté sera entreprise à la fois et dans des conditions telles que l'on affirme en effectuer l'achèvement complet vers la fin de 1861.

Viendront ensuite ou en même temps : la restauration de notre jetée nord-est, mise le mois prochain en adjudication ; le creusement du port et du chenal ; enfin tous les travaux complémentaires de cette transformation complète de notre port.

A. D'HAUTTEFEUILLE.

(30 octobre 1860).

IV

Une grande animation règne dans notre port. Pendant les quelques jours de température exceptionnelle dont nous avons joui la semaine dernière, de nombreux promeneurs ont pris le chemin des quais de l'ouest, pour visiter les travaux du bassin à flot. On demeure étonné, stupéfait, à la vue de cette vaste tranchée creusée dans le sable, jusqu'au-dessous du niveau le plus profond du port, jusque dans la glaise dure qui fait le fond de l'ancien lit de la Liane. C'est le sas-éclusé dans lequel on plante déjà les pilotis qui doivent servir à soutenir la maçonnerie.

Les promeneurs ont dû rentrer dans leur coque, à l'apparition des tempêtes et des pluies que Mars a ramenées pour préluder à l'équinoxe ; mais le branle est donné, ils profiteront des premiers jours pour aller visiter un des *chantiers* les plus curieux qu'il nous soit donné de voir. Ces travaux sont vraiment intéressants à tous les points de vue. Trois cents ouvriers au moins y sont occupés, les uns à faire les déblais des fouilles de l'écluse à sas, d'autres à la construction des quais, au creusement du bassin proprement dit, à l'extraction des pierres sur la côte de Châtillon, à l'équarissage des blocs de stinkal dont les quais sont couverts, au débitage des bois, au régalage des terres et du sable transporté dans les dunes.

Pour l'écluse à sas, les ouvriers en achèvent le creusement, entre les deux batardeaux provisoires qui les protègent contre l'invasion de la marée. Les terres et le sable qu'ils extraient sont chargés sur des wagons qui, traînés par des chevaux, roulent sur des rails placés à fleur de sol. Une machine à vapeur, dite *élévatoire*, placée sur le bord de la fouille,

remonte ces déblais sur la rive, et de là une seconde machine, établie près de la batterie, les tire par un plan incliné jusque dans les dunes, où on les utilise pour préparer l'assiette d'une seconde batterie. Ce monticule de sable, qui servira d'abri à cette partie du port, deviendra ainsi comme un fort naturel qui en défendra l'entrée.

On n'estime pas à moins de 165.000 mètres cubes les déblais qui ont été faits jusqu'à ce jour.

L'écluse à sas, qui d'une tête à l'autre, aura 161 mètres de longueur, avec une ouverture de 21 mètres, est à peu près creusée. Sur les deux rives, on plante deux lignes de pieux qui sont destinées à appuyer les fondations. Une fois ces pieux enfoncés dans le sol jusqu'au niveau actuel, qui est de 10 mètres 70 cent. au-dessous des tablettes des quais, on opérera un nouveau creusement destiné à l'établissement des fondations des murs du quai, et à la pose du *radier* en béton qui doit couvrir tout le fond du sas.

Il est très curieux de voir fonctionner les machines qui sont employées pour le travail des pilotis. Les pieux sont des arbres équarris, qui n'ont pas moins de 8 mètres 50 cent. de hauteur. Une fois dressés, et fichés par la pointe, ils sont frappés dans le sol au moyen d'un *mouton*, énorme pièce de fonte du poids de 1.000 kilos. Cet effrayant marteau est mû par le moyen d'une machine appelée *sonnette*. Ce sont trois pièces de bois, disposées obliquement en forme de pyramide triangulaire tronquée, à peu près comme une *grue*. La *sonnette* élève le mouton par l'intermédiaire d'une combinaison de rouages, et au moyen d'un *déclic*, quand il a atteint la hauteur exigée, elle le laisse retomber sur la tête du pieu. Il y en a trois qui fonctionnent en ce moment. Deux, au retour nord de l'écluse, battent des pieux pour les fondations du quai, et manœuvrent à bras d'hommes ; une autre dans l'écluse même est mise en mouvement par la vapeur. Un pieu de 8 mètres 50 cent. est enfoncé à 8 mètres de profondeur dans le sol, après environ cent quarante coups de mouton, dans l'espace de quarante-cinq à soixante minutes.

Une machine d'épuisement, qui fait agir trois pompes, sert à vider l'eau qui, filtrant à travers le sol, encombrerait les travailleurs.

On vient de commencer le creusement du bassin proprement dit. Depuis quelques jours, une machine à draguer, mue par la vapeur, est installée dans l'ancien bassin circulaire. Elle ne fonctionne encore qu'à marée haute, parce qu'il est nécessaire que le bateau qui la porte soit flottant. Mais quand on sera arrivé à creuser un trou où le bateau pourra flotter, sans que le retrait de la marée le laisse à sec, alors le dragage ne sera plus interrompu. Une seconde machine du même genre est en construction.

Les promeneurs s'arrêtent volontiers pour voir ce travail de dragage

qui est assez curieux par le spectacle de sa nouveauté. La vase, le sable et la terre, puisés sous l'eau, remontent par le moyen d'une *chaîne à godets* et sont versés dans les bateaux *dévaseurs*. Ceux-ci, une fois remplis, sont conduits en mer par un remorqueur pour y être vidés.

Le quai Bonaparte et celui de l'Arrière-garde qui étaient en bois, sont refaits en pierre pour servir d'appui au bassin. Cet immense travail est déjà terminé sur une étendue de 200 mètres, et il se poursuit avec activité sur toute la longueur de la ligne, qui n'a pas moins de 543 mètres de développement.

De l'autre côté du bassin, en face de l'endroit où sera le barrage, une vaste maison, accompagnée de deux magasins, vient d'être terminée. C'est la maison dite *éclusière*, dans laquelle doit habiter le personnel nécessaire pour surveiller le jeu de l'écluse, faire mouvoir les ponts, les vannes, etc., toutes les fois qu'un bâtiment devra sortir du bassin pour entrer dans le sas et réciproquement.

On voit que tout avance rapidement. Rien n'est épargné pour que notre port soit le plus tôt possible doté de ce bassin à flot si longtemps réclamé ; pour que l'infériorité dans laquelle il a été si longtemps maintenu, à côté des autres ports du littoral, cesse enfin ; et pour qu'il puisse reconquérir, comme port de commerce, l'importance exceptionnelle que rien n'a pu lui faire perdre comme port de passage.

D.

(*Bibliographie*, II, 55).

(*Impartial*, 8 mars 1861).

(Voir le 12 mars).

---

8 mars 1865.

Infortunes et Mésaventures.

Lettre à M. le Comte Achmet d'Héricourt,

Membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.

Monsieur le Comte,

Animé du zèle le plus louable pour la conservation des rares débris que le passé nous lègue, vous venez de faire entendre un cri d'alarme dans le *Courrier du Pas-de-Calais* (1), à propos de la collection d'antiquités mérovingiennes que M. Bodescot-Corne, propriétaire à Waben, serait sur le point de vendre à la Société des Antiquaires de Picardie : « La commission des antiquités départe- « mentales, dites-vous, ne permettra point que cette collection quitte notre

(1) N° du 3 mars 1865.

« département. Le Musée de Boulogne, savamment dirigé, est l'un des plus « importants de France; espérons que l'on ne sera point obligé d'aller chercher « à Amiens les documents sur l'histoire de Boulogne, comme on le fait à Douai « pour celle des antiquités gallo-romaines de la ville d'Arras. »

Dieu vous entende, Monsieur le comte et pour ceci, comme pour beaucoup d'autres choses plus importantes, puissions-nous voir un jour la réalisation de vos patriotiques souhaits !

J'appartiens de trop loin à la commission des antiquités départementales, pour savoir quel sera l'effet de vos paroles sur l'esprit de nos collègues du chef-lieu ; mais, en ma qualité de membre de la commission administrative du Musée de Boulogne, spécialement chargé de la série mérovingienne, vous trouverez juste que je ne laisse pas peser sur cet établissement la responsabilité de l'aliénation que vous déplorez.

M. Bodescot-Corne, dit Pelletier, est propriétaire d'un terrain situé à Waben près de la voie ferrée. Dans ce terrain, alors exproprié temporairement pour extraction de ballast, on trouva, il y a de cela plus de cinq ans, un vaste cimetière mérovingien de la première époque. Pendant plusieurs mois, les ouvriers jouèrent à la boule avec les vases mortuaires qu'on y rencontrait à foison ; ils vendirent pour quelques sous les fibules de bronze à des colporteurs juifs et à des marchands auvergnats qui circulaient dans le pays ; enfin, ils brisèrent ou dispersèrent à tout venant les autres objets dont ils ne s'imaginaient pouvoir tirer aucun parti. Pendant que tout ce vandalisme s'accomplissait, M. Bodescot-Corne coulait à Paris des jours tranquilles et sans nuages, dans l'heureuse ignorance de ce qui se passait sur sa propriété. Personne à Waben, ni dans les environs, ne s'en était ému.

Plus tard, M. Bodescot-Corne secoua son sommeil. De sourdes rumeurs, des cliquetis argentins, de brillantes visions l'avaient obsédé. On lui avait dit que de malins antiquaires récoltaient dans son champ les richesses les plus merveilleuses. L'or, l'argent, les rubis, les émeraudes, les perles, les diamants même y étaient chaque jour remués à la pelle. Déjà l'on avait exhumé la couronne de fer des rois d'Angleterre, toute couverte de clous d'argent et de pierreries inappréciables ; l'on avait enlevé des brouettes entières de calices et de vases sacrés ; l'on avait extrait du sol des bouteilles pleines de liquide bleu, des boussoles en or avec quelque chose dedans qui marchait, des objets sans nombre, d'une valeur inouïe, tous les trésors de Jéricho (1) enfouis pendant les grandes guerres du temps passé.

Ce qu'il y avait de vrai au fond de tout cela, c'est que le Musée de Boulogne, depuis le 21 mars 1860, quatre mois après l'ouverture de la tranchée, s'efforçait d'acquérir à prix d'argent les antiquités de Waben afin de les conserver dans ses vitrines, et que, stimulés par l'appât du gain, les ouvriers rivalisaient de zèle pour recueillir avec soin les plus minimes débris qui leur tombaient sous la main.

(1) C'est le nom que les habitants du pays donnent par tradition à une ancienne ville qui aurait existé suivant eux sur l'emplacement du village actuel de Waben.

L'on n'avait pas jugé qu'il fût possible de faire aucune fouille régulière, dans un terrain composé de rognons de silex. D'ailleurs, à très peu d'exceptions près, les corps avaient été entièrement consumés par l'effet de l'excessive porosité du sol. Force était donc de rester à la merci des terrassiers qui exploitaient la carrière ; et dans l'intérêt de la science archéologique, on se persuada qu'il fallait se montrer assez généreux pour défier la concurrence.

On avait compté sans M. Bodescot-Corne, lequel, après avoir consulté des hommes compétents, afin de connaître la valeur que pouvait bien avoir la couronne de fer des rois d'Angleterre, s'empressa d'accourir à Waben et d'interdire aux représentants du Musée de Boulogne toute acquisition ultérieure (septembre 1860). Pour veiller à tout, il s'installa lui-même sur le terrain et fit faction toute la journée dans une guérite, attentif au moindre signal. Mais quel ne fut pas son désappointement ! Le charme paraissait être rompu. Les ouvriers ne tiraient plus du sol que des pots fêlés, d'une matière fort commune ; des armes dont la figure disparaissait sous d'épaisses couches de rouille ; des objets informes, et pas la moindre trace d'or, d'argent ni de pierreries ! L'inconsolable propriétaire eut beau, chaque semaine, envoyer ces trouvailles au marché d'Abbeville, pour les vendre aux brocanteurs du lieu, par l'odeur alléchés : la marchandise était de faible rapport, la réalité ne répondait point aux espérances qu'on avait rêvées, et du reste la mine commençait à s'épuiser.

Au lieu de s'apercevoir qu'en cherchant la fortune parmi les cendres des morts, il faisait un vrai métier de dupes, comme le lui disait naguère avec tant de vérité le secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie (1), M. Bodescot-Corne se rabattit sur le Musée de Boulogne. Il se fit représenter la couronne, les diamants, les pierreries, les émeraudes, les vases sacrés, et crut de bonne foi qu'on voulait le mystifier lorsqu'on lui montra un umbo de bouclier, des perles d'ambre, des verroteries peintes, et quelques pots en terre à moitié brisés. Ses embarras, ses perplexités furent extrêmes. Il écrivit au procureur impérial pour se plaindre. Il mit sur pied toute la gendarmerie de Montreuil. Il interrogea tous ceux qui avaient eu quelque rapport avec les spoliateurs ; et enfin, après trois ans de pas et de démarches, las de caresser des chimères sans parvenir à les réaliser, il se résolut à tenter la dernière chance de salut qui lui restât pour faire acte de propriétaire, un procès !

Je ne vous raconterai pas ici, Monsieur le Comte, toutes les péripéties de cette action judiciaire, vraie tragi-comédie en cinq actes, qui se déroula devant le tribunal civil de Montreuil. Assigné le 25 juillet 1863, le malheureux antiquaire que M. Bodescot-Corne prenait à partie, dut passer par toute la filière du code de procédure, subir un jugement d'avant-faire droit, consigner tous ses bibelots entre les mains du greffier, voir défiler consécutivement quinze témoins cités à l'enquête, organiser une contre-enquête pour se défendre, faire plaider et patrociner sans fin, pendant près de neuf mois, jusqu'à ce que la dialectique habile et la logique serrée de Me Aubry fussent venues dénouer la trame et permettre aux

(1) *Bulletin* de 1864, n° 4, p. 489 et suivantes.

juges de prononcer un arrêt définitif, 6 mai 1864. Il y eut des heures sérieuses, mais il s'y trouva aussi, par compensation, des moments récréatifs. Depuis quatre ans que les paysans du lieu entendaient surfaire chaque jour les mérites incompréhensibles de leurs découvertes, leurs yeux éblouis avaient peine à s'habituer à la réalité ; mais ils reconnaissaient, qui les vases sacrés dans des coupes de verre, qui les perles fines dans des grains d'ambre, qui enfin la couronne dans un umbo de fer garni de clous en potin. Tout cela cependant, suivant eux, avait dû être un peu plus grand de forme, un peu plus brillant d'éclat. Le liquide bleu qui remuait, la boussole qui marchait, le diamant qui étincelait, étaient des choses trop poétiques pour se retrouver dans la prose du greffe. Et pourtant que de rêves n'avait-on point bâtis sur ce diamant ! L'ouvrier qui l'avait trouvé s'était vite enfermé dans sa maison, après en avoir, en plein jour, clos les volets, pour le voir luire dans l'obscurité. Malheureusement, le pauvre homme n'avait rien vu : sa cabane était trop délabrée pour qu'on pût y produire une obscurité complète ; et il ajoutait avec un profond soupir : « Mon Dieu, que nous avons donc été bêtes ! »

Tous regrettaient amèrement d'avoir cédé à si vil prix les objets qui provenaient de la fouille. On les leur avait payé 565 francs de bon argent sec et liquide, le double de ce qu'en offre aujourd'hui la Société des Antiquaires de Picardie (1) et ils se croyaient volés !

M. Bodescot-Corne n'aurait pas demandé mieux que de transiger avec le Musée de Boulogne, pourvu que cet établissement voulût bien lui compter 2,000 francs d'indemnité. Simple propriétaire du sol, n'ayant droit qu'à la moitié du trésor qu'avait recélé son champ, il estimait donc à 4,000 francs la valeur de la trouvaille. Aussi, en quelque haute estime que les administrateurs du Musée de Boulogne pussent mettre cette collection, ils restèrent persuadés qu'ils l'avaient payée sa grande valeur et ils ne pouvaient consentir aucun sacrifice nouveau pour la conserver. D'ailleurs, une fois engagé dans les frais d'un procès, fasciné par les lumières inattendues que l'enquête lui semblait avoir jetées sur le débat, soutenu par les espérances que lui avait données le directeur d'un des musées de la capitale (2), M. Bodescot-Corne n'aurait pas si facilement lâché sa proie.

Il mérita la satisfaction de l'avoir tout entière, moyennant deux paiements qu'il fut condamné à faire à sa partie adverse, l'un de la somme de 565 francs, montant des déboursés, l'autre de 200 francs, comme indemnité d'appropriation. En outre, il eut à sa charge les frais de l'instance, les dépens de la procédure, les taxes des témoins, les honoraires des hommes de loi, les écritures et le papier timbré. C'était de toute justice. Et aujourd'hui, abandonné de M. Dusommerard, à qui la couronne de fer des rois d'Angleterre sourit moins que celle de Recesvinthus et des rois goths, ne trouvant personne qui veuille lui donner de ses vieux sabres et de ses vieux pots ce qu'ils valent, je veux dire ce qu'ils coûtent,

(1) *Nous déclarâmes* à M. Bodescot *qu'il devrait se considérer fort heureux d'en obtenir 250 à 300 francs*, a dit M. Garnier dans son rapport, p. 494.

(2) Voir la *rectification* au 10 mai 1865.

à savoir 2,500 francs, l'infortuné plaideur est réduit à transformer son grenier en un musée rural, dont il se plait à faire les honneurs avec une fort courtoise amabilité. Si jamais, Monsieur le Comte, votre bonne étoile vous porte aux rivages de Berck, ou sous les hautes futaies qui ombragent les plaines de Verton, n'oubliez pas d'aller visiter les gais paysages de Waben, si pleins d'historiques souvenirs, et cet intéressant musée, l'un des plus originaux du pays.

Pour nous, à Boulogne, la perte de la collection Bodescot n'a qu'une importance secondaire. Waben, ville de Ponthieu, n'appartenait pas à notre province. Mais nous n'en devons pas moins, Monsieur le Comte, vous remercier bien vivement de votre chaleureuse intervention; car le principe que vous avez posé dans votre lettre est de ceux qui touchent particulièrement à nos plus chers intérêts.

Espérons, dites-vous, et permettez-moi de le répéter, *espérons que l'on ne sera point obligé d'aller chercher à Amiens les documents sur l'histoire de Boulogne !*

Monsieur le Comte, votre voix se fait entendre dans les Conseils du chef-lieu, dans la commission des archives, dans les colonnes du *Courrier ;* votre avis fait autorité devant les congrès scientifiques, aussi bien dans les amphithéâtres de la Sorbonne que dans les salons de la rue Bonaparte. Puissiez-vous réussir à faire comprendre par tout le monde l'avantage qu'il y aurait pour les études historiques, à laisser les archives locales à la disposition des travailleurs ! Chaque jour on nous parle de décentralisation administrative ; et chaque jour, du moins en fait d'archives, on resserre les liens de la centralisation. Il y a quelques jours à peine, les papiers de l'ancienne Maîtrise des eaux et forêts de Boulogne, Calais et Pays-reconquis, quittaient notre ville à l'improviste, pour s'en aller grossir le dépôt départemental. D'autres déplacements sont à craindre et se préparent sans bruit. Quel dommage, *d'être obligé d'aller* à Arras, par Amiens, *pour y chercher les documents sur l'histoire de Boulogne !* quelles pertes de temps! quelles difficultés ! quelles impossibilités !

Le gouvernement de l'Empereur ne refuserait pas d'entrer dans une voie plus libérale, qui concilierait tous les intérêts. Déjà l'on a accordé aux villes de Saint-Omer et de Boulogne le dépôt, à titre provisoire, de leurs archives ecclésiastiques. Ce serait, Monsieur le comte, une chose bien digne de votre talent et de votre généreuse initiative que d'obtenir d'autres concessions du même genre, en faveur des chefs-lieux d'arrondissement. Quand on sera bien convaincu que c'est là une question de vie ou de mort pour le mouvement littéraire et scientifique en province, on fera fléchir les vieilles lois du Directoire au profit de la vraie liberté et de la diffusion des lumières !

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D. Haigneré.

Boulogne-sur-Mer, le 8 Mars 1865.

P.-S. — Que ne reprend-on le projet de créer des archives d'arrondissement, si tristement abandonné sous Louis-Philippe ? Le plus grand tort qu'a eu ce

projet est peut-être celui de s'être produit avant l'heure. Si M. F. Morand revenait à la charge, il me semble qu'il trouverait les esprits mieux préparés à l'accueillir. Qu'on veuille bien relire les trois lettres, adressées à M. Augustin Thierry par l'érudit archiviste de la ville de Boulogne, sur la *Nécessité* et les *Moyens de donner une constitution régulière aux Archives communales* en France (juillet et novembre 1838, mars 1839) ; qu'on se reporte aux procès-verbaux du Conseil général du Pas-de-Calais (années 1838 et 1839) ; et l'on y trouvera tous les éléments de discussion qu'on pourra désirer pour s'éclairer sur la matière. Il n'y faut plus qu'un avocat, doué de quelque indépendance.

D. H.

(*Bibliographie*, I, n° 34).

(*Impartial*, 8 et 15 mars 1865).

---

9 mars 1791.

PONT DE BRÈQUERECQUE.

A cette date, le quartier de Brèquerecque, à partir à peu près de la rue de la Tour-Françoise, faisait partie de la commune de Saint-Martin. L'extrémité de la rue Royale, depuis le passage de la Madeleine, jusqu'au bas de la rue de la Porte-Gayole n'était point aussi élevée qu'aujourd'hui. Le ruisseau du Val-Saint-Martin qui y coule maintenant en aqueduc y coulait alors à ciel ouvert, et l'on arrivait à la rue de Brèquerecque au moyen d'un pont sur lequel passaient les piétons, tandis que les voitures barbotaient par dessous.

Voici ce que l'on en dit en ce temps-là :

Lecture faite d'un écrit intitulé *Réquisition* de la part de la Municipalité de Saint-Martin, expositive que la tête du pont dit le *Cordon bleu*, situé à Brèquerecque et recevant les eaux dudit lieu, étant dégarnie de parapets et garde-foux, offroit aux passants dans la rue Royale un abime dangereux, difficile à apercevoir : qu'en outre le passage au dessous du pont est dégradé et a besoin d'être nettoyé, enfin que la banquette de la dite rue Royale et vis-à-vis la fayencerie (n° actuel 160) a besoin dans toute sa longueur d'être appropriée et réduite au niveau des maisons, d'être dégarnie des bois et herbes qui obstruent la communication ; la matière mise en délibération, il a été arrêté que visite seroit faite des lieux dont il s'agit, pour, sur le rapport, être statué ce qu'il appartiendra (1).

(*Impartial*, 9 mars 1870).

(1) Les registres de S. Vulmer nous apprennent qu'il y avait un pont à Brèquerecque dès 1505 : — L'église de S. Martin devait alors « à S. Wlmer six sols et 3 gelines d'une maison et appartenances, tenues par Robinet Bonneaywe,

10 mars 1766.

LA RUE DU QUAI.

En l'assemblée des maire et échevins et conseillers de ville, tenue ce jour-là, il a été arrêté que l'on relèverait et que l'on paverait à neuf la chaussée de la *rue du Quai*, depuis l'ancienne porte du Port, sise à la voûte du Vivier, jusqu'au quai (c'est l'extrémité de la rue Napoléon, depuis l'hôtel des Bains, jusqu'au port). Cette partie de la ville tendait alors à se développer d'une manière considérable ; et comme tous les quartiers nouveaux, elle était moins bien dotée que les rues plus centrales. Cependant, le commerce avait ses exigences et l'on se décida à y établir une chaussée, en pavés de cinq pouces d'assise sur six pouces de longueur et autant de queue, ainsi qu'on l'avait fait quelques années auparavant pour la rue de l'Ecu.

Ce qui est à remarquer dans l'acte échevinal qui règle cette opération,

seant à Bracquerecque, faisant front sur la rue quy maisne de la porte Gayole à l'ostellerie au devant du *pont de Bracquerecque.* »

En 1541, Adrien Queustu, doit à S. Wlmer 26 sols p. et 1 gline de rente « ad cause d'ung gardin et enclos seant à Bresquerecque, contenant une mesure,... abouttant d'amont à un pré...; d'aval vers le mer à une rue quy maisne dudit Bresquerecque à le magdeleine, et le cornet dudit bout d'aval vers Bresquerecque joignant *au grand pont* dudit Bresquerecque, du costé de nord en venant du val S. Martin à ung rieu venant des trois fontaines du mont de Boullembercq, lequel rieu descend à l'abreuvoir dudit Bresquerecque... »

(*Archives communales*, H, 132).

Puisque le nom de Brèquerecque se présente, disons en passant que toutes les étymologies données jusqu'ici ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Suivant la méthode aussi simple que savante de M. l'abbé Espagnolle, dont les remarquables travaux ne sont pas assez connus, pourquoi n'essayerions-nous pas d'expliquer par le *grec* ce nom que nous croyons *gaulois*, puisqu'il est prouvé que le fond de la langue gauloise, *le galou*, dérive du *pélasge*.

Bréquerecque, qu'il vaudrait mieux écrire Brèquerecque peut venir de Βρηκὰ, brèche, brèke en patois ; et ῥήχος, rèche, abrupt, difficile ; quelquefois il a le sens d'épineux, buissonneux ; *rech* en vieux français ; *rèke*, âpre, dur, rude, en patois, où il est employé comme substantif : on dit encore « *eune rèke* », côté escarpée.

Ce serait donc un nom de situation, comme beaucoup de noms primitifs, qui a dû être donné à l'aspect de la configuration du terrain. La *rèke* serait ce talus escarpé qui commence à la rue des Pipots pour finir près du Vieil-Atre, appelé aujourd'hui *le sautoir* dans la partie sous la ville ; et la *brèke* serait le ravin, la « creuse », qui commence près de la Porte-Gayolle et finit à la rue de la Tour-Françoise : c'est dans cette brèche que doit se trouver le *lac chrétien*. (Voir au 4 juillet).

Brèquerecque paraît donc être un nom gréco-gaulois contemporain de Geso-

c'est que la caisse municipale n'est appelée à supporter aucune partie de la dépense. Le tout est mis à la charge des propriétaires bordiers, qui étaient tenus de fournir eux-mêmes les pavés, faute de quoi le commissaire-voyer devait en acheter d'office à leurs frais.

On se réservait seulement de solliciter, auprès des administrateurs de l'octroi provincial des eaux-de-vie, une subvention qui viendrait alléger la charge imposée aux propriétaires, ainsi que cela avait eu lieu pour le pavement de la rue de l'Ecu ; mais on n'était pas sûr de l'obtenir. Encore cette subvention ne pouvait-elle être que du tiers de la dépense afférente à la chaussée, sans tenir compte des banquettes ou trottoirs.

Voilà quels étaient, il y a cent ans, les usages administratifs en fait de voirie : autre temps, autres mœurs !

(*Impartial*, 10 mars 1869).

riacum, de Maquétra et de quelques autres noms dont nous parlerons plus loin, et c'est mal à propos que M. E. Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule Romaine* y a placé la vieille *ville gauloise* sous le fallacieux prétexte qu'on y avait trouvé des tombeaux *romains*.

On voit encore en Boulonnais *Brecq-acre*, défiguré en Brecquaque et Berquac, à Outreau, qui peut venir de Βρηκά et ἄκρος ou ἄκρα, extrémité ; — et le *Brecq barbier*, à côté du *Cren* Barbier, à Audinghen

Le mot *recq* se trouve en *Questrecques*, anciennement Kestreka, Kestreke, mal traduit par *Castrum Comitis :* « Ce nom est plutôt d'origine *saxonne*, à moins qu'il ne soit *gaulois*, dit M. l'abbé Haigneré, comme *Retheca* (Réty) et *Kesseca* (Quesques) ». On pourrait être tenté de le faire dériver de κέστρα, marteau, et de ῥήχος ; car on pourrait dire *nomen omen*, puisque cette terre a appartenu au XIXe siècle à un M. Marteau ; mais comme on trouve au même endroit *Questebronne*, la fontaine de..., nom d'origine plutôt franque, nous laisserons ce nom de côté.

Mikereke, lieu-dit à Outreau, vient probablement de μικκή et ῥήχος, petite rèke.

Recquesault, au Hert, près Pittefaux, déformé en Ringsaux ; nom d'une pièce de terre en côte.

Recques, près Montreuil, autrefois *Reck* en Boulonnais, où se voit un chemin abrupt qu'on appelle *la Roche*, et qui devait s'appeler jadis la *Rèke*.

Je ne puis rien dire de Recques, près Ardres, et de la rivière de ce nom, ne les connaissant point. Mais il est un autre Recques, proche du camp d'Hellefaut qui doit avoir la même signification que ses homonymes du Boulonnais : « On appelle ainsi, dit M. Courtois, le prolongement du plateau d'Hellefaut en forme de promontoire au-dessus de la vallée de l'Aa et de Wizernes, ainsi que *le sentier qui gravit cet angle saillant.* »

Enfin, en Calaisis, près de Coquelles, il y a une ancienne paroisse, appelée *Bordereke*, dont le nom corrompu en Budreke et Boderike, peut fort bien venir de Βόρος et ῥήχος, bord de la rèke ?

A. R.

10 mars 1866.

Mgr PARISIS.

Fils d'un boulanger d'Orléans et né en cette ville le 12 août 1795, Pierre-Louis-*Sablier* Parisis entra en 1804 au Lycée et en 1807 au Séminaire de son diocèse. Il fut ordonné prêtre en septembre 1819 et débuta dans la carrière ecclésiastique par le professorat. Après avoir fait quelque temps la classe de troisième, puis celle de rhétorique, de 1814 à 1822, dans les divers séminaires du diocèse, il fut ensuite nommé vicaire de Saint-Laurent, puis de Saint-Paul d'Orléans, et enfin en 1828, curé de la petite ville de Gien. Signalé par son zèle et sa supériorité, il fut nommé à l'évêché de Langres par ordonnance royale du 28 août 1834. Voici en quels termes l'*Ami de la Religion* parle de cette nomination :

« Par ordonnance du 28 août, M. Parisis, curé de Gien, diocèse d'Orléans, est nommé à l'évêché de Langres. Ce choix parait être dû à la sage mesure qu'a prise le ministre des cultes de s'adresser aux évêques pour connaitre les ecclésiastiques les plus dignes de l'épiscopat. M. l'évêque d'Orléans a indiqué M. le curé de Gien comme un des prêtres les plus distingués du diocèse, et nous croyons savoir qu'un autre prélat a appuyé cette recommandation de son suffrage. M. Parisis est en effet connu dans le diocèse d'Orléans par ses talens et par ses qualités aimables, non moins que par sa piété et son zèle. Il a paru de bonne heure dans la chaire, et y a obtenu du succès. Depuis qu'il est curé de Gien, qui est chef-lieu d'arrondissement, il a trouvé moyen de bâtir une église et un presbytère. L'église tombait en ruines. M. le curé a sollicité des fonds, et en a obtenu du gouvernement, du département et de la ville. Celle-ci seule a donné 40,000 fr. L'église est terminée depuis deux ans, grâces à l'activité de M. l'abbé Parisis, qui a également procuré à sa paroisse un presbytère convenable. On dit que M. l'évêque d'Orléans, en recommandant ce digne ecclésiastique pour l'épiscopat, n'a pas dissimulé que ce serait pour lui un grand sacrifice de se priver d'un tel coopérateur. M. Parisis est arrivé à Paris, et on va procéder immédiatement à ses informations. »

L'*Univers Religieux* s'exprimait à peu près dans les mêmes termes : « La piété, la science, l'usage du monde et l'habitude des hommes promettent, dit-il, dans Mgr Parisis à l'église de Langres un prélat digne de succéder à Mgr Mathieu, et capable de marcher avec éclat sur ses traces. »

C'était en effet à Mgr Mathieu, aujourd'hui archevêque de Besançon, Cardinal et Sénateur, que Mgr Parisis succédait sur le siège épiscopal de Langres.

Il fut préconisé à Rome par S. S. Grégoire XVI dans le consistoire

secret du 19 décembre 1834, et sacré à Paris, dans l'église des Carmélites, le 8 février 1835, par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, assisté des évêques de Nancy et de Meaux.

L'*Univers religieux* du 10 février 1835 l'appelle un prédicateur distingué, et avant d'être promu à l'évêché de Langres, il avait été désigné pour prononcer l'éloge de Jeanne d'Arc dans la cathédrale d'Orléans. Les journaux du temps ont aussi parlé de divers sermons qu'il donna dans plusieurs églises de la capitale.

A l'administration de son église de Langres, dont il ne tarda pas à prendre possession, Mgr Parisis joignit une vive sollicitude pour l'enseignement. Ses luttes pour cet objet, lors des vives querelles qui eurent lieu sous le règne de Louis-Philippe, à propos de la liberté d'enseignement, l'associèrent dans le mémoire des catholiques aux noms des Montalembert et des Dupanloup.

En 1848, les électeurs du Morbihan l'envoyèrent le septième sur douze à l'assemblée constituante. Deux autres évêques, ceux de Quimper et d'Orléans, siégeaient comme lui sur les bancs de la Chambre : « Président du comité des cultes, il se prononça, dit M. Vapereau, à qui nous empruntons quelques détails de cet article, pour les deux chambres, pour le vote à la commune, pour la proposition Rateau-Lanjuinais, pour l'expédition de Rome. Réélu le cinquième sur dix à l'assemblée législative, il fit partie de la majorité monarchique, et après le coup d'état du 2 décembre 1851, il se renferma dans ses travaux ecclésiastiques et littéraires. »

Ce fut pendant la dernière année de sa législature qu'il fut transféré sur le siège d'Arras.

Le cardinal de La Tour-d'Auvergne était mort le 20 juillet 1851 ; et d'instantes démarches furent faites auprès du ministre des cultes, M. de Crouseilhes, par plusieurs personnes appartenant à notre diocèse, et notamment par les députés du département, afin d'obtenir que Mgr Parisis fût désigné pour le remplacer. L'*Impartial* du 31 juillet en annonçait la nouvelle comme probable, et le président de la République en signait le décret le 12 août.

Préconisé à Rome, le 5 septembre, par une bulle qui fut enregistrée à Paris le 18 octobre, Mgr Parisis prit possession de son siège le 22 du même mois.

La ville de Boulogne lui fit une réception magnifique, lorsqu'il y fit sa première entrée, le 9 janvier 1852.

Il est superflu, et il serait d'ailleurs trop long de raconter ce que fit Mgr Parisis, durant les quatorze années qu'il gouverna l'église d'Arras. La ville de Boulogne se rappellera qu'elle lui doit l'érection de Saint-

Pierre et de Capécure en paroisses distinctes de Saint-Nicolas ; elle gardera le souvenir des encouragements que le pieux prélat a donnés à l'œuvre de Notre-Dame, par ses souscriptions particulières toujours abondantes, et par les cérémonies religieuses qu'il y vint présider ; elle n'oubliera pas qu'il a consacré lui-même l'église de Capécure, et qu'il en a posé la première pierre ; elle enregistrera dans ses annales les compliments flatteurs et les félicitations chaleureuses qu'elle recevait de ses lèvres émues, chaque fois qu'il venait la bénir pour l'accomplissement de quelque œuvre nouvelle.

On avait espéré, en provoquant sa nomination, qu'il travaillerait à réaliser l'un des vœux les plus chers aux cœurs des catholiques boulonnais, le rétablissement de notre ancien siège épiscopal. Il eut, nous assure-t-on, plusieurs conférences à ce sujet avec son vénérable métropolitain Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, et ceux qui voudront consulter la collection de l'*Impartial* y trouveront divers articles à ce sujet, dans les numéros de février et mars 1853.

Quoi qu'il en soit, Mgr Parisis, à l'exemple de plusieurs évêques de France, sollicita auprès du Gouvernement et du Saint-Siège le privilège de joindre à son titre d'évêque d'Arras ceux de Boulogne et de Saint-Omer. Ce droit lui fut accordé par un bref du 23 novembre 1853, enregistré à Paris le 13 mars 1854. Le décret pontifical, ainsi que le décret impérial publié au Bulletin des lois, constatent formellement que ce titre est « purement honorifique ». A cette occasion, du reste, Mgr Parisis s'est empressé de rassurer les amis de l'évêché de Boulogne, et il chargea même un respectable ecclésiastique de dire à tout le monde que *le rétablissement du titre serait une préparation naturelle au rétablissement de la chose.*

Le diocèse d'Arras doit à Mgr Parisis la restauration de la liturgie romaine, anciennement établie dans le pays ; la restauration du chant liturgique, dont il s'est toujours occupé avec un grand zèle ; la création d'un vaste petit-séminaire, destiné, dans la pensée de son auteur, à favoriser le développement des vocations ecclésiastiques ; l'établissement de beaucoup d'écoles de filles, dirigées par des religieuses ; l'institution d'un grand nombre de confréries et d'associations préservatrices.

Nous ne parlerons point des écrits qu'a laissés le vénérable prélat ; ses mandements et ses instructions pastorales qui ont touché à tous les sujets, sont réunis en deux grands volumes in-8°, et l'on peut voir dans Vapereau la liste de ses autres publications, qui sont d'un style pur, large et coloré. Sa dernière œuvre, *la Famille*, dont il a été fait une édition populaire, est fort remarquable, et les glaces de l'âge ne s'y étaient pas encore fait sentir.

Mgr Parisis est mort la plume à la main, en pleine activité, comme un soldat sur la brèche, sans capituler avec l'affaiblissement de ses forces, et sans rien céder de ses habitudes de régularité, s'étant levé à quatre heures du matin, ayant célébré le Saint Sacrifice et travaillé à sa correspondance journalière. Il avait soixante-dix ans sept mois et seize jours ; il était décoré du pallium, assistant au trône pontifical, comte romain, commandeur des ordres du Saint-Sépulcre et de Saint-Grégoire le Grand, officier de la Légion d'honneur, et depuis plusieurs années membre du conseil supérieur de l'instruction publique. C'était, par la date de son sacre, l'un des plus anciens évêques de France.

Z.

(*Impartial*, 10 mars 1866).

(*Bibliographie*, II, 173).

(Voir le 7 et le 14 mars).

---

11 mars 1869.

M. L'ABBÉ HANICLE.

L'œuvre de Notre-Dame de Boulogne vient de faire une perte sensible dans la personne de l'un de ses zélateurs les plus dévoués. M. l'abbé Hanicle, curé de Saint-Séverin, à Paris, vient de succomber à une fluxion de poitrine, qui l'a enlevé en peu de jours à l'affection de son troupeau. Ami particulier de Mgr Haffreingue, il a pris une part active à tout ce qui s'est fait dans la capitale en faveur de la restauration de l'antique pèlerinage de Boulogne. Après avoir largement coopéré à la construction de l'édifice, dont les murs renferment en plusieurs endroits des pierres qu'il a voulu bénir ; après avoir enrichi le trésor du nouveau sanctuaire de plusieurs offrandes précieuses, il a eu la pensée d'organiser, dès 1856, ces pieux pèlerinages parisiens qui ont donné tant d'éclat aux fêtes annuelles du mois d'août. Jamais il n'y venait les mains vides, et son premier *ex-voto* a été l'une des cloches qui se balancent dans les tours sonores de la nouvelle église.

Homme de foi par excellence, dévoué de cœur au culte de Marie-Immaculée, il a fait ériger dans sa paroisse l'archiconfrérie de Notre-Dame de Sainte-Espérance, qui a été pour les fidèles confiés à ses soins un puissant moyen de sanctification. Profondément attaché au Saint-Siège, il a fait plusieurs fois le voyage de Rome, et il a obtenu de Notre Saint-Père le pape Pie IX le couronnement de la statue miraculeuse que possède son église.

On sait que pour reconnaître le zèle qui animait ce vénérable ecclésiastique envers Notre-Dame de Boulogne, Mgr Lequette lui avait conféré les insignes de chanoine honoraire d'Arras. Ce titre le rattachait intimement à notre diocèse, dans lequel il jouissait de la considération la mieux méritée.

(Suit un extrait de la *Semaine religieuse* de Paris, donnant quelques détails sur la mort de M. l'abbé Hanicle.)

... M. Hanicle était né en 1794 et venait d'entrer dans sa soixante-quinzième année. Il fut ordonné prêtre en 1819. Il prit possession de sa cure en 1840 Mgr Affre le nomma chanoine honoraire en 1846. Il était chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre.

Les obsèques du vénéré pasteur ont eu lieu vendredi 26 (février 1869) dans l'église de Saint-Séverin, à dix heures du matin. M. Lagarde, vicaire général, archidiacre de Sainte-Geneviève, présidait la cérémonie.

D. H.

Dans la vie de M. J. N. Hanicle, publiée à Paris en 1870, nous trouvons, page 70 et suivantes, une notice de M. l'abbé Haigneré, peu connue à Boulogne; recueillons donc et transcrivons ici cet enfant perdu de sa plume.

A. R.

« Au culte qu'il professait pour Marie-Immaculée, Dame de la Sainte-Espérance, M. Hanicle joignait une vénération profonde pour Notre-Dame de Boulogne. Lié d'amitié avec le prêtre dévoué dont la foi persévérante a rétabli cet antique sanctuaire, il allait fréquemment le visiter au bord de la mer britannique, dont les frais rivages apportaient à ses fatigues pastorales un peu de salutaire et doux repos, Là, les deux amis se retrempaient dans l'amour de leur commune patronne, et ils devisaient longuement ensemble de tout ce qui intéressait les progrès de la foi et le triomphe de la sainte Eglise.

Dans chacun de ses voyages, M. Hanicle s'intéressait au progrès de l'œuvre de Notre-Dame de Boulogne ; il voyait avec joie grandir et s'élever chaque année les assises monumentales de cet édifice au dôme gigantesque ; et chaque année, il se plaisait à bénir la première pierre de quelque tourelle ou de quelque pan de mur dans lequel il insérait de longues inscriptions commémoratives, écrites par lui-même en langue latine, sur des feuilles de parchemin (1). Et chaque fois encore il ne manquait pas de contribuer de ses épargnes aux frais immenses de cette étonnante entreprise.

A Paris, on peut dire qu'il était le correspondant, le zélateur, et comme il dit dans une de ses lettres, « le missionnaire de Notre-Dame de Boulogne.» Ce

(1) Voici le texte de celle de 1851, dont M. l'abbé Haigneré avait pris copie :

Anno Domini millesimo, octingentesimo quinquagesimo primo, die vero IV octobris, primo hujus mensis sabbato, hic lapis benedictus positusque est in caput anguli murorum hujus ædificii versus occidentem et contra Albion, tanquam cornu salutis erga istius terræ, olim sanctorum insulæ, miseros incolas in tenebris nunc et in umbra mortis sedentes, ita ut, auspice Immaculatâ Virgine Mariâ Bononiensi, per aperturas horumce murorum ipsimet consecratorum et portas, magis ac magis intrent in civitatem et denuo fiant cives sanctorum et domestici Dei, superædificati rursum super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu ; cantent que ibi omnes una voce Benedictus Dominus

fut lui qui, en 1840, organisa en faveur de cette œuvre un sermon de charité qui fut donné à Saint-Germain des Prés par M. l'abbé Cœur et qui rappporta plusieurs milliers de francs. Dire tout ce qu'il fit auprès de diverses personnes, et principalement auprès de la Cour, au commencement de l'Empire actuel, c'est ce qui serait absolument impossible, tant ses démarches furent nombreuses.

Mais ce concours, pour ainsi dire tout matériel, n'est rien auprès de ce qu'a fait M. l'abbé Hanicle pour l'œuvre spirituelle du rétablissement du pèlerinage. Il y avait trois ans que les paroisses du Boulonnais avaient repris la sainte habitude de ces processions solennelles par lesquelles elles se rendent en masse, croix et bannières en tête, pour offrir à la Vierge invoquée sous le titre d'*Etoile de la mer* leurs vœux et leurs hommages ; mais personne ne s'attendait à voir, dans un siècle comme le nôtre, ce mouvement se propager. Paris, au moyen âge, avait professé pour Notre-Dame de Boulogne une grande dévotion. La vogue de ce pèlerinage était telle que l'on avait cru devoir en établir une succursale dans le village de Menu, qui en a retenu depuis lors le nom de Boulogne, aux portes même de la grande ville. M. Hanicle connaissait tous ces souvenirs, et il osa concevoir la pensée de les faire revivre. Qui n'eût considéré cette idée comme téméraire ? Mais c'est une de ces témérités saintes que la Sainte Vierge se plait à bénir, pour montrer que la foi qui transporte les montagnes ne sait point reculer devant les difficultés morales les plus difficiles à vaincre. La création des chemins de fer avait donné l'occasion de former, pour diverses circonstances particulières, des trains de plaisir : M. Hanicle eut l'idée de provoquer la formation de trains de piété, ou de pèlerinages, à des prix excessivement réduits, avec faculté de séjourner au dehors un jour ou deux, non compris ceux du voyage et du retour, et il put réussir à faire admettre son projet.

C'était en 1856, au jour et presque au moment où la croix qui couronne le dôme de Notre-Dame venait d'être posée au sommet de l'édifice. Les pèlerins, au nombre de six cent soixante, parmi lesquels se trouvaient bon nombre de prêtres et une députation de jeunes personnes appartenant à l'archiconfrérie de Notre-Dame de Sainte-Espérance arrivèrent à Boulogne dans la soirée du 26 août, au milieu d'une émotion impossible à décrire. Boulogne-sur-Seine s'était joint à Saint-

Deus Israel quia erexit cornu salutis nobis in domo David ; a Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris ; atque benedicant nobiscum Beatam Mariam Bononiensem, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri.

In cujus rei fidem, et quidem nomine Archiconfraternitatis sub titulo *Virginis Immaculatæ, Mariæ Sanctæ Spei*, in ecclesia parochiali Sancti Severini, Parisiis, erectæ, duo amici, almæ illius Reginæ cœlorum famuli deditissimi, scilicet D. Agatho Haffreingue canonicus Atrebatensis, hujus templi architectus, et D. M. J. Hanicle, parochiæ sancti Severini rector, ambo subscripserunt, anno dieque supra dictis ; ibidemque inseruerunt duo numismata, de Virgine scilicet *Immaculata sanctæ Spei*, et de *B. Maria Bononiensi*.

Séverin dans le but de renouer la chaîne du passé ; et le vénérable abbé Le Cot, qui avait rétabli dans son église le culte de la Vierge au bateau, était bien digne d'attacher son nom, à côté de celui de M. Hanicle, à l'œuvre de cette touchante restauration.

Comme mémorial de ce pieux pèlerinage et en même temps comme *ex-voto*, M. l'abbé Hanicle avait amené avec lui une cloche, du prix de quinze à seize cents francs, qui fut offerte à l'église de Notre-Dame, au nom de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Sainte-Espérance, et aux frais de laquelle il avait contribué largement, suivant son habitude. Il eut la joie d'en faire lui-même, le lendemain, la solennelle bénédiction, et dans une lettre que Mgr Parisis, évêque d'Arras, lui écrivit à cette occasion, il eut le privilège de s'entendre dire, à propos du pèlerinage dont il avait été le promoteur : « C'est un magnifique exemple donné par la capitale. J'en suis heureux pour la gloire de Notre-Seigneur, l'honneur de Notre-Dame Immaculée, la prospérité spirituelle de mon diocèse et la consolation de l'admirable M. Haffreingue. »

M. l'abbé Hanicle n'en resta pas là. Après avoir fondé, il fallait continuer, car un acte isolé n'est rien, et c'est de la répétition des mêmes faits que naissent les habitudes. Il recommença donc l'année suivante à faire appel à la piété des pèlerins, et ce fut avec un nouveau succès. Cette fois, il ne vint pas seul de Paris ; Saint-Sulpice et Saint-Jacques du Haut-Pas l'accompagnèrent. Plus tard, ce furent successivement Saint-Roch, Notre-Dame des Victoires, Saint-Laurent, Saint-Gervais, Saint-Etienne du Mont, Saint-Joseph, Saint-Jean-Saint-François, Saint-Ferdinand des Ternes, Saint-Maur des Fossés, qui s'ébranlèrent avec une sainte unanimité pour suivre l'exemple de l'humble pasteur de Saint-Séverin, et pour venir assister aux solennités magnifiques dont Boulogne offre chaque année l'édifiant spectacle à ses visiteurs.

Mais ce mouvement ne devait pas se borner à la capitale. L'exemple des trains de piété une fois mis en pratique, on en profita pour se porter vers d'autres sanctuaires. C'est ainsi que Chartres a vu Saint-Sulpice arriver dans ses murs, pour vénérer la *Vierge de soubz terre*, devant laquelle avait prié M. Olier.

Puis les villes plus voisines de Boulogne, Amiens, Abbeville, Rue, les gros bourgs de Picardie qui avaient vu passer à toute vapeur ces longues files de wagons remplis de pèlerins, voulurent aussi venir à Notre-Dame de Boulogne. De toutes parts, ce fut une sainte émulation pour obtenir la faveur d'accomplir ce pieux voyage ; et l'homme à qui la France du XIXe siècle est, après Mgr Haffreingue, redevable de ces grandes manifestations, c'est M. le curé de Saint-Séverin.

Et de combien de grâces insignes n'a-t-il pas été ainsi la cause pour une foule innombrable de bonnes âmes ? Qui peut dire tout le bien qui s'est opéré dans ces heureuses circonstances ? Combien de dévoyés sont rentrés dans le droit chemin, combien de faibles ont été fortifiés, combien d'aveugles ont retrouvé la vue des vérités saintes au contact de ces masses mouvantes qui montaient en priant le long des rues qui conduisent à la montagne bénie, sur laquelle se dresse le dôme miraculeux de la Vierge boulonnaise ! Que de prières

versées en silence au pied de la barque mystérieuse où Marie vogue sur les flots amers ! Que de communions ferventes offertes à Dieu pour la conversion des pécheurs ! Et quelle puissance d'intercession ne s'est-il point trouvé dans ces publiques supplications où ce n'était point deux ou trois, mais des centaines et des milliers qui s'assemblaient pour prier au nom du Sauveur et de sa très sainte Mère !

C'est donc là une grande œuvre que M. Hanicle a eu le bonheur de réaliser, et il lui en aura été tenu compte, il faut bien l'espérer, de la manière la plus éclatante, lorsqu'il a paru devant Celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau donné en son nom.

Tout le monde à Boulogne le vénérait à cause de ses éminentes vertus et de l'admirable simplicité de sa foi. Il était comme l'un des prêtres du diocèse, tellement on avait l'habitude de le voir assister régulièrement aux fêtes annuelles de Notre-Dame, dont il faisait l'édification par sa piété recueillie et son zèle inaltérable. Le vénérable restaurateur de la vieille basilique boulonnaise possédait en lui un ami véritable et sincèrement dévoué. Mgr l'évêque d'Arras, qui porte tant d'intérêt à l'œuvre excellente des pèlerinages de Boulogne, avait voulu reconnaître en M. Hanicle un bienfaiteur insigne de son diocèse ; il l'avait décoré du titre de chanoine honoraire, à l'occasion de la consécration de l'édifice, en 1866.

Aussi, sa perte a-t-elle été pour Boulogne un deuil public, comme l'aurait été la mort d'un des pasteurs de la localité. »

D. Haigneré.

---

12 mars 1627.

LE MARAIS DE LA RUE ROYALE.

L'échevinage ayant jugé qu'il était très nécessaire de députer en Cour « un homme capable » dans l'intérêt des affaires de la ville, on jeta pour cet effet les yeux sur Jehan Fruictier, alors échevin ; et comme on n'avait pas d'argent dans la caisse pour payer son voyage, on lui permit d'en prendre lui-même à intérêt pour cette fin, en lui promettant qu'on le lui rembourserait « le plustost que faire se pourra ». L'objet de la mission du député de la ville comprenait plusieurs objets. Il s'agissait d'abord d'obtenir en espèces une somme de 8,000 livres que le roi Louis XIII n'avait donnée que verbalement ; de faire supprimer un droit de 15 sous que les commis des traites voulaient lever sur chaque baril de sel, à l'exportation, contrairement aux privilèges du Boulonnais ; d'empêcher un sieur Le Noble de créer dans la ville des offices de vendeur de poissons, toujours contrairement aux privilèges ; de solliciter des secours en argent et quelques chênes des forêts domaniales, pour la réparation du hâvre ; et enfin,

chose plus importante, de faire régulariser la donation qui était faite à la ville « des terres vaines et vagues estans proche de ceste ville, entre « l'Esperon et la Magdelaine, suivant les expeditions qui en ont esté cy- « devant faictes par messieurs les tresoriers generaulx à Amiens, pour « raison de quoy l'on a cy-devant faict plusieurs voiages et fraiz. » Il s'agit ici de lais de mer, qui s'étendaient depuis le jardin des Capucins jusqu'à la Madeleine, tout le long de la rue Royale.

La ville s'en mit en possession quelques années plus tard ; mais la mer ne tarda pas à les reprendre. Il en resta cependant quelques parcelles, qui furent vendues plus tard à des particuliers, notamment à un sieur Tricot, et qui ont porté jusqu'à nos jours le nom de grands et de petits Marais (1).

(*Impartial*, 12 mars 1870).

---

12 mars 1861.

LE PORTUS ITIUS

A PROPOS DU BASSIN A FLOT.

L'*Impartial*, en parlant du bassin à flot, il y a quelque quatre mois (2), annonçait à ses lecteurs la découverte qui a été faite par les ouvriers dans le creusement du sas-éclusé et dans la tranchée qui doit recevoir le quai, au retour nord de l'écluse. L'excellent ingénieur qui dirige les travaux du sas et du bassin, M. Leblanc, avait eu la bonté de m'avertir de ces trouvailles, et je m'étais empressé d'aller constater par moi-même l'état des choses.

La plus grande partie de la fouille qui a été faite pour l'établissement de l'écluse s'est opérée dans le sable marin, jusqu'à la profondeur du niveau le plus bas du port actuel. Ce sable était là déposé en atterrissement, par couches horizontales d'épaisseurs variées, séparées ordinairement par des dépôts de coquillages roulants. Il était évident, à première

(1) Ce marais contenait, selon mesurage fait par Brouta, le 4 janvier 1718, 32 mesures 21 verges, y compris les digues du côté de la mer.

Avant 1715, il était loué à Sébastien Mansse, Nicolas Marlet, etc. Le 12 avril 1715, Etienne Martinet, entrepreneur, le prit en location pour Jacques Le Pigault, sieur de Vertesalle et Jean Martinet, ingénieur, son frère.

Puis mademoiselle Martinet le céda, en 1736, au sieur Pierre Tricot.

(Notes de Pierre Latteux d'après les Archives de Boulogne).

A. R.

(2) Voir au 8 mars, p. 308.

vue, que la mer avait elle-même charrié ces débris et les avait déposés sur ces différentes couches, après y avoir séjourné quelque temps. Du reste, cet emplacement n'avait pas été remué lors des travaux qui ont été exécutés sous le premier Empire : on peut aisément s'en convaincre à l'aspect de la différence qui existe entre la nature des déblais vaseux qu'on tire du bassin circulaire, et celle du sable qui forme le talus de la tranchée où doit être l'écluse.

Ce sable marin et ces coquillages, qui donnent à chaque couche l'aspect que présente la plage après le retrait de la marée, reposent sur un fond de glaise dure, polie par la vague comme un *radier* naturel. C'est là, au fond, dans les dernières couches qu'on a trouvé différents débris qui remontent à l'époque romaine. Ce sont des fragments de vases en terre rouge dite de Samos, et de grandes amphores en poterie commune, et plusieurs morceaux de ces énormes tuiles que tout le monde connait.

Une particularité curieuse à noter, c'est que l'une de ces tuiles présente l'empreinte d'une marque de fabricant qui parait être en lettres grecques, mais qui est malheureusement incomplète. A la même profondeur, se trouvaient des pièces de bois très décomposées, mais dont les fibres ligneuses étaient très reconnaissables. Un affouillement considérable de matière noirâtre les environnait de toutes parts au milieu de la blancheur du sable, et prouvait que ces objets n'étaient point descendus en cet endroit après avoir traversé les couches supérieures, mais avaient été ensablés sur place par les révolutions marines dont notre port a été le théâtre.

Ces faits m'ont paru intéressants pour notre histoire ; et, grâce à la sollicitude éclairée de M. Leblanc, les antiquités romaines, si inopinément exhumées du fond de notre ancien hâvre, seront conservées au Musée.

Mais, à ce propos, une question plus haute et qui me tient à cœur m'a paru pouvoir être soulevée. C'est celle de l'étendue qu'avait le port de Boulogne autrefois.

Il n'entre pas dans mon dessein de traiter à fond ce vaste sujet : un article de journal n'y saurait suffire. Cependant il faut que j'en dise un mot, ne fût-ce que pour répondre à une objection qu'on lit dans le dernier *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Ce recueil vient de faire paraître un travail dont voici le titre : « *Sur le lieu d'où Jules César partit de la Gaule pour l'invasion de la Bretagne, et l'endroit de son débarquement en Bretagne*, par George Biddell Airy Esq., astronome royal, traduit du XXXIVe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres, par M. J. Garnier. »

L'auteur ne trouve nulle part ailleurs que dans la baie de Somme un port capable de contenir les vaisseaux de César. Voici son raisonnement :

« Pour juger des avantages du port et de ses convenances locales, nous avons les motifs suivants : le port devait être le rendez-vous d'un grand nombre de vaisseaux dont la principale partie venait de l'ouest. Dans la première expédition, il y avait seulement 80 vaisseaux marchands avec un nombre qui n'est point donné de vaisseaux longs ; dans la seconde, il y avait environ 600 vaisseaux disposés pour le débarquement, construits expressément pour cette expédition, 28 vaisseaux longs et un grand nombre de vaisseaux marchands, de sorte que, en approchant du rivage britannique, plus de 800 vaisseaux étaient en vue à la fois. Les convenances du port étaient telles que toute cette flotte de près de 1,000 vaisseaux, portant 5 légions ou 21,000 hommes de pied et 2,000 cavaliers, outre ceux qui suivaient le camp et les matelots, le tout montant probablement à 4,000 âmes, après avoir été étroitement retenue dans le port par les vents nord-ouest, était mise à flot par une seule marée. Dans le voisinage du port étaient cantonnées, pour un long temps, 8 légions, ou plus de 30,000 hommes d'infanterie, 4,000 de cavalerie romaine et 4,000 de cavalerie gauloise.

« Il est absolument inconcevable que César ait pu adopter, comme rendez-vous pour un tel armement, une plage sans défense. Aucune place ne fut choisie si absolument mal appropriée aux besoins de l'expédition que Wissant, le point que d'Anville a désigné. La baie de Wissant est une plaine purement sablonneuse, de 4 milles de long à peine et très étroite, le rayon de la courbe ayant environ 5 milles et demi. Les promontoires sis à ses extrémités, Grisnez et Blancnez, s'avancent très peu en avant de la ligne du rivage. A moins de changements inconcevables dans les temps historiques, Wissant ne peut avoir été un lieu convenable pour un rassemblement de vaisseaux. Avoir passé des havres tels que l'estuaire de la Somme, celui de l'Authie, celui de la Canche et Boulogne, pour aller rejoindre Wissant, aurait été plus que de la folie.

« Je conçois que les hâvres de Boulogne et de Calais sont de beaucoup trop petits pour le projet de César. Je ne pense pas que 5,000 soldats auraient pu partir à la fois de l'un ni l'autre de ces ports, à une seule marée.

« Probablement l'estuaire de l'Authie ou celui de la Canche auraient suffi ; mais ni l'un ni l'autre ne sont comparables à celui de la Somme. Ce magnifique golfe, profond de 10 milles et large de près de 3 milles à son embouchure, non moins convenable aux bateaux plats de César, parce que, comme les autres havres de cette côte, il est sablonneux dans les eaux basses, mieux protégé par les promontoires qui s'avancent à son embouchure qu'aucun des autres estuaires, paraît être exactement celui que César devait désirer. »

Je suis pleinement d'accord avec l'auteur pour ce qui est de Wissant et de Calais ; mais quant à Boulogne, si l'on veut considérer que le port ancien s'étendait, avant l'ensablement, depuis le pied de la colline de Châtillon jusqu'au pied de la colline du Calvaire ; que toute la partie basse de Capécure était ouverte aux flots de la mer ; que le bassin de la Liane dans toute sa largeur depuis l'ancien rivage et depuis Brèquerecque jusqu'à Trie et jusqu'à la fontaine Hulain, depuis la Madeleine et depuis le Pont Pitendal jusqu'à Montataire ne formait qu'une vaste nappe d'eau ; qu'on peut remonter ainsi jusqu'au Pont de Briques, sans compter les deux bras qui se dirigeaient l'un dans les Tintelleries jusqu'à la Porte de Calais, et l'autre dans le val de Saint-Martin, en passant sous le grand pont de Brèquerecque dont parlent les anciens cueilloirs ; je me demande ce que ce havre pouvait laisser à désirer pour recevoir les mille vaisseaux de César ?

Or, ces inductions que suggère la nature des lieux, la constatation de l'état géologique présenté par l'emplacement de l'écluse vient les confirmer sur un point. Les cartes du port au XVIe siècle et les plans de la ville au XVIIe, l'attestent pour d'autres endroits ; et tandis que j'ai l'occasion de parler sur ce sujet, je citerai pour certaines parties de la Liane, un fait curieux.

En 1787, le domaine assigna, chacun pour une part, les administrateurs de l'hôpital, le sieur Cazin de Caumartin et le sieur Vasseur, en revendication de propriété, « à cause de parties de terrein occasionnées par un « atterrissement formé par les sables, amoncelés depuis environ qua- « rante ans (vers 1747 !) dans la rivière de Lianne, en la paroisse de « Saint-Leonard près Boulogne, aboutant de Nord au Pont de Pitendal, « de Sud au chemin de la Verte Voye. » Il ne s'agissait de rien moins que de *seize mesures et demie* de terres.

L'assignation n'eut pas de suites, parce que « les droits du domaine n'ont pu être constatés, et parce qu'il n'était pas prouvé que la rivière de Lianne fût navigable de son propre fonds » ; mais le fait est là. Si la mer ensable aujourd'hui la dune de Châtillon, il n'y a que cent ans qu'elle ensablait le Pont-Pitendal.

Les causes de ces atterrissements sont modernes ; et je suis persuadé avec tous nos historiens que le bassin de la Liane, depuis la plage jusqu'à Isques, en suivant le niveau de la mer, formait à l'époque romaine le port de Boulogne.

La marée refluait autour de la haute ville, qu'elle environnait au nord, à l'ouest et au sud, en baignant les flancs escarpés de la colline, sur laquelle se hérissaient les remparts de Gésoriaque. La cité romaine était fièrement assise au milieu de son port ; et l'on conçoit que Carausius y

ait voulu abriter sa flotte, pour défier les forces de l'Empire. On était loin alors de regarder notre port comme trop étroit : *omnem sinum illum portûs*, dit Eumène, avec une emphase qui équivaut à ceci en français : *cette immense baie, ce port si grand !*

Et pour en revenir aux mille vaisseaux de César, je rappellerai que Philippe-Auguste, en 1213, partit de Boulogne avec dix-sept cents voiles. Les historiens qui bâtissent des hypothèses sur des pointes d'aiguilles et qui argumentent en l'air sur des textes de César, pourraient bien tenir un peu compte des études géologiques et éclairer les obscurités qu'ils rencontrent dans les annales d'un siècle, à l'aide des lumières que les siècles subséquents fournissent souvent en abondance. A force de chercher l'extraordinaire, les commentateurs ne rencontrent la plupart du temps que l'absurde.

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 173). (*Impartial*, 12 mars 1861).

(Voir le 8 mars 1861).

---

12 mars 1857.

M. LE COMTE DE COSSÉ-BRISSAC.

Mardi dernier, un funèbre convoi traversait notre ville, au son des cloches de la Cathédrale, pour se rendre à Colembert, où devait être inhumé le corps de M. le comte de Cossé-Brissac, décédé à Paris, le 6 de ce mois, à l'âge de soixante-sept ans.

Appartenant, par sa naissance, à une famille illustre dont le nom figure aux plus belles pages de l'histoire nationale, Artus-Hugues-Gabriel-Timoléon de COSSÉ-BRISSAC, comte de Cossé, était devenu, en quelque sorte, Boulonnais par son alliance avec la maison de Sainte-Aldegonde-de-Noircarmes-d'Hust et du Saint-Empire romain, dont plusieurs membres ont joué un rôle important dans l'histoire de nos contrées. Après avoir été premier maître-d'hôtel de S. M. Charles X, M. le comte de Cossé resta fidèle à la royale famille qu'avaient servie ses ancêtres ; mais sa vie ne fut pas inutile, parce qu'il l'employait à faire le bien, en répandant autour de lui les largesses des bonnes œuvres et l'aumône de la charité. Les pauvres de Colembert garderont longtemps le souvenir des bienfaits dont il donnait l'exemple, surtout lorsque l'épidémie du choléra vint exercer ses ravages dans cette commune en 1854. Ce n'est pas sans émotion qu'on peut redire le noble courage avec lequel le comte de Cossé et les autres membres de sa famille allaient visiter les malades sur leur lit d'agonie, et la généreuse prévoyance avec laquelle ils ont pourvu à tous les besoins et fait face à toutes les nécessités. La religion seule peut inspirer un pareil dévouement.

M. le comte de Cossé était un chrétien fidèle, en même temps que charitable

et bienfaisant. On sait combien il s'intéressait à l'œuvre de Notre-Dame de Boulogne, à laquelle il a voulu apporter bien des fois son offrande. La postérité lira son nom sur le bronze de la cloche principale de l'église, et le Saint-Sacrifice sera offert, aux jours de solennités, dans les vases d'or dont il a enrichi son autel. Il venait humblement, en août dernier, avec les paroissiens de Colembert, faire son pèlerinage, et chercher, dans le sanctuaire de Notre-Dame, un soulagement aux douleurs cruelles qui minaient chaque jour sa santé depuis longtemps compromise ; mais Dieu avait résolu de l'appeler à Lui.

Une assistance nombreuse se pressait autour de son cercueil dans l'église de Colembert, où M. le duc de Rivière et M. le vicomte des Cars, ses gendres, l'avaient accompagné. On y remarquait, outre les représentants de la noblesse Boulonnaise, M. Menche de Loisne, sous-préfet, M. Alexandre Adam, maire de Boulogne, et M. L. Fontaine, ancien maire. Après que le corps du noble comte eut été descendu dans le caveau de la famille de Sainte-Aldegonde, sous le chevet de l'église, M. Alexis Cousin a prononcé un discours plein d'émotion et de chaleureuse amitié, dans lequel il a retracé la vie et les vertus de celui qui venait attendre en ce lieu la résurrection glorieuse, consolant espoir du chrétien.

Douze prêtres ont prêté leur concours à cette funèbre cérémonie. La messe des morts a été chantée par M. Lecomte, grand-doyen de l'arrondissement. M. l'abbé Haffreingue, à qui sa santé n'a pas permis d'aller lui-même à Colembert, s'était fait représenter par trois des prêtres attachés à son établissement, afin de payer le tribut de la reconnaissance et des suprêmes prières à celui qui avait été pour lui un ami dévoué et l'un des plus généreux soutiens de son œuvre.

L'abbé D. Haigneré.

(*Impartial*, 12 mars 1857).

---

12 mars 1857.

M. LE BARON DU BLAISEL.

Les pauvres de notre ville viennent de perdre un bienfaiteur dans la personne de M. le baron du Blaisel, dont les obsèques ont été célébrées aujourd'hui dans l'église de Saint-Joseph, sa paroisse. On nous permettra de faire connaître, en peu de mots, la vie et les bonnes œuvres de cet homme de bien dont le nom est attaché à la plupart de nos établissements de bienfaisance et de charité.

Henri-Louis-Philippe, Baron du Blaisel, naquit à Abbeville le 25 mars 1778, d'une famille boulonnaise associée à toutes les gloires du passé de notre ville. Il fut élevé à la rude école du malheur, sur la terre étrangère, où son père avait fui pour sauver ses jours, lorsque la terreur révolutionnaire menaçait la tête des nobles. Obligé de gagner par son travail le pain qui devait nourrir sa famille, le jeune du Blaisel contracta dès lors ces habitudes d'ordre et d'économie qui lui donnèrent plus tard le moyen de faire de grandes largesses avec un modique

revenu ; et, par l'expérience qu'il eut de la pauvreté, il apprit à être sympathique au malheur. La foi chrétienne dont il était animé, aurait suffi, du reste, à développer en lui ces sentiments. Il se sentait proscrit, non pas tant comme royaliste que comme chrétien ; et, de même que son patriotisme l'eût empêché de renier son pays, de même aussi sa conscience de confesseur de la foi le garantit contre toute influence de la part des protestants de Londres, au milieu desquels il vivait. La maison de son père était fréquentée par des prêtres exilés, qui venaient partager avec lui le pain de chaque jour. Il retrouva plus tard comme une image de la patrie absente, lorsque Mgr Asseline, M. du Bréau, son grand vicaire, et d'autres ecclésiastiques boulonnais choisirent sa demeure pour y célébrer fréquemment la Sainte-Messe.

M. du Blaisel ne rentra à Boulogne qu'en 1818. Ses goûts simples et modestes, son désir de faire le bien sans ostentation, ne lui permirent jamais de prendre part aux fonctions administratives qui lui furent offertes. Il cachait sa vie. L'amour des pauvres, le soulagement des malheureux, en qui il voyait les membres souffrants de Jésus-Christ et qu'il appelait « la bénédiction des familles », voilà ses œuvres de prédilection. Il coopéra activement à la fondation de la *Société Humaine*, à la création de l'Atelier des filets de pêche, à l'établissement des Sœurs du Bon-Secours dans notre ville. Cette dernière œuvre lui appartient exclusivement. C'est sur sa proposition que le Conseil municipal, en 1829, vota les fonds nécessaires pour assurer l'entretien des trois sœurs qui s'établirent les premières parmi nous. Les frères des Ecoles Chrétiennes, les sœurs de Saint-Joseph, chargées de l'atelier de couture et des écoles d'adultes, pour les jeunes personnes, les sœurs de Saint-Vincent de Paul, tous les bienfaiteurs du pauvre et les moralisateurs de la classe ouvrière ont été encouragés de ses conseils, aidés de ses démarches, soutenus de son influence.

M. le baron du Blaisel était membre-adjoint du Bureau de Bienfaisance, lorsque la révolution de 1830 arriva. S'il crut ne devoir faire qu'un serment dans sa vie, et s'il refusa de servir le nouveau gouvernement, il n'en resta pas moins efficacement le serviteur des pauvres. C'était lui qui dirigeait l'œuvre connue sous le nom d'*Industrie Boulonnaise*, à l'aide de laquelle le Bureau de Bienfaisance distribua, pendant plusieurs années, plus de trois cents effets d'habillement aux vieillards et aux enfants des écoles, dont l'indigence réclamait ces secours. Sa maison fut, en 1832, un véritable atelier de couture pour l'habillement des orphelins du choléra. Il n'est pas d'institution charitable dont il n'ait été, souvent le promoteur, toujours l'encouragement et l'appui. Dieu seul a pu compter le nombre de bienfaits dont son intelligente et chrétienne charité a marqué chacun de ses pas.

Avec quelle sainte joie n'a-t-il pas vu relever de ses ruines l'église de Notre-Dame ? Serviteur de Dieu, non moins que des pauvres, il fut quelque temps membre de la fabrique de Saint-Joseph. Puis, quand le vénérable abbé Sergeant commença l'œuvre de Saint-Pierre, il se fit son aide et son collaborateur. La commission instituée pour la construction de cette église l'eut pour trésorier actif et vigilant. Il recueillit les souscriptions, provoqua les offrandes ; et nos

:l. Branches

ve), sauf le marquis du B sable sur leurs affûts de gueules,

r Antoine, bâtard de Bourgo

e Maire, PEROTIN (PIERRE) BLAISEL, 1482. ie du Blaisel, fille de Jacques, 1467, femme e Jehan de Parenty, fils de Tassard, 1483.

NICOLAS DU BLAISEL ?

e Saint-Amand : JEHANN e, 1584-1586. Haye HENRI DU BLAISEL, mort avant 1575.

u Blaisel, écuyer, fils unique aranguerie, de Saint-Aubin t 1597 à dlle Octavie de Poucq NICOLLE DU BLAISEL, mariée le 29 octobre 1611, à Jehan Ricouart, avocat, sr de la Grave ; morte avant 1687.

in, de Florincthun, etc., mar lontroty, capitaine de chevau 14 juin 1626 Hercule de Longueval, écuyer, , capitaine au régiment d'Espagny.

e la Neuville et de Quesques, ousa le 23 août 1679 dame Nic au, sgr de Courtenay. du Blaisel, sin. MARGUERITE DU BLAISEL, née en 1693, vivante en 1697.

LOUIS-ABRAHAM DU BLAISEL, né en 1683, aussi tué à Guastalla en 1734. ANNE-MA DU BLA en 1686 St-Cyr JEANNE-MARIE DU BLAISEL, née en 1698. MARIE-FRANÇOISE DU BLAISEL, dite Mlle d'Allet. LOUISE-SUZANNE DU BLAISEL, 1720.

es-ANTOINE, ba- puis comte DU EL, ch^r de Saint- s, maréchal des s, marié en 1762 arie-Josèphe- e-Claire de la de Sohier. ANNE-CLAU NETTE DU à St-Cyr mariée e François-G Dagobert, Muret, e

oine-FRANÇOIS-BARTHÉLÉMY 1737, chevalier du Lys en 181 elle-Emilie de la Villeneuve Camp de le Gline, lieutenan lieutenant de Roi à Boulogne val.

e-BARTHÉ- U BLAISEL, . ACHILLE-BARTH LOUIS DU B d'Enquin, né e marié en 183 deleine-Clair sin, morte e

is-ARTHUR DU BLAISEL, d'En let 1839, directeur de la Ba 1870 à Thérèse-Pauline-Eléo

ul-JOSEPH DU BLAISEL, d'Enq nari à Aire le 22 juin 1896 nie-Françoise de Werbier d'

RAOUL-ARTHUR DU BLAISEL,

uis le 4 juillet 1786, les *Recherches généa-* de *Baisieux*, une autre de M. *le comte de* A. DE R., 1898.

aiz

ISEL, d

mari

siste au

4 juin
ouen.

NTOINE
marié l
nette L

U BLAISE
épse 1° e
de la Ma
Suzan
Jean de
elet; 2°
s de L

JE

ENRY,
1669
à
ntreuil.

ARIE-FRA
ANNE, né
morte 17

MARIE-
ISE-MÉL
1733,
Saint-Cy

ICTOR, n

IE-
ÉE-
ITÉ
ISEL.

L
E
B

INE DU B
mariée le
atole Le
mont :
uite.

aisel :

AISEL, dit le Ca

mari PERO BL

MARIE DU BLAISEL, fille de Jacques, 1467, femme de Jehan de Parenty, fils de Tassard, 1483.

siste au mariage L., femme sgr de la

ANTOINETTE DU BLAISEL, 1522.

FRANÇOISE DU BLAISEL, mariée 1° à Louis Lambert, s^r de la Grand-Maison; 2° 1532, à Jehan de la Barre, écuyer, sgr de Bois-Julien.

e 4 juin 1556 à c- buen. 53.

NTOINE DU BLAI marié le 20 fév nette Lamiable, ibeauville,

FRANÇOISE DU BLAISEL, alliée en 1612 à Jehan Ricault, sgr des Bosqueaux.

U BLAISEL, s^r d'B ép^a 1° en 1641, le la Maranche Suzanne de Jean de Hanni elet; 2° d'Antoi s^r de Lanchère

DIS DU BLAISEL, 628, marié à Le Thueur, 658-1699.

MARIE DU BLAISEL, seconde femme de Pierre de Wierre, s^r de Longpré, veuf de Marie de Menneville, 1647.

FRANÇOIS DU BLAISEL, né 1665.

ALEXANDRE DU BLAISEL, né 1667.

MARIE DU BLAISEL, née 1669.

JEAN DU BLAISEL, né 1672.

JEAN DU Marie- en 167 Louis A

LISABETH AISEL, , mariée rançois n; 2° à ippe thieu, Valery.

ENRY, 1669 à treuil.

HERCUL lier, s tenant ses, n 1° Fr 2° Ma de Pu

ARIE-FRANÇOISE ANNE, née 1727, morte 1753.

MARIE-FRAN- ISE-MÉLANIE, 1733, reçue à Saint-Cyr.

ICTOR, né 1731.

IE- ÉE- ITÉ ISEL.

LOUISE-EULALIE DU BLAISEL.

FRANÇOISE-INETTE LAISEL, en 1825.

MARIE-MADELEINE-LOUISE DU BLAISEL, morte sans alliance.

INE DU BLAISEL, nariée le 2 mai natole Le Caron emont : d'où uite.

clos et du Rieu, et d'après les *Recherches* es de MM. *de Baisieux* et de *Louvencourt*.

A. DE ROSNY, 1898.

marins, qui savent quel fut son dévouement pour leurs pauvres et son zèle pour leur église, n'ont pas voulu que le corps de leur bienfaiteur fût porté au cimetière par des bras mercenaires : ils se sont offerts spontanément à lui rendre ce dernier devoir.

Ses nombreux amis n'oublieront jamais quelles furent les qualités de son cœur, la droiture de ses intentions, l'affabilité, je dirai l'enjouement, de ses relations. A l'égard de ceux qui ne partageaient pas ses croyances religieuses ou ses opinions politiques, il avait rapporté de son éducation dans un pays non-catholique cette facilité conciliante que j'appellerais tolérance, si ce mot n'était pas un de ceux dont on a trop abusé. Chrétien sincère et fervent, il joignait toujours l'aumône de l'âme à l'aumône du corps et faisait servir ses bienfaits à l'amélioration morale et religieuse des pauvres qu'il secourait. Une mort chrétienne, résignée, consolante, a été, le 9 de ce mois, lorsqu'il allait atteindre sa 79e année, le digne couronnement d'une vie si noblement utile. Il laisse à sa vertueuse épouse, à sa pieuse fille le souvenir de sa foi, les leçons de ses exemples et le soin de continuer la tradition de ses bonnes œuvres (1).

L'abbé D. Haigneré.

(*Impartial*, 12 mars 1857).

(*Bibliographie*, II, 40).

---

13 mars 1792.

ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE.

On ne sait pas assez de nos jours ce qu'était devenue en France, un an à peine après son établissement, l'Eglise constitutionnelle établie par l'Assemblée nationale. Pour juger du servilisme, où elle se trouvait réduite, vis-à-vis du pouvoir civil, il faut lire la lettre suivante, écrite par la municipalité de Boulogne à M. Roche et à M. Le Gressier de Belannoy, curés des deux paroisses :

(1) Marié à Londres pendant le premier Empire avec demoiselle Sophie du Quesnoy d'Escœuilles, morte en 1861, il n'eut qu'une fille, Louise-Marie-Henriette, baronne du Blaisel, née à Londres en 1810, habitant généralement le Wast, décédée à Boulogne en 1895.

On nous a souvent demandé le tableau généalogique de la famille du Blaisel : puisque l'occasion se présente, nous le donnerons ici en deux feuilles, tel que nous avons pu le faire à l'aide de trois généalogies manuscrites et de quelques documents : nous pouvons garantir la filiation directe de la branche aînée, dressée d'après un *Mémoire*, fait en 1786, *pour les preuves de noblesse de M. le marquis du Blaisel*, et celle des du Blaisel du Rieu fixée d'après les titres que nous avons eus en mains. A. de R.

Messieurs :

« Nous vous faisons passer copie d'une délibération et d'un avertissement à nos concitoyens, relativement aux patentes. Nous vous prions instamment d'en faire lecture AUX MESSES BASSES et au *prône de la messe paroissiale* de vos églises et oratoires. Vous sentirez, messieurs, combien il est important que la délibération et l'avertissement dont il s'agit aient la plus grande publicité. Nous pensons, MM., qu'il seroit à propos que vous fassiez connaître à vos auditeurs qu'il est de leur plus vif intérêt de se pourvoir, sans délai, de patentes, s'ils ne l'ont pas encore fait, pour éviter les poursuites qui vont être dirigées contre eux.

Les officiers municipaux de Boulogne.

Par ordonnance, (signé) Lheureux. »

Aujourd'hui, les avertissements de cette nature se publient dans la rue, au son du tambour, par un sergent de ville, qui en donne lecture à haute voix, sans être obligé, comme les curés constitutionnels, d'y ajouter des commentaires.

(*Impartial*, 13 mars 1869).

---

14 mars 1866.

FUNÉRAILLES DE MGR PARISIS.

Les funérailles de Mgr Parisis ont eu lieu ce matin, au milieu du plus beau concours que l'on puisse imaginer. Un cardinal, deux archevêques et quatre évêques étaient accourus pour rendre un dernier hommage à l'un des plus illustres représentants de l'épiscopat français. Les autorités du département, deux détachements de cavalerie, deux bataillons du génie, avec la musique du régiment, deux bataillons du 26e de ligne, un nombre considérable d'associations diverses, s'étaient réunis pour faire escorte au char funèbre. Plus de quatre-vingts chanoines et bénéficiers de première classe, et près de quatre cents prêtres en surplis, y représentaient le clergé du diocèse. La population de la ville se massait partout sur le passage du cortège ; beaucoup de maisons avaient arboré sur leur façade des tentures noires et blanches ; le temps était couvert, menaçant même ; et, à travers les rues étroites boueuses, le long défilé de la sombre procession revêtait un caractère tout-à-fait lugubre.

Le char funèbre, traîné par quatre chevaux caparaçonnés en deuil, partit de la cour de l'évêché à neuf heures précises ; et il était dix heures quand le canon de la place annonçait l'arrivée du corps au pied des marches de Saint-Vaast.

La messe fut célébrée par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, métropolitain, et chantée tout en plain-chant, avec quelques faux-bourdons, de la manière la plus majestueuse et la plus grave, par une maîtrise de plus de soixante voix sous l'habile direction de M. le chanoine Planque. Le chœur de la cathédrale, décorée avec magnificence, était en quelque sorte transformé en chapelle ardente, au milieu de laquelle s'élevait un splendide catafalque, surmonté d'un dais d'où pendaient de larges draperies noires, parsemées d'étoiles d'argent.

Après la messe, Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, est monté en chaire pour faire l'éloge du défunt. Pendant plus d'une heure, il a tenu l'auditoire suspendu à ses lèvres, pendant qu'il racontait avec son cœur et avec l'accent de la plus vive admiration la vie de Mgr Parisis.

Les cinq absoutes prescrites par le pontifical ont été données successivement par Mgr l'archevêque métropolitain, par NN. SS. Gignoux, évêque de Beauvais, Forcade, évêque de Nevers, Boudinet, évêque d'Amiens, et par S. Em. Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. Mgr Dours, évêque de Soissons, assistait aussi à la cérémonie, ainsi que plusieurs chanoines étrangers. Les coins du poèle étaient tenus par M. Levert, de passage à Arras, par le général commandant la division militaire, par le président du tribunal et par M. Plichon, maire d'Arras.

Après la dernière absoute, le corps a été porté dans la chapelle de la Vierge, sur les épaules de douze sapeurs-pompiers ; et le rite de l'inhumation y a été accompli par Mgr Mathieu, au milieu d'une assistance vivement impressionnée. Il était une heure et demie.

On sait que par une spéciale dérogation à la loi générale, le gouvernement a permis que les évêques fussent inhumés dans leur cathédrale ; et Mgr Parisis a été déposé dans le caveau des évêques d'Arras, à côté du cardinal de la Tour-d'Auvergne.

Le clergé de notre ville était largement représenté à cette cérémonie. On y remarquait, en effet, MM. les curés de Saint-Joseph, de Saint-Pierre et de Saint-François de Sales, deux prêtres appartenant à l'institution de Mgr Haffreingue et cinq ou six autres ecclésiastiques de Boulogne.

Il parait qu'avant d'être frappé du coup de foudre qui l'a ravi si soudainement, Mgr Parisis a nommé un curé-doyen pour la paroisse de Saint-Nicolas, et que cette nomination ne tardera pas à être connue.

Rien ne fait encore présumer que l'Empereur ait arrêté le choix qu'il devra faire pour remplacer Mgr Parisis sur le siège d'Arras. Il est donc à désirer qu'on se hâte de pétitionner pour le rétablissement de l'évêché de Boulogne, si vivement réclamé par le clergé et les fidèles. Tout le diocèse a les yeux sur nous, et tous les prêtres qui sont originaires de

nos contrées font les vœux les plus ardents pour la réussite de nos démarches. Le *Propagateur* du Nord et du Pas-de-Calais a bien voulu nous prêter son appui, en reproduisant avec sympathie des articles de l'*Impartial* sur ce sujet ; mais, je le répète, il faut se hâter : le succès est à ce prix.

(*Bibliographie*, II, 115). (*Impartial*, 14 mars 1866).

---

14 mars 1850.

TOMBEAU DE MGR PERROCHEL.

Les fouillles qui se font sous le sol de la nouvelle église Notre-Dame de Boulogne, à l'effet d'agrandir la Crypte et d'assurer les fondements de tout l'édifice, ont amené jeudi dernier (7 mars) des découvertes importantes. Arrivés dans le bas de l'église, près du bâtiment de l'ancien Petit-Séminaire, où se trouvait une porte latérale nommée la *Porte du Cimetière*, les ouvriers ont rencontré un cercueil de plomb, que l'affaissement des terres avait entièrement écrasé. Il contenait un crâne et quelques ossements, profondément rongés par l'humidité du sol. On y trouva, en outre, des débris d'ornements en soie violette doublée de vert, des sandales de cuir, des galons et des franges d'argent complètement oxydés, des fragments d'une crosse en bois, et, ce qui est plus précieux, une croix pectorale en argent doré. Cette croix, qui renfermait des reliques tombées en poussière, présente sur l'une de ses faces un cœur entouré d'une couronne d'épines, et sur l'autre les lettres M. (initiales du nom de Marie (?).

L'indication précise du *Gallia Christiana*, reproduite dans l'*Histoire de Notre-Dame*, p. 189, édit. 1839, d'autres documents positifs qu'il est inutile de rappeler ici, nous permettent d'établir avec certitude que là reposait le corps de Mgr François de Perrochel, cinquième évêque de Boulogne, mort le 8 avril 1682. On l'avait inhumé dans la cathédrale, « *à l'endroit donnant sur le cimetière de l'église, près des fonts baptismaux.* » C'est là qu'on vient de découvrir les restes précieux de ce prélat, qui vont être replacés avec honneur dans la Crypte.

A quelque distance de ce tombeau, les ouvriers en ont trouvé un autre, d'une seule pierre, taillé en forme d'auge, couvert de dalles irrégulières. Nous ne savons qui était inhumé à cet endroit. Cependant, si l'on veut bien se rappeler que, d'après le chanoine Leroy, la comtesse Mahaut avait été enterrée à côté d'Ide, sa mère, à *l'entrée* de notre ancienne cathédrale, on reconnaîtra une certaine probabilité à l'opinion qui ferait de ce sarcophage le tombeau de l'une de ces princesses. Ces sortes de tombeaux

Prieux-Drouin héliog. Lormier photo. Ligny imp.

Mgr FRANÇOIS PERROCHEL

Evêque de Boulogne-sur-mer

1643-1677

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

appartiennent toujours à une haute époque, et l'on sait que Mahaut mourut en 1258, Ide, en 1216. Quoiqu'il en soit, il est bien difficile d'établir une affirmation positive sur des données aussi vagues.

D. H.

(*Impartial*, 14 mars 1850).

(Voir au 13 janvier).

---

15 mars 1632.

N. LE BACRE, CURÉ DE SAINT-JOSEPH.

Nicolas le Bacre, bachelier en théologie, neveu de l'archidiacre Noël Gantois, n'était encore que simple tonsuré quand il fut mis en possession de l'une des chapelles royales de la cathédrale, à la date de cette éphéméride. Il succédait à Jean du Rozel, mort curé de Saint-Martin-Boulogne, dernier possesseur de ce bénéfice. Après la mort de Gilles Folie, l'année suivante (17 février 1633), Le Bacre fut installé curé de Saint-Joseph. A la même date, il figure dans les registres de l'évêché comme pourvu en même temps de la cure de Marck et de celle de Leulinghen. Quatre bénéfices à la fois, c'était trop, aussi le trouvons-nous remplacé à Saint-Joseph et à Marck en 1636. Où résidait-il pendant ce temps-là? C'est ce qu'il est impossible de déterminer aujourd'hui. Je sais seulement que Le Bacre fut remplacé à Leulinghen en 1646, mais sans qu'on puisse le suivre au-delà.

D. H.

(Voir au 23 avril).

Inédit.

---

15 mars 1848.

SYMBOLISME DE L'ART CHRÉTIEN.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux qu'on va lire, et que j'ai écrits en 1847, 1848, 1849, sont des traductions de textes anglais ; et ils ont trait à l'Archéologie ecclésiastique, en général, qui a fait l'objet de mes premières préoccupations. Je les ai insérées dans une de ces Revues éphémères, créées par des jeunes gens, et auxquelles l'avenir n'a pas souri. Que la postérité me le pardonne, je savais peu l'anglais technique, et j'ai fait dans ces traductions plus d'un contre-sens !

Ce que j'ai publié dans la *Voix de la Vérité* est meilleur. Ce n'est pas une traduction, mais un travail original, écrit sous l'inspiration des articles insérés par M. W. Pugin dans la *Dublin Review*. Le titre en est fautif. Il faudrait, au

lieu de *Quelques études d'archéologie liturgique*, les appeler : QUELQUES ÉTUDES SUR L'ARCHITECTURE ET LE MOBILIER DES ÉGLISES, D'APRÈS LES RÈGLES COMBINÉES DE L'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE ET DE LA LITURGIE SACRÉE (Voir au 9 juin).

Bien que restreint à ce qui regarde la disposition et le mobilier des petites églises, ce travail s'annonçait comme devant être plus complet. On l'accueillit dans le public avec quelque faveur. L'abbé Guillois voulut même le citer dans son catéchisme. Dix ans plus tard, on m'en demandait des nouvelles.

Je ne sais pas pourquoi l'ouvrage s'est arrêté en route. Peut-être M. Migne, qui était l'éditeur de la *Voix de la Vérité* me fit-il comprendre que le sujet n'était pas du goût de ses lecteurs. Peut-être le journal ne résista-t-il pas aux épreuves qui font tomber les feuilles publiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant mes vacances, assis à l'ombre des hautes futaies du Bucq, je crayonnais pour cette étude une suite dont il me reste un brouillon informe et que cette continuation ne vit jamais le jour (1). D. H.

Menneville, 2 juillet 1887.

A M. LE BARON ALPHONSE DE CALONNE,

La Société archéologique ou *ecclésiologique* d'Angleterre vient de publier l'intéressant monument dont je vous envoie la traduction. La doctrine symbolique qui a présidé à la construction de nos admirables cathédrales n'a pas encore été complètement retrouvée : Il nous importe d'en recueillir les traditions éparses pour tâcher d'en formuler un corps complet de doctrine. Le fragment que je vous envoie pourra servir à montrer combien cet enseignement était répandu au moyen âge, puisque un prêtre inconnu en formulait à son peuple les doctrines pratiques sur les plages reculées de l'Islande, au milieu des glaces du nord. En faisant passer dans notre langue ce monument dont je n'ai pas eu l'original, j'ai dû bien des fois sacrifier les exigences du style à l'exactitude de la pensée qui a toujours son importance, mais qui en a bien plus dans un écrit de ce genre que dans tout autre sujet.

Agréez...

Abbé HAIGNERÉ,
Bibliothécaire.

Homélie Islandaise pour la dédicace d'une église,

traduite en anglais sur un ancien manuscrit de la bibliothèque royale de Stockholm (in-4°, vélin, n° 15)-1150-1200, — *et d'anglais en français*, par l'abbé HAIGNERÉ.

Le roi Salomon éleva le premier un temple en l'honneur du vrai Dieu ; et lorsque ce temple fut achevé, il invita le peuple à en célébrer

(1) Les autres articles auxquels s'applique cette *note préliminaire* sont, outre celui-ci :
9 juin 1849 : *Quelques études sur l'architecture et le mobilier des églises...*
15 novembre 1847 : *Origine du style gothique.* A. R.

la dédicace. Lorsque tout le peuple se fut réuni pour célébrer cette fête, Salomon s'arrêta pour prier, et parla ainsi : « Vous avez exaucé, Seigneur, la prière de votre serviteur, la prière que je vous ai faite de pouvoir vous élever une demeure. Maintenant, Seigneur, sanctifiez et bénissez cette maison que j'ai bâtie en votre nom : exaucez, Seigneur, la prière que je vous fais aujourd'hui : que vos yeux soient ouverts, que vos oreilles soient attentives jour et nuit sur cette maison. Si votre peuple pèche contre vous, vient à repentance, et se rend dans votre temple pour y prier, exaucez en ce lieu ses prières, et délivrez-le de ses ennemis. » Lorsque Salomon eut fini sa prière, le Seigneur apparut dans sa gloire, et tous virent la puissance de Dieu remplir cette maison, et tous ceux qui étaient dans le temple adorèrent le Seigneur.

Telle est la fin pour laquelle les églises furent bâties et les fêtes de la dédicace instituées. Puisque nous célébrons aujourd'hui, mes bien-aimés frères, la dédicace d'une église, il est par-dessus tout nécessaire de vous faire connaitre les nombreux bienfaits que nous recevons dans une église. Dès qu'un homme vient au monde, il est aussitôt porté dans l'église, et d'esclave du péché qu'il était auparavant, il devient enfant de Dieu par le saint baptême. C'est dans l'église que l'on consacre le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auxquels doit participer tout le peuple chrétien pour la rémission de ses péchés. Dans ce moment solennel, les portes du ciel sont ouvertes, et les anges viennent au milieu des hommes ratifier l'administration des prêtres. Dans l'église est le siège du testament de réconciliation entre Dieu et l'homme ; là nos prières sont plus agréables à Dieu, quoique Dieu veuille bien les écouter partout où nous les lui adressons du fond du cœur. Si après nous être réconciliés avec Dieu, nous retombons dans le péché, alors nous entrons dans l'église, nous faisons à un prêtre l'humble aveu de nos fautes, et Dieu veut bien encore nous les pardonner. Lorsqu'un homme a cessé de vivre, son corps est porté à l'église et y est confié à la terre ; les prêtres y recommandent son âme à Dieu par de longues prières et des chants sacrés. Nous devons donc, mes bien-aimés frères, avoir beaucoup de respect pour nos églises, et assister aux nombreuses prières, aux sacrifices et aux veilles qui s'y font. Parce que c'est là que nous attend la miséricorde de Dieu, quand nous arrivons dans ce monde, tout le temps que nous y demeurons, et quand nous en sortons pour entrer dans l'éternité.

Mais comme l'église matérielle et tout le peuple chrétien ne portent que le seul et même nom d'église, nous allons dire comment l'église matérielle représente le peuple, et comment le peuple chrétien est appelé le temple de Dieu. Vous êtes le temple de Dieu qui est bâti en vous. De même que l'église est bâtie avec beaucoup de pierres ou de poutres, ainsi

le peuple est composé de beaucoup d'hommes de toutes langues et de toutes nations. Parmi ceux qui composent le peuple chrétien, quelques-uns sont sur la terre, quelques-uns sont dans le ciel avec Dieu ; une partie de l'église se rapportera donc à ceux qui jouissent de la gloire, et l'autre partie représentera les chrétiens de la terre.

Le *chœur* représente les saints du ciel, la *nef* les chrétiens qui sont sur la terre.

L'*autel* représente le Christ ; car de même que les sacrifices ne sont offerts à Dieu et consacrés par lui que sur l'autel, de même aussi nos œuvres ne sont agréables à Dieu que lorsqu'elles sont consacrées par l'amour du Christ.

Les *ornements* de l'autel (*vestimenta*) sont les Saints qui se sont revêtus du Christ par leurs bonnes actions, selon ce que dit Saint Paul : « Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, revêtez-vous de lui.» (Gal., III, 27).

Les *fondations* de l'église représentent les apôtres et les prophètes qui sont les soutiens de la foi, comme dit Saint Paul : « Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes. » (Ephès., II, 20).

Les *porches* sont le symbole de la vraie foi qui nous introduit dans l'église catholique.

Les *portes* devant les porches représentent les hommes sages qui s'opposent avec fermeté à ceux qui sont dans l'erreur, repoussent ceux qui par leurs enseignements sont en dehors de l'église, et donnent entrée aux vrais croyants.

Le *pavé* représente les hommes humbles qui s'abaissent dans l'estime des autres, et qui servent de soutien d'autant plus assuré, qu'ils sont le plus foulés et humiliés par tous.

Les *sièges* dans l'église représentent les hommes de miséricorde qui apportent du soulagement aux maux de leur prochain, comme les sièges soulagent ceux qui s'y reposent.

Les *deux murailles* des côtés de l'église représentent les différentes races d'hommes qui sont entrées dans la foi du Christ : la race des Juifs et celle des Gentils.

La *muraille occidentale* de l'église, qui relie les deux murs des côtés, est le symbole de Notre-Seigneur qui unit les deux races en une seule et même croyance, et qui est lui-même le rempart et le bouclier de l'Eglise. Dans cette muraille est la porte par laquelle nous entrons dans l'église, et des fenêtres qui l'éclairent ; car le Seigneur illumine ceux qui entrent dans sa foi.

La *muraille de la croix* ou *du jubé* (qui est entre la nef et le chœur), représente le Saint-Esprit, parce que si nous entrons dans la société chré-

tienne par la foi en Jésus-Christ, nous entrons dans la gloire du ciel par le Saint-Esprit ; et si le Christ unit les races en une seule foi, le Saint-Esprit les unit dans une seule et même charité ; dans cette muraille est une large ouverture afin que les fidèles puissent de la nef voir ce qui se fait dans le chœur. Quiconque est arrivé à la porte de la grâce du Saint-Esprit, peut par les yeux de l'âme apercevoir beaucoup de choses toutes célestes.

Les *quatre piliers* de l'église (au centre de la croisée), représentent les quatre évangiles dont la connaissance est le plus ferme appui de toute l'Eglise du Christ.

Le *toit* de l'église représente ces hommes qui, levant les yeux de dessus la terre, les portent vers les gloires du ciel, protègent par leurs prières les chrétiens contre la tentation, comme le toit protège l'église contre la pluie.

La *charpente* de l'église, le faite, les poutres qui la composent, représentent ceux qui sont établis chefs et gouverneurs dans l'église, comme les abbés pour les moines, et les princes pour les peuples.

Les *poutres de liaison*, qui joignent les murs à angles droits et supportent les montants qui soutiennent le faite et les autres parties de la charpente, représentent les chrétiens qui soutiennent par leurs conseils les princes séculiers, et les saints monastères par leurs riches offrandes.

Les *cloches* représentent les prêtres qui rendent un son agréable à Dieu et aux hommes par leurs prières et leurs enseignements.

Les *croix* et les *crucifix* (*roods*) représentent les pénitents qui portent sur leur corps les stigmates du Christ et mortifient leur chair par les jeûnes et les veilles.

Mais comme l'Eglise représente tout le peuple chrétien, et le représente aussi en particulier, elle contient en elle l'image de tout homme chrétien qui devient le temple de l'Esprit Saint par ses bonnes actions ; car tout homme qui sert Dieu bâtit en lui une église spirituelle, non de bois et de pierres, mais d'œuvres de miséricorde.

Le *chœur* de l'église, c'est la prière et le chant des psaumes.

L'*autel* représente la charité.

Les *ornements* de l'autel, les bonnes œuvres qui accompagnent la charité, et comme tous les sacrifices sont consommés sur l'autel, ainsi, toutes les bonnes œuvres ne sont agréables à Dieu que par la charité.

La charité comprend deux commandements : l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Ces deux amours sont représentés dans l'église par les deux murailles de la façade et du jubé : la première signifie l'amour du prochain, et la seconde l'amour de Dieu. Dans la muraille où est le jubé, se trouve une

très large porte pour entrer dans le chœur, parce que le chemin de la vie spirituelle devient de plus en plus large à mesure que l'on aime Dieu davantage ; dans le mur de la façade se trouvent des fenêtres, parce que les commandements du Seigneur sont lumineux, dit le prophète David, et éclairent les yeux de l'intelligence. Notre-Seigneur a daigné lui-même nous expliquer ce commandement, quand il a dit : « Voici que mes commandements sont de vous aimer les uns les autres. »

Les *portes*, à l'entrée de l'église, marquent la modestie et la retenue de la langue, selon ce que dit le Psalmiste : *Pone, Domine, custodiam ori meo et ostium circumstantiæ labiis meis.* La porte peut aussi représenter la sagesse qui discerne le bien d'avec le mal, de telle sorte que nous puissions ouvrir notre cœur aux bonnes inspirations et le fermer aux mauvaises.

Les *fondations* de l'église représentent la foi ; car c'est sur cette fondation qu'il nous faut établir nos bonnes œuvres pour qu'elles deviennent le temple de Dieu.

Les *quatre piliers* (du centre de la croisée) représentent les quatre vertus cardinales qui sont : la prudence, la justice, la force et la tempérance.

Le *pavé* représente l'humilité, l'obéissance et la patience qui ne rougissent pas de supporter les injures et les mépris des hommes.

Les *sièges* sont le symbole des œuvres de miséricorde, qui vont soulager ceux qui sont dans le besoin, comme les sièges soulagent ceux qui s'y asseyent.

Les *murailles* représentent toutes les bonnes œuvres ensemble, tous les travaux entrepris pour l'amour de Dieu et celui du prochain.

Les *boiseries des murailles* représentent la force qui unit et enchaîne les bonnes actions.

Le *toit* au-dessus des murailles représente l'espérance que dans notre cœur, nous devons mettre en Dieu au-dessus de toutes nos bonnes actions.

Les *poutres du toit* qui supportent le faite représentent la patience qui fortifie notre espérance et nous empêche de nous décourager dans la prière en demandant les grâces de Dieu.

Les *poutres de liaison*, qui fortifient les murailles afin qu'elles résistent aux coups des tempêtes, représentent la paix et la concorde qui fortifient et unissent toutes nos bonnes actions, afin qu'elles ne chancellent pas aux coups de la tentation du démon.

Les *croix* et les *crucifix* signifient les mortifications de la chair, les jeûnes et les veilles.

Les *cloches* représentent les instructions qui nous portent à faire le bien.

Le *cimetière* désigne la pratique de toutes les bonnes œuvres dont

nous venons de parler. Ainsi, nous devons pratiquer le bien, à la vue des exemples de ceux qui sont morts. Les bons exemples doivent nous exciter à faire le bien et les mauvais nous détourner du mal.

Les *tombes des morts* dans le cimetière nous apprennent à peser toutes choses. Car il faut bien comprendre que tout ce qui a rapport à l'église matérielle et au culte qui s'y célèbre, peut avoir en nous sa reproduction et sa signification spirituelle, si nous nous rendons dignes par notre vie d'être le temple de Dieu. Il nous faut donc, mes bien-aimés frères, lorsque nous célébrons la fête de la Dédicace d'une église, purifier l'église de notre cœur, afin que Dieu ne trouve dans ce temple qui est nous-mêmes, rien qui puisse lui déplaire. Et de même que nous aimons dans les jours de fête à paraître au dehors bien propres et bien nets, ainsi devons-nous laver intérieurement par nos larmes les taches du péché et les remplacer par l'éclat des bonnes œuvres.

De même encore que nous accordons à nos corps une nourriture plus agréable les jours consacrés au Seigneur, ainsi, devons-nous nourrir nos âmes en ces jours-là des Saints aliments de la parole divine.

Il serait, en effet, peu convenable que nos corps étant mieux vêtus et plus délicatement nourris, l'homme intérieur n'eût pas aussi sa parure et son aliment. Il est inutile de nous vêtir plus richement à l'extérieur pour la cérémonie de cette dédicace, si nous négligeons la fête intérieure de cette église en ne nous appliquant pas à de bonnes actions. Car si nous persévérons en ce monde dans la prière, ce n'est assurément que pour mériter d'assister à l'éternelle fête de l'Eglise qui est la véritable joie des saints dans le ciel.

Mais pour arriver à cette joie des cieux, il faut que nous fassions beaucoup d'œuvres de miséricorde en faveur de notre prochain. C'est une bonne œuvre de faire de riches offrandes à l'Eglise, mais c'en est une meilleure de secourir dans leurs nécessités les membres souffrants de Jésus-Christ. Les églises de la terre sont destinées à périr, mais les âmes des hommes sont immortelles. Si nous voulons être le temple de l'Esprit Saint, nous devons nous montrer à l'égard de notre prochain aussi miséricordieux que l'Eglise l'est à notre égard : nous avons été, dans l'Eglise, amenés à Dieu par les eaux du baptême, de même aussi nous devons retirer notre prochain de l'erreur et prier pour lui dans les larmes ; car les larmes comme les eaux du baptême effacent les péchés. Dans l'Eglise, nous recevons par la confession le pardon de nos péchés ; nous devons donc aussi aider notre prochain à sortir de ses iniquités.

Dans l'Eglise, nous recevons la céleste nourriture, qui est le corps du Seigneur ; nous devons aussi donner la nourriture terrestre à ceux qui sont dans le besoin. L'Eglise garde auprès d'elle les corps des fidèles

défunts, nous devons aussi apporter à leurs âmes le suffrage de nos prières.

Ornons donc nos âmes de bonnes dispositions comme nous ornons les églises de sacrifices fréquents, de cierges et de saints offices. Lorsque nous venons dans une église pour assister aux offices, soyons unis, aimons-nous les uns les autres. Il serait, en effet, peu convenable d'avoir la haine dans le cœur quand nous nous présentons devant le testament de la réconciliation entre Dieu et l'homme. Si nous sanctifions par de telles dispositions les fêtes temporelles de la terre, nous mériterons d'assister aux éternelles fêtes des cieux en la compagnie de notre Rédempteur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

(*The Ecclesiologist*, vol. VIII, n° 54. February 1848, p. 216-220).

Dans la *Bibliographie des œuvres de M. l'abbé Haigneré* (*Mémoires de la Société Académique*, t. XVII, p. 40, n° 3), nous avons dit, d'après lui, que cet article était extrait de la *Voix de la Vérité ;* c'est une erreur, il faut lire : *Revue du monde catholique*, 15 mars 1848.

A. R.

---

16 mars 1793.

RÉQUISITION DE VOLONTAIRES.

Il y avait ce jour-là un grand remue-ménage dans la ville de Boulogne. Depuis quelques jours des souscriptions publiques étaient ouvertes à deux fins. On avait publié une réquisition volontaire, à l'effet d'avoir des soldats à envoyer en Belgique, pour y combattre sous les ordres du général Marassé. Cent-cinquante citoyens, choisis parmi les gardes-nationaux, s'étaient offerts pour voler au secours de la patrie, et ils allaient partir le lendemain ; mais il fallait les équiper et pourvoir à leur solde.

On ne se montrait pas difficile pour l'uniforme. Il suffisait « d'un « habit, veste et culotte, une chemise, une paire de bas et une de souliers, « de telles étoffes et couleurs que ce soit, plus une cocarde tricolore avec « un bonnet rouge. » Le bonnet rouge et la cocarde étaient de rigueur !

Pour satisfaire à toutes ces charges, on régla qu'il serait « levé sur « chaque citoyen de quelque sexe que ce soit, une contribution propor- « tionnée à son revenu réel ou présumé. » Puis l'on avait sollicité des dons patriotiques, en nature et en assignats ; mais il ne parait pas que cette mesure ait été accueillie avec un bien grand enthousiasme. Il faut en excepter pourtant une fraction de la jeunesse des écoles :

« Se sont présentés, dit le procès-verbal, les citoyens Dubois et Magnier, instituteurs provisoires, avec leurs élèves ayant à leur tête une musique

militaire et un drapeau aux couleurs nationales ; et après avoir demandé la parole, un des élèves a prononcé un discours dans lequel, rendant hommage aux instructions républicaines que leur donnent leurs maîtres, et voulant donner des preuves de leur amour pour la patrie, ils ont déposé sur le bureau cinq croix d'argent, qui avoient été données par les municipalités précédentes, pour récompenser ceux qui se distingueroient dans leurs études. »

Un pareil sacrifice méritait bien un congé. La municipalité le leur accorda solennellement, après en avoir délibéré dans toutes les formes ; et les maîtres gagnèrent un bon point !

(*Impartial*, 16 mars 1870).

---

17 mars 1664.

MENDIANTS A L'ÉGLISE.

Il y avait autrefois de singulières coutumes, ou plutôt de singuliers abus. Que diraient les fidèles qui assistent aux offices dans nos églises, si, comme en 1664, les mendiants y rôdaient continuellement de place en place pour les déranger dans leurs prières, en demandant l'aumône ? — C'est pourtant ce qui avait lieu dans la cathédrale de Boulogne, lorsque, pour y mettre fin, les chanoines arrêtèrent que Jacques Sauty, sonneur, aurait 18 livres d'augmentation sur ses gages, « à la charge, est-il dit, « d'empescher les pauvres de tournoier, comme ils font dans cette eglise « pour y demander l'aumône, et de les faire tous demeurer au bas de « l'eglise, dans les places qui leur sont assignées. » Pour s'assurer que le sonneur ne manquerait pas à ses nouveaux devoirs, les chanoines ajoutèrent à leur délibération la clause suivante, qui n'était point maladroite : « Lesquels gages de 18 livres luy seront payez tant et aussi long- « temps qu'il s'acquittera bien de ce devoir, et non autrement (1). »

(*Impartial*, 17 mars 1869).

(1) Dans les *Remonstrances des Esleuz* à MM. les Maïeur et échevins de Boulogne, on rencontre presque tous les ans, à partir de 1612, un article relatif à ce sujet : en voici un, comme exemple :

« Qu'il soit fait deffense à tous pauvres mandians de eux pourchasser et aller « avant l'esglise pendant le saint service divin, ains se tenir aux portaux d'icelle « sur paine d'estre puniz et chassez hors de la ville et autres plus grandes peines. » — « Il y sera pourveu », écrit en marge M. le Maïeur ; malgré toutes les mesures de police, les mendiants, surtout les étrangers, devinrent si « pourchassants », qu'on fut obligé de les menacer du fouet ! Mesure rigoureuse, mais insuffisante, puisque le chapitre est obligé de mettre un gardien particulier. A. R.

18 mars 1888.

ÉTAT

DES SOMMES PAYÉES ET DES DOMMAGES ÉPROUVÉS DANS LE DIOCÈSE DE BOULOGNE, DE 1550 A 1581, A L'OCCASION DES GUERRES DE RELIGION

COMPARÉ AVEC

L'ÉTAT DES IMPOTS

LEVÉS SOUS LE RÈGNE DU ROI LOUIS XII.

Un nommé, N. Froumenteau, que le bibliographe H. Menu me signalait en 1879 comme étant, suivant quelques auteurs, le pseudonyme de Nic. Barnaud, médecin protestant du Dauphiné, a publié un curieux ouvrage intitulé : *Le Secret des finances de France descouvert & desparti en trois livres, par N. Froumenteau, & maintenant publié pour ouvrir les moyens legitimes & necessaires de payer les dettes du Roy, descharger ses sujets des subsides imposez depuis 31 ans & recouvrer tous les deniers prins à Sa Majesté. S. L. (Genève), 1581, 3 tom. en 1 vol. in-8.*

Les détails qui y sont donnés sont de nature à piquer vivement la curiosité des érudits, fort amateurs aujourd'hui de tout ce qui concerne l'ancienne situation financière des provinces de France. On y trouvera d'autres supputations, telles que celle des exactions commises et des massacres exécutés par les hommes des deux partis.

L'auteur fait appel aux sentiments d'humanité de la population boulonnaise, pour qu'il soit mis fin à un état de choses violent et sanguinaire, « afin d'esmouuoir ceux de ce diocese à desirer la paix & n'estre si cruels les uns enuers les autres comme on a esté par le passé. »

Ce sont là des sentiments louables, qui témoignent de la sagesse et de la sincérité de l'auteur ; et quand même on trouverait à critiquer ou à révoquer en doute quelques-unes de ses assertions, on n'en devra pas moins regarder les pages qui vont suivre comme un document utile à consulter pour l'histoire de ces temps malheureux.

A ce titre, l'ouvrage étant fort rare et difficile à rencontrer, nous avons cru opportun d'en réimprimer... les pages qui concernent le diocèse de Boulogne, ce que nous faisons autant que possible en fac-simile.

D. HAIGNERÉ.

(P. 139).

DIOCÈSE, BAILLIAGE,

ELECTION, PREVOSTEZ

ET CHASTELLENIES DE BOULOIGNE.

Domaine tant aliené que non aliené.

Comme Rentes, censes, Droict de Rasve, Peages, Herbes des prez, Greffes, Seaux, Tabellionages, Aydes, etc., la somme de cinq milions cent vingt mil liures tournois. Parquoy cy V M^ONS CXX M l.

Offices.

Offices qui ont vaqué par mort, resignation, ou autrement, creation de plusieurs & nouveaux Officiers, confirmations d'offices, etc., la somme de huict cens douze mil liures. Parquoy cy VIII^C XII M l.

Subuention.

Subuention du subside de cent sols pour procez, Finance faite par les notaires & sergens, Retranchement des gages des officiers de ce royaume, etc., la somme de seize cens mil liures. Parquoy cy XVI^C M l.

Traites, etc.

Traites de bleds, tant par eau que par terre, Entrée des vins, Vente des biens meubles de ceux de la Religion, etc., la somme de six cens trente mil liures. Cy VI^C XXX M l.

Clergé.

Messieurs du Clergé de ce Diocese, ont payé au Roy la somme de quatorze cẽs quatre vingts dix mil liures, à cause des decimes ordinaires & extraordinaires, etc. Parquoy cy XIIII^C IIII^XX X M l.

Somme des deniers ordinaires & extraordinaires tombez ès coffres de sa Maiesté. IX M^ONS VI^C LII M l.

(P. 140).

AUTRES DENIERS PAYEZ

Tant par le clergé que le Tier estat, du Diocèse & Bailliage de Bouloigne, qui ne sont tombez ès coffres du Roy.

Rançons.

Les rançons payées par l'vn & l'autre des deux Religions respectiuement, reuiennent à la somme de cinq cens vingt cinq mil liures. Parquoy cy V^C XXV M l.

Voyages.

Plusieurs voyages ont esté faits, tant aux Estats generaux tenus à Orleans & à Blois, en Court, à Paris, aussi deuers les Gouuerneurs & Lieutenans du Roy, la part qu'ils estoyent, selon que les occasions se sont presentées, etc., la somme de huict cens quatre vingts mil liures. Parquoy cy VIII^C IIII^XX M l.

Tailles particulieres.

On a fait au Diocese & Bailliage de Bouloigne, plusieurs tailles particulieres, suyuant certaines lettres patentes du Roy, etc., la somme de sept cens soixante mil liures. Cy VII^C LX M l.

Fortifications.

Pour les fortifications & reparations des ponts, murailles, embellissemens des villes, etc., la somme de huict cens quinze mil liures tournois. Cy VIII^C XV M l.

Estappes.

A cause des troubles, plusieurs Estappes ont esté dressées, pour les gens de

guerre tant à cheual qu'à pied, etc., la somme de sept cens vingt trois mil liures tournois. Parquoy cy VII^C XXIII M l.

Superimpositions.

Outre les contributions cy dessus, les Gouuerneurs, Lieutenans du Roy, autres Gouuerneurs particuliers, Capitaines, Lieutenãs des villes & places, etc., la somme de seize cens mil liures tournois. Parquoy cy XVI^C M l.

(P. 141).

Surcharge du sel.

Ceux du pays de ceste Prouince outre le prix de la voicture & gabelle ordinaire, etc., ont payé treize cens mil liures. Cy XIII^C M l.

Monnoyes.

Pour raison de la tollerance du haut prix & cours des especes d'or & d'argent, & autres monnoyes, tant de France qu'estrangeres, a porté dommage au pays plus de deux milions de liures. Parquoy cy II M^ONS l.

Douzains.

Aussi pour les douzains rongnez & descriez, etc., la somme de huict cens mil liures. Parquoy cy VIII^C M l.

Gendarmerie.

Pour la gendarmerie, la somme de huict milions de liures. Parquoy cy VIII M^ONS l.

Infanterie.

Pour l'infanterie, la somme de seize milions de liures. Parquoy cy XVI M^ONS l.

Armées.

Pour le passage des Armees, etc., la somme de deux milions cinq cens mil liures. Parquoy cy II M^ONS V^C M l.

Rome.

Au Pape la somme de dix huict cens mil liures tournois, à laquelle peut reuenir le droict que sa Saincteté a leuë, à cause des Annates, etc. Parquoy cy XVIII^C M l.

ADUERTISSEMENT.

Par l'Estat dressé cy dessus, vous voyez Messieurs des trois Estats du Diocese de Bouloigne quarante cinq milios de liures qu'on a tiré de vostre Diocese : les parties vous sembleront incroyables iusques à ce qu'ayez leu les preuues — (p. 142) — indubitables que nous representons cy apres pour cest effect, mais ce qui est à deplorer ce sont plusieurs autres & innumerables parties que n'auons osé y mettre, à cause que les preuues n'en sont si certaines, & que ie n'en puis iustifier par escriptures, comme de cinq gentilshommes que ie ne veux nommer par honneur, à cause des maisons dont ils sont yssus du Diocese de Bouloigne ; toutes fois lesquels accompagnez de vingt cinq hommes, avec leurs sayes de liurée, & grans cheuaux se sont promenez par ce Diocese enuiron

deux ou trois mois, & sur trente cinq ou quarante parroisses : ont si dextrement manié leurs colectes que le moindre d'eux a raflé cent escus, et les cinq gentilshommes chacun mil ou douze cens escus : qui reuuient enuiron à huit mille cinq cens escus. Ont reduit en leurs maisons plusieurs meubles & bestail, vn valet qui depuis a esté pendu & estrāglé a declaré ceste belle histoire, mais ce qui la rend encore plus estrange, est que ces vingt cinq hommes sont tous Catholiques, & sur les Catholiques mesmes, ils ont fait telles prinses : d'autres tels & semblables garnemens du pays mesmes, depuis Monstreuil iusqu'à Bouloigne, & tout le long du riuage de la mer iusques Ambletueil, n'ont laissé maison de laquelle n'ayēt tiré à six ou sept diuerses fois plus de vingt mil escus. Qui voudroit mettre pareils actes commis par plusieurs autres gentilshommes qui ne sont du pays toutesfois, mais de la compagnie du lieutenant du Roy de la prouince, & des plus signalez Capitaines de France, on trouuera que depuis trois ans seulement ont extorqué des pouures Diocesains plus de quarante mil escus, ils en ont bien fait d'autres au parauant & dans le temps de cest estat. Particularitez que nous mettons en auant, afin d'esmouuoir ceux de ce Diocese à desirer la paix & n'estre si cruels les vns enuers les autres cōme on a esté par le passé, d'auoir surtout esgard aux cruels, inhumains & horribles massacres que ces troubles ont apportez, Bouloigne (Boluoigne) possede des ames tranquilles & debonnaires, mais il y en a d'autres amoureux du sang de leurs propres freres, & ne tient à eux qu'on ne le respande en toute abondance, mais tels s'ils ne sont du tout desnaturez, changeront comme ie croy d'oppinion s'ils calculent le piteux calcul de tant d'hōmes occis & massacrez contenus & declarez en ce present Estat.

(P. 143).

MASSACRES.

ET PREMIEREMENT :

Ecclesiastiques.

Chanoines, curez & prestres, les vns occis, autres noyez & estranglez	XV.
Moynes occis	XII.
Iacopins, Carmes, Augustins, occis	VI.
Cordeliers noyez & occis	IX.

Noblesse.

Gentilhommes Catholiques occis, tant en leurs maisons qu'en guerre	C XI.
Gentilshommes de la Religion occis de mesmes à la guerre et en leurs maisons	C XXX.

Soldats.

Soldats Catholiques	IIII M V^{C}.
Soldats de la Religion	III M VI^{C}.

Massacrez.

Hommes & femmes massacrez, & executez par iustice à l'occasion des troubles	III^{C} IX.

Estrangers.

Espagnols, Anglois, etc. VIII^C.

Feux.

Villages, Bourgades, & maisons bruslees, soixante : assavoir deux villages bruslez. Parquoy cy maisons LX.

Maisons destruites.

Maisons destruites en ce Diocese, pour raison des troubles, sept cens. Parquoy cy XII^C (*sic*).

Filles violées.

Femmes et filles violées, tant Catholiques que de la Religion, l'estat qu'on a sur ce particulierement dressé est imparfait.

(P. 144).

Nombre des personnes occis, executez & massacrez au Diocese de Boloigne, neuf mil deux cens quatre vingts et douze. Parquoy cy IX M IIII^C IIII^XX XII (*sic*).

Somme total des deniers leuez en ce Diocese, quarante cinq millions deux cens cinquãte cinq mil liures tournois. Parquoy cy XLV M^ONS II^C LV M l.

Reduits ed escus vallent quinze millions quatre vingts cinq mil escus. Parquoy cy XV M^ONS IIII^XX V M escus.

ESTAT DES DENIERS

levez au Diocese & ressort de Bouloigne, du temps du Roy Loys douzieme.

ET PREMIEREMENT :

Domaine.

Du Domaine de ce ressort & Bailliage, les Thresoriers de France ont mesnagé icelluy auec vne dispensation tels que les Fieds, Aumosnes, Gages d'officiers, & autres charges, ont esté bien acquittées, et le bon estat fourny chacun an, à la recepte generale qui reuient pour le temps de cest estat, à la somme de cent cinquante mil liures, ainsi qu'il appert par les contes et estats sur ce rendus. Cy CLV M l.

Gabelle du sel.

Du droit de gabelle ordinaire imposee sur le sel, la somme de soixante mil liures tournois. Parquoy cy LX M l.

Tailles.

De certaines tailles accordées à sa Maiesté, la somme de soixante sept mil liures tournois. Parquoy cy LXVII M l.

(P. 145).

Aydes.

De la ferme des Aydes, la somme de soixante six mil liures. Parquoy cy LXVI M l.

Dons gratuits.

Du don gratuit ou fouage, la somme de soixante mil liures. Parquoy cy LX M l.

Subsides & imposts.

De la Traite foraine, Gabelle extraordinaire, Crues, Cinquante mil hommes, Tailles, Taillon, Solde & augmẽtation de la gendarmerie, Emprunts generaux, Emprunts particuliers, Pied forchu, Subuention de cent sols pour procez, Retranchement de gages d'officiers, Finance faite par les hostelliers, Composition des deniers patrimoniaux, Subuention sur les villes closes : et de plusieurs autres subsides nouuellement imposez sur le tier estat. NEANT.

Ban & Arriereban.

De la contribution du Ban et Arriereban, la somme de neuf mil liures tournois. Parquoy cy IX M l.

Offices.

Des offices qui n'estoient de iudicature, la finance d'iceux reuient à la somme de cinquante mil liures. Cy L M l.

Confirmations.

De la Confirmation des offices Royaux en ce ressort, la somme de vingt mil liures. Cy XX M l.

Nouueaux offices.

De la creation des nouueaux offices NEANT.

DENIERS PAYEZ PAR LE CLERGÉ.

Francs fiefs & nouueaux acquests.

Des francs fiefs et nouueaux acquests, la somme de six mil liures. Parquoy cy VI M l.

(P. 146).

Decimes.

Des Decimes, Subuention de seize cens mil liures, que paye auiourd'huy le Clergé, de l'Argenterie, Ioyaux & Reliques, de la Vente du temporel de ceux du Clergé, de la suppression des offices, du Receueur des Decimes, des dons Charitatifs, de l'Impost de vingt liures tournois, pour clocher : & generalement de toute autre nature de deniers, que l'on fait presentement payer au Clergé, NEANT.

Rome.

Au Pape, la somme de douze cens mil liures, à cause des Annates, & autres prouisions, etc. Parquoy cy XII^C M l.

AUTRES DENIERS PAYEZ

tant par le clergé que ceux du Tier estat.

Clergé.

En vertu de certaines lettres patentes, ceux du Clergé imposerent sur eux, la somme de sept mil liures. Cy VII M l.

Tailles particulieres.

Durant ledit temps se treuue des tailles particulieres, qui toutes ensemble reuiennent à la somme de quarante mil liures tournois. Parquoy cy XL M l.

Fortifications & reparations.

Pour les reparations des ponts, murailles, embellissemens des villes, la somme de vingt mil liures. Parquoy cy XX M l.

Estappes.

A cause des Estappes, munitions & garnisons faites & receuës, ont payé la somme de vingt deux mil liures. Cy XXII M l.

Gendarmerie.

N'estoit nouuelles que la Gendarmerie tinst les champs, ny moins viure sur le bon homme, mais pour les garnisons a fourny durant le temps de cest estat, la somme de sept cens mil liures, à quoy peut reuenir le taux des foin, paille — (p. 147) — et auoine, selon qu'il a esté deduit sur la fin de l'Estat du Diocese de Rouan. Parquoy cy VII^C M l.

Infanterie.

Pour les Estappes des compagnies qui ont passé et repassé par ce Diocese, la somme de quatorze cens mil liures, Parquoy cy XIIII^C M l.

Superimpositions.

Des superimpositions, Surcharges du sel, Monnoyes, et autres choses pour lesquelles le public est auiourd'huy tant interessé, NEANT.

Somme desdits deniers : III M^ONS VIII^C IIII^XX II M l.

Conference et rapport.

Durant le regne de vos Maiestez, on a leué et fait payer à vos suiets, quarãte cinq milions deux cens cinquante cinq mil liures. Parquoy cy XLV M^ONS II^C LV M l.

Et durant le regne du Roy Loys douzieme, trois millions huict cens quatre vingts deux mil liures. Parquoy cy III M^ONS VIII^C IIII^XX II M l.

REVENV DV CLERGÉ DV

Diocese de Bouloigne.

Le reuenu de Messieurs du Clergé valoit du temps du Roy Loys, la somme de soixante mil liures. Cy LX M l.

Iceluy reuenu vaut auiourdhuny (*sic*) de clair & liquide, la somme de cent trente mil liures. Cy C XXX M l.

Noblesse.

Fiefs et arrierefiefs, suiets à la contribution du ban et arriereban, le nombre d'iceux est de deux cens neuf.

(P. 148).

Iustice.

Les officiers du Roy en l'exercice de la Iustice, ont marché droit se contentans simplement de leurs gages et de quinze ou vingt sols pour iournee et despens. Et ceux qui font l'exercice à present, prennent deux et trois escus par iour.

Espices.

Au lieu d'un douzain qu'on prenoit du temps du Roy Loys, ceux d'auiourdhuy prennent l'escu, et dauantage.

Sergens.

Au lieu d'un sergent qu'il y auoit du temps de ce bon Roy, il y en auiourdhuy douze et quinze.

Notaires.

Le nombre est acreu de douze fois.

Aduocats.

Le nombre est accreu de dix fois autant.

Procureurs.

Le nombre est acreu de mesmes.

Nombre des Parroisses.

En ce Diocese sont quatre cens soixante parroisses ou clochiers, y compris les hameaux. Parquoy cy IIII^C LX.

Familles.

Maisons ou familles, quarante mil sept cens, compris plusieurs mestairies. Parquoy cy XL M VII^C.

(*Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, t. II, p. 289-299).

---

19 mars 1798.

MARMITES A L'HOTEL DE SAINTE-ALDEGONDE.

En aucun temps, le passage des troupes et les réquisitions militaires n'ont été commodes pour les populations ; mais l'esprit autocratique de la révolution française avait plus particulièrement aggravé les choses ; témoin la proclamation suivante, émanée de l'administration municipale du canton de Boulogne :

Les citoyens aisés et autres susceptibles d'avoir des marmites à leur disposition, sont invités de les faire transporter de suite en la cy-devant maison Sainte-Aldegonde (8, rue de la Providence) pour servir aux troupes qui tiennent et doivent tenir garnison en cette place ; ils sont prévenus que note sera exactement tenue de la fourniture qu'ils auront

faite, et que, dans le cas où ils ne s'exécuteroient pas, les militaires seront contraints d'aller faire la soupe chez eux.

On se demande à quel indice les citoyens administrateurs d'alors pouvaient reconnaître les personnes « susceptibles d'avoir des marmites chez eux, » et comment il eût été praticable de disséminer journellement les soldats à travers la ville, pour aller faire leur soupe chez les gens sans marmites. Mais en ce temps-là, on comprenait à demi mot. Les citoyens *aisés et autres*, c'était tout le monde. Il n'était pas nécessaire de posséder réellement de marmites, puisqu'il suffisait d'être simplement *susceptible* d'en avoir. Par conséquent, la proclamation voulait dire que c'était aux habitants de la ville qu'il appartenait de venir au secours du budget de la guerre. C'est égal, malgré la note que l'on promettait de tenir au sujet de cette fourniture, il est fort à douter que chacun ait pu retrouver exactement son bien.

(*Impartial*, 19 mars 1870).

---

20 mars 1607.

LE DERNIER RELIGIEUX DE SAINT-VULMER.

« Ce jourdhuy est mort domp Françoys de Roussel, religieux et prieur de Saint-Vuillemer et dernier religieux, et est enterré dedans le chapitre. »

D. H.

(Premier registre de catholicité de Saint-Nicolas).

---

20 mars 1799.

FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE.

Le 30 ventôse an VII, les autorités de la ville de Boulogne célébraient la fête de « la souveraineté nationale », instituée l'année précédente. Des salves d'artillerie avaient tonné la veille pour annoncer cette cérémonie. Un cortège se forma, composé de divers corps de troupes, au milieu desquels marchaient des jeunes gens portant des bannières sur lesquelles se voyaient des inscriptions tirées des droits de l'homme et de l'acte constitutionnel. Suivaient les instituteurs primaires et les professeurs de l'école centrale avec leurs élèves, des groupes de vieillards de tous les états et de toutes les professions ; ensuite venaient les président et membres de l'administration municipale, précédés des trois appariteurs

portant des faisceaux debout. Tout ce monde se rendit « au bruit d'une musique guerrière », à l'église de Saint-Nicolas, où se trouvait dressé un autel à la Patrie, entouré de figures emblématiques représentant la Souveraineté et le Peuple. Les faisceaux s'abaissèrent, l'orchestre exécuta des airs patriotiques et des chants composés pour la fête ; ensuite le plus âgé des vieillards lut une formule, à laquelle le président de l'administration donna la réplique au moyen d'une autre formule, arrêtée à l'avance. Ce dialogue terminé, l'orchestre exécuta l'air « Ça ira, » et les musiques vocale et instrumentale réunies, terminèrent par l'invocation : « Amour sacré de la patrie » ; puis le cortège remonta à l'hôtel de ville. Le soir, on donna au théâtre une représentation de *Robert chef des brigands*, cette pâle imitation de Schiller qui eut tant de vogue pendant la révolution, et l'on prolongea la fête par des danses et un concert.

(*Impartial*, 20 mars 1869).

---

21 mars 1850.

LA VIE DE SAINTE ISBERGUE

(GISELLE), FILLE DE PEPIN-LE-BREF ET SŒUR DE CHARLEMAGNE (VIIIe siècle), *d'après le P. Malbrancq, collationnée sur Eginhard, le moine de Saint-Gall, les lettres des Papes, les historiens généraux et particuliers, Fleury, Mézerai, le P. Daniel, de Ségur, Dom Devienne, les Bréviaires de Saint-Omer et d'Arras ;* par M. l'abbé E. VAN DRIVAL (1).

Une publication, digne à tous égards de la bienveillante attention du public, a été entreprise à Boulogne, par une société de gens de lettres. Le Légendaire de la Morinie, qui en est déjà à sa septième livraison, a été accueilli de toutes parts, avec une grande sympathie. Les auteurs de ce travail rendent un éminent service à la religion et à la patrie, en mettant au jour les actes de ces héros de la foi, qui implantèrent dans nos contrées l'Evangile de Jésus-Christ, et y développèrent les germes de tous les bienfaits sociaux, qui en sont le produit immédiat. Mais, pour assurer le succès de cette œuvre, il faut que, joignant à l'érudition la plus scrupuleuse, la patience des recherches les plus exactes et les plus persévérantes, ils prennent à tâche d'être véridiques dans leurs récits, et,

(1) Voir au 11 avril 1850, au 27 mai (*Les Yeux des Autres*), et au 15 juillet (*Abbé Van Drival*).

suivant l'expression d'un ancien, « *ne disent jamais rien de faux,* tout en ayant le courage de ne taire rien de vrai. »

La Vie de Sainte-Isbergue ne nous paraissant pas satisfaire à ces conditions de l'impartiale histoire, nous venons essayer, quoique à regret, de porter la critique sur cette livraison du Légendaire.

Dans le *National Boulonnais* du 6 janvier, M. J.-M. Rieder parlant de la Vie de Sainte Isbergue, a exprimé une opinion, qui est de nature à induire le public en erreur, sur la valeur historique de l'œuvre de M. E. Van Drival : « Quant à l'exactitude historique de la Légende, nous dit-il, « les noms d'Eginhard, le moine de Saint-Gall, Mézerai, Fleury, P. Daniel, « de Ségur, Dom Devienne et les bréviaires de la localité (Saint-Omer, « Arras), en sont garants, *si d'ailleurs Malbrancq ne suffisait.* »

A cette étrange assertion, nous devons répondre : Les auteurs, cités dans le titre de l'ouvrage, doivent être divisés en trois catégories distinctes ; les uns parlent de Giselle, les autres d'Isbergue ; deux seulement, Malbrancq et Dom Devienne font d'Isbergue et de Giselle un seul et même personnage. M. E. Van Drival a cru devoir suivre l'opinion de ces derniers. Nous le regrettons ; car nous aurons à prouver, dans le cours de cette discussion, qu'elle ne repose sur aucun fondement solide.

Voici un résumé succinct de la Vie d'Isbergue (Giselle), d'après Malbrancq et M. E. Van Drival :

1° Isbergue, selon eux, n'est autre que Giselle, *Gisla*, fille de Pepin le Bref, dont le nom s'est altéré dans le cours des siècles ;

2° Isbergue naquit en 752, et fut baptisée par un légat du Pape Etienne, qui lui donna le nom de Ghirla, diminutif de Ghirlanda (guirlande) ;

3° A cause de ce fait, le Pape Etienne II appela Pepin son compère spirituel, dans toutes les lettres qu'il lui écrivit depuis 753 ;

4° Lorsque le Pape Etienne fut mort, on envoya, à son successeur Paul Ier, le linge baptismal de *Gisla* ; et le nouveau Pape voulut bien se considérer aussi comme parrain de cette enfant (757) ;

5° L'Empereur Constantin Copronyme demande à Pepin la main de Giselle pour son fils Léon IV (766) ;

6° Giselle (Isbergue), pour se soustraire à cette proposition, fait le vœu de virginité, d'après le conseil de Saint Venant ;

7° Un prince Anglais vient à son tour rechercher l'alliance de Giselle (Isbergue). Mais celle-ci échappe à cette nouvelle épreuve, par un merveilleux effet de la puissance divine (766) ;

8° Après la mort de Pepin, la reine Berthe « se met en tête » de marier Giselle au fils du roi des Lombards, alliance à laquelle le Pape s'oppose fortement ;

9° Giselle (Isbergue) fonde à Aire un monastère, dont elle devient bientôt la supérieure (775) ;

10° Giselle (Isbergue) mourut à Aire vers 806 ou 808, et fut inhumée sur une *montagne* voisine, à laquelle on donna le nom de Gisleberg (montagne de Giselle). Gisleberg devint bientôt Isberg, et fit oublier le nom de la sainte.

Comme on le voit, l'auteur confond perpétuellement Giselle avec Isbergue, et sa narration se fonde en partie sur les traditions d'Aire, en partie sur les historiens généraux de la France et de l'Eglise.

Nous ne venons pas ici attaquer le récit primitif des actes de Sainte Isbergue ; nous venons, au contraire, les dégager de tous les faits étrangers que le P. Malbrancq a cru devoir y introduire.

QUESTION : *Doit-on confondre Giselle avec Isbergue ?*

Pour résoudre cette question, nous allons tracer la biographie de Giselle d'après les historiens, y compris ceux sur lesquels M. E. Van Drival a *collationné* son travail ; ensuite nous exposerons l'histoire d'Isbergue, d'après la tradition d'Aire, et nous examinerons les raisons que le P. Malbrancq peut apporter à l'appui de son opinion.

HISTOIRE DE GISELLE.

Giselle (Ghysela) (1) fille de Pepin le Bref, *naquit en* 757. Pepin envoya au Pape le linge dans lequel elle avait été reçue, en sortant des fonts baptismaux, afin que sous cet emblème, Paul devint le père spirituel de cette enfant (2).

L'opinion que nous venons d'émettre, repose d'abord sur une date précise, donnée par un vieil annaliste, qui a écrit vers 799 (3). Voici la note de

(1) D'après une souscription authentique à une charte de 799. Les autres documents la nomment indifféremment *Gisala*, *Gisela*, *Gisila*, *Gisla* ; et les auteurs du *Gallia Christiana*, pensent que c'est la forme féminine du prénom *Egidius* (Gilles). Nous regardons cette interprétation comme « plus vraie » et plus « rationnelle » que celle de *Ghirla* (couronne), dont Malbrancq est l'inventeur.

(2) Lecointe, *Annales ecclésiastiques des Francs*, t. V, p. 559.
Mabillon, *Annales bénédictines*, t. II, p. 181.
Bouquet, *Collection des Ecrivains des Gaules*, t. V. Sommaire.
Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XLIII, n° 30.
Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. IV, p. 409, 410.
Frantin, *Annales du moyen âge*, t. VII, p. 92.

(3) Ces annales, nommées *pétaviennes*, vont jusqu'en 799. Du Chesne les a imprimées sur deux manuscrits, l'un d'Alexandre Pétau, et l'autre de Jean du Tillet. Le P. Labbe les a aussi fait imprimer sur un manuscrit de Massay. (Bouquet, préf., t. V, p. 4).

ce chronologiste: « DCCLVII In eodem anno moritur Stephanus papa ; nativitas Gislanæ » (1). (L'an 757 meurt le Pape Etienne, naissance de Giselle).

Outre ce document positif, nous avons encore la lettre que le Pape Paul Ier écrivit à Pepin en cette occasion (2).

« Au Seigneur Excellentissime, fils et compère spirituel, Pepin, roi des Francs et Patrice des Romains, le Pape Paul.

« ... Roi très chrétien, à qui la providence de Dieu a donné la victoire, nous ressentons une grande joie de ce que nous sommes unis par le lien d'une alliance spirituelle. Car l'illustre Envoyé de votre Confraternité, nous a apporté un présent très-précieux de la grâce divine ; c'est à savoir, le linge baptismal (Sabanum), dans lequel notre très-douce et très-aimée fille spirituelle a été reçue, après avoir été lavée dans le bain sacré du baptême. Ayant assemblé le peuple, et, célébrant les solennels mystères de la messe, nous avons reçu avec une grande joie ce linge sacré, au pied de l'autel, où repose le corps de votre bienheureuse auxiliatrice, Sainte Pétronille (autel que vous savez avoir été dédié pour la gloire éternelle et le souvenir de votre nom). Par ce voile à nous apporté, nous ressentons la même joie que si nous avions levé nous-même, en personne, votre fille des fonts sacrés. »

Ces deux témoignages se contrôlent mutuellement. Ils ont eu assez d'autorité, pour attirer l'assentiment de tous les historiens, que nous avons énumérés dans la note 2, p. 359. La plupart connaissaient l'opinion du P. Malbrancq ; mais aucun ne s'y arrête, à l'exception du P. Le Cointe, qui prend soin de la réfuter (3).

Pendant l'espace de dix ans (757-767), l'histoire s'occupe à peine de Giselle. Le pape Paul la nomme avec Charles et Carloman, dans la plupart des lettres qu'il écrivait à Pepin. Mais, l'an 767 (telle est la date adoptée généralement), des ambassadeurs grecs, venus au Concile de Gentilly, proposèrent à Pepin le mariage de sa fille Giselle, alors âgée de dix ans, avec Léon, fils de l'empereur Constantin, âgé de dix-huit, et qui avait été associé au trône impérial, la deuxième année de sa naissance. Mais Pepin refusa d'accéder à leur demande (4).

(1) Voir Dom Bouquet, t. V, p. 13.

(2) Cette lettre, conservée dans le *Codex Carolinus*, est imprimée dans la plupart des recueils.

Cf. Bouquet, t. V, p. 507. Lecointe, t. V, p. 591, etc.

(3) Nous aurons à nous occuper nous-même du P. Malbrancq, dans la suite de ce travail ; c'est pourquoi, afin de ne pas trop ralentir la marche de nos preuves, nous différons la réponse que nous devons faire à quelques objections, auxquelles sa narration donnerait naissance.

(4) Cf. Bouquet, t. V, p. 542, 543. Lecointe, t. V, p. 698. Frantin, t. VII,

L'an 770, la reine Berthe, au retour d'un voyage de Rome, dans lequel elle s'était arrêtée à la cour du roi des Lombards, voulut marier sa fille Giselle avec Adalgise, fils de Didier. Mais le Pape Etienne III (1), ayant été instruit de cette négociation, écrivit à Charles et à Carloman (2), pour leur représenter le tort que cette alliance ferait au Saint-Siège et à l'Eglise. « Rappelez-vous, je vous prie, leur disait-il, que, lorsque l'Empereur (Constantin Copronyme) s'efforçait de persuader à votre Seigneur et Père de sainte mémoire de donner en mariage à son fils (Léon IV) votre sœur la très-noble Giselle, il n'en voulut rien faire, parce que le Siège apostolique s'y opposa. » ..... « N'accordez pas, non plus, au fils du susdit Didier, la main de votre très-noble sœur Giselle, aimable à Dieu (3).

La lettre d'Etienne se trouve dans plusieurs recueils, où il est facile de la consulter. Il n'est peut-être aucun historien de la France et de l'Eglise, qui n'ait raconté ce fait de la vie de Giselle ; nous nous dispenserons donc de les citer (4).

Peu de temps après, Giselle, dégoûtée du monde, se retira dans un monastère. La retraite qu'elle se choisit fut l'Abbaye de Chelles, au diocèse de Paris, Abbaye royale, fondée ou au moins agrandie par Sainte Bathilde. Giselle avait quatorze ou quinze ans lorsqu'elle y entra ; et, selon le témoignage d'Eginhard, « vouée dès ses jeunes années à la vie monastique (5), elle mourut dans ce monastère où elle avait pris l'habit religieux ».

Pour ce qui est du Monastère de Chelles, il est indubitable que c'est bien là l'asile choisi par la fille de Pepin. Nous n'en voulons pour preuve, que ce passage de l'*Annaliste de Metz*, dont l'autorité fait loi, à cet

p. 126. De Ségur, *Histoire de France,* t. II, p. 35. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, liv. LXV. Mézerai, etc.

(1) Et non pas Paul Ier, comme M. E. Van Drival le dit dans deux notes (pp. 123, 126), puisque ce Pape mourut en 768.

(2) Et non pas à Charlemagne et à Berthe ; *id.*, p. 123.

(3) M. E. Van Drival nous dit encore (p. 126) : « Quand le Pape eut appris la troisième victoire de Giselle, il la proclama solennellement digne d'être aimée de Dieu (*Deo amabilem*), *le lys blanc et tout en fleurs du jardin de l'Eglise.* » Cette assertion repose uniquement sur la phrase que nous venons de citer. *Le lys blanc, etc.*, est de l'invention de Malbrancq. Quant à la qualification « d'aimable à Dieu, » elle est donnée *avant la victoire*, et ne tire pas à conséquence. Giselle n'a été regardée comme Sainte par aucun historien ; il ne faut donc pas voir ici une canonisation anticipée. Au reste, on devrait aussi canoniser Pepin, puisque le Pape l'appelle « de sainte mémoire !! »

(4) Cf. Bouquet, t. V., p. 542, 543. Le Cointe, t. V. p. 756, 757.

(5) « A puellaribus annis religiosæ conversationi mancipata. » Eginhard, ap. Bouquet, t. V. p. 97, etc

égard, chez tous les historiens. Cet auteur nous apprend que « l'an 804, l'Empereur Charles, qui se trouvait à Soissons avec le Pape Léon III, laissa le pontife dans cette ville pour aller au monastère de Chelles, où Giselle, sa sœur, était malade (1) ».

On ne saurait préciser l'époque à laquelle Giselle devint abbesse de ce monastère. Mais l'historien de la Translation de Sainte Bathilde (833), témoigne qu'elle y avait fait construire une nouvelle église, en l'honneur de la Sainte Vierge (2). Giselle se trouva, en 799, à Aix-la-Chapelle, où elle signa une donation faite à l'Abbaye de Saint-Denis (3). Elle fut en rapport avec Alcuin, qui lui dédia ses commentaires sur Saint Jean (4). Enfin, elle mourut dans son monastère, peu de temps avant Charlemagne (810) (5).

Tel est, d'après tous nos historiens, le récit que l'on peut tracer de la vie de Giselle. Nous devons examiner maintenant, d'après les traditions d'Aire, quels sont les actes que l'histoire ait à revendiquer pour Itisbergue (6).

HISTOIRE D'ITISBERGUE.

Afin d'appuyer sur un fondement plus solide la narration de la Vie d'Itisbergue, nous emprunterons le récit du Bréviaire actuel d'Arras, dont

(1) Ad colloquium Germanæ suæ Gislæ quæ in his diebus ægrotabat, ad Kalam monasterium pervenit (Karolus). Ann. Met. ap. Le Cointe, t. VII, p. 3. Mabillon, t. II, p. 366. Bouquet, t. V, 352.

(2) Mabillon, t. II, p. 347, 356, etc.

(3) Bouquet, t. V, p. 760. Mabillon, *diplomatique*, etc.

(4) Mabillon, t. II, p. 327. Longueval, etc.

(5) Parmi les auteurs qui font Giselle *Abbesse de Chelles*, nous devons citer : les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, t. Ier, p. 551. Ceux *du Gallia Christiana*, t. VII, col. 559. *Longueval*, liv. XIII, *Frantin*, t. VIII, p. 257. Lebeuf, *Histoire du Diocèse de Paris*, t. VI, p. 34, 35. *De Ségur*, t. II, p. 35. Le *P. Daniel*, t. II, 2e part., p. 59. Ces deux derniers ont été cependant allégués par M. E. Van Drival.

D'autres auteurs ont pensé que Giselle avait été abbesse de Notre-Dame de Soissons. Moréri, Mézerai, le disent positivement. Cette opinion avait été mise au jour par Dom Michel Germain, d'après un vieux catalogue des abbesses de ce lieu : « Si Giselle a été abbesse du monastère de Notre-Dame de Soissons, dit Mabillon, elle n'en fut pas moins abbesse de Chelles ; peut-être gouvernait-elle en même temps ces deux communautés. » (Ann. Ben.). Quoi qu'il en soit, ceux-là ne sont pas plus favorables que les autres à l'opinion de Malbrancq, adoptée par M. E. Van Drival.

(6) Nous croyons que c'est ainsi qu'on doit appeler la patronne d'Ysbergue. On verra dans la suite de ce travail les autorités qui nous portent à embrasser cette opinion. C'est du reste le nom Liturgique de la Sainte.

l'autorité historique se confond avec celle du Bréviaire de Saint-Omer. Tous deux rapportent les faits de la même manière, et du reste M. E. Van Drival a collationné son travail, sur la légende de ces bréviaires, dont voici la traduction :

« La tradition rapporte qu'Itisbergue ou Isbergue, nommée par quelques-uns Gislebergue, était fille du roi Pepin et de la reine Berthe, et, par conséquent, sœur de l'Empereur Charlemagne. Cela paraît fondé sur des Lectionnaires manuscrits, sur des chartes et des écrits, conservés à Aire, et sur des tableaux qui étaient autrefois dans l'ancienne Collégiale de cette ville, monuments qui remontaient à plusieurs siècles. Selon cette tradition, Itisbergue fut élevée noblement par ses parents, qui séjournaient à Aire ; et, touchée des conversations qu'elle avait eues avec le Saint Ermite Venant, sur le mépris des choses humaines, elle refusa constamment de s'engager dans les liens du mariage. Craignant de se voir unie à un prince anglais, elle supplia le Christ, auquel elle avait fait le vœu de virginité, de la défigurer par quelque maladie. Ayant obtenu ce qu'elle souhaitait, et ayant longtemps souffert le mal qu'elle avait demandé, elle en fut guérie, dit-on, par le secours de Saint Venant. Ce dernier avait été tué par des impies qui avaient jeté son corps dans la Lys. On rapporte aussi qu'Itisbergue prit soin de rendre aux restes sacrés de Venant, les honneurs qui lui étaient dus. On ne sait pas assez quelles furent les principales actions d'Itisbergue ; et, il n'est pas bien certain qu'elle ait embrassé la vie monastique. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que la pratique assidue des vertus chrétiennes rendit sa vie agréable à Dieu, et qu'une sainte mort couronna ses bonnes œuvres. »

Telle est, d'après le récit officiel de l'Eglise d'Arras, en tout conforme à celui de l'ancienne Eglise de Saint-Omer, la vie de Sainte Itisbergue. Pas un mot de Giselle, ni des faits que l'histoire authentique de France attribue à cette princesse. C'est à peine si le nom de *Gislebergue*, « que quelques-uns donnent à la Sainte, » rappelle que le P. Malbrancq, et quelques écrivains, ses copistes, ont essayé de la confondre avec l'abbesse de Chelles.

Jean d'Auffaigne, qui a écrit la vie de la Vierge d'Aire (1), en 1629, et qui travaillait sur les manuscrits d'Ysbergue, n'attribue pas non plus à la patronne de ce village, les gestes de Giselle, autant, du moins, que nous en pouvons juger par les citations du P. Henschenius, au tome V^e du mois

(1) *Bref Narré de Madame Sainte Isbergue, Vierge, et de Saint-Venant*, son directeur spirituel, recueillie par Jan d'*Auffaigne*, pasteur de l'église de Sainte-Isbergue. Saint-Omer, 1629, in-16. — Voir *Les Yeux des Autres*, I, au 27 mai.

de mai, p. 44 et suivantes. Guillaume Gazet, dans son *Histoire ecclésiastique du Pays-Bas*, et dans la *Vie des Saints* qu'il a composée, avant le temps du P. Malbrancq (1), ne rapporte aucun fait différent de ceux que nous venons de lire dans le Bréviaire d'Arras.

Guillaume Gazet nous dit que « Sainte Itisbergue fut fille du très-chretien roy de France Pepin, et sœur à Charlemagne, empereur; » qu'elle « fut sollicitée par plusieurs princes et seigneurs » et qu' « entre autres, le roy de Portugal la demanda en mariage ». Mais il ne dit rien de son baptême, de son merveilleux nom, de toutes ces choses qui appartiennent à l'histoire de Giselle.

Ni Aubert le Mire (2), ni Van der Meulen (3), ni Ferry de Locre, ne confondent Giselle avec Itisbergue. Ce dernier distingue, au contraire, formellement *Gilla, autrement Ghisla, fille de Pepin et sœur de Charlemagne*, d'avec *Itisbergue, sœur de la précédente* (4). En un mot, tous les écrivains qui ont précédé Malbrancq, et qui ont parlé de Sainte Itisbergue avec assez d'étendue pour qu'on puisse invoquer leur autorité, ont pensé que cette sainte était une des filles de Pepin, mais n'ont jamais prétendu la confondre avec Giselle.

Charlemagne, au témoignage d'Eginhard, n'avait qu'une sœur, *erat ei unica soror*, et cette sœur était Giselle. C'est une objection que pose le P. Charles Lecointe, et il en conclut qu'Itisbergue ne peut pas être une fille de Pepin. Nous ferons observer que lui-même admet deux autres filles de Pepin, Rothaïs et Adhéléïde, qui sont signalées aussi par la plupart de nos historiens. Ajoutons que le Gallia Christiana, parlant de la translation des reliques de Sainte Itisbergue, lui donne le nom d'*Idabergue*. Belleforest, *Annales de France* (5). l'appelle *Iduberge*, ainsi que le sieur du Tillet dans son *Inventaire général de l'histoire de France*. Scipion Dupleix fait mention de plusieurs filles de Pepin, et cite dans le nombre, Gisle, et *Idulberge* (6). Enfin, Mézerai, après avoir tracé en quelques lignes l'histoire de Giselle, ajoute : « Sainte *Istiberge*, à ce que

(1) *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des Saints*, G. Gazet, Rouen, 1610, t. I, p. 198.

Histoire Ecclésiastique du Pays-Bas. G. Gazet, Arras, 1614, p. 284.

(2) Fasti Belgici, p. 165.

(3) Molanus *Natales sanctorum Belgii*, p. 102 (1595). Il lui donne indifféremment le nom d'Idabergue ou d'Itisbergue.

(4) *Locrii chronicon Belgicum*, t. I, p. 103 : Gilla alias Ghisla, Pipini regis filia, atque Caroli magni ET S. ITISBERGÆ soror.

Nous ferons remarquer que Ferry ou Ferreol de Locre écrivait en 1616.

(5) T. I, p. 149.

(6) *Hist. gén. de France*, p. 294.

dit sa vie manuscrite, estoit aussi fille de Pepin ; mais les critiques n'adjoustent pas trop de foi à ces legendes (1). »

Quoi qu'il en soit de l'opinion de Mézerai sur l'authenticité de la vie manuscrite, nous n'en devons pas moins enregistrer son témoignage comme favorable à l'opinion qui distingue Giselle d'Itisbergue. Nous nous étonnons que M. E. Van Drival citant Mézerai au nombre de ses autorités, n'ait pas cru devoir tenir compte de cette distinction formelle. Il semble même ne l'avoir pas soupçonnée.

Opinion du P. Malbrancq.

Le P. Malbrancq (au tome II de son ouvrage *de Morinis*), a cru pouvoir fondre en un seul et même personnage Itisbergue et Giselle. Le cadre de la Vie d'Itisbergue, tel que les Légendaires le lui fournissaient, était assez large pour admettre les additions que le chroniqueur avait projetées. Au reste, Malbrancq ne trouvait rien de bien opposé à l'histoire, dans la confusion qu'il faisait des deux filles de Pepin ; car, de son temps, l'érudition historique n'était pas parvenue à ce haut degré de lumières, où l'ont porté plus tard les Le Cointe, les Mabillon, les Bénédictins de Saint-Maur, etc., etc.

Malbrancq n'est pas une autorité que l'on puisse adopter sans conteste. Traçant, pour la première fois, les Annales de la Morinie, à une époque de renaissance historique, il eut à concilier une foule de documents manuscrits, qui souvent se contredisaient; il eut à recueillir une foule de traditions souvent obscures, et dut se frayer lui-même une route à travers le dédale inextricable des opinions les plus diverses. Il ne faut pas s'étonner des erreurs qu'il a commises. Souvent même, l'histoire écrite, les chroniques qui se publiaient de toutes parts, lui présentaient des faits, dont il devait tenir compte, des renseignements qu'il devait consigner dans son ouvrage. Ne s'est-il jamais trompé ? N'a-t-il jamais avancé des faits dont on doive douter? Certes, il serait bien difficile à ses admirateurs de maintenir une telle assertion !

Dom Devienne, dans la préface de son histoire d'Artois, exprime ainsi son opinion sur Malbrancq :

« Il avait une imagination brillante, qui se trouve rarement avec le goût des recherches, qu'il possédait néanmoins dans un égal degré.

(1) *Hist. de France*, édit. in-folio de 1685, t. I, p. 378.

Quelle que soit l'opinion de Mézerai à l'égard de la Légende, son opinion ne laisse pas d'avoir sa valeur, après surtout que M. E. Van Drival a invoqué son autorité.

(L'ouvrage) qu'il a donné n'est bon qu'à être consulté, encore faut-il le faire avec précaution. » C'est là un bon conseil ; et Dom Devienne lui-même aurait dû le suivre avec plus de soin qu'il ne l'a fait !

Malbrancq ne consacre pas moins de dix chapitres au récit des gestes d'Itisbergue, qu'il appelle Gyslebergue; ce sont les chapitres, 3, 4, 6, 12, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, etc., du Livre V^e^. Nous allons examiner tous les renseignements qu'il nous a donnés sur la fille de Pepin, et les preuves qu'il apporte à l'appui de ses doctes élucubrations.

Le chapitre III est intitulé : *Baptême pontifical de Sainte Gyslebergue, fille de Pepin;* on peut voir une traduction abrégée de ce chapitre, dans la nouvelle Vie de Sainte Isbergue, par M. E. Van Drival (1). Malbrancq ne cite pas en marge les traditions d'Aire; il se fonde uniquement sur les lettres du Pape Etienne II, et sur le récit de Baronius. Or, notons en passant qu'il n'y a aucune lettre du Pape Etienne II, ni une seule phrase de Baronius, où il soit question de Giselle ; Baronius raconte le voyage que le Pape fit en France, pour couronner Pepin en 754, et ne fait nulle mention de Gyslebergue. Les lettres du Pape Etienne ont seules fourni à Malbrancq l'idée de ce *Baptême pontifical*, dont personne avant lui n'avait soupçonné l'existence. Dans les lettres que le Pape Etienne II écrivit à Pepin après son retour à Rome (2), il appelle ce roi « *spiritalis compater* », compère spirituel. De ce fait, aidé de son « imagination brillante », le P. Malbrancq tire tout un chapitre poétique. Les légats du Pontife viennent baptiser *Gyslebergue*, et lui imposent le nom de *Ghirla*, diminutif de *Ghirlanda*, guirlande (3). Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'aucun auteur, antérieur au P. Malbrancq, n'ait fait mention de tous ces beaux détails, et que les Lectionnaires d'Aire aient gardé là-dessus

(1) « De la joyeuse naissance de Giselle ; du très illustre parrain qu'elle eut au Saint Baptême ; du nom qui lui fut donné et de l'histoire de ce nom », p. 115 du *Légendaire*.

(2) Le Pape Etienne II, d'après le témoignage d'un grand nombre d'historiens respectables, aurait baptisé Charles et Carloman, fils de Pepin : « On croit, dit Fleury, que le baptême des deux jeunes princes avait été différé jusques alors et que le Pape fut leur parrain ; car, en plusieurs de ses lettres, il nomme le roi Pepin son compère spirituel, etc. » *Hist. de l'Eglise*, liv. XLIII, n° 14. Nous avons lieu de nous étonner que M. E. Van Drival n'ait pas mieux lu Fleury. (Voyez la note 2, page 119 du *Légendaire*.) M. E. Van Drival prétend que la troisième des lettres d'Etienne a été écrite nécessairement *avant* 754. Or, Dom Bouquet prétend absolument le contraire, et veut qu'elle ait été écrite *vers la fin de l'an* 754. Lequel croire ?

(3) La langue italienne possédait-elle le mot Ghirlanda en 754 ? Malbrancq ne fait-il pas ici un anachronisme ? C'est ce qu'on peut dire de plus charitable à propos de *Ghirla*.

un silence obstiné. Il est vrai qu'on peut s'en prendre aux ravages des Normands !.. (1).

Le chapitre 4e est un des plus importants, car Malbrancq y fait de la critique, et cherche à prouver qu' « *Isbergue n'est autre que la fille de Pepin* ». C'est ce que nous ne contestons pas ; mais cela ne prouve point qu'elle n'est autre que Giselle. Les autorités qu'il invoque sont les « *Monuments d'Aire*, *Yperius*, *Bruschius*, *Folquinus*, etc. » Très bien, mais pesons ces témoignages. Les monuments sont de deux sortes : les Tableaux ou Sculptures, puis les Lectionnaires ; ni les uns, ni les autres ne disent que Giselle et Itisbergue sont un même personnage. Les tableaux, qui pouvaient avoir trois cents ans à l'époque de Malbrancq, ne remontent pas bien haut ; ils peuvent très bien n'avoir été exécutés qu'après la prétendue découverte du corps de Pepin et de Berthe en 1255, et être complètement apocryphes. Mais supposons leur authenticité, qu'en résulte-t-il ? Ils représentent Itisbergue avec une robe d'azur semée de lys d'or ; donc elle était fille de Pepin et de Berthe. Laissons passer la conclusion, et arrivons au fait ; prouvent-ils qu'Itisbergue et Giselle doivent être confondues ? Ils ne fourniront pas l'ombre d'un argument à l'appui de cette conjecture.

La seule raison un peu valable que le P. Malbrancq ait à nous présenter dans ce chapitre est celle-ci : « On ne connait aucune fille de Pepin, autre que Giselle, qui soit parvenue à un âge un peu avancé, et qui ait embrassé la vie religieuse. »

S'il n'y a pas d'autre fille de Pepin, et si Giselle seule peut être Itisbergue, la thèse du P. Malbrancq est renversée par les témoignages authentiques et unanimes des historiens, qui font de Giselle une abbesse de Chelles. Il est donc nécessaire d'admettre une autre fille de Pepin, ou d'abandonner complètement ce fait de l'histoire d'Itisbergue. Nous avons vu, d'ailleurs, qu'avant Malbrancq, tous les historiens d'Itisbergue, et mêmes plusieurs historiens généraux, nommaient distinctement deux filles de Pepin, Giselle et Itisbergue.

Malbrancq connaissait le passage d'Eginhard que nous avons déjà cité, et il en tire un argument en faveur de son opinion. Voici ce que dit Eginhard : « Charles n'avait qu'une sœur nommée Giselle, vouée dès sa plus tendre enfance à la vie monastique (2), et qu'il aima et vénéra autant

(1) Nous avons vraiment peine à comprendre comment le P. Malbrancq a pu se laisser aveugler à un tel point, à l'égard de Sainte Itisbergue, et donner pour de l'histoire les amplifications que son imagination lui fournissait ; encore s'il n'avait pas eu de copistes ?

(2) M. E. Van Drival s'est aperçu que ce témoignage contredisait jusqu'à un

que sa mère. Elle mourut quelques années avant lui, dans le monastère où elle avait pris l'habit religieux. » — Dans quel monastère est entrée Giselle, nous demande le P. Malbrancq ? Citez-nous un auteur qui nous l'apprenne. — Nous avons déjà répondu à cette question, en traçant d'une manière irréfutable l'histoire de Giselle. L'argument de Malbrancq est encore en défaut.

Malbrancq, qui a inventé beaucoup de monastères détruits par les Normands, en avait trouvé un à Aire, où il plaçait Giselle. Voici comment il a procédé à cette découverte : le cartulaire de Saint Bertin renferme une charte de l'abbé Adalard (1) en faveur d'un certain Guntbert, donnée à Aire, dans le monastère, le 27 mars 857, *Actum Ariâ monasterio*, VI kal. april. anno DVIIILVI/*VII*. On pourrait se demander s'il est nécessaire d'admettre ici un véritable monastère, et si on ne devrait pas plutôt y voir une dépendance de Saint-Bertin, mais cette question est étrangère à notre sujet. On voit du reste assez que, supposée l'existence du monastère, il reste encore à prouver qu'il ait été fondé par Itisbergue.

Le chapitre 6e retrace le voyage que fit Etienne II en France pour couronner Pepin, et les victoires que ce prince remporta sur les Lombards. Il y est très peu question de Giselle ; on y dit seulement qu'elle reçut aussi quelque part des bénédictions dont le Pape combla sa famille. Malbrancq n'ose pas dire qu'elle fut sacrée aussi par le Pontife ; nous admirons sa retenue. Cependant, il ne sait trop qu'en penser, car, dit-il, on représente Gyslebergue vêtue d'une *trabée* semée de lys d'or, et portant sur la tête une couronne d'or.

certain point l'opinion de Malbrancq et la sienne à l'égard de Giselle ; car, si Giselle est entrée au monastère, *dès sa plus tendre enfance, à puellaribus annis,* comment dire qu'elle y est entrée lorsqu'elle était « *parvenue à la plénitude de l'âge chrétien* », à vingt-trois ans, selon sa chronologie. Pour échapper à cette contradiction, il traduit : *religiosæ conversationi mancipata* par ces mots : *vivant d'une manière monastique.* Qu'en dirait le bonhomme Lhomond ?...

(1) Dom Devienne nous donne avis que le monastère fondé à Aire par Itisbergue, « formait une partie du nom de la ville. Il existe une preuve de ce fait dans *une charte de l'abbaye de Saint-Bertin, de 855, en faveur d'Adalard, abbé de ce monastère,* datée d'Arie-Munster, et qui de l'aveu de tous les savants, ne peut être que la ville d'Aire, dont le nom avait été confondu avec celui du monastère de Sainte Isbergue. » (*Hist. d'Artois*, t. Ier, p. 100). Nous regrettons de trouver cette note reproduite presque intégralement par M. E. Van Drival, page 127 du *Légendaire.* Ce ne sont malheureusement pas les seules erreurs où l'on tombe, quand on se met à la remorque d'auteurs si peu judicieux. Dom Devienne analyse Malbrancq ; et, le plus souvent ne le *lit* et ne le comprend pas assez. Nous n'avons pas besoin d'avertir le lecteur que Malbrancq donne la date 856, et ne dit pas que la charte soit en *faveur d'Adalard*, puisqu'elle est d'*Adalard lui-même.*

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner tout ce que Malbrancq et M. E. Van Drival nous rapportent du séjour de Pepin à Aire, de la construction d'une église à *Peetersberg*, du séjour des deux Alcuin en cette ville pour l'éducation de Charlemagne, etc. Nous renvoyons à la savante « Notice historique et scénographique sur l'Eglise de Saint-Pierre d'Aire, » par M. François Morand.

Le chapitre 12 nous raconte *l'envoi que l'on fit au Pape Paul du linge baptismal de Ghyslebergue, et la sainte jeunesse de la jeune vierge.* Remarquons d'abord que Malbrancq ne cite pas ici les traditions d'Aire ; c'est un fait d'histoire générale, qu'il cherche à revendiquer pour Itisbergue. Nous avons développé suffisamment le récit de ce fait, en traçant la biographie de Giselle. Nous y avons démontré que Giselle naquit en 757, l'année même où ce voile fut envoyé au Pape. Malbrancq, qui prétend que Giselle est née en 752, a supposé ici, pour donner quelque vraisemblance à sa narration, qu'on avait conservé ce voile jusqu'à ce jour, et qu'on l'envoya au Pape Paul, pour renouer les liens de l'affinité spirituelle contractée par Etienne. Mais tout ceci est apocryphe, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant notre histoire de Giselle ; et d'ailleurs les monuments d'Aire se taisent à l'égard de ce fait, comme à l'égard de bien d'autres. Pourquoi donc déployer tant d'efforts « d'imagination », pour prouver ce qui n'est pas ?

Chapitre 20. *Ghyslebergue évite heureusement l'alliance du fils de Constantin.* Encore un fait inconnu des auteurs qui ont écrit sur Itisbergue, avant le P. Malbrancq. Les Lectionnaires d'Aire n'en parlent aucunement; aussi notre chroniqueur ne les cite pas. Cette observation suffit à le réfuter.

Chapitre 21. *Récit de la proposition du prince Anglais et de la maladie d'Itisbergue.* En marge : *Monuments d'Aire, Manuscrits du village d'Ysbergue, Gazet, Vies des Saints.* Ici nous accuserons peu Malbrancq d'invention, car il suit pas à pas les autorités de ses devanciers. Par malheur les Lectionnaires ne sont pas bien d'accord sur la patrie du prince, car les uns disent *Portugal,* les autres *Ecosse.* Malbrancq essaie d'appliquer la critique et au lieu de *roi de Portugal*, il propose de lire : *le prince de Galles.* La découverte était belle, mais le chroniqueur ne s'est pas aperçu qu'il commettait aussi un bel anachronisme. Décidément, le P. Malbrancq n'a pas la main heureuse.

Les chapitres 22, 23 et 24 racontent la mort de Saint Venant, la merveilleuse guérison d'Itisbergue, et les funérailles du saint Ermite. Les autorités qu'invoque le chroniqueur, sont les mêmes qu'au chapitre précédent. Comme tous ces faits appartiennent réellement à Sainte Itisbergue, nous laissons en paix les Lectionnaires, et nous passons au chapitre 27.

attendant, devoir avertir les auteurs de cet ouvrage, des écueils où entraine une trop grande précipitation.

D. HAIGNERÉ,
Membre correspondant de la Société
des Antiquaires de la Morinie.

Voir le 11 avril, le 27 mai et le 15 juillet (VAN DRIVAL).

(*Bibliographie*, I, 2).

---

22 mars 1861.

LES FONCTIONS DE MAIRE.

De toutes les fonctions publiques auxquelles la confiance du gouvernement peut appeler un citoyen, celles de maire d'une ville aussi importante que la nôtre est une des plus difficiles et en même temps des plus honorables. La fortune publique, aussi bien que les fortunes privées sont, à des degrés divers, intéressées à ne voir faire que de bons choix, pour cette haute magistrature. Un Conseil élu par le suffrage universel est là, sans doute, pour donner son avis, pour refuser au besoin son vote, dans le cas où le maire ferait une faute. Mais il en est un peu des conseils municipaux comme de la représentation nationale. Il s'y peut trouver des adulateurs, comme il s'y peut trouver des factieux. Cela s'est vu dans les Chambres, où le gouvernement le mieux assis rencontre souvent de grands obstacles, et on en a vu tomber parfois sans que le peuple ait envoyé les députés pour les renverser. Beaucoup même croyaient fermement les soutenir.

La seule morale que nous voulions tirer de la comparaison, c'est qu'un conseil bien composé peut aider le maire dans l'accomplissement de ses devoirs, mais qu'il ne saurait suffire à sauver seul l'intérêt public, si celui qui est chargé du pouvoir exécutif dans la commune n'est point par lui-même capable de bien diriger les affaires.

Il y faut des connaissances spéciales très variées. Les finances d'une ville demandent à être conduites avec une grande sagesse ; et, malgré la haute surveillance du gouvernement, il est possible de commettre de graves erreurs, lorsqu'on fait des entreprises pour lesquelles il faut hypothéquer l'avenir. Les rêves les plus brillants aboutissent quelquefois à des réalités qui ne répondent pas aux théories sur l'infaillibilité desquelles on comptait. L'organisation et la direction des services municipaux requièrent une notion bien exacte du fonctionnement des emplois, une volonté ferme, pour tenir au maintien de ce qui est bon, sans se laisser gagner à des réclamations ignorantes, et aussi sans rejeter les améliorations qui peuvent être utiles. L'autorité réglementaire dont les maires sont investis en fait

de police municipale n'est pas le moins difficile et le moins important de leurs devoirs. Pour s'en bien acquitter, ils doivent avoir une grande connaissance de la législation générale et de la jurisprudence, en même temps que la connaissance des arrêtés portés par leurs prédécesssurs. Sur ce point encore, comme sur tous les points où la liberté des individus est en cause, il est nécessaire que ces magistrats soient doués d'un esprit sage, habitué à garder les justes limites, afin de ne pas sacrifier les droits des particuliers aux exigences de l'intérêt général, et afin de ne pas faire plier l'intérêt général devant les objections mal fondées de l'intérêt individuel.

Puis, le maire est le président de droit de toutes les administrations charitables, le tuteur du pauvre et l'appui du faible. L'hospice, le bureau de bienfaisance, le mont-de-piété, la caisse d'épargne, toutes les sociétés de secours ont droit à sa sollicitude et attendent de lui la solution de leurs embarras administratifs, en même temps que le concours de ses lumières pour la bonne direction de leurs travaux.

Nous ne dirons rien des mille détails particuliers dans lesquels le maire est obligé d'entrer chaque jour, tels que l'appréciation de l'intérêt des familles, lorsqu'il s'agit, par exemple, du service militaire, ou les consultations personnelles que la confiance publique lui adresse sur les sujets les plus graves.

Sa responsabilité officielle vis-à-vis du gouvernement, comme protecteur de l'ordre public, lui impose d'un autre côté des devoirs qui ne sont pas moins lourds et qui lui commandent beaucoup de vigilance, de discrétion prudente et de sage fermeté.

Il y a de plus graves difficultés encore. Dans une ville comme la nôtre, il faut une longue étude des moyens de favoriser l'industrie, de développer le commerce, de soutenir la réputation de notre plage de bains et de lui conserver sa clientèle, si nécessaire pour la prospérité publique et pour la prospérité particulière. Pour trouver ces moyens, il faut connaitre les ressources, savoir les diriger constamment vers le but à poursuivre, et ne pas se laisser détourner par les hommes à vue courte, qui se rencontrent toujours sur le chemin pour barrer le passage. Un maire intelligent, actif, dévoué, animé d'idées larges et libérales, ayant la confiance d'un conseil auquel il aura fait partager ses convictions, pourra obtenir ces divers résultats et placer son nom avec honneur sur la liste de ceux qui ont le mieux travaillé au bien de notre cité (1).

(*Bibliographie*, II, 73). (*Impartial*, 22 mars 1861).

(1) Cet article a été fait peu de jours après la démission de M. Alexandre Adam, donnée le 5 mars, et avant la nomination de M. Gosselin, élu seulement le 17 mai. A. R.

[illegible]R LOUIS-MARIE (VICTOR, [illegible] D'AUMONT.

[illegible] pour les services [illegible]
[illegible] de Mgr le [illegible]
[illegible] à leur secrétaire d'écriture [illegible]
[illegible] la duchesse d'Aumont et à M[illegible]
[illegible] que le chapitre procédât à la p[illegible]
[illegible] un service [illegible]

[illegible] héréditaires du Berl[illegible]
[illegible] à eux pour p[illegible]
[illegible] le pays. On leur
[illegible] et dans toutes les [illegible]
[illegible] leur famille.

[illegible] un quartaud de [illegible]
[illegible] de la [illegible] d'Hem[illegible]
[illegible] un [illegible] de ces petits ca[illegible]
[illegible] les [illegible] et puissants seigneurs [illegible]
[illegible] leur crédit [illegible]
[illegible] de leurs admi[illegible]

[illegible] et Louis-Marie-Victor, [illegible] gentilhomme [illegible]
[illegible] et avait pris part aux gu[illegible]
[illegible] Louis XIV. C'était un hom[illegible]
[illegible] qui fut membre de l'Acad[illegible]
[illegible] de ma[illegible] était re[illegible]
[illegible] pour éclaircir plusieurs [illegible]
[illegible]

D. H.

Impartial, 23 mars 1879.

A cette note un peu courte nous voulons ajouter le portrait de ce personnage important. Notre belle gravure est une réduction de l'estampe, gravée par Guillaume Valet d'après un dessin de Jean Garnier.

Recueillie d'abord par M. [illegible], cette estampe, fort rare, fait aujourd'hui partie de la collection boulonnaise de M. V. J. Vaillant.

Nous ne saurions trop le remercier de la courtoisie et de la gracieuseté avec lesquelles il nous a permis de choisir dans ses cartons quelques sujets d'illustration pour ce dernier recueil des souvenirs de son vieil ami, M. l'abbé Haigneré.

A. [illegible]ER

Louis Marie Victor d'Aumont et de Rochebaron
Duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier
Gouverneur de Boulogne (1669-1704)

23 mars 1704.

MORT DE MGR LOUIS-MARIE (VICTOR), DUC D'AUMONT.

Comme on était jadis reconnaissant pour les services rendus ! — Les chanoines de Boulogne, apprenant le décès de Mgr le duc d'Aumont, gouverneur du Boulonnais, ordonnent à leur secrétaire d'écrire en leur nom au duc de Villequier, à madame la duchesse d'Aumont et à M. d'Humières, pour leur témoigner la part que le chapitre prend à la perte qu'ils ont faite, et pour leur annoncer qu'on allait célébrer un service solennel, pour le repos de son âme.

Les ducs d'Aumont étaient gouverneurs héréditaires du Boulonnais. En cette qualité, on s'adressait journellement à eux pour patronner auprès de la cour les affaires qui intéressaient le pays. On leur écrivait des compliments officiels, à la nouvelle année, et dans toutes les circonstances où il arrivait quelque événement dans leur famille.

La ville leur envoyait chaque année, tantôt un quartaud de harengs saurs, tantôt un pâté de bécasses, une tinette de beurre d'Henneveux, une caisse de bouteilles de ratafia, quelqu'un enfin de ces petits cadeaux qui, dit-on, entretiennent l'amitié. Les hauts et puissants seigneurs n'y étaient pas insensibles et ils n'épargnaient point leur crédit ni leurs démarches pour obtenir l'accomplissement des désirs de leurs administrés.

Le duc d'Aumont, dont on annonçait la mort, était Louis-Marie-Victor, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté. Il était né en 1630 et avait pris part aux guerres de Flandre qui illustrèrent le règne de Louis XIV. C'était un homme érudit, ami des beaux arts et des antiquités, qui fut membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son cabinet de médailles était remarquable, et il lui a fourni d'utiles renseignements pour éclaircir plusieurs points de chronologie ancienne. D. H.

(*Impartial*, 23 mars 1870).

A cette note un peu courte nous voulons ajouter le portrait de ce personnage important. Notre héliogravure est une réduction de l'estampe, gravée par Guillaume Vallet d'après un tableau de Jean Garnier.

Recueillie d'abord par M. Firmin Didot, cette estampe, fort rare, fait aujourd'hui partie de la collection boulonnaise de M. V. J. Vaillant.

Nous ne saurions trop le remercier de la courtoisie et de la gracieuseté avec lesquelles il nous a permis de choisir dans ses cartons quelques sujets d'illustration pour ce dernier recueil des œuvres de son vieil ami, M. l'abbé Haigneré.

A. DE R.

Louis Marie Victor d'Aumont et de Rochebaron
Duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier
Gouverneur de Boulogne (1669-1704)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B L

23 mars 1864.

LE PORTUS ITIUS A BOULOGNE.

OBSERVATIONS SUR L'OPINION DE M. LE GÉNÉRAL CREULY.

I

M. le général Creuly vient de publier dans la *Revue archéologique* et de reproduire en brochure une série d'articles intitulés: *La carte de la Gaule, examen des observations auxquelles elle a donné lieu.* Ce n'est pas un apologiste, qui vienne défendre le bien jugé de la commission de topographie ; ce n'est pas non plus un de ces arbitres officieux qui s'interposent au milieu des combattants, pour déterminer l'un à se soumettre à l'autre ; c'est un nouvel opinant qui vient sans bruit et sans tapage apporter dans le débat une tierce proposition, fruit de ses études et de ses réflexions personnelles. Les arguments qu'il fait valoir n'ont rien de commun avec les redites de ses devanciers. Le général ne s'occupe ni du Fort-César, ni du camp d'Averlot, ni de la Motte-du-Bourg, ni de la Motte-du-vent, ni de la Motte-du-Châtelet, ni des travaux militaires romains, ni des étymologies de Walcknear, ni de rien de tout ce qui a fait l'admiration de M. Fallue ; il se contente de présenter des observations bien étudiées, que, tout en faisant mes réserves, je n'hésite point à déclarer pleines de sens et de justesse, et qui achèvent de ruiner tout le système de M. de Saulcy, malgré l'appui de l'immortel Du Cange, et le suffrage tant vanté de l'infaillible Henry.

Cependant, comme la *Revue archéologique*, ayant autrefois beaucoup souffert, à cause des discussions irritantes auxquelles elle avait trop libéralement accordé l'insertion, se fait aujourd'hui une loi inflexible de refuser tout article où l'on n'observerait pas le silence le plus absolu à l'égard des opinions adverses, l'honorable général a dû conformer son travail au goût de ses éditeurs. Il évite avec le plus grand soin de nommer ou de désigner intentionnellement les personnes ; et si, dans le cours de son travail, il lui arrive d'ébranler une thèse, il a soin de dire auparavant qu'il la croit toujours très fermement assise sur ses bases. De cette manière, la *Revue archéologique* ne s'expose pas à être inondée par l'intempérance des gens qui ne savent point retenir leur bile, et les auteurs sont défendus contre la tentation, souvent irrésistible, de se ridiculiser sous prétexte de se défendre.

En abordant la question du *Portus Itius*, le général Creuly constate que le système de M. de Saulcy a été par l'allemand Heller « justement « qualifié de *thèse très solidement établie*, eine sehr gründlich Abhandlung. »

Vous croyez que l'auteur, après cet hommage, rendu en langue fran-

çaise et en langue allemande, à la thèse de M. de Saulcy, va l'embrasser et la défendre ? Apprenez donc un peu la stratégie, et rappelez-vous que, dans les assauts d'armes, on salue courtoisement son adversaire, avant de lui présenter la pointe du fleuret. Les dehors qu'on vient de voir masquent une batterie couverte, sous les coups de laquelle tout le travail de la commission de topographie s'en va en miettes. Suivant le général Creuly, ce n'est point vers Douvres, comme l'a pensé M. de Saulcy, c'est vers l'*Eastwear Bay*, près de Folkestone, que le conquérant a dirigé la marche de sa flotte ; — ce n'est pas à Deal, ni à Walmer-Castle, mais à Hythe, que César a débarqué ; — enfin, et ceci est capital, ce n'est pas à Wissant, c'est à Ambleteuse qu'il faut mettre le *Portus Itius*. De plus, dans l'hypothèse du départ de Wissant et du débarquement à Deal, la dérive de César ne peut s'expliquer ; les opérations du proconsul romain dans la Bretagne, s'il descend à Hythe, sont bien différentes de ce qu'elles auraient dû être s'il avait abordé à Deal ; et il n'est pas jusqu'aux arguments hydrographiques du président de la commission de topographie, qui ne soient percés de part en part et mis complètement hors de service.

Deux académiciens d'Arras, complaisamment secondés par plusieurs feuilles du département, et après eux d'autres savants de profession, dont l'un n'a parlé que par ouï-dire (1), ont cherché à représenter le travail du général Creuly comme une réfutation indirecte de ma brochure sur la question.

Pour moi, bien que je ne puisse pas être tout-à-fait d'accord avec l'honorable général, touchant l'opinion qu'il professe relativement à Ambleteuse, je n'en regarde pas moins comme très décisive la guerre qu'il fait à Wissant, et je vais faire voir que son système n'est pas, autant qu'on affecte de le dire, défavorable à Boulogne.

II

Je n'ai point à m'occuper des dissidences qui peuvent exister entre le général Creuly et M. de Saulcy, sur l'endroit choisi par César pour débarquer en Angleterre. J'ai assez prouvé, dans ma brochure, que Boulogne s'accommode fort bien de Deal ; et je n'ai pas besoin de dire que Hythe fait encore mieux notre affaire.

J'arrive droit aux objections que le général expose contre l'hypothèse Boulogne. Ces objections, à mes yeux, sont loin d'être insolubles ; et même, à bien prendre les choses, je ne suis pas très loin de partager

(1) Il ne savait même pas le nom de l'auteur, et l'on a été obligé de lui mettre en errata : *Gruy* lisez *Creuly !*

l'avis de mon estimable contradicteur, sans répudier en rien mes convictions. En effet, tout en plaçant le *Portus Itius* à Ambleteuse, M. Creuly ne tient guère au port d'Ambleteuse, ce qui l'attire, c'est la rade, et l'on va voir à quelles conditions : il y a encore là une batterie couverte, dont les projectiles n'atteignent pas où l'on pense :

« Ambleteuse », dit-il, « a été indubitablement un port, même avec bassin, dans l'antiquité (1) et jusqu'au milieu du XVIe siècle, où il fut pris par les Anglais. Entièrement négligé jusqu'à 1680, il fut depuis l'objet de travaux et surtout de nombreux projets, qui témoignent de l'importance que les divers gouvernements attachaient à cette position essentiellement militaire. J'ai lu tout ce que contiennent à ce sujet les archives du Génie, et l'impression principale qui m'en est restée, est que la rade d'Ambleteuse devait être la vraie rade de Boulogne, pour une descente à faire sur la côte anglaise. Une bonne partie de la flotte de César a pu être construite dans la rivière de Boulogne, et y rester jusqu'à l'achèvement des préparatifs. Le vent Corus (N. O.) qui souffla pendant vingt-cinq jours, n'est pas un vent mauvais dans la Manche, à l'époque de l'année dont il est question, et la flotte une fois rendue dans la rade d'Ambleteuse, dont le fond est excellent, a dû facilement y résister. Si le vent venait à fraichir d'une manière inquiétante, rien n'empêchait de rentrer en rivière. Je souhaite que ce rôle de Gesoriacum, dans les guerres de César, suffise au patriotisme boulonnais. »

Merci, mon général ! La rade d'Ambleteuse est à vos yeux la *vraie rade de Boulogne*, et c'est très juste ; — la flotte de César, sauf les vaisseaux de divers parages, *a pu être construite dans la rivière de Boulogne ;* — bien plus, elle a pu *y rester jusqu'à l'achèvement des préparatifs* d'appareillage ; — en cas de mauvais temps elle pouvait, si elle était sortie, *rentrer en rivière* ; — c'est à Boulogne par conséquent que Labienus campa, pour surveiller, pendant la seconde expédition, les chantiers maritimes où l'on mit soixante vaisseaux à la mer en moins d'un mois ; — donc, en d'autres termes, c'est à Boulogne qu'était selon vous le *Portus Itius*, le PORT proprement dit (2), ayant pour rade d'ap-

(1) Tant il est vrai qu'on ne peut se passer de l'argument historique ! Or, cet argument fait ici complètement défaut. Ambleteuse n'a jamais marqué, avant le XVIe siècle (a-t-il été cité même), comme port militaire ou simplement comme port de pêche. Tout ce qu'on trouve à ce sujet dans Henry, dans le *Légendaire de la Morinie*, et ailleurs ne fait pas autorité. Le seul fait ancien qu'on puisse alléguer est un naufrage au VIe siècle. C'est tout.

(2) Il ne sert à rien de dire que César a pu se passer de port et se contenter

pareillage la rade de Boulogne, autrement appelée d'Ambleteuse, seule rade convenable pour les préparatifs d'une descente à faire sur les côtes anglaises. Ce rôle de Gesoriacum suffit au patriotisme boulonnais.

Jamais un adversaire de la thèse de Boulogne n'a fait de semblables concessions.

III

Il est vrai que ce qu'il donne d'une main le général Creuly a l'air de le reprendre de l'autre ; car il proclame expressément que l'hypothèse Boulogne est « non moins admissible » que l'hypothèse Calais ; et en un autre endroit il déclare que « la cause de Boulogne », malgré ce qu'il veut bien appeler « l'esprit et le luxe d'érudition déployés pour sa défense, « ne peut résister sous aucun rapport à la discussion des données de « César, les seules qui fassent vraiment autorité dans la question. » Ces paroles sont graves : mais voyons quelle est la force des nouvelles objections que le collaborateur de la *Revue archéologique* a tirées du récit de César.

Les objections du général Creuly contre Boulogne sont au nombre de quatre. Elles concernent — 1° la distance de Boulogne à la côte anglaise ; — 2° la difficulté de trouver un port ultérieur à 8 milles au-delà de Boulogne ; — 3° la qualification d'*ultérieur* donnée à ce port ; 4° les marais où se cachaient les Morins.

Mon honorable contradicteur m'a fait la partie belle, en posant ces objections ; car, si la rade de Boulogne, entre Alpreck et le Gris-Nez, est reconnue pour la véritable rade d'*Itius*, toutes les données de César sont à étudier dans leur concordance avec cette rade et non avec tel ou tel point particulier de la côte. En ce cas, tout ce que le général Creuly trouve bon pour Ambleteuse, j'ai le droit de le trouver bon pour Boulogne, d'après sa propre opinion ; mais j'abandonne ce moyen trop facile de résoudre la question, et je reprends un à un les points énumérés plus haut.

IV

1° Pour les distances, le général Creuly dresse le tableau qui suit :

« Prenant le fort Sutherland (près Hythe), pour le point approximatif du débarquement des Romains, je forme le tableau ci-après des distances

d'une rade, comme il le faisait dans la Méditerranée. J'insiste sur le fait que les conditions maritimes sont totalement différentes ; et je constate que si M. Creuly a soulevé cette question, c'était au seul point de vue théorique, pour paraître me faire une niche. En effet son bassin d'Ambleteuse n'est pas une rade.

aux cinq ports gaulois (de la côte des Morins), et j'y joins les distances de ces ports entr'eux, pour servir à la détermination définitive du *Portus Itius* et de son annexe :

Boulogne,	— fort Sutherland. . . .	36	mille pas romains.
Ambleteuse,	— fort Sutherland. . . .	31	—
Wissant,	— fort Sutherland. . . .	21	—
Sangatte,	— fort Sutherland. . . .	33	—
Calais,	— fort Sutherland. . . .	37	—
Boulogne,	— Ambleteuse	6 1/2	—
Ambleteuse,	— Wissant, par mer. . .	10	—
D°	par route de terre . . .	8	—
Wissant,	— Sangatte	5 1/2	—
Sangatte,	— Calais.	5	mille pas romains. »

Il suit de là que la distance de 30 milles romains, dont parle César, est plus exacte pour Ambleteuse et Wissant que pour Boulogne. Mais il faut remarquer que César n'a donné qu'un chiffre approximatif, presque douteux, puisqu'il a dit *environ* trente (*circiter XXX*). Or, à la rigueur, environ trente est aussi bien trente-six que trente et un. Il ne faut pas perdre de vue que l'on ignore les points où l'on doit poser le compas, et que la mesure doit probablement se prendre d'une rade à l'autre, plutôt que des ports en côte. Assurément une telle donnée est trop élastique et trop vague pour créer ici, contre Boulogne, « une impossibilité absolue. »

V

2° Cette « impossibilité absolue » est de même fort loin de se trouver en ce qui touche la distance de Boulogne au port ultérieur, c'est-à-dire de Boulogne à Ambleteuse, suivant la thèse de ma brochure. En dressant son tableau des distances, l'honorable général a eu une distraction, bien pardonnable chez un homme qui devait être naturellement plus occupé de sa cause que de la mienne. Mais, ce qu'il a fait pour la distance d'Ambleteuse à Wissant, laquelle trop longue *par mer* devient exacte *par routes de terre*, on a le droit, en bonne justice, de le faire pour la distance de Boulogne à Ambleteuse, laquelle trop courte *par mer* est assez longue, et offre douze kilomètres, soit huit milles romains, *par routes de terre*.

VI

3° D'après la force de l'expression latine *Portus ulterior*, le général Creuly pense que le port qui est appelé *ultérieur* par rapport à celui d'*Itius*, doit se trouver nécessairement *outre* quelque chose, par exemple

outre le Gris-Nez, ce qui va très bien, dans sa thèse, pour Wissant par rapport à Ambleteuse ; et ce qui va très mal, dans la thèse de M. de Saulcy, pour Sangatte, ou pour Calais, par rapport à Wissant ; car le Blanc-Nez ne forme actuellement, et ne paraît jamais avoir formé, suivant M. Creuly, une saillie assez considérable pour qu'on puisse en faire le Promontoire *Icium*. L'observation que je viens de citer, sur la portée du mot *ulterior*, est neuve et se produit pour la première fois dans le débat; mais je doute qu'elle soit concluante. Le général cite des exemples, et dit: « Il y a toujours trois termes de comparaison, 1° ce qui est en deçà ; 2° ce qui est au delà; 3° l'objet disjonctif. Ici je vois bien deux termes (Boulogne et Ambleteuse), je ne vois pas le troisième qui seul peut justifier le qualificatif *ulterior*. » A ces exemples on en peut opposer d'autres, tirés des mêmes auteurs, où le qualificatif *ulterior* est employé absolument, c'est-à-dire sans autre terme de disjonction que la distance, et sans qu'il y ait un objet formel entre les *proximi* et les *ulteriores*. D'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, il est certain qu'*ulterior* n'a pas un sens précis et rigoureux. Ce qui le prouve, c'est que César, au livre IV, chap. XXVIII, appelle *Portus superior*, ce qu'au même livre, chap. XXIII, il avait appelé *Portus ulterior*. Conséquemment, cette dernière expression, ainsi modifiée par une autre toute différente, appliquée au même sujet, n'a pas un sens assez nettement déterminé pour qu'on en déduise les éléments d'une sérieuse difficulté contre l'hypothèse Boulogne.

VII

4° Quant aux marais des Morins, voici ce dont il s'agit. Au retour de la première expédition, deux vaisseaux transports, montés par trois cents soldats, font fausse route et vont aborder *un peu plus bas* que le port, *paulo infrà*, en un endroit où ils sont bientôt attaqués par un corps de six mille Morins, habitants des marais. Quel est cet endroit ? Les uns disent que c'est *un peu plus bas* en latitude, c'est-à-dire au sud d'*Itius*, suivant l'opinion que j'ai embrassée d'accord avec M. de Saulcy, Henry et autres. Quelques-uns, au contraire, pensent que c'est *un peu plus bas* sous le vent, c'est-à-dire au nord d'*Itius*, et même au nord du *Port ultérieur*, car les Commentaires ne disent pas ici seulement le port, mais les ports, *eosdem portus*. Le P. Le Quien et M. Creuly sont de cette opinion. Mais laissons parler l'honorable général :

« Les deux navires qui, au retour de la première expédition, manquèrent les ports et furent donner à la côte un peu plus bas, auront-ils trouvé à proximité de Boulogne un point favorable pour attérir et débarquer leurs trois cents soldats ? Il faudrait pour cela, ce me semble, rendre le *paulo*

infrà bien élastique ; mais ce qu'il y a de pis, c'est la circonstance des six mille Morins qui, en quelques instants, se trouvèrent réunis pour attaquer ce détachement, et cette autre circonstance très aggravante, que Labienus fut envoyé, avec l'armée de Bretagne, châtier ces Morins dans leurs marais, alors praticables par suite des sécheresses. Supposer que César avait été mettre étourdiment au milieu d'un peuple insoumis, sa base d'opération pour conquérir la Bretagne, c'est faire peser sur lui une accusation qu'il ne mérite pas. On aurait dû réfléchir aussi qu'un rassemblement de six mille hommes ne pourrait se faire, même aujourd'hui, en aussi peu de temps, sur un point quelconque des campagnes du Boulonnais, où les villages ne présentent et n'ont jamais présenté une agglomération sérieuse, comme l'avoue l'un des avocats de Boulogne, et où, de plus, il n'existe et n'a jamais existé dans la région dont il s'agit, de marais capables de servir de refuge aux populations contre une armée conquérante. On devrait d'ailleurs comprendre qu'un rassemblement subit, tel que celui-là, accuse des préparatifs de guerre faits hors du cercle d'action des troupes romaines. Le texte est, à cet égard, parfaitement d'accord avec la raison. César était, en effet, chez les Morins, dans ce qu'on a depuis appelé le *pagus Gesoriacus*, dont la population avait dû nécessairement se soumettre à lui, puisqu'il occupait le pays sans lutte. Le reste de ce peuple maritime, évidemment composé de tribus assez indépendantes les unes des autres, n'avait encore fait aucun acte de soumission. Voilà que, pendant les derniers préparatifs de la flotte, une grande partie des Morins insoumis, et que l'on avait essayé de forcer, l'année précédente, dans leurs bois et leurs marécages, envoient enfin des députés à César ; d'autres, plus récalcitrants et plus éloignés, obligent César à envoyer contre eux une nouvelle expédition qui ne fut terminée qu'après le retour du conquérant dans les Gaules. Ce sont donc évidemment ces Morins intermédiaires, à moitié soumis, voisins du *pagus Gesoriacus*, mais habitant le pays des marécages, dont le commencement sur la côte est à Sangatte, qui attaquèrent la petite troupe romaine ; et, par conséquent le fait n'a pu avoir lieu au sud de Boulogne.»

Le général Creuly parle d'or, et son argumentation déchire plus d'un feuillet dans les livres, les brochures et les cahiers des adversaires de Boulogne (1). Le fait raconté par César n'a pu avoir lieu au sud de Boulogne : tant mieux ! car alors il n'a pu avoir lieu non plus au sud d'Ambleteuse, ni au sud de Wissant, et nous ne sommes plus obligés de chercher des marais où il n'y en a pas. Nous le mettrons donc au nord, suivant les

(1) Henry se contente des marais de Slack pour y cacher les six mille Morins, n'est-ce pas une plaisanterie ?

sages observations de l'habile stratégiste. Pour lui, *Portus Itius* étant à Ambleteuse, le *paulo infrà* se place à Sangatte :

« Les mots *paulo infrà*, » dit-il, « auxquels on donne presque toujours une signification de latitude, s'entendent plus naturellement d'un point sous le vent, c'est-à-dire *plus bas* dans la direction du vent. Si l'on suppose que César a quitté la plage de Hythe par le vent d'ouest, très bon pour gagner les environs du Gris-Nez, deux des navires qui avaient mis le cap sur Wissant ont pu être chassés jusqu'à Sangatte : les conditions militaires sont alors satisfaites. »

Je me permettrai d'ajouter : Si vous placez le *paulo infrà* à Sangatte, à 15 milles romains 1/2 par mer d'Ambleteuse, vous ne trouverez pas exorbitant que je le place, moi, sur la côte de Wissant à 15 ou 16 milles romains par mer de Boulogne. Les Morins révoltés de la côte de Sangatte et des marais circonvoisins n'avaient pas grand effort à faire pour se rassembler dans un lieu si proche de leurs frontières. Les vaisseaux qui, partis de Hythe, mettaient le cap sur Ambleteuse pouvaient, par une fausse manœuvre, être chassés au delà du Gris-Nez. Enfin, si César a pris pour base de ses opérations dans le *pagus Gesoriacus*, la capitale même du pays, au vrai centre des tribus soumises, il a agi bien moins « étourdiment » qu'en se logeant à Ambleteuse et surtout à Wissant.

VIII

Ces considérations, et d'autres que je laisse au lecteur le soin de tirer de tout ce qui précède, montrent évidemment que le travail du général Creuly, quelque hostile qu'il paraisse dans la forme, est bien loin d'être en opposition avec la thèse que j'ai soutenue. Je crois avoir réussi à faire voir que tout s'explique, dans l'hypothèse Boulogne, aussi bien, pour le moins que dans l'hypothèse Ambleteuse ; et Boulogne garde la supériorité de l'argument historique, dont la valeur est acceptée par tout le monde. Rien ne s'explique, au contraire, dans l'hypothèse Wissant, contre laquelle le général Creuly vient apporter de nouveaux arguments, qui la rendent plus insoutenable que jamais.

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, I, n° 32).

(*Impartial*, 23 mars, 6 et 23 avril et 25 mai 1864).

24 mars 1578.

EMPRUNT FORCÉ.

En ce temps-là, les finances de la ville de Boulogne étaient bien malheureuses, puisqu'on ne pouvait trouver dans la caisse les cents et quelques francs nécessaires pour les dépenses d'un procès. On résolut, en conséquence, de les emprunter : grosse affaire, pour laquelle il fallut une réunion à laquelle assistèrent le maire, neuf échevins, le vingt et unième élu, et dix-huit notables bourgeois, dont les noms sont tout au long couchés au registre. Voici le texte de la délibération, faisant connaitre les moyens — pour le moins fort singuliers — qui étaient en usage alors, en matière d'emprunts :

« Est deliberé qu'il sera choisy cincquante hommes des plus aisez, tant de la hautte que basse ville, qui advancheront chacun 40 sous (ou 60 sous) pour satisfaire aux mises du procès, pendant à la court, contre Jehan Bouchel et consors ; et, pour aseurance, leur sera baillé recipisé, signé du greffier, contenant promesse que ladite somme leur sera rendue en fin de cause.

« Sy a esté aussy deliberé que ceulx quy ont esté et seront refuzans de paier les sommes qui leur seront demandées, seront evocquez pardevant monsgr le seneschal, ou son lieutenant, pour eulx voir condamner à paier lesdites sommes, et faire la poursuicte contre eulx jusques à condamnation. »

(*Impartial*, 24 mars 1869).

---

25 mars 1577.

JEAN VASSAL, CURÉ DE SAINT-JOSEPH.

« Ce jourdhuy 25 jour de mars 1577 Jenne Prevost a presenté la fille Adrien Desmaretz, laquelle avoit eté baptisée à la viste, à laquelle nous Jehan Vassal, prestre curé de ceste ville de Boullongne, avons donné les ceremonies de l'eglise catholique et romaine, en la presence de Jehan du Bos et Pierre Desmaretz et autres, laquelle avoit esté nommée Marie, que nous ne luy avons pas changé. » Tels sont les termes du seul acte où Jehan Vassal ait mis son nom dans un registre qui va de 1569 à 1588. Il était auparavant curé de la paroisse Saint-Pierre de Montreuil, et il avait prêté son église, en 1568, aux chanoines de Boulogne, lorsque ceux-ci, fuyant la persécution des huguenots, avaient été obligés de chercher un refuge hors du Boulonnais. Pour le récompenser de l'hospitalité généreuse qu'il leur avait offerte, ils se l'attachèrent, en lui conférant la

chapellenie de Saint-Eloi du côté gauche, dans leur chœur, 10 septembre et 13 novembre 1568. J'ai lieu de croire qu'ils lui donnèrent en même temps, ou peu après, la cure de leur paroisse. Ce fut sous l'administration de Jean Vassal que la paroisse de la cathédrale changea de vocable et prit le nom de Saint-Joseph, au lieu de celui de Notre-Dame qu'elle avait porté jusque-là. Les huguenots avaient renversé l'ancien autel de paroisse, dont l'emplacement ne m'est pas connu. Or, le 19 août 1580, le chapitre considérant qu'on avait enfin remis l'église de Notre-Dame dans un état à peu près décent, voulut s'occuper de rendre un peu de lustre au service divin tant dans le chœur que dans la paroisse. Pour cet effet, il déclara « conceder aux maieur, echevins et habitants de la ville de Boulogne, l'autel anciennement fondé sous l'invocation de Saint Joseph, *altare antiquitus fundatum sub invocatione sancti Joseph*, pour leur servir d'autel de paroisse, avec droit à leur curé d'y dire, chanter et celebrer la messe paroissiale, les services, les obseques et autres messes de devotion, suivant l'ancien usage, sans rien innover, ni deroger à leurs privileges. » A cette faveur qui n'était que de toute justice, et qui allait empêcher la paroisse de se transporter à Saint-Wulmer, comme la ville en eût plusieurs fois le projet, le chapitre ajouta la concession au clergé paroissial d'un autre autel, situé dans le voisinage de celui de Saint-Joseph, et dédié à Saint-Michel. Ces autels étaient placés contre les gros piliers flanqués de colonnes qui peuplaient la nef de l'église, et dans une position fort incommode, mais on s'en contenta pour le moment. Je ne sais quand mourut Jehan Vassal, qui eut, plusieurs fois dans sa vie, de graves semonces à recevoir de messieurs du chapitre et qui se démit de sa chapellenie le 10 juin 1587. Une lacune de dix ans dans le registre aux délibérations capitulaires, du 1er février 1588 au 13 janvier 1599 m'empêche de savoir à quelle époque il cessa d'administrer la paroisse. Il y a également interruption dans la série des registres de catholicité.

D. H.

Jean Vassal habita dans une maison de la rue du Cloître (de son temps rue Saint-Martin ou rue de l'hostel Saint-Martin), qui appartint depuis à M. Pierre Le Barbier et aux Dixmude de Hame.

(Cœuilloir des rentes de Saint-Vulmer, par Me Odent. H, 131, fol. 9, v°).

(A. R.)

25 mars 1865.

LES NOMS DES RUES.

A Monsieur l'Editeur de l'*Impartial*,

Votre confrère la *Colonne* vient d'insérer une lettre de M. Obert, sur des changements qui ont été faits dans les noms de plusieurs rues de la ville, depuis quelques années. A ce propos, le signataire de l'article demande quel intérêt on a eu à changer le nom des rues des *Capucins*, des *Cordeliers*, des *Minimes*, en ceux de rue de la *Lampe*, des *Vieillards*, de *Neuve-Chaussée*. Il plaisante ensuite agréablement sur les significations diverses de ce dernier nom. M. Obert aurait pu chercher de meilleurs exemples, s'il avait voulu trouver meilleure matière à critique. La rue de la *Lampe* s'appelait ainsi, avant qu'il y eût des capucins à Boulogne, et la rue *Neuve-Chaussée* portait son nom de *Nœufve-Cauchie* près de deux siècles avant que les Minimes fussent établis dans son voisinage. Puisque le collaborateur de la *Colonne* se pique d'archéologie, il ne devrait pas ignorer ces faits qui sont élémentaires. Quant à la rue des *Vieillards*, qui ne s'est jamais nommée des *Cordeliers*, son nom lui vient de la fête des vieillards, célébrée durant la révolution. C'est un souvenir historique. D'ailleurs, ses anciens noms de rue de *Tyrevit*, du *Bout-du-Monde*, des *Potiers*, n'offrent rien que de fort grotesque.

La rue des *Cordeliers* était le nom d'une partie de la rue *Siblequin*, depuis la rue du *Temple* jusqu'à la rue Neuve-Chaussée. Pourquoi, par amour de l'archéologie, M. Obert ne demande-t-il pas aussi la démonétisation de ce nom de *Siblequin*, lequel, vieux de trois ou quatre siècles, s'est aussi donné le tort de ne pas vouloir céder sa place aux Cordeliers ?

Je n'aime point qu'on change les noms des rues ; c'est pourquoi je désire que la rue de la *Lampe*, où se trouve du reste la *Place des Capucins*, reste ce qu'elle est depuis bientôt trois cents ans ; — c'est pourquoi je désire que la rue *Neuve-Chaussée* reste ce qu'elle est, plus antique dans sa nouveauté que le Pont-Neuf ; — et je n'oserai point me plaindre de ce que nous n'ayions plus de rue de *Tyrevit*, voire même de rue du *Bout-du-Monde*.

Veuillez agréer, etc.

Un archéologue de la nouvelle école.

(*Impartial*, 25 mars 1865).

(Voir le 5 avril).

26 mars 1569.

BOUES DE LA VILLE.

Il y avait plus d'un an qu'on n'avait pas relevé les boues dans les rues de la ville. L'année 1568, ensanglantée par les troubles de la Michelade, s'était passée tout entière sans qu'aucune voiture de boueur eût pris souci des immondices. Les « pourceaulx » circulaient avec volupté dans les rues pour y chercher leur pâture, sans que le guet ni la garde prissent ombrage de leurs joyeux ébats.

A la fin, pourtant, sur les remontrances faites par maitre Robert Moictié, médecin pensionnaire de la ville, l'échevinage se réveilla de sa torpeur. « Le sabmedy xxvj mars audit an, en loy, Messieurs de la Planche, maïeur, Jacques Willecot, Galliot Boullenger, Charles Pieucquet, Anthoine de La Tour, Jehan du Bos, François du Buir, Jehan Dieu et Claude Regnel, eschevins, presents, » il fut décidé qu'on mettrait d'abord « les pourceaulx » hors de la ville, sous peine de les voir d'office « habandonnez aux soldars, » ce qui était une confiscation d'un caractère un peu sommaire. Puis, attendu que « les rues de la ville estoient fort infectes et les « immondises y delaissées en grande quantité durant les troubles et « années dernieres (c'est textuel) ; que sy à diligence l'on ne donne ordre « de les faire curer et nestoier, se pourroit engendrer grande putrefaction « de air, dont plusieurs malladies seroient causées, au grand interest du « publicq, » on convoqua d'urgence tous les « chartiers » de la ville pour faire un déblai général. L'opération dut commencer le lundi suivant, au moyen de tous les « bleneaulx, charretes et chevaulx » qui se trouvaient appartenir à la corporation.

Chacun dut s'y employer, sur réquisition notifiée par les sergents à verge, à peine de 60 sous d'amende pour les contrevenants et défaillants. La mesure était sage, assurément ; mais toutefois c'est merveille que le remède ne fut pas pire que le mal et que la peste n'éclatât pas le lendemain !

(*Impartial*, 26 mars 1870).

---

27 mars 1606.

SAINT-NICOLAS.

« Il fist une telle tempeste de vent depuis sept heures du matin jusques à midi que de memoire d'homme lon aye oüy parler, presque toutte leglise Saint Nicolas fust descouverte et une partie de l'eglise Nostre Dame, et de Saint Willemer, et de Saint François, et se trouva peu de maisons qui ne fut endomagée de ladite tempeste. »

(*Premier registre de Catholicité de Saint-Nicolas*).

En 1758, M. Nicolas Latteux, avocat de la ville, plus tard député, composa un Mémoire fort curieux sur l'église Saint-Nicolas qui comprend trois parties :

1° Mémoire des maire et échevins de Boulogne-sur-mer sur la nécessité de reconstruire l'église paroissiale de la basse-ville et sur l'impossibilité d'y travailler sans secours extraordinaires ;

2° Mémoire pour les maire et échevins de Boulogne ;

3° Etat de la population par rue et par ménage ; le tout envoyé à Mgr l'évêque d'Orléans et à M. le duc d'Aumont pour demander une retenue sur les bénéfices pour la reconstruction de l'église. A. R.

(Le ms. original contient 43 pp. in-folio).

---

27 mars 1773.

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS MENACE RUINE.

Le maïeur de Boulogne, Louis-Marie-Gilles du Blaisel, écuyer, seigneur du Rieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, siégeant en audience solennelle à l'hôtel de ville, en présence de Le Cat de Fossendal, vice-maïeur, Grandsire, Jacques Coilliot, Le Riche et Cléry de Bécourt, échevins, fait défense aux habitants de la ville et banlieue d'entrer dorénavant dans l'église de Saint-Nicolas, attendu le péril imminent et prochain de la chute de la nef de ladite église. — On se préoccupait depuis longtemps de l'état de vétusté de cette partie de l'édifice et l'on en projetait la reconstruction. Mais, comme souvent en ces circonstances on délibère longtemps avant d'agir, il ne fallait rien moins que cet acte de vigueur pour amener une décision définitive. On se trouvait aux approches de la semaine sainte, et l'on ne pouvait ainsi fermer l'édifice. La fabrique s'assembla, et l'on prit le parti de faire une clôture en planches pour condamner la nef, tout en gardant pour le service divin le transept et les chapelles du chœur, qui étaient restées solides et qui le sont encore. En présence de cette satisfaction donnée aux intérêts de la sûreté publique, le corps municipal rapporta son arrêté. Ce fut le point de départ des travaux de reconstruction, qui ont donné à cette partie de l'église un caractère si différent de celui que présente ce qui est resté de l'ancienne.

D. H.

(*Impartial*, 27 mars 1869).

---

27 mars 1889.

BIBLIOGRAPHIE :

NOTES BOULONNAISES : VARIÉTÉS, PAR V. J. VAILLANT.

La collection des *Notes Boulonnaises* de M. Vaillant vient de s'accroître d'un cinquième fascicule, qui dépasse en intérêt ceux déjà publiés. Les matières traitées y sont diverses : on n'en compte pas moins de neuf principales, sans parler des annexes, toutes intéressantes.

Quelques-unes étaient déjà connues ; mais elles s'y présentent corrigées, augmentées, rajeunies. Ce sont : *La stèle de Didius*, un des joyaux les plus précieux de notre musée lapidaire, *Eustache aux Grenons*, *Hardelot*, dont l'*Impartial* a eu la primeur.

Les autres paraissent pour la première fois : *L'Escadre Britannique*, d'après M. H. Ferrero, *Le Potier Relanius*, *La Tour-d'Ordre et son nom Gaulois*, *Boulogne et Folkestone en 1704*, *Les Assignats boulonnais*, et surtout les *Ephémérides de F. Hibon*. Tout cela touche à beaucoup de points ignorés, ou mal connus, de l'histoire de Boulogne, et devra être désormais mis à contribution par ceux qui auront à écrire de nouveau les annales de notre pays.

I

J'ai dit quelque part que l'étude publiée l'année dernière par notre concitoyen sur la *Classis Britannica*, formait une des notices les plus intéressantes qu'il nous ait été donné de lire jusqu'ici sur les antiquités de Boulogne romain, et je ne m'en dédis pas : bien au contraire. C'est toute une révélation qui sort de terre, sur un des points les plus importants de nos annales maritimes. On n'avait jusqu'à ces derniers temps que des conjectures, bâties sur des faits décousus d'embarquements et de débarquements de princes et de corps d'armées, sans lien d'attache. Grâces aux découvertes qui ont eu lieu d'un ensemble de textes épigraphiques, fort heureusement commentés et mis en relief par l'auteur, nous touchons à la certitude, sinon sur la controverse du *Portus Itius*, du moins sur ce fait capital que Boulogne a été, pendant toute la durée de l'Empire romain, le chef-lieu incontesté de la préfecture maritime des Gaules, en ce qui concerne les rapports de cette province avec celle de la Grande-Bretagne. Pour l'histoire de notre port, c'est là un point d'une extrême importance, qui rejette fort loin dans l'ombre tout ce qui a pu être dit, ou imaginé, en faveur des autres ports de la côte. C'est la confirmation des textes de Pline, de Pomponius Méla, de Ptolémée, de tous les géographes ; et si Boulogne a joué ce rôle sous tout l'Empire, comment est-ce que Jules César, ce tacticien si consommé, aurait pu agir autrement que ne l'a fait Auguste et tous ses successeurs ?

Dans la discussion à laquelle j'ai pris part, en 1860, au congrès de Dunkerque, un représentant de la vieille érudition provinciale, M. le président Tailliar, m'objectait contre Boulogne, à ce propos, que : « Tant qu'a duré l'Empire

« romain, le commandant des flottes et les généraux, quand la saison et les « vents leur étaient propices. continuèrent de fréquenter le *Portus Itius*, » c'est-à-dire, suivant lui, le port de Wissant... « C'est bien là, disait-il, que, sous la « domination romaine, on a continué de s'embarquer. » Assertions sans preuve, toutes d'imagination, comme dans certaine dissertation analogue de l'ingénieur Leveux, et auxquelles je ne trouvais à répondre que par une fin de non-recevoir, en disant à mon adversaire : « Montrez-moi donc vos palimpsestes ! » Mais c'était, en somme, peu concluant.

Combien la thèse de Boulogne n'est-elle pas plus forte aujourd'hui, avec les briques estampillées CL. BR. que la fouille des terrains Poignant me révélait en 1867, et avec les inscriptions funéraires des Triérarques, ensevelies sur le lieu même où ils exerçaient leur commandement ! Le vieux sol de *Gesoriacum* en est pavé, et la moisson que M. Vaillant en a recueillie va chaque jour se multipliant : *Lapides clamabunt*.

Et ce cri de la pierre et de la terre cuite, sortant des entrailles de la terre, avec l'irréfragable autorité d'un document officiel, plus sûr que le texte mutilé d'un manuscrit palimpseste, ne s'est pas fait entendre seulement à Boulogne, vulgarisé par un homme du pays, toujours quelque peu suspect de plaider *pro doma suâ* : C'est tout d'abord un éminent académicien français, M. Ernest Desjardins, trop tôt ravi à la science historique dont il était une des lumières incontestées ; c'est ensuite un savant académicien d'Italie, M. Hermann Ferrero, qui en ont tous deux révélé l'importance au monde scientifique, le premier dans son magistral ouvrage intitulé : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, le second dans son *Ordinamento delle Armate Romane*, travail spécial, d'une érudition consommée, qui a paru à Turin en 1878, et dont M. Vaillant vient de nous traduire et de nous donner dans sa publication, la partie qui nous intéresse.

Quelle distance parcourue, depuis le jour où, sur la fin de l'année 1861, guidant les pas de l'un de mes jeunes élèves, qui allait faire ses débuts dans l'*Almanach de Boulogne* par sa notice sur les *Invasions des Barbares en Boulonnais*, je ne trouvais rien à lui indiquer, sur l'existence de l'escadre britannique, après le passage assez vague des *Histoires* de Tacite qui la concerne, et nos deux inscriptions du musée ! Cela suffisait pour qu'il pût dire, non sans quelque hardiesse, que cette escadre « mouillait dans notre port » ; mais nous étions encore loin de la lumière complète qu'apporte à cet égard l'incomparable récolte, faite plus tard, des textes lapidaires et des terres cuites estampillées !

Ce sera le mérite particulier des travaux de M. Vaillant d'en avoir dressé le copieux inventaire, en les illustrant par la production et le commentaire des textes analogues, dissiminés sur tous les points de l'Empire, dans l'Italie, les Gaules, la Grande-Bretagne et jusque dans l'Afrique. Il y a là, pour l'histoire du port de Boulogne, un chapitre qui ne fera qu'augmenter chaque jour en proportions et en importance, à tous les points de vue ; et l'on comprend maintenant mieux le texte d'Eutrope, où il est dit que Carausius avait reçu, à Boulogne, de l'empereur Maximien, la mission de pacifier la mer, en donnant la chasse aux

pirates qui l'infestaient. C'est à Boulogne que mouillait l'escadre : C'est là, et c'est là seulement, que le généralissime en devait prendre le commandement.

II

Je ne fais qu'indiquer la note relative au potier Relanius, qui a laissé sa marque, chose très rare, sur un vase noir trouvé à Brèquerecque (pp. 14-16) ; mais je dois une mention spéciale à l'article intitulé (pp. 93-113) : *La Tour d'Ordre et son nom gaulois.*

Je ne savais pas encore que M. Vaillant fût un « celtisant ». Parti de cette donnée que les Anglais du XVIe siècle, en cela d'accord avec les marins hollandais, appelaient la Tour d'Ordre *The Old Man, den Oudenman*, il recherche l'origine et la signification de cette dénomination pour le moins singulière, et il la trouve par le rapprochement des éléments de ce vocable avec ceux de toute la région celto-gaélique, où l'on donne le nom de *Man*, ou *Men* à toutes les pierres levées, ou *menhir*, aux roches hautes, ou aiguilles naturelles qui se dressent sur le sol. *The Old Man* serait ainsi une corruption de *Alt Man :* « Si le phare romain de Boulogne ressemblait à quelque chose, dit ingénieusement l'auteur, c'est à un grand pilier plus ou moins élancé, plus ou moins conique, profilant sa silhouette géométrique au haut d'une falaise, comme le ferait un monolithe gigantesque, une *pierre fiche* colossale, un menhir dont les proportions éclipseraient celles des plus célèbres monuments druidiques de la Bretagne ; et il est remarquable que l'obélisque naturel de Hoy, dans l'une des Orcades, qui élève son sommet à 474 mètres au-dessus du sol, porte aussi, comme d'autres encore, la dénomination de *The Old Man.* »

Il est certain qu'il y a dans ces rapprochements une donnée tout au moins vraisemblable ; et M. Vaillant a bien fait de la consigner dans ses *Notes*, où elle est accompagnée, du reste, par d'autres recherches accessoires d'un haut intérêt sur la forme, l'histoire et les viscissitudes de l'incomparable monument qui faisait autrefois la gloire de nos falaises.

III

Les éphémérides de François Hibon (pp. 114-127) sont tirées d'un *livre de raison*, composé par l'échevin de ce nom, mort en 1665. Ce sont des notes généalogiques, entremêlées de faits divers, entre autres de deux narrations importantes qui trouveront leur place ailleurs. M. Vaillant se limite, pour cette fois, à extraire du manuscrit qui les renferme, toutes les indications qui se bornent à une simple éphéméride. Il y en a trente-trois, se rapportant à des événements locaux. La première, du 20 janvier 1644, relative à la chute de la Tour d'Ordre, a déjà été publiée par M. F. Morand, dans l'*Errata-supplément* de l'*Année historique*, p. 10 ; les autres sont inédites, et M. Vaillant en gratifie pour la première fois le public. Il y en a de curieuses notamment celle (p. 120) où il est parlé de l'expédition armée faite par les troupes de Fargues et par la garnison

d'Hesdin dans les environs de Boulogne, à Outreau et à Neufchâtel, où il y eut un grand pillage et de cruels massacres, en 1658.

Dans le dénuement où se trouve l'histoire de Boulogne pour la plus grande partie du XVIIe siècle, par faute d'archives, les moindres indications sont précieuses à recueillir.

IV

Il y a d'autres choses encore dans les *Variétés* de notre érudit concitoyen. *Le Bloc du Musée de Douai*, dissertation sur l'usage qu'on a dû faire (pp. 8-13) d'un objet qu'on montre dans cet établissement comme étant un « instrument de torture », tandis que c'était, au sentiment de M. Vaillant, un *cep*, destiné à entraver par les jambes les criminels que les justices seigneuriales condamnaient à subir la peine de l'exposition ; les *Assignats boulonnais* (pp. 138-140), coup-d'œil sommaire sur une matière qui devra comporter un jour de plus amples développements ; *Le duc et le galérien*, douloureux épisode des mœurs maritimes du temps de Louis XIV ; *Boulogne et Folkestone* en 1704 (pp. 128-134), intéressant récit de l'évasion de trois marins boulonnais, détenus prisonniers au château de Douvres, qui sautent dans une barque de pêche, à Folkestone, emmènent avec eux le mousse qui la montait, naviguent sains et saufs à travers le détroit (6 août 1704), et abordent heureusement à Boulogne, d'où ils s'empressent de renvoyer en Angleterre, après l'avoir désintéressé, le mousse et sa barque. Ce récit est tiré des archives de Folkestone et a été publié par M. Nelson Smart, à qui M. Vaillant en a emprunté les détails.

Si on fouillait bien les archives de toute cette côte, on y trouverait ainsi nombre de curieux renseignements sur les rapports internationaux des deux pays. J'ai vu moi-même à Sandwich, sur le plus ancien manuscrit de la Corporation de cette ville, le récit d'une expédition qui y fut faite au milieu du XIVe siècle par un corps de troupes françaises, avec le détail des cruautés, des horreurs et des ruines qui signalèrent ce coup de main subit et imprévu. Combien d'autres mentions du même genre existent encore, qui pourraient servir à éclairer l'histoire générale !

V

Les lecteurs de l'*Impartial* ne sauraient avoir oublié l'article qui a paru il y a trois ans, dans cette feuille, sous la forme d'une lettre adressée à M. Ernest Deseille, concernant l'arrivée du roi Jacques II à Ambleteuse, les 3-4 janvier 1688.

M. Vaillant reproduit ce travail dans ses *Variétés* (pp. 36-42) ; mais il en prend l'occasion d'y ajouter un *post-scriptum* d'un intérêt tout local et tout anecdotique (pp. 43-60), qui dépasse en étendue la lettre elle-même. Je ne dirai rien de cette pièce, si ce n'est que l'on y trouve sur la colonie anglaise catholique dont la ville de Boulogne fut le séjour pendant tout le XVIIIe siècle, des renseignements qui en font connaître le caractère. C'étaient, en grande partie, des *Jacobites*, des familles fidèles à leurs anciens rois, qui vivaient de privations et de

sacrifices dans une ville étrangère d'où ils apercevaient les blanches falaises de leur patrie, la Terre promise, et qui moururent pauvres, oubliés, ignorés, s'ensevelissant dans les plis de leur drapeau. M. Vaillant en nomme plusieurs, dont il nous signale la généalogie, les titres, les espérances. Il les suit dans l'état-civil de nos paroisses jusqu'à leur décès, jusqu'à leur rente mortuaire ; il va même jusqu'à retrouver, de nos jours, certaines parties curieuses de leur mobilier...

C'est là un sujet qui, une fois ouvert, se trouve trop vaste pour se fermer sur les dix-sept pages que M. Vaillant y consacre. Il faudra bien quelque jour qu'on reprenne la statistique et l'histoire de cette intéressante colonie jacobite de Boulogne et qu'on en fasse une monographie ; mais on ne le fera pas sans que M. Vaillant n'y aide par son *sketch*, et c'est à lui que reviendra incontestablement l'honneur d'en avoir écrit le premier chapitre.

VI

N'avais-je pas raison de dire que la *Note Boulonnaise* dont je viens d'effleurer le programme, est la plus intéressante de toutes celles que l'auteur a publiées jusqu'ici ? Espérons que ce ne sera pas la dernière ; en si bon chemin, il serait fâcheux de s'arrêter.

D. H.

(*Impartial*, des 27 mars et 3 avril 1889).

(*Bibliographie*, I, n° 75, VIII).

(Voir au 10 avril).

---

28 mars 1867.

Notes sur Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon,

Comte d'Edesse, deuxième roi de Jérusalem.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

... Voici le passage (du Manuscrit n° 838, Bibliothèque de Douai) dont le commencement a été singulièrement lu par le membre de l'Institut à qui notre codex a été donné en communication :

« O in quantum fortunata Boloniæ civitas quæ tantum ac talem edidit virum, Edesse futurum dominatorem, in throno regis Abgaroti cui Christus tempore suo per Thadeum apostolum ipsius epistola præmissa suam in manutergio figuratam misit imaginem, sceptrum ejus confirmans et diadema. Quem Thadeus in sacro fonte mundatum a lepra, Christo consecravit cultorem ecclesiæ. Est quidem prædictus fons Edesse, qui per apostolum et per regem claruit in fide. In Edessa defunctis apostolo et rege sepulti sunt, et a venerabili Benedicto ejusdem urbis primo metropolitano, Balduino patrocinante, sollempniter ex sepulti in mausoleis

argenteis repositi sunt. Predictum manutergium in Edessa remansit, assidue radio solis supereminente, usque ad adventum Parthorum, quorum causa ierapolim translatum est, deindè Constantinopolim à Diogene imperatore, quiescit etiam apud Edessam corpus beati Thomæ apostoli, sub Alexandro imperatore relatum ab Indis.

Balduino igitur in regem Jerosolimitanum assumpto successit in consulatum Edesse Boduinus de burgo, cognatus ejus.

(Mss n° 838, f° 47 v°, de la fin du XII° siècle, provenant de l'abbaye de Marchiennes).

Extrait d'une lettre à M. l'abbé Haigneré par M. C. Deshaines,
Archiviste de Douai.

A la même date, M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, communiquait à M. l'abbé Haigneré le renseignement suivant :

« Le ms. latin 5129, qui vient de l'abbaye de Saint-Amand, est tout entier du XII° siècle. Au f° 54 v° dudit manuscrit commence l'opuscule intitulé : *Descriptio locorum circa Hierusalem adjacentium*. Le nom de Fretellus n'est exprimé ni au commencement ni à la fin. Au f° 55 v°, col. 2, je trouve la phrase : « O in quantum fortunata Boloniæ civitas quæ tantum ac talem edidit virum Edesse futurum dominatorem in throno regis Abgaron... »

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

Vaisseau gothique, garni de haubans et d'une grande voile, contre laquelle est adossée la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Dans le haut, un listel porte l'inscription en gothique allemande NOSTRE DAME.

Dans les flots qui retiennent le vaisseau, et presque sous le gouvernail, on voit un poisson nageant à droite.

Cette enseigne du XV° siècle, a été trouvée au pont Notre-Dame, en 1858.

D. H.

(*Cartul. de Notre-Dame*, p. 185).

28 mars 1884.

UNE OPÉRATION FINANCIÈRE AU XIIIe SIÈCLE.

Parmi les documents les plus rares et les plus curieux qui se puissent rencontrer dans les annales d'un établissement religieux, il faut compter, surtout pour les temps les plus éloignés de nous, ceux qui contiennent des renseignements d'administration et de finances. On avait peu d'intérêt à les garder : souvent même, au contraire, le soin de la bonne renommée commandait de les détruire.

Aussi, est-ce une heureuse fortune de trouver dans le *Grand Cartulaire* de Saint-Bertin, sous les années 1288, 1289 et 1290, une série de pièces qui excitent vivement, sous ce rapport, l'attention de l'historien.

Par suite de divers évènements qu'il serait trop long de raconter, et au nombre desquels figurent en première ligne les prodigalités de Gilbert de Saint-Omer, surnommé l'abbé d'or, *abbas aureus*, et la déplorable administration de l'un de ses successeurs, Jean du Bois (1), cette célèbre abbaye traversait, sous Walter de Gand, une crise financière des plus sérieuses.

Les actes dont je parle nous représentent cette institution monastique comme écrasée de dettes énormes, au paiement desquelles ses revenus ne pouvaient suffire (2). Ses créanciers devenaient d'une exigeance intolérable (3). Non contents de percevoir des intérêts usuraires, qui absorbaient toutes les ressources annuellement disponibles (4), la plupart d'entr'eux voulaient obtenir le remboursement immédiat de leurs capitaux (5). C'était un abîme dont l'ouverture s'élargissait sans cesse, et l'on voyait arriver, non sans terreur, le moment où des mains étrangères allaient s'immiscer dans l'administration de la communauté, pour y rétablir l'ordre et l'économie.

Il n'était que temps de parer à ce péril, au moyen d'une résolution extraordinaire. On en délibéra plusieurs fois, le chapitre assemblé. Mais quel parti prendre ? Aliéner des immeubles, on n'y pouvait songer : c'était la ruine, non-seulement du présent, mais encore de l'avenir. Des meubles,

(1) H. de Laplane, *Les Abbés de Saint-Bertin*, t. I, pp. 281, 293.

(2) Notum facimus quod cum monasterium nostrum gravi debitorum onere sit oppressum. — T. III, Acte 394, 1281.

(3) Cum inevitabilis instaret necessitas persolvendi quedam debita maxima et multum urgentia. — Acte 399, 1289.

(4) Sub usuris que facultates nostras exhauriunt et substantias devorant, enormiter opprimamur. — Acte 405, 1301.

(5) Pro debitis instantibus quibus premimur, que nullam vel modicam, pro majori parte, requirunt dilationem. — Acte 394, 1281.

on n'en avait pas dont la vente put arriver à fournir une somme utile (1). On demanda le conseil des hommes de loi, le sentiment des prud'-hommes, l'avis des jurés du monastère (2), et l'on s'arrêta au projet de faire sur la plus grande échelle possible une émission de rentes à vie. C'était, d'après l'opinion unanime des délibérants, le moyen le plus avantageux à prendre pour payer les dettes de la maison, pour liquider sans bruit, et surtout sans intervention de personnes du dehors, une situation aussi inquiétante (3). On évitait par là d'avoir recours à des contrats plus onéreux (4) ; et l'on vendrait, à cette condition, tout ce qui pourrait être à la convenance des acheteurs, soit les dîmes, soit même les fermes et les autres domaines ruraux.

Il fallait, avant tout, consulter le budget du Monastère. On constata qu'il s'élevait, en recettes, à la somme de 9,610 livres, 10 sols, savoir :

	Livres.	Sols.
1° Sur les biens de Roxem, en Flandre.	2,015	»
2° Sur ceux de Monnekebure et environs	1,070	10
3° Sur la grèneterie	1,366	»
4° Sur les biens de Poperinghe	1,754	»
5° Sur ceux d'Arques et de Beuvrequen	1,845	»
6° Sur d'autres biens en divers lieux	1,560	»
Au total. . .	9,610	10

De ce chiffre, il fallait nécessairement déduire celui des dépenses ordinaires. On se restreignit, on se borna, on se mit à la portion congrue, et l'on arrêta le chapitre à la somme la plus indispensable. L'abbé donna l'exemple de la modération poussée jusqu'au sacrifice. Pour tous les frais de sa maison, pour ceux d'administration et de justice, pour les dépenses d'hospitalité et de courtoisie, même pour l'entretien des bâtiments claustraux, il ne se fit allouer que 2,800 livres. Le couvent, pour ses cinquante prébendes, se contenta de 1,750 livres, à raison de 35 livres pour chacune. On devait, outre cela, servir à des personnes du dehors un certain nombre

(1) Nec habemus bona mobilia presentia, distractione digna, de quibus satisfacere possemus. — Acte 394, 1281.

(2) Nuper habito tractatu cum deliberatione inter nos, etiam de consilio peritorum, et proborum Ecclesie nostre juratorum. — *Ibid.*

(3) Per aliam viam, ut nobis videtur, commodius solvi nequeunt. — Verisimile videretur per nos, qui præ ceteris statum nostri monasterii novimus, *potius quam per alios*, hoc posse fieri. — *Ibid.*

(4) Ad evitandum deteriores contractu que necessario facturi eramus, nisi contractum qui sequitur fecissemus. — Acte 399, 1289.

de pensions. C'étaient, sans doute, principalement des rentes viagères, concédées à divers particuliers, en conséquence de donations foncières ou mobilières. C'étaient aussi, très certainement, des charités, comme je vois qu'on en faisait les années précédentes, à des ecclésiastiques peu fortunés, à des étudiants, à des pauvres mutilés, revenus de la croisade (1). Bref, elle avait à payer annuellement, de ce chef, une somme de 1,070 livres. Cela faisait :

	Livres.	Sols.
Pour l'abbé et les frais généraux	2,800	»
Pour les cinquante prébendes du couvent	1,750	»
Pour les pensions	1,070	»
Au total. .	5,720	»

En faisant la balance des dépenses et des recettes, on trouvait donc :

Recettes. . .	9,610	10
Dépenses . .	5,720	»
Excédent libre. Boni . .	3,890	10

Avec des revenus territoriaux et des rentes, la plupart servies en nature, donnant un excédent de recettes qui dépasse de près de quatre dixièmes la totalité de la dépense, quel financier moderne serait embarrassé pour faire face à un remboursement quelconque, et combien lui faudrait-il devoir pour craindre la banqueroute ?

Les pauvres moines, eux, la redoutaient. J'ignore quel pouvait être le chiffre de leur dette. Tout me donne à croire, pourtant, que ce chiffre ne dépassait pas une quinzaine de mille livres (2). En y consacrant donc, intérêts compris, l'excédent des recettes pendant un petit nombre d'années, on en aurait eu facilement raison. Mais la chose, aux yeux des gens de ce temps-là, ne paraissait pas aussi simple. Il ne faut pas oublier non plus que les échéances étaient urgentes, et les créanciers intraitables. On se trouvait, en conséquence, obligé d'aviser aux moyens les plus expéditifs pour sortir de ce gouffre béant (3).

Aussi le chapitre, encouragé par le conseil des jurés, résolut-il, à

(1) En 1232, l'abbaye servait une pension de 20 livres parisis à un neveu du pape Grégoire IX ; en 1250, elle était taxée à une subvention de 10 livres, en faveur des étudiants orientaux du collège Arabe de Paris ; elle accordait un secours annuel de 8 livres à un aveugle qui avait perdu un bras dans la guerre des Albigeois ; 8 autres livres à un *Bon fils*, converti du judaïsme à la foi, etc., etc.

(2) C'est le chiffre auquel tendent les prévisions faites en vue de l'extinction.

(3) Hujus modem voraginem evitare. — Acte 405, 1291.

l'unanimité (1), d'en finir au plus vite, c'est-à-dire dans un délai de trois ans. A cet effet, on décida que, durant cet espace de temps, on consacrerait une somme annuelle de 2,000 livres à l'extinction de la dette; et que pour arriver à solder immédiatement les créances les plus urgentes, celles qui n'admettaient aucun délai ni aucun retard, on mettrait en vente une série d'obligations, représentant des rentes à vie, ou des engagères de biens, jusqu'à concurrence de 1,500 livres d'arrérages, en laissant intactes, pour les besoins imprévus, les 390 livres qui restaient de l'excédent. L'évêque de Thérouanne, tuteur spirituel du Monastère, était supplié de vouloir bien approuver cette opération.

Vendre, comme on l'a fait, des rentes viagères, engager même des domaines ruraux pour la durée de la vie des preneurs, offrait cet avantage que l'abbaye était certaine de rentrer dans ses possessions sans bourse délier, au fur et à mesure des extinctions qui devaient se produire à diverses échéances, suivant le cours ordinaire de la nature. Si l'on avait pris la peine d'indiquer dans les contrats quel était l'âge des acheteurs, on pourrait se faire une idée des chances plus ou moins favorables sur lesquelles pouvait être calculée l'importance du capital à verser par eux ; mais ces détails manquent et je ne vois rien qui permette d'y suppléer, même par conjecture.

L'émission commença, pour ainsi dire, immédiatement. La décision que nous venons de rapporter est du 12 juillet 1288. Dès le mois d'octobre, il y avait preneur. On ne s'adressait pas aux petits capitalistes. Les moindres obligations souscrites sont de 70, 72 et 75 livres de versement, produisant une rente annuelle de 10 à 12 livres parisis, équivalant à environ 40 rasières, ou hectolitres de blé, à la mesure de Saint-Omer (2). Ce serait aujourd'hui, suivant le cours des dernières mercuriales (3), un revenu annuel de 600 à 700 francs. Soixante-quinze livres, à ce compte, en représenteraient maintenant 4,000 ou 5,000. Nos valeurs industrielles sont plus accessibles au petit peuple.

Les contrats qui furent rédigés à cette occasion, et dont le dernier est du mois de juillet 1290, furent passés solennellement par l'abbé du Monastère et scellés en chapitre. L'official de Thérouanne les homologua ; mais tous ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Il ne nous en reste que vingt-trois, dont seize se réfèrent à des rentes en numéraire, et sept à des engagères de biens ruraux, ou de revenus en nature. On n'en avait,

(1) Assensu communi et unanimi. — Acte 391, 1281.

(2) La rasière de Saint-Omer valait 1 hect. 33, ou 4 quartiers; chaque quartier valait 33 litres 33. A. R.

(3) A raison de 15 à 18 francs l'hectolitre.

d'ailleurs, conservé aucun en original dans les archives de l'abbaye ; l'auteur du *Grand Cartulaire*, Dom Dewitte, n'en a trouvé, à la fin du dernier siècle, que des copies enregistrées.

A l'aide de ces documents, nous pouvons, en quelque sorte, reconstituer le livre à souches du caissier, et assister au défilé qui passe devant le guichet du receveur :

Tableau des Rentes en argent.

N° D'ORDRE	DATE DES CONTRATS	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS ET RÉSIDENCE DES SOUSCRIPTEURS	CAPITAL VERSÉ liv.	s.	RENTE DUE liv.
1	1288, Octobre	Herbert d'Arras et Ide, sa femme, citoyens de Thérouanne.	250	»	40
2	— —	Guillaume Keyser, clerc	140	»	18
3	— 28 Nov.	Walter de Gand, curé de Loon	140	»	20
4	— 31 Déc.	Baude de Sienne, chanoine de Valenciennes	112	»	16
5	1289, Mars	Oudart de Dannes, dit d'Etaples, avocat en l'Officialité . .	120	»	20
6	— Mai	Marguerite de Goys, de Poperinghe	84	»	12
7	— Juin	Hugues, curé de Poperinghe	240	»	40
8	— —	Demoiselle Marie de Saint-Omer.	140	»	20
9	— —	Adam de Prédefin, clerc	78	»	12
10	— Juillet	Eustache Caher, de Selles (en Audresselles), et Marie, sa f^me^.	480	»	80
11	— 12 Déc.	Jean de Sainte-Aldegonde, bourgeois de Saint-Omer et Marguerite Rainvis, sa femme	360	»	60
12	— Déc.	Demoiselle Agnès, fille de Florent Canne	75	»	10
13	— —	Demoiselle Catherine, sœur de la précédente	75	»	10
14	— —	Agathe du Cellier, femme de Pierre de le Rue, de Rubrouck.	155	»	22
15	1290, Mars	Jean de Tournai, sergent de l'Official	72	»	12
16	— —	Jean de Uclote, de Bourbourg, et Beatrix, sa femme. . .	162	10	25
		Au total.	2.683	10	417

En projetant la vente de 1,500 livres de rente, l'abbé et ses religieux avaient compté sur une entrée de fonds beaucoup plus importante. La souscription n'en apportait que 417. C'était peu.

A quoi attribuer cet échec ? Les avantages faits aux souscripteurs étaient

pourtant assez larges : ils dépassaient le maximum de ce que les assurances sur la vie promettent actuellement aux preneurs de leurs actions. Si je suis bien informé, leur tarif, qui varie de 7 à 12 0/0, ne sert cette dernière rente qu'à un petit nombre de privilégiés, tandis que l'abbaye de Saint-Bertin offrait à tout le monde, sans apparence de distinction d'âge, des rentes à 15,54 1/2.

Le gouvernement anglais, qui vend encore des rentes, et qui ne s'engage que pour un certain nombre d'annuités, trouve des souscripteurs qui se contentent de moins du tiers de cette somme. Mais l'argent, sans doute, à cette époque, était fort rare, et avait par conséquent, même à égale valeur commutative, beaucoup plus de prix que de nos jours. Il était aussi plus craintif et plus timide. Ceux qui achetaient ces rentes à fonds perdus, n'étaient aussi qu'une exception dans le monde des capitalistes. C'étaient des célibataires, des ecclésiastiques, des vieilles filles, des ménages sans enfants, des gens sans héritiers, je veux dire sans famille. Si l'on y trouve quelquefois le mari et la femme, ils ne contractaient point solidairement. La rente n'était pas reversible sur la tête du conjoint survivant : quand l'un des deux mourait, l'autre n'avait de droit qu'à sa part de moitié.

Heureusement pour eux, l'abbé et ses religieux n'avaient pas seulement offert au public une émission de rentes ; ils avaient consenti à vendre des biens à exploiter viagèrement. C'est là ce qui les sauva.

Ces engagères séduisirent davantage les souscripteurs. La rente était un revenu fixe. L'engagère promettait un *alea*, un bénéfice variable, susceptible d'amélioration et d'un rendement supérieur. Une ferme donnée à vie pour un versement une fois effectué, cela ressemblait davantage à une vraie fortune. On trouva preneur.

Les conditions du marché étaient pourtant bien onéreuses. Il y avait obligation d'entretenir les bâtiments en bon état de couverture et de clôture, à moins qu'ils ne vinssent à tomber par caducité, ou par défaut des gros membres de la charpente (1). Pour que l'abbaye propriétaire intervînt dans la dépense, il fallait une ruine complète. Il en était de même des ponts et des moulins (2). Le fermier devait tout maintenir en état, sous peine d'indemnité, après inventaire estimatif à sa mort.

Les actes d'engagère nous donnent, à propos de la *curtis* de Beuvrequen (3), l'estimation détaillée des bâtiments de la ferme, toute entière

(1) Actes 389, 1293 ; 399, 1289 ; 411, 1310.

(2) Acte 359, 1289.

(3) Contrat de rente viagère compliqué d'un bail à vie, au rendage de 200 livres annuelles. — Acte 44, 1310.

construite en bois, sauf adjonction d'une chambre en pierres, *camera lapidea*, destinée principalement au logement de l'abbé et de ses religieux, lorsque les devoirs de la surveillance ou les nécessités de leur passage les amenaient dans la localité. Ils se composaient : 1° d'une vieille grange estimée valoir 90 livres de parisis ; 2° d'une grange neuve, 144 livres ; 3° d'une bouverie neuve, 68 livres, 10 sols ; 4° d'une écurie neuve, 50 livres ; 5° d'une aire au grain (*granarium*), 13 livres, 7 sols ; 6° d'un four, d'une laiterie et d'une cuisine, estimés ensemble 6 livres, 3 sols ; 7° de la grande maison, ou salle d'habitation, 40 livres, 10 sols ; 8° de la chambre attenante (*logia*), 15 livres, 7 sols ; 9° d'une bergerie neuve, 80 livres. Tout cela fait au total 507 livres 7 sols, c'est-à-dire deux fois et demie la valeur de la location annuelle du domaine, qui était de 200 livres.

Le locataire prenait avec la ferme, également par estimation, le mobilier laissé par son prédécesseur, et qui paraît avoir appartenu à l'abbaye, savoir : les vaches, les chevaux, les porcs, les couvertures de lit, les ustensiles de cuisine, les chariots, les charrues, les harnais, les nappes ou serviettes de table, les draps de lits, les essuie-mains (1). Il y en avait, à Beuvrequen, pour le prix une fois payé de 63 livres parisis, à la charge de les représenter en nature, à la fin du bail, ou d'en donner alors une seconde fois la valeur en argent.

Dans la *curtis* d'Hondeschoote, l'usufruitier qui entre y reprend aussi tout le mobilier, compris les vaches, les ustensiles et tout ce qui ne tient pas aux murs par clous et chevilles, pour le prix de 11 livres de parisis (2).

Généralement, les engagistes sont tenus d'exploiter par eux-mêmes la chose vendue. Le soumissionnaire de Beuvrequen est tenu de résider personnellement. Celui de Wizernes peut sous-louer, mais seulement par baux de trois ans pour la totalité, ou pour baux de six ans pour le tiers des terres (3). Les blés et autres grains, croissant par racines dans l'étendue du domaine, au moment de l'entrée en possession, appartiendront au concessionnaire, à la condition d'en laisser l'équivalent à l'abbaye, lorsque le marché finira par le décès du preneur. D'autres fois, celui-ci les achète. C'est ce que fait Eustache Caher, fermier de Beuvrequen, qui les paie, au mois de juillet, à raison de 3 francs l'hectare pour les blés, et à raison de 1 fr. 60 c. l'hectare pour les grains de mars, ou *trémois*.

On ne leur laisse pas la liberté de cultiver les terres comme ils l'entendront ; mais ils devront maintenir les biens *in consueta cultura* (4),

(1) Acte 44, 1310.
(2) Acte 389, 1295.
(3) Acte 399, 1289.
(4) Actes 399, 1289 ; 411, 1310.

c'est-à-dire, je pense, en respecter l'assolement, qui paraît avoir été inégalement réparti. Je trouve, en effet, à Beuvrequen, des *avêtis* de 36 mesures de blé, contre 61 mesures 1/2 de *trémois* (1). A Audenfort, c'est une proportion analogue, 98 mesures de blé, contre 135 de grains de mars (2). Une condition formelle est stipulée pour l'emploi des engrais. Les concessionnaires devront répandre dans leurs terres, en temps convenables, *aptis temporibus*, tout le fumier de leur exploitation, sans pouvoir en rien divertir à autre usage (3).

Les domaines concédés étant peuplés d'arbres à fruits et d'arbres à flèche, cette richesse demeure la propriété exclusive de l'abbaye. Le fermier n'en a que l'émonde pour son usage, à moins qu'il ne s'agisse de réparations urgentes à faire aux bâtiments de la *Curtis*, ou de ses dépendances. Tout ce qu'on lui concède pour son chauffage, c'est de recueillir les arbres desséchés, les bois morts, ou ceux qui sont déracinés par le vent. Encore sera-t-il obligé de les remplacer, à ses frais, par de jeunes plants. En revanche, il pourra couper les aulnaies par tailles de six ans, et les saussaies à discrétion (4).

Telles étaient les principales conditions de ces engagères, ou de ces affermages, car c'était à peu près tout un. Il y aurait beaucoup d'autres particularités curieuses à y ajouter, si je voulais sortir du cadre que je me suis tracé et recourir à d'autres actes antérieurs ; mais je me borne à celles-ci, pour ne pas trop étendre un sujet auquel je veux surtout laisser son unité.

L'abbaye, en vendant des rentes en numéraire, avait vu entrer dans ses caisses une somme de 2,683 livres 10 sols, créant pour elle une dette annuelle de 417 livres. En vendant des biens en engagère, elle s'en procura près du double, à savoir 5,049 livres, sans que nous puissions dire quelle est l'importance de la brêche qu'elle fit par là même à ses revenus. Il est probable toutefois que cette somme fut proportionnelle à la précédente, et que, pour en calculer l'importance, il nous faudrait recourir au taux de 15,54 1/2, ce qui donnerait le chiffre cherché, 784 livres.

Voici le tableau de l'opération, où nous remarquons la souscription princière d'un sujet britannique, Hugues de Vienne, clerc de monseigneur *Eymond*, duc de Lancastre, frère cadet du roi Edouard III d'Angleterre, et mari de Blanche d'Artois.

(1) Acte 411, 1310.
(2) Acte 403, 1297.
(3) Actes 399, 1289; 411, 1310.
(4) Actes 399, 1289 ; 403, 1297 ; 411, 1310.

Biens et Revenus donnés en engagère.

N° D'ORDRE	DATE DES CONTRATS	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS, RÉSIDENCE DES PRENEURS	NATURE DU DOMAINE	CAPITAL VERSÉ
1	1288, Octobre	Ghiselin, dit le Pan (1).	La dîme de Broxeele. . .	187 »
2	— 28 Nov.	Hugues de Vienne, clerc du prince Edmond, frère du roi d'Angleterre	1° Le tonlieu de Saint-Omer. 2° La moitié des dîmes de Longuenesse, de Tatinghem, de Saint-Martin au Laert, de Salperwick. 3° La *curtis* de Wizernes .	2.880 »
3	— Nov.	Godefroi Postel, archidiacre de Thérouanne et Guillaume Lécuyer, trésorier d'Aire	le champart de Coyecques .	720 »
4	1289, Février	Pierre de Herstrate, chapelain des lépreux de Gravelines	la *curtis* de Hondschoote .	120 »
5	— Mars	Guillaume le Moiste (2) et Henri du Buquet, bourgeois de Boulogne .	La *curtis* d'Audenfort . .	1.000 »
6	— Juillet	Gilles de Bouquinghen, écuyer de l'Evêque	Quarante rasières de blé .	72 »
7	1290, Juillet	Jean de Clerques, dit l'*Oir*. . . .	les revenus de Rodelinghen	70 »
			Total. . . .	5.049 »

Ainsi complétée, l'opération entreprise par les moines Bertiniens arriva de bien près au but qu'ils s'étaient proposé d'atteindre. Ils avaient réalisé

par la vente des rentes. . . . . 2,683 l. 10 s.

par les engagères. . 5,049 »

Soit un total de . . . 7,732 l. 10 s.

Au taux moyen de l'émission, c'est-à-dire à 15,54 1/2 0/0, les 1,500 livres qu'ils avaient résolu de vendre auraient dû leur produire une encaisse de 9,651 livres, somme approximativement nécessaire pour solder

(1) Voir *Les Chartes de Saint-Bertin*, t. II, nos 1284 et suivants.

(2) Guillaume avait deux frères, Jacques Le Moiste, dit de Boulogne, évêque de Thérouane de 1290 à 1301, et Robert Le Moiste, prévôt d'Ypres et abbé de Ruisseauville. Tous trois étaient fils de Robert le Moiste, conseiller du Roi et de Marguerite du Bucquet. — Voir *Maistre Mahieu*, MATHEOLUS, par M. V. J. Vaillant, p. 5-7. A. R.

l'importance de leur dette, en y joignant les 6,000 livres à ce destinées par les trois annuités de 2,000 livres inscrites au budget.

Il leur manquait donc environ 1,919 livres pour parfaire le chiffre de leurs prévisions, et ils purent certainement les trouver sans peine. Cette différence, d'ailleurs, est causée par l'absence d'un certain nombre de contrats qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, et dont le chroniqueur du Monastère, Jean d'Ypres, nous révèle l'existence, lorsqu'il signale, par exemple, à Poperinghe, la vente faite par l'abbé Walter, de certaines redevances, telles que celles des revenus de la chaussée, des deux rivières, du droit de bâtardise, etc. (1).

J'ai la confiance que ces détails, absoluments inédits, intéresseront un certain nombre de lecteurs, en mettant sous leurs yeux le tableau vivant d'une opération financière, à une époque où les documents de cette nature ne sont pas très abondants. Si l'on veut bien leur trouver quelque nouveauté, je serai très heureux d'avoir pris la peine de les faire connaître, en contribuant par là, comme je le pense, à éclairer de quelque lumière l'histoire économique du temps passé.

Menneville, le 28 mars 1884.

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, II, 271).

---

29 mars 1681.

MICHEL GUYOT, CURÉ DE SAINT-JOSEPH.

Les vicaires généraux du diocèse, le siège vacant, signent la nomination de Michel Guyot à la cure de Saint-Joseph de la cathédrale. Le nouveau titulaire, en faveur de qui son prédécesseur, Pierre Framery, avait résigné sa cure en cour de Rome, était prêtre du diocèse d'Angers et docteur en théologie. Pour un gradué de ce degré, Saint-Joseph était un maigre bénéfice. Il essaya d'appeler sur ce point la sollicitude du chapitre et il voulut le contraindre, même par la voie contentieuse à lui attribuer quelque augmentation de revenu. N'y pouvant réussir, il prit le parti de se démettre, sans avoir presque exercé les fonctions de sa charge autrement que par ses vicaires, et il résigna en faveur d'un autre titulaire

(1) *Jus et emolumentum calceie, vivarios duos*, etc., cap. LIII (*Thes. nov. anecd.*, t. III, p. 759). Du reste, ce chroniqueur n'a rien compris à l'opération, et il n'en parle, en termes généraux, que comme d'une vente simulée dont l'abbé se réserve le produit : *simulavit aliqua vendere, recepit summam pecuniæ quam... reservavit*, etc.

en 1683. Par compensation, il devint pénitencier avec un canonicat *ad effectum* le 9 septembre 1685. Ce qui valait encore moins que la cure à laquelle il avait renoncé. Nommé enfin chanoine prébendé il entra en possession d'une stalle du chœur le 28 mai 1686 et mourut le 11 avril 1692. Il jouissait, en outre, de quelque petit bénéfice à Saumur.

D. H.

(Voir le 25 avril). Inédit.

---

30 mars 1798.

FÊTE DE LA JEUNESSE.

Le 10 germinal an VI, à dix heures et demie du matin, a été célébrée sur l'esplanade la Fête de la Jeunesse. C'était tout bonnement une sorte de distribution de prix aux élèves des écoles. Il y en eut dix, dont huit garçons et deux filles qui furent signalés en cette occasion comme ayant montré cette année-là le plus de zèle et d'assiduité dans leurs études. Leurs noms sont inscrits sur le registre aux délibérations : c'était Fournier aîné, Mathorez, Antoine Gombault, Victor Hanniéré, Cornuel, Arnoult, Podevin, Ferdinand Hauttefeuille, Marguerite Huret et Flore Tardieu.

On se réunit à l'heure dite sur la place de la Maison Commune, et de là on mit en mouvement comme cortège un détachement de cavalerie, un groupe de tambours et de musiciens, un détachement de grenadiers de la garnison, un groupe de marins, les enfants de l'hospice, les instituteurs avec leurs élèves, un détachement de gardes nationales sédentaires, un groupe de soldats et de marins blessés, un groupe de vieillards des deux sexes, ayant à leur tête quatre jeunes gens portant un oriflamme aux trois couleurs et suivis des élèves qui allaient être couronnés. Après tout ce monde venaient les autorités civiles, l'état-major de la place et de la division de l'armée d'Angleterre, marchant entre deux haies de vétérans. Deux autres détachements, l'un de grenadiers, l'autre de cavalerie, fermaient la marche. Les cloches du beffroi et celles de l'église de Saint-Nicolas sonnaient à toute volée.

Quand on fut arrivé sur l'esplanade, devant l'autel de la patrie, le président de l'administration municipale, M. Tiesset fils, prononça un discours « analogue à la fête », et donna l'accolade fraternelle aux jeunes lauréats qui en étaient les héros. L'assistance fit alors entendre quelques cris de Vive la république ; on joua un hymne national quelconque, et l'on se disposa à rentrer à l'hôtel de ville pour dresser procès-verbal de la cérémonie.

Franchement, sauf la revue militaire, cela ne brillait point par le prestige.

(*Impartial*, 30 mars 1870).

31 mars 1859.

INVESTITURE DE Mgr HAFFREINGUE.

La semaine qui vient de s'écouler a été, pour notre ville, féconde en émotions religieuses. L'œuvre de Notre-Dame que Mgr Parisis appelait, vendredi dernier, une œuvre grande et sainte, a été déjà l'occasion de fêtes splendides, de solennités sans pareilles; mais aucune de ces fêtes et de ces solennités n'avait un caractère aussi intime, aussi personnel que celles dont les lecteurs de l'*Impartial* attendent le récit. L'homme qui, avec l'aide de Dieu, a relevé de ses ruines notre vieille cathédrale et rétabli dans sa primitive splendeur les pèlerinages renommés dont ce pieux sanctuaire était l'objet, n'avait eu jusqu'ici, dans les fêtes de Notre-Dame, que sa part d'action: la ville aurait voulu lui voir sa part d'honneurs. Aujourd'hui Rome, de qui procède sur la terre toute récompense insigne, toute faveur éclatante dans l'Eglise de Dieu, vient de donner à notre ville la joie de voir ses espérances réalisées dans la mesure de ce qui est possible. Dieu et le ciel feront le reste. Qu'elle soit bénie, la Ville éternelle, à cause de ses complaisances pour les humbles cités qui vivent au loin sous son sceptre : la munificence d'un de ses plus nobles princes nous donne un autel qui sera un monument incomparable, et la paternelle tendresse du plus aimé de ses Pontifes daigne accorder l'une des plus hautes dignités de son palais et de sa cour au prêtre modeste que Boulogne révère.

Mgr Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, délégué par le Saint-Siège, pour recevoir le serment et la profession de foi du nouveau prélat, et pour lui conférer solennellement les insignes de sa dignité, s'est rendu à Boulogne, jeudi 24 mars, et il y a été reçu à l'ancien palais épiscopal, avec un brillant appareil. Le clergé des cinq paroisses de la ville l'y avait précédé, pour lui présenter ses hommages. On était heureux de voir avec quelle aimable bienveillance le Pontife vénéré, qui est l'orgueil et la gloire de ce diocèse, voulait favoriser la ville de Boulogne en cette occasion. Les cloches de Notre-Dame et celles de toutes les églises sonnaient à grande volée, la musique de l'institution de M. Haffreingue, et des chants improvisés pour la circonstance, témoignaient de la joie et de la reconnaissance dont tous les cœurs étaient pénétrés.

La cérémonie de l'investiture a eu lieu vendredi 25, à neuf heures du matin, dans la nouvelle église de Notre-Dame, encore inachevée, après une messe basse, célébrée par Mgr Parisis, et à laquelle tous les élèves de l'institution, ainsi qu'un grand nombre de fidèles, reçurent la sainte communion avec beaucoup de piété, d'édification et de recueillement.

Tous les regards se portaient avec attendrissement sur le vénérable Mgr Haffreingue, revêtu de la soutane violette et de la *mantelleta*, agenouillé sur un prie-dieu, en face du trône épiscopal.

Les stalles du chœur étaient occupées par un nombreux clergé accouru de toutes parts pour assister à cette fête émouvante. On y remarquait particulièrement Mgr de Lamotte, protonotaire apostolique, ancien vicaire-général de Rouen, M. l'abbé Mailly, chanoine honoraire d'Arras, desservant de la chapelle de Londres, et MM. les curés de la ville.

Lorsque la messe fut achevée, l'évêque étant à son trône, la mitre en tête et la crosse à la main, Mgr Haffreingue lui présenta sur un plateau d'argent le bref de Sa Sainteté. L'évêque le remit aussitôt à son vicaire général, qui en fit lecture à haute voix. Alors Mgr Parisis, s'adressant au récipiendaire, prononça d'une voix vibrante et sonore une courte allocution, pleine d'à-propos dans les circonstances actuelles. Tous les cœurs chrétiens applaudiront à cette protestation généreuse, vive et noble expression d'un cœur admirablement dévoué à la gloire de la sainte Eglise romaine et au saint Pontife qui est, après Dieu, notre seigneur et notre père sur la terre. Mgr Parisis s'est exprimé en ces termes :

« Cher et Vénérable Frère,

« Avant de recevoir votre serment et de vous revêtir de vos insignes, au nom du Saint-Siège Apostolique, dont nous ne sommes que l'humble délégué, nous croyons devoir vous dire et faire connaitre à toute cette nombreuse assistance pourquoi nous avons voulu venir nous-même présider à cette cérémonie si imposante et si rare dans nos contrées.

« Cette fonction honorable n'appartient pas précisément à notre ministère : la plénitude de notre sacerdoce n'a pas à s'exercer dans cette investiture, car nous n'avons à vous conférer, Vénérable Frère, ni un sacrement, ni un ordre sacré, ni un pouvoir quelconque sur les âmes ; c'est seulement une haute distinction personnelle, c'est une des premières prélatures romaines dont nous avons à vous investir de la part du Souverain Pontife, chef de l'Eglise universelle.

« Mais il arrive que, par suite de l'attachement profond dont vous êtes ici l'objet, la ville entière se trouve honorée des honneurs que Rome vous envoie, de telle sorte que ce qui n'est en soi qu'une récompense particulière pour la grande et sainte Œuvre de Notre-Dame, devient une fête publique, et nous savons par expérience de quelles consolations surabonde le cœur de l'évêque dans ces sortes de fêtes, à Boulogne surtout.

« Un autre motif plus élevé encore, c'est que cette dignité nouvelle vous rattache plus intimement, et dans vous rattache tout le diocèse, par un lien de plus, à la Chaire de Pierre.

« Ah ! plus cette Chaire sacrée est en butte aux injures, aux calomnies, aux menaces, aux persécutions des hommes aveugles ou pervers, plus nous sentons dans nos cœurs le besoin de nous serrer autour d'elle, non pour lui servir d'un rempart fragile dont elle n'a pas besoin, puisqu'elle est immortelle, mais pour consoler notre auguste et commun Père et le dédommager de tant de haines coupables par un redoublement d'amour.

« Et puisque, dans la personne d'un prêtre vénéré, notre bien-aimé Saint-Père Pie IX a daigné donner à ce diocèse cette marque de haute bienveillance et de faveur singulière, nous voulons saisir cette occasion pour vous dire bien haut, en votre nom, Vénérable Frère, au nom de tous vos confrères et au nôtre, que, par la grâce divine, nulle part Sa Sainteté ne trouvera des prêtres plus soumis à sa volonté suprême, plus dévoués invinciblement, quoi qu'il arrive, aux intérêts du Saint-Siège, enfin plus résolus à vivre et disposés à mourir, quand il le faudra, pour la sainte Eglise de Dieu ».

Ces grandes paroles, nous en avons l'assurance, retentiront dans l'univers catholique ; elles iront porter à notre saint et bien-aimé Père, qui est à Rome, un peu de consolation dans ses peines et un peu de joie dans ses douleurs.

L'allocution terminée, le nouveau prélat se rendit au trône de l'évêque, prêta le serment accoutumé des protonotaires, et lut à haute voix la profession de foi de Pie IV, après quoi Sa Grandeur le revêtit du rochet prélatice et de la *mantelleta*, et lui couvrit la tête de la barrette cléricale, sur laquelle elle mit le chapeau distinctif du protonotariat, orné de cordons et de houppes rouges. Enfin, ayant donné au prélat le baiser de paix, l'évêque entonna le *Te Deum*.

Bien que ce ne fût point un jour férié, l'église était pleine de fidèles. Les magistrats de la cité, le maire en tête, le président du tribunal civil, le juge-de-paix, plusieurs autres représentants de l'autorité, occupaient une place d'honneur. C'était, pour la ville de Boulogne, une fête de famille, sympathique à tous, pleine d'une joie sereine et calme qui se peignait sur tous les visages.

Dimanche dernier, à dix heures et demie, Mgr Haffreingue officiait pontificalement, dans la cathédrale, en présence de Sa Grandeur. Tous les amis de l'œuvre de Notre-Dame se sont disputé l'honneur d'offrir au vénéré prélat les ornements et les insignes épiscopaux doit il doit faire usage à la messe solennelle. Plus encore que vendredi, l'église était pleine de peuple ; ses larges nefs ne pouvaient contenir les flots de la foule empressée. C'était comme aux grands jours de nos pèlerinages annuels, moins les étrangers. La population boulonnaise avait là député l'élite de ses concitoyens, ou, pour mieux dire, elle assistait elle-même tout entière.

Au banc des autorités, on remarquait M. Menche de Loisne, sous-préfet de l'arrondissement.

Un frisson électrique parcourut la foule, quand on vit arriver dans le cortège sacré Mgr Haffreingue, portant la mître et revêtu des ornements pontificaux. La messe a été célébrée suivant les dispositions spéciales du cérémonial des évêques. Le célébrant était au *faldistorium* (sorte de fauteuil pontifical d'une forme antique), placé en face du peuple, au pied de l'autel, du côté de l'épître. L'évêque diocésain siégeait à son trône, du côté de l'évangile ; c'était à lui qu'il appartenait, d'après les règles du cérémonial, de donner toutes les bénédictions.

M. l'abbé Bresselle, chanoine honoraire d'Arras et curé de la paroisse de Saint-Pierre, a fait le sermon. Prenant pour texte de son discours le verset du psaume 117 : *A Domino factum est istud* (ceci est l'ouvrage du Seigneur), parole écrite « au frontispice du temple, sur les armoiries et dans le cœur du vénérable prêtre qui a fait surgir un tel monument », il l'appliqua « aux merveilles qui se déroulaient alors sous ses yeux : »

« Y a-t-il, s'écriait M. Bresselle, y a-t-il dans cette enceinte, au milieu de ces cérémonies sacrées, quelque chose de l'homme, quelque chose qui soit le fait de son orgueil, des calculs de son ambition, ou des rêves de sa puissance ! Non, chrétiens mes frères, non, tout ici est l'ouvrage de Dieu. Un pontife bien-aimé, notre père à tous, l'illustre évêque de ce diocèse, préside cette assemblée. Véritable juge des mérites acquis et des services rendus à l'œuvre de Notre-Dame de Boulogne par le membre le plus éminent de son clergé, Monseigneur a voulu les couronner de sa main. Sa voix et son cœur ont applaudi aux honneurs décernés de si haut à celui qu'il appelle son Frère, et sa présence ici en est la consécration. Avec le pontife, les ministres dans leurs fonctions saintes entourent l'autel du Dieu vivant, la foule des fidèles prie, chante et loue le Seigneur. Enfin nos regards se reposent avec orgueil et avec amour sur un prélat, l'honneur du clergé et de la ville de Boulogne; nous apercevons Mgr Haffreingue sous les nobles insignes de la dignité à laquelle, vous le savez, toute sa modestie n'a pu le soustraire, et que lui ont méritée ses incomparables travaux et ses services rendus à la religion. Voilà l'ouvrage du Tout-Puissant et les merveilles qui étonnent nos yeux !

« Mais, que dire de ces merveilles ? Que suis-je pour en parler, devant mon supérieur vénéré, que le génie et la vertu ont rendu éminent dans l'épiscopat français, devant cet honorable magistrat représentant de la cité, devant cette assemblée si nombreuse et si imposante ? — Je suis l'enfant du meilleur des pères et l'élève du plus vertueux des maîtres. Je suis un membre de cette nombreuse jeunesse, qui, depuis plus de quarante ans se succède et se forme dans cette maison pleine de science et de vertu, sous

l'égide de Notre-Dame de Boulogne et de son illustre serviteur. Ne séparons pas l'œuvre sociale de l'œuvre religieuse. Ce sont deux mouvements qui n'en font qu'un, ils appartiennent au même cœur, à la même volonté ; ils ont été créés par le même dévouement. Au nom de cette jeunesse que la plus aimable invitation m'a chargé de représenter aujourd'hui, c'est mon devoir d'adresser des félicitations à celui qui fut notre père et qui restera notre meilleur ami ; je dois exprimer la joie que nous avons de la haute dignité que lui a conférée Sa Sainteté Pie IX. Tous nous applaudissons à cet ordre qui, du haut du Vatican, lui fait une loi de prendre place dans la hiérarchie sacrée à côté des princes et des pontifes de l'Eglise ; et si, par cette dignité, il a été élevé au-dessus de nous, croyez-le, mes frères, il en sera toujours bien rapproché par le cœur ».

Après cet exorde, qui est comme l'expression de la voix publique de notre ville et de tout le clergé du diocèse, l'orateur, dans un tableau vif et animé, célébra les divines harmonies de la hiérarchie sacerdotale, depuis le prêtre, qui, « homme du peuple, verse au sein du peuple les trésors de sa foi, de son intelligence, de sa charité » jusqu'à l'évêque, « sentinelle vigilante, préposée à la garde du camp d'Israël », jusqu'au Siège suprême de Pierre, « centre autour duquel rayonne le sacerdoce, et qui résume à lui seul toute la beauté de la hiérarchie, dans son unité, dans sa perpétuité, dans sa puissante et victorieuse action sur le monde : »

« Ce Siège, illustré par toutes les gloires et sanctifié par toutes les vertus, brille encore d'un éclat magnifique sous le Pontificat de Sa Sainteté Pie IX. Ce grand Pape, assis sur le Siège Apostolique, attire à lui tous les cœurs par des vertus angéliques et par une noble résignation. Car il a connu le malheur et il l'a oublié, il a été abreuvé d'outrages, et n'y a répondu que par des bienfaits. Aujourd'hui encore, il entend le frémissement de ses ennemis, la fureur des passions révolutionnaires déchaînées contre son Siège, et il se tait ; il ne craint point parce qu'il sait prier et souffrir.

« Les soins de ce Siège suprême ne peuvent distraire le Souverain Pontife de la sollicitude de toutes les églises du monde catholique. Il les connait, il s'associe à leurs joies et à leurs douleurs. Le Saint Père a donc porté ses regards, au diocèse d'Arras, sur l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Boulogne rendu depuis peu à la foi des pèlerins. Dans sa joie, il l'a béni, parce qu'il est placé sur l'Océan, comme la céleste étoile des mers ; il l'a béni, parce qu'il s'élève en face d'un peuple qui a fermé ses yeux à la vérité catholique et son cœur à l'amour de la plus pure des Vierges ; il l'a béni, parce qu'il est l'œuvre des efforts, des sacrifices, des pieuses libéralités des habitants de Boulogne, ville désormais célèbre par le généreux concours qu'elle apporte aux œuvres religieuses.

« Pie IX pouvait-il, dans son cœur de père, ne pas aimer, ne pas distinguer, ne pas bénir aussi l'homme de la droite du Seigneur, qui a conçu, poursuivi et exécuté cette colossale entreprise ? Vous savez, M. F., ce qu'il a fait... et la dignité de Prélat Protonotaire Apostolique a été accueilli parmi nous avec des acclamations, des félicitations et une joie si générales, avec un bonheur si vrai que nous devons dire : Il a bien fait ! »

L'orateur rappelle ensuite à son auditoire les origines et les gloires du protonotariat apostolique, institué par le Pape Saint Clément Ier, au berceau de la primitive église, afin de recueillir, de contrôler et de rédiger les actes des martyrs. Enfin, dans une péroraison chaleureuse, il remercia Mgr l'évêque d'Arras d'avoir bien voulu donner par sa présence tant d'éclat à cette cérémonie solennelle.

« Vous l'avez dit, Monseigneur, la dignité conférée à Mgr Haffreingue n'a pas un caractère particulier : elle a les proportions d'un fait public, qui touche la ville de Boulogne tout entière..... Mgr Haffreingue n'est plus à nos yeux un simple particulier, il ne s'appartient plus, il est l'homme de Notre-Dame, l'homme de Boulogne....

« Ah ! bénissez, Monseigneur, bénissez, cette existence si précieuse à laquelle se rattache tout ce que nous voyons ici, cette existence qui se montre à nous si pleine d'œuvres, si riche en toutes les vertus. Bénissez de nouveau l'œuvre de Notre-Dame, que vous portez dans votre cœur. Bénissez la charité de toutes les âmes pieuses de tous les hommes généreux qui s'y sont associés ; mais Monseigneur, réservez une bénédiction distincte, une seconde bénédiction pour rendre la libéralité des habitants de Boulogne plus grande, plus admirable encore ; donnez-lui, Monseigneur, donnez-lui cette bénédiction du patriarche Isaac, quand, les mains levées sur son fils Jacob, il lui souhaitait la rosée du ciel et la fertilité de la terre, *de rore cœli et de pinguedine terræ ;* que l'abondance des biens terrestres règne ici, non plus pour mettre pierre sur pierre, mais pour donner à ces murs, à ces voûtes, à ce dôme, à ce sanctuaire enfin son vêtement, sa parure, son éclat, pour lui donner une beauté digne de Dieu Tout-Puissant, digne de Marie notre Mère et Patronne, digne de la piété touchante et publique de la ville de Boulogne. »

Une messe en musique, composée par M. G. Gretton, savant harmoniste, ancien élève de Mgr Haffreingue, a été exécutée par les élèves de l'institution (1). La solennité de la messe pontificale a permis de déroger,

(1) Mgr Haffreingue, inspiré par un sentiment tout paternel, a voulu, en effet, que cette solennité fût essentiellement une fête de famille, la fête de cette grande famille qu'il a élevée pour l'honneur et la gloire de cet arrondissement. C'est ainsi

sous ce rapport, aux lois sévères des rits du carême. A trois heures, Mgr Haffreingue a également chanté les vêpres, après lesquels il a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Outre M. Proyart, vicaire général d'Arras, qui accompagnait Mgr Parisis, on remarquait au chœur, pendant tous ces offices, M. l'abbé Bernard, vicaire général de l'archevêque de Cambrai, M. l'abbé Maccarthy, aumônier de la maison-mère du Bon-Secours de Paris, M. l'abbé P. Haffreingue, chanoine honoraire d'Arras, curé d'Audinghen, frère du prélat, qui remplissait la fonction de prêtre assistant, et plusieurs autres amis dévoués de l'œuvre de Notre-Dame.

De telles fêtes nourrissent la piété, réveillent la foi, dilatent les cœurs, affermissent la considération et le respect de l'autorité. L'Eglise catholique a ce privilège : toutes ses actions, ses pompes, ses solennités retentissent fortement sur la terre, parce qu'elles ont leur écho dans le ciel.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

Archiviste de la ville.

(*Bibliographie*, II, n° 46).

(*Impartial*, 31 mars 1859).

(Voir le 24 février).

---

31 mars 1794.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE.

Le 11 germinal an II, l'administration révolutionnaire de Boulogne faisait publier dans la commune l'avis suivant, qui donne la mesure de ce qu'on appelait alors « la Liberté. »

AU NOM DE LA LOI :

Les citoyens sont prévenus que, d'après un arrêté de l'administration du District, la municipalité est tenue de dénoncer les citoyens qui abandonnent leurs travaux les jours de ci-devant dimanche, et ceux des bouchers qui affectent de tuer leur bétail les ci-devant jeudi ou vendredi, ce qui astreint les citoyens à suivre une coutume absurde qui leur rappelle les anciennes institutions religieuses ; — les bons républicains

qu'à l'autel il avait pour diacre et sous-diacre deux de ses anciens élèves, aujourd'hui ses principaux collaborateurs pour l'enseignement, M. l'abbé Clabaut et M. l'abbé Haigneré, et que les chœurs de cette messe chantée par les élèves de l'institution étaient dirigés par l'un des professeurs, ancien élève lui-même, M. l'abbé de Rudeval, directeur au petit séminaire de l'établissement, etc., etc.

A. D'HAUTTEFEUILLE.

sont invités à porter sur ces objets un œil de surveillance afin d'extirper les dernières racines du fanatisme qui voudrait encore lever la tête. »

Les empereurs romains du IIIe siècle n'ont pas dû tenir un autre langage, dans les édits féroces qui proscrivaient le christianisme ; mais les uns et les autres en ont eu le démenti.

(*Impartial*, 31 mars 1869).

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

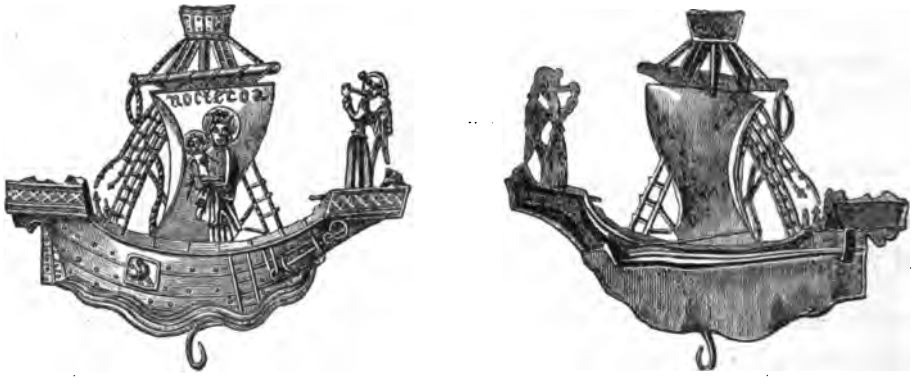

I. — Vaisseau gothique, voguant à droite. Il est mâté d'un seul mât et garni de haubans et d'une grande voile carrée, surmontée d'un château de hune. Le bâtiment a ses châteaux de poupe et de proue. Sous ce dernier est attachée une ancre, retenue contre le bordage par un câble passé dans un anneau fixé sous le fer de cet instrument. Vers le centre du vaisseau, on voit une échelle. Enfin, plus près du château de poupe s'ouvre un sabord, par lequel on aperçoit une tête humaine. Au centre du bâtiment, la Vierge debout tient l'enfant Jésus sur son bras droit. Ces deux personnages ont la tête nimbée et se détachent sur la voile, qui est chargée dans le haut de la légende nocter ba. Sur le château de proue stationne un ange qui joue d'un instrument de musique.

II. — Le revers de cette même pièce est garni d'une aiguille avec son arrêt, permettant de se servir de cette enseigne comme d'une broche. — Fin du XVe siècle. — Trouvée au pont au Change en 1854.

D. H.

(*Cartul. de Notre-Dame*, pp. 144-145).

Avril

1er avril 1850.

BRUNEMBERT ET LONGUEVILLE.

La plus grande difficulté qui se présente dans le travail que nous avons entrepris, c'est sans contredit la classification des monuments, la fixation positive des dates et l'appréciation du caractère architectural propre à chacun des édifices soumis à notre examen. Les restaurations qu'ont subies à diverses époques les églises de notre territoire, et le développement prolongé du style gothique dans notre pays, nous ont forcé à rechercher avec soin les dates de construction, afin d'arriver peu à peu à former, pour nos contrées, une classification différente de celle qui est généralement adoptée, en procédant toutefois avec la prudence nécessaire à une semblable réforme.

Nous sommes en effet porté à croire que, sans sortir précisément des limites assignées au développement complet de chaque phase architecturale, la plupart des édifices du Nord de la France s'éloignent plus ou moins des dates fixées, à l'aide d'observations consciencieuses, par les savants antiquaires de l'Ouest. C'est là un des résultats de nos premières investigations. Aussi, serons-nous obligé de ne pas suivre une marche historique, qu'il serait difficile de justifier ; encore moins un tracé géographique, qui nous forcerait d'aborder des questions insolubles pour le moment ; nous demanderons donc la permission de sauter un peu de clocher en clocher, pour détacher çà et là quelque fragment de l'histoire de l'art dans le Boulonnais. Avant d'en parcourir tous les détails, et d'en embrasser l'ensemble, nous allons décrire quelques églises construites dans la période ogivale comprise entre 1550 et 1600.

Brunembert.

Le village de Brunembert est situé dans le voisinage de la ville de Desvres, à peu de distance de la grande route de Saint-Omer, dans une des campagnes les plus agréables et les plus pittoresques, au pied des collines qui ceignent, comme d'un immense rempart, la vaste plaine

qu'on a appelée *Fosse Boulonnaise*. Nous ne saurions remonter bien haut dans l'histoire de ce village ; car nous n'avons à ce sujet aucun document précis, antérieur au xve siècle (1). A cette époque, le roi Louis XI « ceda et amortit, au profit des Abbé et Religieux de Notre-Dame, la Terre et Chastellenie de Brunembert avec toutes ses dependances, dont Renault de Gireme, Chevalier et Chambellan du Roy, avait alors l'usufruit. Depuis la partition des biens de l'Abbaye, ce dòmaine a fait une partie de celuy des Evesques de Boulogne, et leur sert encore aujourd'huy de Chasteau et de Maison champestre (2) ». Cette donation eut lieu en 1479.

Le séjour des évêques de Boulogne dans ce village fut, pour les habitants, une source féconde des bienfaits les plus signalés ; car, par exemple, lorsque M. de Perochel (3) fut possesseur du château de Brunembert, il s'y rendit chaque année, pendant les mois d'août et de septembre, pour se reposer des labeurs de son long épiscopat. Mais le zèle apostolique dont il était dévoré, ne lui permettait pas de demeurer dans l'inaction. Antoine Scotté de Velinghen nous rapporte qu'on le voyait souvent confesser, prêcher, porter lui-même le saint viatique aux malades, et répandre partout les trésors inépuisables de sa charité, par les aumônes et les secours de toute espèce qu'il faisait parvenir chez les personnes peu aisées.

Nous ne pouvons ici nous dispenser de faire connaître une anecdote

(1) M. Harbaville affirme que Brunembert *existait dès le temps de Charles le Chauve* (Mémorial, t. II, p. 41). D'un autre côté, à l'article Bellebrune (p. 39), il dit que ce dernier village, nommé selon lui Helechbruna, dans un diplôme de la vingt-huitième année du règne de ce prince, *fut formé de l'excédent de la population* de Brunembert au IXe siècle.

Ce diplôme est un acte d'échange, daté du 28 novembre 867, passé entre un sieur Héribert et l'abbaye de Saint-Bertin, mentionnant *les possessions de ce monastère, dans un endroit appelé Uphem, en Boulonnais, sur la rivière Helicbruna, et dans un autre endroit nommé Wileria, sur la même rivière.* (*Super fluvium Helicbruna, juxtà predictum rivulum.*)

Mais, comme on le voit, dans le document précité, Helicbruna ne désigne nullement un village,mais une rivière ; et d'après le *Cartulaire de Saint-Bertin* publié par M. Guérard, cette rivière prendrait sa source à Rimboval et à Créqui, et se jetterait dans la Canche à Beaurainville.

Malbranck dit, il est vrai, que « Helich-Bruna est un des noms de la Liane, que ce nom vient du Castel ou village appelé Bruneberghe, qui appartient aux évêques de Boulogne, » (*De Morinis*, lib. I, p. 594). Mais cette assertion est inconciliable avec le texte même du diplôme.

(2) *Histoire de Notre-Dame*, édit. 1681, p. 97.

(3) François de Perochel, cinquième évêque de Boulogne, gouverna cette église l'espace de trente-deux ans, depuis 1645 jusqu'à 1677.

qui prouve jusqu'à quel point il avait acquis la confiance et l'amitié des pauvres. La voici dans toute sa naïveté, telle que la donne Scotté : « Estant en son chasteau de Brunembert M. de Perochel alloit souvent voir travailler les pauvres gens dans leurs maisons, et conversoit avec eux si familierement, qu'un jour un pauvre homme du village de Brunembert luy dict qu'ils sçavoit le latin aussy bien que luy. M. de Perochel lui repondit que s'il sçavoit le latin aussi bien que luy, il luy donneroit une bouteille de vin. Aussy tost le bon homme se mist à dire son *Pater* bien distinctement, ensuite il dit : ne vous avois-je pas bien dict, monseigneur, que je sçavois le latin aussy bien que vous. M. de Perochel se mist à rire, luy dict qu'il en sçavoit autant que luy, et luy envoya une bouteille de vin. »

C'est ainsi qu'avec une simplicité digne des temps apostoliques, cet homme de Dieu savait attirer à lui tous les cœurs, et méritait que sa mémoire restât en vénération dans le diocèse de Boulogne. Les évêques ses successeurs, imitant ses vertus, laissèrent dans les bienfaits qu'ils répandirent sur le village de Brunembert, des traces ineffaçables de leur séjour dans ce château. Le souvenir de M. de Pressy est encore vivant chez les habitants de cette contrée ; mais il ne reste maintenant aucun vestige de la maison épiscopale, confisquée et vendue comme bien national pendant la révolution (1). Nous savons seulement que c'était un monument de construction très-ancienne, presque gothique, muni de légères tourelles, avec fossés et pont-levis.

Pour compléter cet article on peut voir dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, Boulogne, t. II, p. 334, ce que M. l'abbé Haigneré dit de ce village ; notons seulement ici le passage relatif au moulin à vent : « Le moulin,

(1) On conserve encore à Brunembert deux souvenirs précieux de la chapelle des évêques : Un tableau du *Bon Pasteur* qui ornait le retable de l'autel, et un autre monument qui remonte au temps de M. de Perochel. Ce saint prélat, ayant, au témoignage de Scotté, « fait imprimer cette sentence : *Dieu te regarde pécheur*, la distribuait partout dans ses visites, » et l'avait fait sculpter, au-dessus de la porte de la chapelle du château, sur une tablette de marbre blanc, dans un écusson surmonté des insignes épiscopaux. Cette tablette échappa à la destruction. Placée, par les soins des habitants, au-dessus de la porte principale de l'église de Brunembert, elle proclamera longtemps encore la sentence favorite de M. de Perochel :

DIEV
TE
REGARDE.

construit sur la montagne à 172 mètres d'altitude et conservant encore, au-dessus de la porte d'entrée de sa vieille tour, *une image sculptée de Notre-Dame de Boulogne.* » Nous devons à l'extrême obligeance de M. Camille Enlart, le savant archéologue et l'habile dessinateur qui connaît et rend si bien toutes les antiquités de notre pays, un charmant dessin à la plume qui complètera heureusement la collection des *Vierges au bateau* que nous avons l'intention d'offrir dans ce recueil à nos compatriotes, fidèles serviteurs de Notre-Dame de Boulogne.

A. DE R.

Église de Brunembert.

L'église paroissiale de Saint-Nicolas de Brunembert, secours de Selles, est un monument de la fin du XVIe siècle ; mais la nef et la tour ont été reconstruites à la fin du XVIIIe. Claude-André Dormy, premier évêque de Boulogne après la restauration du siège épiscopal, fut le fondateur de cette église, ainsi que nous l'apprend l'inscription de la cloche :

✠ MONSIEVR REVERENDISEMME EVECQVE DE BOVLONNE
S^R FONDATEVR DE LEGLISE DE BRVNENBERCQ.
✠ ROBERT HOVBRONNE BAILLI PARIN DE MARIE ET NO FICT
M^E OBERT HEVVIN EN LAN 1586.

Les armes de Boulogne, supportées par une crosse épiscopale, dans un écu en forme de losange ou fusée, sont gravées sur la cloche, et se reproduisent dans le panneau supérieur de la verrière absidale, seul débris subsistant d'une fenêtre autrefois splendide et magnifique. C'est là un document qui nous permet de constater avec précision la date de l'édifice.

Le caractère général de la phase architecturale, à laquelle appartient l'église de Brunembert, est ce que l'on est convenu d'appeler le *style flamboyant*. Ce style, riche de détails, séduisant par la finesse et la légèreté de l'exécution, compromet par cela même la majesté de l'ensemble, alourdit et déprime l'élancement grandiose du genre gothique. Aussi le chœur, et les deux chapelles latérales qui l'accompagnent, sont écrasés, et perdent une partie de leur effet, malgré leur gracieuse régularité.

La chapelle de la Sainte Vierge, au nord de l'église, éclairée par une fenêtre en triplet, est extrêmement ornée, mais très-basse. Les nombreuses nervures de la voûte reposent sur des consoles, placées en encorbellement. Le mur oriental de cette chapelle est décoré d'un autel fixe en pierres sculptées, porté sur deux colonnes, et dont les panneaux sont revêtus de fleurages, de rosaces et de quintefeuilles légèrement découpés. Il est accompagné d'une piscine ogivale, et surmonté d'une niche superbe, sur laquelle un ciseau habile a tracé les sujets les plus riches et les plus délicats, des têtes, des choux, des feuilles de vigne, dont les gracieux contours n'ont jamais été souillés par la brosse dévastatrice du badigeonneur. Et, si des touristes vandales n'étaient venus scier et voler quelques-unes de ces jolies pierres, si les hautes œuvres de la renaissance n'en avaient brisé quelques détails, nous pourrions dire que cette niche est un des plus beaux morceaux de sculpture que l'on puisse trouver dans nos campagnes. Malheureusement, elle est enfouie sous une masse de bois peint, qui sert maintenant d'autel, et qui étale au devant de ces richesses la pompeuse nullité de ses colonnes corinthiennes.

On voit encore dans cette chapelle, sur une console engagée dans le mur latéral, une petite statue de pierre représentant un saint évêque, vêtu de la grande chasuble ronde, sans pallium, la tête ornée d'une mitre antique, cette sculpture n'est pas sans élégance, et gagnerait beaucoup à être débarrassée du badigeon qui la couvre totalement.

Dans la chapelle du sud, dédiée à Sainte Anne, l'autel de pierre a disparu ; il n'en reste que la piscine. La niche qui le couronnait n'a rien qui soit digne d'appeler spécialement notre attention (1).

(1) On remarquera pourtant, dans cette chapelle, une large ouverture carrée, percée obliquement à travers le mur du chœur, et destinée à procurer la vue du grand autel aux personnes qui sont agenouillées dans cette partie de l'église, et

Le chœur de Brunembert a peu d'élévation, et ressemble trop à une chapelle. Ses voûtes, reposant en encorbellement sur des consoles qui affectent la forme de chapiteaux octogones, ont peu d'élancement, mais ne manquent pas d'un certain effet. Ce qui fait la principale beauté du chœur, c'est l'élégance des fenêtres, dont les meneaux, tracés avec la plus exquise délicatesse, sont encore maintenant dans un tel état de conservation, qu'on les croirait sculptés d'hier. On y voit en outre quelques débris de vitraux, qui donnent une idée des splendeurs dont la main libérale de Claude-André Dormy avait enrichi cette église (1).

Longueville.

Nous dirons peu de chose du village de Longueville, car les documents que nous avons pu consulter ne nous ont fourni que peu de détails historiques. M. Harbaville prétend que *Longavilla* existait en 878. Quoiqu'il en soit, Ansel de Longueville est témoin de la charte d'Ambleteuse, à laquelle il dut apposer son sceau (1209) ; et Ernoul de Longheville est mentionné dans les plaids du comte d'Artois en 1285 (2). Au commencement du XVIIIe siècle, la seigneurie de Longueville appartenait au sieur de Tardinghen.

Eglise de Longueville.

L'église de Saint-Silvestre de Longueville dépendait de l'abbaye de Licques, à laquelle elle avait été donnée, à une époque qu'il nous est impossible de déterminer. C'est un monument qui appartient à la dernière moitié du XVIe siècle, et dont l'ornementation est presque semblable à celle de Brunembert. La cloche ne nous apprend rien de particulier sur la date de l'édifice, mais nous en donnerons ici l'inscription ; car, à l'époque où nous écrivons, elle n'existe plus, et nous voulons la sauver de l'oubli ; on y lisait :

✠ SILVESTRE FVT FECTE ET NOMMEE POVR
LONGVEVILLE LAN 1570.

qui, privées de ce secours ne pourraient jamais suivre de l'œil les cérémonies de la messe.

(1) Nous ne quitterons pas l'église de Brunembert, avant d'avoir signalé aux amateurs d'antiquités une statue de Saint-Nicolas, sculptée probablement au XVIe siècle, curieux spécimen de nos vieilles images de bois, qui reproduit fidèlement les détails précieux de l'ancien costume ecclésiastique. Sans doute, ce n'est pas un chef-d'œuvre ; mais, restaurée avec intelligence, cette statue serait encore infiniment supérieure aux sculptures modernes.

(2) Henry, p. 93. — Godefroy, t. Ier, an 1285. — Harbaville, t. II, p. 45.

La tour, dont la partie inférieure forme porche occidental voûté en arêtes, est couronnée d'une petite flèche ; elle présente à l'extérieur un aspect assez satisfaisant. Cette église est divisée en deux parties, la nef et le chœur, séparées par une arcade ogivale qui a peu d'élévation. On donne ordinairement à cette arcade le nom d'*arc triomphal*, parce que dès les temps les plus reculés, on y suspendait une image de Notre-Seigneur attaché à la croix, triomphant et glorifié, quelquefois même portant sur la tête une couronne royale au lieu d'une couronne d'épines (1). La nef est éclairée au sud par deux fenêtres d'assez bon goût, qu'on aurait dû copier pour faire certaines restaurations que nous avons remarquées dans quelques-unes des églises environnantes. Sur le mur de la nef, au nord, près de l'arc triomphal, nous avons trouvé un débris d'arcade en ogive surbaissée, avec des colonnettes surmontées de chapiteaux. C'était sans doute autrefois une niche presque semblable à celle de l'autel de la Sainte Vierge, à Brunembert. Il y a encore, à cet endroit, un autel fixe, composé de deux massifs de maçonnerie soutenant une table de pierre ; mais il est maintenant hors d'usage, et transformé en autel portatif.

Hâtons-nous cependant d'entrer dans le chœur ; car là se trouvent d'autres richesses, d'autres beautés, qui méritent d'attirer l'attention des amis de l'art chrétien. Ce chœur fut jadis magnifique ; ses voûtes, maintenant croulées, reposaient sur de triples colonnes engagées dans les murs latéraux, ornées de chapiteaux feuillagés, décorés d'écussons, sur lesquels ont pu être peintes autrefois des armoiries. Deux niches sculptées, creusées dans le mur, à côté de chaque groupe de colonnes, se dressent sur des consoles que supportent des anges tenant des banderolles où l'on inscrivait le nom des saints. Les fenêtres, la plupart bouchées, sont dans le même style que celles de Brunembert, d'Escœuilles et de Selles, toutes construites à la même époque.

Mais le monument le plus intéressant de cette église c'est le bel autel fixe, contemporain de la construction de l'église, qui a échappé au vandalisme barbare et stupide des deux derniers siècles. Sculpté en pleine pierre, décoré de colonnettes en haut relief, qui se croisent en ogive et continuent de monter en s'écartant jusqu'à la rencontre de la corniche supérieure, sous laquelle elles forment une sorte de demi-losange, cet autel est léger, gracieux, et mérite de servir encore de modèle pour toutes

(1) Nous avons vu avec plaisir que dans les églises de Brunembert, de Selles, de Longueville, on n'avait pas encore chassé de l'arc triomphal le crucifix que nos ancêtres y avaient placé, et qui rappelait les anciens jubés ou clôtures de chœur. C'est une coutume vénérable, consacrée par l'usage de plusieurs siècles, et qu'il n'est pas bon de détruire.

les restaurations qu'on aurait à faire dans le mobilier des églises du XVIe siècle et même du XVe. Les arcades, formées sur le devant de l'autel par les colonnettes dont nous avons parlé, sont au nombre de dix. Elles s'étendent encore sur le côté du sud, où l'on en compte quatre ; tandis que le côté qui fait face au nord en est complètement dépourvu. Peut-être cette irrégularité apparente avait-elle sa raison, dans quelque disposition architecturale, inconnue aujourd'hui.

Le retable, qui est aussi de pierre, a été brisé en partie, et ne nous paraît avoir reçu aucune décoration. Nous croyons qu'on y avait adapté des sculptures en bois, qui auront disparu lorsqu'on a construit le grand autel de bois peint, qui enfouit aujourd'hui sous sa masse gréco-romaine le monument précieux dont nous venons de parler. Ce lourd pastiche a été sculpté en 1753 par un *artiste* nommé Grandel, ainsi que le témoigne une inscription, qui n'a pas voulu laisser perdre le souvenir d'un aussi habile disciple de Vitruve.

L'autel majeur est accompagné d'une piscine, vis-à-vis laquelle se trouve une petite armoire où l'on renfermait le Saint-Sacrement, quand les tabernacles n'existaient pas.

Sous le pavé du chœur, repose le corps de Susanne de Maulde, fille de messire Gabriel de Maulde, chevalier, seigneur de Colembercq, et de Catherine de Calonne, épouse de Charles de Wavrans, écuyer, seigneur de Boursin, etc., décédée en 1653. Ses armes sont gravées sur la pierre sépulcrale, mi-partie de Wavrans et de Maulde.

En terminant cet article, nous dirons que l'église de Longueville qui, « tombant en ruines et lézardée de toutes parts, présentait l'aspect de la « décrépitude, fut restaurée par les soins de l'abbé de Licques, à la fin « du XVIIIe siècle, et brillait en 1770 d'un éclat nouveau », ainsi que le témoigne l'inscription latine dont nous venons de donner la traduction :

ANNO 1770
IAM PRIDEM RIMIS LA
PSVQVE VETVSTA
VIDEBAR PRAESVLI
S EN NOSTRI CVR
IS RENOVATA
CORVSCO.

Malheureusement, cet édifice est aujourd'hui plus délabré que jamais. Nous croyons savoir que des démarches ont été faites, pour obtenir quelques secours, afin de le restaurer, et de remettre en usage l'autel fixe ; mais elles n'ont obtenu jusqu'ici aucun résultat. Nous le regrettons, car les ressources de la fabrique sont impuissantes, tant les besoins de

cette église sont grands, tant les réparations sont urgentes et nécessaires.

Le temps et l'espace nous manquent, pour parler de Selles et d'Escœuilles, nous y reviendrons plus tard, quand nous tracerons dans tous ses détails l'histoire de l'art dans le Boulonnais (1).

D. HAIGNERÉ.

(*Almanach de Boulogne*, 1850).

(*Bibliographie*, I, 1).

(Voir pages 10 et 17 de ce recueil).

---

2 avril 1832.

CHOLÉRA, ÉGOUTS.

Le choléra avait envahi Paris et Londres. On disait que des cas venaient de se manifester à Calais. Il y avait donc plus que de l'urgence à prendre à Boulogne les mesures nécessaires pour paralyser, s'il était possible, l'action envahissante du fléau. Le Conseil municipal, assemblé pour en délibérer, prit une mesure dont on ressent encore aujourd'hui les bons effets. Au nombre des causes d'insalubrité qui régnaient alors dans la basse-ville se trouvait le ruisseau du Vivier. Nous le maudissons aujourd'hui qu'il est couvert, qu'était-ce donc, quand il charriait à l'air libre ses détritus et ses boues, depuis l'Hospice jusqu'à la traverse de la rue Neuve-Chaussée ? On le qualifiait alors de « foyer d'infection, qui pouvait développer le germe d'une foule de maladies : » et l'on résolut de le voûter et de le mettre en aqueduc, sans qu'il en coûtât un sou à la caisse municipale. Pour cela, on s'entendit avec les propriétaires riverains, qui s'obligèrent à suivre les plans de l'administration et qui prirent même l'engagement de pourvoir à l'entretien des voûtes et à celui des murs de soutènement. Une petite clause qui n'a l'air de rien et qui est tout, fut seulement ajoutée au contrat : c'est que « les personnes, qui auraient fait construire des voûtes deviendraient propriétaires du dessus ». A cette condition, personne ne refusa de prendre sa part du travail au droit de sa propriété ; et une importante lacune se trouva comblée dans la canalisation du grand collecteur.

(*Impartial*, 2 avril 1870).

(1) Ce projet n'a pas été accompli. M. l'abbé Haigneré s'est contenté de faire une notice sur *Bellebrune*, qu'on trouvera au 22 avril, et un article sur *Selles* dans son *Dict. hist. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, t. II, p. 423.

3 avril 1761.

MAITRE DE DANSE A BOULOGNE.

C'était une grande affaire autrefois de pouvoir s'établir dans une profession quelconque. Nous en avons un exemple dans les formalités solennelles qui accompagnèrent l'installation d'un maître de danse dans la ville de Boulogne. Le titulaire d'une profession de ce genre, un sieur Belhomme, étant venu à mourir, l'échevinage fut saisi d'une requête en autorisation présentée par un calaisien pour lui succéder. C'était un sieur Etienne Bance, qui avait exercé sa profession à Calais depuis environ trente ans, « avec l'applaudissement des chefs et des honnetes gens, » ainsi qu'en témoignaient de nombreux certificats. On se les fit représenter : il y en avait un de MM. de l'Etat-major, un de MM. de la Justice générale, un autre de MM. les Maire et échevins, et tous faisaient « honneur à sa conduite ». C'est pourquoi le Maïeur de Boulogne, Louis-Victor Wyant, seigneur du Fard, siégeant en audience ordinaire de police à l'hôtel de ville, après avoir pris l'avis du procureur du Roi, prononça l'admission d'Etienne Bance à la faveur d'exercer la profession de maître à danser, « à la charge par lui de preter serment de bien et fidellement se comporter dans laditte profession, de contribuer, comme les autres habitants et bourgeois de la ville, aux charges d'icelles, de suivre les reglemens et ordonnances de police et *de porter honneur et respect à ses superieurs* ». Cela fait, le nouveau maître put se livrer, comme il le souhaitait, à « donner des leçons de danses figurées dans la plus reguliere methode » à tous ceux qui voudraient avoir recours à « ses talens ».

(*Impartial*, 3 avril 1869).

---

3 avril 1872.

M. OLIVIER DE ROUVROY.

Hier matin a été célébrée dans l'église de Bellebrune une bien triste cérémonie : nous voulons parler des obsèques de M. Olivier de Rouvroy, décédé presque subitement à Amiens, au collège de la Providence, le samedi saint à onze heures du soir. Le coup aussi douloureux qu'imprévu qui vient d'atteindre la famille de M. Octave de Rouvroy, a été ressenti profondément par tous ceux qui savaient combien son jeune fils présentait de belles qualités de cœur et d'heureuses dispositions sous tous les rapports. Aussi, une foule nombreuse d'amis dévoués, et avec elle la population tout entière du village, se pressait-elle dans l'étroite enceinte de l'église,

pleurant autour de ce cercueil qui renfermait une si chère et si tendre victime des rigueurs de la mort et de la fragilité des choses humaines.

Mourir à moins de dix-huit ans, tout d'un coup, en arrivant au terme de ses études classiques, à la veille d'entrer dans le monde pour y devenir un homme utile, bienfaisant, de bon exemple et de solides principes, c'est là un sort cruel, et pour en adoucir l'amertume, il faut avoir au cœur les espérances que la foi chrétienne est seule capable de donner.

C'est ce que le P. Polidoro, l'un des religieux attachés au collège de la Providence et qui avait été chargé d'accompagner le corps, a fait ressortir dans quelques mots d'adieu fort touchants, prononcés du haut de la chaire à l'issue de l'office.

M. Olivier de Rouvroy appartenait par feu sa mère, Laure Blin de Saint-Quentin, à la famille de Dixmude-Montbrun.

(*Bibliographie*, II, 236). (*Impartial*, 3 avril 1872).

---

3 avril 1886.

LE CARÊME

(ÉTUDE RÉTROSPECTIVE).

Il y a peu de monde qui sache aujourd'hui quelles étaient autrefois les prescriptions ecclésiastiques concernant l'abstinence quadragésimale, à quelle date et suivant quelle progression elles ont été successivement adoucies. Parlons-en donc un peu, en suivant les données de l'histoire.

Je ne remonterai, ni à la primitive Eglise, ni même au moyen âge, n'ayant de documents spéciaux que pour l'époque la plus voisine de l'établissement de l'évêché de Boulogne.

Voici quel fut le mandement de Carême de l'an de grâce 1550, sous l'épiscopat de François de Créquy, évêque de Thérouanne. Il fut donné par les vicaires généraux, dont l'un était Eustache d'Ostove, archidiacre de Flandre. Je le traduis du latin.

« Les vicaires généraux, etc., à tous et chacun les doyens et chapitres « et à tous les prêtres soumis à notre juridiction. Annoncez aux sujets de « Révérend Père en Dieu Monseigneur l'Evêque de la Morinie, que nous « leur permettons, pour le prochain carême, d'user de lait et beurre, — « excepté de fromage, — depuis le jour des Cendres jusqu'au jeudi saint « exclusivement, non compris les trois jours des Quatre-Temps. Nous « leur avons accordé par l'autorité dudit Révérend seigneur et nous leur « accordons cette dispense, à la condition qu'ils feront, par chaque maison et famille, une offrande à leurs curés, ou à leurs marguilliers, en

« faveur de leurs églises paroissiales, démolies et dépouillées de leurs « biens durant le dernier tumulte des guerres, afin qu'elles soient rendues « à leur ancienne splendeur et que le culte divin y puisse être célébré « avec plus de décence et de solennité, voulant que le produit desdites « offrandes soit employé par lesdits curés, ou leurs marguilliers, à l'achat « d'ornements, de livres, de calices, et aux autres besoins desdites églises, « et non autrement ; sauf en ce qui concerne les sujets des doyennés d'Aire, « de Lillers et de Saint-Pol, dont les aumônes, en vertu d'un privilège « concédé naguère par ledit Révérend seigneur Evêque, au cours de ses « visites dans le comté d'Artois, seront distribuées aux Sœurs noires du « couvent de Saint-Pol, pour la restauration de leur maison conventuelle. « En témoignage de quoi, nous avons mis à ces présentes le sceau de « notre office du vicariat général. Fait et donné dans le palais épiscopal, « à Thérouanne, l'an mil cinq cent cinquante, au mois de.... par mande- « ment de MM. les vicaires généraux, *signé* N... ».

L'archidiacre de Boulogne, Fursy Vaillant (1), qui a inséré une copie de cette pièce dans un recueil de formules à l'usage des chanoines, ses confrères, en a donné deux autres, plus courtes, qu'il date de la même année. La substance en est la même.

« Eustache d'Ostove, archidiacre de Flandre, etc., notifions à tous les « sujets du Révérend Père en Jésus-Christ, monseigneur l'Evêque de « Thérouanne, que vu la pauvreté et la pénurie de nos diocésains, prenant « en miséricordieuse considération la rareté et la cherté des aliments « quadragésimaux, nous leur permettons, par l'autorité dudit Révérend « seigneur Evêque, d'user de laitage (lait et beurre) — excepté de fro- « mage — durant le prochain carême, hormis le jour des Cendres, les « Quatre-Temps, le vendredi et le samedi saints, à la condition que « chaque famille qui fera usage de cette dispense, versera douze deniers « tournois entre les mains du curé, de l'administrateur ou des receveurs des « églises, pour être lesdits deniers employés, avant la prochaine fête de la « Pentecôte, aux choses les plus nécessaires à leurs églises paroissiales. « Donné à Thérouanne, l'an 1550 ».

Voilà où en étaient nos pères du XVIe siècle, les gens qui ont vu le

(1) Fursy Vaillant n'est pas, à notre avis, l'auteur ni le scribe du manuscrit *(Arch. de Boul., Reg. G, 12)*, mais seulement le propriétaire. On y voit en plusieurs endroits sa marque « sum Fursæi Vaillant, 1594 ». Or, l'écriture du texte est plus ancienne d'un demi-siècle, et nous fait croire que l'auteur est Claude Guebvyn, chanoine, secrétaire du chapitre de Thérouanne transféré à Boulogne, qui commençait, en 1555, son registre formulaire par l'acte de sa propre nomination au poste de secrétaire, *notarius et scriba juratus* (Voir *Mém. Soc. Acad.*, t. XVII, p. 295). A. DE R.

siège de Boulogne, la ruine de Thérouanne, les guerres de Charles-Quint, de Henri VIII et de François Ier. Comment faisaient-ils, pour vivre d'aliments maigres, de poissons, sans doute, et de légumes secs, alors qu'on ne connaissait ni la pomme de terre, ni même l'art des conserves? C'est un mystère culinaire que nous avons peine à concevoir ! Il est vrai que les populations méridionales, particulièrement celles de l'Italie, remplacent avantageusement la friture au beurre par la friture à l'huile ; mais nous n'avons pas chez nous les plantations d'olivier qui leur fournissent en abondance ces moyens d'assaisonnement, et je ne sais si l'on cultivait alors, dans nos contrées, l'huile d'œillette, la seule qui soit alimentaire !

II

Il me faut sauter plus d'un siècle pour trouver un second document qui nous parle de l'abstinence quadragésimale. Nos évêques du temps passé n'avaient pas l'habitude de publier de mandements de carême. Je n'en connais pas un seul qui soit antérieur à l'épiscopat de Mgr de Pressy.

Le seul indice que j'aie rencontré relativement à cet objet, dans mes lectures, est de l'an 1678, où l'évêque Ladvocat-Billiad, dans l'article 31 de ses Statuts diocésains, décide que les « douze deniers », que l'on donnait alors, comme en 1550, « pour l'usage du beurre et du laitage en carême », sont destinés par lui « à l'établissement et à l'entretien du Séminaire ».

Nulle trace, jusque-là, d'aucune permission relative à l'usage des œufs.

Pour y arriver, il me faut attendre jusque vers la fin de l'épiscopat du rigide Pierre de Langle. On conservait dans la bibliothèque de Mgr Haffreingue — mais qu'est devenue aujourd'hui la bibliothèque de Mgr Haffreingue? — un mandement du vicaire général, Claude Monnier, daté du 6 février 1720 (5 pp. in-4°, B. H., recueil n° 2,607), donnant dans une certaine mesure, et tout exceptionnellement, la permission de manger des œufs en carême. Ne pouvant me reporter au texte du document, que j'ai eu le tort de ne pas transcrire, je dois me borner à cette simple indication et passer, sans transition possible, à ce qui concerne l'épiscopat de Mgr de Pressy.

III

Il n'existe nulle part, à ma connaissance, de collection complète des mandements de Mgr de Pressy. L'ancien doyen de Desvres, M. Le Roy du Royer, en avait une qui était considérable, et qui est maintenant je ne sais où. J'en connais une autre, qui fait partie de la bibliothèque de

M. le marquis de Partz, au château d'Equirre ; mais il y manque beaucoup de pièces, notamment les mandements de carême des premières années, que je n'ai vus nulle part.

Le plus ancien que je connaisse, celui de 1750, en un placard in-folio, se trouvait à Saint-Omer, dans la curieuse bibliothèque de M. Dufaitelle, où j'ai pu le lire en 1851 et noter que déjà le prélat permettait à ses diocésains l'usage des œufs. Le mandement de 1755 nous apprend dans quelles conditions :

« Sur les representations qui nous ont eté faites par notre Promoteur, « pour le diocese, et par les sieurs Maire et echevins, pour la ville, que « les poissons salés et legumes continuoient d'etre d'une grande cherté, « nous permettons à nos diocesains l'usage des œufs pendant le careme « prochain, — les quatre premiers jours, la semaine sainte, et les vendredis « et samedis exceptés ».

C'était là assurément une faveur bien précaire et une faculté bien limitée ! Pourtant l'on s'en contenta pendant plusieurs années.

Il serait fastidieux d'énumérer année par année les petites modifications qui furent faites à cette ordonnance. Tantôt le prélat se relâche sur les vendredis ou les samedis, tantôt il rétablit la prohibition qui, par exemple, en 1764, s'étendit au mercredi. Ce ne fut qu'en 1776 que la défense fut restreinte, pour la première semaine, au seul jour des Cendres, et en 1783, que la semaine sainte, entamée à son tour, admit les œufs jusqu'au mardi inclusivement.

De viande, il n'en était pas question, hormis pour les malades, les santés faibles et délicates, sur l'avis du médecin et avec la permission spéciale des curés.

Les militaires seuls en mangeaient en carême, pour ainsi dire de plein droit, mais avec des restrictions que nous ne connaissons plus.

Voici l'article qui les concerne, dans le mandement de 1755 et dans les autres subséquents, sans variation :

« Permettons en outre aux militaires en garnison dans notre diocese, « — non compris les états-majors des places, — l'usage de la viande : à « messieurs les officiers, les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque « semaine ; et aux soldats les memes jours, et en outre le mercredi, à « commencer du premier dimanche inclusivement, jusqu'à celui des « Rameaux exclusivement, à condition que les uns et les autres se con- « tenteront, excepté le dimanche, d'un seul repas par jour et d'une legere « collation le soir, pour observer la loi du jeûne, dont nous ne pretendons « pas les dispenser par ces presentes ».

Nous retrouvons les mêmes dispositions, à l'égard des militaires, jusque dans le mandement de Mgr Asseline, du 3 janvier 1792.

A Saint-Omer, où les permissions étaient les mêmes pour ce qui concernait les officiers, « les sergents, les soldats, cavaliers ou dragons, leurs « marechaux-des-logis et brigadiers, ainsi que les autres personnes atta- « chées à la suite des regiments et compagnies, pouvaient manger de la « viande tous les jours, excepté les mercredi des Cendres et des Quatre- « Temps, les vendredi et samedi de chaque semaine et les quatre derniers « jours de la semaine sainte. Ils pouvaient aussi, — ce dont les mande- « ments de Boulogne ne parlent pas, — manger des œufs tous les jours, « excepté le mercredi des Cendres, le vendredi et le samedi saint. »

C'est ce que nous apprenons du mandement de Mgr Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer, daté à Paris du 11 février 1781, où nous voyons que les civils, aussi bien que les militaires, sont l'objet d'une indulgence plus grande que ne l'étaient les diocésains de Boulogne ; car, en ce qui concerne, par exemple, les œufs, ce prélat en permet l'usage tous les jours, exceptê seulement le mercredi des Cendres et les trois derniers jours de la semaine sainte.

Mais une réforme plus importante de l'ancien état de choses grondait à la porte et allait se la faire ouvrir. Mgr de Pressy, à maintes reprises, se plaint des transgressions sans cesse croissantes qui menaçaient de ruiner l'antique intégrité de l'abstinence quadragésimale. Il disait en 1766, et il continua de dire avec amertume chaque année :

« Notre Promoteur nous a representé que l'usage de la viande, pendant « ce saint Temps, devient frequent dans ce diocese, et surtout dans les « villes ; qu'on en sert publiquement dans les auberges et les cabarets « aux personnes qu'on sçait bien n'en avoir pas besoin ; que lorsqu'il y « a dans une maison un malade, le reste de la famille se croit en droit « d'en manger sans necessité ». Il en rejette en partie la faute sur « ceux qui sont chargés de la distribuer », c'est-à-dire sur ceux qu'on appelait les *bouchers du carême*, lesquels, dit-il, au lieu d'en donner seulement aux malades et aux infirmes, « en donnent indifferemment à tous ceux qui en demandent ».

L'évêque de Saint-Omer ne se contentait pas de se plaindre, il fulminait : « Nous defendons à tous cuisiniers, traiteurs, rôtisseurs, cabaretiers et « aubergistes, et à toutes sortes de personnes, *sous peine d'excommuni-* « *cation*, de donner à manger de la viande à qui que ce soit, pendant le « careme, excepté les jours marqués dans notre present mandement, et « conformement à icelui ; exhortons les personnes qui sont en autorité « et les magistrats, à veiller et tenir la main à ce qu'il soit executé ».

Cet appel au bras séculier n'a rien qui doive nous étonner. Il faut prendre les mœurs du temps comme elles étaient, et se souvenir que, sous le régime de la Religion d'Etat, les choses mêmes de la conscience,

lorsqu'elles se manifestaient extérieurement comme contravention à l'ordre public établi, devenaient susceptibles de répression. Je ne juge pas : je constate et je raconte.

Mgr de Pressy, lui, dans sa mansuétude pastorale, se bornait à dire : « Nous defendons à tous nos diocesains de manger de la viande pendant « le saint Tems de Careme, sans la permission de leurs curés...; nous « defendons, en outre, à tous les aubergistes, traiteurs et cabaretiers de « donner à manger de la viande, et aux bouchers de la vendre à d'autres « que ceux qui auront, *ou leur assureront qu'ils ont* ladite permission. « Exhortons de tout notre cœur les magistrats chargés du soin de la « police, de tenir la main *à l'execution des loix du Royaume*, sur ce « qui concerne l'abstinence du Careme ».

C'était la loi, en effet, en 1766. Elle datait du règne de Louis XII et avait été renouvelée par une délibération royale de Louis XV, le 1er avril 1726 : « Defendons à tous Bouchers, Rôtisseurs, Poulailliers, Revendeurs « et autres quelconques, d'exposer en vente en public, en temps de « Careme, aucunes chairs, soit Bœuf, Mouton, Veau, Chevreau, ni autres « quelconques, ni pareillement Volaille, ni Gibier ; et ce sur peine de cin- « quante livres d'amende pour la premiere fois, et pour la seconde, de « cent livres et de peine corporelle (art. 37) ».

Mais cette loi devenait fort caduque ; et bientôt l'esprit libéral de Louis XVI en adoucissait la rigueur, au moyen de ses deux déclarations du 10 janvier 1775, par lesquelles il rétablissait la liberté du commerce des viandes, afin de « subvenir aux besoins de ses sujets » que leur état d'infirmité mettait dans la nécessité de faire gras pendant le Carême.

IV

Ce fut l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, Pierre-Joseph Porion, qui ouvrit la brèche et porta le premier coup à la traditionnelle sévérité de l'abstinence quadragésimale, dans son mandement de carême du 24 janvier 1792, en permettant à la population civile de son diocèse, comme on l'avait jusque-là accordé aux seuls militaires, de manger de la viande les dimanches, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, depuis le premier dimanche de carême jusqu'au dimanche des Rameaux, et des œufs tous les jours, à l'exception du mercredi des Cendres et des deux derniers jours de la semaine sainte.

Cette concession qui était en désaccord avec le mandement de Mgr Asseline pour la même année, fut accueillie avec faveur par ceux qui donnaient dans les idées nouvelles ; mais il va sans dire qu'elle fut un objet d'horreur et de réprobation pour ceux qui restaient fidèles à l'évêque proscrit.

Néanmoins, l'ennemi était entré dans la place ; et lorsque le Concordat fut venu rétablir dans une forme régulière l'autorité religieuse en France, Mgr de la Tour-d'Auvergne ne put songer à imposer de nouveau le joug de l'ancienne observance. Sous ce rapport, comme sur bien d'autres points, la révolution était faite, et il eût été téméraire de n'en pas accepter les conséquences.

Aussi, dans son mandement de carême du 30 janvier 1804, « sur l'invitation pressante qui lui en était faite par l'autorité principale, — le préfet — du département », le nouveau prélat, « eu égard à la cherté des aliments non défendus », augmentée par la présence de la Grande Armée dans son diocèse, permit-il l'usage de la viande pendant le carême dans les conditions auxquelles le pays s'était habitué sous le gouvernement des évêques constitutionnels, ne réservant, pour les œufs, d'autre prohibition que celle d'en faire usage le mercredi des Cendres et les trois derniers jours de la semaine sainte.

Accueillie avec défaveur, pour ne pas dire avec scandale, dans le diocèse de Boulogne, par le petit troupeau des intransigeants, cette mesure n'en était pas moins la seule qu'il fût possible et sage de prendre en la circonstance. Le maintien de l'abstinence intégrale sentait l'Ancien Régime, et aurait pu être une concession faite aux anti-concordataires... De là, en l'espèce, l'intervention du préfet, qui d'ailleurs s'en souciait comme d'une guigne !

Quant aux paysans, ils étaient par nature hostiles à toute nouveauté. Gens de tradition, vivant de laitage et de pain sec, les travailleurs des champs n'avaient presque jamais de viande à manger. Ils déjeunaient de *caudiau au lait sûr*, dînaient d'un œuf et d'un *petit soret*, soupaient de thé à l'aigremoine, avec du pain et des pommes cuites, et n'étaient pas fâchés que le curé tînt pendant six semaines la clef de leur saloir : c'était autant d'épargné !

Les bourgeois des villes, les familles à l'aise étaient les seuls qui se réjouissaient de pouvoir enfin concilier les exigences de leurs estomacs avec les prescriptions de la loi religieuse, et le nouvel état de choses, auquel les paysans se rallièrent, du reste, bien vite, vécut au-delà de ce que vivent, dans notre XIXe siècle, les Constitutions les mieux faites, cinquante ans !

La loi, d'ailleurs, se montrait douce et conciliante. Elle réclamait une aumône, pour « racheter la dispense », mais elle s'en remettait à la discrétion et à la libéralité de chacun. Il n'y avait d'exception que pour le « lait et beurre », dont le rachat, fixé d'abord, comme nous l'avons vu, à douze deniers par maison, fut porté dans la suite « à six deniers par communiant, suivant l'antique coutume du diocèse ».

Mgr de la Tour-d'Auvergne l'éleva d'abord « à trois sols, ou quinze centimes » par ménage, suivant l'édiction que je trouve dans le mandement de 1819, le seul, après celui de 1804, que j'aie actuellement sous les yeux; mais il ne tarda pas à la porter à « vingt centimes, ou quatre sous »; car, dans une circulaire postérieure, ne se rappelant pas exactement les dispositions qu'il avait prises dès le principe, il déclare que cette aumône avait été fixée par lui « de tout temps » à ce dernier chiffre (8 mars 1838).

En compensation des autres dispenses, pour ce qui concerne l'usage de la viande, il était entendu, et les mandements ne manquent jamais de le dire, que les fidèles devaient offrir à leurs pasteurs une aumône en rapport avec leurs facultés.

Mgr Parisis, à son arrivée dans le diocèse, maintint pendant deux années encore les règlements de son prédécesseur ; mais bientôt, obligé de se conformer aux résolutions prises par l'archevêque de Cambrai et l'évêque d'Amiens, ses voisins immédiats, il sollicita près du Saint-Siège l'autorisation de dispenser de l'abstinence du samedi, durant tout le cours de l'année. Cette concession lui ayant été accordée par un rescrit du 23 novembre 1853, il en donna connaissance à son clergé par une circulaire n° 33, qui est sans date et qui parut dans les derniers jours de l'année. Comme le Souverain Pontife avait exprimé le désir que cette indulgence ne fût pas l'objet d'une promulgation officielle, et que les fidèles n'en pussent être avertis par voie d'affiches, *per tabulas publicas*, le prélat se méprit sur ce dernier mot et prit des précautions infinies pour que la nouvelle ne fût pas ébruitée dans les *journaux*. De là le mystère qui a couvert, durant longtemps, les origines de cette permission, devenue aujourd'hui tout-à-fait générale dans le diocèse.

Ce fut le point de départ d'une modification dans les concessions quadragésimales, — la dernière en date, — qui étendit la permission du gras au jeudi de la semaine des Cendres et aux trois premiers jours, dimanche, lundi et mardi de la semaine sainte. Elle fut édictée pour la première fois dans le mandement de carême du 2 février 1854, et continuée les années suivantes, « à raison de la misère publique et de la cherté très pénible des subsistances ».

Cependant, quoique tous ses prédécesseurs, aussi bien ceux qui faisaient partie du très honorable corps de l'ancienne Eglise de France, que ceux qui avaient été institués sous le régime du Concordat de 1801, eussent été en possession de dispenser leurs diocésains de l'abstinence quadragésimale, Mgr Parisis, dont la sévérité en matière de discipline est bien connue, ne jugea pas pouvoir continuer de le faire en vertu de son autorité épiscopale ordinaire. Sur ce point, comme pour la dispense du samedi, il recourut à l'autorité du chef de l'Eglise, et dès le 1er décembre 1859, il

se vit pourvu d'un indult apostolique, au moyen duquel sa conscience fut déchargée d'un fardeau qui lui pesait. C'est ce que fit après lui Mgr Lequette et ce que fait encore aujourd'hui Mgr Dennel, sauf pour la dispense de lait et beurre, qui est restée sans conteste dans les attributions de leur juridiction personnelle.

V

J'ai pensé que les détails qui précèdent seraient lus avec curiosité par ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos institutions religieuses. Il y a là quelques faits, quelques souvenirs et quelques dates, qui répondent au sentiment naturel d'interrogation qu'on éprouve devant un passé généralement peu connu. C'est de l'histoire en infiniment petit ; mais c'est tout de même de l'histoire !

D. HAIGNERÉ.

(*Impartial*, 24, 31 mars et 3 avril 1886).

(*Bibliographie*, I, 75, III).

(Voir le 28 janvier).

---

4 avril 1859.

LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'ÉCHINGHEN.

Pendant la dernière semaine de novembre 1857, un ouvrier du hameau de Mont-Lambert, Jules Carpentier, employé par M. Blaquart-Leroy, de Brèquerecque, à extraire de la pierre à chaux sur le territoire de la commune d'Echinghen, canton de Boulogne, trouva, à quelques centimètres du sol, trois corps humains, enterrés avec soin et avec régularité dans des fosses distinctes, séparées l'une de l'autre par la distance d'un mètre environ. Les cadavres avaient été inhumés la face tournée vers le ciel, la tête à l'ouest et les pieds à l'est, orientation prise avec la boussole.

L'ouvrier avait recueilli dans ces tombes quelques petites lames de fer, en plusieurs morceaux, et deux sabres tranchant d'un seul côté. L'un des sabres fut donné par l'ouvrier à une famille anglaise qui habite un château voisin, l'autre fut réclamé par M. Blaquart. Quelques jours après, je fus informé de cette découverte. M. Blaquart voulut bien m'offrir le sabre, que je m'empressai de soumettre à l'étude et à l'appréciation de mon excellent ami, M. Bouchard-Chantereaux, alors président de l'administration du Musée. Il ne lui fut pas difficile de reconnaître, à première vue, dans le sabre que je lui présentai, l'arme franque connue sous le nom de *Scramasaxe*, qu'on rencontre si souvent dans les sépultures mérovingiennes de la Normandie, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse, et jusque dans les tombes saxonnes de l'Angleterre. La découverte devenait

importante, surtout dans un pays, riche, il est vrai, de souvenirs romains et gallo-romains, mais qui n'avait encore fourni aucun monument appartenant à l'époque de l'invasion des Barbares.

Le jeudi 3 décembre, je me rendis à Echinghen pour prendre en quelque sorte possession du terrain et veiller à ce que les intérêts de l'histoire fussent sauvegardés. Le four à chaux de M. Blaquart-Leroy, près duquel sont les carrières où les sépultures ont été rencontrées, est bâti sur le territoire du hameau de Pincthun, au sud-est de la ferme de ce nom, au nord du hameau d'Éprez, au bas de la colline sur laquelle passe, entre Mont-Lambert et Baincthun, la route départementale n° 4 de Boulogne à Saint-Pol. L'emplacement me parut tout-à-fait en rapport avec ceux qu'occupent ordinairement les cimetières mérovingiens, établis presque toujours sur la déclivité des monts. L'inclinaison du terrain est dirigée de l'est à l'ouest, aboutissant au hameau de Pincthun, dans lequel, à ce qu'on rapporte, on a quelquefois trouvé des pièces de monnaie anciennes.

Je n'entrerai point dans le détail du procès-verbal des fouilles, qui ont été entreprises aux frais de l'administration du Musée de Boulogne, avec la coopération généreusement intelligente de l'administration municipale. J'en fais l'objet d'un travail spécial qui sera publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie (1). Qu'il me suffise de dire que ces fouilles, commencées sous ma direction le 15 décembre 1857, ont été terminées le 8 juin 1858. J'y ai employé les ouvriers qui travaillaient à l'exploitation de la carrière, et je n'ai eu qu'à me louer de leur parfaite loyauté. Le propriétaire du terrain, M. Longaveine, de Montcavrel, le locataire, M. J.-M. Feutry, maire d'Echinghen, ont droit à notre reconnaissance, aussi bien que M. Blaquart-Leroy, pour toutes les facilités qu'ils ont bien voulu accorder, relativement à la continuation des fouilles, dans l'intérêt du Musée de Boulogne.

Le cimetière entier se composait de cinquante tombes disposées sur quatre rangs. La régularité des lignes n'était point assez parfaite pour laisser supposer que les inhumations aient eu lieu à la même époque. La première rangée, celle de l'est, contenant quinze tombes, était dirigée dans le sens du méridien ; mais la troisième et la quatrième s'ouvraient un peu obliquement, de manière à ce que la seconde se trouvât intercalée comme un coin dans le terrain perdu par les trois autres. L'espace occupé par les sépultures était un trapèze, de 25 mètres de base, à l'est, sur une hauteur de 15 mètres au sud et de 9 mètres au nord. La différence de hauteur a été occasionnée par l'écartement de la troisième et de la quatrième rangées.

Pour creuser les fosses, on avait dû percer d'abord la couche de terre végétale qui est à la surface du sol, puis les premières assises du dépôt calcaire qu'elle recouvre. On avait déposé le cadavre sans autre cercueil que ses vêtements dans cette humble et simple demeure, et après lui avoir donné un caillou pour oreiller,

(1) Ce projet n'a pas eu de suite, et le travail annoncé a paru dans le tome Ier des *Mémoires de la Société Académique* de Boulogne, où il forme le premier chapitre des *Quatre Cimetières Mérovingiens du Boulonnais.*

on avait refermé la fosse, en rejetant pêle-mêle la terre et les pierres qu'on en avait extraites. Les ouvriers que j'ai employés aux fouilles reconnaissaient aisément l'existence d'une tombe, avant de l'ouvrir ; l'interruption des assises régulières du calcaire était pour eux un indice infaillible.

L'état des corps prouvait que l'inhumation avait eu lieu à une époque très éloignée de la nôtre. Par leur séjour dans une terre argilo-siliceuse toujours humide, les ossements étaient devenus très friables ; et il nous a été impossible d'en extraire un seul qui pût être conservé. Les crânes, foulés par le poids des terres, froissés ou brisés dans toutes les parties, étaient trop maltraités pour être recueillis.

Il eût été intéressant, au point de vue ethnographique, d'en étudier la conformation ; mais la mort, qui s'acharne avec tant de persévérance à détruire l'homme tout entier, avait presque achevé son œuvre. Les ossements des Francs d'Echinghen étaient devenus semblables à la terre que le potier fait sécher au soleil : ils se brisaient à la moindre pression ; la terre argileuse s'était infiltrée lentement à travers tous les pores, de manière à remplir la cavité médullaire. Les grands ossements étaient les seuls qui fussent reconnaissables. Généralement les os des bras, les vertèbres et les côtes n'avaient plus laissé qu'une empreinte bleuâtre, facile à distinguer pour l'œil, mais insaisissable à la main. Je n'ai pu discerner s'il y avait des squelettes de femmes parmi tous ces débris humains. Les caractères anatomiques s'étaient trop effacés pour que je pusse m'en assurer.

J'arrive maintenant au résultat principal de ces fouilles, les découvertes d'objets d'art qui y ont été faites. On sait que les anciens Germains, comme en général les peuples barbares ou primitifs, avaient la coutume d'enterrer leurs morts avec tous les objets d'ameublement, de parure ou d'équipement, qui leur avaient appartenu. C'est ce qui a été fait par les Francs d'Echinghen. Soit que, campés sur les hauteurs du Mont-Lambert, en quartier d'hiver, par exemple, ils aient inhumé en ce lieu leurs frères d'armes que la mort a saisis pendant la durée de leur campement ; soit que, désormais fixés dans notre pays, ils aient établi ce champ de repos pour une circonscription domaniale quelconque ; ils étaient guerriers, leur appareil militaire en fait foi : ils étaient riches et fiers de leur parure, les fibules et les colliers qu'ils portaient le témoignent. Interroger d'un œil attentif la poussière de ces tombes ; ravir à la mort les secrets qu'elle tenait enfouis depuis douze siècles ; appeler un à un tous ces guerriers à répondre aux interrogations de l'histoire ; lire les réponses que donnaient ces hommes dont on interrompait le repos séculaire ; telles sont les jouissances que procure le pénible travail des fouilles.

Aucun monument graphique n'a été trouvé dans les sépultures d'Echinghen, si l'on en excepte quelques monnaies romaines en bronze, dont la plus ancienne est de Néron, et la plus récente, de Constantin. C'est donc au moins sous le règne de ce dernier empereur, qu'il faut placer la date de ces inhumations. Du reste, à défaut de renseignement écrit, le style artistique des objets découverts indique une époque un peu moins éloignée de nous. C'est au ve ou au vi^e^ siècle, plutôt qu'au ive qu'il faut attribuer le dessin des fibules, l'ornementation des

boucles, etc. Les antiquaires des différentes contrées de l'Europe paraissent être aujourd'hui d'accord sur ce point.

Plus de cent quatre-vingts objets ont été trouvés dans les cinquante tombes du cimetière de Pincthun. Ce sont, outre plusieurs petites choses d'une attribution incertaine, sur lesquelles je ne puis m'étendre ici :

1° Dix-huit *scramasaxes* de diverses grandeurs. On appelle ainsi une espèce de sabre-poignard, tranchant d'un seul côté, avec manche en bois, ordinairement sans fourreau. Cette arme, dont le nom signifie *couteau de combat*, est caractéristique de la race saxonne et célèbre dans l'histoire. Presque toujours on voit sur la lame des rainures longitudinales, destinées, dit-on, à contenir du poison;

2° Vingt et un couteaux. C'est encore une arme de combat, en même temps qu'un instrument d'utilité journalière, constamment attaché à la ceinture du guerrier. Ces couteaux ont la même forme que les scramasaxes et ne s'en distinguent que par la taille qui est beaucoup moindre ;

3° Dix-huit boucles de ceinturon en fer, ordinairement argenté, mais dont la rouille a rendu l'ornementation méconnaissable. Ces boucles étaient accompagnées de plaques et de contreplaques avec appendice carré. Quelques-unes sont d'un poids et d'une dimension énormes. On les dirait plutôt destinées à sangler un cheval qu'à servir d'ornement à un homme;

4° Onze boucles de ceinturon en bronze étamé, ornées de clous et de dessins bien conservés. Ces boucles appartenaient sans doute à des guerriers d'un rang supérieur;

5° Cinq petites boucles de bronze, destinées à retenir les lanières de cuir qui accompagnaient les couteaux;

6° Neuf lances en fer de différentes formes. Le bois de quelques-unes est resté dans la douille, encore visible, et conservé par l'oxide dont il a été saturé ;

7° Deux *umbos* de bouclier, dont on n'a pu conserver que des fragments. Ils étaient de fer, et très minces ;

8° Un fer de javelot;

9° Quatorze colliers d'ambre et verroterie. Le plus important est composé de cent vingt-six grains;

10° Une chaîne de cou en bronze, avec pendants en pâte de verre;

11° Deux boucles d'oreilles en torsades d'argent, de 62 millimètres d'ouverture, avec pendants en argent doré, ornés d'incrustations en verroterie. Très bel objet d'art;

12° Dix fibules, ou agrafes de manteau, en bronze ou potin, de différentes formes;

13° Deux fibules rondes, en argent, ornées d'incrustations de verroteries ;

14° Cinq fibules rondes, en or, ornées de filigranes runiques et d'incrustations en verroteries, pâte de verre, etc. Très beaux spécimens d'orfèvrerie mérovingienne;

15° Huit styles, en bronze, de différentes formes, dont l'un est orné d'une tête globuleuse en or, d'un dessin très gracieux ;

16° Trois épingles à cheveux, avec tête ornementée;

17° Un petit camée, représentant un guerrier franc ou gaulois, la main droite armée de la lance et la gauche reposant sur un bouclier ;

18° Deux étuis en os, dont l'un avec peigne également en os, ornés de dessins très curieux ;

19° Trois clefs en bronze ;

20° Un petit seau en bois, avec oreillons et armature de bronze ;

21° Dix vases en terre, déposés aux pieds des morts, et ayant probablement renfermé l'eau lustrale.

En terminant cette trop brève énumération, je ne puis oublier de dire avec quel soin religieux, avec quelle attentive sollicitude, ces objets ont été nettoyés, consolidés, remis pour ainsi dire à neuf par M. Demarle, secrétaire de l'administration du Musée, avec l'aide de MM. Déjardin et Duburquoy. Ce n'était pas tout, en effet, d'arracher à la pourriture du tombeau tous ces monuments d'un autre âge, il fallait encore tâcher, autant que possible,

De réparer du temps *l'irréparable outrage :*

et d'assurer ces objets contre les chances de l'avenir. Déposés dans les vitrines du Musée, ils figureront maintenant avec honneur dans nos collections, dont la réputation est européenne.

L'abbé D. Haigneré,
Archiviste de la ville.

(*Bibliographie*, II, n° 44). (*Almanach de Boulogne*, 1859).

Voir *Mém. Soc. Acad.*, t. I, p. 16 et 76, où se trouvent les neuf planches consacrées aux objets découverts dans ce cimetière.

(Voir au 14 janvier).

---

5 avril 1570.

JEHAN FALLUEL, théologal.

Maitre Jehan Falluel, docteur en théologie, est nommé par l'évêque Claude André Dormy aux fonctions de théologal du chapitre, vacantes par le décès du chanoine Pierre Cauchie. Falluel était un dominicain, du couvent de Beauvais. Il jeta un vif éclat sur sa chaire ; les délibérations du chapitre ne tarissent point en éloges sur son talent, et on lui accorda plusieurs fois les dispenses nécessaires pour qu'il pût aller prêcher au dehors. Deux années de suite, en 1573 et 1574, il prêcha l'Avent et le Carême à Calais, où le gouverneur, Gourdan, le tenait en haute estime.

En 1584, il joignit à sa dignité de théologal celle de pénitencier. L'historien Dubuisson cite, comme écrits par lui, des fragments historiques où la fantaisie et l'imagination paraissent avoir eu beaucoup trop de part. Quoiqu'il en soit, ce serait une rareté bibliographique d'un bien grand

prix que son oraison funèbre de Oudard du Biez et de Coucy-Vervins, signalée en ces termes dans l'*Histoire de France* de Guillaume Marcel (T. IV, p. 442) : « Sermon ou harangue funebre, à l'imitation des Anciens, pour la memoire de très illustres et heroïques seigneurs, le marechal du Biez et le seigneur de Vervin, messire Jacques de Coucy, gouverneur du Boulonnois, faite le XIV juin MDLXXVII le jour que l'on verifia et publia judiciairement la declaration de leur innocence en la ville de Boulogne, par G. J. Faluel, docteur en theologie. » Falluel fut remplacé à Boulogne comme théologal par le P. Le Galloys, gardien des Cordeliers, le 6 juin 1605, *per obitum*, mais j'ignore la date précise de son décès.

D. H.

(Inédit).

---

5 avril 1711.

MORT DE MADAME LA DUCHESSE D'AUMONT.

« Messieurs (du chapitre) ont resolu qu'on chantera mardy prochain (7 avril) au chœur de cette eglise un service solennel pour le repos de l'ame de Madame la duchesse d'Aumont, la douairiere. »

D. H.

Assemblée du 24 avril 1711. — *Arch. comm.*, G 35, fol. 104 v°.

A cette date *madame la duchesse douairière* ne peut être que Françoise Angélique de la Motthe-Houdancourt, demoiselle de Toucy, fille de Philippe de la Motthe-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, et de Louise de Prie ; mariée le 28 novembre 1669 à Louis-Marie-Victor d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, marquis de Villequier, gouverneur de Boulogne, etc., mort en 1704. (Voir son portrait page 374).

Elle avait alors soixante et un ans et fut enterrée dans l'église des Feuillans, rue Saint-Honoré, à Paris.

Nous donnons ici son portrait d'après un remarquable tableau conservé au château de Rinxent.

A part une guirlande de fleurs, c'est tout à fait la description du portrait de cette dame existant dans la collection de Chantilly. Celui-ci, attribué à Juste Van Egmont, représente la duchesse « à mi-corps, de trois-quarts, le regard tourné vers l'épaule gauche ; tête nue ; fleurs dans les cheveux ; robe à ramages, rayée de bleu ; écharpe bleue ; chemisette de dentelle, ouverte ; le bras gauche posé sur un coussin de velours rouge ; la main droite sur la tige d'une fleur. » Nous ne serions pas étonnés que les deux toiles soient de la même main.

Les Dames Ursulines de Boulogne, qui occupent l'ancien hôtel d'Au-

Françoise-Angélique de la Mothe-Houdancourt,
mariée le 28 octobre 1669 à Louis-Marie-Victor d'Aumont, Duc d'Aumont, Marquis de Villequier, Gouverneur de Boulogne; morte le 5 avril 1711, à 61 ans.

(Château de Rinxent.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

mont, conservent dans le grand parloir un autre portrait de la Duchesse d'Aumont dont l'auteur est inconnu. Le Musée en possède deux bustes en médaillons, dont un de 1673, également non signés : nous en connaissons encore deux autres dans des salons boulonnais. Une telle profusion de portraits de la même duchesse pourrait étonner, si l'on ne savait que c'était la mode à cette époque, parmi les grands seigneurs, de donner leur portrait à tous ceux qu'ils pouvaient distinguer pour leur dévouement ou pour leurs services. Ces médaillons ne sont pour la plupart que de médiocres copies, mais sont encore préférables, au moins pour la ressemblance, aux gravures des Bonnart, des Mariette et des Trouvain, qui ont mis bien inutilement des noms ou des titres sous des modèles de toilette et de costumes !

A. R.

---

5 avril 1865.

LES NOMS DES RUES.

MONSIEUR L'EDITEUR (de l'*Impartial*),

Permettez-moi de revenir sur une discussion que le public doit avoir déjà oubliée, mais dont un fabuliste méconnu se sert comme d'un *tam-tam* pour se remémorer à ses concitoyens.

Dans la *Colonne* du 23 mars, M. Obert disait : « Nos aïeux qui avaient « de l'esprit et du bon sens, *au moins autant que nous* (c'est M. Obert « qui souligne, il est modeste !) nos aïeux donc avaient donné à quelques- « unes (de nos rues) les noms de rue des *Capucins*, des *Cordeliers*, des « *Minimes*.

« On a cru devoir changer ces noms en ceux de rue de la *Lampe*, des « *Vieillards* et *Neuve-Chaussée*.

« On a supprimé des souvenirs historiques, pour les remplacer par des « mots vides de sens. »

Voilà ce que disait M. Obert, et il trouve, le 1er avril en se relisant, que ce qu'il disait était clair.

Je lui ai dit, dans l'*Impartial* du 25, que la rue des *Vieillards* ne s'est jamais appelée des *Cordeliers*. Je lui ai dit en outre que les noms de rue de la *Lampe* et de rue *Neuve-Chaussée*, tout vides de sens qu'ils puissent paraître, sont des noms anciens, antérieurs de beaucoup à l'établissement des Capucins et des Minimes dans la ville de Boulogne, et par conséquent que M. Obert a eu tort de signaler des changements là où il n'y en avait pas eu. Je n'ai rien voulu dire autre chose.

En lisant ma lettre, M. Obert trouve que j'ai « obscurci quelques-uns

de ses points qui étaient fort clairs; » puis il se fâche tout rouge; il me traite d'emporté; il me fait des compliments fort piquants; il me compare au *singe qui montre la lanterne magique*, ce qui sent d'une lieue le répertoire du fabuliste ; il me demande ce que l'Hôpital de Boulogne (l'*Hôpital Saint-Louis*) ! a de commun avec Saint Louis, mort VERS 1270 ; (M. Obert est plus familier avec Florian qu'avec la chronologie) ; il me parle ensuite d'un roi du XIIe siècle, dont la statue a été placée sur la façade d'un monument qu'il appelle du XVIIe, et qui n'a été bâti qu'en 1762 ; enfin, il serre la main de son éditeur, et se met au service de son « cher et bien-aimé pays ».

Je n'ai rien à voir à ces tendresses, et je ne sais pour quel motif il me pose ces interrogations. Rien dans ma lettre ne lui donne le droit de m'attirer sur ce terrain. D'ailleurs, pour lui répondre, il me faudrait prendre une leçon de style, et peut-être m'astreindre à lire les fables qu'il a fait imprimer jadis ; j'avoue que je ne me sens pas le courage d'aborder actuellement cette besogne.

Veuillez agréer, etc.

L'archéologue en question.

(*Impartial*, 5 avril 1865).

(Voir le 25 mars et le 8 août).

---

6 avril 1776.

RACHAT DES DROITS DE VICOMTÉ.

L'administration provinciale du Boulonnais, réunie en séance à dix heures du matin, délibère sur le rachat des droits de vicomté. Ces droits étaient une façon de perception douanière, dont l'origine remontait aux temps les plus reculés du moyen âge. Ils ne frappaient, d'après les anciens tarifs, que les marchandises vendues dans la ville par des forains, ou à des forains, c'est-à-dire par des non-Boulonnais et à des non-Boulonnais. C'était toujours l'ancienne doctrine économique, laquelle consistait à traiter en ennemi le forain, c'est-à-dire l'étranger, à l'exclusion du citoyen, ou du bourgeois.

Le droit de vicomté appartenait au pouvoir royal, comme héritier des prérogatives de nos anciens Comtes. Au lieu de le percevoir en régie, suivant un tarif fixe, déterminé, reconnu de tous, on avait la déplorable habitude de le mettre en ferme, ce qui ouvrait la porte à tous les abus. Personne à Boulogne ne savait au juste où s'arrêtait l'extension des matières soumises au droit. On avait même eu l'audace de produire de

faux tarifs, où tout se trouvait altéré, confondu et bouleversé. De là procès sur procès, démêlés administratifs, exactions de toutes sortes, au grand détriment du commerce et de l'industrie locale.

L'administration provinciale voulut, dans l'intérêt du pays, couper court à toutes ces misères, en extirpant le mal dans sa racine. Les droits de vicomté étaient alors l'apanage particulier de la famille du président Turgot, à laquelle ils avaient été engagés par le pouvoir central, avec les droits de *monnage*, *polquinnage*, *ancrage*, *droits sur les pêches*, etc., qui en étaient les accessoires. Un arrêt du Conseil en avait renouvelé le tarif en l'aggravant, le 22 janvier 1775, de manière à frapper indistinctement tout ce qui sortait de la ville, en fait de marchandises ou de denrées quelconques, vendues ou non. C'est pourquoi l'administration provinciale vota le rachat du droit de vicomté, pour l'exercer elle-même, espérant faire de cette institution surannée un nouveau chapitre du revenu qu'elle savait si bien employer pour la plus grande prospérité du pays (1 et 2).

(*Impartial*, 6 avril 1870).

(Voir le 31 décembre).

(1) Il y avait eu le 19 mars précédent une réunion de tous les négociants de la ville pour délibérer sur les moyens de parvenir à l'extinction des droits de vicomté. L'assemblée avait décidé que puisque l'*Administration provinciale* voulait bien se charger de payer aux héritiers de M. le président Turgot la somme de 50,000 livres sur les 120,000 livres réclamées, les négociants paieraient le reste, soit 70,000 en dix ans.

L'acte original est signé des noms suivants :

Seguier de Lacoste, L. Leporcq de Bellevalle, négociant, Guillaume Coilliot, J. F. Coilliot, Jacques Coilliot, Nicolas Wallet, Gilles Dolet, Denis Bobilier, Louis Marie Guerlain Des sablons, Nicolas Lamoury, J. P. Podevin, J. B. Millon, Jacques Germain, Fr. Becquerel, J. F. Cuvilier, J. Noel Botte, Lafoirez pere, Antoine Dubois pere, Jacques Ricard, Charles Antoine Dujat, Jacques Coillot, capitaine, Toussaint Odent, Pierre Jacques Dupont-Nochart, Gilles Podevin, Antoine Gallet, veuve Neuville, P. Sauvé, Arnoud Butay, P. Valois, L. M. Verlingue, pour ma mère Duchauchois (Isabelle Coilliot, veuve Duchaussois), Cavillier frères et sœur, Marc Botte, J. Malahieude, Lafoirez-St-Amour, J. Ant. Delacre, Antoine Duriez-Lafoirez, Antoine Dubois fils, P. Lépine, Delporte l'aîné, L^s Libert, Mathieu Meunier, Gabriel de Wisme fils, P. Dubrœuil, J. Barbe, P. Coilliot, F. Delacre, P. Cary, F. Le Clercq, J^n Lonquety, J. Friocourt et sœur, F. Tiesset-St-Amour, J^s aDam, JJ. Le Vollant, J. A. F. Vasseur de grande fontaine, F. Dupont, P. Godin, Mansse de Rosquebrune, Charles Hugh Smith et Cie, J^n Walsh, William Chalmers, Philip Anstruther.

PEINCEDÉ et MERLIN,
Notaires.

(2) Cette éphéméride a été reproduite par M. Deseille dans son *Histoire de la pêche* (*Mémoires de la Société Académique*, t. III, p. 156). A. R.

7 avril 1778.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Cours d'accouchement.

Le conseil d'administration de la province du Boulonnais, réuni en séance extraordinaire, procède à la distribution des trois prix bis-annuels qu'il avait fondés en faveur du cours d'accouchement professé par le médecin de la ville, M. Daunou. Ces cours, établis le 19 octobre 1775, étaient suivis gratuitement pendant six mois par douze élèves appartenant aux communes rurales de la province. Chacune d'elles, pour se défrayer du séjour qu'elles faisaient dans la ville pendant cette période, recevait une subvention journalière de quinze sous. A la fin des six mois, un examen public, auquel étaient invités tous les médecins et les chirurgiens, décidait du mérite respectif des apprenties, et leur faisait délivrer des lettres de maîtrise par le premier chirurgien du Roi.

A la date que nous venons d'indiquer, les suffrages donnés par la voie du scrutin et par billets, se sont portés *ex æquo* sur Marie Pocholle, femme de Daniel Le Roi, de Menneville, et sur Marie Bodart, femme de Bertrand Morand, de Doudeauville, entre lesquelles furent partagés les deux prix, savoir, le premier de 60 livres et le second de 36 livres, soit 48 livres à chacune. Au second tour de scrutin, le troisième prix, de 24 livres, fut décerné à Marie-Alexis Grandsire, femme d'Antoine Boutoille, de Desvres. M. Du Blaisel du Rieu, présidait la séance, à laquelle assistaient, en outre, le chanoine Clément, MM. Gros, Cannet du Fresne, P. Vasseur, Dublaisel de Saint-Léger, et Marmin, secrétaire général.

(*Impartial*, 7 avril 1869).

---

8 avril 1858.

Godefroi de Bouillon.

A M. L'ABBÉ HAIGNERÉ,

Archiviste de la ville de Boulogne-sur-mer.

Docte et modeste Abbé, dont la sollicitude
Aux temps qui ne sont plus, s'attache par l'étude,
Toi, qui, pour les sauver d'un éternel oubli,
Vas, dans un classement sagement établi,
Si peu qu'en aient laissé vingt guerres successives,
De ta vieille cité restaurer les archives ;

Si tu permis parfois, quand je t'ai visité,
Qu'à ton savoir puisât ma curiosité,
Souffre, qu'en te louant de ta vaste entreprise,
J'ose faire éclater ma profonde surprise,
De ce que tu n'as pas encor, par ton pays,
Fait rendre un digne hommage au plus grand de ses fils !
Quoi? Boulogne a pu voir une ville étrangère,
Du pieux Godefroi demeure passagère,
Dans ses fastes inscrire un si glorieux nom,
De son image auguste orner son panthéon,
Sans que le sentiment d'un zèle qui l'outrage,
De l'imiter au moins lui donnât le courage ?
Quoi ? Boulogne est sa mère? et son cœur s'est trouvé
Sans forces, pour bénir l'aigle qu'elle a couvé !
Quoi ? Boulogne est sa mère, et froidement discute
Son droit à cet honneur que Baisy lui dispute,
Et, sur les arguments d'un banal plaidoyer,
Dans ses prétentions, elle vient s'appuyer,
Comme si, pour sortir de ce débat suprême,
Doutant, elle voulait se convaincre elle-même !
Où donc est cet amour, sans bornes, éternel,
Qui brûle, feu divin, dans tout cœur maternel ?
Ah ! s'il fallait juger sur la simple apparence,
Que Boulogne à Baisy, par son indifférence,
Donnerait aisément gain de cause au procès !...
Godefroi serait Belge, au lieu d'être Français.

Oh ! qu'à d'autres moyens, pour se faire connaître,
Une mère a recours, dès qu'elle veut paraître !
Comme elle sait trouver des arpèges puissants,
Qui prêtent à sa voix de sublimes accents !
Qu'elle est ingénieuse à poser la première,
Une couronne au front du fils dont elle est fière !
Sa tendresse, pour lui, brave les coups du sort ;
Elle embellit sa vie, et survit à sa mort !
Son cœur ne connaît point l'art qui plaide et raisonne,
Mais il a ses élans, et ne cède à personne
Le soin de l'avertir de ses devoirs sacrés !
France, où sont les autels à Bouillon consacrés?
Sept siècles ont passé vainement sur sa cendre,
Et pour te rappeler les honneurs à lui rendre,
Il faut qu'un autre peuple, en usurpant tes droits,
Elève une statue au héros de la Croix ?

Pourtant, on dirait que notre âge,
Ressuscite l'antique hommage
De la Grèce, à ses demi-dieux,
Et que pour retremper sa sève,
L'homme partout cherche et relève
La poussière de ses aïeux!

La pierre, par l'art asservie,
Au passé redonne la vie
Sous le marteau, sous le burin.
Chaque cité, dans ses annales,
Glane les pages triomphales
Qu'elle peut graver sur l'airain !

Quelle existence mieux remplie,
Quelle gloire plus accomplie,
Peut l'emporter sur Godefroi ?
C'est un illustre Capitaine ;
De son bras la valeur certaine
Des Infidèles est l'effroi !

Mais, près de ses compagnons d'armes,
Ses vertus n'ont pas moins de charmes
Que sa force et que ses exploits ;
C'est sa piété, sa justice,
Et sa grandeur sans artifice,
Qui les font marcher sous ses lois.

Et pourtant ce héros sublime,
Dont le front ceignit, dans Solime,
La couronne de Jésus-Christ,
Au lieu où s'ouvrit sa paupière,
N'a pas même encore une pierre
Où son nom sacré soit écrit !

Qui mieux que toi, qu'élève un double caractère,
Savant, fortifié du divin ministère,
Qui mieux que toi pourrait, avec autorité,
Gourmander les lenteurs de la postérité
A lui vouer l'autel de la reconnaissance,
Sous ces mêmes remparts témoins de sa naissance ?
Prêtre, au monde Chrétien inspire la ferveur
Pour celui qui vengea le tombeau du Sauveur !
Savant, fais resplendir cette figure antique,
Ouvrant un nouveau champ à l'ordre politique ;

Agent prédestiné du mouvement fatal,
Qui doit faire écrouler le monde féodal ;
Fils de Boulogne enfin, de la commune mère,
Réclame un souvenir pour ton illustre frère!
Quoi ! l'argent manque-t-il ? Eh ! regarde un instant
Jusqu'où peut arriver le zèle persistant !
Un seul homme, un vieillard, imagine et commence,
En l'honneur de Marie un édifice immense,
Digne de la grandeur de la Reine des Cieux;
Pour faire exécuter ses plans audacieux,
Il ne possédait rien que la foi la plus vive,
Et cependant, un jour, à son but il arrive!
C'est que, par l'ascendant de sa conviction,
Il a mis tous les cœurs à contribution.
Eh bien! Dom Haigneré, suis un si beau modèle,
Quête pour Godefroi, dans l'univers fidèle ;
Sans doute il suffira que l'élan soit donné :
Les rois en lui verront un frère couronné,
Tous les peuples un juste; et portant son obole,
Chacun voudra s'unir au glorieux symbole
Le plus universel et le mieux mérité,
D'une vie en exemple à la postérité.

EUGÈNE PONCHARD.

(*Impartial*, 15 avril 1858).

---

9 avril 1808.

ABATTOIRS.

Le Conseil municipal de Boulogne a été réuni tout exprès ce jour-là pour recevoir communication d'une lettre de S. E. M. le ministre de l'intérieur. Il y était dit que les intentions de Sa Majesté voulaient que les tueries fussent désormais établies hors de la ville, « soit aux frais de la commune, soit aux frais des bouchers. »

Les bâtiments destinés à cet usage, devaient être installés désormais « dans un emplacement qui fût, ni assez près de la ville pour nuire à la salubrité, ni à une distance trop éloignée pour rendre le service des bouchers trop difficile. » La lettre ministérielle était une espèce de devis, qui indiquait les différents travaux à exécuter pour offrir les moyens « de placer et d'héberger les bestiaux, etc., etc. »

C'était très bien, mais il y avait une chose qui manquait et c'était le principal, l'argent. On croyait en haut lieu que la ville de Boulogne avait

fait une fortune colossale aux dépens de la Grande armée, et on la traitait en millionnaire, tandis qu'elle n'avait pas le premier sou.

On fit comparaître les bouchers par-devant le Conseil, dans la séance du 12 ; et, comme ils déclarèrent ne pas avoir non plus les 60,000 francs que devait coûter l'entreprise, on se résolut à demander grâce. Aussi délibéra-t-on, le 29 avril, que « S. Exc. le ministre de l'intérieur serait suppliée de porter aux pieds du trône les instantes représentations du Conseil, et d'appuyer de toute son influence la prière que le Conseil, au nom des habitants de la ville de Boulogne, adresse à S. M. Impériale et Royale, pour qu'Elle daigne affranchir cette commune d'une charge que l'insuffisance de ses finances ne lui permet pas de supporter ».

L'abattoir attendit encore une trentaine d'années à être établi ; mais il était dans les nécessités de l'époque et il fallut bien se résoudre enfin à trouver les fonds nécessaires pour le bâtir.

(*Impartial*, 9 avril 1870).

---

9 avril 1857

MADAME BLIN DE SAINT-QUENTIN.

La mort vient de frapper encore une victime dans l'une des plus honorables familles de notre arrondissement. Madame Blin de Saint-Quentin, Marie-Rose-Pauline de Dixmude de Montbrun, est morte à Hesdin, avant-hier, à l'âge de cinquante-quatre ans ; ses funérailles auront lieu demain vendredi, dans l'église de Bellebrune.

Il n'y a guère plus d'un an que sa fille unique, Madame O. de Rouvroy, brisée à la fleur de l'âge, était venue reposer dans l'humble cimetière où sa mère inconsolable la rejoint sitôt. Bienfaitrice des pauvres, auxquelles elle distribuait largement les bienfaits de sa charité, zélée pour la décoration de la Maison de Dieu, qu'elle se plaisait à orner du travail de ses mains, elle a vécu simplement et sans bruit dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. *Heureux*, dit l'apôtre, *ceux qui meurent dans le Seigneur;* car ils trouveront là-haut, avec la récompense éternelle, le repos et la paix (1).

L'abbé D. Haignerré.

(*Impartial*, 9 avril 1857).

(1) Comme nous n'aurons pas, dans ce recueil, l'occasion de revenir sur la famille de Dixmude de Montbrun, nous annexerons à cet article un tableau généalogique de cette importante famille, établie en Boulonnais depuis le xve siècle et complètement éteinte depuis quelques années.

Les gens méticuleux et pointilleux voudront bien observer que si le nom varie

en Boulonnais.

t d'Alembon. Ladite Alix, veuve en 1438, s

4 juin 1476, à Ypres.

uette 1439, abbesse de

me d'armes sous M. de Goulart 1476, achet

UERITE DE DISQUEMUE, d'Herbinghen, 1473.

s la charge de M. de Montagu; était capita

ptembre 1538: mari de de Bilque.

npagnie de M. de n, sgr du Val, et inhumé le 27 fé-

FRANÇOIS DE DISQUE

12 mars 1558 d[lle] Odille nes.

553 et 1557), mariée Montossan, bailly de rêts du Boulonnais; le Poucques, écuyer,

MARYE DE DISQUEMUE, née 1557.

C

er sous M. des Essars 0 janvier 1584 Marie de 1617 Catherine de Ren- meurait au Titre, près inhumé à Maréville.

gr de Busca, sel: morte le rut la même

ROGER DE DISQUEMUE, né pour parrain Messire R chevalier, lieutenant au logne. Il fut sgr du Fay

taine au régiment du épousa le 24 septembre lles et de Françoise de isquemue, s[r] de Hames.

ITE, née 9 juillet mariée 13 avril Antoine de Cren- r de la Briquet- lemeur au Haire ult).

PIERRE, né au château d'Isque le 26 nov. 1626, mort en 1636.

ANTHOINE, né 21 janvier 1629, mort en octobre suivant.

E DE DISQUEMUE, née mbre 1647, morte le 688, inhumée à Isque.

rs 4 JACQUELINE, – née 15 dé- e cemb. 1658.

5 JEAN-PHI- 10 LIPPE, né 9 mai 1661.

6 BARBE, née 21 oct. 1663, morte 1670.

7 JEAN, s[r] de Hames, né 15 mars 1666.

8 PIERRE.

9 MARIE- d[lle] de vers 17 dans l'é nimes, Franç[e] de son fr

E DISQUE- é 1679, éc[r], utecombe, e troupes naises, ép[e] e-Jeanne ricq.

7 MARGUE- RITE, vit en 1690.

8 BARBE, née 1682, vit en 1690.

Quercamp, , épousa le air, fille de command n. Le mari 1750.

PIERRE DE DISQUEMUE.

ACHILLES DE DISQUEMUE.

M ANT re An

INE-AUGUSTE DE DIXMUDE, ch[r], s[r] de Hames, cier au rég[t] de Boufflers; maire de Béthun Boulogne 1785: épousa 1° le 2 février 1763 Pire d'Hinge, fille de Louis-Alexandre, b l'Hinge, etc., et de Jeanne Glorieux; 2° le nne-Louise-Gabrielle-Huberte de Rocquig térité en 1802, inhumé à Isque avec sa pre

MARIE-ELISABETH-CHRISTINE, épousa P.-François de Lastre du Val du Fresne ou de Longatte (1781) sans enfants en 1803.

– MARIE DE DIX- 1805, ép[e] M. Miles hef d'escadron au s le 17 avril 1827, , cap[ne] de zouaves et 3 filles.

Céline-MARIE DE DIXMUDE, de Montbrun, née 1807, mariée à M. du Wicquet de Lenclos (sans postérité).

UISE-HENRIETTE DE DIXMUDE, de Hames, née en 1788, mariée en 1820 ou 1821 à M. le v[te] Jean-Maurice de Rochemore, b[on] d'Aigremont; morte le 15 octobre 1881, d'où postérité.

es de l'auteur).

A. DE ROSNY, 1897.

10 avril 1810.

DOTATION DE FILLES.

Un décret impérial du 25 mars et des instructions ministérielles du 28 prescrivaient aux administrations communales des villes importantes de l'empire français la dotation de cinq filles honnêtes, qui devraient être mariées à des militaires retraités. C'était un acte de bienfaisance que l'Empereur accomplissait, en l'honneur de son mariage avec l'impératrice Marie-Louise.

Le conseil municipal s'assembla pour en délibérer. Le maire avait reçu sept pétitions, pour cet objet, de la part de jeunes personnes qui voulaient bien contracter alliance avec d'anciens défenseurs de la patrie, pour se trouver à même de recevoir la dot de 600 francs qui leur était promise. Les cinq élues, à la vertu et à la conduite irréprochable desquelles la délibération rend hommage, furent : 1° Madeleine-Catherine Coquelle, qui allait épouser le sieur Desoziers, ex-grenadier réformé ; — 2° Marie-Euphrosine Carlu, qui devait s'unir à Pierre-Joseph Hautecœur, ex-carabinier réformé; — 3° Madeleine Brunet, qui allait prendre pour époux Jean-Baptiste Brion, de Bar-sur-Ornain (Meuse) ; — 4° Madeleine Clabaut, de Parenty, qui était recherchée en mariage par Pierre Delattre, né à Courset ; — et enfin, 5° Madeleine Durand, de la Seine-Inférieure, qui projetait de se marier avec Adrien-Joseph Donain, de Boulogne.

(*Impartial*, 10 avril 1869).

---

10 avril 1856.

LE COLONEL DUPUIS.

La ville de Boulogne-sur-Mer vient d'être le théâtre d'une imposante cérémonie religieuse. Un enfant de cette cité, sorti des rangs d'une famille honorable, s'était élevé dans la carrière des armes jusqu'au grade de colonel. La France

d'orthographe, c'est toujours le même nom : qu'il s'écrive en vieux français *Dikemude* ou *Dykemue*, en bas-latin *Dicasmutha*, *Dicasmuda*, ou *Dicimuda* ; en boulonnais DISQUEMUE ou d'ISQUEMEUE, par suite de la prononciation particulière des indigènes dont la langue se refuse à prononcer l'*x*, c'est toujours le nom de la charmante ville de *Dixmuide* en Flandre, qui vient de *dyck*, rivière, et *muide*, embouchure ou confluent.

Ce nom a été porté par les anciens châtelains, de la maison de Bèvre, dont la filiation remonte à 964, et par la famille de Dixmude, établie à Ypres avant 1300, qui paraît descendre des châtelains.

La branche aînée que nous donnons ici a été oubliée ou négligée par M. A. Merghelinck dans ses généalogies Yproises. A. R.

l'avait vu partir pour la Crimée avec son beau régiment en 1854. C'était sa dernière campagne, après quarante-quatre ans d'une vie passée tout entière dans le laborieux dévouement du service militaire. Le colonel Dupuis, à qui son mérite allait faire décerner le grade d'officier général, se proposait, à cinquante-neuf ans, de prendre enfin sa retraite, pour venir se reposer au sein de sa famille. Dieu en a disposé autrement : il a voulu que le sacrifice fut complet. Tombé sous le feu de l'ennemi, dans l'assaut meurtrier du 8 septembre, à Malakoff, Dupuis, atteint de onze blessures, succomba, comme les anciens chevaliers, léguant son âme à Dieu et sa croix de commandeur à Notre-Dame de Boulogne. Sa famille, dont il était l'orgueil, n'a pas voulu que son corps restât enseveli sur la terre étrangère, et les dépouilles du brave colonel du 57e de ligne, recueillis par la piété de quelques amis fidèles, reposent enfin au milieu de nous.

Animé par le sentiment d'un généreux patriotisme et pénétré de la reconnaissance du cœur, M. l'abbé Haffreingue avait offert les caveaux de la nouvelle cathédrale pour la sépulture du héros chrétien. La ville entière s'est associée à ce vœu ; et le Conseil municipal a adressé au gouvernement une demande officielle, tendant à obtenir une exception à la loi du 23 prairial an XII.

En attendant, les restes mortels de notre concitoyen ont été déposés dans le cimetière de la ville. Ses obsèques ont été célébrées hier au milieu du concours empressé de la cité tout entière...

(*Univers*, 21 avril 1856).

Tous nos concitoyens ont applaudi à la généreuse pensée qu'a eue M. l'abbé Haffreingue de faire célébrer dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Boulogne les obsèques du colonel Dupuis.

Enfant de cette noble cité boulonnaise qui a donné à la première croisade Godefroi de Bouillon et ses frères, le colonel Dupuis a toujours professé un religieux dévouement à la Vierge, patronne et suzeraine de notre ancien comté. Lorsqu'en 1854 le vénérable M. Haffreingue fit un appel à tous les fidèles de France en faveur du sanctuaire qu'il relève avec une foi si patiente et si courageuse, le colonel lui écrivit la lettre suivante que nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui publier :

Gap, le 29 mai 1854.

Monsieur l'Abbé,

Votre bonne œuvre de l'édification de la nouvelle Église de Notre-Dame de Boulogne était une si belle idée, que vous avez été secondé par des milliers de fidèles, et principalement par ceux de la cité boulonnaise, qui ont été bien heureux dans cette circonstance de pouvoir y placer aussi quelques pierres, en vous secondant. Ce beau monument, pour rendre un culte pieux à Dieu et à la Sainte Vierge Marie, est non seulement de la plus grande utilité pour le service divin, mais il fera toujours honneur à la Ville, et surtout à vous, Monsieur l'abbé, dont les grandes et généreuses pensées resteront éternellement gravées dans l'esprit des habitants. Je me joins donc de tout cœur et de toute ame, comme sous-

CRIPTEUR MODESTE POUR LA SOMME DE 100 FRANCS, COMME FONDATEUR DE L'ŒUVRE. Mon bon frère François Dupuis vous la remettra.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de la plus parfaite considération et du sincère attachement de votre très humble el très obéissant serviteur.

Th^re DUPUIS,
Colonel du 57e Régiment de ligne.

Quelques mois après, il partait pour la Crimée, où son régiment venait d'être appelé.

En mourant à Sébastopol, dans une guerre que l'Église catholique a proclamée sainte, le jour de cette mémorable action où le général en chef a reconnu lui-même formellement le doigt de Dieu et l'intervention de Celle dont on célébrait la gracieuse Nativité, le colonel Dupuis pensait à Dieu et à Notre-Dame de Boulogne.

« *Donne 20 francs pour la cathédrale de Notre-Dame*, écrit-il à son frère, le jour de sa mort; puis il ajoute: « SI JE MEURS, TU DONNERAS A NOTRE-DAME MA CROIX DE CONMANDEUR. »

Vœu sublime! Ce joyau, le plus cher qu'un cœur français puisse posséder, l'étoile des braves, ce symbole de l'honneur, patiemment conquis par une vie de dévouement et de sacrifices, il veut l'appendre comme un vivant souvenir, un *ex voto* perpétuel, une prière après lui, aux pieds de Celle qu'a vénérée sa mère, de Celle qui, Reine du ciel et de la terre, était la Reine de son cœur!

Voilà pourquoi les portes de la nouvelle basilique vont s'ouvrir à un cortège de deuil, elles qui n'ont encore donné passage qu'aux processions des pèlerins et à des solennités plus joyeuses; voilà pourquoi l'airain de ses tours, qui n'a pas encore tinté le glas funèbre, va s'ébranler pour convoquer la cité aux obsèques de son noble enfant, pour convoquer les frères d'armes du brave Colonel comme à une dernière veillée de chevalerie.

Le vieux sol historique de Notre-Dame va tressaillir sous le poids d'une si glorieuse dépouille. Les anciens preux qui dorment sous les voûtes de la crypte, après avoir versé leur sang pour leur patrie, pour la France et cette terre de Boulogne que leurs bras ont défendues, vont reconnaître un frère, et leur tombe en sera réjouie. Que ne nous est-il donné de le voir partager leur sépulture, suivant l'ardent désir du vénérable M. Haffreingue et le vœu de tous nos concitoyens!

S'il ne nous est pas possible de réaliser cette pensée, nous nous consolerons, du moins, à l'idée que la Cathédrale de Boulogne, en s'associant au deuil de notre cité, s'associe aux glorieux triomphes de la France. Déjà tant de généreux soldats, et à leur tête un noble général, à la veille de l'expédition de Bomarsund, sont venus prier à l'autel de Notre-Dame, lui recommander leur salut, chercher à la table eucharistique la nourriture de leur âme et la tranquillité du cœur, sources fécondes du courage; il est bien juste que la première messe qui se chantera sous ses voûtes soit le service funèbre d'un brave, mort pour son pays, dans une guerre généreuse et sainte.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie* II, n° 29 bis). (*Impartial*, 10 avril 1856).

10 avril 1889.

BIBLIOGRAPHIE :

NOTES BOULONNAISES : L'ESTAMPILLE RONDE DE LA FLOTTE DE BRETAGNE, PAR M. V. J. VAILLANT.

M. Vaillant ne laisse pas chômer ma plume de *Reviewer*. A peine sorti d'une brochure, il m'en tombe une autre entre les mains, et ce n'est pas fini.

Les vœux que je formais, en concluant mon dernier article, étaient accomplis d'avance. L'archéologue boulonnais ne s'arrête pas en route. Après la Commission des Monuments historiques, dont les *Bulletins* ne suffisent pas à enregistrer ses communications — il est vrai qu'il y a peut-être de l'encombrement, et que l'on veille à ce que Boulogne ne vienne point accaparer toute la place, — voici la *Revue Archéologique*, qui lui ouvre très largement la faveur enviée de son hospitalité scientifique.

La *Revue Archéologique*, recueil privilégié, où n'entre pas qui veut — il faut être quelqu'un ! — a donné place à l'exposé d'une étude sommaire sur la question des tuiles estampillées de l'escadre britannique. M. Vaillant en profite pour résumer et vulgariser les résultats acquis, auxquels s'ajoute le bénéfice d'une nouvelle découverte.

Au lieu des cachets rectangulaires dont on a jusqu'ici retrouvé les empreintes sur les tuiles, les briques, les tuyaux, fabriqués, durant leur séjour à terre, par les marins de l'escadre, et dont une cinquantaine, au moins, d'exemplaires variés sont sortis de terre, à Boulogne, depuis que j'en ai recueilli les premiers, — voici venir un cachet rond, qui semble n'être pas une marque ordinaire de fabrique, mais un timbre officiel, en beaux caractères d'une haute époque, peut-être du premier siècle de l'ère chrétienne (1), qui provient des dernières fouilles du Vieil-Atre.

Cette nouvelle pièce de nos précieuses archives figulines ne vient pas seulement augmenter la collection des monuments similaires, conservés dans notre Musée d'antiquités locales, elle vient affirmer de plus en plus que le fait du séjour de l'escadre britannique dans notre port, n'est pas un événement accidentel et passager, mais un fait permanent, dont les variations apportées dans la forme de l'écriture, aux différentes époques de l'Empire romain, attestent surabondamment l'existence.

L'érudition parisienne, toujours à l'affût des primeurs que lui apporte la province, s'est empressée de faire accueil à cette communication de M. Vaillant. Nous en avons pour preuve l'insertion immédiate d'un résumé

(1) Cette appréciation est partagée par M. S. Reinach, du Musée de Saint-Germain.

de cette notice dans la *Revue des Publications Epigraphiques* de M. René Cagnat, p. 141; et puisque l'occasion m'est donnée de revenir sur cette matière, je profite de cette circonstance pour constater que ce ne sont pas seulement, comme je le disais dans mon article du 27 mars, MM. Desjardins et Ferrero qui ont traité *ex-professo* de la question des flottes romaines, c'est encore un autre érudit de mérite, M. C. de la Berge, dans une très savante étude, que M. Robert Mowat a publiée, après la mort de son auteur, dans le *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, année 1886. On y trouve (pp. 217-220) un résumé de ce qui concerne particulièrement la partie qui nous intéresse.

Mais le dernier mot n'est pas encore dit ; et même après le *Corpus Inscriptionum Latinarum* que l'érudition allemande fait imprimer à Berlin avec un si grand luxe et de si grands frais, l'attention publique, maintenant éveillée, trouvera encore des *Additamenta*, dont, j'en suis sûr, les recherches heureuses de notre concitoyen fourniront plus d'un élément, et peut-être plus d'un chapitre.

D. H.

(*Bibliographie*, I, 75, VIII).

(*Impartial*, 10 avril 1889).

---

11 avril 1738.

PROCESSION A L'ÉGLISE DU SÉMINAIRE, GRANDE-RUE.

Le chapitre, à la prière de M. Couard, supérieur du Séminaire, décide que les dimanches 20 et 27 de ce mois, les membres de la vénérable compagnie se rendront processionnellement en surplis, au son des grosses cloches, à l'église du Séminaire, pour y célébrer la grand'messe et les vêpres, à l'occasion de la sanctification de Saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission. Pareille faveur est accordée aux sœurs de l'hôpital, pour les dimanches 4 et 11 mai.

D. H.

---

11 avril 1850.

NOTE SUR LA VIE DE SAINTE ISBERGUE.

Pensant que l'on ne saurait apporter trop de soins et d'exactitude dans la rédaction des vies des saints, nous avons cru devoir publier, sous le titre d'*Examen historique de la vie de Sainte Isbergue* (1), une brochure de quelques pages sur le *Légendaire de la Morinie*.

(1) Voir p. 357.

Les auteurs du Légendaire viennent de joindre à leur dernière livraison un feuillet anonyme, dans lequel on avertit les lecteurs qu'on se gardera bien « de faire de ce très petit incident l'objet d'une *discussion plus ou moins académique* ». Ensuite, sans répondre à aucun des arguments que nous avons invoqués pour établir notre opinion, l'auteur ajoute :

« Nous nous contenterons, pour donner à nos lecteurs une idée de la valeur historique de cette brochure, de mettre en regard d'une des assertions qu'elle renferme, le texte même du livre dont elle allègue l'autorité.

« On lit au bas de la page septième de la brochure :

« *Jean d'Auffaigne, qui a écrit la Vie de la Vierge d'Aire, en 1629, et qui travaillait sur les manuscrits d'Ysbergue, n'attribue pas non plus à la patronne de ce village les gestes de Giselle...* »

Suit un extrait de l'ouvrage de Jean d'Offaigne, où cet auteur confond Giselle avec Isbergue.

Nous devons dire que « nous ne savons dans quel esprit peu bienveillant » on n'a pas craint de tronquer notre phrase, et de transformer en *assertion absolue* un fait que nous avons indiqué *d'une manière dubitative ;* car nous avons écrit :

« *Jean d'Auffaigne.... n'attribue pas non plus à la patronne de ce village (d'Ysbergue) les gestes de Giselle,* AUTANT DU MOINS QUE NOUS EN POUVONS JUGER PAR LES CITATIONS *du P. Henschenius, au tome V^e du mois de mai, p. 44 et suiv.* »

Il eut été loyal de tenir compte de nos restrictions. Comme on le voit, nous ne citons Jean d'Offaigne que sur l'autorité d'Henschenius ; nous en avertissons le lecteur, et nous ne cherchons pas à tromper le public, ainsi qu'on paraît vouloir le donner à entendre. Si nous avions pu rencontrer un exemplaire de cet auteur, nous aurions discuté ses raisons avec l'impartialité dont nous ne nous sommes jamais départi.

Au reste, notre thèse subsiste en entier : le témoignage de Jean d'Offaigne nous fait défaut, il est vrai ; mais nous nous en consolons facilement. Nous continuons de penser avec *les historiens généraux de la France et de l'Eglise*, avec *les historiens particuliers* qui nous restent, avec *les Bréviaires de Saint-Omer et d'Arras*, que M. *E. Van Drival, Dom Devienne, le P. Malbrancq, Jean d'Offaigne, etc.*, ne sont aucunement fondés dans leur prétention de confondre Giselle avec Sainte Isbergue.

Nous avons prouvé que Giselle, née en 757, ayant eu pour parrain adoptif le pape Saint Paul Ier, se retira, vers 771, dans l'abbaye de Chelles, après avoir refusé l'alliance du fils de Constantin Copronyme, et celle d'Adalgise, fils de Didier, roi des Lombards. Nous avons démontré que Giselle est un personnage entièrement distinct de Sainte Isbergue ; et jus-

qu'à ce qu'on ait détruit les autorités d'*Eginhard*, de l'*Annaliste de Metz*, de l'*Annaliste Pétavien*, des *lettres des Papes*, et des autres documents, à l'aide desquels nous avons, d'après *Le Cointe*, *Mabillon*, *Dom Bouquet*, etc., etc., soutenu notre opinion; jusqu'à ce que, disons-nous, on n'ait pas détruit tout cela, nous maintiendrons nos assertions contre celles de Jean d'Offaigne et des auteurs qui partagent sa manière de juger les faits.

D. H.....

En publiant la note critique qui précède nous réservons tous les droits de l'opinion contraire, si elle croit devoir les revendiquer, n'entendant point prendre parti dans une polémique que nous n'avons vu qu'avec regrets se produire à propos d'un ouvrage d'édification plus que de science.

(*Impartial*, 11 avril 1850).

(*Bibliographie*, II, 8).

---

12 avril 1860.

LE CHEMIN DE CROIX DE J. DUSEIGNEUR, A SAINT-FRANÇOIS DE SALES.

Le soir du Jeudi-Saint, au milieu d'une assistance recueillie, le nouveau *Chemin de la Croix* dont la généreuse munificence de l'un des habitants du quartier a doté l'église de Saint-François de Sales, a été canoniquement érigé. S'il ne m'appartient pas de rendre compte de cette cérémonie (1), je puis néanmoins dire combien je trouve remarquable à tous les points de vue, l'exécution des sujets qui représentent les quatorze scènes de la Passion.

Trop souvent, au lieu d'être un ornement pour l'église où on l'établit, le Chemin de la Croix n'offre, sous le rapport de l'art, qu'un triste spectacle à l'œil du visiteur. Livrés aux spéculations de rapins sans talent comme sans ouvrage, les tableaux qui répondent aux diverses stations de cette voie sacrée, ne représentent que des scènes sans suite, des personnages sans expression, des vêtements impossibles et des poses boiteuses. Encore, si l'art seul y manquait ! Mais les traditions les plus vulgaires de l'histoire sainte y sont froissées à chaque pas. Que dirai-je de la couleur locale, des types historiques, et surtout du sentiment chrétien ?

Pour remédier à ce désordre, certains éditeurs ont cru pouvoir emprunter aux grands maîtres de la peinture une suite de tableaux qui

(1) C'est M. l'abbé Haigneré lui-même qui, en vertu de pouvoirs reçus de Rome, a présidé à l'érection de ce *Chemin de la Croix*.

répondit à la pensée dominante de chacune des quatorze stations. Mais l'unité de genre, l'ensemble fait défaut. On a une galerie de tableaux, ou pour mieux dire, une série de copies ordinairement détestables, et mieux vaut peut-être un méchant original qu'une mauvaise copie.

Les exemples manquent dans les sculptures des maîtres du moyen âge, parce que la dévotion au Chemin de la Croix, telle qu'elle a été régularisée par le pape Benoit XIV, est nouvelle dans sa forme. Il fallait créer. La gravure a reproduit une magnifique composition due au pinceau de M. Führich, un des artistes les plus éminents de l'école d'Overbeck ; mais la gravure ne peut servir que dans de petites chapelles ; pour les églises il faut la peinture ou la sculpture. Or, comme la peinture, qui ne peut être reproduite par un procédé mécanique, coûtera toujours nécessairement très cher pour être supportable, quand même elle sortirait des mains de tel humble artiste que ce soit, il s'ensuit que la sculpture reste en définitive ce qu'il y a de mieux, tant par rapport à l'exécution que par rapport au bon marché.

Peu satisfait de tout ce qui existe en ce genre dans le commerce, un artiste de mérite, connu depuis longtemps par de remarquables compositions, M. J. Duseigneur, a voulu résoudre le problème d'un Chemin de Croix qui pût satisfaire à toutes les convenances religieuses, en même temps que plaire aux amis du beau. Il n'a pas donné à son œuvre le cachet peut être un peu trop étroit de la sculpture du moyen âge. C'est plutôt un reflet du style gréco-romain, vivifié par un profond sentiment religieux. On dirait une œuvre tracée par un artiste du siècle d'Auguste et achevée, dans les catacombes, par la main d'un chrétien du IIIe siècle. Ce qui en fait le caractère principal est la simplicité unie à la noblesse ; et l'on ne peut trop applaudir au bon goût qui a fait préférer cette œuvre à toutes les autres pour orner l'église de Saint-François de Sales.

Voici en quels termes une revue qui a rendu quelques services, le *Réveil*, a parlé du *Chemin de la Croix* de M. J. Duseigneur, dans son n° du 16 avril 1859, sous la signature Emile Bégin :

« Les quatorze stations qu'il vient d'exécuter composent un véritable poème, poème douloureux, funèbre, où se trouve en cause l'humanité tout entière, et dont le héros est un Dieu. La dernière station, catastrophe et finale du poème, laisse l'âme profondément accablée ; mais, tournez-vous vers l'autel, et soudain, dans le mystère de l'Eucharistie, éclatera le triomphe du Dieu crucifié, l'hosanna de l'humanité sauvée !...

« Tout rapides qu'aient été les événements du drame et les péripéties du poème, dans ce trajet de treize cent soixante et un pas, depuis le palais de Pilate jusqu'au jardin des Oliviers, les impressions de chaque personnage furent bien diverses ; les douleurs du Christ s'aggravèrent ; il y eut

conséquemment, sur sa sainte face et sur la physionomie de ceux qui l'accompagnaient, des nuances que l'art ne doit point négliger. La face du Sauveur s'altère à mesure qu'il chemine, tandis que la figure de Simon et celle du centurion expriment une pitié de plus en plus compatissante, contrastant avec la fureur de l'homme armé qu'avive le sang de la victime.

« Dans les chutes successives de Notre-Seigneur, l'Homme Dieu succombant sous la croix impose nécessairement à l'artiste des efforts d'intelligence pour diversifier trois scènes uniformes, changer l'attitude des personnages qui sont les mêmes en chaque scène; faire sentir, d'une chute à l'autre, les nuances gradatives de la passion, le nœud du drame et préparer son dénouement. Ici, l'effet désirable est produit, mais avec un mérite inégal: le tableau navrant de la troisième chute produit plus d'effet que le tableau de la première, et celui-ci plus d'effet que le tableau de la seconde, moins à cause d'une infériorité de conception qu'en raison d'un agencement plus heureux.

« Au reste, dans l'art chrétien, le sentiment fait l'artiste. Toutes savantes, toutes respectables que soient les lignes, elles ne forment qu'un accessoire. Des lignes ou de l'esquisse graphique au sentiment, il y a la distance de l'oraison écrite à l'oraison mentale, palpitante d'émotion profonde ou d'inspiration pieuse. Et la chose qui me charme le plus dans l'œuvre de M. Duseigneur, c'est l'exquise délicatesse de pensée qu'on y découvre, c'est l'âme dominant le faire, l'idée supérieure à la forme, sans que, néanmoins, la forme soit négligée.

« Jésus condamné, Jésus rencontrant sa mère, la Véronique essuyant la face du Sauveur, Jésus consolant les filles d'Israël qui le suivent, Jésus rendu à sa mère, font le sujet de cinq stations où ressort particulièrement la poésie sentimentale de M. Duseigneur. D'autres groupes offrent peut-être plus de mérite par les difficultés vaincues ; mais nulle scène n'excite chez les personnes pieuses, ni au sein de la foule, l'intérêt qui s'attache aux cinq élégies funèbres que nous signalons. »

Mais, pour être appréciées, ces beautés doivent être l'objet d'une méditation attentive. M. de Bonald a dit quelque part que « le beau en tout est sévère ». Le *Chemin de la Croix* de M. Duseigneur a besoin d'être étudié. On y trouvera toujours un intérêt nouveau. C'est ce qu'il fallait pour ce genre de composition, au lieu d'une beauté plus facile qui éblouirait un instant le regard, sans donner d'aliments à la pensée.

L'abbé D. Haigneré.

(*Impartial*, 12 avril 1860).

(*Bibliographie* II, n° 57).

13 avril.

Sainte-Yde.

Prose rimée du XIVe siècle.

Portio nature
Precellentis geniture
Yde creature
Juste sancteque stature
Bolonie cure
Comitisse non sine jure
Flagranti thure
Probemus cantica pure;
Lotharie rore
Duce progenite, genitore
Milititie flore
Godefrido, cordis honore
Inde majestate
Famosa nobilitate
Eustachio grate
Mundi proclimata late
Equis tres nati
Fuerant et equis reparati.
Equis et grati
Mira probitate probati.
Eustachius primus
Godefridus et alter optimus
Extitit, ut legimus,
Baldewinus datur ymus,
Qui transiere mare
Gentiles iniere
Et munimine tumulum Dei
Cum sibi vere
Jherusalem libere.
Duo postremi
Qui fuere reges, augere
Que Dei fidem studuere
Gaudentes leti
Tandem lagruore repleti
Termine deleti
Tribuerunt membra quieti
Christicolis culti
Juxta tumulumque sepulti
Verbigeni fulti
Quod possunt cernere multi
Cum quibus in vita
Sine fine quiete polita
Vivere finita
Que queamus carne sopita
Carcere divisi mundi
Simus fore visi
Celo gavisi
Cum dilectis Paradysy.

Ida capillorum
Matris domini dominorum
Igne probatorum
Cum lyno nil petit horum.
Vanuit illorum
Per adesse pir hoc sed eorum
Propter abesse thorum
Cinis ussit flamma rogorum
Gazam quesivit
Veramque probanti nescivit
Hanc habitam quesivit
In claustro quod stabilivit
Gaudens in cella
Nominata voce Capella
Orti quam bella
Des fulgere fulgida stella.
Hoc tibi cantamen
Et dictionale gregamen
Offert laudamen
Henricus (1) orans regitamen
Mortis in examen
Animeque sis relevamen
Post exalamen
Ut tecum requiescet, amen.

(1) Nom du compositeur de musique, Henricus Hesmann, de Strasbourg.

Cette prose rimée devait paraître avec la musique, en 1866, dans l'*Art harmonique du XIVe siècle*, par M. de Coussemaker : mais l'ouvrage n'a pas vu le jour, par suite du décès de l'auteur. Il est regrettable pour l'art et la science que les héritiers n'aient point laissé continuer l'impression d'un ouvrage de cette importance.

Le culte de Sainte Ide, selon Antoine Scotté, a été établi dans tout le diocèse de Boulogne par Mgr Henriau, et l'office en son honneur a été fait, pour la première fois, le 13 avril 1727. Les prières par lesquelles on célèbre cette fête n'ont été imprimées qu'en 1756, dans la nouvelle édition des *Officia Propria*, donnée sous l'épiscopat de Mgr de Partz de Pressy. A. R.

---

13 avril.

A Sainte Ide.

HYMNE QUE L'ON CHANTE A LA PROCESSION DE SAINTE IDE.	HYMNUS IN HONOREM S. IDÆ DECANTANDUS.
Vous qui régnez dans les célestes parvis, Ida, notre bonne Mère, gloire et soutien du Wast, jetez un regard favorable sur nos chants joyeux.	*Cœlitum consors, bona Mater Ida,* *O decus nostrum, columenque Wasti,* *Quas tibi laudes canimus benigno* *Suscipe vultu.*
Nous savons, en effet, qu'au temps de votre vie mortelle, vous avez habité ces lieux, lorsque votre main libérale, s'étendant sur nos pères, a bâti cette église.	*Has enim vivens coluisse sedes* *Diceris quondam, pia cum, profusis* *In patres nostros manibus, dicabas* *Limina templi.*
Aussi, ayant déjà éprouvé la tutélaire bienveillance d'une si grande sainte, nous empressons-nous de célébrer en son honneur la pompe triomphale de ces fêtes annuelles.	*Unde, quam nobis animo faventem* *Sensimus dudum, studio perenni* *Annuos hujus celebramus hymnis* *Rite triumphos.*
I	I
Dès la fleur de ses premiers ans, Ide sut régler sa vie sur les enseignements de Jésus-Christ ; et sa piété s'accrut chaque jour, à mesure qu'elle avançait en âge.	*Flore sub primo viridis juventæ,* *Hausit à Christo documenta vitæ;* *Hancque crescentem pietas magistra* *Finxit alumnam.*
Unie par le mariage à un puissant époux, elle en eut des enfants qu'elle voulut allaiter elle-même, pour les soustraire à toute mauvaise influence et les mieux donner à Dieu.	*Nobili sponso sociata conjux,* *Quos parit natos, meliore cura* *Hos Deo nutrit proprio refectos* *Ubere mater.*
Ceux-ci, conduits par Godefroi, l'un deux, harcelèrent dans cent combats les ennemis du Christ, et arrachèrent au joug infâme des Turcs le tombeau du Sauveur.	*Hi lacessentes inimica castra* *Hostium Christi, duce Godefrido,* *E jugo infami Domini sepulcrum* *Eripuère.*

C'est alors que, fuyant le monde, Ida ne s'attacha plus qu'à suivre le Rédempteur, à méditer sa loi, cherchant à lui plaire par une vie sainte, avec un cœur chaste et pur.

Ida tunc mundum fugiens, Redemptor,
Te sequi solum cupit atque scire,
Moribus castis amat et pudico
Corde placere.

Ni le faste des cours, ni l'éclat des riches vêtements n'eurent d'attraits pour elle. Soulager les pauvres, les malades, les infirmes, et surtout édifier des temples au Seigneur, devinrent son travail de chaque jour.

Non tumens fastu, neque veste fulgens,
Pauperes, ægros, ope sublevabat,
Et Deo imprimis vigili struebat
Templa labore.

Faites, ô Dieu clément, que notre âme, se modelant sur la sienne, s'enflamme des mêmes bons désirs et s'occupe, comme elle, de marcher avec fidélité sur vos traces, durant toute notre vie.

Fac, Deus clemens, quibus arsit illa
Nostra mens flammis flagret et fideli
Te sequi gressu studeamus omni
Temporis ævo.

II

II

Soyez, ô bonne mère, la gardienne tutélaire de ce bourg, que vous avez formé pour Dieu; faites-y revivre dans toute sa pureté la foi antique, aujourd'hui, hélas, si affaiblie!

Quod Deo, Mater bona, subdidisti,
Oppidum serva; fidei jacentis
Prisca cœlesti rediviva rore
Semina surgant.

Que les mœurs y soient à l'unisson de la foi! Obtenez-nous la grâce de vous imiter dans votre douceur, votre humilité, votre modestie, votre chasteté surtout, l'honneur du foyer!

Consonent mores fidei; sequamur
Te ducem mites, humiles, modesti:
Castitas nostrum vigili pudore
Servet honorem.

Que la charité, qui fait battre votre cœur d'un si grand amour pour Dieu et le prochain, s'allume aussi dans la poitrine de vos enfants, pour les rendre tout puissants contre tout ce qui fait obstacle au salut!

Quæ tuum corpus nimio peremit
Charitas æstu, pariter tuorum
Pectus inflammet, similisque morti
Omnia vincat.

Nous voici prosternés au pied de votre autel: voyez que de clients réclament votre appui! Ici chacun vous implore et invoque votre secours, attendant d'être exaucé.

Nos tuas cives veneramur aras:
Hic genuflexos quot habes clientes!
Hic opem supplex sibi quisque poscit
Fersque salutem.

Prenez sous votre maternelle protection ce peuple qui vous sert. Fléchissez par vos prières le suprême Roi des Cieux irrité contre nous, et retenez son bras qui s'apprête à lancer contre les pécheurs sa foudre vengeresse.

Tu piis gentem famulam sub alis
Protege; et Regem precibus supernum
Flecte, justa in nos cohibens parantem
Fulmina sontes.

O vous, si bonne, et qui vous laissez si facilement toucher, Ida, si nos chants ont pu vous être agréables, faites-nous mériter les triomphales récompenses de Là-Haut.

Supplicum votis facilis moveri,
Ida, si nostri placuère cantus,
Fac triumphalis mereamur alta
Præmia palmæ.

Faites, ô Christ, que, aidés par les prières de votre servante, nous célébrions dans une hymne sans fin le Père et avec vous le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Fac ut illius precibus juvemur, Christe; fac patrem, pariterque tecum Spiritum, jugi celebremus hymno Omne per ævum. Amen.

℣ Priez pour nous, ô bonne Mère, sainte Ide.
℟ Afin que nous nous rendions dignes des promesses de Jésus-Christ.

℣ *Ora pro nobis, beata mater Ida.*
℟ *Ut digni efficiamur promissionibus Christi.*

PRIONS.

Père saint, qui avez donné à Sainte Ide la mission de soulager les pauvres et de bâtir des églises; qui avez aussi suscité ses fils pour agrandir le domaine de la foi et terrasser les ennemis du nom chrétien: accordez-nous par ses mérites un esprit de charité qui regarde le prochain comme un frère, un esprit de piété qui nous porte à aimer la beauté de votre maison, et enfin un esprit de foi qui nous mette à même de triompher du monde et de ses folles séductions. Nous vous le demandons par Jésus-Christ, Notre-Seigneur...

OREMUS.

Pater sancte, qui beatam Idam ad sublevandos pauperes, et ædificanda templa, ejusque filios ad fidem dilatandam et Christiani nominis hostes debellandos suscitasti; da nobis, ejus meritis, in amore fraternitatis charitatem, in pietate domûs tuæ decoris dilectionem, et in fide hanc quæ vincit mundum victoriam. Per Dominum....

D. H.
(1892).

(N. B. — Les quatrains 11, 12, 14, 15 sont empruntés à l'hymne de Notre-Dame de Boulogne, et l'OREMUS à l'office de Sainte Ide, tels qu'ils se trouvent dans les *Officia Propria Sanctorum ecclesiæ Morino-Boloniensis*, 1756).

A. R.

(*Bibliographie*, I, n° 103).

---

13 avril 1633.

QUESTION DES EAUX.

La question des eaux préoccupait vivement l'administration échevinale. Jusqu'alors, et depuis un temps immémorial, la ville recevait les eaux de Beaurepaire dans une conduite en plomb qui descendait jusqu'au fond du ravin de Tivoli, pour remonter quelque part auprès de la tour Notre-Dame et entrer dans la haute ville, en passant sous le rempart. Mais cette conduite, « à cause de l'antiquité des plombs et canaux d'icelle », ne pouvait supporter la pression énorme qu'elle avait à subir, de sorte qu'il y avait continuellement des ruptures qui interrompaient le service des fontaines. Voulant remédier à cet inconvénient, le Conseil de ville demanda un devis à Michel Hesse, fontainier en titre, aux gages de 69 livres

par an, pour savoir ce que coûterait le déplacement de la conduite et son rétablissement par une voie qui l'amènerait à passer par la Porte-Neuve.

Michel Hesse demandait mille livres pour ce travail, plus le vieux plomb, plus l'exemption du logement des gens de guerre et la continuation de ses gages, sa vie durant. La caisse municipale était hors d'état de supporter cette dépense. Aussi résolut-on de la réduire à 350 livres, en imposant aux habitants de la ville et de la banlieue le devoir de travailler par corvée « aux tranchées, deblais de terre, massonnerye et aultres ouvraiges ». Moyennant cet arrangement, il fut possible d'obtenir l'exécution des travaux.

Les fontaines étaient alors bien peu nombreuses. Il y en avait une au milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville, une autre au milieu du marché au blé, vis-à-vis le couvent des religieuses de Sainte-Catherine, une troisième à la porte de l'Abbaye (Enclos de l'Evêché), une quatrième entre le grand portail de Notre-Dame et la maison du Gril (la maison Herpreck-Noël), une cinquième enfin à l'endroit où l'on proposait d'établir le réservoir général, contre le mur de la cathédrale, en face de la rue du Château.

La basse-ville n'avait point d'eaux publiques (1), autres que celles provenant de quelques puits.

Telle était, en 1633, la question des eaux. On voit sans peine quels progrès ont été faits depuis, sous le rapport des facilités offertes à l'alimentation publique.

(*Impartial*, 13 avril 1870).

---

13 avril 1854.

M. L'ABBÉ SERGEANT.

Lundi dernier, toute la population de Boulogne semblait s'être réunie pour rendre un dernier hommage au vénérable curé de Saint-Pierre, qu'une mort prématurée a enlevé à l'amour de ses paroissiens. L'enceinte de la nouvelle église était littéralement remplie d'une foule pieuse et recueillie, parmi laquelle régnait le plus religieux silence.

Au milieu de la nef principale s'élevait le catafalque, orné de tous les insignes de prêtre et de chanoine, conformément aux usages de l'Eglise. M. le doyen de Saint-Nicolas officiait, assisté de nombreux ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait Mgr Blanquart de la Mothe, protonotaire apostolique; MM. les doyens de Desvres et de Marquise ; M. Duchenne, aumônier de l'hospice de Calais; MM. les curés de la ville et plusieurs

(1) Voir au 14 septembre 1870.

desservants des paroisses environnantes. La messe fut chantée par la maîtrise de Saint-Pierre, sous la direction habile de M. Docquois. Rien n'était saisissant et beau dans sa grave et religieuse majesté comme ce plain-chant romain harmonisé *alla Palestrina*, qui s'élevait au ciel en longues et plaintives supplications. Pendant l'offrande, qui a duré plus d'une demi-heure, le chant lugubre du *Dies Iræ*, exécuté avec âme par le premier ténor, M. Guche, remua profondément dans tous les cœurs les sentiments de tristesse qui dominaient l'assistance.

Vers midi, le convoi funèbre sortit de l'église et se mit en marche vers le nouveau cimetière. On remarquait avec attendrissement que le corps était porté par quatre maîtres de bateaux pêcheurs sur la poitrine desquels brillait la croix de la Légion d'honneur. Eux-mêmes avaient sollicité ce privilège ; et c'est une heureuse inspiration qui fait autant l'éloge des paroissiens que celui du digne pasteur. Une foule immense, qui n'avait pu trouver place dans l'église, stationnait sur toute l'étendue du chemin que devait parcourir le cortège. Un morne et douloureux silence régnait au milieu de cette population consternée, qui avait perdu un père et un ami.

D'après le vœu du mourant, et avec la permission de M. le maire, l'inhumation s'est faite dans le nouveau terrain acquis par l'administration municipale pour servir à la sépulture des habitants de la paroisse Saint-Pierre.

Si quelque chose peut consoler les parents et les amis de M. Sergeant d'une perte si regrettable, c'est la sympathie universelle qui s'est manifestée pour lui. Partout retentissaient ses louanges sous les formes les plus touchantes et les plus pittoresques. Nous avons entendu regretter autour de nous qu'aucun discours n'ait été prononcé. Sans doute, M. Sergeant pouvait mériter cette distinction que l'Eglise n'accorde qu'aux morts illustres ; mais la plus belle oraison funèbre, c'était cette foule attendrie et empressée, où tous les rangs de la société étaient réunis et confondus dans le sentiment profond d'une grande douleur et d'une vénération sincère.

Une souscription s'est immédiatement ouverte pour élever au premier curé de l'église Saint-Pierre un monument qui rappelle son souvenir aux générations futures ; et nous espérons qu'une main amie consacrera une notice au récit de ses actions et de ses vertus, trop éclatantes, trop utiles pour rester dans l'oubli (1).

CH. AIGRE.

(*Impartial*, 13 avril 1854).

(1) M. l'abbé Blaquart, curé de Wierre-Effroy, s'est chargé de ce soin.

14 avril 1752.

CHARIVARI.

Nos pères avaient leurs idées, quelquefois bien sévères, à l'égard des choses les plus simples et les plus autorisées. Tel était, par exemple, l'abus « invétéré et intolérable » de faire à tout propos des charivaris devant la porte des gens qui n'obéissaient pas aux préjugés populaires, Ainsi, à la date que nous donnons plus haut, il y avait déjà plusieurs jours que, à partir de sept heures du soir jusque bien avant dans la nuit, « différentes bandes de gens s'attroupoient dans les Tintelleries, affectant « de faire un grand bruit, en frappant sur des poëles, bassins, chaudrons « et tambours et sonnant du cornet à bouquin, en dérision des troisièmes « noces dont les bans avaient été publiés » à Saint-Nicolas, entre un habitant de ce quartier et une jeune fille de l'endroit. Il est facile de se faire une idée de la position dans laquelle tout ce tumulte mettait le pauvre patient. Aussi, le maire et les échevins s'empressèrent-ils de prendre les mesures nécessaires pour y mettre ordre, dans l'intérêt de « la tranquillité publique, des lois ecclésiastiques et des bonnes mœurs », en publiant un arrêté prohibitif, sous peine de punition exemplaire contre les délinquants. La sentence, qui est inscrite au registre de police, a été rendue en audience par Guillaume Coilliot, maïeur, assisté de Josse-Antoine Delattre du Rozel, vice-maïeur, de Bernard Cléry et d'Antoine-Léger Dublaisel, échevins, à la requête de Jean-François Lefebvre, procureur du Roi.

(*Impartial*, 14 avril 1869).

---

15 avril 1871.

ADMINISTRATION DES DERNIERS SACREMENTS A Mgr HAFFREINGUE.

Une douloureuse cérémonie réunissait hier, à deux heures après-midi, dans l'église de Notre-Dame, le clergé de toute la ville et un grand nombre de fidèles qui accouraient éplorés de toutes parts, au son des cloches de ce sanctuaire. Il s'agissait d'assister à l'administration solennelle des derniers sacrements au vénéré prélat, que tout Boulogne révère comme un des plus insignes bienfaiteurs de la cité. Mercredi dernier, il sortait encore en ville, d'un pas alerte et ferme, pour faire quelques visites ; puis, saisi d'un mal soudain, il s'est trouvé rapidement amené à une situation de santé assez grave pour inspirer à ses nombreux amis les plus vives inquiétudes.

Entouré de tous les membres du clergé en habit de chœur, M. Jonas,

curé de Notre-Dame, a présidé à ce grand et suprême acte de foi religieuse, sans pouvoir contenir ses larmes, au milieu de l'affliction qui gonflait tous les cœurs. C'est que jamais, en ce siècle, pareil deuil n'a menacé la cité boulonnaise, et que tous les assistants étaient pénétrés d'une indicible consternation, en présence de la perspective cruelle qui s'offrait à leur pensée. Tous priaient le ciel de détourner ce malheur, et de conserver à leur amour filial un père qu'ils voudraient environner longtemps encore de leur affectueuse tendresse et de leur reconnaissante vénération.

Pour lui, calme, résigné, serein sur sa couche douloureuse, il répondait en pleine connaissance aux prières de l'Eglise ; et, quand la cérémonie fut terminée, il voulut bénir une dernière fois tous ses confrères dans le sacerdoce et les membres de sa famille, agenouillés dans cette chambre où il a médité de si grandes choses et dans laquelle s'est écoulée sa vie sainte et laborieuse, toujours occupée de la gloire de Dieu, de l'honneur de Notre-Dame et de l'éducation chrétienne de la jeunesse.

(*Bibliographie*, II, 222). (*Impartial*, 15 avril 1871).

---

16 avril 1814.

TH. MARTIN, COMMISSAIRE DE POLICE.

La ville de Boulogne avait été sous l'Empire le siège d'un commissariat général de police dont le traitement considérable et les frais de bureau avaient été constamment maintenus à sa charge, malgré les plus instantes réclamations. Cette mesure fut supprimée à l'avénement du nouveau régime. Mais au moment où le dernier titulaire de cet emploi allait quitter la ville, le Conseil municipal lui décerna un hommage public, le mieux senti et le plus honorablement motivé que l'on puisse trouver dans les registres de l'administration.

« Considérant, y est-il dit, que M. Martin, armé d'un grand pouvoir sous un gouvernement inquisiteur ne s'en est servi que pour protéger ; que la prudence, la sagesse, l'impartialité et la réserve ont caractérisé les actes de son administration ; qu'il a constamment défendu les intérêts de la ville et cherché à dissiper les nuages que la prévention, la malveillance et des insinuations perfides s'étaient efforcés d'élever contre le bon esprit qui n'a cesser d'animer les habitants ; considérant que, loin d'exécuter les ordres qu'il avait reçus de faire arrêter plusieurs des citoyens les plus recommandables de la ville, il a, au contraire, réuni dans le silence tous ses efforts pour les justifier, en sorte qu'ils n'ont connu le danger et les

ordres dont ils étaient l'objet que lorsque ces ordres étaient déjà révoqués ; qu'il s'est fait un devoir de respecter le secret des lettres, malgré le pouvoir et l'ordre qui lui étaient souvent donnés de les ouvrir ; — le Conseil municipal, organe de ses concitoyens, déclare voter à M. Martin les remerciements les plus sincères pour les services qu'il a rendus à la ville et la manière dont il s'est conduit dans l'exercice de ses fonctions ; déclare qu'il emporte avec lui l'estime et la reconnaissance des habitants de la commune ; exprime le vœu qu'il obtienne dans le nouvel ordre de choses une place digne de ses talents, de ses connaissances et de son attachement à ses devoirs. »

Théodore Martin était commissaire général de police, à la résidence de Boulogne, depuis le mois de décembre de l'année 1810.

(*Impartial*, 16 avril 1870).

---

17 avril 1622.

LETTRE DE LOUIS XIII.

Défaite de Soubise.

Le roi Louis XIII, étant à Aspremont, écrivit au duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, une lettre qui est transcrite sur le registre aux délibérations de la ville de Boulogne. Ce n'est pas que cette lettre ait le moindre rapport avec les affaires de notre cité ; car elle renferme tout simplement les détails prolixes d'une petite victoire que le monarque venait de remporter en personne sur les rebelles, commandés par Soubise, dans l'île de Ré.

Il était parti de Nantes quelques jours auparavant, et assisté de nombreux seigneurs dont les noms sont couchés tout au long dans ce document, il avait pris la tête de son armée, franchissant à cheval un ruisseau guéable qui le séparait des ennemis.

A sa vue, les rebelles qui allaient s'embarquer « jetterent les armes, crierent misericorde et au nombre de 4,500 furent pris ». — « Je ne « daignay, dit le Monarque, les faire tailler en pieces, laissant cela aux « paysantz pour vanger les maux qu'ils en avoient receus ». Soubise se sauva, « abandonnant laschement ses gens » et le Roi put s'emparer de quatorze vaisseaux, des canons et des équipages de son adversaire : « Cette « action est bien assez memorable, dit-il, pour debvoir estre sceue, et « c'est pourquoy je la vous mande, affin que vous en faciez part à mes « serviteurs dans l'etendue de votre charge ». Cette lettre renferme en outre les ordres nécessaires pour faire chanter un *Te Deum* dans toutes les églises cathédrales du royaume.

(*Impartial*, 17 avril 1869).

18 avril 1876.

MORT DE M. L'ABBÉ BOCHENT :

ÉLOGE FUNÈBRE PAR M. L'ABBÉ HAIGNERÉ.

CHERS HABITANTS D'ALINCTHUN,

Quelles paroles aujourd'hui pourraient égaler votre douleur ? Celui qui, depuis quarante-cinq ans plus qu'accomplis, remplissait auprès de vous le noble ministère d'ambassadeur de Jésus-Christ ; celui qui chaque jour offrait à Dieu dans cette église le sacrifice de propitiation pour les péchés de tout le peuple ; celui qui vous a presque tous régénérés dans les eaux du baptême ; celui qui vous a enseigné avec tant de sollicitude, de patience et d'autorité, les vérités qui conduisent au ciel ; celui qui a si souvent béni l'union des époux ; celui en qui se concentrent les plus chers et les plus vivants souvenirs de votre vie religieuse, est là, gisant sous ce drap mortuaire, prêt à descendre dans le repos du sépulcre, pour y rejoindre tous ceux de vos pères, de vos mères, de vos frères et de vos sœurs, dont la charitable sollicitude a béni la tombe, après les avoir préparés au dernier passage. Ah ! mes chers frères, laissez-moi, dans cette église qui est celle de mon baptême, m'associer moi-même à votre légitime affliction ; laissez-moi vous entretenir quelques instants de ses vertus et de ses bons exemples, afin que, suivant la parole de nos saints livres, ce cher défunt nous donne encore une fois un sérieux et durable enseignement, *defunctus adhuc loquitur*.

Le sage roi Salomon, célébrant les louanges des anciens patriarches, figures et types des prêtres de la loi nouvelle, a tracé de leur personne et de leur conduite un tableau qui convient merveilleusement au caractère du digne pasteur dont nous pleurons la perte. C'étaient, dit-il, des hommes distingués par leur vertu *homines magni virtute ;* des hommes qui affirmaient par leur conduite pleine de dignité le rang élevé, la haute position qui appartiennent aux ministres du Très-Haut, *nuntiantes in prophetis dignitatem prophetarum ;* leur action sur le peuple de Dieu, était une action pleine d'autorité, *imperantes in præsenti populo;* leur prudence à traiter les affaires, à provoquer l'expansion du bien, à comprimer les efforts du mal, leurs très saintes paroles dans les conversations, dans les prédications, dans l'exposé des bonnes doctrines, exerçait une influence salutaire sur les peuples confiés à leur direction, *virtute prudentiæ populis sanctissima verba ;* Ils étaient doués d'un zéle intelligent pour tout ce qui est beau, *pulchritudinis, studium habentes ;* Enfin, suprême et infaillible indice de la bénédiction divine qui les accompagnait en toutes choses, ils mettaient la paix dans les familles, *pacificantes in domibus suis*.

Que pourrais-je ajouter, mes biens chers frères, à ces détails dictés avec tant de précision par l'Esprit-Saint ? Ne reconnaissez-vous pas à ces traits l'homme de Dieu qui a si saintement gouverné cette paroisse pendant près d'un demi-siècle ?

Né dans les camps (1) et, pour ainsi dire, sous une des tentes de la Grande

(1) Le 22 décembre 1806 à Maëstricht.

armée ; fils de ce père vénérable (1) que nous avons tous connu, et qui portait si noblement l'étoile de l'honneur, gagnée par sa bravoure sur les champs de bataille, il avait un haut sentiment de dignité et comme un instinct natif du commandement. A cette qualité se joignait une rare tendresse de cœur, soigneusement voilée dans l'apparence d'une froide réserve ; et de ce mélange de deux facultés si diverses, résultait l'accord merveilleux dont a parlé Bossuet quand il a dit d'une Reine aussi illustre par ses vertus que par ses malheurs : « Quelle autre « a mieux pratiqué cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, « et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect ? » Et nous tous, mes bien chers frères, qui avons vécu tous les jours avec M. Bochent, ne pouvons-nous dire aussi de lui qu'il savait « persuader et convaincre, aussi bien que « commander, et faire valoir la raison, non moins que l'autorité ? »

Ce fut là le secret de sa puissante et profonde influence sur le cœur de son peuple.

Si l'on se rappelle un peu à quoi en était la pratique des devoirs religieux dans la paroisse d'Alincthun, lorsque, le 10 mars 1831, M. l'abbé Bochent en fut nommé curé, et si, vingt-cinq ans après, lors des missions multipliées qui y furent prêchées par les RR. PP. Rédemptoristes, par les RR. PP. Jésuites, par le regrettable M. Devin, on se reporte par le souvenir aux fruits de salut et de consolation qui réjouissaient tous les cœurs ; si seulement, chaque année, dans la quinzaine de Pâques, on est, comme j'ai eu le bonheur de l'être plusieurs fois, l'heureux témoin de ces nombreuses communions d'hommes, où il semble que pas un ne veuille manquer au pieux rendez-vous de la table sainte, on peut se rendre compte de l'immensité du bien accompli par le bon pasteur au milieu de son troupeau.

Ce n'est pas à dire cependant qu'il n'ait pas eu à éprouver de contradictions dans sa longue carrière pastorale. Hélas ! le divin crucifié lui-même, montant sur sa croix entre deux larrons, n'eût-il pas la douleur amère de n'en pouvoir convertir qu'un seul ? Et faut-il s'étonner du triste privilège qui est donné à l'homme de résister à l'appel de son Dieu ?

Dans ces rares occasions, M. le curé d'Alincthun, comme le bon Pasteur, savait attendre en priant, car il était par dessus tout doué de cette prudence qui est inséparable du véritable zèle et de la véritable vertu : *Homines magni virtute et prudentia sua præditi ;* et Dieu sait combien de fois cette sage temporisation qui consiste à attendre l'heure de Dieu, sans rien brusquer, a été récompensée par le succès !

Homme intérieur, profondément versé dans la connaissance des choses de Dieu ; théologien instruit, formé à la grande école sacerdotale qui florissait au séminaire d'Arras dans les dernières années de la Restauration, il répandit dans sa paroisse, par ses catéchismes exactement préparés, par ses prônes longuement médités, par ses instructions, ses conseils et ses charitables remontrances au confessionnal, un véritable esprit de piété solide, éclairée, rationnelle, qui durera

(1) Garde-général de la forêt de Boulogne.

longtemps après lui, et qui vérifiera cette parole du sage : *Cum semine eorum permanent bona.*

Que dirai-je de son zèle pour la maison de Dieu ? Soigneux de l'administration temporelle de ses deux églises, il sut en augmenter, dès le premier jour, les modestes revenus. Bientôt il s'occupa de rendre à ces vieux édifices leur primitive splendeur. Les fenêtres délabrées retrouvèrent les ondulations flamboyantes de leurs gracieux meneaux ; elles s'ornèrent de verrières imagées. Les toits de chaume disparurent pour faire place à de solides couvertures d'ardoise ; les autels tombant de vétusté, ou remplacés par des boiseries de mauvais goût, furent restaurés avec un meilleur sentiment du beau artistique ; *pulchritudinis studium habentes.*

Ce fut votre œuvre, mes bien chers frères, non moins que la sienne ; aussi en devez-vous être fiers, et ce sera votre gloire d'avoir si bien répondu aux appels pressants qu'il vous adressait !

Le vieux presbytère, aliéné comme tant d'autres durant les mauvais jours de la révolution française, est aussi redevenu propriété communale, grâces aux sacrifices que vous avez bien voulu vous imposer ; et, à sa manière, lui aussi, il vous parlera longtemps encore du zèle pieux et de l'intelligence administrative que votre bien aimé pasteur sut vous inspirer pour tout ce qui touche à la dignité du ministère ecclésiastique dans votre excellente paroisse.

Il semble que, dans l'intérêt du bien, un bon curé ne devrait jamais mourir ; mais telle n'est pas la question naturelle de notre mortalité. L'homme, né de la femme, vit peu de jours, a dit le saint homme Job, dont les plaintes mystérieuses qui s'adaptent si bien aux sentiments de la situation présente, viennent de retentir dans le cours de nos offices. M. Bochent était d'une santé délicate, et trop souvent il a éprouvé les douleurs inhérentes aux constitutions maladives. Mais alors, quelle n'était pas sa sollicitude pour assurer, à son défaut, la célébration des saints mystères chaque dimanche dans ses deux églises ! Rien n'était épargné pour atteindre ce but, et permettez-moi de le dire, personne ne le sait mieux que celui qui, à deux reprises différentes, pendant l'espace de plusieurs mois, a eu l'honneur de sa confiance et le bonheur de trouver en même temps la vôtre, malgré la jeunesse de son sacerdoce.

Une maladie plus grave, dont il a contracté le principe dans les fatigues accumulées de son glorieux ministère, durant la fatale épidémie qui nous fut apportée par la dernière guerre, vint donner le dernier coup à l'ébranlement de sa frêle constitution.

Ce fut au lit des malades atteints de la petite vérole, en 1871, ce fut dans les jeûnes prolongés que lui imposait trop souvent son exactitude à accomplir les fonctions pastorales, qu'il contracta le germe de l'affection qui vient de nous le ravir. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* C'est la devise du sacerdoce catholique, et, Dieu merci, les exemples en sont de tous les jours.

Mais si la vie du prêtre est une vie de sacrifices toujours offerte à Dieu pour le salut des âmes, sa mort en est le couronnement par un autre genre de sacrifice.

Que n'a-t-il été donné à tous ses chers paroissiens de le voir sur son lit de douleurs, dans la résignation, le calme, la paix, la sérénité qui a fait l'édification de ceux qui ont eu la faveur insigne d'en être les témoins. Pas une plainte, pas une parole amère pour qui que ce soit, pas une saillie de vivacité : pas un regret pour ce monde périssable ! *Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram ?* J'ai toujours travaillé pour le ciel, me disait-il un jour, et après Dieu qu'y a-t-il de désirable ici-bas ? Avec quelle fermeté, avec quelle confiance, il envisageait la mort qui arrivait à grands pas ! Il s'entretenait avec moi des détails les plus tristes, prévoyant toutes choses pour la cérémonie que nous célébrons, et il le faisait avec le même sang-froid que s'il s'était agi non de lui, ni de sa propre personne, mais de l'étranger le plus indifférent !

Aussi réclamait-il avec instance, et bien longtemps avant l'heure fatale, les derniers secours et les extrêmes consolations de la sainte Eglise; puis, couché sur son lit de souffrances, endurant tout, voulant tout ce que voulait l'ange de charité qui veillait à son chevet, cet homme si habitué à commander et à être obéi, obéissait sans volonté, comme le plus petit enfant, donnant l'exemple d'une douceur inaltérable et d'une soumission parfaite à la volonté de Dieu.

Ah ! vénérable et digne prêtre du Seigneur, vous avez prêché de parole et d'exemple à votre peuple les très saintes leçons de l'Evangile : *populo sanctissima verba.* Vous avez combattu le bon combat et fourni une longue et fructueuse carrière, vous l'avez couronnée par une sainte mort, pleine des plus fermes espérances. Vous étiez arrivé dans cette paroisse, au début de votre sacerdoce, pour y célébrer les solennités pascales et pour y annoncer la Résurrection du Seigneur. Vous la quittez, en ces mêmes fêtes de Pâques, pour aller en achever l'octave dans les parvis éternels. Nous l'avons lu ce matin, dans la sainte liturgie de la messe de ce jour : *Eduxit eos in spe !* Le Seigneur vous a retiré de ce monde avec les plus inébranlables espérances du salut. Il a répandu sur votre couche funèbre un pur rayon d'immortalité. Vous avez vu arriver de minute en minute, avec la plénitude de vos facultés, l'heure de la délivrance. Nous vous avons entendu vous écrier avec l'Apôtre : *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* La mort, qui est souvent si rigoureuse pour les pauvres enfants d'Adam, n'a eu pour vous que des sourires ! Ah ! qu'il fait bon de servir avec foi, avec fidélité, avec amour, le Dieu rédempteur que vous avez si bien prêché dans votre vie et que vous nous prêchez à cette heure avec une souveraine éloquence : *Defunctus adhuc loquitur !*

D. Haigneré,
Curé de Menneville.

M. l'abbé Bochent rendit son âme à Dieu le mardi 18 avril 1876 : ses funérailles eurent lieu le vendredi suivant... A l'issue du service et immédiatement avant l'absoute, M. le curé de Menneville prononça, en présence de l'assistance recueillie et émue, l'éloge funèbre qu'on vient de lire.

L'inhumation eut lieu ensuite au cimetière d'Alincthun. C'est là qu'à côté de M. l'abbé Robitaille, ancien religieux de l'abbaye d'Auchy-lès-Moines, décédé également curé d'Alincthun en 1824, repose Jean-Baptiste-Louis Bochent,

Cujus memoria in benedictione est.

(*Bibliographie*, II, 247). (Cf., *Semaine religieuse*, t. X, 4 mai 1876).

19 avril 1871.

MORT DE MGR HAFFREINGUE.

Le malheur que tout le monde pressentait vendredi dernier n'a pu être conjuré ni par les secours de la science, ni par les efforts du dévouement le plus multiplié : Mgr Haffreingue est mort hier matin, à six heures moins un quart, presque sans souffrances et sans agonie, avec la sérénité du juste dont l'existence s'est passée tout entière dans le service de Dieu. Il s'est éteint doucement, comme l'athlète qui s'endort après la lutte victorieuse, à l'ombre de ce gigantesque édifice auquel il consacra tant d'années de sa vie, heureux d'avoir terminé son œuvre et pouvant s'écrier, comme l'apôtre Saint Paul : « J'ai combattu bravement les combats du bien, j'ai « fourni une carrière sans reproche, j'ai travaillé efficacement à la conser- « vation de la foi ; il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de « justice qui m'est réservée par le souverain juge, fidèle remunérateur « de ceux qui le servent ici-bas. »

Né le 5 juillet 1785, Mgr Haffreingue était âgé de quatre-vingt-cinq ans, neuf mois et quatorze jours.

Nous esquisserons les principaux traits de cette vie si pleine de bonnes œuvres, et dont l'influence rayonna si puissamment dans notre ville et dans tout le diocèse, où il sema avec une inépuisable profusion les bienfaits de l'éducation chrétienne.

Le corps de Mgr Haffreingue, revêtu des ornements pontificaux, est exposé dans une des salles de l'ancien palais épiscopal, où de nombreux fidèles se pressent en foule pour contempler une dernière fois les traits de celui qui était de leur part l'objet d'une si haute vénération.

Ses obsèques auront lieu mardi prochain, sous la présidence de Mgr Lequette, avec toute la solennité que comporte l'éminente dignité dont le Saint Père l'avait honoré.

(*Impartial*, 19 avril 1871).

(*Bibliographie*, II, 223).

(Voir au 11 février, au 15 et 26 avril).

---

19 avril 1871.

M. L'ABBÉ DEVIN.

Ce matin ont eu lieu, à l'église de Notre-Dame, les obsèques de M. l'abbé Devin, chanoine honoraire d'Arras, missionnaire apostolique, aumônier de la communauté des Annonciades et de la maison d'arrêt.

Né à Hervelinghen, le 13 mai 1796, Pierre-François Devin, était un des

plus anciens élèves de l'institution fondée à Audinghen par M. l'abbé Compiègne et depuis transférée à Boulogne, où Mgr Haffreingue en devint, dès l'an 1816, le supérieur. Ordonné prêtre le 30 juillet 1820, il fut quelque temps professeur dans la maison où il venait de faire ses études, vicaire à Saint-Pierre-lès-Calais, puis desservant de la paroisse de Coulogne.

Ses goûts le portant de préférence vers le professorat, il devint chef d'une institution ecclésiastique établie au Buissaert, et ensuite principal du collège communal d'Aire en Artois.

Retiré à Boulogne depuis près de vingt ans, il se livra à la prédication dans diverses paroisses en qualité de missionnaire diocésain, et il s'adonna tout entier à ces nouvelles fonctions, pour lesquelles il avait une aptitude marquée.

M. l'abbé Devin était un homme d'une instruction solide et variée, d'un caractère joyeux et agréable, d'un esprit caustique et fin, dont les glaces de l'âge n'avaient pas émoussé la pointe, et qui tenait une place distinguée dans le clergé du diocèse.

Il avait fondé à Boulogne l'œuvre de préservation, connue sous le nom de *Saint-Joseph de Tivoli*, dont nous avons parlé plusieurs fois dans cette feuille; et jusqu'à son dernier souffle, il s'est montré animé du zèle le plus ardent pour combattre l'invasion des mauvaises doctrines, politiques aussi bien que sociales, à l'aide desquelles les révolutionnaires de toutes les catégories cherchent à empoisonner le bon sens naturel et les dispositions foncièrement honnêtes des classes ouvrières.

On lui doit un certain nombre de publications intéressantes, sur le mérite desquelles nous aurons peut-être un jour l'occasion de revenir, et il laisse plusieurs compositions manuscrites, marquées au coin d'un goût sûr et d'une élocution élégante. C'est lui qui a prononcé dans l'église de Saint-Pierre, le 29 mars 1855, l'oraison funèbre de M. l'abbé Sergeant, son ami; et nos lecteurs peuvent se rappeler qu'il a plusieurs fois honoré l'*Impartial* de ses communications, à propos de divers évènements religieux qui se sont accomplis dans notre ville.

M. l'abbé Devin était depuis quelque temps déjà aumônier de la communauté des Annonciades, et il a succédé, l'année dernière, à M. l'abbé Quandalle dans les fonctions d'aumônier de la maison d'arrêt.

(*Bibliographie*, II, n° 224). (*Impartial*, 19 avril 1871).

20 avril 1848.

CHEF DE MUSIQUE : Garde nationale.

Dans les temps de trouble et d'agitation, le pays se prend d'une étonnante fureur d'élections et de votes. Rien ne va que par le sort des scrutins. Une seule chose étonne, c'est que les domestiques n'élisent pas leurs maîtres, les ouvriers leur patron, les écoliers leurs professeurs et les moutards leurs bonnes ; mais cela pourra venir.

Donc, à la date sus-indiquée, on présenta au Conseil municipal de Boulogne « une pétition par laquelle messieurs les musiciens de la garde nationale réclamaient du Conseil de recensement le droit d'élire un chef. »

Le texte de la délibération ajoute :

« On met également sous les yeux de l'assemblée l'avis de monsieur le colonel, la discussion s'engage ensuite et le Conseil prend la délibération suivante :

« Considérant que les citoyens qui font partie de la musique sont tous répartis dans les compagnies de la légion et qu'en cette qualité ils ont, il y a peu de jours, voté avec les autres gardes nationaux pour la nomination de leurs officiers de tous grades, sous-officiers et caporaux ; qu'ils ont ainsi épuisé le droit que leur accorde la loi ;

« Considérant que les lois et décrets qui régissent aujourd'hui la garde nationale ne rangent point les fonctions de chef de musique au nombre de celles qui doivent être données à l'élection, et que la législation laisse par conséquent à l'administration le soin d'y pourvoir ;

« Considérant que la pétition mise sous les yeux de l'assemblée ne signale aucun inconvénient résultant de l'état actuel des choses ;

« Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accéder à la demande présentée par messieurs les musiciens de la garde nationale. »

(*Impartial*, 20 avril 1870).

---

21 avril 1777.

HOTEL DES ANDROUINS : (PALAIS IMPÉRIAL).

Le 21 avril 1777, le commissaire-voyer de la ville de Boulogne, qui était alors Antoine-Léger Dublaisel, donna à Girault Sannier, entrepreneur de bâtiments, l'autorisation nécessaire pour commencer la construction de l'Hôtel Des Androuins, connu aujourd'hui sous le nom de Palais Impérial, à cause du séjour qu'y a fait au commencement de ce siècle, l'empereur Napoléon Ier. M. le vicomte des Androuins, chevalier de Malte, était alors propriétaire des houilles et de la verrerie d'Hardinghen, et il fut député

du bailliage d'Ardres à l'assemblée nationale de 1789. La maison que Girault Sannier allait lui construire, sur l'emplacement d'une autre qu'il avait achetée à la demoiselle de Guémy (1), avait ses façades principales sur la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue du Puits-d'Amour. L'acte en autorisation de bâtir qui lui fut délivré par le commissaire-voyer relate minutieusement le nombre de portes et de fenêtres dont la maison devait « être décorée » à tous les étages, avec les pilastres d'ordre dorique surmontés d'un fronton accompagné d'une balustrade, le tout en pierres de stinkal, des carrières de Ferques, et en pierres de Marquise, « taillées proprement. » Le droit de voirie acquitté pour l'expédition de l'acte était de trois livres. D. H.

(*Impartial*, 21 avril 1869).

---

21 avril 1886.

Trois lettres adressées par S. E. Mgr le cardinal Pitra à M. l'abbé Haigneré.

M. l'abbé Haigneré, ayant eu le désir d'offrir à la Bibliothèque Vaticane un exemplaire du tome Ier des *Chartes de Saint-Bertin*, écrivit à son Eminence pour lui demander par quelle voie il pourrait faire parvenir le volume à sa destination. L'éminent cardinal lui répondit :

Rome, 23 mars 1886.

Mon cher Abbé,

J'ai donc retrouvé, au bout de quarante ans, mon excellent collaborateur de 1846 (2). Que de fois j'ai pensé à lui, me plaignant de son silence. Peut-être

(1) La maison de mademoiselle de Guémy s'appelait autrefois *Notre-Dame*, et tenait à la maison *Sainte-Catherine*, appartenant aux demoiselles Le Roy du Quesnel. Lorsque Messire Pierre Théodore, vicomte des Androuins, en fit l'acquisition en 1776, ces deux maisons, avec une troisième à côté, appartenaient à M. de la Villeneuve, commandant de Boulogne. A. R.

(2) Ce n'est pas tout à fait en 1846, mais deux ans plus tard, que le cardinal Pitra, alors moine de Solesmes, vint à Boulogne, pour y recueillir des offrandes en faveur de l'œuvre fondée par son vénéré supérieur, Dom Guéranger, et pour visiter, par la même occasion, les manuscrits de la Bibliothèque communale. Le docte bénédictin reçut l'hospitalité dans l'établissement de Mgr Haffreingue, et plus tard, lors d'une seconde visite, dans la maison de M. Van Drival, vicaire de Saint-Nicolas, logé rue du Bras-d'Or. M. l'abbé Haigneré, familier de la Bibliothèque, se fit le cicérone du studieux travailleur, qui explora un à un tous les

m'aura-t-il écrit quelque lettre égarée ou restée sans réponse ? En ce cas, je lui en fais mon excuse.

Adressez-moi droit à S. Callixte par colis postal votre précieuse publication. Que ne pouvez-vous l'apporter ici, pour en deviser ensemble à notre aise, en cet hermitage de S. Callixte ou dans mon désert de Porto ? Aussitôt votre envoi reçu, j'essaierai d'en jouir en quelque loisir et tenterai de vous en parler. Vous aurez su qu'il a plu à Dieu de multiplier mes tristesses. Les plus dures ne sont pas de cruels chagrins domestiques (1), encore moins les épreuves personnelles, d'ailleurs bien moins graves qu'on ne l'a cru à distance. Mais ce qui est de plus en plus désolant, ce sont les douleurs croissantes de l'Eglise. Priez donc bien votre grande reine de Boulogne, et à ses pieds n'oubliez pas

Votre cordialement dévoué,

† J.-B. card. Pitra.

Quand l'ouvrage fut arrivé à destination, Son Eminence répondit :

Biblioteca Apostolica Vaticana.
Gabinetto del cardinale bibliotecario.

21 avril 1886.

Mon cher Ami,

Je tiens à vous adresser nos remerciements au nom de la Bibliothèque Vaticane et à vous donner l'assurance que je me suis fait un honneur et un devoir de déposer votre beau volume parmi nos trésors.

Il me reste à regretter que vous ayez commencé si tard cette importante publication. A en juger par nos souvenirs de cinquante ans, vous ne devez pas être beaucoup plus jeune que moi (2) et vous n'avez derrière vous ni moines, ni neveux dont vous puissiez dire :

Insere, Daphni, pyros, carpent tua poma nepotes.

Il me reste de plus à savoir comment vous avez attendu votre exil dans un modeste presbytère, loin de toutes vos plus chères bibliothèques, pour mettre en branle les presses lointaines, comment enfin vous pouvez faire face à une aussi lourde entreprise.

Je fais d'ailleurs un peu comme vous. Malgré les soixante-quatorze ans, j'ai

codices, prit des notes, et chargea son compagnon de compléter ses recherches sur certains points particuliers qui demandaient une exploration plus approfondie. Il en résulta l'échange d'une correspondance active, qui se poursuivit les années suivantes, et un témoignage de reconnaissance, inséré dans le *Spicilegium Solesmense* (t. I, p. LIV), et dans le tome CII de la Patrologie de Migne (col. 1112) publiée en 1851. C'est pour cette modeste coopération à ses immenses travaux, que l'éminent émule des Mabillon, des Dachery et des Martène, fait ici à M. l'abbé Haigneré l'honneur de le compter au nombre de ses collaborateurs.

(1) Son Eminence venait d'avoir la douleur de perdre une sœur bien aimée.

(2) Son Eminence est de douze ans plus âgée.

encore trois volumes sous presse, et si Dieu me prête vie, je pousserai plus loin les deux continuations du Spicilège de Solesmes.

Peut-être avez-vous mon dernier volume sur les lettres des Papes. Je tiens à vous en offrir un exemplaire de ma part, dussiez-vous en disposer pour un ami studieux.

Bonne fête de Pâques, et joyeux Alleluia quand même.

Votre cordialement dévoué,

† J.-B. card. PITRA.
Évêché de Porto.

A une lettre de félicitations que M. l'abbé Haigneré lui adressa au sujet des noces d'or de son ordination sacerdotale, célébrées dans la cathédrale de Porto le 18 décembre 1886, et à l'hommage qui lui fut présenté des *Cartulaires du Boulonnais* et d'autres publications de l'auteur, Son Eminence voulut bien répondre par la lettre qui suit :

ÉVÊCHÉ
DE
PORTO ET Sa RUFINA

Rome, le 28 janvier 1887.

J'ai devant moi tous vos opuscules avec votre dernière lettre qui n'a cessé de presser une réponse et un remerciement : Elle ne pouvait se confondre avec un monceau de lettres, de télégrammes, de cartes, qui ont dû se contenter d'une image pour accusé de réception.

Vous avez bien, je pense, reçu cette image du Saint Patriarche avec la prière du soir que vous n'aurez pas omise. Mais cela ne pouvait suffire. Il faut mieux que de bons vieux souvenirs pour cette lettre si fraîche, si jeune, si chaude. C'est votre amitié de près de cinquante ans qui n'a pu vieillir, ni refroidir, ni se faner. Merci, cher ami. A ce soir de la vie, on aime à se rajeunir par les amitiés qui ont la perpétuelle jeunesse de vingt-cinq ans.

Je reçois de temps à autre la visite des amis d'enfance, des condisciples et collègues d'adolescence, des anciens élèves de mes rhétoriques (1). Ils sont tous étonnés de me retrouver le même. C'est bien lui, le joyeux camarade, le professeur fiévreux, qu'on obligeait, aux jours de promenade pluvieuse, de monter en chaire et d'improviser, pendant trois ou quatre heures, des classes d'histoire, de géologie, de physique, sans avoir appris la veille ce qu'il enseignait le lendemain.

O mihi præsentes referat si Juppiter annos !

Vos bons et gracieux opuscules m'ont rendu vos années passées. C'est bien vous, toujours aussi le même, vif, vivant, alerte et sérieux, sensé, savant. Je dis

(1) Avant d'entrer à Solesmes, pour y prendre l'habit bénédictin, Son Eminence avait été professeur de rhétorique au Petit Séminaire d'Autun.

volontiers bravo, avec vos doctes évêques, à qui pourtant j'en voudrais volontiers de vous avoir laissé à la glèbe des archives et d'une paroisse de Menneville par Desvres. C'est sûrement, d'ailleurs, votre goût de vivre en paix dans l'ombre et de travailler sans bruit à l'écart, et c'est le bon goût. Que n'ai-je pu en jouir à mon aise. Dès le premier jour de son arrivée, j'ouvris votre notice de la Capelette (1), et jusqu'à la dernière page, en dépit de l'heure avancée, j'ai tout lu. Mgr Parisis vous en a dit un mot qui dit tout : on m'a pressé de reprendre mon Saint Léger (2) dans une édition illustrée. Vos cimetières mérovingiens (3), avec votre permission fourniraient de curieuses illustrations. Je n'en finirais pas sans vous rien apprendre, si je passais en revue vos huit opuscules.

Ego valeo, vale et me ama.

† J.-B. card. PITRA.

---

22 avril 1859.

BELLEBRUNE

A M. OCTAVE DE ROUVROY.

L'homme propose, et Dieu dispose. J'avais commencé dans les *Almanachs* de 1849 et de 1850 une revue archéologique des églises rurales du Boulonnais, avec l'intention de dresser ainsi, en quelque sorte, la statistique monumentale de nos campagnes. Des circonstances indépendantes de ma volonté ont arrêté ce travail, que maintenant peut-être je ne terminerai jamais. Vous voulez, Monsieur, qu'au moins je vous donne quelques mots sur l'histoire du village où vous avez concentré toutes vos affections, en même temps que, dans votre sollicitude active et votre dévouement sympathique, vous l'administrez au nom du Chef de l'Etat. Il me serait difficile de ne pas répondre à votre désir, surtout quand ce village a tant de titres à un intérêt exceptionnel de ma part. Cependant les étroites limites de l'utile recueil où j'écris m'imposeront des bornes que je ne saurais aujourd'hui franchir. Je me contenterai donc de relater ici ce que j'ai pu apprendre touchant l'histoire de cette localité jusqu'à la fin du moyen âge, et, pour ne pas mentir à mon titre, je dirai quelques mots de la vieille église où vous allez prier.

I

Bellebrune, ou plutôt *Bellebronne*, suivant l'orthographe des vieux titres conservée dans la langue populaire, est un de ces noms à physionomie

(1) *Notre-Dame de Saint-Sang*, br. in-18, 1884.

(2) *Histoire de Saint Léger et de l'église des Francs au* VII*e siècle*, par le R. P. dom J.-B. Pitra, in-8°, 1846.

(3) *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, br. in-8°, 1866.

étrangère dont fourmille la carte du Boulonnais. Entreprendrai-je d'en donner l'étymologie? Mais dans quelle langue la devrai-je chercher? Ce n'est pas dans la langue celtique ; puisqu'en général, il y a peu de rapport entre les noms qui peuplent la carte de nos campagnes et les noms que nous présentent les pays restés celtiques, comme la Bretagne et le pays de Galles. Au contraire, nous retrouvons sur la carte de l'Allemagne et même de l'Angleterre des formes qni se rapprochent assez des nôtres, quoiqu'elles présentent des altérations sensibles.

Le nom de Bellebrune est composé de deux éléments distincts, qui se retrouvent dans plusieurs dénominations géographiques de notre pays. C'est d'abord *Belle*, nom d'une commune voisine; *Belle*dalle, ferme, ou hameau, de Tardinghen; et peut-être *Belle*-Fontaine, ancien chef-lieu d'un Bailliage du Boulonnais, maintenant enseveli sous les sables de nos côtes; *Bello*zane, à Carly; et sans doute d'autres appellations que j'ai négligé de noter. Puis, c'est Thiem*bronne*, commune du canton de Fauquembergue ; Lozem*brune*, ou Lozem*bronne*, hameau de Wimille ; Cotte*brune*, autrefois Cotte*bronne*, à Conteville et à Saint-Martin ; Liem*bronne*, à Tingry ; Loos*brune*, à Soins-Martin-Choquel; Rosque*brune*, à Sainte-Gertrude, près Desvres ; Queste*bronne*, à Questrecques et à Réty ; Hasse*bronne*, dont le nom aujourd'hui ignoré a été porté comme titre féodal par une famille boulonnaise ; Col*bronne*, Dacquem*bronne*, Hou*bronne*, restés dans des noms propres d'origine ancienne, etc.

Comme on le voit, l'élément *Bronne*, dont je n'ai pas relevé tous les exemples, est assez commun dans notre pays. On le rencontre partout à l'état pur, ou changé en *Brune*. Or, tout le monde sait que sur la carte des pays allemands, les appellations de cette sorte sont fréquentes. Il suffira de citer au hasard *Brunn*, capitale de la Moravie; Nieder-*Bronn*, chef-lieu de canton dans le Bas-Rhin ; Schœn*brunn*, près Vienne, où est inhumé Napoléon II. La langue allemande conserve encore l'usage de ce radical, (Brunnen), avec la signification de *source*, ou *fontaine*. Quant au radical *Belle*, dont les exemples sont moins nombreux chez nous, est-il resté pur? Quel en est l'équivalent? Je n'oserais le proposer avec autant de confiance que celui de *Bronne*. Henry, dans son *Essai* (p. 116), à propos de Bellebronne, traduit *Belle* par l'équivalent français, et à propos du village de *Belle*, quatre lignes plus loin, il propose l'étymologie celtique *Bel*, forteresse, parce qu'il y voit les ruines d'un château-fort. Il ne me paraît pas possible d'adopter ces conclusions trop hasardées. Lambert d'Ardres, écrivain du XIIIe siècle, appelle Bellebrune *Bereborna*, ce qui donne la forme la plus ancienne du nom de ce village. Born en allemand est l'équivalent poétique et archaïque de Brunnen ; mais *Bere* pourrait se rapporter à l'ancienne forme germanique du mot dont nous avons fait

Baron; et comme Bellebrune était le siège d'une Baronnie qui remonte aux temps les plus reculés de l'organisation féodale, on pourrait peut-être traduire *La Fontaine du Baron*, ou, si l'on aime mieux, *la Baronnie de la Fontaine*. En fait d'étymologie, s'il faut dire quelque chose, voilà ce à quoi je m'arrêterai, en avouant toutefois que je n'en suis qu'à moitié satisfait.

Il y a pourtant à Bellebrune une fontaine dont presque tous les historiens de Boulogne ont parlé. Luto dit qu'elle coule « de dessous une Motte de terre » (il devait dire, *auprès* d'un *tumulus*), « qui paraît avoir été élevé anciennement sur le corps de quelque officier romain. *Son eau*, dit-il, *pétrifie le bois et tout ce qu'elle rencontre* ». L'assertion de Luto est exacte, et, sous ce rapport, la fontaine, dont les eaux se perdent dans un obscur ruisseau, mériterait d'avoir plus de réputation. Elle a dû frapper vivement l'imagination de nos superstitieux ancêtres des temps gaulois, et ils l'ont sans doute vénérée comme une divinité. Je n'en veux d'autre preuve que le soin pris par l'Eglise de la mettre sous l'invocation du patron de la paroisse. On l'appelle la *Fontaine de Saint-Leu*. La *Motte* était-elle le chef-lieu de la Baronnie ? C'est ce que j'ignore. Tout ce que je sais c'est que parmi les monuments de ce genre, qui existent dans le Boulonnais, elle n'est pas une des moins remarquables par ses dimensions, puisqu'elle mesure une circonférence de 240 mètres à la base et de 160 mètres au sommet, avec une hauteur moyenne de 27 mètres. Cette *motte* était au XVIIe siècle une propriété particulière, avec le titre de fief, tenu de la Baronnie, « par 7 sols, 6 deniers parisis de chambellage, au changement d'homme, services et droits suivant la coutume du pays, et autres devoirs. »

Si la *Motte* a servi de tertre pour y asseoir, à la manière du XIIe siècle, le château-fort de la Baronnie ; ou si quelque *Ber*, homme puissant de l'époque barbare, gît sous les profondeurs de ce fier mausolée, on aura pu dire *Bereborna*, altéré en Bellebronne, suivant l'étymologie proposée plus haut.

Encore un mot, pour expliquer la raison qui m'a fait chercher dans la langue germanique, plutôt qu'ailleurs, la signification de ce nom. Je crois que nous sommes sur les limites du territoire peuplé par la race celtique. Les formes de nos noms de lieux diffèrent totalement de celles que nous offre le reste de la France, à commencer par la Picardie; tandis qu'elles sont identiques avec celles des Flandres, de la Belgique et des pays restés Saxons. A quelle époque remonter pour en trouver l'origine? J'en demanderai la réponse à ce passage de César : « La plupart des Belges (la Belgique s'étendait presque jusqu'à la Seine), étaient d'origine germanique : ils avaient passé le Rhin à une époque fort reculée (*antiquitus*), et s'étaient fixés dans ce pays, à cause de sa fertilité, après en avoir chassé les Gau-

lois qui l'habitaient ». Ceux qui veulent voir, dans cette myriade de noms tudesques dont notre pays est couvert, des traces de l'occupation anglaise, ou même des souvenirs laissés par les Saxons que Charlemagne y aurait transplantés, n'ont pas su que les chartes et les documents les plus authentiques attestent l'existence de ces noms antérieurement à l'époque à laquelle leur courte vue prétend les faire remonter.

Quoi qu'il en soit, Bellebrune a dû avoir une certaine importance à l'époque où s'est établie l'organisation féodale du Boulonnais, au IXe siècle, suivant l'opinion de J.-F. Henry. Cette localité devint le chef-lieu de l'une des douze baronnies, qui, avec quatre pairies et quatre châtellenies, formaient la cour de nos comtes. D'après la coutume, les douze barons payaient à leur suzerain chacun une somme de 10 livres parisis de relief et 20 sols parisis de chambellage, tandis que les pairs et les chatelains ne payaient que la moitié. Ils avaient dans les limites de leurs Baronnies « toute justice, haute, moyenne et basse, connaissance de toutes causes et matières en première instance par leurs baillis et hommes féodaux, sauf des cas royaux et matières privilégiées au Roi ».

La Baronnie de Bellebrune relevait du Roi, dans la mouvance du Baillage de Londefort.

La plus ancienne mention que j'aie trouvée des seigneurs et du nom de Bellebrune est dans la chronique de Lambert d'Ardres, dont j'ai parlé plus haut. On y lit que, vers l'an 1070, Emma, l'une des filles d'Arnoul I, seigneur d'Ardres, et de Mahaut de Marquise, sa première femme, épousa Jean, dit *le vieux*, seigneur de *Bereborna*.

En 1116, au témoignage de la chronique d'Andres, Robert *de Berebronna* assistait à Guines, comme témoin, à une donation que fit le comte Manassès à l'abbaye d'Andres. L'inventaire des chartes d'Artois mentionne en 1121, parmi les signataires d'un acte d'Eustache III portant confirmation d'une donation antérieurement faite à l'abbaye de Saint-Wulmer, un Robert, dit de Bolembrone, qui doit être le même que celui dont parle la chronique d'Andres. Si la différence n'est pas le fait du copiste, elle serait de nature à bien dérouter l'étymologie.

En 1209, ou plutôt, peut-être en 1199, Guis *de Bellebrone*, signe comme témoin la charte que Renaud de Dammartin et Ide, sa femme, accordent à la commune d'Ambleteuse.

En 1223, Baudouin *de Bellebrune* est cité dans une charte de Milon II, évêque de Thérouanne, portant confirmation des biens de l'abbaye de Licques. Il avait autorisé, comme seigneur suzerain, Simon de Guempe, à donner à l'abbaye le tiers d'une dîme, située, dit le document « au-delà du chemin nommé de Holed, jusqu'à Hodeled ». Ces localités me sont inconnues.

En 1254, THUMAS *de Bullebrone* fait partie des écuyers qui, dans l'armée de la comtesse Marguerite de Flandre, prirent part au *bruslement* du bourg d'Oisy-le-Verger, sous la conduite du sire de Lisques. (*Puits artésien*, 1838, p. 126.)

Le 27 mars 1285, ROBERT *de Bellebronne* et quelques autres seigneurs protestent, au nom du comte de Dammartin, contre certaines entreprises judiciaires du comte d'Artois dans la ville de Boulogne. Ils allèguent, dans leur opposition, qu'ils ont dans les lieux en litige des domaines et héritages sur lesquels ils ont toujours eu toute justice et seigneurie. Les seigneurs de Bellebrune avaient, en effet, dans la haute ville, près du château, un hôtel, connu sous le nom d'Hôtel de Bellebrune ; et hors des murs, des jardins de plaisance situés le long d'une rue qui descendait de la porte des Degrés vers le havre, et qu'on appelait, à raison de ce voisinage, la rue de Bellebrune. (*Chart. d'Artois*, n° 874. *Luto*, p. 6.)

Le 12 avril 1296, Robert de *Bellebrone* reçoit de la Chambre des Comptes du Roi, 100 livres, pour solde militaire de sa présence à l'armée de Gascogne, sous la conduite du comte d'Artois. Il était, en 1299 et en 1300, chevalier, bailli de Domfront, pour le même comte, et Godefroy cite, à ces dates, plusieurs mandements qui lui furent adressés en cette qualité. On lit dans ces pièces Bellebronne et Bellebrusne.

En 1346, JEAN *de Bellebrone*, si l'on doit s'en fier à notre historien Henry, aurait assisté à la bataille de Crécy.

En 1347, lorsque le roi Edouard d'Angleterre assiégea la ville de Calais, cette place était défendue, au rapport de Froissart, par Jean de Vienne, avec plusieurs bons chevaliers d'Artois, parmi lesquels était BAUDOUIN *de Bellebronne* (Bellebourne dans quelques Mss.). Le chroniqueur leur rend ce témoignage que « trop loyalement ils s'acquitterent de leur besogne », et qu'après avoir été prisonniers en Angleterre, « environ demi an », ils furent mis à rançon.

Le 18 mars 1412, le roi expédia des lettres de provision de la capitainerye du chastel de Porte-Mars, dans la ville de Reims, à ROBERT *de Bellebreune*, chevalier.

Vers la fin du XIVe siècle, cette famille de Bellebrune avait probablement vendu son domaine patrimonial ; car le titre seigneurial de la terre appartenait avant 1384 à une branche de la famille de Fiennes, dite de la Motte.

Il en resta pourtant quelques traces dans le Boulonnais, puisqu'à la fin du XVIe siècle, je trouve dans les comptes de Notre-Dame une demoiselle, *Jacqueline de Bellebronne*, qui possédait quelques terres à Bertinghen ; mais cette famille a dû aller s'éteindre en Artois, où je retrouve « GUILLAUME *de Bellebronne*, prestre de Saint-Omer, et licencié en droit », reçu parmi les chanoines gradués de la cathédrale de Saint-Omer, le 24 mai

1577. L'abbé De Neuville, curé de Sainte-Aldegonde, auteur d'une histoire ecclésiastique de Saint-Omer, manuscrit de 1725 où j'ai puisé ces détails, ajoute : « La noble famille de ce nom, originaire du Boulonnais, porte *d'argent au lion de sable ;* ce chanoine est mort le 23 de février 1582. »

Il y a, je crois, dans notre Boulonnais, bien peu de communes rurales dont le nom ait laissé autant de traces dans l'histoire. Les seigneurs de Bellebrune ont porté fièrement l'épée de la France sur les champs de bataille ; ils ont servi honorablement l'Eglise, dans la personne de celui qui a été peut-être leur dernier représentant : ils ont laissé leur nom sur les actes de charité faits en faveur des monastères, aussi bien que sur les actes administratifs qui avaient pour but d'améliorer la condition sociale du peuple. Leur souvenir méritait de ne pas rester enseveli dans la poussière des vieilles chartes.

II

Le P. Anselme, en son histoire généalogique de la maison royale de France (VI, 795), nous apprend que la seigneurie de Bellebrune était, à la fin du XIVe siècle, passée aux mains d'une branche de l'illustre famille de Fiennes, dite de la Motte. En effet, Catherine de Créquy, fille d'Arnoul de Créquy, sieur de Rimboval, y est dite mariée à « ROBERT *de la Motte, seigneur de Bellebrune* », qui mourut en 1384. Je n'ai pas d'autre détail sur ce sujet ; mais le même auteur m'apprend en un autre endroit qu'Eléonore de Fiennes, « fille de ROBERT *de Fiennes, dit la Motte*, et de Catherine de Créquy », fut mariée dans le XVe siècle à Jacques de Bournonville, sieur de la Vallée, de l'Interhu et de la Coquarderie, mort avant 1476. Les dates sont un peu forcées peut-être, quoique, à la rigueur, je n'ose les taxer d'inexactitude.

Il y a quelque chose de plus précis pour la suite dans un compte de la châtellenie de Tournehem pour l'an 1473. On y voit figurer « ANTHOINE *de le Motte*, seigneur de Bellebronne, fils et héritier de feu Messire ROBERT *de le Motte*, en son vivant chevalier seigneur dudit Bellebronne ». Ce document nous apprend l'existence d'un autre *Robert* que celui cité plus haut ; et, comme Anthoine de la Motte paie relief en 1473, il s'ensuit que ledit Robert est mort à une époque très rapprochée de cette date. Le fief pour lequel relief est payé, était un fief en l'air. On sait que jusqu'aujourd'hui le bourg du Wast, dont le territoire confine à celui de Bellebrune, a le privilège d'une foire, appelée autrefois « franche feste ». Cette foire était le fief dont les seigneurs de Bellebrune payaient reliefs aux châtelains de Tournehem. Ils avaient la police du marché, prononçaient les amendes, à leur profit, contre tous les « fourfaicteurs » ; et, ce qui prouve l'importance de ces foires au moyen âge, ils jouissaient des « tonlieux, foraiges,

droitures ». etc., c'est-à-dire des droits que nous appellerions dans le langage moderne les droits de douane, de régie et d'octroi sur les vins, bières, hydromels et autres boissons et marchandises, qui seraient vendues ou consommées durant « la nuit et le jour Sainct-Michel, chacun an », audit lieu du Wast.

Je ne sais quand mourut Anthoine de La Motte. Les généalogies dans lesquelles je puise les éléments de ce travail ne sont pas souvent très claires. Il paraît seulement que MARGUERITE *de la Motte*, dame de Bellebronne, seule héritière de sa famille, épousa NICOLAS *Blondel de Joigny*, seigneur de Turbinghen. Ce doit être au commencement du XVIe siècle; mais je n'ai pas trouvé de date.

La famille de *Blondel-Joigny* était illustre dans le Boulonnais, où elle avait possédé les seigneuries de Longvilliers, de Canteleu et autres. Elle avait donné un écuyer-tranchant au roi Louis XI, de fidèles capitaines à la ville de Boulogne et au château d'Etaples: nous allons la voir faire rejaillir sur le nom de Bellebrune d'autres illustrations.

Il me serait impossible de donner d'une manière suivie la généalogie des Blondel-Joigny. J'y soupçonne plusieurs branches, sans pouvoir les démêler. En 1524, les terriers de Saint-Wulmer de Boulogne me donnent « Messire Jacques Blondel, chevalier seigneur de Thorbinghen et de Sehove, ad present seneschal de Ponthieu ». Mais quelle relation y a-t-il entre lui et Nicolas dont je viens de parler, d'après le savant généalogiste Saint-Genois ? Quelle relation y a-t-il en outre entre ces deux personnages et PHILIPPE *Blondel*, chevalier, baron de Bellebronne, aussi sénéchal de Ponthieu en 1543, d'après les comptes de Tournehem ? Je n'en sais pas davantage, et je m'empresse d'arriver à ANTHOINE *Blondel*, fils de Jacques, chevalier seigneur baron de Bellebronne, qui possédait, en 1553, les fiefs de Maninghen-Wimille, Turbinghen, Brecquessent, Marles, Estrées, la Follye, les Hosteulx, Grigny, et autres lieux. Antoine Blondel de Bellebronne est cité partout, de 1550 à 1570 ou environ, dans les cueilloirs de Notre-Dame de Boulogne et de Saint-Wulmer. Ses propriétés sont nombreuses dans la ville de Boulogne où il habite le vaste hôtel de Bellebronne, au haut de la rue actuelle de l'Oratoire; à Etaples, où il a deux hôtels, celui du Blanc-Lévrier, et celui du Bras-Saint-Georges ; à Echinghen, à Saint-Léonard, à Outreau. Parmi ces propriétés, une maison de la basse ville, celle « du *chinne* » lui vient de Marguerite de la Motte, et elle a été acquise en 1510, par ses ancêtres. Il porte *écartelé au 1er et 4e de gueules à l'aigle d'argent*, qui est de Blondel ; *au 2e et 3e d'argent à trois aigles de gueules, armées et becquées d'azur*, qui est de Marle, à cause du mariage d'un de ses ancêtres avec Catherine de Marle, héritière de ce nom. On le voit comparaître à toutes les assemblées de la noblesse

du Boulonnais. Quand la ville de Boulogne est en proie aux ravages des huguenots, il adresse avec un autre membre de sa famille des lettres « au roy et à son privé conseil pour lui faire entendre les affaires qui se presentent lors en ladite ville ». Sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, et de chevalier de l'ordre du Roi, le mirent sans doute à même de rendre quelque service signalé à la municipalité de Boulogne ; car, par délibération du 14 juillet 1570, on vote « six quennes d'hypocras », pour honorer « le banquet des noces de sa fille ». Je ne fais que rapporter en quelques mots ce que j'ai vu, pour ainsi dire à vol d'oiseau, dans les documents qu'il m'a été possible de consulter.

Antoine avait épousé Catherine Caruel ou Caurel, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres Oudart, dont la fille unique, Louise, épousa avant 1600 Messire Jacques d'Etampes, chevalier seigneur de Valençay. Cependant, quoique ce mariage ait porté directement le titre seigneurial dans une nouvelle famille, ce titre n'en demeure pas moins attaché pour quelque temps encore au nom des Blondel ; et pour n'en citer qu'un, je dirai qu'Antoine de Blondel-Joigny, maréchal de camp, puis lieutenant général des armées du roi, gouverneur et grand bailly de la ville d'Hesdin, se disait encore seigneur de Bellebrune en 1649. Le régiment qu'il commandait, et qui s'appelait de son nom le régiment de Bellebrune, s'est acquis dans l'histoire de France une certaine célébrité. Voici à quelle occasion : Antoine de Blondel étant mort à Paris le 16 février 1658, Fargues, officier au régiment de Bellebrune, n'ayant pu obtenir de lui succéder dans la place de gouverneur, résolut de se rendre maître de la ville, de secouer le joug de Louis XIV, et de s'allier au prince de Condé, alors révolté contre la cour et allié des Espagnols. Il réussit dans son projet, à la faveur des troubles de la Fronde, prit le commandement du régiment de Bellebrune, et poussa l'audace jusqu'à faire tirer le canon sur les troupes de la maison du roi, lorsque Louis XIV passait dans les environs d'Hesdin, pour se rendre au siége de Dunkerque en 1659. Fargue se maintint deux ans dans sa révolte, et il fut compris dans l'amnistie accordée par le traité des Pyrénées en 1661 aux révoltés qui avaient suivi le parti du prince de Condé. Plus tard, accusé de malversations, il fut condamné à mort et exécuté dans Abbeville le 17 mars 1665.

Je dois ajouter à la gloire des Blondel-Joigny que trois d'entr'eux sont inscrits sur les listes des chevaliers de Malte, milice armée pour la défense de l'Eglise catholique. Ce sont : Gédéon Blondel-de-Joigny de Bellebrune, reçu en 1569 ; René de Joigny-Bellebrune, reçu le 2 août 1611, et François de Joigny-Bellebrune, reçu le 14 août 1618.

La baronnie était, comme je l'ai dit, échue par alliance à Jacques d'Etampes de Valençay, grand maréchal des logis de la maison de Sa Ma-

jesté. gouverneur de Montpellier et de Calais, Jean, son fils, baron de Bellebrune, fut tué au siège de Privas en 1629. Dominique d'Etampes vit ériger sa terre de Fiennes en marquisat, par Louis XIV, l'an 1643, pour ses services militaires. Henri d'Etampes, son fils, marquis de Fiennes et baron de Bellebrune, vendit en 1730 ces deux seigneuries à Messire Gaspard-Moïse de Fontanieu, conseiller d'Etat, après la mort de qui elles passèrent entre les mains de Bonaventure-Moïse de Fontanieu, son fils, intendant et contrôleur général des meubles et pierreries de la couronne.

Après la mort de Pierre-Elizabeth de Fontanieu, dernier possesseur du marquisat de Fiennes et de la baronnie de Bellebrune, ces deux propriétés passèrent en des mains différentes. Les héritiers de M. de Fontanieu vendirent le marquisat à la famille de Belzunce; et la baronnie de Bellebrune fut achetée par Gabriel-Joseph Le Normand d'Aubonne. L'acte de vente, passé devant les commissaires généraux du conseil, députés par Sa Majesté, par arrêt du conseil d'Etat du 4 septembre 1781 et du 26 avril 1787, donne le détail de ce qui formait le domaine seigneurial. C'était un bois en coupes réglées, les droits de haute, moyenne et basse justice, des droits honorifiques dans l'église, des censives et droits seigneuriaux, des fiefs et arrière-fiefs, choses de quelque importance pour le revenu, puisqu'elles sont aliénées moyennant un prix principal de 50,000 francs, augmenté de 14,200 francs de frais, soit un total de 64,200 francs. En 1788, M. Le Normand d'Aubonne en détacha les fiefs qui se trouvaient sur le territoire de Wimille, et les inféoda collectivement sous le nom de Billauville, en faveur de la famille de Le gorgue de Rosny.

Comme on l'a vu dans l'acte de vente, les seigneurs, barons de Bellebrune, conservèrent jusqu'à la fin le droit de justice, haute, moyenne et basse, exercé par un bailli qu'ils nommaient à cet effet. Devant le clocher de l'église se dressait le poteau qui en était le signe, avec un carcan de fer, épouvantail du coupable. Tout cela disparut en 1789.

Ce n'était guère plus qu'une fiction honorifique. Depuis que le comté de Boulogne n'avait plus sa vie propre et que la puissante organisation féodale, à laquelle la France du moyen âge devait sa force, avait cédé aux coups de la hache royale, les hauts et puissants seigneurs n'étaient plus qu'une ombre. Encore un jour, et l'ouragan populaire allait dissiper ce fantôme. La royauté avait miné sourdement l'édifice constitutionnel de l'ancien royaume très chrétien ; la nation l'a renversé de fond en comble, avec plus d'enthousiasme que de prudence. Sans doute, on ne saurait le relever; mais est-ce une raison pour dire que celui qui l'a remplacé soit plus solide et de plus longue durée ? Ayons foi en l'avenir, mais ne calomnions point le passé.

Quelque hâte que j'aie de terminer cette notice, il faut qu'après avoir

raconté l'histoire de la seigneurie, je dise un mot de la terre. A Bellebrune, comme dans les autres communes du Boulonnais, les maisons sont disséminées sur toute l'étendue du territoire. Chaque hameau, ou lieu-dit, est presque aussi ancien que le chef-lieu. Il faudrait consacrer à tous une notice spéciale qui m'entrainerait trop loin. D'ailleurs, les documents sont peu abondants, et consistent généralement en titres de propriété qui ne remontent guère au delà du XVIIe siècle. Force est donc de se borner.

On ne compte pas moins de dix-neuf lieux-dits dans la commune de Bellebrune. Je vais les indiquer par ordre alphabétique.

1° La BARBARIE, ancienne ferme, près de l'église, réunie au domaine de la Villeneuve, et déjà détruite en 1756;

2° LE BOIS-DU-QUESNE, terres cultivées, déjà citées en 1525 dans un cueilloir du domaine royal;

3° LE BOIS-JULLIEN, fief et terres relevant du roi, à cause de son château de Boulogne, acquis en 1659 par François de la Villeneuve;

4° LE BUCQ (1), qui a donné son nom à une famille dont on rencontre la mention dans les cueilloirs de Saint-Wulmer de Boulogne de 1506; Jacques du Bucq, Adde du Bucq. Cette famille existait encore à Wimille au XVIIe siècle;

5° LE CABARET de Bellebrune, acquis par M. de la Villeneuve en 1733. Un acte de 1577 mentionne déjà « un marchand tavernier demeurant à Bellebronne »;

6° LES CALINGES, ferme citée dès l'an 1660;

7° LE CAMP-COMMUN, manoir absorbé dans le domaine de la Villeneuve en 1733;

8° COBRIQUE, ferme citée dès l'an 1525 dans le cueilloir dont j'ai parlé plus haut; titre seigneurial porté par plusieurs membres de la noble famille du Tertre, concurremment avec ceux d'Esclémy, d'Escœuffen, de le Marcq et autres;

9° LA CODELLERIE, ferme, acquise par les Ursulines de Boulogne en 1655, et possédée par elles jusqu'en 1790;

10° ETIENFORT, vieux nom correspondant à la forme *Steenvoordt*, commune en Flandre, et dont il y a deux autres exemples dans le Boulonnais, à Samer et à Rinxent;

11° LA GROULLERIE, maison et terres citées dès 1564, réunies au domaine de la Villeneuve en 1733;

12° LA HOUSSOYE, ferme, habitée dans les deux derniers siècles par la noble famille de Ricault, ou d'Héricault, qui a possédé successivement les fiefs de Belbecq, d'Héricourt, de Linières, etc., et dont plusieurs membres

(1) Lieu de naissance de M. l'abbé Haigneré.

décédés à la Houssoye ont été inhumés dans les églises de Bellebrune et du Wast. Par le mariage de Marie-Anne de Ricault d'Héricourt avec M. Chatigny de la Luzellerie, la ferme de la Houssoye est passée en partie dans la famille de Carmier de Pruille et de cette famille par alliance à M. Siriez de Bergues, suivant un acte de 1773;

13° La Juillennerie, maison et terres réunies au domaine de la Villeneuve en 1661. C'était un fief mouvant de la baronnie de Bellebrune;

14° La Longue Hynieulle, terres citées dans des titres du xvie et du xviie siècle;

15° La Massonnerie, nom donné à la ferme qui appartient aujourd'hui à la famille Lelièvre-du-Breuil, sur la carte de l'Etat-Major ;

16° La Motte, fief dont j'ai parlé au commencement de cette notice;

17° Le Moulin Brullé, hameau de plusieurs maisons dont les deux plus anciennes, notamment celle du moulin, sont aujourd'hui détruites. C'était là que se trouvait au xvie siècle le moulin à vent, appelé moulin de Bellebrune dans plusieurs anciens titres;

18° La Villeneuve, à laquelle je dois consacrer une notice à part;

19° Le Vivier, fief et terres, mouvant de la baronnie de Bellebrune, réuni au domaine de la Villeneuve en 1661.

III

LA VILLENEUVE.

François de la Villeneuve, seigneur de Chaubourg (ou Chanbourg) originaire du diocèse de Chartres, a donné son nom au château de Bellebrune, bâti par lui en 1668. Aide-de-camp des armées du roi, premier capitaine au régiment de Plessis-Praslin, maréchal de bataille, il avait quitté son pays natal, et, après avoir épousé en premières noces, l'an 1632, Marguerite de Roussel de Bédouâtre, par contrat du 19 mars 1651 il se remaria en secondes noces à dame Antoinette de Chinot, veuve de Gilles Du Blaisel, qui lui apporta la seigneurie du Haut-Blaisel et la moitié de la baronnie de Liane. Résolu à se fixer dans le Boulonnais, François de la Villeneuve acheta de divers particuliers un peu plus de cent vingt mesures de terre, sur lesquelles il se construisit le château qui subsiste encore. La plus grande partie, comprenant deux maisons et quatre-vingt-dix mesures, appartenait à François Flahaut, bailly du marquisat de Fiennes, qui les tenait « de son ancien héritage ». Jean le Maître, manouvrier à Audenfort, pays d'Artois, et Antoine le Mattre, berger à Wirwignes, Jean Framery, sieur de Turbinghen, et plus tard Louis Ansel lui vendirent plusieurs lots de terrain qui servirent à agrandir

le nouveau domaine. J'insiste sur ces détails, parce qu'on regarde trop souvent la division de la propriété comme une conquête de 1789. C'est une erreur profonde : il n'y avait rien de plus divisé que la propriété, au moins dans le Boulonnais, du XIVe au XVIIIe siècle. Plusieurs maisons se trouvaient dans la circonscription du territoire dont je parle, c'étaient la Juillennerie, la Barbarie et le Camp-Commun que je viens de citer. Elles furent détruites. A leur place s'éleva le « noble tenement de la Villeneuve, amazé d'un grand corps de logis à double etage, flanqué de deux pavillons, cour renfermée, jardin potager, basse-cour, maison de fermier, chambre, grange, etable, bergerie, pigeonnier, hangard, remise, pressoir, avec les pepinieres, bosquet, berceaux, etangs, etc. »

Au-dessus de la porte principale on voit un grand écusson, sculpté sur la pierre, écartelé, au 1 et 4, aux armes d'Adam III de MELUN, Sgr de Montreuil-Bellay : *d'azur à 7 besans d'or, posés 3, 3 et 1, au chef d'or chargé d'un lion naissant de gueules* ; au 2 et 3, à celles de demoiselle Comtesse de SANCERRE, sa femme en 1249, dame de la Loupe et de Marcheville : *d'azur à une bande d'argent cottoyée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or de 13 pièces*, qui est CHAMPAGNE ; il devrait y avoir aussi *un lambel de gueules à 3 pendants* que les SANCERRE portaient comme brisure.

On sait que les SANCERRE étaient une branche cadette des Comtes de Champagne, et que demoiselle Comtesse de Sancerre était par sa mère, Eléonore de Soissons, arrière-petite fille de Louis VI, roi de France.

C'est probablement pour rappeler cette illustre origine et l'alliance d'Olivier de la Villeneuve, seigneur de Tenantes avec Louise de Melun en 1607, que M. de la Villeneuve a fait sculpter ces armes à la porte de son château, en ayant soin de charger cet écusson de ses armes personnelles, *d'or à 3 chevrons de gueules*, parties de celles de sa femme, Antoinette de Chinot, *d'argent à 3 molettes d'éperons de gueules* (1).

Toutes les terres acquises par François de la Villeneuve étaient grevées de redevances dues à la baronnie de Bellebrune et à quelques autres seigneuries moins importantes. Je ne puis m'empêcher de dire encore ici qu'on se fait généralement une idée fausse de ces censives. Les Francs ayant conquis la Gaule et s'étant partagé les terres du fisc romain, les cédèrent petit à petit à leurs vassaux moyennant des prix de fermage qui se réduisirent à rien par l'effet de la dépréciation des valeurs monétaires. Ou bien, voulant récompenser les services rendus, ils n'exigèrent des cessionnaires qu'un léger tribut de reconnaissance, afin de perpétuer le

(1) Nous avons dû refaire la description de ces armes, parce que M. l'abbé Haigneré n'avait pas réussi à en découvrir l'origine. A. R.

souvenir du bienfait. Quel est le paysan de nos jours, déclamant avec ignorance contre le passé, qui n'accepterait pas une mesure de terre, moyennant la condition de payer, chaque année, au donateur, six craquelins, une douzaine de tartes, un cent de pommes ou de poires, un chapeau de roses, une livre de cerises, un cent de « cavrons, » une poule, un merle ou un chardonneret, voire même une bécasse ou un chapon?

Désireux de réunir en une seule redevance les censives multiples attachées aux différentes terres qu'il avait achetées, François de la Villeneuve s'adressa au titulaire de la baronnie Dominique d'Etampes de Valençay, pour en obtenir l'*inféodation.*

En conséquence, Messire Bernard d'Audegau, chevalier, seigneur du Mesgrin et de Hubersent, procureur spécial et fondé de pouvoir du baron de Bellebrune, consentit que la somme des censives dues par chaque portion de terrain fût éteinte, moyennant remboursement d'un certain capital. Par le même acte, daté du 31 août 1661, toutes les terres acquises par le seigneur de Chaubourg furent réunies en un seul fief, sous la dénomination de fief de la Villeneuve, « auquel ledit seigneur et dame, leurs hoirs, successeurs ou aïans cause, auront tous droits, honneurs, prerogatifves, proffict à tels fiefs appartenans, suivant la coutume du Boulonnais. » Ce fief restait tenu et mouvant de la baronnie de Bellebrune, à charge de « cinq livres parisis de relief, tiers de chambellage, droit d'aide, service de plaid en la cour de la baronnie, avec autres droits et devoirs coutumiers, le cas echeant. »

François de la Villeneuve obtint aussi, à la même date, le droit d'avoir son banc dans le chœur de l'église de Bellebrune, « au dessoubz du bancq et place du dit seigneur marquis de Valençay, et à la charge que le dit bancq ne portera aucune incommodité à la celebration du service divin. » Le fondateur du château de Bellebrune mourut le 26 novembre 1676, et fut inhumé dans le chœur de l'église, à côté de son banc. Antoine, son fils, chevalier seigneur d'Alincthun, des deux Airons, etc., chevalier de Saint-Louis, colonel de dragons, marié d'abord à Elizabeth de la Haye, puis à Jeanne-Michelle d'Isque, mourut veuf en 1725 et repose aussi dans l'église avec tous les membres de sa famille.

Vers 1740, le château de Bellebrune parait avoir été habité par une noble famille angaise catholique. En effet, le registre des baptêmes mentionne Matthieu-François Hampson, baptisé le 1er août 1740, François Hampson, inhumé au bas de la nef le 13 novembre de la même année, et enfin Jeanne-Louise, fille de Georges Hampson, chevalier anglais, et de Françoise Sill ou Hill, tenue sur les fonts baptismaux par M. François Man, gentilhomme anglais, le 13 janvier 1742.

Le dernier représentant de la famille de la Villeneuve n'ayant pas

émigré pendant la révolution française, ses biens ne furent pas confisqués. Le château fut mis en réquisition pendant le séjour de la Grande-Armée à Boulogne, et on y installa les ateliers des tailleurs et cordonniers du 2e bataillon de sapeurs. Par contrat du 21 août 1805, ce domaine fut acquis par M. Louis-Oudard de Dixmude, vicomte de Montbrun, qui y fixa sa résidence, et y fit beaucoup de plantations dont M. Octave de Rouvroy vient de tirer un magnifique parti. Le nouveau parc, les avenues et les embellissements de toute nature qui ont changé depuis trois ans la physionomie de l'antique manoir de la Villeneuve, en font une des maisons de campagne les plus agréables de tout le Boulonnais.

IV

ÉGLISE DE BELLEBRUNE.

L'église de Bellebrune appartient au style ogival flamboyant. Elle porte un caractère plus ancien que celles de Longueville et de Brunembert dont j'ai déjà parlé dans l'*Almanach*. Je la crois contemporaine de celle de Belle, avec laquelle elle a beaucoup de rapports. Le chœur est remarquable par ses belles proportions. L'ameublement a été renouvelé dans le style gothique. On a reconstruit les meneaux des fenêtres qui tombaient en ruines, et l'on a eu le bon esprit de copier exactement les anciens, afin de laisser à l'édifice sa pureté primitive. La voûte du chœur aurait besoin de subir un grattage sérieux qui la consoliderait et en ferait voir l'appareil. Ce travail a été exécuté à l'église de Belle en 1852, et a fait découvrir deux dates, 1577 et 1578, qui paraissent être celles de la construction. Quoi qu'il en soit, la cloche de Bellebrune me semble plus ancienne que l'église actuelle. On y lit : **Je suis nommée Marie du nom de la Vierge Marie et fu faitte l'an de grace Mil. cccc. iiiixx et xvi.** Le clocher est veuf de sa seconde cloche qui est de la même date, 1496, et qui s'appelle *Barbe*. On l'a transportée à Belle en 1792, et elle s'y trouve encore. Une inscription tumulaire, conservée dans la nef de Bellebrune, est de 1307. On y lit en caractères lapidaires de l'époque : CI . GIST . IEHAN . DE . LIEVSNE . P . M . CCC . VII .

Bellebrune est aujourd'hui, comme avant la révolution française, annexé pour le spirituel à la paroisse d'Alincthun. Il y a pourtant lieu de croire qu'il n'en a pas été toujours ainsi. En effet, un document de l'an 1429, relatif à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, nomme parmi les possessions de cette abbaye la *cure* de Bellebrune ; et, dans son *pouillé* du diocèse de Thérouanne, écrit vers 1515, le moine de Saint-Bertin, Alard Tassard, donnant, sans mentionner les *secours*, la liste des paroisses du doyenné de Boulogne, y inscrit séparément et à des pages différentes *Alinguethun* et *Bellebronna*.

La dîme de Bellebrune appartenait à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne. En 1725, elle était partagée par moitié entre le Chapitre et le curé d'Alincthun, à qui elle rapportait en moyenne deux cents livres.

Le patron titulaire de l'Eglise est Saint Etienne, premier martyr; le patron secondaire, ou de dédicace, est Saint Leu, évêque de Sens. On voit encore dans l'église les vénérables statues de ces saints patrons et d'autres qui ont échappé au bûcher révolutionnaire. Elles sont en bois, très anciennes, et elles ont conservé plus d'une heureuse réminiscence de la sculpture du moyen âge. Il arrive trop souvent qu'on relègue dans les combles de l'édifice ces *vieux saints* que l'aïeule apprenait à connaître aux petits enfants, « ces madones coiffées d'une couronne gothique, vêtues d'une robe de soie bleue, garnie d'une frange d'argent », que Chateaubriand a dit qu'elles lui inspiraient « plus de dévotion qu'une vierge de Raphaël ». M. Guizot a dit que l'Eglise catholique est une grande école de respect comme tout ce qui revêt un caractère archaïque et traditionnel, il importe en tout et partout de conserver aux choses religieuses ce caractère, si l'on veut en même temps conserver le respect et la vénération qui en sont inséparables. En religion comme en morale et en politique, le passé n'a pas seulement sa poésie, il a encore ses enseignements qui parlent d'eux-mêmes et qui en valent d'autres.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, I, n° 1). (*Almanach de Boulogne*, 1860-61).
(Voir le 2 janvier et le 1er avril).

(Voir l'article Bellebrune dans le *Dict. hist. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, II, p. 311).

---

22 avril 1862.

Lettre de M. l'abbé Haigneré sur le Saint-Sang.

A M. L'ABBÉ C..., VICAIRE GÉNÉRAL DE BOURGES.

Monsieur,

J'ai reçu de M. l'abbé Leuillieux, curé de Saint-François de Sales, communication de la lettre que vous lui avez écrite à la date du 17 de ce mois ; et, comme historien du Saint-Sang de Boulogne, c'est à moi que M. Leuillieux a voulu confier le soin de vous répondre. Malheureusement, mon travail, qui est encore inédit, est à ce moment entre les mains de Mgr l'Evêque d'Arras....

Cependant je vais résumer en quelques mots ce qu'il y a de certain sur le Saint-Sang de Boulogne.

Nous ne savons précisément en quoi consiste, en tant qu'apparences substantielles, notre relique du Saint-Sang ; car elle est enfermée sous verre, dans un reliquaire rond, en forme de boîte, argent doré avec émaux, objet d'orfèvrerie

sacrée qui porte tous les caractères du XIIIe siècle, sinon du XIIe (1), et sur lequel on lit en lettres onciales DE SANGVINE IHV XPI. Cette boîte ronde était portée par deux anges en forme de monstrance ; mais les supports ont passé au creuset révolutionnaire de 1793.

Un prêtre fidèle sauva l'essentiel du reliquaire, c'est-à-dire la boîte qui renfermait la relique. Dans ce siècle, elle a été reconnue pour avoir été authentiquement sauvée, conservée, maintenue intacte; et puisqu'on l'honorait publiquement dans la cathédrale avant la révolution, il n'y avait aucune difficulté à rendre une ordonnance canonique de *continuation de culte*. C'est ce qui a été fait par Mgr Parisis en 1858.

Maintenant depuis quand la possédons-nous? En l'absence complète de titres officiels vulgairement appelés *authentiques*, nous avons le témoignage de tous nos historiens du XVIIe et du XVIIIe siècles, qui disent que Boulogne possède une relique du Saint-Sang de Notre-Seigneur. C'est la preuve de fait. Le *martyrologe des fondations de la Cathédrale*, rédigé pour le chapitre en 1694 et imprimé avec approbation de l'ordinaire, dit que la relique du Saint-Sang a été donnée par Godefroi de Bouillon, avec d'autres reliques de Syrie et de Palestine. Les historiens disent la même chose.

En outre une procession d'institution immémoriale, se faisait tous les ans par le chapitre, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. On sortait de la cathédrale en portant la relique du Saint-Sang, et l'on se rendait sur la grande route de Paris jusqu'à une petite chapelle, où l'on disait que les reliques envoyées par Godefroi de Bouillon avaient été reçues en grande pompe par le clergé. C'était donc une procession commémorative.

Voilà pour les deux derniers siècles, les principales preuves qui constituent pour nous l'argument de possession. En remontant le cours des siècles, nous arrivons au moins au XIIIe siècle par le caractère matériel du reliquaire, dont l'inscription incrustée en lettres d'or dans l'émail n'a pu être faite postérieurement. Ensuite, nous avons dans Aubert Le Mire, *Diplomata Belgica*, un acte de 1247, par lequel il est constaté que Godefroi de Bouillon a réellement envoyé de la Terre Sainte des reliques quelconques aux églises de Notre-Dame de Boulogne et de Notre-Dame de Lens, en Artois. En outre un ancien légendaire de l'église de Notre-Dame de Boulogne, aujourd'hui perdu, mais dont une citation existe, légendaire qui paraît remonter au XIIe siècle, constate le même fait.

Or, Godefroi de Bouillon pouvait-il envoyer de Terre Sainte à l'église de sa ville natale, un présent de reliques, parmi lesquelles ne se seraient pas trouvées quelques parcelles de la plus enviée de toutes, celles du Saint-Sang ?

On est d'autant plus en droit de le conclure que la précision des traditions subséquentes vient expliquer le vague de la tradition précédente, et que le terme primitif, reliques de Palestine, s'y transforme en reliques du Saint-Sang...

Veuillez, etc...

D. HAIGNERÉ.

(Voir la planche, p. 267).

(1) Plutôt du XIVe siècle, selon M. Enlart. — A. R.

22 avril 1885.

UNE HORDE DE PILLARDS BOHÉMIENS.

I

Les environs de Desvres sont exploités par une horde de hideux saltimbanques, qui opèrent dans les campagnes une véritable razzia. Ce sont, à leur langage et à leur costume, des italiens de la plus basse condition, lazzaroni de la pire espèce, qui promènent des ours et je ne sais quelles autres bêtes curieuses. Vêtus de haillons sordides, coiffés de turbans rouges, ils voyagent en famille et campent dans des voitures-maisons qu'ils remisent çà et là sur le bord des grands chemins de communication.

Malheur au village où ils s'arrêtent et où ils séjournent pour y passer la nuit. Toute la famille, comme une nuée de sauterelles, s'abat sur le hameau et y exerce la mendicité la plus effrénée. Quand on leur a donné un sou, ou un morceau de pain, ils réclament un œuf, un morceau de viande, un peu de lait !

Le paysan qui se sait peu protégé, surtout sous la République, donne par peur, pour se débarrasser. Il sait qu'une allumette chimique peut avoir raison de son indifférence, et il ne se soucie pas de voir griller sa cabane. Il sait aussi que ses poules sont volages, que son chat peut facilement passer en gibelotte et que son chien lui-même est susceptible d'être croqué par les animaux sibériens qui viennent sauter dans la cour.

Aussi n'a-t-il qu'un désir et ne forme-t-il qu'un souhait: voir disparaître au plus vite ces corbeaux de mauvaise augure.

Toute cette noire et puante smala vient de traverser sans encombre l'arrondissement de Montreuil. Elle est venue lundi à Desvres, par la route de La Calique et de Campagnette. Au train de midi, plusieurs hommes, faisant partie de la bande, assiégeaient la gare, *les poches pleines de sous*, pour y prendre des billets d'aller et retour pour Boulogne. Je ne sais si l'autorité s'est émue de leur arrivée. Toujours est-il qu'hier on en a vu passer, quelques-uns dans la Haute-Ville, sous l'escorte des gendarmes.

Département du Pas-de-Calais, la mendicité est interdite ! Voilà ce qu'on lit en lettres blanches sur les plaques bleues qui ornent nos faubourgs. Si c'était de pauvres ouvriers français, voire de simples Capucins, qui se permissent de razzier ainsi nos campagnes, la République aurait bientôt fait de les appréhender au col et de les expulser du territoire.

Pourquoi cette connivence et cette indulgence pour la bande de pouilleux, qui nous vient de je ne sais où, et qui a dû traverser impunément deux cents lieues de notre territoire, avant d'arriver dans nos départements septentrionaux. On se le demande !

La vue de ces ours coûte vraiment trop cher ; et dans l'état de souffrance où se trouve notre agriculture, il semble que les *petits sous* drainés dans nos campagnes par cette invasion de fainéants, ferait bien mieux l'affaire des malheureux de notre propre pays.

II

Nous lisons dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Une bande de bohémiens venant de Belgique, composée d'une trentaine de personnes, hommes, femmes et enfants, traînant à sa suite quatre chevaux, cinq ours et un singe, est venue camper le 18 dans les bois du côté de Desvres. Plusieurs plaintes ayant été déposées contre cette bande, les quatre principaux conducteurs d'ours ont été arrêtés et conduits le 21 avril devant le procureur de la République à Boulogne. Ce magistrat après avoir examiné leurs papiers et constaté qu'ils possèdent des ressources suffisantes, les a mis en liberté parce que le délit à leur charge n'a pu être bien établi. Mais ils ont promis de se mettre en route sur-le-champ et de gagner le Havre, où ils s'embarqueront pour l'Amérique.

« M. le capitaine de gendarmerie Prévost a prévenu l'officier commandant l'arrondissement de Montreuil pour que cette bande soit l'objet d'une étroite surveillance jusqu'à son débarquement. »

L'information de notre confrère est exacte, en ce sens que les pillards dont nous avons signalé les exploits dans notre dernier numéro, ont levé le camp mercredi dans la matinée, après être restés depuis samedi dans le canton de Desvres. Ces gens qu'on avait pu prendre pour des Italiens à cause de la sonorité de leur langage, étaient en réalité des Roumains, ou des Moldo-Valaques, vulgairement connus sous le nom de Tsiganes, ou de Bohémiens. Ils ne se lavent ni ne se peignent ; et leur aspect est aussi sinistre que sale et repoussant. Ils campent sous des tentes, couvertes de toiles sordides ; et, là-bas, dans les environs du Mont-Hulin, ils faisaient pendant la nuit de grands feux de bivouac, aux dépens des cultivateurs du voisinage. Le bruit court qu'ils ont brûlé plus de cinquante fagots, ou bourriquets, dérobés à un propriétaire des environs.

La gendarmerie a constaté, parait-il, qu'ils avaient des moyens d'existence. C'est facile à concevoir ; mendiant toute la journée avec la plus évidente effronterie, non point par eux-mêmes, mais par les vingt-cinq ou trente mains de leurs femmes et de leurs enfants, recueillant aussi de porte en porte tous les objets nécessaires à leur nourriture et à celle de leurs animaux, tout ce qu'ils ramassent fait pelotte et augmente leur pécule. Ils avaient des papiers en règle, cela ne fait pas doute ; quel est le

malfaiteur aujourd'hui qui n'a pas soin de se munir de cette précaution, de manière à éviter de faire connaissance avec l'hôtel des haricots ?

Ils étaient donc riches, nous l'avons dit; et effectivement, pendant que les quatre chefs dont parle notre confrère arpentaient les rues de Boulogne, pour témoigner de leurs moyens d'existence par devant l'autorité judiciaire, les femmes et les enfants faisaient, pour la seconde ou la troisième fois, leur razzia de petits sous, d'œufs, de viande, de beurre, de lait et de pain dans toutes les maisons du voisinage de leur séjour improvisé; puis, quand leurs chefs furent rentrés triomphants à Desvres, mardi soir, ils ont fait avec les fagots du bois des côtes du Mont-Hulin, pendant la nuit, des feux de joie dont la lueur se projetait au loin, comme en un vrai jour de *bouhourdis*.

La chronique raconte que cette tribu ne venait pas de Belgique, mais nous est arrivée à travers les départements de l'Oise et de la Somme, où les paysans, se faisant justice à eux-mêmes, les ont poursuivis à coups de fourche, et où les maires ont lancé à leurs trousses leurs compagnies de sapeurs-pompiers, pour s'en débarrasser expéditivement, sans tenir compte de leurs allégations relatives à leurs moyens d'existence.

Combien n'y a-t-il pas de gens parmi ceux qui mendient impudemment chaque jour, qui ne vivent que de vols et de rapine, combien n'y en a-t-il pas qui pourraient à l'occasion, étant un peu serrés de près, justifier de quelques moyens d'existence, sans cesser pour cela d'être des fripons de la pire espèce.

Ceux qui nous occupent sont partis, dit-on, pour l'Amérique. Puissent-ils y faire une fortune plus honnêtement acquise que celle qu'ils cherchaient à réaliser, aux dépens de nos pauvres, dans notre malheureux pays.

(*Impartial*, 22 et 25 avril 1885).

(*Bibliographie* II, n° 281).

---

23 avril 1623.

ENTRETIEN DU PORT.

Les travaux d'entretien du port de Boulogne incombaient autrefois à la Ville; mais à cause de la modicité et de l'insignifiance de ses revenus, la caisse municipale se trouvait souvent fort empêchée d'y pourvoir. En l'année dont il est question, les grandes marées de mars avaient occasionné de graves dommages à la rive du port qui s'étendait le long des dunes de l'ouest, du côté de ce qu'on appelait la garenne du Nœuf-Soutrain, à Châtillon. Au lieu d'en conclure, ce qui eût été le vrai de la question, que le courant cherchait à retrouver l'ancienne entrée du port, on s'émut

de l'accident comme d'une chose anormale, et l'on résolut d'opposer une barrière aux entreprises du flot. Pour cet effet, l'on ne trouva rien de mieux à faire que de construire une jetée, ou pour mieux dire un quai en bois, avec fascinage de ce côté, afin de reporter le courant à l'est. C'était une erreur impardonnable, qui devait amener la ruine du port, et l'on fut deux cents ans à le comprendre. Quoi qu'il en soit, voici le texte de la délibération. On y trouvera la preuve que le système des emprunts ne date pas d'hier.

« Sur ce quy a esté proposé qu'il est très necessaire de faire une nouvelle digue et jettée au havre de ceste ville, près le pont d'oultreaue, pour remettre la riviere en son antien cours, et empescher qu'elle ne flue et ne se destourne plus contre la dusne et garenne du Nœuf Soutrain, quy en a esté beaucoup endomagée aux dernieres grandes marees de mars. Pourquoy faire il est besoing d'avoir quelques nombre de chesnes et quantité de bois d'aulne et facines. A laquelle fin l'on pouroit prendre et faire abbattre jusques à trois douzaines de chesnes dans le bois de l'Hostellerye, où Il y en a plusieurs de crœux, ventelez et rabougris, qui empeschent mesmes le rejet du taillis, ne s'en pouvant recouvrer ailleurs, pour n'avoir esté possible d'obtenir encores la delivrance des quatre cens acordés par le Roy par arrest du mois de decembre 1618 et n'y avoir aucun denier procedans des dons et octrois de ceste ville, à cause des ouvraiges et grandes reparations qui se sont faites depuis ung an, tant audit havre et à la tour du beffroy que aux fontes (fontaines), portes et pont de la ville et autres lieux, dont l'on doit encores la pluspart des deniers. Il a esté deliberé et arresté que ladite digue et jettée se fera comme très necessaire, et que lesdites trois douzaines de chesnes seront prins et abatus dans les ventes et tailles des deux dernieres années et de la presente, aux lieu et endroit le moings dommageables, et que, oultre ce Il sera emprunté deniers où Il sera advisé que s'en pourra recouvrer, pour subvenir au surplus de ce qu'il conviendra pour ladite digue et jettée, sauf cy après à remplacer au proffit de ladite hostellerie la valleur des dits chesnes suivant l'estimation qui en sera faite auparavant l'abat d'iceulx.

OUDART DE LA PLANCHE, F. HIBON, LARDÉ,
CARPENTIER, DUQUESNE. »

(*Archives communales*, 1014, fol. XIV).

(*Impartial*, 23 avril 1870).

23 avril 1861.

LES CURÉS DE SAINT-JOSEPH DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Après que le concordat du 25 messidor an IX (14 juillet 1801) eut été promulgué par la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), Mgr de la Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, s'occupa de rétablir à Boulogne l'exercice du culte catholique. L'église de Saint-Nicolas était ouverte depuis plusieurs années déjà, sous l'empire de la liberté qui avait été rendue à la France, après le régime du Directoire.

La cathédrale avait été renversée par un vandalisme stupide; il n'y avait plus à la haute ville d'autre église que la chapelle des Annonciades, transformée en magasin de fourrages militaires. On la demanda au ministère de la guerre, qui parut disposé à la rendre; l'ordre d'évacuer les fourrages fut donné le 5 prairial an X (25 mai 1802); et comme M. Parent, ancien curé de la haute ville avant la Révolution, avait été désigné par l'évêque comme desservant provisoire avec M. Ballin pour vicaire, l'administration municipale prit sur elle de mettre l'église à la disposition du clergé, par un arrêté en date du 28 messidor (17 juillet). C'était un samedi. Dans « leur juste impatience », les prêtres et les fidèles s'occupèrent immédiatement de préparer l'église, pour y célébrer la messe le lendemain. Une lettre du maire, M. Merlin-Dubrœuil, constate « la joie que manifestent les habitants, lorsqu'ils virent leur ministre s'acheminer vers l'église, le zèle qu'ils apportaient à mettre cet édifice dans un état convenable », lorsque tout à coup, le commandant d'armes de la place envoya « quatre fusilliers et un caporal » chasser brutalement de l'église tous ceux qui y étaient entrés pour faire ces préparatifs. On écrivit au préfet et au ministre de la guerre. L'administration militaire ne pouvait se décider à se dessaisir si facilement d'un édifice qui lui paraissait propre à servir « d'arsenal supplémentaire ». Cependant, malgré la décision du ministre de l'intérieur, en date du 10 vendémiaire an IX (2 octobre 1800), l'affaire traîna en longueur, avec divers épisodes, jusqu'au 16 avril 1807, époque à laquelle S. A. le Prince ministre de la guerre approuva « la cession provisoire au clergé de la haute ville de Boulogne de l'église succursale de cette ville ».

Avant d'entrer dans l'église des Annonciades, le clergé de la paroisse célébrait le saint sacrifice dans les salons de l'hôtel d'Aumont, près la porte Gayole, où habite aujourd'hui M. Alexandre Adam, receveur des finances.

M. Parent, n'ayant été nommé que desservant provisoire, le premier desservant titulaire de la paroisse de Saint-Joseph a été M. l'abbé Denissel,

chanoine honoraire d'Arras, ancien chanoine de Saint-Omer, qui fut installé le 10 ventôse an XI (1er mars 1803), après avoir prêté dans l'église de Saint-Nicolas le serment « prescrit par la convention passée entre Sa Sainteté et le gouvernement français ». Cette cérémonie, à laquelle assistèrent les autorités civiles et militaires, eut lieu pendant la messe, après l'évangile. « L'intention du gouvernement », disait M. Masclet, sous-préfet, dans sa lettre de convocation, « est que la prestation de ce serment « soit entourée de tout ce qui peut la rendre plus solennelle, afin que « l'idée des devoirs que reconnaissent les ecclésiastiques soit plus impo- « sante, et que la confiance qu'ils doivent inspirer soit plus entière. » M. Denissel, qui était investi par l'évêque d'Arras du titre de pro-vicaire général, quitta sa cure en juillet 1806, et devint secrétaire général de l'évêché.

M. l'abbé Voulonne, ancien chanoine de Boulogne, qui était avec M. l'abbé Mathon, vicaire de M. Denissel, lui succéda, au commencement d'août 1806. Pierre-Antoine Voulonne était né à Alicante, en Espagne, et ses talents lui avait fait obtenir de Mgr de Pressy un canonicat dans la cathédrale de Boulogne. Il mourut dans sa maison de la rue Saint-Jean, le 15 juillet 1811, à l'âge de soixante-quatorze ans.

M. Jean-Louis-Marc Mathon, né à Boulogne, en 1752, lui succéda et fut installé le 23 juillet. Il avait été secrétaire particulier de Mgr de Pressy et honoré de la confiance de Mgr Asseline. Il mourut le 14 janvier 1830, à six heures du soir, comme M. Delcroix, à l'âge de soixante-dix-sept ans et onze mois.

M. Mathon eut pour successeur M. Dominique-François-Joseph Macrez, né à Campagne-lès-Boulonnais, qui fut installé le 4 février 1830, et mourut le 26 décembre 1835, âgé de soixante-treize ans et neuf mois.

Mgr de la Tour-d'Auvergne le remplaça par M. l'abbé Le Comte, qui prit possession de la cure de Saint-Joseph le 20 avril 1836, et y resta jusqu'à ce qu'il fût installé dans la cure de Saint-Nicolas, le 1er octobre 1838.

Jusqu'à cette époque les curés de la haute ville avaient été vicaires généraux de l'évêque d'Arras et grands-doyens de l'arrondissement de Boulogne. Cette dignité était, du reste, toute personnelle (1).

D. H.

(*Impartial*, 23 avril 1861).

(*Bibliographie*, II, n° 75).

(Voir au 25 avril).

(1) Cet article a été développé et complété depuis par M. l'abbé Haigneré sous le titre de *Notes chronologiques sur les curés de Boulogne*, et ce travail a paru dans le tome XV des *Mémoires de la Société Académique*, p. 215. A. R.

23 avril 1861.

M. L'ABBÉ DELCROIX,

GRAND-DOYEN.

Les pauvres de la ville de Boulogne viennent de faire une perte cruelle: M. l'abbé Delcroix, curé de Saint-Joseph, est mort vendredi dernier, à la suite d'une courte maladie.

Né à Zutkerque, en 1790, Louis-Joseph-Théophile Delcroix avait été pendant plusieurs années desservant de la paroisse d'Hardinghen, lorsque Mgr de la Tour-d'Auvergne lui donna la cure de la haute ville, dont il prit possession le 29 octobre 1838. Il y succédait à M. Le Comte qui venait d'être appelé à la cure de Saint-Nicolas.

M. Delcroix se montra dans la paroisse de Saint-Joseph tel qu'il avait été dans la paroisse d'Hardinghen. On signala en 1838, dans un journal de la localité, les vertus particulières dont il était animé, « son caractère « doux, pacifique et charitable. Nous avons l'avantage d'annoncer, disait « M. le baron Du Blaisel, qu'il arrive parmi nous, précédé du cortège « de ses bonnes actions; déjà une bonne partie de son patrimoine a été « employée à soutenir les pauvres nombreux de sa paroisse ». Ça été l'un des plus beaux privilèges de la paroisse de Saint-Joseph, d'avoir pour pasteurs des hommes qui ont été pleurés par les déshérités de la fortune. Quand le Nestor du vieux clergé boulonnais, M. Mathon, mourait dans cette même maison de la rue Guyale, en 1830, après une maladie de quelques jours, l'*Annotateur* disait de lui : « Les malheureux n'eurent jamais un père plus tendre, un plus zélé protecteur ».

Dire d'un prêtre qu'il a été charitable, dans toute la force et dans toute l'acceptation du mot; dire de lui qu'il a dépensé tout son patrimoine, tous ses revenus, quelquefois son nécessaire, pour soulager la misère temporelle de ses ouailles; ajouter qu'il s'est dépensé lui-même, suivant la parole de Saint Paul, pour porter des consolations à toutes les misères morales qui ont pu affliger son troupeau, c'est dire qu'il a été à la hauteur de la mission sublime qui lui était confiée, et qu'il mérite l'admiration et la reconnaissance de tous ceux qui savent apprécier en quoi consiste la vraie grandeur de l'homme.

Or, c'est là le caractère distinctif des œuvres de M. l'abbé Delcroix. Sa vie s'est écoulée sans ambition et sans éclat. Le talent de la parole lui faisait défaut. Il lisait en chaire ses sermons, bien écrits, bien pensés, pleins de choses pratiques et utiles, mais la puissance de l'improvisation lui manquait. Malgré cela, il a fait dans sa paroisse un bien immense, par l'exemple simplement donné, de toutes les vertus sacerdotales, et surtout par la puissance invincible de la charité la plus inépuisable.

A qui refusa-t-il jamais, non l'aumône banale, passagère et vulgaire, par laquelle on se débarrasse souvent des obsessions du pauvre, sans apporter de soulagement à sa misère, mais l'aumône abondante, qui ne calcule pas, l'aumône fraternelle qui partage avec le pauvre le pain de chaque jour? Saintement prodigue, il donnait à ses anciens pauvres d'Hardinghen, qui accouraient frapper à sa porte, dans son presbytère de Boulogne; il donnait à toutes ces infortunes errantes, qui promènent de ville en ville l'incurable plaie de leur indigence; il donnait à tous les malheureux qui venaient à lui des divers quartiers de la ville; il donnait principalement aux indigents de sa paroisse; il visitait les réduits où la détresse pleure en silence; il savait trouver le pauvre honteux qui déguise ses besoins sous l'apparence d'une honnête économie. Son œil, discrètement investigateur, lisait dans le secret des cœurs, et toujours sa main charitable apportait un soulagement aux nécessités de ses frères.

Son patrimoine s'en allait pièce par pièce, pour suffire aux exigences d'une charité qui ne connaissait point de limites. On lui fit quelquefois des représentations à ce sujet; mais comment empêcher un père de se dépouiller au profit de ses enfants! Un jour on lui proposa de s'entendre avec le bureau de bienfaisance pour distribuer avec plus de discrétion les aumônes qu'il recevait chaque année de ses paroissiens pour les pauvres, il répondit ces sages paroles : « L'inconvénient de secourir en-« semble les mêmes pauvres ne peut jamais être évité entièrement; nous « ne pouvons pas empêcher les personnes riches d'assister en secret cer-« tains indigents. Nous avons d'ailleurs dans notre paroisse des malades, « des pauvres honteux, des enfants que le bureau de bienfaisance ne « secourt pas ou ne peut secourir suffisamment. Sous le prétexte d'obtenir « l'heureux résultat d'une répartition plus égale et plus appropriée aux « besoins des indigents, on jetterait plusieurs familles pauvres dans le « désespoir... *On nous ôterait l'influence religieuse et morale sur la « classe indigente et on lui ferait commettre l'injustice et le désordre* ». Ces lignes ont été écrites en 1845.

A cette intelligence des besoins de la classe nécessiteuse qui révèle l'homme utile à son pays en même temps que le serviteur de Dieu, qui voyait dans le pauvre un frère en Jésus-Christ, se joignaient chez M. l'abbé Delcroix l'aménité la plus affectueuse, l'humilité la plus délicate et la simplicité la plus candide. Tous ceux qui le voyaient étaient frappés de cet air de douce bienveillance répandu sur tous ses traits. Aussi avait-il gagné la confiance générale, et personne n'avait à craindre d'être rebuté par lui. Sa paternelle bonté ne s'est jamais démentie. Combien de fois, pour ne pas faire attendre au lendemain un pauvre qui réclamait du secours, n'a-t-il pas emprunté de quoi le satisfaire? Il se serait fait un reproche de

déranger ses clients, ses favoris — les pauvres — et de leur donner la peine de venir deux fois chez lui. On cite des traits admirables. Plusieurs fois, il s'est dépouillé de quelques vêtements pour en couvrir ceux qui souffraient du froid et de la nudité.

Que dirai-je de sa manière de donner? Il avait un air si humble, il paraissait comme si confus d'être trouvé faisant la charité! On aurait dit un débiteur infidèle malencontreusement surpris pas un créancier sévère!

Voilà l'homme que Boulogne a perdu, l'homme à qui notre ville devrait élever un monument, comme elle l'a fait pour M. l'abbé Dufour; un de ces hommes qui sont les piliers de l'ordre social, qui défendent le peuple contre les tentations de l'injustice et du désordre. Le monde les connaît peu, les faiseurs de théories n'en tiennent point grand cas. On n'en parle guère dans les traités d'économie sociale. Ils brillent peu au dehors; mais leur force n'en est pas moins réelle. C'est pour la société et pour les empires un soutien obscur et caché dont personne ne s'occupe, comme ces masses de pierres ignorées que l'architecte enfouit sans gloire dans les fondements d'un grand édifice. Heureux les peuples à qui Dieu accorde de tels pasteurs! Heureuses les contrées qui les voient naître et la terre qui renferme leur mortelle dépouille! Les générations à venir n'en oublieront point la mémoire; leurs exemples ne seront jamais stériles; et la bonne odeur de leurs vertus habitera longtemps dans les cœurs.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

Ce matin, au milieu d'un grand concours de toute la ville, ont eu lieu les funérailles du vénérable curé de Saint-Joseph. Le clergé de la ville, les professeurs et les élèves de l'institution de Mgr Haffreingue, les curés des paroisses du canton et des communes environnantes, les communautés religieuses, diverses associations formaient le cortège. Le calice était porté par M. le chanoine Bloëme, curé de Saint-Martin. MM. les doyens de Desvres et de Samer, et MM. les curés de Capécure et de Saint-Pierre, chanoines honoraires d'Arras, tenaient les coins du poèle. M. le doyen de Saint-Nicolas officiait.

Nous ne dirons rien de l'affluence qui était sans exemple pour ce qui est des cérémonies funèbres. L'église de Saint-Joseph était trop petite, et toute autre église l'eut été de même, pour contenir la foule. Ces funérailles ont offert un caractère particulier qui a frappé tous les assistants; c'était le silence religieux, solennel, imposant, gardé par le peuple nombreux, qui bordait les trottoirs des rues traversées par le cortège. La tristesse était dans tous les cœurs. Ce silence morne, quelquefois rompu par des larmes et des sanglots, en dit plus que tous les discours.

(*Bibliographie* II, n° 74). (*Impartial*, 26 avril 1861).

24 avril 1772.

NOUVEAU CIMETIÈRE.

Le chapitre de Boulogne vote une somme de mille livres, afin de contribuer aux frais de l'érection d'un nouveau cimetière, pour la paroisse de la Haute-Ville. Jusqu'alors, on avait enterré les morts dans l'étroit espace qui existe entre la Cathédrale et la rue de Lille, à l'endroit où est maintenant le Petit-Séminaire et ses dépendances. A la longue, malgré les charniers construits le long de l'édifice, pour recevoir les ossements desséchés que l'on retirait de la terre chaque fois que l'on creusait une fosse, ce cimetière était devenu une menace permanente d'insalubrité, et l'on songea à s'en procurer un autre. Ce fut l'affaire de l'administration municipale, ou du Corps-de-ville, comme on l'appelait alors, et l'on obtint en location du génie militaire le petit terrain près de la route de Saint-Omer, lequel est aujourd'hui affecté aux concessions temporaires des protestants anglais. Devenu trop étroit et comblé de sépultures en 1806, il fut abandonné pour être remplacé par le cimetière actuel de l'Est, plusieurs fois agrandi depuis lors.

Il avait été bénit le dimanche 1er août 1773.

(*Impartial*, 24 avril 1869).

---

24 avril 1869.

DIVISION DE BOULOGNE EN DEUX CANTONS.

Le *Journal officiel* d'hier publie le décret impérial par lequel est promulguée la loi qui divise le canton de justice de paix de Boulogne-sur-mer en deux cantons. Ce décret porte la date du 15 avril.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître la ligne séparative entre les deux cantons nord et sud, qui vont former le ressort des deux justices de paix :

Le canton nord comprendra les communes de Conteville, Pernes, Pittefaux et Wimille, avec toute la partie de la ville de Boulogne, située au nord de la route de Calais, depuis Beaurepaire et les Quatre-Moulins, en y comprenant toutefois les rues de Wicardenne et de Maquétra, jusqu'à la route de Saint-Omer. A partir de cet endroit, la ligne divisionnaire suit les rues de la Porte-Neuve, de la Tour-Notre-Dame, du Prince-Albert, Grande-Rue et rue de la Lampe jusqu'au pont Napoléon, de manière qu'il n'y ait dans cette circonscription qu'une seule église, celle de Saint-Pierre, laquelle, en vertu des articles organiques du culte, va se

trouver en mesure d'être érigée en cure de première classe. Ce sera pour ce quartier si religieux un bienfait hautement apprécié.

Le canton sud se composera des communes de Baincthun, Echinghen et Saint-Martin-Boulogne, avec la partie de la ville qui appartient au côté sud des rues de Saint-Omer et de la Porte-Neuve, la Haute-Ville, tout ce qui est à gauche de la Grande-Rue et de la rue de la Lampe, en descendant, et le quartier de Capécure. Dans ce canton, se trouvent les quatre autres églises paroissiales de la ville.

Les modifications que le Conseil municipal de Boulogne avait proposées, dans le but de répartir plus également les paroisses dans les deux circonscriptions, n'ont pas été adoptées par l'autorité supérieure, à qui il a paru sans doute naturel que Boulogne fût divisé en deux par l'importante artère de la Grande-Rue, plutôt que par la rue des Pipots.

(*Impartial*, 24 avril 1869).

---

25 avril 1613.

CHAPELLE DE L'HOPITAL.

« Le 25e jour sinct marcq fut beniste la chapelle de l'ospital par messire Claude Dormy, second evesque de Boullongne. »

(*Premier registre de catholicité de Saint-Nicolas*, f° 148 v°).

Il s'agit ici de la chapelle de l'hôpital du bourg dont la construction avait été décidée au conseil échevinal le 19e jour de septembre 1608.

« Il a esté delliberé et advisé de faire construire et ediffier une chapelle à l'hospital de la basse ville et que pour y commencer la somme deube par Jehan Campmajour eschevin et lannée precedente? aussy en ladite charge et receveur dudit hospital, y sera employée sans estre divertie à autre effect, et que les marchez des matereaux et ouvraiges seront par nous faictz. »

(*Arch. comm.*, *Livre vert*, f° 2-5).

En 1625, les sœurs grises de l'hôpital demandent de pouvoir agrandir leur église qui était trop petite « et à cet effet de faire faire pour elles une cloeson dans la salle où sont les lits des malades, offrant de les placer ailleurs aussi commodément, ce qui leur fut permis ».

Ce dernier extrait se rapporte-t-il à l'hôpital du bourg ou à l'hôtellerie de Sainte-Catherine? Nous n'en savons rien, et nous renverrons les curieux au chapitre consacré par M. Deseille aux sœurs de l'hôpital dans l'*Année Boulonnaise*, p. 475.

A. R.

25 avril 1867.

SAINT-JOSEPH, DE BOULOGNE.

I

La paroisse de la Haute-Ville de Boulogne était primitivement, comme l'ancienne cathédrale, sous le vocable de Notre-Dame. Elle a dû être érigée, dès les premiers siècles de l'Eglise, par ces anciens évêques de Boulogne dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Eux-mêmes en furent, avec leurs coopérateurs, les premiers curés. Quand la persécution forçait les évêques à s'enfuir, quand le diocèse était veuf de son pasteur, quand par le malheur des temps la succession épiscopale était interrompue, le collège des chanoines, sous la présidence de son chef de dizaine (*decanus*, dont nous avons fait *doyen*) administrait la paroisse.

Je dis « la paroisse », car il n'y en avait encore qu'une dans toute la ville et la banlieue. Les chanoines de Notre-Dame ont toujours été reconnus, même par les évêques de Thérouanne, comme les curés primitifs de la cité boulonnaise. Un document de l'an 1113, émané du bienheureux évêque Jean de Commines, fait voir qu'à cette époque une abbaye rivale, récemment fondée par les comtes de Boulogne, voulait empiéter sur les privilèges de la vieille basilique épiscopale. Le saint évêque y mit ordre.

« L'église de Notre-Dame, dit-il, laquelle est située dans la ville de « Boulogne, a été établie siège épiscopal et église cathédrale dans les « anciens temps. C'est à cette église que, de toute la ville et de toute la « paroisse, on paie les dîmes, les oblations et tous les droits établis par « l'autorité ecclésiastique. »

Elle seule avait un cimetière ; mais, par privilège, le bienheureux évêque concède aux chanoines de Saint-Vulmer le droit d'en avoir aussi un, à la condition de n'y enterrer que leurs confrères, à l'exclusion de toute autre personne. Encore ne peuvent-ils avoir chez eux l'huile des infirmes : en cas de nécessité, et pour eux-mêmes seulement, ils l'iront chercher à Notre-Dame.

Les chanoines de Saint-Vulmer iront aussi à Notre-Dame pour recevoir les palmes ; et ils se joindront aux chanoines de l'église-mère, pour toutes les processions publiques, notamment pour celles de Saint-Marc et des Rogations.

A toutes ces restrictions s'ajoute l'interdiction absolue, pour qui que ce soit, de baptiser dans l'église de Saint-Vulmer, aussi bien que la défense d'y donner la communion à d'autres qu'aux chanoines. « Le jour de la « Purification, les chanoines pourront bénir les cierges, mais sans avoir « le droit d'en distribuer à personne. Le *Jeudi absolu*, personne autre

« que les chanoines n'y viendra recevoir l'absoute. A Pâques, à la Pente-
« côte, à Noël, personne, hormis les chanoines, ne sera admis à l'offrande,
« ni à la communion. La messe paroissiale ne pourra aucunement être
« célébrée à Saint-Vulmer et pour cela l'on n'y sonnera aucune cloche. »

Que les temps sont changés! et combien il serait impossible aujourd'hui de maintenir quelque part des prescriptions semblables ! Il est vrai que la piété des fidèles n'est plus la même.

C'étaient toujours des chanoines séculiers qui, depuis l'origine, administraient la paroisse. Saint Omer les y avait trouvés établis, durant son long épiscopat. « Un jour, raconte l'auteur de sa vie, l'illustre confesseur du Christ, déjà avancé en âge, séjournait dans la ville de Boulogne. Il y assista aux offices de la nuit. Se levant ensuite de grand matin selon sa coutume, il entra dans l'église pour y prier. Pendant la plus grande partie d'un long séjour d'été, il prêcha la parole de Dieu à la foule qui l'environnait, chanta la messe devant le peuple chrétien, imposa les mains à des personnes attaquées de diverses maladies, puis enfin, sur l'heure de midi, il alla donner un peu de repos à ses membres fatigués. »

Ce récit d'une visite pastorale que fit Saint Omer à Boulogne, prouve combien la foi chrétienne était alors florissante dans cette ville.

Les chanoines séculiers de Notre-Dame ont laissé peu de traces dans l'histoire. Gotcelin de Cantorbéry en parle une fois, sous l'an 1060, pour dire qu'ils gardent avec honneur le corps de l'abbé Pierre, connu sous le nom de Saint Pierre d'Ambleteuse. De séculiers qu'ils étaient, ils devinrent réguliers au commencement du XIIe siècle, époque à laquelle, sans qu'on en sache la date précise (1), ils s'affilièrent à la nombreuse congrégation d'Arrouaise, au chapitre général de laquelle ils tenaient le troisième rang.

La cure leur resta. Innocent III, dans un diplôme très étendu et très circonstancié, daté de l'an 1208, en témoigne formellement. *Totam parochiam civitatis Boloniæ, ac parochialia jura.* Il énumère les églises et chapelles qui appartenaient à Notre-Dame. En première ligne se trouvait l'église de Saint-Jean-Baptiste, située au haut de la rue Saint-Jean, vers l'évêché, presque sur l'alignement des tours de la cathédrale. Ce devait être l'ancien baptistère construit, suivant la coutume, à proximité et dans les dépendances de l'église principale. Cet édifice subsistait encore en 1630, et il avait gardé ses fonts baptismaux.

(1) Le comte Eustache III fit rétablir l'église de Sainte-Marie de Boulogne, qui avait été ruinée, et vers 1128 y fit recevoir la réforme de Gervais, abbé d'Arrouaise. Jean, chanoine d'Arrouaise, fut le premier abbé et souscrivit en cette qualité à des chartes en 1137, 1138, 1142. — *Hist. d'Arrouaise*, par Dom Gosse, p. 332.

Plus tard, on le démolit pour le remplacer par la maison de l'archidiacre du côté gauche. Venaient ensuite l'église de Saint-Martin, bâtie hors de l'enceinte de la ville, près du fer à cheval du château, à côté du cimetière actuel de l'est, avec juridiction sur une des rues de la ville *intra muros* qui en a gardé le nom ; la chapelle des Lépreux de la Madeleine, sur la paroisse de Saint-Martin ; — la chapelle de Saint-Pierre du Bourg, oratoire de peu d'importance, dont je n'ai pas encore retrouvé l'emplacement, quoique je sache qu'il le faut chercher derrière la rue des Pipots, vers la rue de l'Ancien-Rivage (1) ; — la chapelle de Saint-Nicolas du Bourg, non encore élevée au titre d'église; et la chapelle de l'hôpital Sainte-Catherine, *intra muros* (2), plus tard rebâtie par les religieuses Annonciades.

Toutes ces églises et toutes ces chapelles dépendaient de la paroisse de Notre-Dame, avec plus ou moins de restrictions, dont on n'a pas conservé la teneur. Pour les empêcher de se multiplier au-delà des besoins reconnus, le souverain Pontife fait défense à qui que ce soit d'en bâtir de nouvelles, sans le consentement du chapitre : *Decernimus etiam ut in parochiis vestris nullus capellam refragante voluntate vestra ædificare præsumat.*

II

On a vu les servitudes imposées aux religieux de Saint-Vulmer : celles qui pesaient sur la chapelle de l'hôpital n'étaient pas moins méticuleuses. Une convention de l'an 1207, passée entre les maïeur et les échevins de Boulogne et les religieux de Notre-Dame, pour l'établissement de cet hôpital, nous apprend que l'abbé « s'était obligé à y envoyer quelqu'un de ses chanoines, à sa volonté, pour célébrer la messe et l'office, les dimanches et fêtes, qu'on n'y devait point célébrer la messe les jours de Noël, de Pâques, de la Purification, de la Pentecôte, ni le jour des morts, avant que l'*Agnus Dei* ne fut chanté à la grand'messe de Notre-Dame, à moins que quelque nécessité pressante et les besoins des malades n'engageassent à agir autrement. Si les frères qu'on y avait mis pour servir d'administrateurs et tous ceux qui composaient le personnel de l'hôpital (3)

(1) Voir au 28 juillet.

(2) La chapelle de l'hôpital Sainte-Catherine se trouvait encore en 1541 avec la cour et le réfectoire des sœurs grises (Franciscaines) dans la rue de la Raie, aujourd'hui rue Guyale. A. R.

(3) Ces hôpitaux n'étaient pas précisément alors ce qu'on les a faits aujourd'hui. Le dictionnaire de l'Académie, dans lequel le vrai sens des mots s'est généralement conservé, définit un hôpital une « maison fondée, destinée pour

se portaient bien, ils étaient obligés, dans les grands jours solennels, de se rendre à l'église de Notre-Dame pour y assister à l'office, comme paroissiens. Personne ne pouvait célébrer ce jour-là dans l'hôpital, sans la permission de l'abbé. Toutes les oblations devaient lui revenir, à l'exception de la quête des pauvres. Les frères hospitaliers s'engageaient à ne point avoir de cimetière particulier, et à n'employer aucun moyen pour faire lever cette prohibition ; ils n'auront point de cloche dans leur maison, ni aux environs, ni proche de leur chapelle ; ils n'y mettront point de tronc; ils ne feront point faire d'autel portatif, et n'en auront point d'autre que celui de leur chapelle. Quand quelqu'un des frères ou des résidents viendra à mourir, il sera inhumé dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame ou lieux adjacents, tous ceux qui demeurent dans l'hôpital étant paroissiens de Notre-Dame, ce que doivent reconnaître tous ceux qui y logent, sans souffrir qu'on attaque ses droits, privilèges et dignités.» Cet acte, dont je n'ai pas le texte, mais que je cite d'après un annaliste du dernier siècle, a été confirmé par Lambert, évêque de Thérouanne, Jean, doyen de Lillers, Pierre, doyen de Boulogne, Thomas, ancien doyen, et autres.

On parle quelquefois aujourd'hui d'exigences paroissiales; mais, encore une fois, que les temps sont changés !

III

Le document que j'ai cité en dernier lieu mentionne la présence d'un doyen de Boulogne, qui n'est indiqué que par son prénom, Pierre, les noms propres n'étant pas encore universellement en usage. J'en connais un autre, le doyen Milon, qui vivait en 1170. Lorsque Saint Thomas de Cantorbéry s'embarqua à Wissant pour retourner en Angleterre, après un exil de sept années, le comte de Boulogne, Mathieu d'Alsace, plein de sollicitude pour le bienheureux archevêque, lui envoya dire de rester en France, s'il ne voulait pas se voir charger de chaînes, ou même lâchement égorger, en mettant le pied sur le sol anglais. Le saint se promenait avec sa suite sur la plage, afin d'observer l'état du ciel, avant de mettre à la voile. Quand il vit arriver le doyen Milon, il le reçut de la manière la plus affable et la plus gaie, faisant semblant par une agréable plaisanterie de le prendre pour un percepteur des droits de navigation. Mais aussitôt que Milon lui eut fait connaître l'objet de sa mission, l'intrépide martyr lui répondit que, comme pasteur, il se devait à ses ouailles, et que rien ne pouvait l'empêcher d'accomplir ce qu'il croyait être pour lui un

recevoir *les pauvres*, les malades, *les passants*, les y loger, les nourrir, les y traiter par charité.» Ce sont des Ξενοδοχία et non seulement des Νοσοκομία.

devoir. « J'espère qu'au moins, dit-il, on portera mon corps dans mon église ». C'est un insigne honneur pour le décanat de Boulogne de compter sur ses diptyques un homme qui a cherché à sauver la vie à ce grand persécuté du XIIe siècle, le modèle des défenseurs de la liberté religieuse. Du reste, notre Morinie peut se glorifier d'avoir une belle page dans la vie du pieux archevêque, et cette page, pleine de détails attendrissants, je me propose de la mettre un de ces jours sous les yeux des lecteurs (1).

Le doyen de Boulogne, à cette époque, ne devait pas être autre que le curé de Notre-Dame. Les doyens de *Chrétienté*, comme on les appelait, ne pouvaient être attachés qu'aux églises baptismales, les seules où l'on *christianisât* les enfants. Si, plus tard, les évêques donnèrent indistinctement des commissions de doyen aux curés des paroisses rurales qui n'étaient point chefs-lieux du district, il est à présumer que cet usage ne s'est introduit que longtemps après le XIIe siècle, lorsque la multiplication des églises baptismales modifia si profondément les conditions de l'ancienne hiérarchie.

Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que les religieux ne desservaient plus par eux-mêmes la paroisse, mais qu'ils faisaient nommer par l'évêque de Thérouanne un prêtre séculier pour les remplacer dans cette charge. C'est ce qui avait lieu certainement en 1502, lorsque Remi Le Poing était curé de Notre-Dame, ainsi qu'il résulte d'un vieux mémoire conservé dans les archives ecclésiastiques de Boulogne, lequel est relatif au long procès que les chanoines de Saint-Vulmer soutinrent pendant plus de cinquante ans devant toutes les juridictions du royaume, en appel d'une sentence dans laquelle l'official de Thérouanne avait reconnu les droits de l'église Notre-Dame. Mais, pour éclaircir pleinement cette question, il faudrait pouvoir prendre lecture de divers arrêts du Parlement de Paris, fort difficiles à rencontrer dans les dix mille registres que possèdent les archives de l'Empire, surtout lorsqu'on n'a point de date précise pour servir de flambeau à travers le dédale obscur de cette immense collection. Le gouvernement vient d'en faire, il est vrai, commencer le catalogue, avec la perspective fort consolante de le voir terminer, suivant les supputations les plus probables, dans... 600 ans !

Dans ce procès, les religieux de Saint-Vulmer prétendaient que l'abbé de Notre-Dame n'avait sur la paroisse qu'un droit de patronage; mais les défenseurs de l'abbé soutenaient, au contraire, que celui-ci était le vrai curé en titre de la dite paroisse, tandis que le curé en exercice, Remi Le Poing, n'était que vicaire perpétuel: *Dominus eorum abbas est magnus curatus dicte parochie.*

(1) Simple projet, qui n'a jamais été exécuté. A. R.

L'officialité de Thérouanne l'avait solennellement affirmé dans sa sentence datée du lundi avant la Sainte-Madeleine (19 juillet), de l'année 1501. « L'église Notre-Dame, anciennement siège épiscopal, doit être regardée comme la patronne et la mère-église de toutes les autres églises de la ville et des faubourgs. Tous les droits paroissiaux lui appartiennent, non seulement pour la perception des dîmes et des offrandes, mais encore pour les funérailles des morts et la sonnerie des trépassés, la bénédiction des époux, l'administration des sacrements et, en général, pour tout ce qui touche aux droits, autorité, utilité et avantages du pouvoir paroissial. »

IV

Malgré toutes ses prérogatives et ses prééminences, la cure de Notre-Dame se trouvait déjà moins importante que celle de Saint-Nicolas. Un religieux de Saint-Bertin, Dom Tassard, nous a laissé une liste des bénéfices du diocèse de Thérouanne, — ce qu'on appelle ordinairement un *Pouillé* — qui date de 1515 ou environ, et que l'on trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer. A côté du titre de chaque cure, l'auteur a mis un chiffre qui doit représenter une taxe, proportionnelle à l'importance du revenu paroissial, soit pour la contribution aux charges de l'Etat, lorsque le clergé lui votait un subside, soit pour la collation des bénéfices en Cour de Rome. Or, tandis que la paroisse de Notre-Dame, *Sancta Maria Bolonie*, est taxée à 25 livres, la paroisse de Saint-Nicolas l'est à 40. Des églises rurales sont plus riches : Colembert paie 45, Alincthun, 35; Wierre-Effroy et Echinghen, 30; Condette, 27.

C'était la paroisse privilégiée de la municipalité boulonnaise, qui y avait ses stalles et son banc d'œuvre, et qui y faisait chanter le *Veni Creator* avant de procéder à ses élections. — L'hôtel de ville s'est maintes fois préoccupé de la manière dont on y célébrait l'office divin, jusqu'à mander un jour le clergé à sa barre, pour l'inviter à être plus exact dans l'assistance au chœur, comme aussi de réclamer le déplacement de « la cheze où se font les commandements », afin de mieux entendre les annonces. La caisse municipale a payé jusqu'à la révolution une indemnité spéciale au bedeau, pour sa peine de sonner la messe de paroisse: et l'on avait mis les armes de la ville dans les vitres les plus proches de l'autel.

Depuis la construction du jubé, la paroisse jouissait du transept sud de l'église, et de la nef latérale de gauche, autrement appelée *carolle*, avec des bancs affermés. Son autel, avec un étroit sanctuaire, autour duquel se rangeaient les stalles du maire, des échevins et des officiers de ville, s'adossait au déambulatoire du chœur, contre le premier pilier de la

tête de la croix. Les heures des offices étaient réglées de manière à ne pas se rencontrer avec celles des cérémonies canonicales, lesquelles se faisaient dans le grand chœur, au maître-autel. Du reste, la sacristie était distincte de celle du chapitre, et la paroisse avait sa fabrique à part.

Comme particularité digne de remarque, relativement à l'autel de paroisse, je trouve dans un état des démolitions faites par les huguenots en 1567 (ledit état dressé le 14 mai 1568) (1), que cet autel était alors accompagné de ces rideaux, ou courtines latérales, qu'on voit dans toutes les anciennes gravures, et dont le rétablissement dans nos modernes églises gothiques est regardée à tort comme une innovation. J'aurai l'occasion d'y revenir. Voici le texte: « Item, à l'autel de paroisse, les ferrures « de la closture, les verges soutenant les courtines et aultres ferailles à « l'entour du dict autel, la somme de 50 livres tournois ». Au chapitre de la menuiserie : « Item, une closture servant autour de l'autel de paroisse, « avec quatre collonnes, et une chaise où le curé faisoit son prosne, avecq « un revers (rétable) sur le dit autel, et un tabernacle pour mettre les « imaiges, vallant 60 livres.»

Lorsque la destruction de Thérouanne eut fait transférer à Boulogne le chapitre de cette cathédrale, ce qui eut pour conséquence le rétablissement de l'évêché et la suppression de l'abbaye, la paroisse de Notre-Dame perdit sa suprématie. L'évêque, aux droits de l'abbé, eut sous son entière juridiction la cure de Saint-Nicolas, tandis que les chanoines, aux droits des religieux, gardèrent la cure de la cathédrale. C'était dans l'ordre. Le chapitre, indépendant de l'évêque, et soumis au seul métropolitain, regardait son doyen comme le vrai curé primitif de la paroisse. On ne trouve qu'en 1636 un curé nommé par l'évêque sur la présentation du chapitre. Encore ce dernier ne voulut-il jamais souffrir que l'évêque exerçât dans cette paroisse son droit de visite. En mainte occasion, le chapitre se souvint aussi des anciens privilèges de son église ; et en 1736, pour en conserver quelque signe extérieur, *pro forma*, il s'opposa à ce que le curé de Saint-Nicolas portât l'étole dans les processions générales.

Je vais maintenant donner la chronologie des curés, en glanant çà et là quelques faits dans les registres de catholicité et dans les délibérations capitulaires (2).

Le premier curé dont il me soit possible de citer le nom, d'après les registres capitulaires, est maître Pierre Pennier, que je trouve en titre

(1) Publié depuis dans le tome XVII des *Mémoires de la Société Académique*, p. 377.

(2) La liste des curés de Saint-Joseph a été donnée en abrégé dans les *Mémoires de la Société Académique*, t. XV, p. 215 : on y trouvera quelques rectifications.

depuis le mois de mars 1557 jusqu'au mois de mars 1561. Il ne résidait pas à Boulogne, où sans doute un desservant le suppléait. C'était une coutume ordinaire en ce temps-là ; et l'un des abus les plus pernicieux pour le gouvernement des paroisses. Il est pourtant juste de dire, à sa décharge, que, tandis qu'il percevait ainsi de loin les revenus de sa cure, il ne laissait pas de travailler au service de Dieu ; car les registres nous apprennent qu'il était « estudiant et regent au college de Boncourt, à Paris », l'un des séminaires les plus fréquentés par les jeunes clercs de nos provinces. Je ne saurais dire combien de temps Pierre Pennier resta curé de Notre-Dame. Le chapitre l'admit comme chanoine stagiaire, le 1er octobre 1563. Claude-André Dormy, premier évêque de Boulogne, le fit archidiacre d'Artois, c'est-à-dire de la partie française du diocèse, le 31 mai 1573. Il résidait alors constamment à Boulogne, assidu aux offices du chœur, et obtint pour supplément à son bénéfice la cure de Condette, qu'il échangea pour celle de Tubersent, en 1579. Son évêque le fit pendant plusieurs années vicaire-général, et il mourut au commencement du mois de juillet 1580.

Jehan Vassal lui avait depuis longtemps succédé dans la cure de Notre-Dame. Je ne puis dire au juste, à quelle époque il en avait pris possession ; mais je crois que ce fut en 1569. On a de lui un registre baptistaire, qui commence en cette année pour s'arrêter à 1588, mais son nom n'y paraît qu'une fois, à la date du 25 mars 1577. Tous les autres actes sont impersonnels. Jehan Vassal était, en 1568, curé de la paroisse Saint-Pierre de Montreuil, et il avait prêté son église aux chanoines de Boulogne, lorsque ceux-ci, fuyant la persécution des huguenots, avaient été obligés de chercher un refuge hors du Boulonnais. Pour le récompenser de l'hospitalité généreuse qu'il leur avait offerte, ils se l'attachèrent, en lui conférant la chapellenie de Saint-Joseph du côté gauche, dans leur chœur, 10 septembre et 13 octobre 1568. J'ai lieu de croire qu'ils lui donnèrent en même temps, ou peu après, la cure de leur paroisse (1).

V

Ce fut sous l'administration de Jehan Vassal que la paroisse de Notre-Dame changea de vocable et prit le nom de Saint-Joseph. Voici à quelle

(1) Dans le *cueilloir des rentes de Saint-Vulmer, par Odent*, 1746-1751 (*Arch. comm.*, H, 131), on trouve *Sire Jehan Vassal, curé de Boulogne*, cité comme propriétaire, antérieurement à la famille de Disquemue, d'une maison rue du Cloître, jadis appelée rue Saint-Martin.

Voir au 25 mars 1577. A. R.

occasion. Les huguenots avaient renversé l'ancien autel de paroisse, dont l'emplacement ne m'est pas connu. Or, le 19 août 1580, le chapitre, considérant qu'on avait enfin remis l'église de Notre-Dame dans un état à peu près décent, voulut s'occuper de rendre un peu de lustre au service divin, tant dans le chœur que dans la paroisse. Pour cet effet, il déclara « concéder aux maïeur, échevins et habitants de la ville de Boulogne, « l'autel anciennement fondé sous l'invocation de Saint-Joseph, *altare* « *antiquitus fundatum sub invocatione sancti Joseph*, pour leur servir « d'autel de paroisse, avec droit à leur curé d'y dire, chanter et célébrer « la messe paroissiale, les services, les obsèques, et autres messes de « dévotion, suivant l'ancien usage, sans rien innover, ni déroger à leurs « privilèges ». A cette faveur, qui n'était que de toute justice, et qui allait empêcher la paroisse de se transporter à Saint-Vulmer, comme la ville en eut plusieurs fois le projet, le chapitre ajouta la concession au clergé paroissial d'un autre autel, situé dans le voisinage de celui de Saint-Joseph et dédié à Saint Michel. Ces autels étaient placés contre les gros piliers, flanqués de colonnes, qui peuplaient la nef de l'église, et dans une position fort incommode, mais on s'en contenta pour le moment.

Je ne sais quand mourut Jehan Vassal, qui eut plusieurs fois dans sa vie de graves démêlés avec le chapitre, et qui se démit de sa chapellenie le 10 juin 1587. Une lacune de dix ans, du 1er février 1588 au 13 janvier 1599 dans le registre aux délibérations des chanoines, m'empêche de savoir à quelle époque il cessa d'administrer la paroisse.

Gilles Folie, que je crois originaire de Boulogne, était curé de Saint-Joseph, *plebanus parochiæ*, en 1608, sans que je sache depuis quand (1). Il avait été pourvu d'une chapellenie royale dans l'église de Notre-Dame, le 11 mars 1602; il devint chanoine, sur la résignation d'un parent de l'évêque Claude Dormy, le 19 juin 1609, et fut vicaire général de ce prélat. Il montra un grand zèle pour la restauration du culte de Notre-Dame de Boulogne, pour la vérification de l'authenticité de la sainte Image retrouvée au château d'Honvault, et pour la reconstruction de l'ancienne chapelle, détruite depuis l'occupation de Boulogne par les Anglais. Il mourut le 28 janvier 1633, à cinq heures du soir, après avoir reçu le saint Viatique et l'Extrême-Onction des mains du doyen du chapitre. Les mémoires du temps nous apprennent qu'il fut enterré le dimanche 30, après la grand-messe du chœur, dans la chapelle de Notre-Dame. Il avait donné à cette chapelle un vitrail de couleur, dans lequel il s'était fait représenter, et il avait fait placer à ses frais un autre vitrail dans la nef de la paroisse.

Au milieu de nombreuses occupations que lui imposaient son canonicat

(1) Voir à l'éphéméride du 30 janvier 1633.

ainsi que les fonctions de vicaire général dont son évêque l'avait chargé, Gilles Folie se reposait du soin de sa cure sur son vicaire dévoué, Marc Ricouart, grand chapelain du chœur, qui faisait tous les actes et qui paraît avoir rempli la plupart des fonctions du ministère paroissial. Pour tout clergé, Saint-Joseph avait en outre maître Jehan Meurin, prêtre, chapelain du cantuaire de Saint-Adrien, qui portait le titre de « clercq de la paroisse ».

VI

A Gilles Folie succéda Nicolas Le Bacre (1), neveu de l'archidiacre Noël Gantois. Il n'était encore que clerc tonsuré, lorsque, le 15 mars 1632, le chapitre l'avait mis en possession de l'une des chapelles royales, devenue vacante par la mort de Jean du Rozel, curé de Saint-Martin-Boulogne. Il fut installé dans les fonctions de curé de Saint-Joseph le 17 février 1633, étant alors bachelier en théologie, et ayant, à ce qu'il semble, obtenu cette nomination par suite de ses grades. Il ne garda pas longtemps ce bénéfice, dont il se démit trois ans après. Je ne sais ce qu'il devint dans la suite (curé de Marck, 1636, de Leulinghen, 1646). Son successeur, présenté par le chapitre à l'évêque le 1er août 1636, fut nommé et installé quelques jours après.

C'était le P. Jean-Baptiste Le Loué, originaire du diocèse de Coutances, docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre de l'Oratoire, et chanoine théologal de Boulogne, depuis le 1er février. Les registres de catholicité montrent qu'il s'occupait sérieusement du ministère paroissial, ce qui dénote de sa part une grande activité, puisqu'il dirigeait en même temps comme supérieur le collège de l'Oratoire.

Le P. Le Loué resta curé de Saint-Joseph jusqu'au commencement de l'année 1652, époque à laquelle il fut remplacé par un de ses confrères de la même congrégation, le P. Nicolas Briet, entré en fonctions le 22 mars, sur la résignation d'un nommé Goezauld, qui n'avait pas pris possession. Les archives de l'Oratoire de Boulogne n'ayant pas échappé aux injures des hommes et aux ravages du temps, il m'a été impossible d'avoir aucun renseignement sur ces religieux. Tout ce que je sais, c'est que, d'après un document contemporain, le P. Briet s'acquitta de son ministère pastoral avec une telle diligence, charité, vigilance et piété, « que journellement les peuples commis à ses soins faisaient des vœux « pour sa prosperité. » Il quitta la cure de Saint-Joseph au commencement de l'année 1678, et en se retirant il garda sur les revenus de cette paroisse une pension de 150 livres qui lui était encore servie en 1681.

(1) Voir au 15 mars 1632.

Le chapitre lui avait permis de siéger au chœur, en prenant place après le dernier chapelain prêtre, le 1er juin 1671; et cette faveur fut continuée à ses successeurs. Le P. Briet eut la joie de voir transférer dans le transept, près de l'entrée du chœur, l'autel titulaire de la paroisse, qu'on se plaignait depuis longtemps de ne pouvoir décorer d'une manière convenable, à cause du mauvais emplacement qu'il occupait. Le duc d'Aumont, gouverneur de Boulogne et donateur du superbe jubé de marbre qui ornait l'entrée du chœur, avait daigné appuyer près du chapitre les réclamations des paroissiens. Après bien des négociations, l'affaire s'était arrangée. On avait tiré de sa place séculaire le grand Saint-Christophe qu'on voyait posé sur encorbellement contre le premier pilier du chœur, et derrière lequel se trouvait, dans l'épaisseur dudit pilier, la prison du chapitre, désignée dans les registres capitulaires, par l'expression peu honnête, mais latine de *post culum sancti Christophori*. Cette statue, au dire de l'architecte, aurait gâté la décoration du jubé. La construction de l'autel de Saint-Joseph, au contraire, devait se relier avec ce monument dont elle complétait l'ordonnance, et elle appelait nécessairement l'établissement d'un autre autel, contre le pilier de gauche, de manière à former un ensemble plein de grandeur et d'unité. Aussi, quand les paroissiens eurent fait, en 1667, les frais de leur autel, exécuté en marbre, avec richesse, comme le jubé, le chapitre n'eut point de repos qu'il n'eût achevé la construction d'un autel tout semblable, situé parallèlement. On le dédia à Saint Maxime, patron secondaire du diocèse, en supprimant l'autel de Saint Augustin, patron des chanoines réguliers, qui se trouvait depuis longtemps au même lieu, mais dont le style ne répondait sans doute pas plus que celui de Saint Christophe au goût des architectes.

Pierre Framery, chanoine théologal depuis le 9 mai 1668, figure comme « vicaire nommé à la cure de Saint-Joseph », dans un acte du 3 août 1678. En octobre, il était curé, mais il n'en garda pas longtemps les fonctions. Usant d'une faculté qu'admettaient les lois canoniques du temps, il se démit de sa charge en faveur de Michel Guillot (1), prêtre du diocèse d'Angers, maître ès arts de l'Université de Paris, en demandant au Saint-Père la ratification de cet acte. C'est ce qu'on appelle une *résignation*. Si la cour de Rome n'avait point de raison particulière pour refuser de donner suite à cette transmission de bénéfice, le résignataire recevait des lettres apostoliques, moyennant lesquelles ce bénéfice passait en ses mains, sans que l'évêque ni le présentateur pussent choisir une autre personne que lui pour le remplir. Pierre Framery mourut le 5 août

(1) Voir au 29 mars 1681.

1705 et fut inhumé dans la nef de la cathédrale, vis-à-vis de la chaire du prédicateur.

Quant à Michel Guillot, il reçut des vicaires généraux, le siège vacant, l'institution canonique, en vertu des provisions du Saint-Siège, le 29 mars 1681 ; mais il ne fit qu'apparaître quelques mois dans sa cure. Il plaida contre le chapitre, afin de réclamer une augmentation de revenus, qu'il ne put obtenir. Des vicaires le remplacèrent près de deux ans dans ses fonctions qu'il résigna bientôt lui-même en cour de Rome à un autre titulaire. Nommé chanoine pénitencier en 1685, il mourut en cette charge dans les premiers jours d'avril 1692.

VII

Claude Fatus des Fourneaux, prêtre du diocèse de Séez, reçut l'institution canonique, du vicaire-général François Abot, sur provisions romaines, le 4 août 1683. Il était entré à la cathédrale en qualité de vicaire-chantre, le 16 novembre 1663, et avait commencé par enseigner le latin aux enfants de la maîtrise, à raison de quatre livres par mois. De chapelain de Saint-Antoine qu'il était d'abord, il s'était élevé à la dignité supérieure de chapelain de la Blanche-Mère-Dieu, dont il fut pourvu par Mgr de Perrochel, le 6 août 1672. Il avait été un peu vicaire de la paroisse sous les deux précédents curés, et il l'administra avec sagesse jusqu'au 1er juin 1691, date à laquelle il donna sa démission, pour devenir curé de Saint-Nicolas. Il resta peu de temps dans ce dernier poste, auquel il préféra un canonicat de la cathédrale dont il prit possession le 21 novembre 1695. Sa mort arriva le 29 janvier 1717. Il fut inhumé le lendemain, devant l'autel de la paroisse, ainsi qu'il en avait témoigné le désir. Il avait résigné son canonicat à son neveu, Joseph Fatus des Fourneaux, natif de Falaise.

Charles Retart de Tréval (1), prêtre du diocèse d'Amiens, docteur en théologie de la faculté de Paris, fut présenté par le chapitre à Mgr Le Tonnelier de Breteuil, pour succéder à des Fourneaux.

L'évêque le connaissait. Sept ans auparavant, lorsqu'il se trouvait en visite pastorale à Blangy, l'abbé de ce monastère, Vollant de Berville, lui avait présenté Charles Retart, déjà bachelier en théologie, quoique simple clerc tonsuré. Mgr Le Tonnelier, voulant attacher à son diocèse ce sujet qui donnait de belles espérances, lui avait conféré la chapelle de Notre-Dame de Pipemont, bénéfice simple, d'un revenu modique, dans la paroisse de Febvin, au doyenné de Bomy, 23 avril 1684.

En 1690, Charles Retart prêchait avec succès « en digne ministre de

(1) Voir au 1er juin 1691.

l'évangile », l'avent, le carême et l'octave du Saint-Sacrement dans la cathédrale, et l'année suivante, il répétait les mêmes prédications à Calais. Le chapitre en conçut une vive admiration pour le jeune prédicateur, et il lui décerna une dignité fort rare à cette époque, puisque c'est la seule fois que je la vois donner à Boulogne, un canonicat honoraire. Les privilèges de cette dignité consistaient dans le droit de porter l'habit canonical d'hiver et d'été, d'avoir rang dans le côté droit du chœur après le dernier chanoine prêtre, le tout par grâce spéciale, sans que cela pût tirer à conséquence, et sans que le dignitaire pût prétendre au droit d'officier à l'autel du chœur, ni même d'y célébrer la messe basse. Encore moins pouvait-il assister aux délibérations capitulaires et prendre part aux distributions manuelles, autres que celles qui compétaient aux habitués. L'acte est du 30 mai 1691.

Le lendemain, Charles Retart prenait possession de la cure de Saint-Joseph, à laquelle l'évêque venait de l'appeler sur la présentation du chapitre. Le 9 novembre suivant, il était promu par élection capitulaire à la dignité de grand-chantre, et le 3 janvier 1692, il entrait en possession d'un canonicat, *ad effectum*.

La cure de Saint-Joseph resta dans ses mains jusqu'en 1704, sans qu'il pût arriver, je ne sais pourquoi, à un canonicat titulaire. Il avait résigné, en 1684, sa chapelle de Pipemont, et possédait en échange une chapellenie du Saint-Sépulcre, à Saint-Pol. Il se démit de sa cure par acte du 1er juin, et il se fit donner par compensation la chapelle de la Blanche-Mère-Dieu, dont il prit possession le 20 du même mois. Il se démit également de sa dignité de grand-chantre le 25 août, et demanda à ne point être obligé de résider, comme grand chapelain. Le chapitre lui ayant refusé cette faveur, il résigna sa chapellenie en cour de Rome, à Victor-François Le Veux, qui en fut investi le 22 mars 1712. Il me paraît probable qu'il avait alors définitivement quitté le diocèse, car la procuration *ad resignandum* m'apprend qu'il résidait à Paris, rue et paroisse Saint-Louis en l'Ile.

VIII

A Charles Retard, succéda Guillaume Dericqson, né à Calais, d'une famille qui occupa plusieurs magistratures municipales. Il avait fait ses études à Paris, au séminaire des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, et il avait été ordonné prêtre aux Quatre-Temps de septembre de l'année 1703. Encore au séminaire, où il venait de prendre son grade de théologie, il se vit appelé par l'évêque Pierre de Langle, sur la présentation du chapitre, à la cure de Saint-Joseph, le 2 juin 1704. Un chapelain de la cathédrale, Jean Davion, en prit possession, au nom du titulaire absent, le 20 du même mois.

Le premier acte que le nouveau curé signa au registre fut un baptême, le 29 août. On le voit exact à remplir ses fonctions pastorales ; et son évêque, un homme fort rigide, lui décerne, dans plusieurs actes du secrétariat, comme il l'eût fait d'un titre honorifique, la qualification de *Pastor vigilantissimus*. Aussi, pour lui témoigner des marques effectives de son estime et pour augmenter la valeur des revenus de sa pauvre cure, il lui donna, le 17 décembre 1710, une des chapelles vicariales du chœur, celle de Saint-Antoine, devenue vacante par la mort de Nicolas Warnier. Plus tard, 2 février 1722, il lui donna la dignité capitulaire de trésorier, en remplacement de son fidèle commensal Jean-Baptiste Gaultier, janséniste de quelque renom ; et enfin, le 25 décembre 1723, il le nomma chanoine prébendé, après la mort de Balthazar Hertault. Les dignités du chapitre étaient alors distinctes des prébendes, et elles avaient leurs revenus à part ; mais comme ces revenus étaient fort minimes, on réunissait presque toujours les dignités à des prébendes.

Pierre de Langle avait de plus voulu attacher Guillaume Dericqson à l'administration diocésaine, en le nommant vice-gérant de l'officialité, fonctions auxquelles il l'appela par lettres du 2 février 1722, et qu'il continua jusqu'à sa mort. Pendant la vacance du siège, les vicaires généraux le firent official.

Ces faveurs de l'évêque janséniste durent mettre le curé de Saint-Joseph en odeur de suspicion auprès de J.-M. Henriau, qui succéda à Pierre de Langle, et qui professait les sentiments de la plus entière soumission aux décisions du Saint-Siège. C'est probablement pourquoi le *pastor vigilantissimus* céda la place à un autre. Une lacune importante qui existe dans les registres capitulaires ne me permet pas de le suivre jusqu'à sa mort qui dut arriver en mai ou juin 1729 (1). Il avait alors, à ce que nous apprend le chroniqueur Scotté, résigné sa dignité de trésorier, pour obtenir celle de doyen du chapitre, à laquelle il fut élu par ses confrères, mais il mourut avant d'avoir été installé.

Son successeur dans la cure de Saint-Joseph fut Louis de la Roche, maître ès arts de l'Université de Paris, prêtre du 19 décembre 1711. Il avait été d'abord, pendant neuf ans, curé d'Heilly, près de Corbie, au diocèse d'Amiens ; puis, il était devenu curé de Louches, en vertu de provisions romaines, expédiées sur résignation ; et par suite du refus de l'évêque de Boulogne, il avait reçu ses provisions de l'évêque d'Amiens, agissant en qualité de commissaire du Saint-Siège, le 31 décembre 1723. J.-M. Henriau lui donna le titre de doyen du district de Guînes, le 28

(1) Le 21 février.

décembre 1724, en remplacement du curé de Rodelinghen qui tenait ses pouvoirs de Pierre de Langle.

Après la démission de Guillaume Dericqson, Louis de la Roche fut pourvu de la cure de Saint-Joseph, par lettres du 18 janvier 1725, et il en prit possession le même jour. Quelques mois après, 25 septembre, l'évêque lui délégua les pouvoirs de pénitencier de la cathédrale, attendu la mauvaise santé du titulaire.

IX

Le 27 janvier 1729, on dressa, pour servir à l'assiette des impositions que le Clergé de France votait en faveur de l'Etat, une déclaration officielle des revenus de la cure de Saint-Joseph. En voici le décompte :

Revenus :

En obits et saluts du Saint-Sacrement.	60 livres.
En casuel, année commune.	240 »
Subvention librement accordée par l'évêque.	200 »
	500 livres.

Charges :

Le curé était obligé de donner aux chantres, vicaires, diacre, sous-diacre et bedeau, le sol pour livre de son casuel. Le chiffre des personnes employées ainsi au service de l'église étant de dix, le curé y perdait la moitié de son casuel,

Soit	120 livres.
De plus, il était obligé de dire ou de faire dire par an, au moins deux cent vingt messes, tant les fêtes que les dimanches et autres jours, pour la confrérie du Saint-Sacrement, soit à quinze sous par messe, puisque c'étaient des messes chantées, total	90 »
	210 livres.

La cure n'était donc estimée qu'à un revenu net de 290 livres; tandis que celle de Saint-Nicolas s'élevait à 1059 livres ; celle de Saint-Etienne à 884 livres; celle d'Echinghen à 308 livres; celle de Pernes à 307 livres, etc., etc.

La cause de cette grande pauvreté de la paroisse de Saint-Joseph venait probablement de son annexion au chapitre, lequel absorbait au profit de la cathédrale toutes les fondations.

Louis de la Roche ne resta pas longtemps à Saint-Joseph. Il se démit, en effet, de cette cure, le 15 août 1730, pour aller occuper celle de Vieille-

Eglise, dont le revenu net était de 2,018 livres. Il se retira du ministère pastoral, en 1753, gardant sur les revenus de sa dernière paroisse une pension annuelle et viagère de 700 livres.

Pierre Dieuset le remplaça à Saint-Joseph. Il avait fait ses études à Paris, au collège de Boncourt, rue Bardet, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, et avait pris le grade de maître ès arts de l'Université. On le trouve vicaire à la Haute-Ville dès le mois de janvier 1728. Le 27 décembre 1729, le roi lui donne un brevet pour l'une des chapellenies royales de la cathédrale. Plusieurs fois déjà il avait fait signifier ses grades au chapitre, afin d'obtenir une des cures qui viendraient à vaquer dans les mois affectés aux gradués. La démission de L. de la Roche ayant eu lieu en août, Dieuset se trouva dans les conditions requises pour avoir droit à la cure de Saint-Joseph, dont il fut pourvu le 19, et dont il prit possession personnelle le 20. L'évêque lui avait déjà donné la charge de greffier des insinuations ecclésiastiques, charge dont il commença à s'acquitter, à partir du 26 mai 1726, et dont il réunit plus tard les émoluments au modique revenu de ses deux bénéfices. Pierre Dieuset mourut à soixante-deux ans et demi, le 11 mai 1760. On l'enterra le lendemain, en présence du chapitre assemblé pour ses funérailles, à l'issue du salut, devant le confessionnal de la paroisse.

Son successeur fut Nicolas Jougleur, natif du village de Saint-Etienne, maître ès arts de l'Université de Paris, prêtre du 8 juin 1748, d'abord vicaire chapelain à Saint-Nicolas de Boulogne, puis, le 31 octobre 1756, curé de Bazinghen. Il fut nommé à la cure de Saint-Joseph, le 28 mai 1760, et prit possession le 30.

Il mourut à cinquante-deux ans, le 24 septembre 1771, à cinq heures de l'après-midi et fut inhumé, le lendemain, par le chapitre, dans un des nouveaux caveaux que l'on venait de faire construire, au-dessous de la sacristie, pour la sépulture de ceux qui étaient *de gremio capituli*. N. Jougleur joignait à sa cure le titre de chapelain du Saint-Esprit de la cathédrale.

X

N. Jougleur eut pour successeur nominal Gabriel-François Dupont, curé de Marquise, pourvu de la cure de Saint-Joseph le 30 septembre et installé le 1er octobre de la même année 1771. Celui-ci était maître ès arts de l'Université de Paris, prêtre du 20 décembre 1760, avait desservi quelque temps la cure de Coquelle, et, en vertu de ses grades, avait obtenu du prieur de Beussent d'être présenté à la cure de Marquise, son pays natal, le 29 octobre 1761. Quoique régulièrement installé, il ne fit

aucune fonction à Saint-Joseph, et ne se résolut point à se démettre de sa première cure (1). Aussi, par acte notarié du 15 janvier 1772, résigna-t-il son nouveau bénéfice, en cour de Rome, à CLAUDE-THOMAS ROUTTIER, fils d'un avocat au parlement de la sénéchaussée de Boulogne.

Ce dernier, prêtre du 22 décembre 1753, avait été vicaire de Wimille, et se trouvait momentanément domicilié à Paris au moment où fut passé l'acte de résignation. Il était bachelier en droit canonique, fut pourvu de la cure de Saint-Joseph le 2 avril 1772, et installé le lendemain. Michel-Joseph Flament, vicaire de Nicolas Jougleur, avait jusque-là gouverné la paroisse en qualité de desserviteur, ou curé provisoire. C.-T. Routtier ne se fit de la cure de Saint-Joseph qu'un marchepied pour passer à celle de Marck en Calaisis, chef-lieu d'un doyenné, et offrant un revenu net de 2,445 livres. Pour l'obtenir, il fit avec Jean-Denis Lesselin, qui en était titulaire, un acte de permutation, daté du 13 janvier 1773, et ratifié par Mgr de Pressy le lendemain. Un peu plus tard, il fut nommé à la cure de Tardinghen, 4 avril 1784 ; mais il la permuta bientôt, par acte du 27 janvier 1785, contre un canonicat de Fauquembergue, avec Jacques Pochet, curé d'Enquin. Pourvu de ce canonicat par lettres du même jour, il resta néanmoins dans sa cure de Marck, où il mourut le 5 août 1788, à l'âge de cinquante-neuf ans.

JEAN-DENIS LESSELIN était originaire d'Abbeville, mais il s'était vu attacher de bonne heure au diocèse de Boulogne. Il étudiait à Paris, rue Saint-Jean de Beauvais, lorsque Mgr Henriau, qui se trouvait alors dans la même ville, pour les affaires du clergé de France, et qui habitait en son hôtel, rue des Marais, paroisse Saint-Sulpice, le pourvut de la chapelle du personnat d'Enocq (6 septembre 1730), dont il ne prit possession que le 12 février 1731. Lorsqu'il fut prêtre, maître ès arts de l'Université, docteur en théologie, il resta quelque temps encore à Paris, chez madame la maréchale de Grammont, rue Cassette, en qualité d'aumônier ; puis, en vertu de ses grades, qu'il avait signifiés sur l'abbaye de La Capelle, il obtint, le 20 avril 1736, d'être pourvu de l'importante cure de Marck, d'un revenu de 1,985 livres, avec deux vicaires, l'un dans la paroisse, l'autre dans le secours des Attaques. Il ne fut pourtant pas doyen du district de ce nom, l'honneur en ayant été réservé à Louis de la Roche, curé de Vieille-Eglise, dont j'ai parlé précédemment. Après être resté trente-six ans à Marck, Jean-Denis Lesselin permuta sa cure

(1) Il y resta jusqu'à la révolution française, prêta le serment constitutionnel, se mit sur les rangs pour être évêque du Pas-de-Calais, et fut vicaire-général de Porion, qu'il accompagna lors de ses premières visites à Boulogne et dans les environs.

contre celle de Saint-Joseph de Boulogne, en conservant, à cause de l'inégalité des bénéfices une pension de 100 livres, que Claude-Thomas Routtier dut lui payer jusqu'à sa mort. Il fut pourvu de la cure de Saint-Joseph le 14 janvier 1773, et il en prit possession le même jour, en même temps que de la chapelle du Saint-Esprit de la cathédrale, qui lui fut donnée sur démission du chanoine Michel Sénéca. Mgr de Pressy le nomma vice-gérant de l'officialité diocésaine, le 13 juin 1777, puis chanoine titulaire, après la mort de Caffiery, le 12 juin 1778. Il mourut le 23 juin 1782, à l'âge de soixante-douze ans. On l'enterra le lendemain dans le nouveau cimetière de la paroisse, près de la route de Saint-Omer, aujourd'hui affecté par la ville de Boulogne aux concessions temporaires pour les personnes qui appartiennent au culte réformé.

Il existe, au nom de J.-D. Lesselin, une nomination, non suivie d'effet, à la cure d'Audresselles, du 12 octobre 1780, et une démission d'un canonicat de Saint-Pol, du 7 décembre même année, que je ne sais à qui attribuer, à moins que celui dont je viens de donner la notice n'ait eu un homonyme dans le diocèse.

XI

Pierre Dufay, dont le titre clérical fut passé en 1771, à Harlettes, ce qui me fait présumer qu'il devait être originaire des environs de cette localité, fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice et prit le grade de maître ès-arts en l'Université de Paris. D'abord vicaire de Saint-Hilaire de Frévent, il fut pourvu de la cure de Zoteux, en vertu de ses grades, le 19 novembre 1775; puis, après la démission de Lesselin, appelé à lui succéder dans la cure de Saint-Joseph, le 30 juin 1778, il en prit possession le 3 juillet.

C'est le premier qui ait été appelé directement par son évêque à l'exercice du ministère pastoral dans cette paroisse, le droit de présenter à la cure de la cathédrale avait jusque-là appartenu au chapitre. Mais Mgr de Pressy, « considérant que la paroisse de la Haute-Ville, eu égard « aux respectables et au grand nombre de personnes de considération « qui s'y trouvent, exigeait un pasteur aussi recommandable par ses « talents que par sa vertu, a témoigné désirer que le chapitre lui aban- « donnât la nomination de ladite cure de Saint-Joseph, en échange de « celle d'Echinghen, attendu que la première est d'un revenu modique « et que les seigneurs évêques, étant chargés du choix des curés, pour- « raient plus aisément attacher à cette cure des ecclésiastiques d'un « mérite distingué, en suppléant par d'autres faveurs à la modicité du « bénéfice ». La cure d'Echinghen étant donnée au chapitre, celui-ci

pourrait y nommer, « à titre de récompense, de bons prêtres qui, après « avoir bien mérité par leurs services au chœur, montreraient du goût « et du talent pour le ministère pastoral. »

Elle vaudrait mieux sous ce rapport que la cure de Saint-Joseph, à cause du « petit nombre de paroissiens, la plupart à leur aise ». Son revenu de 308 livres 7 sous, n'était pas bien supérieur aux 290 livres de Saint-Joseph, mais quelle différence, pour les charges de la vie ! C'était une douce retraite, à proximité de la ville; et le chapitre devait être heureux de l'avoir à sa disposition. L'échange proposé par Mgr de Pressy fut donc ratifié par acte notarié du 1er février 1775; et Lesselin fut le dernier curé de Saint-Joseph qui ait représenté directement, par l'origine de sa nomination, le droit antique des chanoines à la charge des âmes dans leur église.

Pierre Dufay ne fit, pour ainsi dire, que se montrer à ses paroissiens : il mourut presque subitement, à trente-trois ans, le 4 octobre 1780, à une heure de la nuit, et fut inhumé, le lendemain 5, dans le caveau destiné à la sépulture des membres du chapitre.

Mgr de Pressy le remplaça par Jean-François-Louis-Bernard Parent, originaire de Brêmes, maître ès arts de l'Université de Paris. Il avait été tonsuré dans la chapelle de Notre-Dame de Boulogne, le 18 août 1770, avait continué ses études à Paris, était devenu chapelain de l'hôpital de Boulogne, dès le 4 décembre 1775, puis en vertu de ses grades, avait obtenu le bénéfice non sujet à résidence de *personnat* (1) de Bezinghen après la mort du chanoine Duteil, le 19 octobre 1780. C'est alors qu'il fut pourvu de la cure de Saint-Joseph, dont il prit possession le 23 du même mois. — Les 180 livres de revenu du personnat et le traitement de greffier des insinuations ecclésiastiques s'ajoutèrent aux modiques émoluments de sa cure, grâce à la bienveillance dont Mgr de Pressy honora le jeune pasteur. M. Parent fut, avant la révolution française, le dernier curé de Saint-Joseph.

Un enfant de cette paroisse, prêtre du 19 décembre 1772 et sacristain de la chapelle de Notre-Dame, Jean-Marie-Clément Le Gressier de Bellannoy, ayant eu la faiblesse de prêter, en 1791, le serment constitutionnel, se vit appeler par le choix de l'assemblée électorale à prendre l'étole de curé de Saint-Joseph en qualité d'*intrus*. Du vivant du curé et de l'évêque légitimes, il prit possession de la cure le 30 mai 1791, et y resta jusqu'en novembre 1793. M. Parent, lui, était parti pour l'exil, en septembre 1792.

La suite de l'histoire des curés de Saint-Joseph appartient à nos temps

(1) Bénéfice ecclésiastique accordé souvent à des clercs.

modernes, et sort du cadre dans lequel je me suis proposé de me renfermer ici. J'y reviendrai peut-être à propos de la paroisse de Saint-Nicolas, si je me décide à publier le lamentable récit des faiblesses et des crimes qui ont signalé, à Boulogne, le passage de la Terreur (1).

D. HAIGNERÉ.

(*Semaine religieuse*, t. I et II, 1866-67).

(*Bibliographie*, II, 127).

---

26 avril 1871.

OBSÈQUES DE MGR HAFFREINGUE.

La journée d'hier, 25 avril, comptera dans les annales religieuses de la ville de Boulogne comme un des anniversaires les plus mémorables de notre siècle. Tandis qu'elle rappellera à tous ceux qui en auront été les témoins le souvenir poignant de la douleur publique et l'expression du deuil profond dans lequel était plongée la cité boulonnaise, par la mort de celui qui tenait une si grande place dans ses plus chères affections et dans sa plus légitime reconnaissance, elle rendra témoignage aux nobles sentiments dont la population tout entière a fait preuve envers l'insigne bienfaiteur qu'elle venait de perdre.

L'homme qui, pendant plus d'un demi-siècle, a été la plus haute personnification de l'esprit chrétien du pays ; celui qui a si longtemps dirigé la grande Institution catholique où tant de générations d'écoliers ont puisé les bienfaits d'une éducation solide en même temps que les principes d'une religion éclairée, seul fondement des vertus sociales ; le prêtre admirable, dont la foi persévérante et l'infatigable courage ont réussi à soulever les montagnes, pour reconstruire sur ses bases antiques le miraculeux sanctuaire de Notre-Dame ; le respectable prélat qui a su raviver dans le cœur de tant de pieux fidèles, la pratique des saints pèlerinages ; Mgr Haffreingue, en un mot, dont le nom était l'objet de la vénération générale, venait de terminer par une mort édifiante sa longue carrière de vertus et de bonnes œuvres.

I

Voilà pourquoi la ville de Boulogne, dont il était l'ornement et l'orgueil, s'est levée tout entière, comme au jour de ses plus grandes solennités, pour rendre à sa dépouille mortelle des honneurs sans précédents. Les

(1) Voir la suite des curés de Saint-Joseph à l'éphéméride du 23 avril, et la *Révolution à Saint-Nicolas* au 2 octobre.

flots du peuple attristé se pressaient vers la haute ville en masse compacte, afin de s'y ranger comme une immense garde d'honneur autour de son cercueil. On aurait dit les préparatifs de l'une de ces religieuses processions jubilaires qui ont le privilège de réunir, une fois tous les cent ans, la population d'une province pour une cérémonie dont personne des assistants ne doit jamais voir arriver le retour.

Les rues par où le cortège allait défiler s'étaient parées d'ornements de deuil; les façades des maisons étaient revêtues de tentures noires et blanches, semées de larmes, avec de pieux emblêmes ou de touchantes inscriptions en l'honneur de l'illustre défunt.

A onze heures, les cloches de Notre-Dame, sonnant à toute volée, annoncèrent le commencement de la funèbre cérémonie. Un long cortège de prêtres et de religieux, un grand nombre de bénéficiers et de chanoines, accourus de toutes les parties du diocèse, précédaient Mgr Lequette et s'avançaient en chantant le *Miserere* de l'affliction et de la douleur. Le cercueil du vénérable fondateur de Notre-Dame suivait, porté sur les épaules de ses chers marins du Portel, objets constants de ses bénédictions et de sa sollicitude. Devant lui marchait en costume prélatice Mgr Scott, doyen d'Aire, camérier secret de Sa Sainteté, portant le calice, puis M. le chanoine Topping, doyen de Norrent-Fontes, et M. le chanoine Beauvois, doyen de Lens, l'un portant le coussin, l'autre, les insignes et les décorations du défunt. Les coins du poêle étaient tenus par M. A. Desprès, sous-préfet de l'arrondissement, M. de Beaumont, président du tribunal civil, M. le comte Pingré de Guignemicourt, colonel, commandant la place par *interim*, M. Hector de Rosny, président de la fabrique de Notre-Dame, M. le chanoine Rémont, grand-doyen de Boulogne, et M. Ad. Crouy, maire de Boulogne par *interim*.

Venait ensuite le deuil, conduit par M. Alfred Dubout, les membres de la famille de Mgr Haffreingue, les professeurs et les élèves de l'institution, le conseil municipal et les fonctionnaires de tous les ordres et de tous les rangs, unis dans un sentiment commun de vénération pour l'éminent vieillard qui emporte avec lui tant de regrets. Comme témoignage officiel de la douleur publique, le drapeau national flottait à mi-mât, surmonté d'un crêpe, au sommet du beffroi communal, et, par un honneur dont il n'y a point eu jusqu'ici d'exemple, si ce n'est pour les magistrats municipaux, l'Hôtel-de-Ville était tendu de noir.

Mais, si le clergé, l'administration et les fonctionnaires se mettaient ainsi en devoir d'honorer par une manifestation officielle la mémoire du prêtre vénérable dont ils avaient apprécié l'éclatant mérite, malgré le voile d'humble modestie sous lequel il s'efforçait de le dissimuler à tous les regards, la population boulonnaise tout entière témoignait des mêmes

sentiments par son attitude recueillie, par les larmes qui jaillissaient de toutes les paupières. A la vue de ce cercueil qui, porté à l'épaule suivant l'usage antique, dominait le cortège et s'avançait comme une arche sainte au-dessus du flot des assistants, toutes les têtes se découvraient, pénétrées d'une respectueuse émotion ; car il n'était personne, parmi tous ceux qui se trouvaient là, qui n'eût à rappeler le souvenir d'un bienfait.

II

Lorsqu'on fut arrivé à l'église, après avoir parcouru la rue Saint-Jean, la place au Blé, la place Godefroi de Bouillon et la rue de Lille, les nefs du grandiose édifice ne furent pas assez vastes pour contenir le peuple immense qui aurait voulu y prendre place à la suite du cortège. Au milieu du chœur, était dressé un magnifique catafalque, couvert d'une forêt de cierges et surmonté par un dais funèbre, suspendu au milieu des grandes arcades de la voûte. Le cercueil y fut déposé, et la messe commença.

Mgr Lequette officiait pontificalement, assisté par M. l'abbé Jonas, curé de Notre-Dame, et M. l'abbé Bresselle, curé de Saint-Pierre, tous deux anciens élèves de Mgr Haffreingue, faisant les fonctions de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé Duriez, grand-doyen de Saint-Omer, restaurateur du pèlerinage de Notre-Dame des Miracles, remplissait l'office de prêtre assistant. La maîtrise de la paroisse, sous la direction de M. G. Fournier, et avec le concours bienveillant de nombreux amateurs, a exécuté avec beaucoup de gravité et un grand sentiment religieux, la messe des morts en faux-bourdon du plain-chant grégorien. M. Al. Guilmant, qui tenait l'orgue, a joué une marche funèbre et divers morceaux de sa composition avec la manière large et puissante qui est le propre de son talent.

Les stalles du chœur étaient remplies d'un véritable chapitre de chanoines et de bénéficiers en costume de chœur, parmi lesquels on remarquait, outre ceux que nous avons déjà nommés, M. le grand-doyen de Montreuil, MM. les doyens de Calais, Guînes, Desvres, Marquise, Etaples, Fauquembergues, MM. les curés de Saint-Nicolas de Boulogne, de Wimille et de Saint-Jean-Baptiste d'Arras, MM. Lewalle et Catteau, professeurs de théologie au Grand-Séminaire, M. Marin, supérieur du Petit-Séminaire, M. Delwaulle, supérieur du collège de Montreuil, accompagné par M. Hamille, l'un des professeurs de son établissement, M. Mailly, premier chapelain de la chapelle française de Londres, M. Bloëme, ancien curé de Saint-Martin-Boulogne, etc., etc.

Parmi les prêtres étrangers au diocèse, nous signalerons la présence de MM. les chanoines Deroussent, curé de Domart-en-Ponthieu, l'un des plus zélés propagateurs du pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne dans la

Picardie, de Guillebon, curé de Saint-Martin d'Henriville à Amiens, Rohaut, supérieur de l'institution Saint-Stanislas d'Abbeville, de M. l'abbé Douillet, curé doyen de Corbie, du T. R. P. O'Laughlin, supérieur des Passionistes de France, du R. P. Ignatius Sisk, religieux Cistercien de l'abbaye de Saint-Bernard de Loughborough, en Angleterre, tous accourus de loin pour payer une dernière fois l'affectueux tribu de la vénération et de la reconnaissance à celui qui fut si longtemps leur ami, leur père et leur bienfaiteur.

Plus de trois cents prêtres, les uns en surplis, les autres restés confondus dans l'assistance pour s'associer au deuil de la famille, se pressaient dans le dôme autour de l'incomparable autel Torlonia, sur lequel Mgr Lequette offrait le saint sacrifice.

A l'offrande, suivant les exigences du cérémonial, M. Haffreingue aîné, comme représentant la famille, et M. l'abbé Hecquet, au nom des directeurs et professeurs de l'établissement, ont été seuls appelés à se présenter au pied du trône épiscopal, un cierge à la main, pour baiser l'anneau pastoral du Prélat officiant.

III

Il n'y a point eu, à proprement parler, d'oraison funèbre ; mais Mgr Lequette est monté en chaire avant l'absoute et il a dit au cher défunt qu'il aimait tant, les suprêmes paroles de l'adieu. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans toute son étendue cette remarquable improvisation, qui a si bien répondu à la pensée de l'assistance, et qui a traduit dans les termes les plus heureux le sentiment qui régnait dans tous les cœurs.

Le pieux pontife, s'inspirant de ces paroles des saints livres : *Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est*, a célébré tout d'abord le concours immense qui se déployait sous ses regards en l'honneur de celui qui a été véritablement « chéri de Dieu et des hommes, et dont la mémoire restera en vénération ». Il a redit une fois de plus ce qui a été déjà l'objet de tant de louanges, et ce qui ne cessera d'en exiger toujours de nouvelles, la foi persévérante avec laquelle Mgr Haffreingue a relevé de ses ruines le magnifique sanctuaire de Notre-Dame.

Mais l'occasion se présentait de rendre hommage à une autre œuvre, qui a été, pour le vénérable défunt, la plus chère occupation de sa vie, et Mgr Lequette l'a saisie avec beaucoup d'à-propos. Mgr Haffreingue n'a pas été seulement un constructeur d'églises, il a été surtout et avant tout un Chef d'institution.

« Or, c'est là, aux yeux de la foi, une œuvre qui suffirait à elle seule pour faire vénérer le souvenir de celui qui s'y est appliqué durant un

demi-siècle avec tant de zèle et de dévouement, dans la compagnie et avec le concours de dignes et zélés coopérateurs. Que de bienfaits n'en est-il pas résulté pour le diocèse?

« Pour s'en convaincre, ne suffit-il pas de jeter un regard sur cette couronne de prêtres qui entourent en ce moment ses restes mortels et qui, aimant tous à se proclamer ses enfants, sont venus déposer auprès de son cercueil l'hommage de leur filiale tendresse.

« Et ce n'est pas seulement le clergé qui s'unit d'un accord unanime dans la profession de ces sentiments, c'est encore une foule d'hommes appartenant à la magistrature, à l'administration, aux professions industrielles, commerciales, agricoles, tous élèves sortis de cette maison et rassemblés aujourd'hui dans cette enceinte sous l'empire de la même émotion et dans l'unanimité des mêmes regrets. »

Mgr Lequette a parlé ensuite du dévouement qui animait Mgr Haffreingue envers l'Eglise, de l'attachement qu'il professait pour le Saint-Siège, et de l'amour profond qu'il ressentait pour le Souverain-Pontife. S'inspirant alors de ses souvenirs personnels, il a dit comment, au milieu des tribulations dont Il est assailli et malgré toutes les sollicitudes d'une charge pastorale qui embrasse le monde entier, le grand Pie IX avait gardé le souvenir du fondateur de Notre-Dame de Boulogne : « Toujours, ajouta « Mgr l'évêque d'Arras, toujours le Souverain-Pontife nous a parlé de ce « vénérable défunt dans les termes les plus affectueux, rendant hommage « au zèle ardent et au courage infatigable avec lequel il avait conduit à « bonne fin cette œuvre gigantesque; et toujours nous avons été chargé « de lui transmettre une bénédiction particulière, au nom du Pasteur « suprême. »

En essayant cette analyse froide et décolorée d'un discours qui aurait mérité d'être recueilli tel qu'il a été prononcé, nous ne pouvons que regretter l'insuffisance de nos souvenirs et la nécessité où nous sommes de rendre si imparfaitement des pensées que nous voudrions reproduire dans toute leur chaleureuse éloquence. Mais comme ceux qui n'ont pas assisté à la cérémonie et ceux-là même qui, y assistant, ne se trouvaient pas favorablement placés pour entendre, nous demandent de leur donner au moins une idée de ce qu'a dit le vénérable pontife, il nous faut bien passer par-dessus nos scrupules et retracer, ne fut-ce qu'une simple esquisse, de ce que nous avons entendu.

Après avoir fait remarquer que Mgr Haffreingue a eu le bonheur singulier de voir terminer sa grande œuvre de Notre-Dame, Mgr Lequette a bien voulu ajouter:

« Mais pourquoi sa consolation n'a-t-elle pas été complète? Un désir ardent et profond est resté au fond de son cœur. Pasteur du diocèse

honoré des titres d'Évêque d'Arras, *Boulogne* et Saint-Omer, pourquoi ne le dirions-nous pas? Elevé dans l'admiration des anciens évêques de Boulogne, formé par les prêtres de cet ancien clergé si pieux, si digne et si instruit, il voyait avec peine que la ville où se concentraient ses affections restât privée d'un siège épiscopal. Ah! si la divine Providence avait permis que ce désir fût accompli; si Mgr de Pressy et Mgr Asseline avaient pu avoir un successeur sur le siège de Boulogne, qui mieux que Mgr Haffreingue eût mérité d'être appelé à cette charge?

« Quant à nous, ajouta Mgr Lequette, plus d'une fois nous avons fait connaître au Souverain-Pontife quels étaient sur ce point nos véritables sentiments. Déjà nous l'avons exprimé dans cette chaire et nous ne craignons pas de le répéter aujourd'hui : le rétablissement du siège épiscopal de Boulogne serait accueilli par nous avec bonheur, parce que ce serait pour nous un allègement au fardeau dont nous sentons tout le poids, et volontiers nous unirons notre main à celle qui pourra entreprendre d'en amener la réalisation.»

Mgr Lequette a ensuite conclu à peu près en ces termes:

« Elle est donc terminée, cette vie si pleine devant Dieu, si riche de dévouement pour cette chère ville de Boulogne qui, au milieu de tant d'autres qualités que nous lui connaissions déjà, nous montre aujourd'hui qu'elle possède au même degré celle de la reconnaissance. Mais pour le chrétien, tout ne finit pas avec la vie de ce monde. *Defunctus adhuc loquitur;* ce mort que vous vénérez parle encore; il parlera toujours par ce monument, il parlera au cœur de ceux qui ont participé sous sa conduite aux bienfaits de l'éducation, au cœur de ses confrères qui lui doivent leur vocation religieuse; à notre cœur qui a pu apprécier tout ce qu'il a fait de bien pour la sanctification des âmes.

« Imitons sa foi et son humilité. Les œuvres inspirées par la foi sont les seules qui puissent nous accompagner dans la vie éternelle. Mgr Haffreingue a toujours agi pour Dieu. Le salut des âmes a été le principe de toutes ses œuvres. Avec quelle confiance ne s'est-il donc pas présenté devant Dieu qu'il a servi fidèlement, devant Marie dont il a reconstruit l'un des plus augustes sanctuaires? Agissons donc pour Dieu, servons Dieu, et nous nous montrerons dignes de l'exemple que nous a laissé dans sa mort celui qui nous en a tant donné dans sa vie.»

N'omettons pas de dire qu'en terminant son discours, le zélé prélat a eu l'heureuse inspiration d'engager ses auditeurs à faire en sorte « d'élever à « Mgr Haffreingue un monument qui perpétuera la reconnaissance de ses « élèves, la reconnaissance de la ville, la reconnaissance de ceux qui l'ont « aimé et, enfin, la reconnaissance de l'Evêque », suggérant par là l'idée d'une souscription publique à laquelle tout le monde voudra prendre part.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

IV

Après l'absoute, qui a été chantée par l'évêque officiant, le cercueil a été porté dans la chapelle de Notre-Dame, où il est resté jusqu'au soir.

Vers huit heures, par les soins du clergé de la paroisse, en présence des membres de la famille et d'un petit nombre d'amis qui veillaient auprès de ces chères dépouilles, le corps du vénérable défunt a été descendu dans une des chapelles souterraines de la crypte, où il sera déposé provisoirement jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'autorisation nécessaire pour procéder à la sépulture. Cette procession aux flambeaux, qui se faisait aux chants de l'*In Paradisum* et du *Benedictus*, à travers le dédale de ces longues galeries, rappelait, à s'y méprendre, un épisode de l'histoire des catacombes chrétiennes dans les premiers siècles de l'Eglise ; et l'on se sentait poussé, comme le *fossor* antique, à graver quelque part, sur une des pierres voisines de ce cercueil, le *graffito* favori de ceux qui ensevelissaient les saints confesseurs dans les *arcasoli* de ces longs corridors :

CVM X̄P̄ VIVAS
BENEDICTVS AGATHON
IN PACE.

(*Bibliographie*, II, 223). (*Impartial*, 26 avril 1871).

---

27 avril 1812.

LE PRIX DU BLÉ.

Le prix moyen de l'hectolitre de blé venait de monter à 47 fr. 50. On avait vendu la première qualité à 55 francs sur le marché de Boulogne, le mercredi précédent. La situation de la classe ouvrière était affreuse. Cette cherté excessive avait épuisé toutes les ressources, même dans les familles qui jouissaient d'un certain bien-être, et le nombre des indigents réduits à la plus extrême misère augmentait chaque jour.

Un décret impérial du 24 mars avait recommandé dans chaque canton l'organisation d'un comité de bienfaisance chargé de distribuer des soupes économiques, dites à la Rumford ; et les habitants de Boulogne pouvaient compter sur cinq cents portions par jour. C'était de beaucoup insuffisant. Le bureau de bienfaisance avait huit cent vingt-deux individus inscrits sur ses listes, et on leur avait distribué dans le courant d'avril, une somme de 2,023 fr. 12. Son budget était épuisé et il ne lui restait plus en caisse que 812 fr. 87.

En cette circonstance, le maire, M. Menneville, convoqua le Conseil municipal. Il lui représenta que « la présence de l'armée et les grands travaux qui s'étaient exécutés à Boulogne avaient attiré dans la ville une foule d'individus étrangers qui s'y étaient fixés; que les travaux publics ayant cessé, ces individus, qui se trouvaient sans occupation, étaient devenus une surcharge pour la ville qui se voyait obligée de les nourrir, ainsi que leurs femmes et leurs enfants; que la cherté des denrées ayant aussi considérablement diminué les entreprises et les travaux particuliers, beaucoup d'ouvriers que les chefs d'ateliers occupaient se trouvaient également sans travail; que dans ces circonstances l'humanité et la sûreté publique exigeaient qu'il fût pris de promptes mesures pour venir au secours de la classe indigente ».

Une souscription publique fut donc ouverte pour venir au secours de ce qu'on appelait les quatre mille indigents de la ville de Boulogne (le quart de la population); et elle produisit en peu de jours une somme de 18,607 fr. 70, laquelle fut mise, avec quelques autres petites ressources, à la disposition d'un comité spécial, chargé d'en opérer la distribution.

(*Impartial*, 27 avril 1870).

---

27 avril 1870.

M. MORAND DÉCORÉ.

Un décret impérial daté du 21 avril, et proclamé samedi dernier dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, par M. le ministre de l'instruction publique, à la réunion générale des sociétés savantes, a conféré la croix de la Légion d'honneur à M. François Morand.

Nos lecteurs s'uniront à nous pour adresser les plus cordiales félicitations au savant aussi modeste que laborieux qui vient d'être l'objet de cette haute distinction.

Depuis longtemps, en effet, sans rien négliger du soin des fonctions publiques auxquelles il a pris une si grande part, M. F. Morand s'est efforcé de contribuer de tout son pouvoir à l'avancement des études historiques dans notre pays. C'est pour lui comme une tradition de famille. De son grand'oncle, Dom Bétencourt, un de nos anciens Bénédictins, il tient, pour ainsi dire, l'amour des textes et la patience des recherches. D'un autre boulonnais, l'illustre Daunou, qui voulut bien guider sa jeunesse à travers le dédale obscur, et jusqu'alors presque infréquenté, des archives nationales, il tient la sagacité particulière et l'esprit de critique judicieuse qui caractérisent ses écrits.

C'est lui qui le premier a débrouillé le chaos horriblement confus des archives de la ville, dont la garde lui a été confiée depuis 1836 jusqu'à 1853. Correspondant du ministère de l'instruction publique, il s'est associé activement aux travaux

d'histoire nationale entrepris sous l'impulsion de M. Augustin Thierry. On lui doit un grand nombre de notices, une entr'autres sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre d'Aire, dont les magnifiques archives lui ont fourni une foule de renseignements qu'il serait intéressant de lui voir mettre en œuvre.

Tout le monde à Boulogne, — j'entends ceux qui ont quelque souci du passé de notre ville, — connaît son *Année Historique*, recueil aussi varié que curieux, où se trouve amassé un immense trésor de faits inédits sur toutes les époques de nos annales.

Le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, devenu, il y a quelques années, la *Revue des Sociétés savantes*, a inséré de lui un grand nombre de communications importantes, sur des questions d'histoire littéraire qui témoignent de fortes études et d'un savoir qui se développe avec la plus grande mâturité. Ses recherches sur Mathéolus, sur le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, sur un *opuscule inédit* de Guyard des Moulins, sur le *Cartulaire* de Simon, abbé de Saint-Bertin, sur la *Chronique* rimée du siège de Boulogne, etc., etc., l'ont placé au rang des hommes qui font le plus d'honneur à la province par l'autorité scientifique de leurs travaux et la considération méritée qui s'attache à leur nom.

Membre non résident du Comité impérial des travaux historiques, correspondant de la Commission des antiquités départementales, plusieurs fois président de l'administration du Musée de Boulogne, il a été d'abord honoré des palmes d'Officier d'Académie, puis d'Officier de l'Instruction publique.

La croix de la Légion d'honneur qui vient d'être attachée sur sa poitrine par le ministre de l'instruction publique, au milieu des représentants de la science et de l'érudition nationale, dans l'enceinte de notre vieille Sorbonne, était le complément nécessaire de ces distinctions honorifiques. En la recevant, en de telles circonstances, comme le témoignage de la reconnaissance publique pour des efforts longtemps soutenus et entièrement désintéressés, M. F. Morand peut être fier de la porter. L'indépendance de son caractère, l'intégrité de sa vie, la fidélité inviolable avec laquelle il est resté constamment attaché aux hommes et aux principes dont il a une fois embrassé la cause, en font avant tout un homme digne de porter noblement le signe de l'honneur.

J. D.

(*Bibliographie*, II, 207). (*Impartial*, 27 avril 1870).

(Voir le 5 février).

---

28 avril 1667.

OBSÈQUES DE M. LE CHANOINE DE BERNES.

Le chanoine Philippes de Bernes de Baudretun étant décédé le 27, ses confrères du chapitre lui célébrèrent des obsèques solennelles dans la cathédrale et permirent que son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Nicolas. A cette occasion ils prirent une délibération qui mérite d'être relatée.

Deux chanoines furent députés, dit l'acte « pour faire entendre à Messieurs les parents de feu M. de Baudretun que les armes ou blasons ausquelz estoit depeint un casque ne seroient pas bienseanz aux funerailles d'un prestre, et partant que la compagnie les prioit de trouver bon qu'on ne s'en servit pas auxdites funerailles, (ce) à quoy lesdits sieurs parens de feu M. de Baudretun ont consenty bien volontiers; et ensuitte a esté arresté que dores en avant on ne se servira plus de blasons aux funerailles des chanoines, chappelains et autres ecclesiastiques de cette cathedrale de Boulogne ».

Le chanoine de Baudretun avait légué au chapitre, par un codicile spécial, une aube et deux surplis de Cambray, avec deux grands passementz pour faire encore deux autres aubes, lesquelles devaient servir « à ceux de Messieurs quy assisteront Monseigneur de Boulogne, ou Monsieur le doyen, en qualité de diacre et soubz-diacre, aux jours solennels, et non autrement ».

D. H.
(*inédit*).

---

28 avril 1888.

La Température : Le Dimanche Modicum.

Le temps continue d'être froid et rude, malgré la date avancée où nous sommes. Quand cela finira-t-il ?

Les jardiniers en accusent la *lune rousse*, qui était jeudi en son plein, et qui a failli nous ramener les plus durs frimas de l'hiver. On gêle matin et soir !

Les bonnes femmes en ont à l'Evangile du troisième dimanche après Pâques, l'Evangile *Modicum*, ainsi appelé à cause de la répétition plusieurs fois faite de ce mot : *Modicum*, « encore un peu de temps, et vous ne verrez plus. » *Modicum*, suivant elles, sonne l'idée de quelque chose de maudit et de mauvais. Parlez aux vieilles *beurrières* de notre Bas-Boulonnais, et demandez-leur pourquoi nous avons cette semaine un redoublement de sévérité de la part du vieux père hiver, que l'on croyait définitivement désarmé : « Ah ! mais, vous répondraient-elles, nous sommes dans la semaine *Modicum* ! »

Quel rapport peut-il bien y avoir, entre la semaine du troisième dimanche après Pâques, et un redoublement du froid ? Est-ce là, par hasard, une association d'idée avec le préjugé de la lune rousse ? On ne saurait le dire.

(*Impartial*, 28 avril 1888).

(*Bibliographie*, II, 315).

29 avril 1868.

DU LIEU DE NAISSANCE
DE GODEFROI DE BOUILLON,
ENCORE UN MOT SUR CETTE QUESTION.

La France et la Belgique se disputent l'honneur d'être la terre natale de Godefroi de Bouillon. C'est qu'en effet, si le héros de la première croisade appartient par son père à la race des comtes de Boulogne, il appartient aussi par sa mère à la descendance des ducs de la basse Lorraine. En outre, la plus grande partie de son existence, au sortir des obscurités de son berceau, s'est passée sur le territoire belge, où le duc Godefroi le Bossu, son oncle, lui avait laissé par héritage diverses propriétés.

Eustache II, comte de Boulogne, avait eu de sa femme, Ide de Lorraine, trois fils, savoir : Eustache III, qui lui succéda dans le gouvernement de son comté ; Godefroi, qui devint duc de Bouillon, puis roi de Jérusalem ; et Baudouin, prince d'Edesse, successeur de Godefroi au royaume de la Terre sainte.

On sait comment les trois fils du duc de Boulogne s'illustrèrent à la croisade, où Eustache et Baudouin, sous la conduite de Godefroi, combattaient, dit le chroniqueur, « comme deux lions aux côtés d'un lion : *velut duo juxta leonem leones.* »

Mais où sont nés les fils du comte de Boulogne ? Telle est la question sur laquelle les historiens sont divisés.

Les uns, d'accord avec les présomptions que le bon sens indique, font naître Godefroi et ses frères à Boulogne, résidence habituelle du comte Eustache et de la comtesse Ide. Les autres, se laissant entraîner à suivre de vagues légendes généalogiques, se prononcent pour le village de Baisy, près de Genape, en Brabant.

Une discussion s'est agitée, de nos jours, sur ce sujet, entre les érudits des deux nations. Soulevée en 1832, au point de vue français, dans le sein de la Société d'Agriculture de Boulogne, par M. P. Hédouin (1) ; reprise par notre collègue, M. Ch. Marmin, dans les *Annales boulonnaises* (2), en 1851 ; savamment élucidée par M. l'abbé E. Barbe, dans deux brochures (3) qui ont paru en 1855 et en 1858 ; débattue solennellement au congrès archéologique de Dunkerque (4) en 1860 ; appuyée par le suffrage unanime de l'Académie

(1) *Procès-verbaux*, trav. de 1830 à 1832, p. 171-180.

(2) T. II, p. 115-120.

(3) *Du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon*, brochure grand in-8° raisin de 126 pages, 1855 ; — *Nouveaux éclaircissements sur la question du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, en réponse à une notice de M. le recteur de l'Université de Louvain sur le même sujet*, brochure grand in-8° raisin de 139 pages, 1858. Boulogne, Ch. Aigre, et Paris, J. Lecoffre.

(4) *Congrès archéologique de France*, 27e session, t. XXIV, p. 98-118. — Voir encore une brochure intitulée : *La question du lieu de naissance de Godefroi de*

d'Arras (1), de la Société des Antiquaires de Picardie (2), de la Société des Antiquaires de la Morinie (3), de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne (4), cette question a rencontré pour principaux adversaires en Belgique : M. le baron de Hody, procureur du roi à Bruxelles (5) ; puis Mgr de Ram, recteur de l'Université de Louvain (6), qui tiennent tous deux le parti de Baisy.

Depuis les *Nouveaux éclaircissements* de M. l'abbé Barbe, et après les publications diverses qui en ont été la suite et le complément, ce serait un travail superflu de reprendre *ex professo*, même pour la résumer, une discussion qui paraît avoir laissé la victoire aux défenseurs de l'opinion française. Toutefois, comme la Société Académique de Boulogne a pris officiellement sous son patronage le projet d'élever dans cette ville une statue à Godefroi de Bouillon (7), j'ai cru qu'elle ne saurait donner trop de publicité aux motifs qui l'ont déterminée à une telle entreprise. Avant qu'un appel soit adressé à tous ceux qui ont à cœur d'honorer l'une des plus belles figures des âges chevaleresques, il m'a semblé qu'il était indispensable de venir affirmer la naissance boulonnaise du duc de Bouillon devant les représentants de l'érudition française, assemblés dans la scientifique enceinte de notre vieille Sorbonne, sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Je le ferai d'ailleurs le plus brièvement possible, en me bornant aux seuls textes qui soient vraiment décisifs.

La Belgique, pour réclamer Godefroi de Bouillon, se fonde sur une croyance traditionnelle, qui trouve des échos de siècle en siècle, en remontant depuis nos jours jusqu'à l'an 1269, ou environ, sans qu'on puisse en découvrir la moindre trace au-delà de cette date. Or voici textuellement ce que disent les plus anciens de ces documents : « Les trois fils du comte de Boulogne, Godefroi, Baudouin, Eustache, bien qu'on les ait surnommés *de Bouillon*, sont nés et ont été élevés

Bouillon, discutée au congrès de Dunkerque en 1860, in-8° de 24 pages. Boulogne, Ch. Aigre, 1862.

(1) *Rapport* de M. l'abbé Proyart, dans le tome XXXIII des *Mémoires* de cette Société.

(2) *Notice sur le lieu et l'époque de la naissance de Godefroi de Bouillon*, par M. Amédée de Poucques d'Herbinghen (*Bulletin*, n° 1, année 1856), réimprimée en brochure sous ce titre : *Projet d'élever une statue à Godefroi de Bouillon, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à la haute ville de Boulogne-sur-mer*, in-8° de 24 pages, Amiens, Duval et Herment, 1856.

(3) *Rapport* de M. A. Courtois. (*Bulletin* de la société, XXIe livr., p. 296-304.)

(4) *Dissertation* par M. H. de Rosny, vice-président, insérée dans le premier volume des *Mémoires*, p. 95-130, 1866.

(5) *Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon et des rois latins de Jérusalem, jadis existant dans l'église du Saint-Sépulcre ou de la Résurrection.* Bruxelles, 1855, in-8° ; — *Godefroid de Bouillon à Boulogne-sur-Mer, à Bruxelles et à Jérusalem, lettre à M. le comte d'Héricourt,* brochure in-8°, Bruxelles, 1863.

(6) *Notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon*, par P. F. X. de Ram. Bruxelles, 1857, in-8°.

(7) Délibérations des 5 juillet et 10 octobre 1865.

en Brabant, c'est à savoir à Baisy, près de Genape, château du duc de Brabant : *qui licet nominati sunt de Boilon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Baisiu apud Genapiam, castrum ducis Brabantie* (1) ». Ainsi, ce ne serait pas seulement à Godefroi, ce serait à toute la descendance d'Eustache et d'Ide que la Belgique aurait donné la naissance et même l'éducation : *nati et nutriti sunt in Brabantia*. En vain l'histoire montre-t-elle, chartes en main, que leur père a constamment habité le Boulonnais ; en vain est-il prouvé que leur mère, quoique originaire de la basse Lorraine, s'est mariée à Boulogne et a vécu jusqu'à sa mort dans le Boulonnais ; en vain toutes ses bonnes œuvres, qui l'ont conduite à la sainteté, se sont-elles exclusivement concentrées sur son pays d'adoption, au point qu'elle vendit à des étrangers ses alleux paternels pour en distribuer l'argent aux pauvres et aux églises de son comté (2) : les textes belges sont inexorables ; Godefroi, Eustache et Baudouin ont vu le jour et ont passé leur enfance, *nati et nutriti sunt*, hors des Etats de leur père, dans un château de village, à la merci des ennemis de leur famille, lesquels régnaient sur le pays ! Et quel est l'historien qui assume la responsabilité d'une assertion aussi contraire à la vraisemblance ? C'est l'anonyme auteur d'une généalogie prolixe, inscrite sur les feuillets de garde d'un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de l'université de Liège (3).

A la tradition brabançonne, les partisans de l'opinion française opposent la tradition de Boulogne, consignée dans les mémoires des historiens locaux. Ils rappellent que, suivant d'anciens registres, cités par le prêtre Luto, on montrait encore dans cette ville, en 1457, l'emplacement de l'ancien palais des comtes, où Godefroi prit naissance (4).

Pour confirmer la tradition boulonnaise, on lui trouve dans le passé les fondements les plus solides. Il y a un texte de Guillaume de Tyr, le prince des historiens de la croisade, qui dit d'une manière formelle, précise, circonstanciée, en parlant de Godefroi : « *Oriundus fuit de regno Francorum, de Remensi provincia, civitate Boloniensi, quæ est secus mare Anglicum sita* » ; c'est-à-dire : « Godefroi est natif du royaume de France, de la province ecclésiastique de Reims, de la cité de Boulogne, qui est assise sur les bords de la mer d'Angleterre (5). »

Ensuite, pour couper court aux commentaires des puristes, et pour qu'on ne doutât point du sens d'*oriundus*, l'auteur a pris soin de s'expliquer lui-même dans un texte parallèle. Au chapitre premier du dixième livre, en parlant de

(1) *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles*, par P. F. X. de Ram, p. 28. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XXVI.)

(2) Voir les *Preuves* dans les *Nouveaux éclaircissements*, 3e partie, c. II.

(3) Manuscrit n° 77, cité par Mgr de Ram dans les *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain*, p. 28. — Voy. les *Nouveaux éclaircissements*, 3e partie, c. I.

(4) *Compte du revenu de l'hôpital*, dans Luto, *Mémoires sur l'histoire de Boulogne*, Introduction, p. VII. (Manuscrit de la bibliothèque de Boulogne.)

(5) Livre IX, c. V.

Baudouin, Guillaume de Tyr dit en effet : « Il serait inutile de répéter sur l'origine terrestre de Baudouin, sur l'illustration de ses parents ou le lieu de sa naissance, *nativitatis loco*, ce que nous avons déjà dit avec une étendue suffisante, à l'occasion de son frère Godefroi, sur ce point, qui leur est commun à tous les deux (1). »

Est-il possible d'être plus clair ?

Et si les grammairiens soulèvent encore des questions vétilleuses, on a la traduction française de Guillaume de Tyr, cette traduction quasi contemporaine de l'auteur, répandue à de nombreux exemplaires au commencement du XIIIe siècle, dans toutes les bibliothèques de l'Europe, et qui porte sans ambiguïté possible : « Il fu nez el regne de France, à Boulongne seur la mer, qui fu jadis citez, or est chastiaux en l'eveschié de Teroanne (2). »

Voilà donc la naissance boulonnaise de Godefroi affirmée en latin et en français par un écrivain de l'an 1184, antérieur de près de cent ans au généalogiste brabançon. Cet écrivain est un archevêque de la Terre sainte, lettré, érudit, qui avait beaucoup voyagé ; ne mérite-t-il pas plus de confiance que le scribe obscur, anonyme et ignoré qui a déposé furtivement son amplification sur les feuillets de garde d'un manuscrit ?

Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas là le seul témoignage que Boulogne puisse invoquer à l'appui de sa thèse. Il y en a deux autres aussi sérieux, aussi authentiques, aussi concluants et plus anciens. Le premier est d'un géographe dont l'ouvrage est antérieur à celui de Guillaume de Tyr ; le second est d'un chroniqueur qui écrivait entre les années 1106 et 1109, et qui est rigoureusement contemporain des événements qu'il rapporte. Je me permettrai de m'y arrêter un peu plus que je ne l'ai fait pour Guillaume de Tyr, parce que le texte de Fretellus n'a pas encore été produit dans la discussion, et parce que je pense être à même de donner à l'abréviateur de Foucher une autorité dont il n'a point semblé revêtu jusqu'ici.

Fretellus, archidiacre d'Antioche, a composé, sous le règne du roi Amaury Ier, une « Description des lieux saints, » *Descriptio locorum circa Iherusalem adjacentium*, dont on cite deux rédactions, inégalement développées, qui ont été dédiées à des pèlerins de la Terre sainte. Il y en a une qui a été offerte par l'auteur à Rodric, comte de Tolède, *R., comiti Toletano* (3), et qui a été imprimée

(1) Voir l'étude et le développement des textes de Guillaume de Tyr dans les *Nouveaux éclaircissements*.

(2) *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. I, p. 370. Tous les manuscrits du XIIIe siècle sont d'accord sur le texte *Il fut nez*. Voir les *Nouveaux éclaircissements*, p. 14, 15. — Quant au commentaire ajouté par le traducteur : *jadis citez, or est chastiaux en l'eveschié de Teroanne*, c'est une preuve que cet écrivain avait une grande connaissance des localités. Boulogne, en effet, a été jadis une ville épiscopale, *civitas*, avant d'être réduite au rang de simple *castrum* dans le diocèse de Thérouanne.

(3) Fabricius (*Bibl. lat. med. et inf. ætat.*, t. II, p. 203), Mansi (*Miscell.* de Baluze, t. I, p. 435, et Migne, *Patr. lat.*, t. CLV, 1038), veulent expliquer *R., comiti Toletano*, par « Raymond, comte de Toulouse ». Cette interprétation est

par Mansi (1). L'autre, qui est inédite, porte dans son prologue le nom de « H., évêque d'Olmutz (?). » *H., Olomacensium antistiti.* Toutes deux sont conservées dans différentes bibliothèques et font partie de recueils manuscrits dont l'écriture est du XIIe siècle.

De la seconde rédaction je connais trois manuscrits, tous de la même époque : celui de Douai (H, 838, XIIe siècle), provenant de Marchiennes ; celui de Paris (Bibl. imp. fonds lat. 5129, XIIe siècle), provenant de Saint-Amand ; celui de Montpellier (Bibl. de l'école de médecine, n° 39, XIIe siècle). Il doit y en avoir un autre dans la Bibliothèque royale de Bruxelles (2).

Or, dans ces trois manuscrits, contenant identiquement le même ouvrage, composé, ainsi que je l'ai dit plus haut, sous le règne d'Amaury Ier (1162-1173), il y a, comme dans Guillaume de Tyr, une parole qui donne un démenti formel à la tradition belge. Cette parole la voici, et Fretellus la prononce à propos de la ville d'Edesse, dont Baudouin s'était mis en possession avant même que Godefroi, son frère, eût pris Jérusalem : « *O in quantum fortunata Boloniæ civitas, quæ tantum ac talem edidit virum, Edessæ futurum dominatorem, in throno regis Abgaron !* Oh ! combien est heureuse la cité de Boulogne, qui a DONNÉ LE JOUR à un tel valeureux guerrier, futur conquérant d'Edesse, lequel s'est assis sur le trône du roi Abgare (3) ! »

Que devient, en présence de ce texte, le *nati et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Baisiu*, du généalogiste de 1269 ?

Remontons plus haut, et passons à l'abréviateur de Foucher de Chartres. J'ai dit que cet abréviateur a écrit avant l'an 1109. On en a la preuve, en ce qu'il parle

inadmissible. Le manuscrit n° 294bis de la bibliothèque de Troyes (*Cat. gén. des manuscrits des bibl. pub. des dép.*, t. II, p. 141) se termine par ce vers :

Scripto completo, consul RODRICE, valeto,

qui traduit la lettre *R*. Pour éviter la méprise dans laquelle on est tombé, il eût suffi de remarquer ces mots du prologue, adressé au destinataire du manuscrit : « Ergo quoniam devote... huc transfretans, de longe remotis HISPANIARUM finibus accessisti. (Migne, *Patr. lat.*, t. CLV, col. 1039.)

(1) Mansi n'a pas connu les anciens manuscrits ; il s'est contenté d'une copie du XIVe siècle.

(2) Je n'ai pu consulter ce dernier manuscrit, qui se trouve momentanément déplacé, suivant ce que m'écrit M. Kervyn de Lettenhove, à l'obligeance de qui j'ai eu recours pour cet objet.

(3) Ce texte, qui a été glissé par interpolation dans le dernier chapitre des *Gesta Francorum* (ms. n° 2159 de la bibliothèque de Copenhague, XIIIe siècle), et qui a été imprimé en note avec la variante *O in quantam fortunam*, au lieu de *in quantum fortunata*, dans le *Recueil des historiens des croisades* (t. III, p. 543 *n.*), se trouve dans les manuscrits de Fretellus que j'ai cités plus haut. M. l'abbé Dehaisnes, archiviste de Douai, et M. Léopold Delisle, de la Bibliothèque impériale, ont bien voulu se donner la peine d'en faire pour moi la vérification (voir ci-dessus p. 392). Pour le manuscrit de Montpellier, voyez le *Catalogue des manuscrits des bibl. pub. des dép.*, t. I, p. 301.

de Tripoli comme n'étant pas encore tombée au pouvoir des chrétiens. C'est un fait acquis à l'histoire littéraire, et dont il n'y a pas lieu de douter.

L'auteur est anonyme, et son ouvrage, connu sous le titre de *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, a été publié par Bongars en 1611. L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de le réimprimer dans le tome III du *Recueil des historiens des croisades*, après en avoir revisé le texte sur les manuscrits les plus corrects et les plus anciens, dont deux sont du XIIe siècle (1).

On y rencontre, comme dans l'opuscule de Fretellus, un passage des plus importants pour la défense de la tradition boulonnaise. M. l'abbé Barbe l'a cité dans ses deux brochures; mais il n'a pu en faire usage qu'avec une certaine réserve, et voici pourquoi : les *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium* sont suivis d'un épilogue en vers, et c'est dans cet épilogue que se trouve le passage en question. Or, comme Bongars, tout en publiant cet épilogue à la fin de l'ouvrage, a eu la fantaisie d'en répartir les vers en double emploi, par manière d'argument, le long des marges, à mesure que les événements auxquels ces vers se rapportent prennent place dans le récit, Mgr de Ram n'a voulu y voir que des notes de copiste et des vers apocryphes, « rédigés peut-être, a-t-il dit, par Bongars lui-même (2). »

C'était, de la part d'un homme aussi sérieux que devait l'être Mgr de Ram, une appréciation bien légère. Pour peu qu'il se fût donné la peine de chercher la vérité sur ce point, et qu'il eût interrogé les manuscrits des *Gesta Francorum*, il se fût convaincu que les vers dont il faisait si bon marché sont bien l'œuvre de l'auteur, et non des gloses de copistes. Les dix-huit vers iambiques de l'épilogue se lisent dans tous les manuscrits, notamment dans celui de Douai, déjà cité, lequel est du XIIe siècle (3), ce qui ferme la bouche à la critique.

On y lit :

Urbium exterior Flandriæ Bolonia
Reges ambos edidit nobili prosapia
(Id est Godefridum et Balduinum).
Patre Eustachio mater Ida principes
Regnantes Iherusalem genuit hos nobiles.
Fit, post mortem Godefridi, regis invectissimi,
Balduinus, frater ejus, dux, rex Iherosolymis.
Ida mater Karlomanni descendit de genere,
Soror ducis Godefridi inclyti Lothariæ (4).

C'est-à-dire : « Boulogne, ville frontière de Flandre, A DONNÉ LE JOUR à ces deux rois de noble lignée, Godefroi et Baudouin. Ide, leur mère, a eu de son époux

(1) Manuscrit de Douai (H, 838), manuscrit de Saint-Omer (n° 776), tous deux du XIIe siècle; — manuscrit de Copenhague n° 2159, XIIIe siècle.

(2) Voir les *Nouveaux éclaircissements*, 2e partie, § 6.

(3) Non-seulement l'âge des manuscrits, mais encore leur parfaite concordance sont une preuve invincible de l'authenticité du texte.

(4) *Recueil des historiens des croisades*, t. III, p. 543.

Eustache ces nobles princes, qui règnent à Jérusalem. Après la mort de Godefroi, roi invincible, le duc Baudouin, son frère, devient roi de Jérusalem. Ide, leur mère, sœur de l'illustre duc Godefroi de Lorraine, descend de la race de Charlemagne. »

Ainsi donc, suivant l'auteur des *Gesta Francorum*, qui écrivait sous le règne de Baudouin, cinq ou six ans après la mort de Godefroi de Bouillon, c'est Boulogne qui a donné le jour aux deux premiers rois de la Terre sainte, *Bolonia reges ambos edidit:* troisième démenti que le XIIe siècle inflige au généalogiste de Liége.

Je conclus.

En présence de ces trois textes, dont l'un est strictement contemporain, et dont les deux autres sont très voisins de l'époque où les personnages ont vécu, peut-on se refuser à proclamer comme un fait certain la naissance de Godefroi de Bouillon? Peut-on ne pas cesser enfin de dire, avec Michaud et tant d'autres que les fils du comte de Boulogne sont nés en Brabant?

Espérons que notre siècle, déjà si fécond en rectifications historiques, acceptera celle que nous lui proposons : elle tend à faire restituer à la France une gloire dont la Belgique réclamait pour elle seule la possession.

D. Haigneré.

---

30 avril 1799.

FÊTE DES ÉPOUX.

Le 10 floréal an VII, qui correspond à la date grégorienne de cette éphéméride (1), on célébra solennellement à Boulogne la fête des Epoux. C'était un des passe-temps récréatifs que les lois de l'an IV avaient cru pouvoir substituer avantageusement aux anniversaires religieux du catholicisme. A deux heures et demie *décimales*, c'est-à-dire à six heures du matin, la cloche du beffroi avait annoncé la cérémonie ; et à quatre heures trente-huit minutes, trente-trois secondes décimales, vulgairement dix heures et demie, un long cortège d'autorités, composé de gens très sérieux, l'Etat-major de la place, les Tribunaux judiciaires, les finances, la marine, l'Ecole centrale, les écoles primaires, la Société d'Agriculture, des groupes de jeunes citoyens et citoyennes, avec un drapeau qui les proclamait l'*espoir de la Patrie*, des pères et mères conduisant leurs enfants par la main pour honorer la *Paternité*, de jeunes époux « représentant l'hymen et l'amour, » tout un flot mouvant descendit par la porte des Dunes, fit le tour de l'arbre de liberté planté sur la place de la Fédération, continua par la Grande-Rue, les rues du Contrat-Social, de la Constitution, d'Assas, Neuve-Chaussée, fit le tour de l'arbre de liberté planté sur la place de la Patrie et entra dans le Temple destiné à la célébration de la fête.

(1) Le 10 floréal an VII est le lundi 29 avril 1799, et non le 30. A. R.

Là, dans le transept, devant la grille du chœur, était une estrade qui supportait un autel décoré de drapeaux tricolores, et surmonté d'un tableau sur lequel on lisait les pauvres vers qui s'ensuivent:

Heureux, tendres époux, bénissez la nature
C'est dans vos nœuds sacrés qu'est la volupté pure.

—

Et vous, enfants chéris, formés par leurs exemples,
De la Patrie, un jour, soyez les arcs-boutants!
Qu'ils viennent avec nous l'honorer dans nos temples
Et de ses ennemis qu'ils restent triomphants.

Lorsqu'on fut réuni en ce lieu, tout se passa comme d'habitude; il y eut symphonie musicale, lecture de lois, discours « universellement applaudi », proclamation des naissances et des décès arrivés pendant la décade, célébration publique de quelques mariages, enthousiasme indescriptible, cris de Vive la république et grand chœur général sur « le couplet chéri des Français » *Amour sacré de la Patrie!* C'était le bon temps!

(*Impartial*, 30 avril 1870).

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

Plaque de plomb, découpée à jour, représentant la Vierge debout, couronnée et nimbée, tenant l'enfant Jésus sur son bras droit. Le vaisseau vogue à droite, mâté d'un seul mât, garni de haubans, d'un château de hune et d'une grande voile. Sur les châteaux de poupe et de proue se tiennent deux anges, dont un sonne de la trompette. Cette enseigne, de la fin du XVe siècle, a été trouvée au Pont-au-Change, en 1852. D. H.

(*Cartulaire de Notre-Dame de Boulogne*, p. 121).

Fin du Tome Premier.